
University of Alberta Library
0 1620 1727 3614



UNIVERSITY OF ALBERTA
QUAECUMQUE VERA
EX LIBRIS
UNIVERSITATIS
ALBERTENSIS

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 27, vendredi 8 juillet 199

Recherche de nouveaux membres dès la rentrée

L'Association francophone de Fort Smith a besoin de sang neuf

L'Association francophone de Fort Smith est à la recherche de nouveaux membres et de bénévoles pour continuer ses projets et assurer son avenir, nous a déclaré le 5 juillet la présidente par intérim, Mme Valérie Catrice.

Mme Catrice remplace Mme Christine Aubry, la précédente présidente de l'association qui a démissioné il y a presque deux mois. Il y a deux semaines c'était au tour de la secrétaire, Mme Julie Harvey, de quitter son poste en raison de son départ de Fort Smith et de son retour au Québec.

Mme Catrice poursuit présentement le travail de l'A.F.F.S. en compagnie de la trésorière Mme Gisèle Soucy. Le bureau de l'association étant fermé pendant les mois de juillet et d'août, les activités de l'A.F.F.S. ne reprendront vraiment qu'à la rentrée. La tenue de l'assemblée générale annuelle est prévue pour le 21 septembre. Mme Catrice est confiante que l'Association demeurera active au moins cette année.

L'avenir à plus long terme la préoccupe un peu plus. «À long terme, qui sait? On a perdu quelques membres cette année, explique Mme Catrice. Il y a déjà quatre francophones qui ont quitté la ville». Pour une association avec une vingtaine de membres actifs, la départ de tout-e francophone est difficile.

Dans le cas de la présidente sortante, Mme Aubry a quitté son poste pour se consacrer davantage au dossier de l'éducation, et aussi pour se reposer un peu. Selon elle, après trois ans de «travail soutenu» à l'association, «c'était le temps pour quelqu'un d'autre de reprendre la suite».

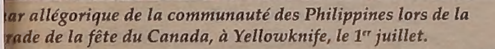
Ironiquement, elle constate que «mes enfants ne parlent pas assez le français, parce que je ne suis pas assez à la maison.» Elle compte maintenant travailler avec eux en même temps qu'elle essaiera de monter un programme d'immersion à l'école.

«On ne peut pas tout faire. Je veux maintenant m'occuper d'éducation,» précise-t-elle.

Selon Mme Catrice, la question des postes à combler au sein de l'exécutif se pose chaque année. Elle est certaine que quelques nouveaux membres vont se présenter en septembre. La présidente par intérim n'a par ailleurs pas encore décidé si elle posera sa candidature à la présidence.

«Il faut aller chercher des gens, du sang neuf, je suis d'accord avec Christine. J'espère qu'il va y avoir des nouveaux membres à l'assemblée générale annuelle. On a besoin d'une ou deux personnes d'expérience pour assurer la continuité au sein du comité exécutif, mais de nouvelles énergies sont aussi nécessaires, soutient-elle. Le prochain exécutif devra s'efforcer de trouver des nouveau membres. Je ne suis pas encore désespérée».

Karen Lajoie



ar allégorique de la communauté des Philippines lors de la rade de la fête du Canada, à Yellowknife, le 1er juillet.

Après deux ans de travail et la récupération de 44 000 pieds cubes de déchets

La Nation Métis poursuit le nettoyage des rives du Grand lac des Esclaves

Sous un soleil brillant, la Nation Métis a souligné la Fête du Canada le 1er juillet avec le lancement de la troisième année de son projet de nettoyage des rives du Grand lac des Esclaves.

À bord du *Hugh A. Young* amarré quai du gouvernement dans la ille ville de Yellowknife, de ibreux politiciens et des repréants des gouvernments fédéral, torial et local ainsi que ganismes autochtones et groupes écologiques se réunis pour se réjouir uccès du projet.

Selon le président de la ion Métis, M. Gary Bohnet, «Ce jet est devenu une excellente onstration du rôle de premier que peut jouer une organisation chtone dans la création et plantation d'un programme de ection de l'environnment. Les résultats du projet de nettoyage des rives comptent beaucoup pour l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. Le nettoyage des rives du Grand Lac des Esclaves est un projet de grande envergure qui permet de récupérer des lieux couverts de déchets. Ces sites se trouvaient dans des conditions inacceptables à cause du manque de respect de l'environment».

«Le Canada est un beau pays, et plusieurs personnes s'imaginent que le Nord est un endroit pur, vierge» - Gary Bohnet.

Le projet de nettoyage des rives a débuté en 1992. Durant la première année du projet, la Nation Métis a reçu 188 000 dollars du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord (MAINC). Pour procéder au nettoyage des rives, 60 étudiants furent engagés pendant un mois. Le coordonnateur du projet pour la Nation Métis, M. Bill Carpenter, identifia environ 300 sites à nettoyer.

Ces lieux étaient pollués par les déchets laissés par des chasseurs,

La Nation Métis
Suite en page 2

La trousse «Premiers pas» de la Fédération Franco-TéNOise a l'heur de plaire autant à Samuel Oscar (le petit dernier né le 26 décembre 1993) qu'à Antoine René, son grand frère et un «grand cru» du 5 septembre 1991. Les deux enfants sont en compagnie de leur mère, Martha Johnson. Leur père, Jean-Marie Beaulieu, n'a pas pu assister à la séance photo.
La trousse est remise par Marie Patterson, l'agente en éducation de la F.F.-T.

SOMMAIRE

La Nation Métis

Suite de la page 1

des trappeurs, des pêcheurs et des contracteurs.

L'importance du projet pour la Nation Métis s'explique par l'importance du lac dans l'histoire du peuple métis. Les Métis ont joué un rôle primordial dans le développement des ressources du Grand lac des Esclaves, entre autres dans le domaine de la pêche commerciale.

L'an dernier, la Nation Métis a reçu 356 000 dollars pour la deuxième phase de son projet de nettoyage. Cette fois-ci l'équipe de 60 étudiants a travaillé pendant deux mois. Cette année, la Nation Métis recevra 250 000 dollars pour terminer le projet.

À l'aide d'un broyeur de métal, des barils d'huile seront réduits en morceaux d'environ trois pouces sur huit.

L'équipement et les préposés au nettoyage iront d'un site à l'autre à bord d'une flotille de bateaux et de péniches.

Le projet touchera cette année d'anciennes mines, des sites de pêche commerciale, et des communautés sur les rives du lac, dont Hay River, Lutselk'e, et Fort Resolution. L'équipe débutera ses travaux sur l'île Outpost, où il récupèrera de nombreux barils abandonnés. De là, elle se dirigera vers la mine Destaffaney, où un puits de mine sera condamné par l'équipe de nettoyage qui procèdera égalements à la collecte de déchets toxiques.

Depuis ses débuts en 1992, le projet a permis la collecte de 44 000 pieds cubes de déchets.

«Le Canada est un beau pays, et plusieurs personnes s'imaginent que le Nord est un endroit pur, vierge. Il existe hélas beaucoup de sites pollués qu'il faut nettoyer. Je lance un défi à tout les chasseurs, trappeurs, pêcheurs et à tous les citoyens ordinaires de ramener avec eux ce qu'ils amènent dans le bois. C'est notre responsabilité à tous et à toutes de préserver la nature et de nettoyer notre coin de pays,» a souligné M. Bohnet durant son discours.

«Qui aurait cru il y a deux ans que ce projet accomplirait tant? Des emplois ont été créés pour nos étudiants; le projet enseigne l'importance de l'environnement à tout le monde, et contribue au nettoyage d'un de nos plus beaux lacs,» a-t-il déclaré.

L'an prochain, un projet semblable débutera pour le fleuve Mackenzie, en commençant à Fort Providence.

Les fonds accordés à la Nation Métis pour le projet de nettoyage du Grand lac des Esclaves relèvent de la Stratégie pour l'environnement arctique. Le MAINC a lancé ce programme il y a quatre ans; il durera en tout et partout six ans.

Karen Lajoie



Karen Lajoie/L'Aquilon

M. Gary Bohnet, président de la Nation Métis, l'organisation qui pilote le projet de nettoyage du Grand lac des Esclaves.

Échos des T.N.-O.

Un DC-3 s'écrase à Fort Simpson

Un DC-3 s'est écrasé à moins d'un kilomètre de l'aéroport de Fort Simpson le 3 juillet, vers les 14 heures, quand son aile droite a frappé des arbres lors de la descente. L'avion, qui appartenait à la compagnie aérienne *Buffalo Airways*, revenait de Trout Lake (à environ 120 kilomètres au sud de Fort Simpson) où il avait effectué le ravitaillement de la communauté en carburant.

Le pilote et son co-pilote, les deux seules personnes à bord de l'avion, ont été blessés, mais ils reposent maintenant dans un état satisfaisant.

Des représentants de Transport Canada se sont rendus sur les lieux de l'accident pour enquêter sur la cause.

Adolescent coupable d'homicide involontaire à Gjoa Haven

Un adolescent de 17 ans a été trouvé coupable d'homicide involontaire le 29 juin à Gjoa Haven, trois mois après que le corps de Iga Qayutinnuaq ait été retrouvé sans vie.

Mlle Qayutinnuaq, âgée de 21 ans, est décédée le 23 mars dernier des suites d'une blessure infligée par carabine. La balle avait atteint son coeur.

D'abord sous le chef d'une accusation de meurtre au deuxième degré, l'adolescent (dont l'identité ne peut être révélée) a décidé de plaider coupable et a alors été accusé d'homicide involontaire.

L'adolescent a été condamné par le juge Robert Halifax à passer 18 mois en détention sécuritaire, 12 mois en détention provisoire, et un an en liberté surveillée.

Visite de la Reine Élizabeth dans les T. N.-O. en août

À l'occasion des Jeux du Commonwealth, la Reine Élizabeth II séjournera au Canada pendant neuf jours durant le mois d'août. Les 20, 21 et 22 août, la souveraine sera de passage à Yellowknife, à Rankin Inlet et à Iqaluit.

Selon l'horaire officiel de la visite dévoilé par Patrimoine canadien, la Reine arrivera à Yellowknife le soir du 20 août.

Le lendemain, elle visitera l'église Holy Trinity, l'Hôtel de Ville et l'Assemblée législative, ainsi qu'un festival culturel autochtone. Elle repartira le 22 août au matin pour Rankin Inlet où elle fera une escale de cinq heures avant de se diriger vers Iqaluit.

Élizabeth II ne s'arrêtera à Iqaluit que pour une heure. La tournée de la Reine dans les T.N.-O. se déroulera de façon informelle. Le public aura de nombreuses occasions de voir la Reine.

Risque de plus en plus élevé d'incendie

Cette fin de semaine, le vent et la sécheresse ont encore aggravé les risques déjà élevés d'incendie dans les quatre secteurs autour du Grand lac des Esclaves. Dans les sept autres secteurs de la région de l'Arctique de l'Ouest, l'indice de risque d'incendie se situe maintenant à un niveau élevé.

Selon le rapport de M. Dennis Mahussier, le responsable du centre territorial de contrôle des feux de forêt situé à Fort Smith, la plupart des feux de forêt ces dernières semaines ont été allumés par la foudre, mais dans la région de Yellowknife, des négligences humaines ont causé plusieurs incendies.

Pendant la fin de semaine du 1er juillet, le plus important de ces incendies s'est déroulé à Reid Lake, sur le chemin Ingraham. Sept hectares de terrain ont été détruits et les dommages sont évalués à 150 000 dollars. La fumée de ce feu a embrumé la capitale pendant toute la fin de semaine.

Les plus récents rapports sur les feux de forêt signalent à date 220 incendies recouvrant une superficie de 38 214 hectares (l'équivalent de 76 428 terrains de football).

Karen Lajoie

Promotion et visibilité de la francophonie ténoise

Janine Larivière a plein d'idées et de projets

Pour promouvoir la francophonie ténoise, tous les moyens sont bons : la bannière autant que l'écharpe de laine polaire, décorées, évidemment, du logo de la francophonie. À l'emploi de la Fédération Franco-TéNOise depuis le 16 mai dernier, Janine Larivière s'occupera jusqu'au 2 septembre de ces projets de promotion.

Mme Larivière travaille également à un projet de salon de livres. Le projet - une «librairie ambulante» en quelque sorte - se rendrait à Hay River, à Fort Smith, à Iqaluit ainsi qu'à Yellowknife. Avant de confirmer la tenue du projet, Janine Larivière attend le deuxième et dernier versement de la subvention qui permettra la réalisation du projet.

Le dossier «Receuil de nos succès» lui a aussi été confié. Il s'agit d'une compilation de projets et d'activités qui ont connu un grand succès dans d'autres coins du pays, pour d'autres organismes francophones. Le receuil sera distribué parmi les organismes francophones ténois et canadiens pour stimuler la promotion et l'autofinancement.

Toujours au chapitre de l'autofinancement, Mme Larivière procède pour la F.F.-T. à un inventaire des ministères pour déterminer qui offre des subventions ou autres formes de soutien à la fancophonie.

Il n'est pas toujours facile de travailler à quatre dossiers importants en même temps et en un seul été. Cet aspect de son contrat avec la Fédération Franco-TéNOise convient cependant à Mme Larivière, qui n'aime pas faire toujours la même chose,

Janine Larivière n'a pas hésité en octobre 1992 à quitter Timmins (en Ontario), sa ville natale , pour venir s'installer à Yellowknife où son mari Alain avait trouvé un emploi à la mine Giant. Franco-Ontarien comme elle, Alain Larivière vient de Kirkland Lake. Depuis leur arrivée dans les T.N.-O., les deux se sont facilement intégrés à la communauté franco-ténoise.

«Être francophone, c'est important, mais, puisque nous sommes bilingues, on a beaucoup d'amis dans les deux communautés.».

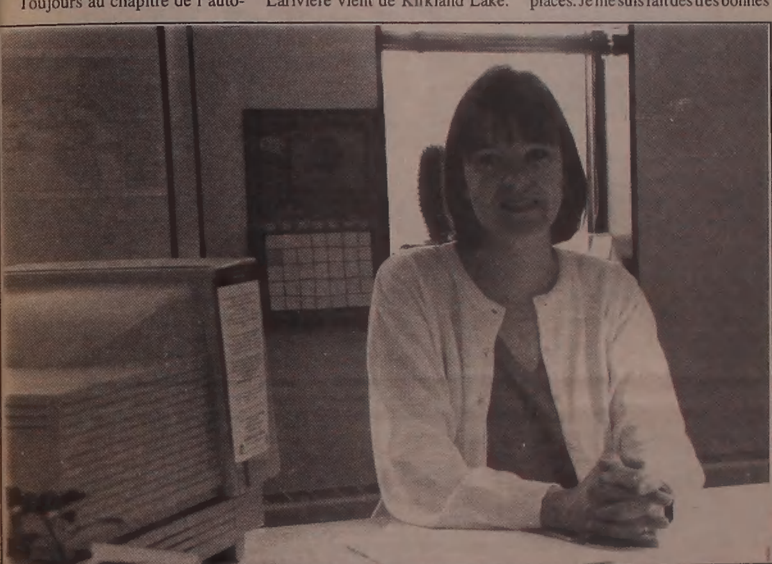
Quitter une ville minière pour s'installer dans une autre ville minière n'a pas posé de problème à Janine Larivière, même si Yellowknife, c'est loin de la parenté. «Yellowknife ne ressemble pas du tout à Timmins. Timmins n'est pas une capitale. La population est de 45 000 personnes, c'est gros, mais avec une petite mentalité. Ici, les gens ont beaucoup d'expérience de la vie; ils viennent de différentes places. Je me suis fait des très bonnes amies ici. La ville est très chaleureuse,» explique-t-elle.

La douzième de 13 enfants, Mme Larivière a de la parenté un peu partout. Depuis leur arrivée ici, Janine et son mari ont visité à deux reprises à Calgary la soeur de Mme Larivière. D'autres membres de la famille Larivière sont installés à Ottawa, dont le frère jumeau de Janine, Philippe. À Timmins même, il ne reste que trois des treize enfants Larivière.

La vie au grand air plaît beaucoup à Janine et à Alain Larivière. En été, la plupart des fins de semaine sont passées dehors, en camping. Alain aime la pêche et la chasse. «J'aime pêcher moi aussi mais je n'aime pas toucher au poisson» précise Janine. L'hiver, les Larivière font souvent de la randonnée en motoneige.

Pour ce qui est de leur avenir, Janine et Alain Larivière vivent une journée à la fois. «C'est pas vraiment défini, mais je pense qu'on restera ici un bout de temps, peut-être même s'y établir. On a des bonnes amitiés ici».

Karen Lajoie


Karen Lajoie/L'Aquilon

Janine Larivière, d'ici à la fin de l'été, réalisera pour la Fédération Franco-TéNOise plusieurs projets de promotion de la francophonie des Territoires du Nord-Ouest.

Félicitations Micheline !


Tania Gilbey/L'Aquilon

Micheline Gaudet (3e à partir de la gauche) reçoit son prix de Christine DeGagné, la gagnante de l'an dernier. À gauche, l'enseignante de Micheline, Mme Bernadette Leblanc-Fortier, et à droite, , le directeur de l'école, M. Terry Bradley, la félicitent.

Félicitations à Micheline Gaudet à qui l'École Allain St-Cyr a remis son prix annuel récompensant l'étudiant-e qui s'est distingué-e à l'école par son esprit d'entraide et sa bonne humeur.

Les enseignant-es attribuent le prix à celui ou à celle «ayant le plus contribué à l'avancement du fait français au sein de l'École Allain St-Cyr grâce à sa personnalité chaleureuse». Félicitations encore Micheline!

Le Nord n'est pas à l'abri de la pollution

Le projet de la Nation Métis de nettoyer le Grand lac des Esclaves était somme toute très simple. Sa réalisation se sera avérée exemplaire. Dès le départ, le projet s'est inscrit dans un programme de financement du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord (la Stratégie pour l'environnement arctique) dont les objectifs et la durée (un plan d'action de six ans) convenaient tout à fait au projet.

Le projet s'est développé graduellement, prenant de l'envergure chaque année. Une phase de planification et d'identification des sites à nettoyer a précédé (comme le veut la logique) les travaux de nettoyage même. Le projet entre maintenant dans sa troisième et dernière année de fonctionnement. Le président de la Nation Métis, M. Gary Bohnet, et le coordonnateur du projet, M. Bill Carpenter, ont raison de se féliciter des résultats obtenus et du déroulement efficace et fructueux du projet.

Le projet de nettoyage du Grand lac des Eclaves d'ici à la fin de l'été 1994 aura porté sur environ 300 sites à nettoyer. Les rives du lac ainsi que des îles et des communautés au bord du lac comme Lutselk'e et Fort Resolution ont été ciblées pour l'opération de récupération de sites défigurés par les déchets. La quantité de déchets ramassés par l'équipe de nettoyage atteint présentement le volume de 44 000 pieds cubes et le projet se poursuit cet été! Voilà certainement des chiffres qui donnent à réfléchir. Comme le souligne M. Bohnet, nous ne pouvons pas ignorer ces données même si nous préférerions continuer à croire que le Nord est encore un lieu intact que la pollution n'a pas souillé.

Le projet de nettoyage du Grand lac des Esclaves nous renvoie aussi en «pleine face» notre responsabilité individuelle en matière de protection de l'environnement. Les déchets ramassés par l'équipe de la Nation Métis ne sont pas attribuables à des grandes entreprises multinationales. La responsabilité des sites pollués que la Nation Métis a récupérés incombe à des individus s'adonnant à des activités de loisirs ou de subsistance comme la pêche, la chasse et la trappe ou encore à des petites entreprises dont les activités économiques semblaient pourtant d'une portée limitée.

Dans des espaces aussi vastes que ceux dans lesquels nous vivons ici, il nous semble souvent improbable que nos gestes et nos négligences individuels puissent résulter au bout du compte en un problème sérieux de pollution. Il suffit pourtant hiver et été de se promener dans la nature toute proche de nos communautés pour se rendre compte de tous les dépotoirs improvisés que nous dispersons le long des pistes de ski de fond ou à un site de camping.

La protection de l'environnement dans le Nord touche aussi à des questions très controversées et complexes, du nettoyage des sites militaires abandonnés au développement des ressources minières. Ne négligeons pas pour autant le rôle individuel que nous pouvons jouer quotidiennement dans cette question vitale du respect de l'environnement.

Agnès Billa

LIBRE ÉCHANGE À LA CANADIENNE



Voici l'horaire des Franco-FUN pour le reste de la saison :

11 juillet	18h30	terrain de l'école St. Joseph
18 juillet	20h	terrain Parker 2
21 juillet	20h	terrain Fritz Theil
25 juillet	18h30	terrain Parker 2
02 août	18h30	terrain de l'école Sir John Franklin
03 août	20h	terrain Sir John Franklin
11 août	20h	terrain Sir John Franklin

Les séries éliminatoires pour chaque division commenceront le 15 août et se termineront le 27.

L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Tania Gilbey
Stéphanie Boucher

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

6e victoire pour les Franco-FUN

Les Franco-FUN, une nouvelle équipe de la division E, ont marqué la mi-saison de la ligue de balle lente de Yellowknife avec une victoire et une défaite. Les deux matches n'ont pas manqué de rebondissements. Dans les deux cas, l'issue du match fut décidé lors de la dernière présence au bâton de l'équipe francophone.



Sophie Fillion des Franco-FUN s'apprête à courir au marbre.

Lors du premier match, contre les *GW Boomers* le 4 juillet, deux équipes étaient à égalité (11-11) au bout de six manches. L *Boomers* ont rempli les buts à la 7e manche et ont compté de points. Venu le temps de frapper, les joueurs de l'équipe fr cophone n'ont pas réussi à compter de points et ils se sont incli 13 à 11. Selon le capitaine de l'équipe, Jean-François Boucher, coups de circuits solo de Marc Lacharité et de Mario Paris permis à l'équipe de rester dans la course. Les étoiles de ce mat étaient Tania Gilbey au premier but et le lanceur Mario Paris

Le lendemain, les Franco-FUN ont marqué le point de victoire en 7e manche et l'ont emporté 19 à 18 la victoire dépens des *Explorers* de la Banque Royale.

L'équipe francophone perdait 18 à 12 après six manches qua ils ont entrepris de remonter la pente en comptant sept poi pendant la dernière manche. Selon M. Boucher, «c'est à cause nos spectateurs qu'on a gagné. Ils criaient et nous encouragaien

Les étoiles de ce deuxième matche de la semaine : M Lacharité et Hélène Cloutier. Les Franco-FUN ont joué un tr sième match en trois jours le soir du 6 juillet. Les résultats ser publiés dans le prochain numéro de *L'Aquilon*.

Les étudiants de l'École Allain St-Cyr partent à l'aventure !

Cette année, pour leur sortie de fin des classes, les étudiants de l'École Allain St-Cyr ont exploré l'île MacKenzie lors d'une excursion qui s'est déroulée le mercredi 22 juin.

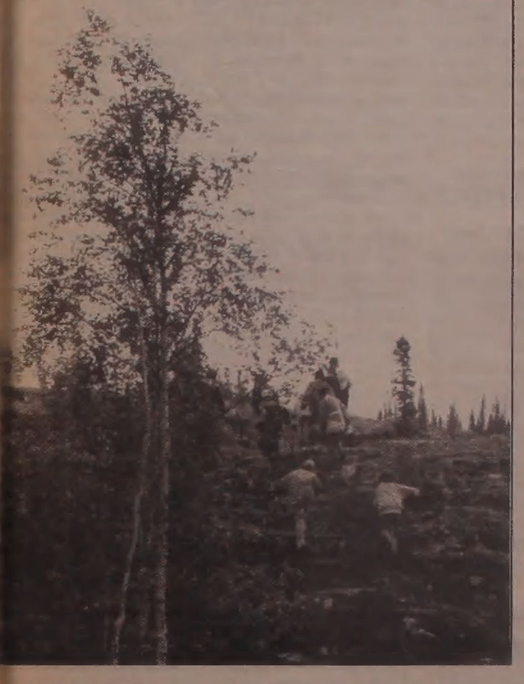
Le jour de la sortie, le vent soufflait et le soleil jouait à cache-cache derrière les nuages. Le temps n'a empêché ni les enseignants, ni les étudiants de l'École Allain St-Cyr de partir à l'aventure, en short, le chapeau sur la tête et bien aspergés d'insecticide. Départ vers 9h15 en autobus à destination de la marina. Une fois sur le quai, en attendant que les bateaux d'excursion soient prêts à partir, Mme Bernadette Leblanc-Fortier, enseignante à l'École Allain St-Cyr, indique sur une carte le parcours et l'emplacement de l'île. Après quelques conseils sur la manière de se comporter en bateau, le groupe part vers l'île MacKenzie. Les bateaux avancent à grande vitesse, le lac est agité. De grandes vagues fracassent une vitre de l'un des deux bateaux. Des étudiants se mouillent les pieds et les jambes lorsque l'eau s'engouffre à l'intérieur. Malgré cet incident, personne ne semble découragé.

Les aventuriers de l'École Allain St-Cyr atteignent l'île Mackenzie vers 11h30. Après avoir reçu quelques directives importantes, les étudiants sont libres de se promener sur l'île. Madame Marie-Claire Bradley part à la découverte des trésors de l'île avec ses élèves des 1ère, 2e et 3e années. Madame Sharla Darroch, elle, s'installe avec les enfants de la maternelle pour admirer les vagues. Pendant ce temps, mesdames Anita Drolet, aide-professeur, et Nicole Wallbridge, parent, s'occupent de préparer le dîner. Au menu : des hot-dogs, encore des hot-dogs et du melon d'eau. Tous les étudiants ont semblé bien apprécier le repas.

Après le dîner, les étudiants et les enseignants s'adonnent à un jeu sur la survie. Ce jeu aide les étudiants à mieux comprendre l'écologie, l'environnement, la chaîne alimentaire et les lois de la forêt. La plupart des étudiants prennent l'identité d'un herbivore ou d'un carnivore. D'autres incarnent la maladie, le feu et l'Homme. En demeurant dans les zones délimitées pour le jeu, les étudiants courent et crient. Ils apprennent tout en s'amusant la valeur de la vie et l'art de survivre.

Pour pouvoir passer une journée sur «leur» île, tous les étudiants de l'école ont participé à la levée de fonds. En s'occupant pendant toute l'année du programme de vente de lait pour Allain St-Cyr et l'école Sissons, les étudiants des 4e, 5e et 6e années et leur professeur, M.Terry Gallant, ont plus particulièrement contribué au succès de cette journée d'excursion qui annonçait les vacances d'été.





Les étudiants grimpent une colline pour partir à la découverte de l'île Mackenzie, lors de leur excursion de fin d'année.



Texte et photos : Tania Gilbey

Mme Marie-Claire Bradley, enseignante, a répondu aux nombreuses questions des étudiant-es sur la flore et la faune de l'île. Durant cette journée d'excursion, il a été question d'écologie, d'environnement et de survie dans la nature.





La Fédération culturelle canadienne-française est de mauvaise humeur

Elle refuse de parler uniquement de coupures avec le gouvernemen

Même si le sujet n'était pas à l'ordre du jour, il était incontournable. La démarche de repositionnement du ministère du Patrimoine canadien a été abondamment discutée lors de l'Assemblée annuelle de la Fédération culturelle canadienne-française. Et les artistes ne sont pas de bonne humeur!

La Fédération et ses membres dénoncent carrément le processus en cours, alors que le ministère cherche à réduire son aide financière aux associations pour se donner une plus grande marge de manoeuvre.

La Fédération a publié l'an dernier un volumineux rapport démontrant que les artistes francophones vivant à l'extérieur du Québec recevaient beaucoup moins de subventions pour les arts et la culture que l'ensemble des Canadiens; qu'ils ne recevaient pas leur juste part du gâteau. Elle a chiffré le manque à gagner à 11 millions par année. En fait, le premier document déposé par la FCCF et démontrant que les programmes fédéraux n'étaient pas adaptés aux besoins des artistes francophones date...de 1986.

Alors, lorsque le gouvernement propose de couper dans le programme qui finance les associations et les organismes francophones, le monde culturel dit: la coupe est pleine! «Nous, on est pas dans la période d'amputation. On veut remettre sur la table l'ensemble de nos demandes» explique la présidente de la FCCF, denise truax-leith.

Ce qui est grave pour la présidente, ce n'est pas que le gouvernement veuille couper dans son Programme des langues officielles. Ce qui est grave, poursuit Mme truax-leith, c'est qu'il ne s'est rien fait au niveau de l'interministériel. En d'autres mots, on accepte mal que les autres ministères ne contribuent toujours pas au développement de la francophonie canadienne et que toute la responsabilité financière incombe au seul ministère du Patrimoine canadien.

«On comprend qu'on peut se faire couper au Programme des langues officielles mais la revendication de base, c'est le portrait global», ajoute-t-elle. Car le véritable enjeu, dit-elle, c'est le réaménagement de tous les programmes des ministères de façon à tenir compte de la réalité des communautés francophones.

A ce chapitre, la présidente de la Fédération ne donne pas une bonne note au gouvernement Chrétien et au ministre Michel Dupuy. «Au même titre que le gouvernement fédéral ne veut pas pas parler de la Constitution, on ne semble pas vouloir s'occuper de ces questions-là, constate-t-elle. «Non seulement on trouve pas d'écho chez les libéraux par rapport à nos revendications, mais on est en train de se désengager vis-à-vis nos communautés».

Les observateurs du ministère du Patrimoine canadien ont été à même de constater la mauvaise humeur des délégués lors de l'assemblée annuelle. Les quatre fonctionnaires du ministère ont d'ailleurs quitté la salle alors que le débat sur le repositionnement commençait à prendre l'allure d'un front commun contre les coupures.

D'autre part, l'abs d'un représentant de la ciété Radio-Canada à l lier intitulé: «Une télévi à notre image» a frois milieu culturel. «Je ne pas s'ils sont assez conf bles dans leur tour d'ivo Montréal pour se dire q n'ont pas besoin de se pr cuper de nous-autres, s mande la présidente d FCCF...J'espère que ce pas ça».

Il se trouve qu'il a question «assez ab damment» de Radio-Ca dans les discussions à clos. Sans dévoiler la te de ces discussions, la p dente de la Fédération met que son organism fera entendre cet auto lorsque le comité parlem taire du Patrimoine cana tiendra ses audiences p ques sur l'avenir de la S

Et le message sera sim «On veut de la productio région. On veut se voir nos régions», dit de truax-leith.

Yves Lusignan (A

TVOntario partout au pays

Tout dépend des câblos...et du cabinet des ministres?

Il n'y a pas que la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) qui attend avec impatience de savoir si le cabinet des ministres renversera la récente décision du CRTC et imposera la distribution obligatoire, d'un bout à l'autre du pays, du signal du Réseau de l'information (RDI).

TVOntario, la chaîne éducative franco-ontarienne, attend avec un intérêt non dissimulé la décision des politiciens d'Ottawa. C'est que la direction a décidé il y a quelques mois d'étendre le signal de La Chaîne pour permettre aux autres communautés francophones d'avoir accès à ses émissions éducatives.

Ce sont les enseignants qui, en 1991 et en 1992 lors de l'assemblée annuelle de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), ont demandé aux dirigeants de TVOntario d'exporter leurs émissions scolaires.

La récente décision du CRTC d'autoriser huit nouveaux services spécialisés de télévision, dont le RDI, et l'arrivée de centaines de canaux américains au cours des prochaines années incitent TVO à se positionner dans le nouveau paysage médiatique canadien.

Le projet est encore sur la planche à dessin. Beaucoup de questions sont encore sans réponse. Est-ce que TVO va offrir le signal au Québec, où va-t-elle passer par-dessus la province pour rejoindre les Acadiens des Maritimes? Pour le moment, la décision serait d'offrir le service au Québec, à cause des revenus potentiels d'un marché de six millions de francophones.

Il a été décidé que la distribution se ferait par les câblodistributeurs et que le service serait offert à 10 cents par mois dans les marchés anglophones. Est-ce que les câblos seraient intéressés à distribuer un autre signal francophone, même à 10 cents? TVOntario doit entreprendre en septembre des discussions sur la question avec au moins une importante entreprise de câble.

La distribution serait-elle obligatoire ou facultative? C'est là qu'entre en ligne de compte la patate chaude que la FCFA a lancée il y a quelques semaines dans les mains du ministre du Patrimoine canadien. La Fédération a demandé le 7 juin dernier au ministre Michel Dupuy et au Premier ministre Jean Chrétien de renverser la décision du CRTC pour que la distribution de la chaîne RDI, «le Newsworld français», soit décrétée obligatoire partout au pays.

Car le calcul des dirigeants de TVOntario est simple: «On a l'espoir que la distribution obligatoire du RDI va ouvrir la porte à la distribution obligatoire d'un canal éducatif», explique Mme Claudette Paquin, directrice de la planification à TVOntario, qui a fait part de ce projet lors de l'Assemblée annuelle de la Fédération culturelle canadienne-française, dans le cadre d'un atelier intitulé: «Une télévision à notre image». En clair, on souhaite un précédent qui ferait boule de neige.

TVOntario y trouverait aussi son compte dans cette aventure puisque la distribution du signal partout au pays lui permettrait d'augmenter ses revenus. «Autant ça peut répondre aux besoins d'éducation, autant c'est important d'aller chercher des revenus supplémentaires», de dire Mme Paquin.

On pense aussi que les câblodistributeurs pourraient y trouver leur compte. Présentement, chaque canal canadien que le câblo accepte de distribuer à ses abonnés lui permet d'offrir deux canaux américains en contre-partie. C'est la règle dite du deux pour un. A compter du mois de janvier, les câblos ne pourront offrir qu'un seul canal américain supplémentaire pour chaque canal canadien. On croit à TVOntario que les câblos auront alors faim de canaux canadiens.

Pour ce qui est du contenu, TVO jongle avec trois options: distribuer au pays toutes ses émissions produites pour l'Ontario français; réinvestir ses nouveaux revenus dans la production locale ou acheter des productions des autres provinces.

TVOntario aimerait se présenter devant le CRTC en juin 1995. Tout dépend des câblos...et du conseil des ministres?

Yves Lusignan (APF)



Karen Lajoie/L'Aquilon

Pour une troisième année consécutive, la Nation Métis parraine un projet de nettoyage du Grand Lac des Esclaves. La soixantaine de préposés au nettoyage engagés pour le projet s'apprête à partir à bord du Hugh A. Young pour un des sites à nettoyer.

Gouvernement des Territoires du [redacted]

Chef des programmes de garderies
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, T. N. -O.**
Le traitement initial est de 53 608 $ par année.
Réf. : 011-0236BB-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Analyste stagiaire des politiques
Société d'habitation [redacted] T. N.-O. — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Programme de formation d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 37 376 [redacted] par année.
Réf. : 011-0237VG-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Agent stagiaire du perfectionnement des ressources humaines
Société d'habitation des T. N.-O. — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Programme de formation d'une durée de deux ans)
Le traitement initial est de 35 260 $ par année.
Réf. : 011-0179VG-0003 — **[redacted] limite :** le 15 juillet 1994

Agent chargé des politiques et [redacted] la législation
Ministère de la Santé [redacted] des Services sociaux — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 [redacted] par année.
Réf. : 011-0227KCR-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Administrateur de la Cour territoriale
Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 58 351 $ par année.
Réf. : 011-0241KCR-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Expert-conseil [redacted] programmes d'études post-secondaires
Ministère de l'Éducation, de [redacted] Culture et de [redacted] Formation — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 $ par année.
Réf. : 011-02115BB-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Écrire au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., C. P. 1320, Scotia Centre, 8ᵉ étage, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

Mécanicien de machines fixes
Ministère des Travaux publics et des Services — **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 30 septembre 1995)
Le traitement initial est de 49 624 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 [redacted] par année. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf. : 041-0101-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Agent de [redacted] gestion [redacted] l'entretien
Ministère des Travaux publics et des Services — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 40 103 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf. : 041-0102-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Agent principal du personnel
Ministère du Personnel — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 49 084 [redacted] par année, plus [redacted] allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0100-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Surintendant régional
Ministère du Personnel — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 61 040 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 [redacted] par année. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf. : 041-0106-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Agent de projet
Ministère des Travaux publics et des Services — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 51 758 [redacted] par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année. **Il s'agit d'un poste non traditionnel.**
Réf. : 041-0107-0003 — **Date limite :** le 15 juillet 1994

Écrire au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., IQALUIT NT X0A 0H0. Téléphone : (819) 979-5123. Télécopieur : (819) 979-6574.

- ***Nous prendrons [redacted] considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer [redacted] travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise [redacted] programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Établissement de cartes environnementales

Identification de la faune et de l'habitat aquatique [redacted] établissement de cartes - Route n° [redacted] (Ingraham Trail) et route n° 8 (route Dempster), T. N.-O. -

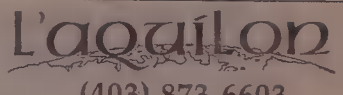
Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, YELLOWKNIFE NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1ᵉʳ étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) avant :

15 h, heure locale, le 19 juillet 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées [redacted] partir du 27 juin 1994.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements [redacted] l'appel d'offres : Liz Vens, agente [redacted] contrats, Gouvernement des T. N.-O., Tél. : (403) 920-8978
Renseignements techniques : Nick Lawson, analyste de l'environnement, Gouvernement des T. N.-O., Tél. : (403) 873-7994







Ministère des Travaux publics [redacted] Services
L'hon. Don Morin, ministre

Caserne [redacted] pompiers

Appel d'offres pour concevoir [redacted] construire une [redacted] de pompiers à deux baies – Fort Liard, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] l'agent aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre [redacted] Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44ᵉ rue) ou au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées [redacted] main propre au Bureau de service de district, Palais de justice) ou au bureau des projets, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Fort Simpson NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au bureau régional de l'entretien) avant :

14 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] JUILLET 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées [redacted] partir du 27 juin 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et doivent être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Audrey Mabbitt, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél. (403) 874-2631
Renseignements techniques : Floyd Daniels, Gouvernement des T.N.-O., Tél. : (403) 695-7244, ou Diane Magnusson, Tél. : (403) 920-6466

APPEL D'OFFRES
Northwest Territories
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Installations mécaniques après coup à l'école Jean Wetrade

Amélioration des systèmes mécaniques et de ventilation dans une nouvelle école. Cela comprend la fourniture et l'installation de tout ce qui est nécessaire aux modifications des systèmes. - Rae Lakes, T. N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au bureau régional de Yellowknife, 5013, 44ᵉ rue) avant :

15 h, heure locale, le 15 juillet 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] l'une des adresses susmentionnées à partir du [redacted] juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, agente aux contrats, Gouvernement des T. N.-O., Tél. : (403) 873-7662
Renseignements techniques : Shouhda K. Shouhda, ing., Gouvernement des T. N.-O., Tél. : (403) 920-3045, ou Ian Drinnan, ing., Thorn Limited, Tél. : (403) 873-5151



APPEL D'OFFRES
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Améliorations à l'hôpital régional [redacted] Baffin

Rénovations du système de distribution d'énergie, travaux généraux d'architecture et de mécanique et construction d'un nouvel édifice contigu pour la génératrice. Il est obligatoire de prendre rendez-vous pour visiter le site. - Iqaluit, T. N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, IQALUIT NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4ᵉ étage de l'édifice Brown) avant :

16 h, heure locale, le 22 juillet 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 8 juillet 1994.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, Gouvernement des T. N.-O., Tél. : (819) 979-5150
Renseignements techniques : Naser Rabbani-Farani, Gouvernement des T. N.-O., Tél. : (819) 979-5150, ou Naseem Bashir, A.D. Williams Engineering, Tél. : (403) 873-2395

Les Jeux de l'Acadie

Le Sud-Est remporte la finale pour une dixième fois en quinze ans

Pour la 10ième fois en 15 ans d'histoire, c'est la région du Sud-Est avec un total de 278 points qui a remporté la Finale des Jeux de l'Acadie, qui avait lieu du 30 juin au 3 juillet à Caraquet.

Les huits délégations venues de trois provinces sont reparties avec le souvenir d'une compétition relevée, très bien organisée, où l'émotion se mêlait à l'effort sur fond de camaraderie.

La stratégie de la constance a encore une fois profité aux athlètes du Sud-Est, eux qui ont terminé premiers dans une seule discipline (l'athlétisme 14-15 ans), mais qui ont su offrir de bons résultats dans l'ensemble des épreuves.

Si le jeudi, première journée des Jeux, avait été plutôt pauvre pour le Sud-Est, le reste des compétitions est venu confirmer que cette région représente toujours la puissance d'antan.

La région de Kent, grande gagnante de 1993 à la Finale de Dieppe, a terminé au deuxième rang avec une récolte de 262 points et des premières positions dans pas moins de quatre épreuves. Chaleur suit avec 248 points devant la Péninsule acadienne, la région hôtesse, qui n'a pu faire mieux que de récolter 212 points.

Madawaska-Victoria: une surprise

La surprenante délégation du Madawaska-Victoria, avec des victoires dans trois disciplines, a terminé en cinquième place au classement cumulatif. Mais ses performances générales et le dynamisme évident de ses athlètes laissent présager de belles choses pour les années à venir. Gageons que la tenue de la finale 1992 à Grand-Sault n'est pas étrangère à cette belle performance.

Mad-Vic, avec à sa tête Rob Lévesque comme chef de mission, a gagné en cyclisme, à la balle-molle féminine et au handball masculin. Il fallait voir ces athlètes et accompagnateurs, tout de vert vêtus, chanter et danser lors de la cérémonie de clôture de dimanche. A eux seuls, ils auraient pu électriser la foule, venue nombreuse pour saluer la jeunesse de toute l'Acadie.

Des performances moins réjouissantes en athlétisme 12-13 ans (6e position), au badminton (7e) et au soccer (8e) auront fait tort au Madawaska-Victoria, qui avait tout de même très bien figuré en athlétisme 14-15 ans (5e), au volleyball féminin (4e), au volleyball masculin (3e) et au tennis mixte (2e).

Mais ce qui empêche cette délégation d'obtenir un meilleur résultat encore au classement général, c'est certes l'absence d'une délégation à la gymnastique artistique mixte, une discipline qui représente 32 précieux points.

Mais en dépit de cette absence, le Madawaska-Victoria a failli remporter le Prix de l'amélioration, présenté par la Fédération des caisses populaires acadiennes. Ses 208 points accumulés représentent une progression de 20,93 pour cent sur les résultats de l'an dernier, alors que la délégation amassait 172 points. Seule la délégation de Cha-



leur a fait mieux avec une amélioration de 24 pour cent.

Kent chauffe le Sud-Est

Les observateurs ont cru pendant la première partie de la Finale que la délégation de Kent répéterait son exploit de l'an dernier à Dieppe. Après tout, Kent a terminé au premier rang dans quatre épreuves: gymnastique artistique mixte, badminton mixte, soccer masculin et volleyball féminin.

Cependant, des résultats moins heureux en handball masculin (7e position), au tennis mixte (6e) et en volleyball masculin (6e) n'auront pas su compenser pour des deuxièmes positions bien méritées à la balle-molle féminine et en athlétisme chez les 12-13 ans.

Mais la région de Kent n'a pas à rougir de sa prestation, bien au contraire! Avec à leur tête la chef de mission Gisèle Savoie, les athlètes de cette région ont montré aux gens du Nord-Est pourquoi ils avaient remporté les Jeux de Dieppe en 1993.

Les 262 points de Kent ne sont tout de même pas si loin des 278 points du Sud-Est. Ils représentent néanmoins un recul de l'ordre de 8,39 pour cent par rapport aux 286 points de l'an dernier.

Et comment ne pas parler de l'impression laissée par la délégation de Kent sur les organisateurs, les spectateurs et les journalistes. Résumons en parlant de classe, de grande classe. Tout comme à Dieppe l'an dernier, et sans qu'on sache exactement pourquoi, les athlètes semblaient obtenir la faveur de tout le monde!

Un impressionnant contingent de 80 membres du Comité organisateur de la Finale des Jeux de l'Acadie de 1995, qui auront lieu à Saint-Lo de Kent et Richibouctou, a pass revue toutes les facettes de Caraq 1994. A voir aller ces homme ces femmes, il n'y a aucun do on sera prêt dans Kent l'an p chain.

Les maires de Saint-Loui Richibouctou, Louis Arseneau Gary Fontaine, étaient aussi p sents sur la scène de la cérémo de clôture, afin de cueillir le drap des Jeux des mains de leur hom gue de Caraquet, Roberta Dug

Cette 15e Finale des Jeux l'Acadie s'est déroulée sous la p sidence d'honneur de Marc Alb un athlète originaire de Caraq qui a fait partie en 1992 de l'équ canadienne de volleyball, ins aux Jeux olympiques de Barcel en Espagne. Il a fait la joie nombreux athlètes avec ses co mentaires élogieux lors des vic res et ses propos encourageants des défaites.

Les cérémonies d'ouvertur de clôture ont été télédiffusées d océan à l'autre par la Société dio-Canada.

Un violent orage électrique sérieusement perturbé le dérou ment des compétitions extérieu du vendredi. La situation est cep dant vite revenue à la normale qui fait que samedi après-midi avait comblé les retards encou dans la présentation des épreu

(A

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'ÉLECTION

Élection générale de 1993

[illegible]

Nom du candidat	Nom de l'agent officiel	Nombre de donateurs	Total des dons	Total des dépenses d'élection	Déduire : dépenses personnelles du candidat	Total des dépenses d'élection assujetties à la limite*	Vérifié par
Jack Iyerak Anawak Lib.	Gerry Palfrey	48	42 935,24 $	33 081,49 $	15 507,62 $	17 573,87 $	K.R. Manson
Leena Evic-Twerdin P.C.	Georges D'Aoust	58	44 850,00 $	63 450,79 $	29 085,86 $	34 364,93 $	Mackay Landau
Mike Illnik N.P.D.	Hunter Tootoo	10	12 739,65 $	11 200,58 $	8 454,26 $	2 746,32 $	Mackay Landau†

Le rapport complet concernant les dépenses d'élection des candidats susmentionnés peut être examiné en s'adressant au directeur du scrutin :

Sandra Kusugak, Boîte 61, Rankin Inlet, T. N.-O. X0C 0G0

** Limite permise des dépenses d'élection pour Nunatsiaq : 50 178,02 $*

† Le vérificateur a émis une réserve.

[illegible]

Nom du candidat	Nom de l'agent officiel	Nombre de donateurs	Total des dons	Total des dépenses d'élection	Déduire : dépenses personnelles du candidat	Total des dépenses d'élection assujetties à la limite*	Vérifié par
Ethel Blondin-Andrew Lib.	Kenneth W. Wowk	147	69 464,67 $	71 737,48 $	21 064,02 $	50 673,46 $	Avery, Cooper & Co. comptables généraux licencié
Mansell C. Grey R.P.	Shandra Bast	20	4 190,00 $	7 609,25 $	4 830,66 $	2 778,59 $	Robert Alexander Stewart
Martin Hanly P.C.	Kent Douglas Ferguson	99	35 925,85 $	46 289,32 $	4 115,68 $	42 173,64 $	W. Grant Hinchey, comptable général licencié
Chris O'Brien P.V.	Brenda McNair	11	1 930,00 $	309,87 $	0,00 $	309,87 $	Avery, Cooper & Co. comptables généraux licencié
Bill Schram N.P.D.	Colette Marie Savarie	Rapport non présenté					
Lynn Taylor P.L.N.	Warren Duff	[illegible]	3 100,00 $	2 145,35 $	374,90 $	1 770,45 $	Avery, Cooper & Co. comptables généraux licencié

Le rapport complet concernant les dépenses d'élection des candidats susmentionnés peut être examiné en s'adressant au directeur du scrutin :

Debbie Nider, 6, croissant England, Yellowknife, T. N.-O. X1A 3N6

** Limite permise des dépenses d'élection pour Western Arctic : 54 614,36 $*

Les chiffres sont tels que rapportés par les candidats. Publié par le directeur général des élections conformément aux paragraphes 235(2) et (3) de la Loi électorale du Canada



L'organisme non partisan charg de la conduite des élections féd

Révision de la

LOI SUR LES BOISSONS ALCOOLISÉES

DES TERRITORIES DU NORD-OUEST

Comment pouvons-nous améliorer la réglementation des boissons alcoolisées dans nos localités?



- ***La vente et la distribution d'alcool***



- ***La réglementation des licences a'alcool***



- ***Les jeunes et l'alcool***



- ***La vente illégale de boissons alcoolisées***

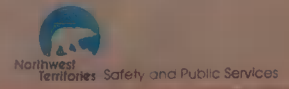


Une révision complète de la *Loi sur les boissons alcoolisées*

Quels changements devrait-on apporter à la loi régissant l'alcool aux Territoires du Nord-Ouest? Le ministère de la Sécurité et des Services publics effectue présentement une révision complète de la *Loi sur les boissons alcoolisées des T. N.-O.*

Dans le cadre de la révision, nous recueillerons les opinions des particuliers et des organismes dans toutes les localités des T. N.-O. Nous voulons connaître vos idées sur les façons d'améliorer la *Loi sur les boissons alcoolisées* ... et sur les règles visant la distribution, la vente ou la consommation d'alcool.

Vous trouverez dans le présent bulletin certaines questions à étudier concernant la réglementation des boissons alcoolisées, un court résumé des problèmes et un questionnaire auquel vous pouvez répondre afin de nous faire savoir ce que VOUS pensez.





Révision complète de la *Loi sur les boissons alcoolisées*

Nous révisons présentement la *Loi sur les boissons alcoolisées* des T. N.-O. et votre opinion compte!

Au cours des prochains mois, nous consulterons la population au sujet de la Loi sur les boissons alcoolisées des T. N.-O., loi régissant l'administration des alcools aux T. N.-O. Dites-nous comment nous devrions légiférer en matière d'alcool aux Territoires du Nord-Ouest ...

La vente et la distribution d'alcool

La *Loi sur les boissons alcoolisées* renferme des dispositions relatives à la distribution et à la vente de boissons alcoolisées aux Territoires du Nord-Ouest. Elle définit ce qu'on entend par boisson alcoolisée et donne également des précisions sur qui a le droit d'en acheter et d'en consommer; de plus, elle prévoit les règles d'importation et de fabrication ainsi que les points de vente légaux.

Nous demandons aux résidants de nous faire part de leurs idées sur la façon de régir la vente et la distribution des boissons alcoolisées [illegible] T. N.-O.

Comment devrait-on définir ce qu'est une boisson alcoolisée? La Loi devrait-elle traiter différemment certains produits, comme les boissons ne contenant que 0,5 pour cent d'alcool ou «les bières à haute teneur en alcool»? Que devrait préciser la Loi au sujet des produits contenant de l'alcool mais qui ne sont pas des boissons, comme des produits nettoyants, des produits médicaux ou des ingrédients culinaires? Devrait-on apposer des étiquettes de mise en garde sur les boissons alcoolisées?

Qui peut vendre des boissons alcoolisées aux T. N.-O.? Qui peut en introduire aux T. N.-O.? En quelle quantité?

Certaines gens croient que le gouvernement des T. N.-O. ne devrait pas se mêler de vendre des produits qui sont nocifs pour la santé ... qu'en pensez-vous? Aimeriez-vous que le gouvernement privatise davantage la distribution des boissons alcoolisées aux T. N.-O.? Les règles actuelles concernant les licences de «vente pour emporter» et d'occasions spéciales sont-elles pertinentes, trop ou pas assez sévères?

À qui devrait-on interdire l'achat ou la consommation d'alcool? Quelle est la meilleure façon de modérer la consommation d'alcool dans les lieux publics? Interdire la consommation d'alcool fonctionne-t-il?

Voici quelques exemples de questions auxquelles nous tenterons de répondre au cours de la révision de la *Loi sur les boissons alcoolisées*. Dites-nous ce que VOUS en pensez...

La réglementation des licences d'alcool

La *Loi sur les boissons alcoolisées* prévoit les règles visant la délivrance des licences d'alcool et l'inspection des bars, des salles à manger et des autres endroits où on peut légalement consommer de l'alcool ailleurs qu'à domicile. On compte environ cent quarante établissements visés par une licence d'alcool aux T. N.-O.

Les détenteurs d'une licence doivent exploiter leur établissement selon les normes précisées dans la Loi. La Loi autorise la Commission des licences d'alcool à rédiger des règlements établissant également certaines normes.

Partout au Canada, l'alcool a toujours créé un défi pour le législateur qui veut tenir compte des intérêts du monde des affaires et des buveurs mondains sans oublier les problèmes sociaux qu'engendre l'abus d'alcool.

Selon vous, les établissements visés par une licence d'alcool sont-ils bien réglementés aux T. N.-O.? Les normes actuelles sont-elles pertinentes? Trop sévères?

Doit-on modifier la structure de la Commission des licences d'alcool? Quelles devraient être ses responsabilités? Pourrait-on transférer certaines responsabilités, ou fonctions, à d'autres organismes?

Sur quels critères devrait-on se fonder pour accorder une licence d'alcool?

Quelle est la meilleure façon de garantir la participation de la communauté au processus de décision de délivrance des licences d'alcool? Devrait-on accorder plus de responsabilités aux gouvernements locaux dans ce domaine?

Quel genre de comportement est inacceptable dans un lieu visé par une licence d'alcool? Quels pouvoirs devrait-on accorder aux inspecteurs et aux autres agents responsables de l'application des lois? Qui peut juger si un détenteur de licence ne se conforme pas à la Loi ... et qu'arrive-t-il en cas d'infraction?

Votre opinion sur ces questions, de même que les commentaires faits par les commerces, organismes sociaux, gouvernements locaux et autres, vont nous aider à faire en sorte que toute nouvelle législation prévoie un régime de licences à la fois juste et efficace.

Rewriting LIQUOR LAWS

IN THE NORTHWEST TERRITORIES

RE-WRITING LIQUOR LEGISLATION IN THE NORTHWEST TERRITORIES

... Tell us what you think!

Liquor legislation in the Northwest Territories is being reviewed! We are asking people for ideas about how we can improve the way liquor is regulated!

What do you think?

Take a moment to fill in this questionnaire and forward it to the Department of Safety and Public Services in Yellowknife. Your input is important.

1 What improvements should be made to liquor control laws in the Northwest Territories? What changes would YOU like to see in the rules for the sale, distribution, possession or consumption of liquor?

2 Right now what concerns you most about the way liquor is regulated in the Northwest Territories?

Are you completing this questionnaire on behalf of an organization?

Yes, these answers represent the view of:

(organization)

☐ No, I am answering just for myself

3 If you would like to receive newsletters and more information about this liquor review, please provide the following (please print):

Name

Mailing Address

Telephone (   )

In what Official Language would you like to receive correspondence?

ᑎᑎᕋᖅᑕᐅᑎᐊᒃᑲᓐᓂᕐᓂᐊᖅᑐᑦ ᐃᒥᐊᓗᓕᕆᓂᕐᒧᑦ ᒪᓕᒐᐃᑦ ᓄᓇᑦᓯᐊᕐᒥ...

... ᐅᖃᐅᓯᕆᓚᐅᕐᓗᑦ ᖃᓄᖅ ᐃᓱᒪᒻᒪᖔᕐᓯ!

ᐃᒥᐊᓗᓕᕆᓂᕐᒧᑦ ᒪᓕᒐᐅᔪᖅ ᓄᓇᑦᓯᐊᕐᒥ ᕿᒥᕐᕈᐊᖅᑕᐅᓕᕐᒪᑦ. ᐃᓄᖕᓂᒃ ᑐᒃᓯᕋᖅᐳᒍᑦ ᐃᓱᒪᒋᔭᐅᔪᓂᒃ ᖃᓄᒃᑲᓂᖅ ᐱᐅᓯᕆᐊᖅᑕᐅᔪᓐᓇᕐᒪᖔᑕ ᐃᒥᐊᓗᐃᑦ ᐊᐅᓚᑕᐅᖃᑦᑕᕐᓂᖏᑦ.

ᖃᓄᕐᓕ ᐃᓱᒪᕕᑦ?

ᐅᑯᐊ ᐊᐱᖑᑏᑦ ᑭᐅᓚᐅᒃᑭᑦ ᐊᐅᓪᓚᖅᑎᓪᓗᒋᓪᓗ ᑲᕙᒪᒃᑯᑦ ᐊᑦᑕᕐᓇᖅᑐᓕᕆᔨᒃᑯᖏᓐᓄᑦ ᐃᓄᓕᒫᓄᓪᓗ ᑐᕋᖓᔪᓕᕆᔨᒃᑯᖏᓐᓄᑦ ᔭᓗᓇᐃᒥ. ᐃᓚᐅᓂᖅᓯ ᐊᑐᒪᕆᖕᓂᐊᖅᑐᖅ!

1 ᖃᓄᖅ ᐱᐅᓯᕐᕿᓇᖅᐸᑦ ᐃᒥᐊᓗᐃᑦ ᐊᐅᓚᑕᐅᖃᑦᑕᕐᓂᖏᓐᓄᑦ ᒪᓕᒐᐃᑦ ᓄᓇᑦᓯᐊᕐᒥ? ᐊᓯᔾᔨᖅᑕᐅᒐᔭᖏᑦ ᐃᓚᐃᑦ ᖃᓄᐃᑦᑐᐊᑦ ᒪᓕᒃᑕᐅᔪᓐᓇᖅᐳᖅᑐᓂ ᐃᒥᐊᓗᐃᑦ ᓂᐅᕕᐊᕐᓯᐅᑎᓂᖏᓐᓂ, ᐅᐃᓇᐅᑎᖏᓐᓂ, ᐱᓯᒪᔭᐅᓇᓂᖏᓐᓂ ᐅᕙᓗᖕᓂᑦ ᐅᖅᑕᐅᕋᑦᑎᖏᓐᓂ?

2 ᒫᓐᓇᐅᔪᖅ, ᓱᓇᐅᕙᑦ ᐃᓚᐃᑦ ᐃᓱᒪᓗᑦᑎᕐᓂᖅᐸᓐᔪᑎᑦ ᐃᒥᐊᓗᐃᑦ ᐊᐅᓚᑕᐅᕋᑦᑎᖏᓐᓂᒃ ᓄᓇᑦᓯᐊᑦ ᐃᓗᐊᓂ?

ᑖᒃᑯᐊ ᐊᐱᖑᑏᑦ ᑭᐅᕖᑦ ᑭᓪᓕᖅᑐᐃᓪᓗᑎᑦ ᑲᑐᔾᔨᖃᑎᒌᖕᓂᐅᔪᓂᒃ?

ᐊᖏᕈᕕᑦ. ᐅᑯᐊ ᑭᐅᔾᔪᑏᑦ ᐃᓱᒪᒋᔭᐅᔪᑦ ᐅᑯᓇᙶᖅᑐᑦ

(ᑲᑐᔾᔨᖃᑎᒌᑦ)

☐ ᐊᖏᙱᒃᑯᕕᑦ, ᑭᐅᔪᖓ ᐅᕙᖕᓄᐊᖅ

3 ᑐᓴᒃᓴᓂᒃ ᐱᔪᒪᓂᐊᕈᕕᑦ ᐱᕙᓪᓕᐊᓂᖏᑦ ᑕᒪᒃᑯᐊ ᐊᓪᒪᓗ ᑐᑭᓯᒋᐊᒃᑲᓂᕈᒪᒍᕕᑦ ᐃᒥᐊᓗᐃᑦ ᒪᓕᒐᖏᑦ ᕿᒥᕐᕈᐊᖅᑕᐅᓂᖏᓐᓂᒃ, ᐅᑯᐊ ᐊᑏᓐᓗᑦ ᑎᑎᕋᓂᐊᖅᐸᑎᑦ (ᓴᖑᔾᔨᐱᓗᒋᑦᑐᑎᑦ)

ᐊᑏᑦ

ᑐᕌᑎᑦ ᑎᑎᖅᑲᓄᑦ

ᐅᖃᓚᐅᑏᑦ (   )

ᖃᓄᐃᑐᒥᒃ ᐅᖃᐅᓯᕐᒥ ᐊᑐᖅᑕᐅᕕᑦ ᑎᑎᖅᑲᖅᑖᕈᕕᑦ?



Révision de l[illegible] Loi sur les boissons alcoolisées des T. N.-O.
... Dites-nous ce que vous en pensez!

Nous révisons présentement la Loi sur les boissons alcoolisées des T. N.-O. et vous demandons de nous suggérer comment l'améliorer.

Qu'en pensez-vous?

Le ministère de la Sécurité et des Services publics vous demande de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire et nous le faire parvenir au bureau de Yellowknife. Votre opinion compte!

1 Quelles améliorations devrions-nous apporter à la réglementation des boissons alcoolisées aux Territoires du Nord-Ouest? Y a-t-il des changements que VOUS aimeriez qu'on apporte aux règles visant la vente, la distribution, la possession ou la consommation d'alcool?

____

2 Qu'est-ce qui vous tracasse le plus [illegible] sujet de la Loi sur les boissons alcoolisées des T. N.-O.?

____

Répondez-vous au questionnaire au nom d'un organisme?
OUI, les réponses représentent le point de vue de

____
(nom de l'organisme)

☐ NON, les réponses représentent mon point de vue.

3 Si vous désirez recevoir des bulletins d'information ou de plus amples renseignements sur la révision de la Loi sur les boissons alcoolisées, prière de nous donner les renseignements suivants (écrire en caractères d'imprimerie) :

Nom ____________________

Adresse postale ____________________

Téléphone (_____) ____________________

Dans quelle langue officielle aimeriez-vous qu'on communique avec vous ? ____________________



EDZANÈK'E KǪ̀TI GHA NAÀWO NAGEETŁ'ÈA. . .
. . . DÀNEWǪ GOTS'Ǫ̀ HĄĮDI

Edzanèk'e kǫtı gha naàwo hòlı̨ ı̨lè wek'àeta. Kǫtı gha naàwo hòlı̨ ı̨lè denahke nezı̨ aats'elèa ts'ı̨wǫ ghǫ done dàts'eeke.

Dànewǫ?

Dı enı̨htł'è t'à dàneeke weghǫ dànewǫ dek'enı̨ıtł'è tł'axǫ Sǫmbak'e Department of Safety eyıgots'ǫ Public Services gıt'sǫ aawı̨lè nò. Neyatı wet'àʔà ne.

1 Edzanèk'e kǫtı gha naàwo hòlı̨ ı̨lè edàanì sınadla de nezı̨a sǫnì? Edàanì kǫtı nàedı, edàanì kǫta gots'ǫ nàezhea, amıı done kǫtı k'ele xè yekedìa dıle eyıgots'ǫ done kǫtı gedǫ wenaàwo edàanì sınadlea newǫ?

____

2 Dıı, Edzanèk'e edàanì kǫtı wech'àet'ǫ gha naàwo hòlı̨ negha dàanì?

____

Dı enı̨htł'è wet'à dàneeke K'àodeè eyı-le gha sıneʔı̨nì?

HEʔĘ. ____________________
(k'àodeè)

☐ GHA K'ÀODEÈ GIYATI NE.

3 Kǫtı wech'àet'ǫ wenaàwo wek'àeta wenı̨htł'è eyıgots'ǫ wegondı k'èı̨zhǫą newǫ nıdè, ı̨zhı gondı ts'eekè dek'enı̨ıtł'è:

Nızì ____________________

Edı̨e Nàde ____________________

Wet'à Gots'ende (_____) ____________________

Ayıı yatı kaʔa wet'à eghàlats'eeda t'à nets'ǫ ets'eetł'è xè gondı sı̨ nets'ǫ aats'eʔı̨ą?

____



AGLATQIKDIRNIAQDUT DAAN'NGAKUN MALIRUDAKSIUGAKSIAT NUNAPDINNI...
...QULIUDILUDA QANUQ ISUMAGUVIT!

Daan'ngadigun Malirudaksiuqdaq Nunapdin'ni Isivriutqiakigaat! Angalatjudingit daan'ngadigun isumagiblugit qiniqsimayugut qanuq iluriligaksaummada!

Qanuq isummadigiviun?

Daiguqqaaclugu abiqsuun kiummanikkupku duyuudigilugu kan'iinnun Department of Safety and Public Services Yellowknifemi. Nakarnairudiniakkapdigut!

1 Ilurilirudiksainnik Daan'ngakun Malirudaksiuqdangat aglatqigukkivut Nunapda inuita pitqusiit iluriliqlugit? Simmitqigukbigit angalatjudingıt duniuqqaqdirudingidigun, daan'ngaruarudingidigun luuniin nani imirviruarudingidigun?

____

2 Qanma, qanua isumadigiviun angalatjudingita daan'ngaqdigun Nunapdin'ni?

____

Apiqsuun keugapku savakviin dabudiviun?

ii, ukuat keuyariyait ____________________
(savakvinganni)

☐ Naagia, uvapkun kisian keugiga

3 Daan'ngaqdigun isivriuqduat ilitchuripsaarukkupkit, didirailudin kidudilaarnik (aglamariklugu);

Adqin ____________________

Nanidilaan ____________________

uqarvik (_____) ____________________

Ilitchuripsaarukbit naliita uqausiit aduqlugit?

____



TITIGAFAAKNIGHAA EMILIKINIKOT MALIGAK NUNATIAMI

...KANOK EHOKAGIAKHAFIKNIK TOHAGOMAYOGOT

EMILIKINIKOT MALIGAK NUNATIAMI NUTAAGOKTIKTAOLIKTOK. INUNGNIK APIGHOILIKTOGOT TOHAGOMAPLOTA KANOK EHOMAGIYAINIK MALIGAP ATOKTAOVAOHIA EHOAKTOMIK PIVAALIGOMAPLOGO.

KANOK EHOMAVIT?

TITIGAK ONA APIGHIJOT ENIKNAHAALIMAITOK TITIGAKVIGILAJAVAT EHOMAGIYANGNIK EMILIKINIOP MIGHAAGOT ENIGOKNI AOLAKTITLOGO OKONOGA TAMAANOT ANNIKTAILINNIGAHOAT KAVAMAT HAVAKET YALONAIMI. EHOMAGIYAHI TOHAGOMAYAVOT.

1 KANOKLI EMILIKINIKOT MALIGAK NUNATIAMI PIVAALIKTINNIAGALOAKA? ALANGOKTONIK TAKOYOMAVIT NIOVIKTITIVAOHETIGOT EMINGNIK, TONIGHAIVAOHETIGOT, OVALO EMAOTIKAKNIGHAKOTLO, EMIKPAOHETIGOLLO TAAGAKNIK?

____

2 TATJA, HOMIK EHOMALOTIGIYAKAKIT EMILIKIVAOHETIGOT NUNATIAMI?

____

ONA APIKOTAOYOK ENIKTILIKIOK HAVAKVITIT PIPLOGIT?

HEE, HAPKOA KIOJOTAOYOT IMAA EHOMAGIYAOYOT

____
(HAVAKVIK)

☐ IMANNAK, OVAMNIK KIONAHOAKTOGA

3 PIYOMAGOVIT TITIKANIK TOHAGOTIGHANIK OVALONET NAONAIKPAALIGOMAGOVIT EMILIKINIOP TAKOOKTAOFAAKNIGAGOT, ONA TITIGAKVIGILOGO

ATIK ____________________

TITIKAP TOGAAKVIA ____________________

____

OKAOTIT (   ) ____________________

NALIANNIK OKAOHINGNIK TITIGAKHAGOMAVIT NAONAIGOTIGHANIK ____________________

____



ZHIGWEEDÌ' KWANCHÙ' DÀGWÌDĮĮ'E' K'EEJÌT NATR'IDANTŁ'OO...

...DÀIINIINDHAN GEENJIT NAKHWÀH GWAANDÀK!

Zhıgweedì' nànhkat danh gwà'àn jıı Kwanchù' Dàgwìdįį'e' k'eejìt natr'ıgwahtsìh! Dınjıı nat ts'àt gınıìdìkhıı dàgıınıındhan geenjıt nıts'òots'àt k'eejìt natr'ıgwahtsıı geenjıt zhàn nılìh!

Dàıınıındhàn?

Jıı Dìnehtł'eh kak Tr'oodahkat ıhłèh hàh geenjıt ganıınjı'ıındhàt ts'àt vakak dınııntł'oo aıı tł'ee zrıt jıı Department of Safety and Public Services gıtr'àhnuu kat Srıitsoonjık gwıts'àt nìnıı'àıh. Gwıts'àt adınııntł'oo chan gwıjıınchıı nılıh

1 Zhıgweedì' Nànhkat danh gwà'àn nıts'òots'àt ▬ Kwànchù' Dàgwìdįį'e' k'eejìt natr'ıgwahtsıı zrıt nıındhan lèe? Ookàt tr'ahtsıı, gwıntł'atr'ahkaıh, k'atr'ınahtıı gòo ıtr'ıdınıı geenjıt gatr'oogwaadhat gwızhìt ejùk natr'ıgwahtsıı lèe nıındhan?

____

2 Jùk zhat, Zhıgweedì' Nànhkat danh gwà'àn aıı kwànchù' dàgwìdįį'e' hàh jıdìı ıısrıts'àt gwıyee'oo hàh geenjıt nìınjı'ıındhat?

____

Khehłòk geenjıt jıı dìnehtł'eh vạkak dınııntł'oh lèe?

Aahà', jıı gwıdìı gıınkhıı jıı ____________________

____________________ geenjıt gòo'àıh.

☐ Akwaa', sheenjıt gwızrıh gwıdìı gınıhkhıh.

3 Gwandàk Edìnehtł'eh gòo tth'àıh hee gàvıìdàndaıı yınohthan jı' jıı Kwànchù' Dàgwìdįį'e' natr'ıgwınaa'ıı geenjıt, jıı tthak zrıt nıìdàdhan (gwıınzıı dınııntł'oo):

Nıızrì' ____________________

Nìkaıık'ıt ____________________

____

Tł'yah vızhìt

Tr'ıgıınkhìı (   ) ____________________

Jıdìı gınjıh tatr'adahch'yaa zhìt dìnehtł'eh lèe nıındhàn?

____



Júhdá Hı̨néné K'e Gogha Kǫ́túwé Gha ʔeʔá Yíle ʔedę́\Gúlí Rakıdétl'e Gha...

... Nenı Goghǫ Dáyerınewę ghǫ Raxəts'é Gǫdə !

Júhdá Hı̨néné k'e gogha Kǫ́túwé gha ʔeʔá yíle ghárakeyeda ! Dene goghǫ dákenıwę hé dá dúle gots'éhʔǫ́né gonezǫ́ kǫ́túwé ʔets'edədı gogá w'ıla dúle raxets'é gahdə !

Goghǫ Dáyerınıwę ?

Hederı daʔudíkə ʔedı̨htl'é ʔareyǫ́né bek'e ʔedátl'e k'e gǫdə hagú goghǫ dáyerınewę ghǫ Sǫ́ba k'é, Safety hé Public Services ʔeghálayídá K'é ts'é dúle raxets'é gahdə. Dáyerınewę súré raxəgha got'ódeʔá !

1 Júhdá Hı̨néné gogha kǫ́túwé ʔeʔá gǫhlı dá dúle gots'éhʔǫ́né gonezó goghálats'eyeda sónı? Hagú Nenı hı̨dú dá kǫ́túwé ʔǫ́nékedələ, ráts'eyehdı dódi nídé bek'égodı ghǫ dáyerınewę ?

____

2 Hı̨dú gogha, Júhdá Hı̨néné k'e dá dene ts'é kǫ́túwé ʔǫ́né kadələ goghǫ xáhwę yerı ghǫ ráʔedıʔı̨we ?

____

Menı gha ʔeghálayida ke gha nı hederı ʔedı̨htl'é sóʔanıhʔı̨ ?

Heʔę, Hederı ʔedátl'e la ʔekədədıne ʔeká ʔakenıwę

____

☐ Dódi, ʔedegha yá ʔedı̨htl'e sóʔahla

3 Góza wayı kǫ́túwé ghárats'eyúda gha ʔedı̨htl'é nets'é ʔakulə yerınewę nídé goyuwe dene hı̨zı̨ ts'edútl'e :

Dene Hı̨zı̨ ____________________

Judenı gots'é ʔedı̨htl'é rikuʔa ____________________

____

Dene ʔudítáı (   ) ____________________

Xədə dágǫhlı k'é ʔedátl'e nets'é ʔakuhʔı̨ yerınewę ?

____



GÓHDLI NDÉH ZHÍH KǪTUÉ GHA ʔEʔA GÚLÍ NÍNAEDETŁ'ÉH

... MEGHǪ DÁENADHĘ

Góhdlı Ndéh zhíh Kǫtué gha Edıhtł'éh k'aneta kéonidhe! Kǫtué gha edıhtł'éh ■ godlįh naets'edetł'éh gha nıdé meghǫ dáenadhę!

Dáenadhę?

Edı edıhtł'éh t'ahsíı ghǫ godaedekeh ts'ę́ k'ę́t'ą́ą́ naets'edįtł'éh tł'ą́ą Saamba Gúlį, Safety and Publıc Servıce ts'ęhk'e eghálaeda ts'ę́ níts'įʔa. Dáenahdhę see met'áodéʔá!

1 Góhdlı Ndéh Kǫtué gha ʔeʔa edáondi t'áh nezų godlįh meghálaeda gha gúli ats'eleh? Edáondi t'áh kǫtué náendih, įle nıdé edegha náts'ęhndih įle nıdé kǫtué dánéht'é dúle ts'ets'ęh, azhi k'eh gúli aots'uleh olí anahdhe?

____

____

____

____

2 Dúh Góhdlı Ndéh zhíh edáondi t'áh kǫtué ts'ęhk'e eghálaeda azhi k'eh ki naxegha nezų agot'į ile.

____

____

____

____

Edı edıhtł'éh amįį gha eghálaenda gha élı k'ę́t'ą́ą́ met'sę́ naedįtł'éh?

ĘĘ, EJǪH EGHÁLAEDA GOTS'ĘH DENE DÁEGENIDHĘ ______________________

(Eghálaeda Kagúzhe)

☐ ĮLE, SĮ EDEGHA EDI EDIHTŁ'ÉH TS'Ę́ K'Ę́T'Ą́Ą́ NAEDEHTŁ'ÉH.

3 Kǫtué gha Edıhtł'éh ʔeʔa gúli ats'eleh ts'ę́ meghálaeda lǫ́ǫ mek'eh gondı naxets'ę́ aot'į enahthę nıdé kodį gots'ę́ edıhtł'éh ats'eleh gha ejǫh edatł'éh:

Gozı ______________________

Kodį Náts'ende ______________________

____

Ets'edehłi Edetá ( ) ______________________

Gozhatıé edáųłį t'áh edı gondı naxets'ę́ ats'uleh?

____



AHCIMASINAHIKĀTĪK MINIHKWĒWIN OYASŌWĒWIN KĪWĪTINOHK OHCI

.. WIHTAMŌWINĀN TĀNISI Ē ITIHTAMIN

Minihkwēwin Oyasōwēwin ōti Kīwitinohk Ohci mīkwāc mēna kwayis kitāpahcikātēw. Ni kakwīcimānanak ayisiniwak anihi kici miskwēhtamōwina anima kici tānisi nīyanān nawac takī miyo sihcikātik tānisi minihkwēwin kāyisi piskāpahcikātik!

Tānisi ki itihtīn kīya?

Otina kanākis ta sākaskinahtāyin ōma kwīcikīmōwin ēkwa itsaha anitī Pahki Kihci Okimānahk Kā Nīkānistahkwāw Paspēwin ēkwa Ayisinīnahk Pamistakēwina aniti Osāwāw Mohkoman. Tānisi kā itwīyin mistahi āpatan!

1 Tānihi nōkohcikēwina takī osihcikātiki anihi kici minihkwēwin kā pimipayihtat oyasōwēwina ōti Kīwitinohk? Ohtakonwa ci anihi ta miskotonikātiki kīya kā nohti wāpahtamin anihi oyasōwēwina anima kici kā atawākihk, kāyisi mīkihk, kā ayahk ēkwa kāyisi minihkwihk minikwēwin?

____

____

____

____

2 Mīkwāc ōma, kīkway māwaci kī pēkwēyihtamākon anima tānisi minikwēwin kāyisi piskāpahcikātik ōti Kīwitinohk?

____

____

____

____

Ē sākaskinahtāyin cī ōma kwīcihkīmōwin anima kici mamawatoskēwikamik?

ĀHA, IKONI ŌHI NASKĒWĒSĒTAMŌWINA ANIKI ______________________ KĀ

(mamawatoskewikamik)

☐ ITIHTAHKWĀW

3 NAMŌYA, NĪYA ŌMA KICI KĀ NASKĒWĒSĒTAMŌWINĀN Kīspin ki nitawihtīn ta itsahamākawiyin ācimōwin masinahikan ēkwa ayiwak ācimowin anima ohci minikwēwin kwayis ka kitāpahtahkwāw, mahti mīki ōma (mahti kwayis masinahikī):

Ki wīhiwin ______________________

Tānitī kā Wīkīyin ______________________

____

Sīwipitamātowin ( ) ______________________

Tānima Kihci Pīkiskwēwin ki nitawihtīn ta mīyikawiyin kahkīyaw ācimōwin?

____



Jądızí nëne k'eyághe ■ yatı nedhé theʔą ʔedų ʔálne kúntu xa ʔeghálada dırı ʔerıhtł'ís thełts'į thela ʔat'e.

... T'at'u Súgha Xa Hunįdhën!

Jądızi nënek'e xa yatı nedhé theʔą ʔedų ʔálne xa bek'áuneta xa ʔeghálada. Harelyų dëne hurelkër gháré t'at'u súgha sí dëneba suhúlne tsën beghálada xa kúntu báadı xa yatı theʔa ʔat'e.

T'at'u súgha hunıdhën sí?

Dırı ʔerıhtł'ıs dánelʔą beghánáatıle thela ʔat'e,Hunıla ch'á chu harelyų dëneba ʔeghálada ją Beghúldesche dırı sí deʔą́ąz bek'óresha yudhën dé beghą hurelkër. ʔerıhtł'ıs ʔałe dé tth'ı bet'áat'į xa.

1 Jądızi Nënek'e dırı yáu nedhe hálį sı kúntu xa ʔası harelyų báadı-u t'at'u súgha sı xa beghálada. Dırı ʔerıhtł'ıs k'e ʔasí ʔedų ʔálne xadé kúntu nánı sı xa t'at'u beghálada begha nánade xaʔa.

____

____

____

____

2 Jądızi nënek'e kúntu xa ʔerıhtł'ıs nedhe ʔałé ʔeghálahena harelyų dëne t'a dáyıdhën sí gháré yau nit'a xa.

____

____

____

____

Dırı ʔerıhtł'ıs dánelʔą ʔalye -u beghárè t'at'u xasi sehıle xa.

ʔę, T'a ʔası k'e ghálada ghą huts'elker t'ą nısdhën-u

____

(T'a ba Hurelkër)

☐ ʔįle, ʔedeba ʔerıhtł'ıs dánelʔą t'a ʔeghálahdą xa

3 Dırı hanırıhtł'ıs hehełtsı sı dëneghą nılye xa thela ʔat'e,harelyų séherįt'e xa yek'auheneta-u kúntu xa yatı ʔałé ghálada.

Dënezii ______________________

T'a Nánedhër ______________________

____

Beyatıe ( ) ______________________

Nuwe yatı nedhe t'a dırı ʔerıhtł'ıś ʔałe huherélʔı dé nuweba ʔerıhtł'ıs nılye xa ______________________

____

Les jeunes et l'alcool

Compte tenu du jeune âge de la population des T. N.-O. et des préoccupations de la communauté au sujet de l'abus d'alcool, certaines personnes pensent qu'il est temps de faire un examen en profondeur de ce que la Loi précise sur les jeunes et l'alcool.

Qu'en pensez-VOUS? Est-il préférable de laisser l'âge légal pour boire à 19 ans, ou devrait-on penser à l'augmenter?

Quelles devraient être les infractions et les peines des mineurs qui sont en possession de boissons alcoolisées ou qui en boivent illégalement? Et qu'advient-il des adultes qui fournissent de l'alcool à des jeunes?

Les propriétaires d'établissements visés par une licence doivent-ils exiger de leurs clients qu'ils fournissent une «preuve d'âge»? Qui devrait avoir l'autorisation de demander une pièce d'identité?





Message du ministre

La réglementation de l'alcool est une tâche importante dont s'acquittent les gouvernements provinciaux et territoriaux d'un bout à l'autre du pays. Je crois que cette tâche revêt une importance toute particulière aux Territoires du Nord-Ouest où, depuis des années, les localités luttent fort pour peser le pour et le contre des retombées économiques et des conséquences sociales liées à l'alcool.

Il est excessivement important que la loi régissant les boissons alcoolisées soit efficace et tienne compte de la situation particulière au Nord. À cette fin, j'ai demandé au ministère de la Sécurité et des Services publics d'effectuer une révision complète de la *Loi sur les boissons alcoolisées* ainsi que des régimes de distribution, de vente et de consommation d'alcool aux Territoires du Nord-Ouest.

C'est le moment d'opter pour une loi qui tienne mieux compte des opinions des résidants des T. N.-O. et des événements qui se sont récemment produits au sujet de la réglementation des alcools au Canada.

Il nous est tout simplement impensable de refaire la Loi en nous isolant dans nos bureaux ou dans des salles de réunions. Il nous faut connaître l'opinion des gens pour que la *Loi sur les boissons alcoolisées* soit efficace. Nous avons besoin de VOS idées pour améliorer la réglementation des alcools.

Je vous conseille fortement de lire le présent bulletin et de prendre part à la révision complète de la Loi. Les changements que nous apporterons à la *Loi sur les boissons alcoolisées* s'inspireront des idées, des suggestions et des commentaires dont vous nous aurez fait part au cours du processus de consultation.

L'honorable Richard Nerysoo,
Ministre de la Sécurité et des Services publics.

Les choix des localités en matière de réglementation de l'alcool

La *Loi sur les boissons alcoolisées* prévoit une procédure permettant aux localités de se prononcer sur un éventail de choix locaux portant sur l'administration des boissons alcoolisées.

Les localités peuvent choisir de prohiber ou de restreindre la consommation ou la possession d'alcool dans leur localité ou leur région. Certaines localités ont tenu des référendums visant à mettre sur pied des comités d'éducation à la consommation d'alcool en vue d'avoir droit de regard sur la distribution locale des boissons alcoolisées.

Certaines municipalités ont laissé sous-entendre qu'on devrait leur accorder plus de choix en matière de réglementation des alcools. Dans certaines municipalités, on a suggéré que les agents locaux d'application des lois devraient jouer un plus grand rôle. Certaines personnes ont dit qu'on devrait améliorer les procédures relatives à la tenue des référendums.

Les localités ont plus d'autorité en matière d'alcool aux T. N.-O. qu'ailleurs au pays. De l'avis de certaines personnes, trop de problèmes naissent quand les normes relatives à la réglementation des alcools varient d'une localité à l'autre. D'autres ont dit ne pas être certains que la prohibition ou la restriction en matière de quantités d'alcool portent vraiment fruit.

Pensez-VOUS que les localités devraient assumer davantage de responsabilités en matière de réglementation des alcools? Sur quelles mesures peut-on voter lors d'un référendum? Y a-t-il des façons d'améliorer les choix locaux en matière d'alcool? La prohibition fonctionne-t-elle? Doit-on changer quoi que ce soit au rôle des comités d'éducation à la consommation d'alcool?

La vente illégale de boissons alcoolisées

Partout aux T.N.-O. on s'interroge sur les conséquences de la vente illégale de boissons alcoolisées. La *Loi sur les boissons alcoolisées* prévoit les infractions relatives à la vente illégale de boissons alcoolisées et les peines encourues par les gens pris en défaut. Bon nombre de localités et d'organismes sociaux ont demandé à ce que les dispositions y ayant trait soient le plus sévère possible.

Dites-nous ce que VOUS en pensez! *Comment peut-on mieux mettre un frein à la vente illégale de boissons alcoolisées? Que devrait prévoir la Loi en ce qui concerne les trafiquants d'alcool?*

De quelles peines doivent écoper les gens déclarés coupables de fournir illégalement de l'alcool à d'autres? Devrait-on dorénavant leur en interdire l'achat?

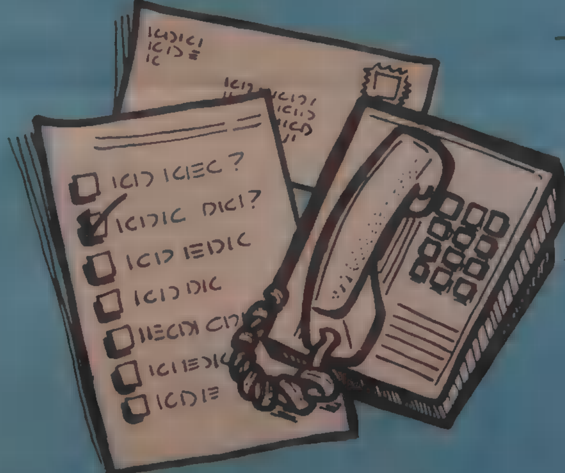
Que peut-on faire pour empêcher les gens d'acheter de grandes quantités de boissons alcoolisées aux seules fins de les revendre illégalement? Exiger davantage de licences nous aiderait-il à exercer une meilleure surveillance de la distribution de grandes quantités de boissons alcoolisées?

Participez!

Dites-nous ce que vous pensez!



- **Écrivez-nous!**
- **Téléphonez-nous!**
- **Répondez au questionnaire!**
- **Venez aux réunions!**



Adresse :

Révision complète de la Loi sur les boissons alcoolisées
Ministère de la Sécurité et des Services publics
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C. P. 1320
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9

Téléphone : (403) 873-7365
télécopieur : (403) 873-0260

Pour obtenir les bulletins d'information dans l'une ou l'autre des langues officielles des T. N.-O., vous n'avez qu'à écrire à l'adresse susmentionnée.

Information is available in all Official Languages of the NWT. Contact the above address if you would like materials in your language.

ᑐᑭᓯᑎᑦᑎᒋᐊᕈᑏᑦ ᐊᑐᐃᓇᐅᔪᓐᓇᕐᑐᑦ ᑕᒪᐃᓐᓂᒃ ᐅᖃᐅᓰᑦ ᐃᓚᑕᕆᔭᐅᓯᒪᔪᓂ ᓄᓇᑦᓯᐊᕐᒥ. ᑖᑯᐊ ᑐᕿᕈᑎᖕᒋᑦ ᐊᑐᕐᓗᒋᑦ ᐅᖃᐅᓯᕐᓂᒃ ᐊᑦᑐᕐᔾᓯᓐᓂᒃ ᖃᐅᔨᑎᓪᓗᒋᑦ

Edzanèk'e hazhǫ̀ yatı kaʔa xé eghàlageeda t'à dı gondı wek'èhojǫ ne. Neyatı k'è nıhtł 'è aatł' è neewǫ nıdè , done edı nàgede dek'eehtł'è gıts'ǫ̀ goade.

Gınjıh Tatr'adahch'yaa zhıgweedì' geenjıt gwandak gıdı'ın gòonlìh. Nıgınjìk zhìt dìnehtł'eh nıındhan jì' jıı gwıts'àt gınıınkhìh gòo dınııntł'òh.

Góhdlı Ndéh Gozhatıé azhǫ t'áh t'ahsíı k'eh gondi zhádátł'éh gųlı. Naxe zhatıé t'áh gondı edatł'éh enadhę nıdé udéé gozí edatł'éh gots'ę́ goąhndeh.

Júhdá Hınéné K'e gogha ʔareyǫ́né Xədə Káyádeʔá gǫhlı k'é hederı ʔedátl'e dúle deneghákehshu hayıhé nexədə́ k'é ʔedátl'e yerınıwę nidé dúle godeʔedátl'é ts'é gahdə.

Jądızi nëne k'eyághe xa yatı nedhé theʔą ʔedų ʔálne kúntu xa ʔeghálada dırı ʔerıhtł'ís thełts'ı thela ʔat'e.



Northwest Territories Safety and Public Services

VERS L'AN 1999



La division des T. N.-O. : les participants et le processus

Le 6 mai 1992, la population des Territoires du Nord-Ouest est passée à l'histoire en approuvant une limite de démarcation pour diviser les T. N.-O., donnant ainsi lieu, le 9 juillet 1993, à la proclamation de la *Loi sur le Nunavut* et à la *Loi sur le règlement de la revendication territoriale du Nunavut*. Ces deux lois fédérales mettent au point les derniers détails de la revendication territoriale du Nunavut et fixent de façon définitive la création du territoire du Nunavut au 1er avril 1999.

Nous avons toutefois beaucoup de pain sur la planche d'ici avril 1999.

La création du territoire du Nunavut et d'un nouveau territoire de l'Ouest formera de nouvelles relations entre les résidants et leur administration publique sous l'action de la mise sur pied de nouvelles institutions publiques, communautaires et autochtones. La population devra approuver une nouvelle constitution et une nouvelle structure gouvernementale pour chacun des territoires. Il faudra évaluer et partager les ressources du gouvernement actuel et en définir des additionnelles pour les deux nouveaux gouvernements.

Afin de garantir une transition sans accroc, des organismes distincts veilleront à diriger les différentes activités du processus de division.

Notre plus grand défi repose sur la création de nouvelles administrations publiques pour les deux territoires. La *Commission de la création du Nunavut* (CCN) veillera au processus de mise sur pied d'une nouvelle administration publique pour le Nunavut, alors que le *Comité directeur du développement constitutionnel* (CDDC) veillera à l'élaboration d'une constitution et d'une structure gouvernementale pour le nouveau territoire de l'Ouest.

Par contre, ce ne sont pas ces derniers qui décideront de la structure des nouveaux gouvernements, mais plutôt les résidants de chacun des nouveaux territoires par le biais d'un processus de consultation que nous voulons ouvert, réel et efficace. La CCN et le CDDC dirigeront le processus afin de s'assurer que tout le monde ait la chance de présenter et d'étudier les idées proposées pour notre avenir.

La création du Nunavut constitue un élément important de la revendication du Nunavut. La *Nunavut Tunngavik Incorporated* (NTI), organisme mis sur pied pour administrer la revendication territoriale du Nunavut, se prépare également à la division. La NTI représente les intérêts des Inuit du Nunavut tout au long des négociations avec le gouvernement du Canada, celui des Territoires du Nord-Ouest et le futur gouvernement du Nunavut.

D'ici 1999, année de la mise sur pied des nouvelles administrations publiques, l'Assemblée législative des T. N.-O. va continuer à représenter les intérêts de tous les résidants des Territoires du Nord-Ouest. Le *Comité spécial mixte sur la division* (CSMD) de l'Assemblée législative tiendra l'Assemblée législative, le Cabinet et le public au courant de toutes les activités inscrites au processus de division. Il agira également à titre de conseiller auprès de l'Assemblée et du Cabinet sur toutes les dispositions menant à la division.

La division des Territoires du Nord-Ouest signifie également la division de l'administration gouvernementale actuelle en deux administrations. Le *Comité de révision de la division* (CRD) suivra de près le processus et le *Secrétariat de la division* lui prêtera main forte et servira de centre de coordination à tous les participants du processus de division.

En fin de compte, c'est le gouvernement fédéral qui est le grand responsable de la division. C'est Ottawa qui finance la division et la création des deux nouveaux territoires et c'est lui qui a créé le *Secrétariat du Nunavut* pour coordonner son rôle.

Bien que ces organismes s'occupent chacun d'une partie différente du processus de division, ils collaborent tous à atteindre le même but. En mettant leurs efforts en commun, ils réussiront à écrire un des grands chapitres de l'histoire du Canada, soit celui de la création de deux nouveaux territoires d'ici avril 1999.

Calendrier des activités

1993

En juillet, proclamation par le Parlement de la **Loi sur le Nunavut et de la Loi sur le règlement de la revendication territoriale du Nunavut.**

Mise sur pied de la **Commission de la création du Nunavut (CCN)** dans le but de conseiller les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest et la Nunavut Tunngavik Incorporated sur l'établissement du gouvernement du Nunavut.

Les participants : le rôle de chacun d'ici 1999

CSMD - Comité spécial mixte sur la division

Le *Comité spécial mixte sur la division* (CSMD), créé par l'Assemblée législative en février 1994, agit à titre de conseiller auprès de l'Assemblée et du Cabinet sur toutes les questions portant sur la division. Ne travaillant qu'à l'interne, le Comité ne tiendra donc pas d'audiences publiques ou ne versera aucun fonds de recherche.

À titre de comité de l'Assemblée législative, le CSMD représente les intérêts de tous les citoyens des Territoires du Nord-Ouest et son mandat porte à la fois sur la mise sur pied du gouvernement du Nunavut et la réforme de l'administration publique dans l'Ouest. Composé de trois députés de l'Ouest, trois de l'Est et deux membres du Cabinet, le CSMD peut parfois agir à titre de comité de liaison entre l'Assemblée législative, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et d'autres participants au processus de division, notamment, le CDDC, la NIT et le gouvernement fédéral.

Afin de réduire le chevauchement et la répétition, le CSMD travaillera à différents projets de recherche en collaboration avec d'autres organismes.

Le CSMD tiendra l'Assemblée législative et le Cabinet au courant du processus de division par le biais de comptes rendus et d'exposés présentés aux députés, aux membres du Cabinet, à l'Assemblée législative, ses caucus et comités, et aux médias territoriaux et nationaux. Le Comité peut également contribuer à des programmes d'information mis sur pied par d'autres participants.

Le CSMD conseillera l'Assemblée législative et le Cabinet sur les dispositions à prendre en vue de se préparer à la division. L'Assemblée législative actuelle devra s'occuper elle-même de certains dossiers, alors que la 13e Assemblée, qui sera élue en 1995, s'occupera de certains autres. Le Comité fera des recommandations quant aux dossiers dont doit s'occuper la présente Assemblée et ceux dont devra s'occuper la prochaine Assemblée. À cette fin, le Comité pourra demander à d'autres participants de faire de la recherche, des analyses et des recommandations sur la façon dont l'Assemblée, et le GTNO, doivent s'acquitter de leurs obligations dans le cadre du processus menant à la division.

CRD et SD - Comité de révision de la division et Secrétariat de la division

Le *Comité de révision de la division* (CRD), créé le 4 mars 1994, se compose de sous-ministres et de directeurs régionaux. Il veille à la coordination et à la planification de l'administration publique menant à la création de deux nouveaux territoires.

Le *Secrétariat de la division* prête main forte au CRD et sert de centre de coordination de toutes les activités portant sur la division au sein du GTNO. Le CRD et le Secrétariat s'occuperont, avec tous les autres participants, de la coordination et la diffusion de renseignements objectifs au nom des deux nouveaux territoires.

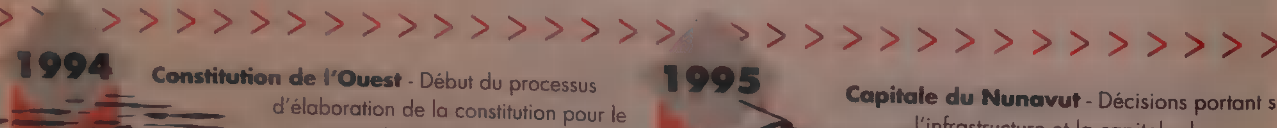
CDDC - Comité directeur du développement constitutionnel

Le *Comité directeur du développement constitutionnel* (CDDC) a pour tâche de diriger la mise sur pied d'une nouvelle administration publique pour le nouveau territoire de l'Ouest. Le CDDC compte 23 membres représentant les organismes autochtones de l'Ouest, l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, les municipalités à régime fiscal de l'Ouest, et les organismes de femmes. S'inspirant du travail réalisé par la Commission du développement constitutionnel, commission présidée par monsieur Jim Bourque en 1992, le CDDC veille à proposer un processus d'élaboration d'une constitution et d'une administration publique pour le nouveau territoire de l'Ouest.

Ce n'est pas au CDDC de décider du caractère et du contenu de la nouvelle constitution. Il se contentera plutôt de faire des recommandations aux délégués de l'Ouest lors de deux réunions importantes qu'il organisera sur la constitution.

Au cours de la première réunion, prévue en novembre, les délégués feront des recommandations sur les éléments généraux d'une constitution et d'une structure gouvernementale. À la deuxième, prévue en 1995, ils entreront plus dans les détails en recommandant un processus de rédaction.

Les citoyens de la région ouest des T. N.-O. devront par la suite ratifier la constitution et la structure gouvernementale proposées. Si elles sont approuvées, il ne restera plus qu'à passer à la promulgation et à la mise sur pied du nouveau gouvernement.



1994

Constitution de l'Ouest - Début du processus d'élaboration de la constitution pour le territoire de l'Ouest.

CDDC - Création du *Comité directeur du développement constitutionnel* dont le mandat consiste à élaborer le processus constitutionnel et la structure du gouvernement pour le territoire de l'Ouest.

1995

Capitale du Nunavut - Décisions portant sur l'infrastructure et la capitale du Nunavut.

Élections territoriales - Dernières élections territoriales avant 1999, année de la «naissance» des deux nouveaux territoires.

Nunavut Tunngavik Incorporated - NTI

La *Nunavut Tunngavik Incorporated* (NTI), créée en vertu de la *Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, administre les revendications territoriales [illegible]. Elle représente 16 000 pe[illegible] par les revendications territoriales et en répond devant eux. La NTI, de concert avec les gouvernements fédéral et territorial, suit de près le travail de la Commission de la création du Nunavut.

D'ici 1999, la NTI représentera les intérêts des [illegible] tout au long des négociations entre les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Canada. Suite à la création du Nunavut, la NTI continuera à représenter les intérêts des Inuit du Nunavut dans toutes les négociations avec le gouvernement du Nunavut. Il veillera également à ce que toutes les parties en cause respectent les dispositions de l'Entente sur la revendication territoriale.

Commission de la création du Nunavut - CCN

La *Commission de la création du Nunavut* (CCN) est un organisme public qui représente la population inuit et non inuit du Nunavut. Le gouvernement du Canada, celui des Territoires du Nord-Ouest et la Nunavut Tunngavik Incorporated y comptent un nombre égal de membres. Créée en vertu de la *Loi sur le Nunavut*, la Commission conseille les trois organismes sur des questions touchant à la création du gouvernement du Nunavut.

La CCN est cha[illegible] de mettre sur pied la nouvelle administration publique. Les commissaires ont tenu leur première réunion à Rankin Inlet en janvier dernier. La CCN sera dissoute une fois le gouvernement du Nunavut en place.

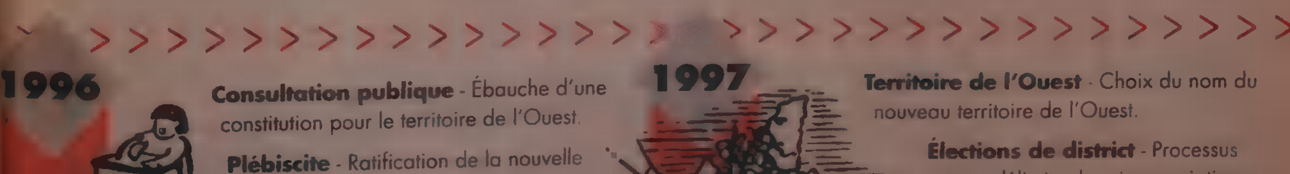
La CCN recommandera une structure pour le gouvernement du Nunavut. Elle concevra les procédures de sél[illegible] la capitale du Nunavut et des procédures visant la tenue des premières élections. Elle élaborera également un calendrier de prise en charge des responsabilités en matière de services. La conception et le financement des programmes de formation, les besoins en infrastructure, le calendrier des travaux de construction sont d'autres points à l'étude.

Secrétariat du Nunavut

Faisant partie du Programme des Affaires d[illegible] des Affaires indiennes et du Nord canadien, le *Secrétariat du Nunavut* coordonne, depuis Ottawa, au nom [illegible], tous les aspects de la création du Nunavut.

Mis à part le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et la *Nunavut Tunngavik Incorporated*, la *Commission de la création du Nunavut* fait également des recommandations au gouvernement fédéral. À titre de représentant du fédéral, le *Secrétariat du Nunavut* travaillera en étroite collaboration avec la *Commission de la création du Nunavut* pour offrir [illegible] et faire suite aux recommandations.

Le Secrétariat travaillera avec le ministère des Ressources humaines du Canada, le GTNO et d'au[illegible] à la coordination du rôle du gouvernement fédéral en ce qui a trait à des programmes de formation destinés aux citoyens du Nunavut. Il coordonnera également, de concert avec le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, une évaluation des répercussions qu'aura le Nunavut sur les ministères fédéraux offrant eux aussi des programmes et des services au Nunavut.



1996

Consultation publique - Ébauche d'une constitution pour le territoire de l'Ouest.

Plébiscite - Ratification de la nouvelle constitution du territoire de l'Ouest.

1997

Territoire de l'Ouest - Choix du nom du nouveau territoire de l'Ouest.

Élections de district - Processus pour délimiter les circonscriptions électorales dans les territoires de l'Est et de l'Ouest.

Tour d'horizon des participants constitutionnels

CSMD Comité spécial mixte sur la division

But : Conseiller l'Assemblée législative et le Cabinet sur des questions touchant à la division des Territoires.

Membres : Titus Allooloo, député d'Amittuq
Dennis Patterson, député d'Iqaluit
Kelvin Ng, député du Kitikmeot
Jim Antoine, député du Nahendeh
Mike Ballantyne, député de Yellowknife-Nord
Fred Koe, député d'Inuvik
L'hon. John Pollard, ministre des Finances
L'hon. John Todd, ministre du Développement économique et du Tourisme

Contact : David Hamilton
Greffier du Comité spécial mixte sur la division
Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1320
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9
Téléphone : (403) 669-2299
Télécopieur : (403) 920-4735



CCN Commission de la création du Nunavut

But : Aider à la mise sur pied du gouvernement du Nunavut.

Membres : John Amagoalik (commissaire en chef)
Peter Ernerk (nommé par le Fédéral)
George Qulaut (nommé par le Fédéral)
Mary Simon (nommée par le Fédéral)
Bill Lyall (nommé par la NTI)
David Alagalak (nommé par la NTI)
Meeka Kilabuk (nommée par la NTI)
Joe Ohokannoak (nommée par le GTNO)
Kenn Harper (nommé par le GTNO)
Guy Alikut (nommé par le GTNO)

Contact : Simon Awa, directeur exécutif
Commission de la création du Nunavut
C.P. 1109
IQALUIT NT X0A 0H0
Téléphone : (819) 979-4199
Télécopieur : (819) 979-6862



NTI Nunavut Tunngavik Incorporated

But : Administrer la revendication territoriale du Nunavut et créer le territoire du Nunavut.

Membres : Toutes les personnes visées par la revendication territoriale du Nunavut

Exécutif : Jose Kusugak, président
James Eetoolook, premier vice-président
Raymond Ningeocheak, deuxième vice-président

Contact : Alex Campbell, directeur exécutif
Nunavut Tunngavik Incorporated
130 Albert St., Suite 1510
OTTAWA ON K1T 5G4
Téléphone : (613) 238-1096; 1-800-465-3232
Télécopieur : (613) 238-4131



CRD et SD Comité de [illegible] de la division et Secrétariat de la division

But : Le Comité coordonne les activités touchant à la division du GTNO et à la création de deux nouvelles administrations gouvernementales.
Le Secrétariat prête main forte au Comité et agit à titre de centre de coordination au sein du GTNO de toutes les activités touchant à la division.

Membres : Sous-ministres du GTNO
Directeurs régionaux du GTNO

Contact: Cindy Fair, directrice exécutive
Secrétariat de la division
GTNO
C.P. 1320
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9
Téléphone : (403) 920-3322
Télécopieur : (403) 873-0104



CDDC Comité directeur du développement constitutionnel

But : Aider à l'élaboration d'une constitution et d'une administration publique pour le nouveau territoire de l'Ouest.

Membres : 1 membre de la Inuvialuit Regional Corporation
1 membre du Conseil tribal des Gwich'in
1 membre du Conseil tribal du Sahtu
1 membre de la Nation des Métis - T. N.-O.
1 membre du Conseil des Dogrib assujettis au traité n° 11
1 membre représentant à la fois l'Association des femmes autochtones des T. N.-O. et le Conseil consultatif sur la condition de la femme des T. N.-O.
3 membres de l'Association des municipalités à régime fiscal de l'Ouest
14 membres du caucus des députés de l'Ouest de l'Assemblée législative des T. N.-O.
* Le Conseil tribal du Deh Cho et les conseils tribaux assujettis au traité n° 8 des T. N.-O. peuvent, s'ils le désirent, siéger en tant que membre au sein du Comité. Présentement, le Conseil tribal du Deh Cho assiste aux réunions à titre d'observateur.

Contact : Secrétariat du Comité directeur du développement constitutionnel
C.P. 2940
YELLOWKNIFE NT X1A 2R2
Tél.: (403) 873-4440



Secrétariat du Nunavut

But : Coordonner toutes les responsabilités fédérales ayant trait à la création du Nunavut.

Contact : Kenneth Wyman, directeur délégué
Secrétariat du Nunavut
Programme des Affaires du Nord
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Les Terrasses de la Chaudière
OTTAWA ON K1A 0H4
Téléphone : (819) 953-9393
Télécopieur : (819) 994-4970

Renseignements

To receive this information in your language contact your MLA, or the Legislative Assembly at 1-800-661-0784.

Heden xədə K'áhshó Got'įné k'é dátl'e yerınewę nidé menı negha Begha ?elek'éte?edéwę hıłı goghǫ ts'é goda dódi nidé dúle Legislative Assembly 1-800-661-0784 ku?eghálayída k'é ts'é gahda.

Ilitchuripkaqiugu MLA luuniin Sivukkiuriyit 1-800-661-0784, Inuvialuktun aglast bısukkubkit.

Dı gondı Tłıchǫ Yatı k'è netsǫ aadlea newǫ nidè, nenèk'e gots'ǫ Ek'ètehtsodǫ wets'ǫ gǫıde hanıledè Ek'ètehtsodǫ Elegèedıkǫ gitsǫ wet'à gots'ede 1-800-661-0784 wek'eehtl'è ts'ǫ gǫıde.

Jıı Gwich'in zhıt gwıdınathaatł'òo nòhdhan jı' nıMLA, akòo Legislative Assembly kat ıtsıı vızhıt tr'ıgıįkhıı 1-800-661-0784 zhıt guudòhkat.

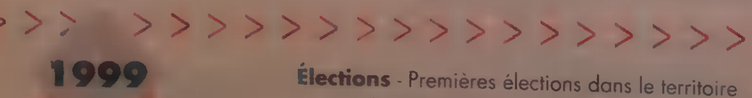
ᑐᓴᐅᒪᔪᒥᓂᒃ ᑖᒃᑯᓇᙵ ᐱᒍᒪᒍᕕᑦ ᐃᓄᒃᑐᑦ ᑐᓴᕆᔭᒃᓴᓂᒃ, ᖃᐅᔨᒪᓕᕐᓗᒍ ᒪᓕᒐᓕᐅᖅᑎᐅᔪᖅ ᐅᑦ ᑕᓪᓗᓐᓂᑦ ᒪᓕᒐᓕᐅᖅᑎᒃᑯᑦ ᓄᓇᑦᓯᐊᕐᒥ ᐊᐅᓚᑦᓯᔨᒃᑯᑦ ᐅᖃᓗᒃᑐᒃᑯᑦ 1-800-661-0784.

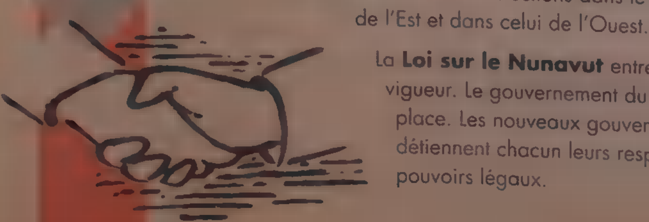
Pour recevoir l'information en français, communiquez avec votre député, ou téléphonez a l'Assemblée législative en composant le 1-800-661-0784.

?asi ghą de?ą́ą́z k'órusha yıdhën dé-Dëne Sųłıné yatı t'a nets'ı̨ hubexa ?ełeghëth dëne ?eła déltth'ı ts'óztı yuthën dé, nóołnıłe-u 1-800-661-0784.

Edı gondı Déh Gáh Got'ı̨é gozhatıé t'áh mets'edúth'ę ets'enıdhę nidé, amı̨ gogha MLA elı ts'ę́ gots'endeh, ı̨le nidé Gogha Ek'ę́te?et'a Elénagedéh K'éh gots'ę́ ets'edehłı, 1-800-661-0784.

HAMNA NAONAITKOT PIYAMI NUMIKHIMAYOK INUINAKTOT, HIVAYAKLOGO TAMNA MALIGALIOKTIT, NALIAK MALIGALIOKVIK OVANI 1-800-661-0784.





Élections - Premières élections dans le territoire de l'Est et dans celui de l'Ouest.

La **Loi sur le Nunavut** entre pleinement en vigueur. Le gouvernement du Nunavut est en place. Les nouveaux gouvernements détiennent chacun leurs responsabilités et pouvoirs légaux.

Certaines dates d'activités prévues entre 1995 et 1999 peuvent changer. Elles ne servent que dans un but de planification.



LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 28, vendredi 15 juillet 1



n raison des incendies de forêt, il est de plus [redacted] plus fréquent de oir des avions-citerne dans le ciel de Yellowknife.

500 personnes manifestent dans les rues d'Iqaluit

Les parents s'insurgent contre les abus de drogues et d'alcool

Après avoir constaté ces dernières années les conséquences néfastes de l'abus des drogues et de l'alcool dans leur communauté, les parents d'Iqaluit ont décidé le [redacted] juillet de passer [redacted] l'action et de s'attaquer [redacted] problème.

500 personnes ont manifesté samedi dernier pour dénoncer la facilité avec laquelle les enfants et les adolescents peuvent se procurer des drogues et de l'alcool à Iqaluit.

Selon le sergent Ernie Defer de la GRC à Iqaluit, qui a participé à la manifestation en tenue de civil, les manifestants ne visaient pas par leur action à montrer du doigt certains de leurs concitoyens.

«Les parents voulaient simplement déclarer publiquement qu'ils en ont assez de l'abus de drogues et d'alcool dans leur communauté,» a-t-il souligné.

Les manifestants se sont réunis devant la caserne de la ville vers 13h30 et ont fait le tour d'Iqaluit, en s'arrêtant le long du chemin pour placarder des affiches avec des messages anti-drogues et anti-alcool. Selon le sergent Defer, les parents n'ont pas dans le cadre de la manifestation dénoncé spécifiquement des personnes ou des commerces qui pourraient être soupconnés de jouer un rôle dans ce problème d'abus d'alcool et de drogues.

«J'ai accompagné les parents parce que j'étais très intéressé de voir comment se déroulerait la manifestation. J'ai été très impressionné par la conduite des manifestants. Tout s'est déroulé dans l'ordre et le calme malgré l'exaspération des parents par rapport à la situation actuelle,» [redacted] déclaré le sergent.

Depuis la manifestation, quelques citoyens d'Iqaluit se sont adressés [redacted] la GRC pour faire savoir qu'ils sont quelque peu inquiets des événements de la fin de semaine. «Des résidants de notre communauté ont fait pression sur des concitoyens que ces résidants soupçonnent de trafic de drogue ou d'alcool. Dimanche matin, quelques personnes ont manifesté devant une maison en particulier, où vit une personne que les manifestants ont qualifié d'indésirable. Nous avons discuté avec ces manifestants pour leur expliquer que quand ils intimident quelqu'un en particulier, ils posent un geste illégal».

La GRC n'a pas déposé de plainte contre ces manifestants car elle a jugé que ces derniers ne savaient pas que leurs actions contrevenaient à la loi. Parmi les personnes visées par les manoeuvres d'intimidation, quelques personnes ont riposté en faisant des appels anonymes aux organisateurs de la manifestation. La GRC s'est également entretenue avec ce groupe

Contre les drogues
Suite en page 2

Le service aérien dans les T.N.-O. sera peu perturbé

Les pilotes de Canadien régional déclenchent la grève

Environ 300 pilotes de la compagnie Canadien régional (qui opère à la grandeur u pays) sont [redacted] grève depuis le 11 juillet. Selon un porte-parole de Canadien Nord, le conflit de travail aura peu d'impact sur les vols de Canadien qui desservent quotidiennement les T.N.-O..

M. Graham Mann, directeur de anadien Nord, précise que seuls s vols Fort Smith -Yellowknife et ay River-Yellowknife ont été uspendus pour la durée de la grève. e reste des vols, incluant les vols ans l'Est de l'Arctique et les vols pérés par Calm Air, se poursuivront omme d'habitude.

L[redacted] ligne aérienne Canadien réional se rend dans plusieurs petis communautés canadiennes. Sa otte se compose d'avions de 70 ièges ou moins, comme des Fokker -28 ou des Dash-8. Dans les Territoires, Canadien régional opère uelques vols par semaine seulement à Hay River et à Fort Smith. Canadien Nord et Calm Air sont des lignes aériennes partenaires de Canadien international. Leurs pilotes sont membres d'un autre syndicat que les pilotes de Canadien régional et par conséquent [redacted] prennent pas part à la grève.

La grève des pilotes de Canadien régional fera en sorte qu'il sera plus facile pour les résidants de Fort Smith et de Hay River d'aller à Edmonton plutôt qu'à Yellowknife. À partir de Yellowknife, les vols de Canadien régional continuent de faire escale dans les deux communautés au sud du Grand lac des Esclaves; ces vols sont effectués par des pilotes qui sont des cadres de la compagnie et non pas des employés syndiqués.

Les pilotes en grève depuis lundi réclament une augmentation de salaire de 28% ainsi qu'une amélioration de leurs conditions de travail. Actuellement, les pilotes de Fokker F-28 gagnent environ 64 000 dollars par année et les pilotes de Dash-8, environ 58 000 dollars. Le salaire de base annuel

Les pilotes
Suite [redacted] page 2



Scène de la St-Jean-Baptiste à Iqaluit. Des membres de l'Association francophone d'Iqaluit se sont réunis autour du traditionnel bûcher qui brûle haut et fort.

SOMMAIRE



Contre les drogues et l'alcool

Suite de la page 1

de citoyens pour leur rappeler que les appels anonymes à des fins de menace sont tout autant interdits par la loi.

«Maintenant que toutes les parties ont été prévenues de leurs droits et de leurs obligations, nous allons désormais appliquer la loi strictement. Depuis dimanche, nous n'avons d'ailleurs plus reçu de plaintes,» a-t-il déclaré.

Selon le sergent Defer, la manifestation de samedi ne semble pas avoir été déclenchée par un incident précis, ce qui est plutôt inhabituel. «Il est certain que les drogues et l'alcool sont un très grave problème dans la communauté, mais je ne sais pas pourquoi un aussi grand nombre de citoyens de la ville a décidé à ce moment précis de manifester à ce sujet».

Le sergent Defer ajoute que la GRC consacre beaucoup d'efforts à la lutte contre la drogue. Dans une communauté comme Iqaluit, qui sert de porte d'entrée aux drogues et à l'alcool de contrebande vers les autres communautés de l'Arctique de l'Est, il est cependant difficile de mettre en échec toutes les opérations de trafic et de contrebande.

Karen Lajoie

Les pilotes sont en grève

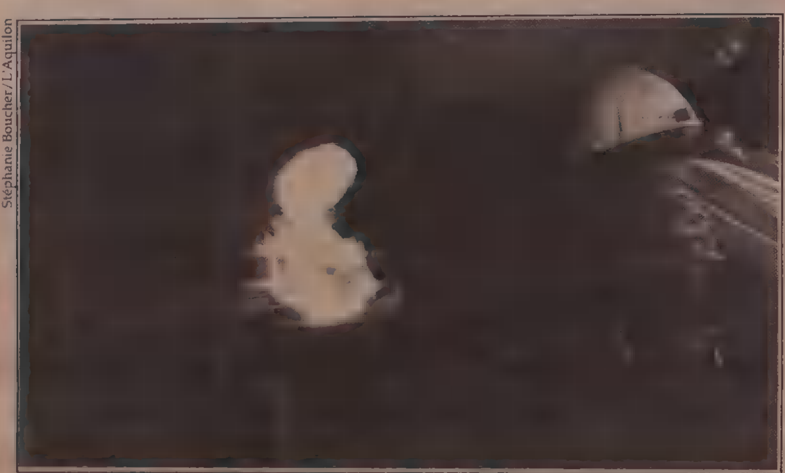
Suite de [redacted] page 1

pour un pilote qui débute à l'emploi de la compagnie se chiffre à 42 000 dollars.

Selon un porte-parole du syndicat des pilotes de Canadien régional, ces salaires sont 25% moins élevés que les salaires des pilotes d'Air Canada. Les pilotes de Canadien régional déplorent aussi avoir [redacted] travailler jusqu'à quinze heures par jour. Le syndicat comme la compagnie Canadien régional semblent croire que la grève pourrait durer longtemps. Les positions des deux parties sont très éloignées et les négociations [redacted] débuteront pas bientôt.

Lorsque *L'Aquilon* a rejoint M. Mann le 12 juillet, il se trouvait à Edmonton pour une série de rencontres portant entre autres sur la situation découlant du conflit de travail.

Karen Lajoie



Stéphanie Boucher/L'Aquilon

L'or coule à la mine Miramar Con. Cette brique de 50 livres vaut cher. Cette semaine, l'once troy utilisée pour mesurer ce métal précieux valait environ 385 [redacted] U.S. sur le marché international.

Echos des T.N.-O.

Mort accidentelle d'un policier à Gjoa Haven

Les drapeaux sont en berne cette semaine devant tous les bureau ténois de la Gendarmerie Royale du Canada, en raison de la mo accidentelle du caporal James Robert Andrews à Gjoa Haven le juillet.

Le caporal Andrews, un plongeur d'expérience, [redacted] trouvé la mort faisant de la plongée sous-marine en scaphandre autonome sous glace, dans la baie de Gjoa Haven. La mort du caporal Andrews à l'âg de 34 ans [redacted] beaucoup touché ses collègues et les habitants d communautés où il a travaillé ces dernières années : Inuvik, Fo McPherson, Paulatuk ainsi que Gjoa Haven, et où il était bi apprécié.

Mme Andrews, l'épouse du caporal, fut la première à signaler retard de son mari à revenir de sa sortie de plongée. La mission sauvetage organisée par la communauté n'a abouti que le lendemai de la disparition du caporal Andrews, vers 17h alors que des plongeu de la GRC venus de Yellowknife pour prêter main forte au détach ment de Gjoa Haven ont retrouvé son corps. Selon la GRC, le capor s'est noyé environ deux heures après le début de sa sortie. M. Andrew laisse dans le deuil sa femme et son fils de trois ans.

Le GTNO se renseigne sur le monde des diamantaires

Une délégation du GTNO s'est rendue à Anvers et à Londr récemment pour se familiariser avec l'industrie mondiale des diamant Le ministre de l'Énergie, des mines, et des ressources pétrolières, M John Todd, était accompagné du sous-ministre M. Graham Nichol et des députés MM. Mike Ballantyne et Kelvin Ng. Les représentan du GTNO ont rencontré des courtiers, des banquiers et des négocian qui ont expliqué à la délégation ténoise le marché international de diamants et son fonctionnement.

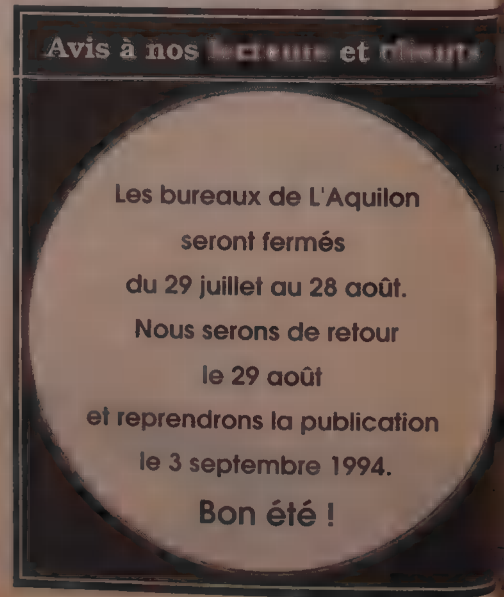
Selon le ministre Todd, avec le projet d'exploitation minière da le corridor Yellowknife-Coppermine, il est important que le go vernement comprenne mieux l'industrie des diamants. «Cette indust est unique et complexe, a-t-il déclaré le 8 juillet. Le gouverneme aura à brève échéance à prendre des décisions importantes dans secteur et il nous faut bien connaître la situation actuelle du march

Toujours dans le cadre de cette mission de familiarisation, ministre Todd et le reste de la délégation iront en Australie et Botswana, en Afrique, à l'automne pour s'entretenir plus avant l'industrie des diamants, cette fois-ci avec des représentants d gouvernements locaux et des organismes autochtones et écologiste

Nouvelle directrice à la tête de Canadien Nord

Mme Kelly Kaylo, qui est originaire des T. N.-O., a été nomm le 6 juillet directrice régionale de la compagnie aérienne Canadi Nord. Mme Kaylo remplace M. Graham Mann, qui prend sa retra le 29 juillet. Mme Kaylo devient la première femme, et la premi personne née dans le nord, à être nommée à ce poste de direction.

Ses responsabilités comprennent les ventes, le marketing, et relations avec les entreprises et le gouvernement. Durant les quin dernières années, Mme Kaylo a travaillé dans le secteur touristiq privé et également pour le ministère territorial du Développeme économique et du tourisme. Selon M. Barry Rempel, des lign aériennes Canadien international, « son expérience et sa connaissa des besoins des résidants du Nord seront des atouts pour Canadi dans ce marché». Mme Kaylo entre en poste le 18 juillet.



Le plein-air et les expéditions, c'est la vie de la famille Landry

NorthWinds se découvre une nouvelle vocation dans le Baffin

Le plein-air depuis plus de vingt ans, depuis leur jeunesse, c'est la vie de Paul Landry et de Matty McNair. Pas étonnant qu'ils se soient installés avec leurs deux enfants, Éric et Sarah, à Iqaluit il y [redacted] bientôt cinq ans pour donner à leur compagnie de consultants en plein-air un nouvel élan. Auparavant la famille Landry vivait près de Thunder Bay, dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Paul est d'ailleurs originaire de l'Ontario, pas loin de la région de l'Abitibi, au Québec.

NorthWinds, la compagnie de atty McNair et de Paul Landry père depuis 1982. Lorsqu'elle nctionnait dans le sud, la compagnie se spécialisait surtout dans élaboration de programmes de lein-air et la formation du personel de bases de plein-air en Ontario t aux États-Unis.

Depuis que NorthWinds est installée à Iqaluit, la compagnie mise rincipalement sur les excursions t le[redacted] expéditions. Si NorthWinds 'est installée à Iqaluit, c'est d'abord arce que le Nord canadien attirait eaucoup Matty McNair. Elle découvre la terre de Baffin en 1986, rs d'une expédition en traîneau à hiens. En 1990, Matty revient dans Baffin, avec Paul, pour une autre xpédition en traîneau. Le départ effectue [redacted] la mi-février. L'expédition de quatre mois parcout 4000 ilomètres et passe par presque toues les communautés du Baffin. À ur retour à Iqaluit le 10 juin, les eux passionnés de plein-air entrerennent des démarches pour s'instller à Iqaluit. Ils sont convaincus e trouver dans le Nord un style de ie qui leur convient, des possibilités enrichissantes d'échange avec s Inuit et de grandes opportunités e développement pour orthWinds.

Pour que la famille puisse s'insller dans le Nord, Paul Landry se et en quête d'un emploi dans le ecteur public afin de se voir attriuer pour un an un logement. Sans nploi à Iqaluit, il est en effet bien fficile et coûteux de se trouver un it. Voilà pourquoi ce diplômé en dministration (secteur des affaires) qui avait jusque là travaillait uniquement dans le plein-air (entre autres pour l'organisation internationale *Outdoor Bound*)est devenu administrateur pour la commission scolaire du Baffin.

Matty McNair s'occupe à temps plein de NorthWinds et Paul Landry lui prête main-forte toutes les fois que son emploi d'administrateur de la résidence étudiante Uqqiviu [redacted] Iqaluit le lui permet. Originaire de Philadelphie (en Pensylvannie), Matty McNair a commencé à séjourner au Canada en 1975 pour des emplois d'été reliés au plein-air ... évidemment. Durant sa jeunesse, elle se consacre entre autres à l'équitation et à l'élevage de chevaux. Elle découvrira plus tard les chiens de traîneau. Pour les expéditions de NorthWinds, Matty McNair se fie à des chiens de traîneau qui sont entraînés pour leur endurance et non pas pour les courses de vitesse.

NorthWinds fonctionne à l'année longue. Après [redacted] période de trois mois (d'octobre à décembre) consacrée [redacted] marketing et au repos, la compagnie offre de janvier [redacted] juin un programme d'hiver (la saison préférée de Paul et de Matty) avec des expéditions en traîneau à chiens, en motoneige ou en ski de fond. L'été est la saison la plus achalandée, avec au programme de la randonnée, des excursions en bateau, du rafting et des visites culturelles des communautés inuit. Beaucoup de clients de NorthWinds viennent de Toronto, de Boston, de New York et de la côte est des États-Unis en général.



photo Paul Landry

Les expéditions sur l'île de Baffin été comme hiver permettent de parcourir des paysages dont la beauté est intacte et impressionnante.

En Europe, NorthWinds mise surtout sur l'Allemagne et la France. Paul Landry souligne que les clients de NorthWinds sont souvent des voyageurs d'expérience qui recherchent les destinations hors de l'ordinaire. Beaucoup de ces gens qui visitent le Nord semblent surpris du niveau de développement, de la modernité de la région. Au plan des contacts culturels et humains, les visiteurs apprécient beaucoup l'hospitalité des petites communautés. Les paysages de la terre de Baffin impressionnent aussi grandement les visiteurs.

Les expéditions et les excursions de NorthWinds partent toutes d'Iqaluit. La compagnie travaille [redacted] collaboration avec des pourvoyeurs, des guides et des interprètes des trois autres communautés du sud de la terre de Baffin, Lake Harbour, Pangnirtung et Broughton Island. NorthWinds envisage de développer ses activités pour de nouvelles excursions (des sorties sur la banquise à Pond Inlet en juin, par exemple) et de nouveaux marchés (dont le Japon). Le tourisme dans les T. N.-O. en est encore à ses débuts. Au plan du marketing, les compagnies peuvent beaucoup compter sur l'aide gouvernementale. Cette aide et le fait qu'une compagnie comme NorthWinds n'a pas à l'heure actuelle de compétiteur local dans le Baffin incitent donc beaucoup à l'expansion. Paul Landry envisage de vivre sur la terre de Baffin encore plusieurs années, de cinq à quinze ans. Quand le moment de partir viendra (s'il vient), il y a fort à parier que ce sera pour poursuivre une autre aventure passionante dans de grands espaces.

Agnès Billa

Une nouvelle compagnie d'excursions touristiques mise sur le chemin Ingraham

L'aventure à la portée de tous grâce à Yellowknife Outdoor Adventures

Yellowknife Outdoors Adventures est la réalisation d'un projet auquel Carlos Gonzalez pensait depuis dix ans et qu'il préparait depuis uatre ans. Cette toute nouvelle compagnie d'excursions touristiques [redacted] entrepris [redacted] première saison le 13 juin dernier. Yellowknife Outdoors Adventures malgré son jeune âge sait où elle s'en va et où elle veut aller.

Arrivé à Yellowknife en janvier 982, Carlos Gonzalez (qui est né à ontréal) a d'abord travaillé penant sept ans à l'hôtel Explorer où réputation de maître d'hôtel etait plus à faire. Diplômé en tellerie, M. Gonzalez porte en tres le titre de maître-flambeur.

En 1990, Carlos Gonzalez décide 'il est temps de relever de nouaux défis. Il entreprend des ourparlers avec le Collège de Arctique pour l'établissement d'un ogramme de certificat en tousme. La proposition est acceptée et Carlos Gonzalez débute en septembre 1990 comme coordonnateur et instructeur sénior du nouveau programme.

Son expérience en tourisme dans les T. N.-O. l'avait convaincu du potentiel de développement de cette industrie et de l'importance de former une main-d'oeuvre qualifiée locale pour ce secteur d'activité.

Quelques années plus tard, Carlos Gonzalez occupe encore le poste de coordonnateur du certificat en tourisme.

Le goût de replonger dans l'action, après le travail de gestion et de formation qu'impliquent ses responsabilités au Collège de l'Arctique, l'a repris cet hiver. Pour l'été et pour les étés à venir, il a donc renoué avec l'industrie touristique et le service direct à la clientèle, grâce à Yellowknife Outdoor Adventures.

La nouvelle compagnie d'excursions touristiques a choisi d'exploiter un créneau très simple : le chemin Ingraham et les possibilités d'excursions qu'il offre à quelques minutes à peine de Yellowknife.

«Beaucoup de gens visitent Yellowknife pour une journée ou deux seulement; ils ne disposent donc pas de beaucoup de temps pour prendre un hydravion et se rendre en dehors de la ville» explique M. Gonzalez.

Sa compagnie possède un permis d'opération pour les lacs Walsh, Prosperous et Prelude. Du coup, une partie de pêche au brochet ou une randonnée à pied en compagnie d'une naturaliste est [redacted] la portée de tous.

En route vers le lac ou le site où il amène ses clients, Carlos Gonzalez profite du parcours pour les entretenir de l'histoire de Yellowknife.

Arrivés à destination, les visiteurs n'ont à s'inquiéter de rien. Tout l'équipement est fourni. Les adeptes de la pêche n'ont qu'à s'acheter un permis.

«Ça aussi, c'est important. Beaucoup de gens ont une seule occasion de faire une excursion dans les T. N.-O.; s'il pleut, si la température est un peu fraîche il ne faut qu'ils aient à renoncer à leur sortie ou à débourser plus d'argent».

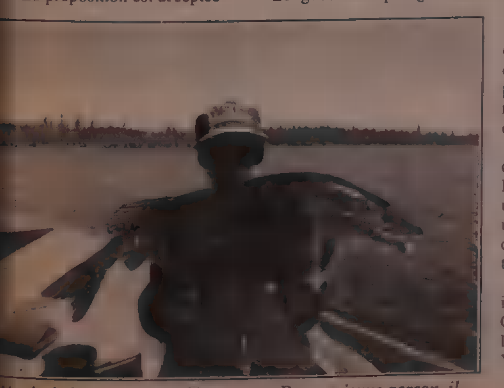
Pour établir sa compagnie, Carlos Gonzalez se donne cinq ans. Ses objectifs pour sa première saison d'opération sont très réalistes. Il espère offrir ses services à 75 clients et prendre ensuite graduellement de l'ampleur. La formule qu'il [redacted] développée (des excursions d'une demi-journée ou d'une journée dans les environs immédiats de Yellowknife) demeurera probablement inchangée. M. Gonzalez espère qu'un jour un modèle d'entreprise aussi simple que la sienne pourra être exportée vers de plus petites communautés des Territoires auxquelles ce type de développement économique serait bien adapté.

Agnès [redacted]



photo Carlos Gonzalez

La randonnée et l'interprétation des sites intéressent de plus [redacted] plus de visiteurs des Territoires du Nord-Ouest.



'attrait de la pêche ne se dément pas. Pour ce jeune garçon, il agit d'une première prise. Tout un exploit et tout un début!

Trafiquants et contrebandiers ne sont pas la cause du problème

Quand 500 personnes dans une communauté de 3000 habitants participent à une manifestation que les autorités ne peuvent pas expliquer par un incident particulier, l'événement illustre la mobilisation de ces personnes et le sérieux de leurs inquiétudes.

À la grandeur des Territoires, la consommation abusive de drogues et d'alcool constitue indéniablement un très grave problème. Il est troublant de constater que même dans les plus petites communautés, l'alcool de contrebande et les drogues dures circulent chez les jeunes et dans la population adulte. Les études médicales et sociales sur des phénomènes tels le syndrome d'alcoolisme foetal prouvent aussi l'ampleur des conséquences rattachées à ces abus.

À Iqaluit, les manifestants qui ont dénoncé les abus de drogues et d'alcool le 9 juillet dernier se sont décrits pour la plupart comme des parents excédés de la facilité avec laquelle les enfants et les adolescents de leur communauté peuvent se procurer ces substances, en raison de la sollicitation active et souvent ouverte pratiquée par les trafiquants et les contrebandiers.

Dans la foulée de la manifestation d'Iqaluit, certains participants ont pris l'initiative de cibler des individus soupçonnés de trafic ou de contrebande et de leur laisser savoir qu'un grand nombre de personnes dans la communauté jugent leur présence indésirable.

Il ne faut pas se leurrer. Dans la plupart des communautés des T. N.-O., il est fort probable que les résidants savent en effet qui sont les responsables de la vente de drogues et d'alcool de contrebande. Dans le même ordre d'idées, la police doit bien sûr être en mesure de dresser une liste de suspects assez près de la réalité.

N'empêche que nous vivons dans une société qui ne permet pas de porter des accusations d'activités criminelles sans preuves à l'appui. Dans notre société, les citoyens ne sont pas non plus censés se faire justice eux-mêmes.

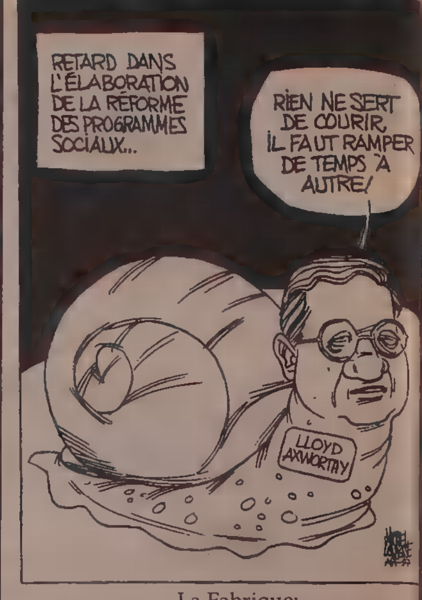
Le harcèlement de quelques trafiquants et contrebandiers ne résoudra pas le problème des abus de drogues et d'alcool. Même en forçant ces individus à quitter les lieux, une communauté ne saurait espérer que d'autres individus ne reprendront pas ce marché lucratif.

Pour mettre fin aux abus de drogues et d'alcool, les autorités et les communautés à travers les T. N.-O. doivent surtout miser sur l'éducation et l'implication des jeunes dans ces programmes d'éducation.

L'abus de drogues et d'alcool ne constitue pas non plus un problème isolé. De plus en plus d'études aux États-Unis (la patrie de la guerre aux drogues) démontrent que les abus de substances légales et illégales ne sont pas sans lien avec des problèmes sociaux.

La colère des parents d'Iqaluit contre les abus de drogues et d'alcool et leurs effets néfastes auprès des jeunes se comprend. Leur exaspération ne doit pas cependant mener à d'autres abus ou à la recherche de solutions expéditives sans lendemain.

Agnès Billa



L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Marc Poirier (APF)
Johanne Lauzon (APF)
Tania Gilbey
Stéphanie Boucher

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accédera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Les victoires se succèdent pour les Franco-FUN

Avec une fiche de 8 victoires et 8 défaites (aucun match nul), les Franco-FUN se rapprochent du premier rang de la division «E». Depuis que l'équipe francophone de balle lente de Yellowknife a franchi l'étape de la mi-saison, elle [illegible] remporté trois de ses derniers quatre matches.

L·6 juillet, les Franco-FUN ont défait *Mackrnzie Media* 14 [illegible] 12 lors d'un match que l'équipe francophone pensait avoir perdu. Ce n'est qu'à la toute fin de la partie en faisant le compte final des points que les Franco-FUN se sont aperçus qu'ils avaient en fait gagné. Roger Hébert et Roxanne Valade ont été nommés les étoiles de ce match.

Le 11 juillet, l'équipe gagnait de nouveau, cette fois-ci aux dépens de la *Deton 'Cho Corporation*. Les joueurs de l''équipe francophone ont frappé quatre coups de circuit, dont deux sont attribuables à Marc Lacharité. Les étoiles pour ce match remporté 11 à 8 sont allées à Tania Gilbey et à Alain Larivière qui avaient frappé les deux autres coups de circuit.

Karen Lajoie

La Fabrique:

Hart-Rouge lance un cinquième album

Hart-Rouge [illegible] chôme pas. Le groupe fransaskois vient en effet de lancer un [illegible] album, quelques mois à peine après la sor de son disque Blue Blue Window.

C'est que Michelle, Annette, Paul et Suzanne Campa sont des besogneux. Et ce n'est pas tout à fait un hasa l'album s'intitule **La Fabrique**, du nom de la superbe c son de James Taylor, traduite en français par Francis Ca

«On fabrique nos chansons, on les écrit, on les habille y met chaque fil pour tisser comme une toile. **La Fabri** ça représente aussi tout notre travail d'équipe. On vit ment ensemble la réalisation de chaque pièce», expl Annette.

La Fabrique, le cinquième album du groupe, ma d'une certaine façon un nouveau début pour Hart-Rouge Campagne et leur gérant tiennent maintenant bien en toutes les ficelles de leur carrière.

Pour la première fois, ils produisent eux-mêmes disques, sur étiquette Folle Avoine, du nom du défunt gro formé par tous les enfants Campagne de Willow Bunch. Rouge a ainsi fait les choses à sa manière, avec [illegible] d'audace. «D'habitude, on fait nos arrangements vo longtemps d'avance. Cette fois, on a décidé de les faire dernière minute pour avoir plus de spontanéité. Et réussi, ça respire mieux. On gagne en maturité!», dira Ann dans un souffle.

Le résultat? Des arrangements musicaux bien ficelé son juste et des textes plus près de leurs préoccupation **Fabrique** flirte avec le «pop», le «folk» mais surtout av ballade et la complainte. Hart-Rouge s'est donné cette ci un ton plus intime, plus personnel.

Suzanne, l'aînée, a d'ailleurs écrit un fort beau text suite de lettres et de dessins que lui a envoyés une jeune victime d'inceste. «Elle m'envoie des lettres sans mot. traîne des ombres sur la peau. Elle dit que son père a vol enfance», chante Suzanne dans **Belle hirondelle**, chanson qui ne passe pas inaperçue.

En plus des neufs chansons de leurs crues, le frère trois soeurs interprètent, de façon originale, **La Fabriq** James Taylor et **Amoureuse** de Véronique Sanson. dernière est chantée [illegible] capella par le groupe. Un vrai ca

La Fabrique, 1994, sur étiquette Folle Avoine et di buée par Musicor.

Johanne Lauzon (A



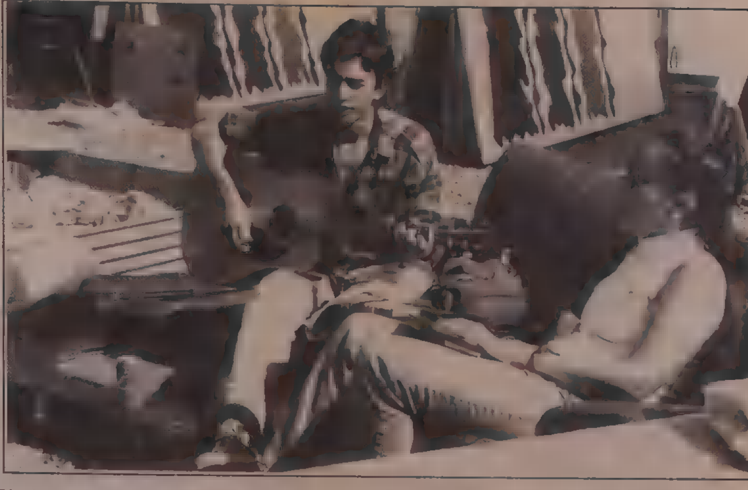
YELLOWKNIFE



Matthew Grogono, un des organisateurs du marché de Yellowknife, fabrique artisanalement des vases et des verres [redacted] partir de bouteilles récupérées et recyclées.



Ce cochon très relax, la mascotte du marché de Yellowknife, acceuille le public les samedis et les dimanches, de 10 [redacted] 16 heures, tout au long de l'été. Le marché est situé dans la vieille ville, sur la rue principale, en face du Igloo Inn.



Plusieurs artistes locaux comme le peintre Ian Graham exposent leurs oeuvres [redacted] marché. Des artistes locaux de la scène [redacted] produisent également [redacted] marché.



Le marché de Yellowknife est une initiative locale qui prend souvent une saveur internationale, qu'il s'agisse de vêtements du Guatémala [redacted] d'un falafel que l'on peut déguster sur place.



Bob Kussy, un autre des organisateurs du marché, s'adonne à la sculpture. Le voici en pleine démonstration de son art.



L'Acadie d'aujourd'hui: les communications

Du Moniteur Acadien à l'autoroute électronique

De la création d'un premier journal à la nomination, l'an dernier, d'un francophone comme premier titulaire du ministère de l'autorou électronique de l'information au Nouveau-Brunswick, 126 ans d'évolution du monde des communications se sont déroulés en Acadie.

Depuis la fondation à Shédiac, au Nouveau-Brunswick, de l'hebdomadaire Le Moniteur Acadien en 1867, une quarantaine de journaux ont tenté d'exister à qui mieux mieux, sans compter les nombreux périodiques et les différents bulletins d'information.

De ce nombre, une quinzaine ont survécu.

Seuls les Acadiens du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un quotidien. Il aura toutefois fallu environ 125 ans à la presse acadienne pour produire un quotidien rentable, quoique L'Acadie Nouvelle, basée à Caraquet, dans la Péninsule acadienne, a besoin des intérêts d'un fonds de fiducie de 6 millions de dollars pour assurer une distribution provinciale.

Avec son tirage de 20,000 copies, il fait ses frais et tente de percer davantage les régions du sud-est et du sud-ouest de la province.

Selon le professeur de l'Université de Moncton Gérard Beaulieu, qui enseigne entre autres un cours sur l'histoire de la presse et qui est l'auteur du texte sur les médias en Acadie publié dans la synthèse «L'Acadie des Maritimes», un seul quotidien n'est pas de trop.

«Un journal, quel qu'il soit, ne peut pas répondre à tous les goûts, à tous les besoins de la population acadienne. Le problème, c'est que ce n'est pas sûr que deux pourraient vivre».

Les Acadiens de l'Ile-du-Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse se contenteraient sûrement d'un seul quotidien, eux qui n'ont qu'un hebdomadaire francophone: La Voix acadienne dans l'Ile et Le Courrier en Nouvelle-Ecosse.

Le Nouveau-Brunswick, lui, en compte cinq: Le Madawaska (Edmundston, depuis 1913), L'Aviron (Campbellton, 1962), L'Action régionale (Grand-Sault, 1991), Pro-Kent (Richibouctou, 1985) et le Moniteur Acadien (Shédiac, 1984).

A cela il faut aussi ajouter le seul journal économique, Info-Affaires, depuis 1989; Ven'd'est, le seul magazine acadien, qui a été fondé en 1985, et Égalité, une revue d'analyse.

Contrairement à la presse écrite, les médias électroniques ont connu beaucoup moins de soubresauts en Acadie.

Toutes les stations radiophoniques francophones qui ont vu le jour dans les Maritimes existent encore aujourd'hui, sauf une, et son existence a été de courte durée.

L'Acadie a une radio publique, trois stations privées et bientôt cinq radios communautaires.

La plus ancienne station de radio est CJEM, un poste privé qui diffuse dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick depuis 1947.

CBAF, la radio de Radio-Canada, est la seule à diffuser sur l'ensemble du territoire acadien. La station de Moncton, créée en 1954, [redacted] dû attendre 25 ans avant d'atteindre ce statut.

Le phénomène le plus intéressant et le plus prometteur des dernières années est la venue des radios communautaires. CKRO, qui fêtera cette année son 5e anniversaire, est même la plus importante radio communautaire de langue française à l'extérieur du Québec.

Deux autres radios ont vu le jour dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick et une autre dans la région de Clare, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse.

Une nouvelle radio communautaire, CJSE, vient de débuter ses opérations dans le sud-est du Nouveau-Brunswick et, fait intéressant, elle est en compétition avec la radio étudiante de l'Université de Moncton CKUM, qui a aussi le statut de radio communautaire.

Une autre radio communautaire doit commencer sa diffusion en août dans la région de Restigouche, dans le nord du Nouveau-Brunswick. Deux autres radios sont à l'étape de projet dans la province, et un troisième projet existe [redacted] Cap-Breton.

Quant à la télévision, sa seule «représentante» acadienne est celle de Radio-Canada qui a créé un poste régional à Moncton. Comme pour la radio, Il a fallu du temps avant d'en arriver [redacted] une diffusion à l'échelle de l'Acadie: 15 ans.

Les Acadiens ne manquent toutefois pas de chaînes françaises à regarder. La plupart des câblodistributeurs des régions francophones offrent le signal des stations de télévision québécoises, ainsi que de la télé internationale TV5.

Le problème, évidemment, c'est qu'il s'agit bien souvent d'une réalité différente de celle de l'Acadie. Même Radio-Canada, qui [redacted] un mandat national, est depuis longtemps critiqué pour le peu de visibilité qu'elle accorde aux communautés francophones et acadiennes.

«Radio-Canada, c'est Radio-Québec et même Radio-Montréal. A la limite, un chien écrasé [redacted] Montréal a plus de place aux nouvelles qu'une élection à l'Ile-du-Prince-Edouard», souligne le professeur Gérard Beaulieu, non sans exagérer un peu.

«Mais en pratique, il est difficile de faire autrement», ajoute-t-il. «J'imagine que les autres régions acadiennes des Maritimes ont la même impression au sujet de Radio-Canada Atlantique. Ce qui se passe à Bathurst ou à Campbellton n'est pas couvert autant que ce qui se passe à Moncton. Je pense bien que c'est inévitable».

Outre Radio-Canada Atlantique, il n'y a donc pas de télévision proprement acadienne. Les câblodistributeurs dans les régions acadiennes produisent toutefois de plus en plus d'émissions au sein de leur canal communautaire. L'a nement de la diffusion par f optique pourrait favoriser dav tage d'échanges entre les différ canaux communautaires et dé lopper un produit local.

La technologie numérique porte d'ailleurs beaucoup de po bilités dans le domaine des com nications. L'autoroute électroni pourra trouver sa niche en Aca C'est la communication de l'ave

À Monc

Marc Poirier (A



CRTC **Audience publique** **Canada**

vis d'audience publique CRTC 1994-9 - Audience publique du CRTC, 18 août 1994, 8H30, à l'Administration centrale du Conseil, 1, promenade du Portage, Hull (Québec), afin d'étudier ce qui suit. 37. SACHS ARBOUR (T. N.-O.). Demande (931680300) présentée par NCORPORATED HAMLET OF SACHS HARBOUR, poste restante, Sachs Harbour (T. N.-O.) X0E 0Z0 en vue d'obtenir une licence de radiocommunication [redacted] Sachs Harbour, pour recevoir et retransmettre, sous forme non codée, sur 5 [redacted] de télévision de faible puissance, les missions de cinq stations de télévision. EXAMEN DE LA DEMANDE Northern Co-Op, Sachs Harbour (T. N.-O.). BESOINS INDIVIDUELS PECIFIQUES : Les intervenants qui désirent présenter oralement leurs ommentaires de même que ceux qui requièrent des services d'interprétation gestuelle doivent aviser le CRTC au moins 20 jours avant le début de audience. Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, 819) 997-2429; et [redacted] bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, [redacted] urrard, Pièce 1380, C.P. 1300 Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-111. Les interventions écrites doivent parvenir [redacted] Secrétaire général, RTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme [redacted] été nvoyée à la requérante le ou avant le 29 juillet 1994. Pour de plus amples nseignements sur le processus d'intervention, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax 819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion [redacted] des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



(403) 873-6603



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Raccordement du système d'éclairage T8

Le projet vise le remplacement du présent système de tubes et ballasts fluorescents par de nouveaux tubes et ballasts fluorescents de type T8. Il faudra également refaire [redacted] câblage électrique de certains interrupteurs.

– Iqaluit, Lake Harbour, Cape Dorset, Hall Beach, Arctic Bay, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef des contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44th Street), ou parvenir au commis [redacted] contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4ᵉ étage de l'édifice Brown) au plus tard à :

14 H, HEURE LOCALE, LE 5 AOÛT [redacted] (YELLOWKNIFE)
16 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] AOÛT 1994 (IQALUIT)

Les entrepreneurs peuvent [redacted] procurer les documents de soumission à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 15 juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et inclure la caution indiquée dans les documents de soumission.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150

Renseignements techniques : André MacNeil
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5169



APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services de générateurs d'urgence

Vérification de la maintenance; [redacted] besoin, services de réparations [redacted] au besoin, approvisionnement de pièces pour générateurs d'urgence et équipement du GTNO

– Localités de la région de Baffin, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis [redacted] contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4ᵉ étage de l'édifice Brown) au plus tard à :

16 H, HEURE LOCALE, LE [redacted] JUILLET 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission [redacted] l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 15 juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est pas [redacted] d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150

Renseignements techniques : Harry Flaherty
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5193

Appel d'offres

Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Pavage

Forage, dynamitage, concassage et empilage de roches calcaires

- Km [redacted] au km 84, route Mackenzie (n°1), T. N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, YELLOWKNIFE NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1ᵉʳ étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou [redacted] directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, HAY RIVER NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre [redacted] 2ᵉ étage de l'édifice Gensen) avant :

15 h, heure locale, le 27 juillet 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 13 juillet 1994.

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Liz Vens, agente [redacted] contrats
Gouvernement des T. N.-O.
Tél. : (403) 920-8976

Renseignements techniques : Greg Cousineau
Gouvernement des T. N.-O.
Tél. : (403) 920-3084

Veuillez prendre note qu'il y aura une rencontre avant appel d'offres qui se tiendra dans la salle de conférence du Ptarmingan Inn, [redacted] 13 h 30 le 20 juillet 1994

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Directeur de la gestion de la construction

Ministère des Travaux publics et des Services — **Yellowknife, T. N.-O.**

Les activités de la Division de la gestion de la construction portent sur la gestion de projets de construction pour l'ensemble des ministères clients du GTNO ainsi que pour différents organismes. Les dépenses annuelles en conception et [redacted] construction d'installations s'élèvent en moyenne [redacted] 75 millions de dollars par année et touchent 500 projets et 1 000 contrats. Les installations comprennent des parcs de stockage, des hôpitaux, des patinoires, des écoles et des infrastructures locales. Six bureaux régionaux offrent aux localités des services de gestion de la construction.

Ce cadre supérieur relève directement du sous-ministre adjoint et veille [redacted] la qualité du système de gestion utilisé pour la réalisation des projets de construction. Les fonctions comprennent notamment la direction des travaux de construction, l'établissement de normes et l'élaboration de procédures relatives au budget et aux calendriers des projets, et la répartition des ressources. De plus, le titulaire s'occupe de l'administration des contrats de construction. Un des grands défis qui attend le titulaire consiste à aider les bureaux régionaux à répondre aux besoins locaux des ministères clients selon le calendrier et le budget prévus, tout en assurant un niveau uniforme de qualité et d'exécution des travaux.

Ce poste devrait intéresser tout professionnel chevronné possédant une solide expérience [redacted] gestion de projet. Le traitement initial est de 69 569 $ par année.

Il s'agit d'un poste [redacted] direction.

Réf. : 011-0229EW-0005 — **Date limite :** le 22 juillet 1994

Écrire au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., C. P. 1320, Scotia Centre, 8ᵉ étage, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9 Télécopieur : (403) 873-0235

- *Nous prendrons [redacted] considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer [redacted] travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Agent-éducateur
Ministère de la Justice — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 927 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0110RK-0003 — **Date limite :** le 22 juillet 1994

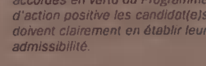
Réceptioniste-commis au classement
[redacted] municipales [redacted] communautaires — **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 10 février 1995)
Le traitement initial est de 28 494 $ par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0109RK-0003 — **Date limite :** le 22 juillet 1994

Chargé de cours en charpenterie
Collège de l'Arctique — **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'à l'avril 1995)
Le traitement annuel varie selon la scolarité et les années d'expérience. Une allocation d'isolement de [redacted] 484 $ par année s'ajoute [redacted] traitement.
Réf. : 041-0104RK-0003 — **Date limite :** le 22 juillet 1994

Surintendant des opérations régionales
Ministère [redacted] l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 64 318 [redacted] par année, auquel on ajoute une allocation d'isolement de 4 484 [redacted] par année. **Il s'agit d'un poste de direction.**
Réf. : 041-0111JA 0003 — **Date limite :** le 22 juillet 1994

Écrire au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., IQALUIT NT X0A 0H0 Télécopieur : (819) 979-6574

- *Nous prendrons [redacted] considération des expériences équivalentes.*
- *Il est interdit de fumer au travail.*
- *Sauf indication contraire, l'anglais est la langue de travail des présents postes.*
- *L'employeur préconise un programme d'action positive – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*





Chronique juridique

Logement et litiges sur la location

Comme lors de notre précédente chronique, nous continuons à nous intéresser aux instances administratives quasi-judiciaires, avec différentes affaires mettant en oeuvre le bureau du régisseur.

RV vs MH

Faits : En octobre 1992, un locateur loue une chambre dans sa maison d'habitation, par accord verbal, pour un loyer de 500,00 $ par mois.

Le 1er février 1993, une altercation entre le locataire et le locateur se produit et le locateur intime au locataire de quitter les lieux sans délai.

Le locataire, tout en ayant déjà payé son loyer de février, quitte les lieux le 2 février mais réclame en justice les sommes suivantes au locateur :

Loyer du mois de février	500,00 $
[illegible] journées de travail perdues	300,00 $
Location d'un véhicule pour déménagement	50,00 $
Total	850,00 $
Moins réparation d'une vitre cassée par le locataire	-25,00 $
Total (somme due au locataire)	825,00 $

À ces prétentions, le locateur opposa les siennes, à savoir :

3 heures de nettoyage à 20,00 $ de l'heure	60,00 $
Remplacement d'une vitre cassée par le locataire	24,58 $
Coût du travail de remplacement	20,00 $
Coût d'entreposage de biens	80,00 $
Moitié de la location du mois de février	250,00 $
Total 1	434,58 $
Loyer de février à rembourser	500,00 $
Moins total 1	-434,58 $
Total (somme due au locataire)	65,42 $

Décision : Le régisseur fait remarquer qu'il y a eu violation du contrat de location par le locateur, celui-ci n'ayant donné aucun délai au locataire pour quitter les lieux.

Le locataire n'ayant apporté aucune preuve de perte de salaire du fait de son obligation de déménager, sans préavis, ni d'ailleurs de preuve de quelconques dépenses de location de véhicule et d'essence pour son déménagement, celui-ci ne peut se voir octroyer aucune compensation pour ces deux motifs.

De son côté, le locateur n'était pas en droit de réclamer des frais d'entreposage puisque le locataire, du fait de son contrat de location, disposait d'un droit d'usage du lieu d'entreposage.

Le locateur, n'était pas plus en droit de réclamer la moitié du loyer du mois de février, quand bien même le locataire n'avait rendu les clés de l'habitation louée que le 15 février.

La décision finale du régisseur a été d'accorder au locataire le remboursement du loyer du mois de février d'un montant de 500,00 $, diminué du coût de remplacement de la vitre cassée, soit 25,00 $ et de frais de nettoyage pour également un montant de 25,00 $.

Le locataire s'est donc vu ainsi remboursé par le locateur, un montant de 450,00 $.

RB vs CM et TM

Faits: Les parties décidèrent de se lier par contrat de location à partir du 1er août 1991. Le montant du loyer fut fixé à 1500,00 $ par mois et celui du dépôt de garantie à 500 $. Les locataires quittèrent les lieux le 31 juillet 1992. À la suite de ce départ, les locataires, n'ayant pas respecté certaines des obligations prévues au contrat de location, [illegible] virent demander le paiement des montants suivants :

Le locateur demande aux locataires de payer 498,02 $, représentant le paiement des services publics pour la période allant du 1er août au 31 décembre 1991. À cela, les locataires répondent que le dépôt de garantie a été versé à cette fin.

Le locateur réclame également une pénalité de paiement en retard, en application du contrat de location. L'article 7 dudit contrat précise qu'une telle indemnité peut être imposée, et qu'elle se chiffre à 6 $ par jour de retard. Le loyer ayant été payé avec 21 jours de retard au mois de juin 1992 et 10 jours de retard au mois de juillet 1992, le locateur estime qu'elle s'établit aujourd'hui à 180 $.

Le locateur réclame également 25 $ de frais de chèque sans provision, en application de l'article 7 du contrat de location.

Le locateur demande le remplacement de la pelouse située à l'avant des locaux d'habitation, celle-ci ayant été endommagée à la suite de travaux effectués sur le système de distribution des services publics.

Le locateur demande le paiement pour la réparation et le remplacement d'une vitre cassée sur la porte de derrière de l'habitation.

Le locateur demande également au régisseur que le paiement de ses frais de poursuite judiciaire soient pris en charge par les locataires.

Décision : Le régisseur décide d'examiner séparément les différents points soulevés par les parties en présence.

* Se basant sur les preuves fournies par les parties, il apparaît, tout d'abord, que les locataires n'ont pas respecté les conditions du contrat de location en ne payant pas les services publics dûs pour la période du 1er août au 31 décembre 1991, soit un montant de 498,02 $.

* Concernant les retards de paiement des loyers, l'article 7 du contrat de bail prévoyant 6 $ par jour de retard entre en contradiction avec l'alinéa 41(3) de la *Loi sur les locaux d'habitation* qui précise la formule à appliquer prenant en compte non pas un montant fixe mais prévoyant que «la pénalité est établie, pour chaque jour où le loyer est impayé, par la multiplication du montant impayé par le taux bancaire sur les dépôts de 30 jours, établi et publié par la Banque du Canada dans la *Revue de la Banque du Canada*, applicable au 1er janvier de l'année de calcul, et la division du produit par 365.»

Ce mode de calcul, appliqué aux montants considérés, aboutit à un montant dû, pour ces paiements avec retard, de 9,47 $.

* La demande du locateur concernant le remplacement de la pelouse est rejetée au motif que les dommages occasionnés ne tenaient ni de la faute, ni de l'inaction des locataires mais résultaient simplement d'une opération de maintenance obligatoire.

* Le locateur n'ayant apporté aucune précision quant au coût de réparation de la fenêtre cassée, ni fait aucune demande précise, ou même apporté la preuve de la destruction de celle-ci par les locataires, rien ne peut être décidé sur ce point.

* Considérant la demande du locateur de prise en charge de ses frais de poursuite par les locataires, celle-ci ne peut aboutir parce que d'une part la *Loi sur la location des locaux d'habitation* ne le prévoit pas, ensuite qu'il n'est pas de l'habitude d'entendre ce type de demande pour une instance quasi-judiciaire et enfin, parce qu'aucun montant n'a été précisé par le demandeur.

Les différentes demandes peuvent donc être résumées ainsi :

Services publics non payés	498,02 $
Pénalités pour retard de paiement	9,47$
Pénalité pour chèque sans provision	25,00 $
Total 1	532,49 $
Dépôt de garantie + intérêts	550,47 $
Moins total 1	- 532,49 $
Total	17,98 $

Ainsi, toutes demandes considérées par les deux parties en présence, les locataires devraient verser 532,49 $ au locateur et celui-ci devrait verser aux locataires 550,47 $ correspondant au montant du dépôt de garantie augmenté des intérêts calculés en application du paragraphe 83 (1)(b) de la *Loi sur la location des locaux d'habitation*. Le locateur devra finalement verser 17,98 $ aux locataires.



KC vs MW et MW vs KC

Faits : Dans ce troisième cas, deux parties décident de se lier par contrat de location et conviennent d'un loyer mensuel de [illegible] 100 $ et du versement d'un dépôt de garantie de 1 100 $. Un an plus tard, le locateur et le locataire se retrouvent devant le regisseur pour régler leurs problèmes.

Le locateur, preuve à l'appui, réclame 3 600 $ d'arriérés de loyers, pour des loyers non totalement payés au cours de l'année.

Le locataire ne contredit par les dires du locateur mais fait simplement remarquer qu'il a déduit 100 $ du loyer du mois de septembre pour des travaux qu'il a fait faire sur la terrasse.

Le locateur demande également 58,85 $ en remboursement de réparation d'un séchoir à linge et 42,80 $ en remboursement de réparations effectuées à l'installation de chauffage.

Le locataire pour sa part affirme que d'une part, le séchoir était de mauvaise qualité et qu'il tombait en morceaux et que, d'autre part, l'installation de chauffage et son réservoir avaient des problèmes.

Le locataire fait remarquer que le locateur a des droits, mais également des obligations et, pour expliquer le manquement à ses obligations contractuelles, explique, photographies à l'appui, que le local d'habitation était défaillant au niveau des points suivants :

1. Le plancher de la cuisine était endommagé, créant une entrée d'air provenant d'en dessous de la maison mobile.
2. Le four ne fonctionnait pas correctement.
3. Le toit entre le bâtiment initial et l'agrandissement fuyait.
4. Le système de chauffage ne fonctionnait pas.
5. La jupe de la maison mobile n'était pas en place.
6. L'interrupteur de la salle de bain ne fonctionnait pas.
7. La cheminée du four à bois aurait dû être ramonée.

Finalement, le locateur se plaint du fait d'avoir reçu de la part du gestionnaire du parc à maison mobile sur lequel se trouve l'habitation concernée plusieurs lettres indiquant que le locataire ne respectait pas les normes de propreté du parc.

Décision : Les deux parties sont d'accord sur le fait que les loyers n'ont pas été payés en totalité (... ajouté au texte de la *Loi sur la location des locaux d'habita...* précisant que le locataire doit p... ses loyers selon les conditions fi... par le bail). En conséquence... locataire devra payer les 3 ... dûs, le locataire n'étant pas en d... de déduire quelque somme qu... soit, pour des travaux qu'il a ... mandés sans l'accord du locat...

Considérant les demandes ... remboursement des réparations ... fectuées sur le séchoir à linge e... l'installation de chauffage, ... sort que la première réparation a... dû être effectuée suite à une u... sation abusive du séchoir pa... locataire, alors que la seconde ... sultait d'une mauvaise utilisa... du système de chauffage par le ... cataire. En effet, il avait été spé... qu'il appartenait au locataire ... veiller au remplissage du réser... d'huile de chauffage sans lai... celui-ci se vider complètemen... que ce fut le cas.

Aucun élément de preuve n'é... venu corroborer une version pl... qu'une autre, le régisseur du... baser sur les témoignages et ... nions émanant des personnes a... effectué les réparations.

Le locataire devra donc r... bourser 58,85 $ pour la répara... du séchoir à linge et 42,80 $ po... réparation du système de chauff... soit un total de 110,65 $.

Concernant les lettres ... gestionnaire du parc à roulotte... compte tenu des preuves appor... par le locateur, le régisseur a... donné au locataire de se confor... aux exigences du paragraphe 4... de la *Loi sur la location des loc... d'habitation* spécifiant qu' «il ... combe au locataire de mainten... bon état de propreté le logem... locatif, ainsi que les services ... installations fournis par le loc... et réservés à son usage exclus...

Au niveau des plaintes éma... du locataire, le régisseur, en a... cation du paragraphe 30(4) ... *Loi sur la location des loc... d'habitation* et aux vues des p... ves apportées ordonna au loca... de remettre en état, sans que ... liste soit exhaustive, le systèm... chauffage, le plancher de la ... sine, la toiture, le système éle... que et de mettre en place un ... pour la roulotte.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 29, vendredi 22 juillet 1994

Teepee des temps modernes, fabriqué en contreplaqué.



Le Fonds mondial pour la nature s'inquiète d'une approche cas par cas

L'exploitation des diamants devrait faire l'objet d'une stratégie régionale

Le groupe de protection de l'environnement le Fonds mondial pour la nature (Canada) (FMN) souhaite que le gouvernement fédéral effectue une stratégie environnementale régionale pour la région géologique Esclave du Nord avant que les plans pour le développement des ressources minières dans la région avancent.

Selon le président du FMN, M. Monte Hummel, le GTNO n'a aucun plan pour la région, malgré les grands projets proposés, comme une route entre Yellowknife et Coppermine, des mines de diamants et la contruction d'aéroports privés, et d'un port de mer près de Coppermine.

«Une stratégie régionale regarderait l'impact cumulatif de tous ces projets sur l'environnement de la région, pas juste un projet à la fois comme on [redacted] actuellement,» [redacted] expliqué M. Hummel de son bureau à Toronto le 12 juillet.

Selon lui, l'environnement de la région est très sensible et le gouvernement n'a aucun mesure déjà en place pour s'assurer que le développement [redacted] détruira pas le domaine des caribou du troupeau Bathurst, les ours grizzly et les oiseaux.

«La population des ours grizzly dans la région centrale a baissé depuis quelques années, et le nombre d'ours exécutés par des humains augmente. Nous savons que la moitié de ces morts sont directement liées [redacted] camps d'exploitation. Les ours grizzly sont vulnérables,» souligne M. Hummel.

Le FMN s'est impliqué dans la situation ténoise après avoir reçu quelques rapports à propos d'ours tués dans des camps.

«Nos inquiétudes ne touchent pas seulement la faune. Nous sommes en contact avec des organismes autochtones qui sont également inquiets de ce qu'ils voient dans la région», incluant la bande des Dénés de Yellowknife, le peuple Dogrib, et les Inuit de Nunavut. «Il existe une base de soutien assez importante parmi les leaders autochtones,» explique M. Hummel.

D'autre part, M. Hummel sait que quelques groupes autochtones appuient le développement du secteur minier, pour les emplois et la richesse que cela pourrait leur apportait.

Selon lui, son organisme n'est pas contre le développement de la région, mais il veut que les régles du jeu soient établies avant, et que ces régles protègent les ressources fauniques et naturelles de la région.

«Je comprends très bien que dans le Nord, il est difficile de trouver un équilibre entre une économie autonome et les besoins de l'environnement, et je comprends l'incertitude que les résidants ont face à un organisme de l'extérieur comme le mien. Mais il n'y a aucune raison pourquoi nous ne pouvons pas

Les diamants et la faune
Suite en page 2

Eco-Summer demande qu'un autre permis lui soit accordé

Le gouvernement met fin aux activités d'un pourvoyeur

Le pourvoyeur *Eco-Summer (1985) Ltd.* poursuit le gouvernement territorial devant la Cour suprême le 9 août, pour demander que lui soit redonné son permis d'opérer dans les Territoires du Nord-Ouest révoqué le 17 décembre 1993.

Selon les documents relatifs à ette affaire, *Eco-Summer* conteste entérinement par le ministre du éveloppement économique et du ourisme de la décision d'un emloyé du ministère de révoquer le ermis d'*Eco-Summer* pour 1993 t de refuser une demande de perjis pour la saison 1994.

Pour sa part, le gouvernement es Territoires du Nord-Ouest souent que *Eco-Summer* a contreenu à l'article 7 de la Loi sur le ourisme. Cet article se rapporte à la oi sur la faune, la Loi sur les pêhes et la prestation de services adéquats au public.

Le ministère dans son refus d'émettre un autre permis à *Eco-Summer* invoque quelques-uns des cas de violation prévus dans la loi, sans préciser davantage en quoi consistent les contraventions à la loi, dans cette affaire.

Les pourvoyeurs opérant dans les Territoires du Nord-Ouest relèvent de la Loi sur le tourisme.

En plus, *Eco-Summer* est accusé de ne pas souscrire à un régime d'assurances pour ses employés et le public.

Eco-Summer estime que le gouvernement a commis une erreur en lui retirant son permis et la compagnie veut contraindre le gouvernement [redacted] lui redonner le droit d'opérer dans les T. N.-O.. Le procès à cet effet qui débute le 9 août devrait durer deux jours.

La compagnie d'expéditions *Eco-Summer*, qui est établie à Vancouver, se spécialise dans le tourisme dit écologique qui mise sur les destinations exotiques, en dehors des sentiers battus, et sur des activités telles la photographie, la randonnée et le kayak.

Karen Lajoie



Expédition en traîneau à chiens sur la Terre de Baffin, organisée par Matty McNair et Paul Landry, de la compagnie *NorthWinds* dont la base d'opérations est située à Iqaluit.

SOMMAIRE

Les diamants et la faune

Suite de la page 1

trouver cet équilibre et résoudre ce problème».

Le FMN a écrit au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Ron Irwin, pour faire pression dans ce sens.

M. Hummel admet qu'il n'a pas visité à date les camps d'exploitation des compagnies de diamants. Il s'y rendra bientôt suite [redacted] une invitation de BHP, une des plus grandes compagnies minières actives dans la région et qui propose un projet minier de 500 millions de dollars, près de Lac de Gras.

«J'aime beaucoup m'impliquer directement dans un dossier, et je n'hésite pas à faire du terrain, pour voir moi-même ce qui [redacted] passe,» a-t-il déclaré.

M. Hummel connaît bien la situation du Nord. Né dans le nord de l'Ontario tout près d'un barrage hydroélectrique, M. Hummel déclare qu'il a vécu les effets du développement sur une région isolée. Les autochtones qui vivaient sur la réserve *White Dog*, jumelée avec son village, étaient parmi ceux qui ont souffert d'empoisonnement au mercure durant les années 60 et 70. «Je comprends très bien ce que ça veut dire, de vivre dans une petite communauté, complètement liée à l'exploitation des resources naturelles,» déclare-t-il. Agent en foresterie de [redacted] métier, il dit comprendre également les besoins des compagnies industrielles.

M. Charles Fipke, président fondateur de Dia Met, le partenaire de BHP dans les mines en développement dans les T. N.-O., ne partage cependant pas cette opinion. M. Fipke n'a pas répondu aux appels de *L'Aquilon*, mais il a déclaré dans le *Globe and Mail* du 13 juillet être «personnellement vexé» par les interventions de M. Hummel. Selon M. Fipke, si son projet est retardé pour des évaluations environnementales, «le public canadien perdra des millions de dollars en taxes qui pourrait être utilisées pour des écoles, des hôpitaux et pour rembourser la dette fédérale». M. Fipke a fait ces commentaires durant l'assemblée annuelle des actionnaires de Dia Met [redacted] Kelowna.

Pour sa part, M. Irwin n'a pas encore répondu à la lettre de M. Hummel.

Karen Lajoie

Le degré d'inégalité des salaires a augmenté au cours de la récession

L'écart entre les hauts et les bas salariés ne cesse de croître

L'écart entre les hauts et bas salariés s'est accentué au cours des années 1980, indiquent de nouvelles données de Statistique Canada.

Le degré d'inégalité des salaires a augmenté [redacted] cours de la récession de 1981-82 et n'est jamais redescendu au niveau atteint avant cette récession, note l'agence gouvernementale.

Les petits salariés, hommes ou femmes, ont vu leurs salaires diminuer de 7 % entre 1973 et 1989. A l'inverse les salariés intermédiaires et supérieurs ont obtenu des hausses de salaires de l'ordre de 7 % et 9 % au cours de cette période.

Des jeunes sacrifiés ?

Ce phénomène touche davantage les jeunes travailleurs. Entre 1981 et 1988, les gains annuels réels des hommes âgés de 17 à 24 ans travaillant à temps plein toute l'année ont diminué de 12 % alors que ceux de travailleurs âgés de 55 à 64 ans augmentaient de 10 %. Des changements similaires, bien que moins prononcés, sont observés chez les femmes.

Cette hausse de l'écart entre les jeunes travailleurs et les plus âgés a aussi été observée aux États-Unis et dans plusieurs pays industrialisés durant les années 1980.

Curieusement, l'écart salarial entre les travailleurs relativement peu scolarisés et ceux ayant un niveau de scolarité plus élevé est demeuré inchangé. Aux États-Unis, les diplômés universitaires ont obtenu, quant [redacted] eux, des gains supérieurs par rapport aux travailleurs moins scolarisés.

De si longues semaines...

La hausse des inégalités a coïncidé avec des changements importants dans la répartition des heures travaillées. Une proportion moindre de Canadiens travaillaient de 35 à 40 heures par semaines à la fin qu'au début des années 1980. Au même moment, une proportion accrue de Canadiens travaillaient au moins 50 heures par semaine.

Les emplois requérant entre 35 et 40 heures par semaine représentaient 70 % de l'ensemble des heures travaillées par les employés masculins en 1981. En 1989, cette proportion avait diminué de 5,4 points et s'établissait [redacted] 64,6 %.

Chez les femmes, les emplois requérant une semaine normale (35 [redacted] 40 heures) représentaient 72,5 % de l'ensemble des heures travaillées en 1981 et seulement 68,1 % des heures travaillées en 1989.

Cette baisse de l'importance relative de la semaine normale est liée principalement [redacted] hausse des emplois requérant au moins 50 heures par semaine. L'augmentation des emplois à temps partiel n'a eu qu'un faible impact.

Johanne Lauzon (APF)

Les économies budgétaires ajoute l'insulte à l'injure

Moins de français à l'ONU

La situation du français au sein même de l'Organisation des Nations Unies (ONU) continue à se dégrader même si cette langue y est reconnue officiellement langue de travail.

Tel est le constat dressé par une délégation de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) en mission au cours du printemps au siège de l'ONU à New York.

Les textes fondateurs de l'ONU mettent sur le même pied d'égalité le français et l'anglais comme langues de travail et reconnaissent six langues officielles à l'Assemblée générale.

Pourtant, l'anglais est la langue la plus largement utilisée par les délégations comme par les fonctionnaires.

La situation est à ce point critique que de nombreuses délégations, qui se réclament pourtant membres de la francophonie, en viennent à privilégier l'anglais au détriment du français. «Elles utilisent spontanément l'anglais, notamment dans des réunions informelles, alors que rien ne les y oblige», note l'AIPLF.

Les francophones, qui tiennent à s'exprimer en français, subissent même des pressions exercées par leurs supérieurs hiérarchiques. Ils se trouvent pénalisés, voire indirectemment sanctionnés, selon le rapport de la délégation de l'AIPLF.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, les économies budgétaires de l'ONU se font sur le dos... du français. Elles portent, en effet, en priorité sur la diffusion des documents en français et sur les services d'interprétation.

APF

Jeux de la francophonie

Trop d'anglais au sein de la délégation canadienne ?

En guise de protestation contre la trop grande place faite à la langue anglaise au sein de la délégation canadienne, l'interprète québécois Stephen Faulkner a repris le désormais célèbre «Vive le Québec libre !» du général de Gaulle lors de son tour de chant à l'Olympia de Paris, tenu dans le cadre du volet culturel des Jeux de la francophonie.

Selon le chanteur, l'anglais prime sur le français à l'École centrale, où logent les artistes et athlètes de la délégation canadienne, en raison de la présence de participants unilingues anglais.

Environ 60 % des athlètes de la composante Canada sont anglophones, concèdent les responsables de la délégation. Mais, c'est bien parce que les composantes du Québec et du Nouveau-Brunswick regroupent la plupart des francophones. Le règlement du comité international des Jeux de la francophonie interdit de faire de la langue un critère de sélection. Voilà pourquoi on trouvera sur scène ou au stade, tout au long de ces jeux, des anglophones du Canada, tout comme des unilingues arabes du Liban.

APF

Echos des T.N.-O.

La relocalisation des Inuit dans l[e] Haut Arctique durant les années 50 était «illégale»

Le traitement infligé à des Inuit du nord de Québec durant [les] années 50, quand le gouvernement fédéral avait déplacé 17 famill[es], presque 100 personnes, à Grise Fiord et Resolute dans le H[aut] Arctique était «de mauvaise foi, inhumain et illégal» déclare [le] rapport de la Commission Royale sur les peuples autochtones.

Le rapport [redacted] été publié le 13 juillet après presque trois [ans] d'enquêtes menées par la Commission, et il recommande des co[m]pensations financières et des excuses complètes du gouverneme[nt] aux Inuit.

Les Inuit avaient été transportés vers les deux communautés s[ans] savoir les conditions qu'ils y trouveraient. Les conditions à Gr[ise] Fiord et à Resolute n'étaient pas de tout comparables aux conditi[ons] près d'Inukjuak, d'où ils y venaient. Le gouvernement [redacted] presq[ue] abandonné les familles déplacées. Leurs privations et leurs souffran[ces] sont devenues publiques durant les années 70, quand ils ont deman[dé] pour la première fois des compensations du gouvernement. Depuis [ce] temps, ils attendent encore la réponse officielle d'Ottawa.

NWT Air vendu à ses employés

La compagnie aérienne NWT Air, qui est partenaire avec [Air] Canada, a été vendue le 13 juillet à ses employés et à la compag[nie] Sakku Investments, un organisme inuit qui appartient à la *Keewa[tin] Inuit Association* de Rankin Inlet.

Selon le président d'Air Canada, M. Hollis Harris, sa compag[nie] est fière que les autochtones de Nunavut deviennent les propriéta[ires] d'une ligne aérienne qui sert leur région et leur peuple. La compag[nie] emploie 160 personnes, dont 100 vivent à Yellowknife. Une flotte [de] quatre avions dessert les communautés ténoises, et le nord de l'Albe[rta] et du Manitoba.

Selon l'accord de vente, les nouveaux propriétaires contineront [à] fonctionner comme un partenaire d'Air Canada et garderont [les] mêmes couleurs. La vente sera finale au mois de septembre. Le p[rix] de vente n'a pas été dévoilé.

La proportion de francophones régresse au Canada

Le journal montréalais *La Presse* a publié une étude de Statisti[que] Canada le 13 juillet qui révèle que la proportion de francophones [au] Canada a diminué de 29 à 24% au cours des 40 dernières années, m[ais] est demeurée relativement stable au Québec, où elle s'établit actu[el]lement à 82%.

«On attribue cette baisse à la chute du taux de fécondité chez [les] francophones, aux tendances de l'immigration et aux transf[erts] linguistiques. Selon Statistique Canada, les francophones, qui ja[dis] avaient un taux de fécondité supérieur aux anglophones, ont dep[uis] quelques décennies moins d'enfants que les anglophones. Et à [redacted] d'un revirement important, il y a tout lieu de croire que cette tendan[ce] à la baisse se maintiendra, constate cet organisme».

L'anglais est toujours la principale langue d'usage au Canad[a]: 83% (22,5 millions) de Canadiens le parlent couramment, alors q[ue] le français est la langue d'usage de 32% (8,5 millions) des habitan[ts] du pays.

Karen Laj[oie]

Une offre d'achat impertinente pour la corporation *Lac Minerals*

Royal Oak essaie d'acheter sa place sur le marché international

La compagnie minière *Royal Oak* [redacted] déclaré ses véritables ambitions le 7 juillet, quand [redacted] présidente Mme Margaret Witte a lancé une prise de contrôle hostile envers *Lac Minerals*, une compagnie quatre fois plus grande que *Royal Oak*.

Le succès de cette manoeuvre atégique est lié aux réactions sur marché des valeurs face aux deux mpagnies, à leurs ressources pour venir, et [redacted] leur gestion. D'un té, *Royal Oak* et Mme Witte sont rçus comme une corporation inière dont la réputation s'appuie r une pratique de coupures des penses de l'entreprise jusqu'à ce e la mine fasse un profit, au dé- ment souvent de la cote de la ine. De l'autre côté, *Lac* et son ésident Peter Allen ont un ren- ment en-deça de leurs capacités. ont perdu 63,5 millions de dol- s l'an dernier même avec un ré- au d'actifs plus développé que yal Oak.

Les experts du marché boursier t déclaré nombreuses fois dans jounaux canadiens depuis le 7 llet que *Royal Oak* ne serait pas pable de receuillir les appuis né- ssaires pour effectuer la prise de ntrôle hostile. Malgré ces pro- stics, *Royal Oak* s'était assuré le juillet du soutien d'actionnaires *Lac* qui contrôle 40% de la mpagnie. Il reste encore à *Royal* ak trois semaines, avant que son offre se termine le 9 août, pour trouver un autre 26% d'appuis (*Royal Oak* prendra le contrôle de *Lac* seulement si la compagnie contrôle 66% des actions de *Lac*).

Royal Oak offre 3,75$ canadiens et 1,75 action pour chacune des 148,7 million d'actions de *Lac* qui sont sur le marché. Un actionnaire de *Lac* pourrait également choisir 2,416 actions de *Royal Oak* pour chaque action de Lac, s'il le pré- fère. Selon *Royal Oak*, cela consti- tue un prix par action de *Lac* de 13,59$ canadiens. La prise de con- trôle hostile vaut donc plus de deux milliards de dollars. Des experts du marché des valeurs contestent ce- pendant l'évaluation de la valeur des actions de *Royal Oak*, et par conséquent, la valeur de l'offre d'achat.

Le porte-parole de *Lac*, M. James Pitblado, a déclaré dans le *Globe and Mail* le 19 juillet que les sommes que *Royal Oak* avait offertes pour les actions de *Lac* n'étaient que de «l'argent de Monopoly» et que ses actionnaires doivent rejeter l'offre.

Selon des analystes, il est possi- ble qu'une autre compagnie fasse [redacted] contre-offre pour *Lac*. Il est souvent fait mention de deux com- pagnies, *TVX Gold* et *Echo Bay Mines*, déjà active dans [redacted] Nord.

Avant d'annoncer son intention de prise de contrôle, *Royal Oak* avait déjà en main plus de 3,8 mil- lion d'actions de *Lac*. Si son offre n'est pas acceptée par les action- naires, *Royal Oak* en vendant ses actions fera assez d'argent pour couvrir les dépenses occasionnées par la prise de contrôle hostile, es- timées [redacted] 38 million de dollars.

Selon Mme Witte, les deux compagnies réunies produiraient 1,5 million d'onces d'or chaque année. Les quatre mines de *Royal Oak* en ont produit 276 000 onces en 1993, et les nombreuses mines de *Lac* [redacted] ont produit 1 112 000 onces l'an dernier.

Royal Oak est propriétaire de deux mines d'or dans les T.N.-O., *Giant* et *Colomac*, situées tout près de Yellowknife, et de deux autres mines, à Terre-Neuve et en Ontario.

Lac est une compagnie minière d'envergure internationale dans l'industrie mondiale de l'or. Elle possède des mines [redacted] Canada, aux États-Unis et au Chili, ainsi que des camps d'exploration en Amérique Centrale, en Irlande et en Australie. *Lac Minerals* produit également de l'argent, du cuivre, et du zinc. Malgré son importance et sa pro- duction l'an dernier, *Lac* a perdu 63,5 million de dollars en 1993.

Les experts du marché des va- leurs ont dévoilé dans le *Globe and Mail* le 13 juillet que *Lac* est une cible de choix pour une prise de contrôle hostile, parce que son président, M. Peter Allen, est res- ponsable de la performance sta- gnante de la compagnie. Ces der- nières années, plusieurs gestionnaires de longue date de *Lac* ont quitté la compagnie après des différends avec M. Allen.

M. Allen et son style de gestion ont tout de même obtenu le soutien du conseil d'adminstration de la compagnie le 17 juillet dernier, quand *Lac* [redacted] annoncé que la compa- gnie poursuivra la même stratégie dans les années à venir. Mme Witte [redacted] rétorqué que M. Allen, qui [redacted] public se déclare satisfait et con- fiant, [redacted] pourtant vendu deux-tiers de ses actions parsonnelles de *Lac* l'an dernier.

Si *Royal Oak* réussit sa tentative de prise de contrôle hostile, elle deviendra la plus importante com- pagnie d'or au Canada, et parmi les plus grandes au monde.

Les conditions de l'offre d'achat précisent que *Royal Oak* doit ac- cumuler au moins 66% des actions de *Lac*, et que le prix de l'or doit se situer au moins à 360$ l'once (il est actuellement à 384$). Si l'une de ces conditions ne se réalise pas, l'offre d'achat ne tient pas.

Pour *Lac*, l'offre d'achat soulève une situation complexe. Parmi les nombreux actionnaires de la com- pagnie, le plus important ne possède même pas 5% des actions. Il est donc improbable que les actionnai- res majoritaires puissent s'organi- ser pour combattre la tentative de prise de contrôle hostile de Royal Oak.

D'ici au 9 août, Royal Oak es- saiera donc d'accumuler un autre 26% des actions, et des compagnies tels *Echo Bay* évalueront leur pro- pre situation quant à une contre- offre.

Karen Lajoie

Enregistrez-vous avant votre départ en expédition

La GRC offre [redacted] programme d'assistance pour voyageurs en détresse

Avis [redacted] tous les adeptes du plein-air qui aiment voyager hors des sentiers battus. La GRC souhaite désormais être prévenue de vos déplacements.

Selon le porte-parole du corps licier, le sergent Dave Grundy, la C dans les Territoires offre intenant un programme qui era les voyageurs lorsqu'ils se rouvent en situation d'urgence. s démarches pour s'enregistrer nt simples : il suffit de passer au ste de la GRC le plus proche de tre lieu de départ et de remplir elques formulaires, indiquant le mbre de personnes dans votre upe, l'itinéraire choisi, la desti- tion finale, l'équipement utilisé une description de celui-ci (entre res ses couleurs) ainsi que les tes d'arrivée et de retour.

De cette façon, selon le sergent Grundy, à la date prévue d'arrivée, si les voyageurs ne sont pas parve- nus à destination, la GRC saura qu'il y [redacted] possiblement un problème et qu'elle doit enquêter un peu.

«La plupart des gens qui voya- gent dans le Nord ont beaucoup d'expérience, ou ils voyagent avec quelqu'un qui en a, dont leurs esti- més quant [redacted] leur arrivée à destina- tion sont pas mal précis. À la fin de leur voyage, si les voyageurs ne nous ont pas signalé leur retour, nous commençons à nous préoccu- per de leur absence le jour même prévu pour leur retour» a-t-il expli- qué.

Souvent, des touristes oublient de prévenir la GRC de leur retour sains et saufs. En les appelant à leur domicile, la GRC se rend compte en leur parlant que tout [redacted] bien. De temps [redacted] temps, les premières dé- marches laissent craindre une si- tuation plus grave.

«L'an dernier, nous avons re- trouvé un homme dans une situa- tion précaire. Son équipement s'était brisé et il était [redacted] difficulté. S'il ne s'était pas inscrit dans nos registres, il serait probablement mort dans la toundra,» déclare le sergent.

Dans ses recherches de voya- geurs en détresse, la GRC peut compter sur l'aide des compagnies d'aviation qui survolent les régions des T.N.-O.. La GRC demande aux pilotes de ces compagnies de gar- der l'oeil ouvert pour un canot rouge, ou une tente jaune dans un certain endroit.

Déjà cette année, plusieurs per- sonnes [redacted] sont fait connaître du programme d'assistance [redacted] voya- geurs en détresse.

En juillet, en pleine saison tou- ristique, la GRC reçoit beaucoup de demandes d'information à ce sujet.

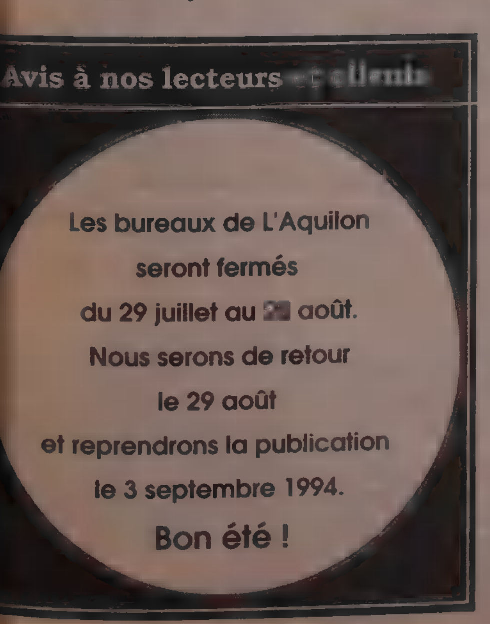
Durant la seule journée du 14 juillet, quatre groupes différents sont passés au poste de la GRC à Yellowknife pour s'inscrire avant d'entreprendre leur voyages en ca- not sur la rivière Thelon.

«Les voyages en canot sur les rivières Thelon et Coppermine sont très populaires ainsi que les ran- données sur la piste Canol. Il est intéressant de voir la variété d'expé- ditions que des gens de partout pla- nifient».

Depuis le début de la saison touristique estivale, la GRC n'a reçu aucune demande d'assistance de voyageurs en détresse. Durant un voyage de quelques semaines, le sergent Grundy recommande des contacts réguliers avec des résidants ou des policiers, dans les commu- nautés sur le chemin.

«Nous savons que, présente- ment, quelques personnes sont parties pour des voyages de deux mois. S'ils éprouvent des problè- mes [redacted] début de leur voyage, nous ne le saurons pas avant la date prévue pour leur retour. Deux mois dans la toundra à attendre de l'aide, c'est long,» conclut-il.

Karen Lajoie



L'histoire des Franco-Terre-Neuviens

Contre vents et marée traduit en anglais

Paru à l'automne 1992, *Contre vents et marée*, le livre qui raconte avec brio l'histoire des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, [redacted] repris le grand large.

Sa version anglaise vient d'être lancé [redacted] Stephenville, sur la côte ouest de Terre-Neuve. *Against the Odds* constitue la première synthèse de l'histoire des francophones de l'Ile et du Labrador. En effet, la présence de l'héritage français sur le territoire terre-neuvien n'a jamais été reconnue dans les livres d'his- toire de cette province.

En 1986, Statistique Canada re- censait 2 005 francophones parlant régulièrement le français. «Pour- tant, 15 000 Terre-Neuviens se pré- tendent d'origine française. Qu'est- il donc arrivé pour que si peu, de nos jours, parlent la langue ?» C'est un peu pour répondre à cette ques- tion que Paul Charbonneau avait rendu publique en 1992 une version originale en français. L'auteur a été directeur général de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador durant les années 1980 et il est demeuré en poste pendant six ans.

Peu importe l'origine, chaque franco-Terre-Neuvien devrait se reconnaître dans le recueil de Charbonneau car l'auteur parle des trois principales régions «françai- ses» de la province, soit la péninsule de Port-au-Port, Labrador City et Saint-Jean. Les Canadiens des autres provinces, quant à eux, dé- couvriront un coin de pays unique. Le bouquin de 114 pages contient plus d'une centaine de photos ou d'illustrations et plusieurs tableaux complètent l'information.

Le lancement a attiré quelque vingt francophiles dans les locaux du seul journal francophone de la province, Le Gaboteur, à Stephen- ville. A part la présence du député provincial de Port-au-Port, Gerald Smith, le «second lancement» n'avait rien de vraiment cérémo- nial.

Against the Odds permettra dé- sormais à un plus large public de prendre connaissance de l'histoire de la population francophone de cette province qui, malgré un passé tumultueux, s'est entêtée à préser- ver sa langue et sa culture. Au coût de 24,95 $, *Against the Odds* est publié par Harry Cuff Publications Limited tandis que la version ori- ginale française est toujours dispo- nible aux Editions d'Acadie.

À Stephenville, Mario Tardif (APF)

L'industrie des diamants peut-elle supporter la critique?

Ces derniers mois, les compagnies d'exploration minière à la recherche de diamants dans les Territoires du Nord-Ouest avaient pourtant multiplié les efforts dans le domaine des relations publiques.

BHP Minerals et De Beers ont organisé des journées «Portes ouvertes» afin de se présenter au public sous un jour plus accessible et de répondre aux questions que soulèvent immanquablement leurs activités. Des lettres et des communiqués émanant d'autres compagnies minières ont été envoyés aux média locaux et territoriaux pour leur signaler l'inauguration de bureaux régionaux à Yellowknife ou encore pour réitérer aux médias et à la population en général leur volonté d'ouverture (dans la mesure du possible évidemment, puisque la nature même des activités d'exploration requiert une certaine confidentialité).

Dommage que malgré toutes ces démonstrations de bonne volonté, M. Charles Fipke, le président de Dia Met, une compagnie à laquelle *BHP Minerals* s'est associée pour ces opérations dans les T. N.-O., est choisi de réagir de façon fort peu constructive à l'intervention de l'organisation de protection de l'environnement le Fonds mondial pour la nature (FMN) (Canada) dans la question du développement des ressources minérales.

À quoi rime de se sentir «personnellement vexé» par les propos du président et porte-parole du FMN M. Monte Hummel? Le FMN allègue que depuis les deux dernières années, alors que la fièvre des diamants s'emparait des Territoires, le développement des ressources minérales s'articule autour de projets de grande envergure qui ne font pas encore l'objet d'un plan d'ensemble ni d'une stratégie régionale. Le FMN propose une concertation des activités d'exploration et d'exploitation afin de minimiser et de contrôler leur impact sur l'environnement. À prime abord, cette position ne semble pas forcément insultante...

Si les compagnies minières impliquées dans la recherche de diamants sont convaincues que des études sur l'impact environnemental de leurs activités ne constitueront qu'un gaspillage inutile d'argent et de temps, à elles de nous exposer plus longuement les mesures que ces compagnies ont déjà adoptées et implantées pour contrôler les répercussions de leurs camps d'exploration et des mines à venir sur la faune et autres ressources naturelles.

Depuis plus d'un an, les compagnies minières ont bénéficié dans la plupart des média locaux et territoriaux d'une couverture plutôt favorable qui reflète assez justement l'excitation et les espoirs suscités par la quête de diamants dans la population en général, surtout en cette période de récession et de reprise économique qui se fait attendre. Pour une fois qu'une «voix discordante» se fait entendre, il aurait été rassurant de voir les compagnies minières répondre aux questions soulevées dont la légitimité ne fait pas doute au lieu de les rejeter du revers de la main (tout en invoquant les hôpitaux et la dette nationale). Voilà qui pourrait ternir une image.

Agnès Billa



L'aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Johanne Lauzon (APF)
Tania Gilbey
Stéphanie Boucher
Mario Tardif

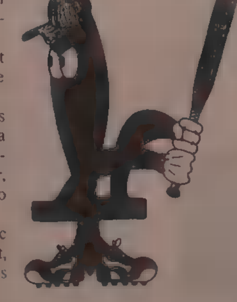
L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

Malgré la défaite, la bonne humeur règne

Les Franco-FUN ont perdu leur plus récent match 15 à 13 contre l'équipe BFTA le 18 juillet. Selon le porte-parole de l'équipe, Mario Paris, la partie, malgré la défaite, s'est déroulée dans la bonne humeur.

D'après M. Paris, le nom de l'équipe adverse BFTA doit vouloir dire «Best Fun Team Around» (Équipe la plus sympathique de la ligue).



En quatrième manche, les BFTA ont improvisé une peti[illegible] danse «question de raviver l'esprit d'équipe !» explique-t-il.

Benoît Boutin, [redacted] autre joueur des Franco-FUN, semblait convaincu que la défa[illegible] [illegible] [illegible]on équipe était reliée à la collision entre la comète et la planète Jupiter, «ce qui a un certain sens...» renchérit Mario Paris.

Chez les Franco-FUN, le lanceur Marc Lacharité, qui a frappé un coup de circuit, et Tania Gilbey se sont méritées les étoiles de la partie.

Le prochain rendez-vous des francophones de Yellowknife à la balle lente aura lieu le 25 juillet à 18h30 au terrain Parker 2.

Nouveau film tourné à Kapuskasing

Kap sur l'avenir...sans s laisser abattre

Des centaines d'usines ont mis la clef da la porte en laissant derrière elles des travailleurs désoeuvrés, sans avenir.

Mais à Kapuskasing, les employés de la *Spruce Falls*, [illegible] se sont retroussés les manches pour sauver leur moulin [illegible] pâtes et papier.

C'est cette histoire, qui a fait les manchettes des journ[illegible] en 1991, que le cinéaste Fadel Saleh a décidé de mettre [illegible] pellicule. Le film *Kap sur l'avenir* retrace les grands [illegible]ments qui ont conduit les résidants de la localité francoph[illegible] de 12,000 habitants du nord de l'Ontario à reprendre en m[illegible] l'usine appartenant à Kimberley-Clark et au *New York Tim*[illegible]

Le réalisateur [illegible] pris le parti de donner la parole [illegible] travailleurs, aux hommes et aux femmes qui voyaient [illegible] coup leur avenir anéanti par une annonce catastrophique [illegible] fermeture de trois des quatre moulins à papier de l'usine [illegible] qui signifiait la réduction des effectifs de 1450 à 250 emplo[illegible]

Des familles touchées par une éventuelle fermeture [illegible]lent tout au long de ce documentaire de 56 minutes. Voil[illegible] un jeune homme qui perd définitivement son emploi [illegible] «Oncle Spruce» comme les gens désignent affectueusem[illegible] cette usine où pères, cousins et soeurs ont trimé dur; et [illegible] autre, décidé à faire survivre non seulement l'usine ma[illegible] localité toute entière. Vibrants témoignages qui tranch[illegible] parfois avec la voix monotone, presque aseptisée, du na[illegible]teur.

Avec leurs tentes et leurs sacs de couchage, quelque [illegible] personnes de Kapuskasing iront faire le pied de grue de[illegible] Queen's Park en vue d'infléchir la décision du gouvernem[illegible] néo-démocrate. Des extraits de vidéo amateur témoignen[illegible] la solidarité des gens de Kapuskasing lors de cette mani[illegible]tation. Que dire de ces femmes qui, larmes à l'oeil, [illegible] déposer des milliers de lettres devant le bureau du prem[illegible] ministre?

L'aide, presque inespérée, du premier ministre vie[illegible] enfin. Hydro-Ontario achètera pour 140 millions de dol[illegible] le barrage et s'engagera à fournir gratuitement, pendan[illegible] ans, de l'électricité à l'usine.

Kap sur l'avenir du Centre ontarois de l'ONF est por[illegible] d'espoir. Ce documentaire fait beaucoup plus que le sim[illegible] portrait d'un fait divers des pages économiques des gr[illegible] quotidiens. Il rend hommage à ceux qui ont bâti le nor[illegible] l'Ontario et qui, malgré les déboires économiques, n[illegible] laissent pas abattre.

A[illegible]

Troisième festival du soleil de minuit

Les artistes se retrouvent à Yellowknife

Le festival du soleil de minuit se déroule en de nombreux lieux [redacted] Yellowknife cette semaine. Environ 100 artistes des T.N.-O. et du reste du Canada se produisent tous les jours, par le biais d'ateliers, d'expositions et de démonstrations.

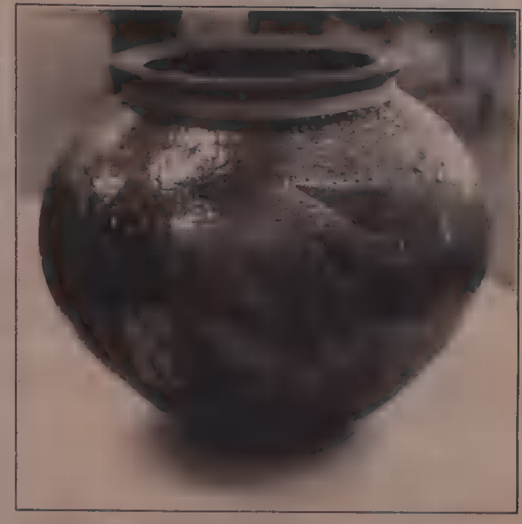


Selon l'horaire établi par l'organisatrice Vicki Tompkins, les huit jours du festival sont bien remplis avec de multiples activités de 11h le matin à 11h le soir. Des artistes travaillent sous les yeux du public chaque jour de 11h à 18h dans la salle de démonstration située [redacted] *Panda II Mall* et des musiciens jouent tous les midis au centre-ville dans les rues. En plus, des ateliers de trois heures sont organisés deux [redacted] trois fois par jour et sont consacrés [redacted] des disciplines particulières.

«C'est une bonne rencontre entre les arts visuels et les arts de la scène,» explique Mme Tompkins.

Si les arts autochtones traditionnels vous intéressent, des femmes de la région du Deh Cho offriront des cours sur l'art du *tufting*, à base de piquants d'hérisson. De nombreuses peintres, sculpteurs et potiers, autochtones ou non, traditionnels ou modernes, participent au festival pour partager leur expérience avec des artistes débutants et toute autre personne interessée.

Le festival des arts visuels [redacted] termine vendredi le 22 juillet avec un *drum dance* traditionnel qui marquera du même coup le début du festival de musique *Folk on the Rocks* qui se déroule également [redacted] Yellowknife.



Céramique émaillée aux couleurs métalliques.

lusieurs artistes dont John abourin (ci-dessus) ont eint une murale dans le entre-ville de Yellowknife.

Margaret Messer de Dettah abrique des boucles 'oreilles [redacted] motifs utochtones traditionnels.

va Christl de Whitehorse ci-dessous) travaille autant 'argile que l'acrylique ou le apier mâché.

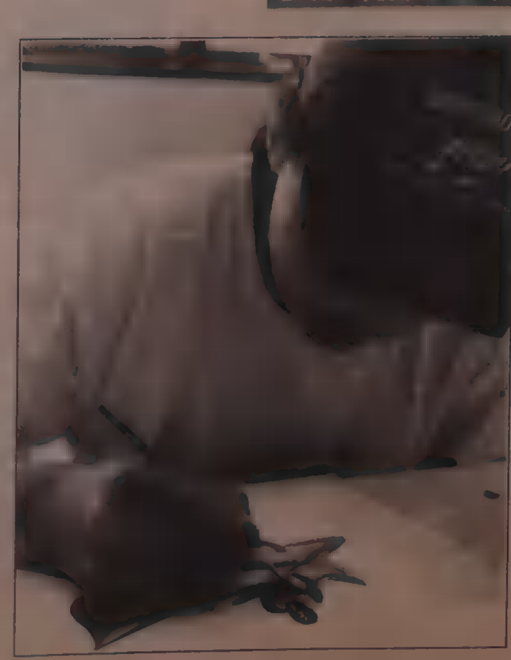




Une aquarelle de Willy Wong intitulée «Golden Afternoon» ci-dessus. M. Wong qui vit à Edmonton participe [redacted] festival régulièrement.

Photos et texte : Karen Lajoie





James Wedzin (ci-contre) est originaire de Rae-Edzo. Ce jeune artiste qui en est à ses débuts vit maintenant à Yellowknife. Cette année, il participait pour la première au Festival du soleil de minuit. La fin de semaine prochaine, durant le festival de musique Folk on the Rocks, il décorera sur le site un teepee.



Ministère des Travaux publics et [redacted] Services
L'hon. Don Morin, ministre

Amélioration du [redacted] aux [redacted] Alexandra du parc Twin Falls Gorge

Le projet [redacted] l'aménagement paysager [redacted] belvédère et la construction de différentes structures au site des [redacted] Alexandra – Enterprise, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef des contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre [redacted] Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44th Street); ou parvenir au commis [redacted] contrats, a/s de l'agent de l'entretien régional, Ministère des Travaux publics [redacted] des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre [redacted] 21 Industrial Drive) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 9 AOÛT 1994

Les entrepreneurs peuvent [redacted] procurer les documents de soumission [redacted] l'une des adresses indiquées ci-dessus [redacted] partir du 20 juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] effet et inclure la caution indiquée dans les documents de soumission.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus [redacted] toute [redacted] reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats
Gouvernement [redacted] T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Mike Stevens
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7633
ou

Architecture : Soon Architect
Téléphone : (403) 920-2864

Aménagement paysager : Terriplan Consultants
Téléphone : (403) 873-4490

Structure : Ferguson Simek Clark
Téléphone : (403) 920-2882



[redacted] des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Construction d'un belvédère [redacted] d'escaliers aux chutes Louise [redacted] parc [redacted] Gorge

Le projet vise l'approvisionnement et l'installation de [redacted] (2) escaliers sur la rive de même que la construction d'un nouveau belvédère – Enterprise, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef des contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44th Street); ou parvenir [redacted] commis aux contrats, a/s de l'agent de l'entretien régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées [redacted] main propre au 21 Industrial Drive) au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 10 AOÛT 1994

Les entrepreneurs peuvent [redacted] procurer les documents de soumission [redacted] l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 20 juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et inclure la caution indiquée dans les documents de soumission.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre [redacted] plus basse ou toute offre reçue.

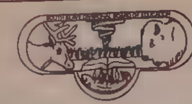
Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Mike Stevens
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7633
ou

Architecture : Soon Architect
Téléphone : (403) 920-2864

Aménagement paysager : Terriplan Consultants
Téléphone : (403) 873-4490

Structure : Ferguson Simek Clark
Téléphone : (403) 920-2882



Directeur

Commission scolaire de [redacted] du South [redacted] — **[redacted] Smith, T. N.-O.**

Êtes-vous [redacted] dirigeant dynamique oeuvrant dans le milieu scolaire? Il y aurait peut-être un poste qui vous attend à la commission scolaire de division du South Slave. En effet, la Commission est présentement à la recherche d'un directeur général dont l'intérêt principal porte sur le monde étudiant et qui possède des qualités spéciales en gestion des ressources humaines, en finances, en communication et en planification.

Le Bureau de division, situé à Fort Smith, dessert Hay River, la réserve de Hay River, Fort Resolution et Lutsel K'e. Le nombre d'élèves inscrits [redacted] la commission scolaire est de 1 800, le nombre d'employés est de 176 et le budget de fonctionnement s'élève [redacted] 15 millions de [redacted] par année.

Le programme d'enseignement utilisé [redacted] l'élémentaire est celui des T. N.-O. et comprend l'enseignement en cri, [redacted] chipewyan, en slavey [redacted] en anglais. Au secondaire, on suit surtout [redacted] programme d'enseignement de l'Alberta.

Le titulaire possède une formation universitaire de deuxième cycle [redacted] une expérience progressive en administration scolaire. Une formation et une bonne expérience avec les cultures et les langues autochtones s'avèrent être un atout. Nous prendrons en considération une expérience équivalente.

Le traitement, qui commence à 67 772 [redacted] par année, et les avantages sont négociables.

Il s'agit d'un poste de direction.

[redacted] : 011-0257TRW-0003 **Date [redacted]** : le 5 août 1994

[redacted] parvenir [redacted] d'emploi [redacted] : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., C P. 1320, Scotia Centre, 8e étage, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235

- ***[redacted] prendrons [redacted] considération [redacted] expériences équivalentes.***
- ***Il est [redacted] de [redacted] au travail.***
- ***[redacted] indication contraire, l'anglais [redacted] la langue [redacted] travail du présent poste.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés [redacted] vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement [redacted] établir leur admissibilité.*







Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

. Modification

Raccordement du système d'éclairage [redacted] dans certaines écoles

Le projet vise le remplacement du présent système de tubes [redacted] ballasts fluorescents par de nouveaux tubes [redacted] fluorescents de type T8. Le câblage électrique de certains interrupteurs [redacted] également [redacted] refaire. – Iqaluit, Lake Harbour, Cape Dorset, [redacted] Beach, Arctic Bay, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au chef des contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées [redacted] main propre au Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44th Street); ou parvenir [redacted] commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) au plus tard à :

14 H, HEURE LOCALE, LE 12 AOÛT 1994 (YELLOWKNIFE)
16 H, HEURE LOCALE, LE 12 AOÛT 1994 (IQALUIT)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 22 juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et inclure la caution indiquée dans les documents de soumission.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150

Renseignements techniques : André MacNeil
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5169

CRTC **Avis public** Canada

Avis public CRTC 1994-75 - **APPEL D'OBSERVATIONS - CRITÈRES D'EXEMPTION PROPOSÉS À L'ÉGARD DES SERVICES DE PROGRAMMATION DE JEUX VIDÉO** - Dans l'avis public 1994-34 du 23 mars 1994, le CRTC sollicitait des observations concernant un projet d'ordonnance d'exemption relative [redacted] services de programmation [redacted] jeux vidéo. Parmi les 56 observations reçues, un certain nombre proposait que ces services contribuent d'une quelconque façon au système canadien de radiodiffusion. Le CRTC sollicite donc des commentaires quant au mode de contribution le plus adéquat. Quiconque désire formuler des observations sur ce critère d'exemption additionnel doit écrire au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (ON), K1A 0N2 au plus tard le **8 août 1994**.

Conseil [redacted] la radiodiffusion et des télécommunications [redacted] — [redacted] Radio-television and Telecommunications [redacted]

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Évaluateur-stagiaire, niveau I
Ministère [redacted] municipales [redacted] communautaires — **Iqaluit, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée de trois ans)
Le traitement initial est de 31 799 [redacted] par année, plus une allocation d'isolement [redacted] 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0114JA-0003 **Date limite :** le 5 août 1994

Chef, Planification économique régionale
Ministère du Développement économique et [redacted] Tourisme — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 46 721 [redacted] par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf. : 041-0113JA-0003 **[redacted] limite :** le 29 juillet 1994

Chargé [redacted] charpenterie
Collège de l'Arctique — **Cape Dorset, T. N.-O.**
Le traitement annuel varie selon la scolarité et les années d'expérience. Une allocation d'isolement de 4 484 $ par année s'ajoute au traitement.
[redacted] : 041-0112-0003 **Date limite :** le 29 juillet 1994

Faire parvenir [redacted] demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., IQALUIT NT X0A 0H0. Téléphone : (819) 979-5123. Télécopieur : (819) 979-6574.

Technicien en sylviculture
Ministère des [redacted] renouvelables — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1996)
Le traitement initial est de 38 904 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0244BL-0003 **Date limite :** le 29 juillet 1994

Technicien [redacted] dessin
Ministère [redacted] Transports — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 38 904 $ par année.
Il s'agit d'un poste non traditionnel.
Réf. : 011-0254VG-0003 **Date limite :** le 22 juillet 1994

Avocat
Ministère de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 31 mars 1996)
Le traitement est négociable, mais varie de 60 495 [redacted] à 70 059 $ par année.
Réf. : 011-0251KCR-0003 **[redacted] limite :** le 29 juillet 1994

Agent attaché au tribunal, niveau IV
[redacted] de la Justice — **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 43 751 [redacted] par année. Il y aura vérification du dossier criminel des candidats.
Réf. : 011-0252EW-0003 **[redacted] limite :** le 29 juillet 1994

Administrateur (Deux postes)
Centre correctionnel de Mackenzie Sud — **Hay River, T. N.-O.**
Centre correctionnel [redacted] — **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement varie de 52 916 [redacted] à 63 235 $ par année.
Il s'agit de postes non traditionnels.
Réf. : 011-0264KCR (Hay River)-0003
Réf. : 011-0265KCR (Iqaluit)-0003 **Date limite :** le 29 juillet 1994

Surintendant régional
Ministère du Personnel — **Cambridge Bay, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 61 040 $ par année, plus une allocation d'isolement de 6 400 [redacted] par année. **Il s'agit d'un poste [redacted] direction.**
Réf. : 011-0266TRW-0003 **Date limite :** le 29 juillet 1994

[redacted] parvenir les [redacted] d'emploi [redacted] : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons [redacted] considération [redacted] expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit [redacted] fumer au travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'angla[redacted] est la langue de travail des présents postes.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive –*** *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



CRTC Décision Canada

Décision 94-410. **Pangnirtung Cable T.V. Ltd.**, Pangnirtung (T.N.-O.). APPROUVÉ - Renouvellement de [redacted] licence de câble qui dessert Pangnirtung, du 1er septembre 1994 [redacted] 31 août 1999. Décision 94-411. **Kissarvik Co-operative Association Limited**, Rankin Inlet (T.N.-O.). APPROUVÉ - Renouvellement de la licence de câble qui dessert Rankin Inlet, du 1er septembre 1994 au 31 août 1999. Décision 94-412. **Mackenzie Media Ltd.**, Yellowknife (T.N.-O.). APPROUVÉ - Renouvellement de [redacted] licence [redacted] câble qui dessert Yellowknife, du 1er septembre 1994 au 31 août 1999. Décision 94-415. **Sanavik Co-operative Association Limited**, Baker Lake (T.N.-O.). APPROUVÉ - Renouvellement de la licence de câble qui dessert Baker Lake, du 1er septembre 1994 au 31 août 1999. Décision 94-416. [redacted] **Co-operative Limited**, Cambridge Bay (T.N.-O.). APPROUVÉ - Renouvellement de la licence de câble qui dessert Cambridge Bay, du 1er septembre [redacted] au 31 août 1999. Décision 94-417. **Gardtal Holdings Ltd.**, Fort Smith (T.N.-O.). APPROUVÉ - Renouvellement de la licence de câble qui dessert Fort Smith, du 1er septembre 1994 au 31 août 1999. Décision 94-418. **Eastern Arctic T.V. Ltd.**, Iqaluit (T.N.-O.). APPROUVÉ - Renouvellement de la licence de câble qui dessert Iqaluit, du 1er septembre 1994 au 31 août 1999. "Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la «Gazette du Canada», Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC [redacted] endroits ci-après : Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Toronto, (416) 954-6273; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111."

Conseil de la radiodiffusion et [redacted] télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

#2-000486

Aile sécuritaire - Centre correctionnel territorial pour femmes

Construction d'une [redacted] cellules répondant aux [redacted] de [redacted] Centre correctionnel territorial pour [redacted] – Fort Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis des contrats, Division de la gestion de la construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 (ou être livrées en main propre à l'édifice Jack Taylor, téléphone : (403) 872-7273, télécopieur : (403) 872-3800); ou parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de la construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre [redacted] Bureau des services régionaux, Édifice du Palais de justice, téléphone : (403) 874-2631; télécopieur : (403) 874-3274); ou parvenir [redacted] commis [redacted] contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 5013, 44th Street, Yellowknife NT (ou être livrées en main propre au Bureau régional de Yellowknife, téléphone : (403) 873-7662, télécopieur (403) 873-0218) au plus tard à :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE 10 AOÛT 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 21 juillet 1994.

Un montant de 50 [redacted] est retenu pour obtenir les documents de soumission.

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet et inclure la caution indiquée dans les documents de soumission.

Le Ministère n'est pas [redacted] d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Gloria Schraeder, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 872-7273

Renseignements techniques : William Reimer, ing.
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 872-7207
ou
Margaret Soon Holland
Soon Architect, Yellowknife
Téléphone : (403) 920-2864



Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Marques sur la chaussée

Marques sur la chaussée, routes [redacted] à 6 – Frontière des T.N.-O., Région de Hay River - Régions de Fort Providence [redacted] de Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent [redacted] contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre [redacted] 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou au directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT [redacted] 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

[redacted] H, HEURE LOCALE, LE [redacted] AOÛT 1994

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées [redacted] partir du 19 juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de [redacted] caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus [redacted] ou [redacted] offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente aux finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972



Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Stratégie pour les systèmes d'information du programme des aéroports

Le Ministère [redacted] besoin de mettre sur pied une stratégie de systèmes d'information pour gérer le programme des aéroports de l'Arctique. La stratégie fournit les détails des systèmes d'information exigés [redacted] prévoit un plan systématique [redacted] stratégique devant être mis sur pied [redacted] cours des deux années suivantes. – Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A [redacted] (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) avant :

[redacted] H, HEURE LOCALE, LE 12 AOÛT [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 19 juillet 1994.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements [redacted] l'appel d'offres : Liz Vens, agente [redacted] contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Jim Winsor
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7561



Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Pavage

Forage, dynamitage, concassage [redacted] empilage de roches calcaires - [redacted] 0 au [redacted] 84, route Mackenzie (n°1), T. N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] l'agent [redacted] contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, YELLOWKNIFE NT X1A 2N2 (ou livrées en main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou [redacted] directeur, Division de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, HAY RIVER NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre [redacted] 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 h, heure locale, le 27 juillet 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées [redacted] partir du 13 juillet 1994.

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet et être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Liz Vens, agente aux contrats
Gouvernement des T. N.-O.
Tél. : (403) 920-8978

Renseignements techniques : Greg Cousineau
Gouvernement des T. N.-O.
Tél. : (403) 920-3084

Veuillez prendre note qu'il y aura une rencontre avant appel d'offres qui se tiendra dans la salle de conférence du Ptarmingan Inn, [redacted] 13 h 30 le 20 juillet 1994



Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Gravier concassé et entassé

Gravier concassé [redacted] entassé [redacted] trois endroits : 10 000 m³ de type SC1, 15 000 m³ de type [redacted] 12 [redacted] m³ [redacted] type C1 – Kilomètre 313,6 [redacted] 518 de la route n° 1 [redacted] kilomètre [redacted] route n° 7, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir [redacted] l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées [redacted] main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou au directeur, Divison de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre au 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 3 AOÛT [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres [redacted] l'une des adresses susmentionnées à partir du 19 juillet 1994.

Afin d'être prises [redacted] considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet être accompagnées de [redacted] caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre [redacted] plus [redacted] ou toute [redacted] reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Diana Field, agente des finances
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Renseignements techniques : Fred Lamb
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 874-6972

Les parents francophones s'en remettent aux tribunaux

Kingston refuse le déménagement de l'école de langue française

Les francophones de Kingston ont reçu une autre gifle. Le conseil municipal [redacted] rejeté une solution de compromis qui favorisait le déménagement de l'école de langue française dans des locaux plus adéquats.

Une entente survenue plus tôt entre le maire, l'administration de la ville et le conseil scolaire avait permis aux francophones de mettre en oeuvre le processus de déménagement de l'école secondaire Marie-Rivier dans le parc industriel de Kingston.

La proposition de compromis [redacted] quand même été battue [redacted] vote, sept contre six, par les élus municipaux après quatre heures de débats houleux. Les élus sont restés de glace devant la proposition de dédommagement de près d'un demi-million de dollars, accordé à la ville, selon l'entente pré-établie. La ville aurait aussi reçu cinq des 23 acres où aurait été établie l'école.

«On voyait la lumière au bout du tunnel, mais là, le tunnel commence à s'étirer», déclare un parent de deux élèves de l'école secondaire, Robert Charette.

«On a perdu la partie mais on n'a pas perdu la bataille», ajoute la directrice de l'école, Marie-Noël St-Cyr.

L'école loge dans un complexe de classes portatives exigu, sans eau courante, sans toilettes. Elle s'apprêtait à déménager dans le parc industriel quand le conseil municipal [redacted] bloqué le projet pour une question de zonage.

En refusant le compromis, concocté par le médiateur nommé par le ministère de l'Éducation de l'Ontario, Hugh Segal, les élus municipaux ont expliqué que la ville perdrait trop de revenus fiscaux s'ils acceptaient de modifier le zonage du terrain convoité.

La proposition du médiateur visait justement à dédommager la ville pour cette éventuelle perte de revenus (le terrain est vacant depuis quelques années) puisque les écoles ne paient pas d'impôts fonciers.

Le zonage actuel permet pourtant qu'une école s'établisse sur ce terrain du parc industriel. Le conseil de ville le concède mais fait valoir qu'un futur plan d'urbanisme l'interdirait.

«Cette histoire de taxes, c'est un faux argument. L'école ne paiera pas de taxes ailleurs, sur un autre terrain, non plus!», s'exclame M. Charette.

Déçus, les francophones de Kingston ne lancent pas pour autant la serviette. Pour l'instant, le conseil scolaire catholique s'en remet aux tribunaux. Il a déjà déposé une demande d'injonction pour forcer la ville à agir et à ne pas contester le site choisi pour l'établissement de l'école secondaire Marie-Rivier.

«La cour va nous donner raison. Et avec un jugement favorable pour nous, je ne crois pas que le conseil (municipal) va interjeter appel, surtout que les élus ont rejeté la proposition à sept contre six... Ils ne peuvent quand même pas être ridicules jusqu'à la fin», affirme la directrice de l'école, Mme St-Cyr.

La requête sera entendue le 11 août à moins que les deux parties en viennent à une entente.

A la suite du dépôt du rapport du médiateur, le ministère de l'Éducation de l'Ontario pourrait toujours obliger le conseil municipal à procéder. Il l'a déjà fait à deux reprises, pour les comtés d'Essex en 1977 et de Simcoe en 1980.

La direction de l'école, les parents et les 92 élèves espèrent toujours entrer dans leur nouvelle école au printemps 1995. «C'est encore possible mais il faut que ça débloque», conclut Mme St-Cyr.

Johanne Lauzon (APF)

8406 rue Marie-Anne Gaboury (91e)
EDMONTON AB T6C 4G9
date d'échéance

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 30, vendredi 29 juillet 19

Karen Lajoie/L'Aquilon

John Blondin déguste [redacted] épi de maïs sur le site du festival de musique Folk on the Rocks, à Yellowknife.

La famille Leblanc-Prince retourne au Québec

Leur implication sans relâche a marqué la communauté franco-ténoise

Huit [redacted] jour pour jour après leur arrivée à Yellowknife, Marie-Claire Leblanc et Michel Prince ainsi que leur famille quitteront la ville pour se réinstaller au Québec, dans les Cantons de l'Est.

Originaire de Saint-Wenceslas, près de Trois-Rivières, la famille est venue dans le Nord par goût du changement.

«C'était [redacted] étape de notre vie où [redacted] étions ouvert au changement, et aussi. [redacted] voulait voir l'Ouest [redacted] donner aux enfants l'opportunité d'apprendre l'anglais,» explique Marie-Claire Leblanc.

Alors que Mme Leblanc n'avait jamais visité l'Ouest du Canada avant de s'installer [redacted] Yellowknife, Michel Prince avait lui passé six mois à Régina lors de ses années de formation pour devenir agent de la GRC, en 1967

Durant l'été de 1986, la famille s'est déplacée en train jusqu'à Edmonton «pour mieux voir les plaines,» précise Mme Leblanc. Au bout de trois jours, [redacted] fois arrivés à Edmonton, Marie-Claire, Michel et leurs quatres enfants, dont l'aîné avait 14 ans, ont pris l'avion pour la dernière étape de leur périple.

Ils ont «débarqué» dans une ville presque complètement désertée, entourée de petits arbres et peuplée de grands édifices. «Il faisait chaud, 33°, [redacted] tout le monde était à la plage,» se souvient M. Prince. Leurs premières impressions de Yellowknife [redacted] correspondaient pas à ce qu'ils s'étaient imaginés, mais rapidement, ils [redacted] sont bien adaptés à la situation.

Marie-Claire avait accepté [redacted] Québec un poste d'enseignante en immersion [redacted] l'école St-Joseph (poste qu'elle occupait encore cette année jusqu'aux vacances scolaires). Michel ne prévoyait non plus de difficultés pour se trouver un emploi. Pendant les années 80, la ville de Yellowknife était en plein essor. Après avoir passé trois mois [redacted] la maison, pour aider les enfants à s'adapter à ce grand changement dans leurs vies, Michel a trouvé un emploi en novembre, comme agent de sécurité. Moins d'un [redacted] plus tard, il devenait agent de sécurité pour un nouvel employeur, la mine Con.

En tant que famille francophone vivant à Yellowknife, les Leblanc-Prince [redacted] se sont pas tout de suite impliqués dans les activités de la comunauté francophone. Ils ont préféré prendre leur temps. Toutefois, une fois qu'ils ont eu décidé «d'embarquer», Marie-Claire Leblanc et Michel Prince sont tous les deux devenus des personnes-clés de la francophonie dans le capitale et dans l'ensemble de la communauté franco-ténoise.

Marie-Claire s'impliqua la première, en empruntant un chemin un peu détourné. En mai 1987, elle

La famille Leblanc-Prince
Suite en page 2

Déversement d'eaux-vannes dans le bras de mer de Koojesse

L'appel du GTNO est rejeté par la cour Suprême

L'appel logé par le GTNO contre [redacted] décision de la cour territoriale dans le dossier de la pollution du bras de mer de Koojesse près d'Iqaluit en 1991 [redacted] été rejeté par le juge Mark de Weerdt de la cour Suprême le 22 juillet. Cette décision devrait mettre fin à toute cette question.

L'affaire remonte au 2 novembre 1993, date à laquelle le GTNO apprenait qu'il devrait payer une amende de 89 000 dollars, après avoir été reconnu coupable au mois d'août de la même année d'avoir déversé accidentellement 56 000 mètres cubes d'eaux-vannes dans le bras de mer de Koojesse entre le 1er et le 10 juin 1991.

Les 21 et 22 avril dernier les avocats du GTNO avaient contesté ce verdict de culpabilité en alléguant que le gouvernement ne peut pas être reconnu coupable du déversement des égouts parce que, au moment de l'accident, le gouvernement était en train de transférer la responsabilité du champ d'épandage [redacted] la ville d'Iqaluit. Les avocats ont invoqué ces mêmes arguments le 21 juillet à la reprise de l'audience relative [redacted] l'appel.

Les avocats du gouvernement territorial avaient également soutenu que la loi fédérale sur les eaux internes du Nord contredit la loi territoriale sur les accords en matière de ressources hydrauliques, et que la loi fédérale n'est pas assez précise pour permettre aux usagers de savoir quelles actions sont autorisées ou prohibées.

En tout, les avocats du GTNO avaient élaboré une défense en quatre points pour contester le verdict de culpabilité, y compris le fait que le juge Michel Bourassa aurait commis une erreur en rendant un verdict sans posséder des éléments de preuve suffisament probants.

Ces arguments ont été rejetés un à un par le juge de Weerdt dans un jugement qui comptait pas moins de 37 pages. Selon lui, le GTNO aurait dû savoir que le champ d'épandage d'Iqaluit présentait des

Iqaluit
Suite en page 5

SOMMAIRE

Festival des arts d'Inuvik, expédition de pêche dans le Bras Est du Grand Lac des Esclaves, Rhinocéros en spectacle et fin de semaine de musique et de soleil à Long Lake : l'été - un été exceptionnel d'ailleurs - bat son plein dans les Territoires du Nord-Ouest.

Lire en pages 3, 5 et 6.



photo Josée Launon

Julia Pingushat de Arviat a bien su illustrer le thème de sa tapisserie intitulée Traditional Life.



photo Valérie Caince

À Fort Smith, lors d'une soirée chez Mme Monique Bird, Mme Jeanne Dubé (en compagnie de son mari Orel) reçoit un certificat offert par [redacted] Fédération Franco-TéNOise pour souligner la création du prix Jeanne Dubé et l'attribution du prix à celle qui [redacted] inspiré bien des franco-ténoises et franco-ténois et à qui le prix est dédié.

La famille Leblanc-Prince

Suite de la page 1

participa à une assemblée générale annuelle de la F.F.-T. à Fort Smith. Marie-Claire était alors déléguée de l'organisation *Canadian Parents for French*, qui vise à «améliorer la qualité du programme d'immersion dans les écoles. Comme j'étais la seule, avec Dave McCann, dans ce groupe [redacted] parler français je les répresentais à la F.F.-T.».

A ce moment-là de l'histoire de la francophonie ténoise, il n'existait pas d'école Allain St-Cyr, pas d'Association des parents, pas de conseil scolaire francophone. Il y avait seulement un comité des parents qui se mettait sur pied et faisait partie de l'Association franco-culturelle de Yellowknife (A.F.C.Y.)

Marie-Claire Leblanc [redacted] pensait jamais qu'il y aurait une école française à Yellowknife.

«J'avais même dit qu'une école française ne ferait pas mieux avec les étudiants (francophones) que l'immersion (...) J'étais au départ une adversaire de Bernadette (Leblanc-Fortier, qui menait le projet d'une école française à Yellowknife). Cependant, en obtenant plus d'information sur l'éducation en français langue maternelle ça n'a pas pris de temps, j'étais du même côté qu'elle», a-t-elle souligné.

Durant le colloque de la F.F.-T. en 1989 [redacted] l'éducation en français langue maternelle, Mme Leblanc réalisa que les programmes d'immersion ne s'adressaient pas aux étudiants francophones. Ironiquement, sa plus jeune fille Maude était alors inscrite dans [redacted] programme d'immersion, sa connaissance de l'anglais ne lui permettant pas d'aller à l'école anglaise.

Le 12 janvier 1990, le comité des parents de l'A.F.C.Y. se transforma en l'Association des parents francophones de Yellowknife (A.P.F.Y.), une organisation autonome dont les efforts acharnés aboutirent seulement quelques mois plus tard, à l'ouverture de l'école Allain St-Cyr en septembre 1990.

Pour sa part, Michel Prince s'est joint à l'équipe de l'Association franco-culturelle au printemps 1990, alors que le comité exécutif ne comptait plus que deux membres et que la survie de l'association était en jeu. Auparavant, Michel avait suivi les activités francophones, mais sans s'occuper de leur organisation.

À titre de trésorier, (une responsabilité dont il s'acquitta pendant presque deux ans), M. Prince consacra beaucoup de temps et d'énergie au recrutement sans relâche de nouveaux membres pour l'association francophone.

«Les francophones ne manquaient pas en ville mais ils ne s'inscrivaient pas à l'association. L'A.F.C.Y. avait peu de visibilité et peu de francophones s'y impliquaient,» précise-t-il.

Une période difficile

Après avoir remonté un peu la cote de l'A.F.C.Y., Michel Prince s'est tourné vers la Fédération Franco-TéNOise dont il est devenu le «grand argentier» [redacted] l'époque où Mme Diane Mahoney prenait la présidence de la Fédération.

«Durant cette période, la situation était difficile, en raison d'une transition du personnel», M. Richard Barrette, le directeur général de la Fédération depuis 1989, venait de partir pour l'Alberta.

«Je suis rentré [redacted] la F.F.-T., pour y représenter Yellowknife.» À cette époque, l'exécutif de la F.F.-T. était formé de deux représentants d'Iqaluit et deux de Hay River.

Durant ces années où Michel Prince s'impliqua à la FFT, Marie-Claire continua à oeuvrer au sein de l'association des parents pour agrandir la nouvelle école et pour y offrir un programme toujours plus complet.

À cette époque, Bernadette Leblanc-Fortier était présidente de l'Association , et Marie-Claire Leblanc secrétaire de l'A.P.F.Y..

En 1991, Marie-Claire Leblanc accéda à son tour à la présidence. En raison de son départ prochain, Mme Leblanc a quitté ce poste en mai 1994.

Mme Leblanc tire beaucoup de fierté et de satisfaction de sa participation au dossier de la gestion scolaire qui fit l'objet, au sein d'un comité tripartite, de négociations avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, «pour faire reconnaître le droit d'accès à l'éducation en français, le droit de gestion, et le droit [redacted] un financement adéquat pour nos écoles. Le groupe des parents a beaucoup soutenu l'équipe de négociation et c'est vraiment un effort du groupe qui nous [redacted] permis d'obtenir les résultats que l'on connaît».

Après ces négociations, le conseil scolaire francophone et la gestion scolaire sont devenus des réalités.

En tant que trésorier, Michel Prince a particulièrement prisé [redacted] rôle lors de l'instauration par le GTNO en 1990 du programme de développement communautaire et cuturel qui [redacted] permis la distribution «tellement appréciée» de fonds aux associations francophones locales pour leurs projets de développement, se rappelle-t-il avec un sourire.

Ni Michel ni Marie-Claire ne veulent s'approprier à titre personnel les succès de la francophonie ténoise auxquels ils sont tout de même étroitement associés.

«On [redacted] simplement continué le travail des pionniers, déclare Michel. Les Denault, Matthews, Canuel. Nous ne sommes pas de ces pionniers; ce sont les gens qui étaient impliqués dans la francophonie quand nous sommes arrivés qui ont fait tout ce travail».

De retour au Québec, les Leblanc-Prince s'installeront à Sherbrooke. Ils se chercheront alors un toit et un emploi. La réadaptation ne les inquiète pas. La famille s'établit dans une ville universitaire, pour les enfants qui ont maintenant entre 16 et 22 ans et sont en âge de faire des études post-secondaires. Le retour au Québec de la famille (dont tous les membres sont maintenant bilingues) ne signifie pas qu'ils craignaient l'assimilation s'ils étaient restés à Yellowknife, tient à préciser Marie-Claire Leblanc.

«Il n'y a pas de raison que les gens, quand ils viennent dans le Nord, perdent leur langue et leur culture. Il n'y a pas de raison que les gens soient assimilés».

Karen Lajoie

Karen Lajoie/L'Aquilon

Marie-Claire Leblanc et Michel Prince quitteront le 3 août à trois heures du matin le paysage de Yellowknife qui leur était devenu tellement familier ces huit dernières années. La ville ne [redacted] pas la même sans eux!

Echos des T.N.-O.

Le président de *Lac Minerals* démissionne suite aux pressions des actionnaires

M. Peter Allen, le président de *Lac Minerals*, a démissionné de son poste vendredi le 22 juillet après une semaine de réunions avec les actionnaires de la compagnie. *Lac Minerals* est actuellement la cible d'une tentative de prise de contrôle hostile orchestrée par la compagnie minière *Royal Oak*.

Selon la présidente de *Royal Oak*, Mme Margaret Witte, M. Allen aurait succombé à son propre style de gestion qui a fait ces dernières années plusieurs «victimes» parmi les gestionnaires de longue date de la multinationale. Deux vice-présidents et le directeur des finances entre autres ont quitté récemment la compagnie à cause de différends avec M. Allen. Ce dernier avait jusqu'au 17 juillet le soutien du conseil d'adminstration de la compagnie mais apparement pas l'appui des actionnaires.

Mme Witte de *Royal Oak* a ajouté le 24 juillet que son équipe était prête à stabiliser *Lac Minerals* en s'appuyant sur le style de gestion que privilégie Mme Witte. La présidente de *Royal Oak* espère obtenir bientôt le contrôle de 66% des actions de *Lac Minerals* afin d'atteindre son objectif de prise de contrôle hostile. À l'heure actuelle, *Royal Oak* a obtenu l'appui d'actionnaires qui contrôlent environ 40% des actions de *Lac Minerals*.

Le médiateur Don Munroe s'occupera du dossier Miramar Con

Un des commissaires qui s'est occupé de l'enquête sur les relations de travail [redacted] la mine Giant l'an dernier reviendra en ville à titre de médiateur à la mine Miramar Con, dont les employés syndiqués attendent depuis plusieurs mois la signature de leur nouveau contrat de travail.

M. Don Munroe a été nommé au poste de médiateur le 19 juillet, par le ministre fédéral du travail, M. Lloyd Axworthy.

M. Munroe a été chargé d'instiguer une autre ronde de négociations entre le syndicat [redacted] la compagnie Miramar au cours des deux prochaines semaines. Après ce délai, si les deux parties n'en sont pas venues à une entente, le médiateur pourrait se retirer du dossier et une grève pourrait débuter sept jours plus tard. Des piquets de grève pourraient se dresser devant vers la mi-août.

Les 270 membres du syndicat représentant les employés de Miramar Con travaillent sans contrat depuis mai 1993. Les négociations entre les deux parties ont cessé le mois dernier.

95 000$ pour la protection civile dans les T.N.-O.

Le gouvernement fédéral a accordé une somme de 95 000 dollars le 25 juillet à trois projets visant à améliorer la protection civile dans les Territoires.

La Ville de Yellowknife est la bénéficiaire de deux de ces projets, soit l'amélioration des installations et du matériel de communications de son centre d'opérations de secours (au coût de 2480$) et l'achat (pour 80 000 $) d'un véhicule de secours polyvalent, muni d'équipement de sauvetage et du matériel nécessaire pour les opérations relatives aux matières dangereuses.

Le troisième projet consiste en l'amélioration du matériel de communications de la réserve de Hay River. Celle-ci disposera désormais d'un réseau intégré de communications sur très haute fréquence, muni d'un répétiteur de signaux et relié [redacted] système téléphonique, le tout d'une valeur de 12 513$.

Karen Lajoie

2 500 festivaliers au rendez-vous de la musique et de l'été

Folk on The Rocks remporte un grand succès fort mérité

Une audience record (par rapport aux assistances des dernières années) a applaudi avec beaucoup d'enthousiame les 23 et 24 juillet les artistes qui se sont produits au festival de musique *Folk on the Rocks*. Le festival a profité de températures magnifiques.

Sur le site à Long Lake, de nombreux festivaliers ont plongé à l'eau pour se rafraîchir et plusieurs autres ont dansé le soir devant la scène principale, baignés par la lumière vibrante du couchant et épargnés par les moustiques grâce à une brise clémente.

L'an dernier, le festival de musique avait été accablé par de violents orages. Le soleil et la chaleur de cette année ont été bien appréciés par les organisateurs de l'édition 1994.

Les musiciens et interprètes, d'origine locale, territoriale, nationale et internationale, participaient à toute une série d'ateliers techniques ou ateliers-performances et se retrouvaient, à la fin de la journée, sur la grande scène pour les spectacles les plus attendus, ceux qui se déroulent en soirée.



Unefoule d'enfants, de jeunes et d'adultes était au rendez-vous estival de Folk on the Rocks.

FOLK ON THE ROCKS

La palme de l'artiste le plus insolite revient sans contredit à Amigo Diego, un musicien mexicain affublé d'un costume de matador à la mode de Las Vegas. Bien que ses prouesses à la guitare aient été fort appréciés, bien des gens se demandent encore si son numéro est une parodie ou pas ...

Le groupe irlandais, *Four Men and a Dog*, l'ensemble *Quartette* qui se compose des quatre chanteuses (dont Sylvia Tyson et Cindy Church) et la «sensation» du festival *Moxy Fruvous* ont remporté un grand succès auprès du public autant pour leur musique que pour leur présence sur scène.

Night Sun d'Iqaluit et Susan Aglukark d'Arviat ont aussi été très appréciés, même si dans certains cas, le temps alloué pour leur spectacle était un peu court.

Ainsi Mme Aglukark de Arviat, la plus grande vedette du Nord, n'a pu interpréter que six chansons samedi soir. Qui plus est, elle a bien failli ne pas se rendre jusque sur la scène en raison d'un bénévole de l'équipe chargée de la sécurité sur le site qui n'a pas reconnu la chanteuse et lui a refusé l'entrée sur le site, faute de billet ou de laissez-passer. Le problème a tout compte fait été résolu, après de longues discussions.

Du côté des kiosques, Isabelle Guibert, artiste de Yellowknife surtout connue pour sa peinture, a éclipsé les autres artisans avec ses chapeaux faits à la main. Les festivaliers se sont arrachés les couvre-chefs de Mme Guibert, des créations d'une grande originalité. Ce succès de Mme Guibert n'est qu'un des nombreux exemples du bilan très positif que l'on peut (après les déboires des dernières années) enfin tirer du festival. De quoi réjouir l'équipe des organisateurs qui a repris en main le festival cette année.

Karen Lajoie et Agnès Billa

Lajoie/l'Aquilon (3)

Kelly MacDonald porte et vend le chandail officiel du festival décoré d'une illustration peinte à la main.



Susan Aglukark en spectacle à Folk on the Rocks.

Iqaluit

Suite de la page 1

risques élevés de déversement en raison de l'état dans lequel se trouvaient les installations. Le bras de mer de Koojesse a déjà été pollué cinq fois par des eaux-vannes au cours des dix dernières années. Le champ d'épandage a été construit en 1978 par le ministère des affaires municipales et communautaires du GTNO.

Le juge Bourassa avait imposé une amende de 89 000 dollars au GTNO : 40 000 dollars pour la rupture de la digue le 1er juin 1991, 1 000 dollars pour chacun des neuf jours pendant lesquels le gouvernement a laissé les eaux-vannes se déverser dans le bras de mer sans effectuer de réparations et 40 000 dollars pour promouvoir la conservation de l'habitat des poissons.

Cette peine fera maintenant l'objet d'un autre appel, cette fois-ci de la part de la Couronne, qui voudrait qu'une amende plus sevère soit imposée au GTNO. La date à laquelle cet appel sera entendu n'a encore été arrêtée.

Karen Lajoie

ÉDITORIAL

Merci de votre implication

Difficile de croire que dans quelques jours à peine Marie-Claire Leblanc, Michel Prince et leur famille vont quitter Yellowknife et prendre la route qui les conduira jusqu'au Québec, où ils retournent, après avoir vécu huit ans dans les T. N.-O..

Le rôle très dynamique que cette famille a joué à Yellowknife et dans l'ensemble de la francophonie ténoise force l'admiration et nous fait égoïstement regretter leur départ. Les Leblanc-Prince ne constituent cependant pas une exception. Depuis vingt ans, depuis que l'affirmation contemporaine de la communauté franco-ténoise se développe, le respect de nos droits et l'instauration de services destinés à notre communauté sont directement et principalement attribuables au travail et à la détermination de bénévoles qui, dans l'adversité comme dans la bonne entente, ont eu à coeur de faire avancer la cause des francophones des Territoires du Nord-Ouest.

Comme le souligne Marie-Claire Leblanc, certain-es des bénévoles de la francophonie ténoise font maintenant figure de pionniers et de pionnières. Bien des noms tels celui de Sylvie Cauvier à Hay River sont associés aux débuts de notre action. Les premières réalisations de notre communauté (à commencer par notre regroupement en associations locales) ont depuis incité d'autres bénévoles à s'impliquer à leur tour, autant pour poursuivre le travail amorcé que pour entreprendre de nouveaux projets. Peut-on imaginer CFRT-MF à Iqaluit sans le travail bénévole de René Lavallée et des autres membres de l'équipe de la radio?

Tous les ans, en raison de la dynamique propre à la population non-autochtone installée ici, un certain nombre de résidants des T. N.-O. repartent vers le Sud. La communauté francophone n'échappe à ce phénomène. Cette année encore, au gré des affectations professionnelles (et pour d'autres raisons), un certain nombre des membres les plus engagés de la communauté franco-ténoise nous quitte.

À l'occasion de leur départ, remercions tous et toutes ces bénévoles pour leurs convictions, leur énergie, leur temps et leur contribution. Leur bénévolat nous aura non seulement permis d'accomplir des progrès concrets mais il nous soutiendra également dans les actions à venir. Le départ de certains membres de notre communauté nous fait réaliser par ailleurs qu'un nombre grandissant de francophones sont devenus au fil des ans des résidants de longue date des T. N.-O.. La combinaison du renouvellement des effectifs et de l'enracinement croissant de notre communauté compte pour beaucoup dans l'évolution de la francophonie ténoise.

Merci encore aux bénévoles qui nous ont prouvé et nous prouvent par leurs actions et leurs revendications qu'il est juste de revendiquer ce qui nous revient.

Agnès [redacted]



Leur fiche est maintenant de 9-9-0

Une victoire qui en impose pour les Franco-FUN

La fiche des Franco-FUN (9 victoires, 9 défaites) est de plus en plus impressionnante depuis leur éclatante victoire contre les *DND Defenders*, la meilleure équipe de la division E le 25 juillet.

Les francophones ont compté 16 points tout e limitant les *Defenders* à un score de 4.

Grâce aux lancers précis de Marc Lacharité et à u jeu de défense sans erreurs, les Franco-FUN ont co finé les *Defenders* au champ interieur pendant la plu part du match.

L'arrêt-court Danny Duval a joué un rôle-clé dan le retrait de plusieurs adversaires au premier but.

Au bâton, la plupart de l'équipe a bien joué, e particulier Alain Larivière, Danny Duval et Mar Lacharité, qui ont démontré leur puissance de frappe

À la 5e manche, l'équipe francophone [redacted] mên compté 8 points avec seulement un retrait, obtena ainsi le nombre maximum de points qu'il est possibl de marquer durant une seule manche, selon les règl de la balle lente.

Dans l'équipe francophone, les étoiles du match o été accordées à Anne-Claire Carsin, qui jouait a deuxième but et a réussi deux coups sûrs, et (enco une fois) au lanceur Marc Lacharité, qui s'est égale ment distingué au bâton.

Les Franco-FUN joueront deux matches la semai prochaine, tous deux au terrain de l'école Sir Jo Franklin. Le premier match aura lieu le 2 août à 18h3 contre l'équipe de *Wal-Mart*, et le lendemain à 20h. deuxième match opposera les Franco-FUN à u équipe qu'ils n'ont pas encore vaincue, le redoutab *Deton 'Cho Corporation*.

Une rencontre à ne pas manquer.

Karen Lajo

l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

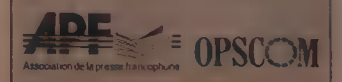
Directrice
Agnès Billa

Rédactrice
Karen Lajoie

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Johanne Lauzon (APF)
Mario Paris
Josée Laurion

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accédera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.).







Anne-Claire Carson de l'équipe Franco-FUN [redacted] remporté [redacted] des étoiles du match du 25 juillet en raison d'une performance très impressionante au deuxième but et [redacted] marbre.

Histoire de pêche dans le Bras Est du Grand Lac des Esclaves

Yves Perreault, un bon copain que j'ai rencontré il y a deux [redacted] en Colombie-Britannique, m'annonçait il y a quelques mois sa visite. Yves n'a jamais mis les pieds à Yellowknife auparavant. «Pareille visite se doit d'être bien traitée» me disais-je.

Nous avons déjà vécu quelques bonnes histoires de pêche, du temps où nous étudions ensemble l'aménagement de la faune [redacted] Québec sur la Côte Nord. Je me suis dit : «Pourquoi ne pas essayer de revivre ces moments où nous étions en expédition et en pleine nature?» Après quelques recherches, l'idée d'aller dans le Bras Est du Grand Lac des Esclaves fut adoptée. Au programme : dépaysement garanti et grosses truites grises en boni.

Vingt-quatre heures après l'arrivée de Yves, nous étions déjà en train de charger le Zodiac avec de l'équipement de pêche, de camping et de cuisine sur le feu. Avec l'aide de Bob de qui nous avions loué l'embarcation, nous avons soigneusement évalué notre consomation d'essence pour nous rendre à destination sans problème. Nous sommes partis le 12 juillet au coucher de soleil vers onze heures et quart. Yves n'en revenait tout simplement pas d'entreprendre un pareil voyage de nuit. Du coup je réalise combien, l'été, le soleil nous régit comme pour rattraper le temps perdu durant l'hiver.

Nous avons voyagé jusqu'à la Baie de Drybones pour y passer le reste de la nuit. L'île, où nous nous sommes arrêtés par hasard, nous réservait une belle surprise. L'endroit où nous avons planté la tente était un vieux site autochtone marqué du cercle typique de pierres. À en juger par le lichen sur les pierres, on pouvait facilement penser que d'autres voyageurs avaient passé une nuit ici voilà de celà cinquante ou cinq cent ans... Avec le soleil radieux qui rendait la tente comme un four, le réveil fut matinal.

Le lendemain nous avons vu dans les eaux du lac plusieurs filets de pêche commerciale, la plupart dans la Baie de Matonabbee. Dans l'un de ces filets (qui flottait en surface), nous avons fait une triste découverte : un huard du Pacifique qui venait tout juste de mourir noyé, pris dans les mailles.



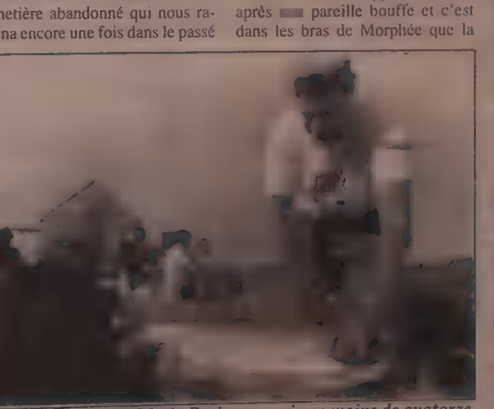
Installée à la proue de l'embarcation, la chienne de Mario Paris scrute l'horizon. Les cieux semblent propices [redacted] la navigation. Vivement la Baie de François et les truites [redacted] abondance!



Un huard du Pacifique qui s'était pris dans les mailles d'un filet de pêche vient de mourir noyé. Triste découverte!

Un peu plus tard, nous avons atteint le «Passage du Diable» (*Devil's Pass*), qui permet d'éviter le «Gros-Cap» où le Grand Lac prend son expansion vers l'est. Cet endroit dangereux est reconnu pour les vents et les vagues qui peuvent venir de différentes directions. Dans cet endroit , nous avons croisé un cimetière abandonné qui nous ramena encore une fois dans le passé des gens qui vivaient et voyageaient par ici. Des enfants autant que des hommes ont été enterrés dans ce site [redacted] différentes époques. L'île où nous avons installé notre camp à la fin de cette deuxième journée était remplie de trésors géologiques dont des chefs d'oeuvre d'érosion. La masse d'eau autour de l'île était tellement impressionnante que l'on se croyait [redacted] bord de la mer.

Après un gros déjeuner, nous sommes repartis, cette fois-ci en direction est. Nous sommes arrivés peu de temps après [redacted] un camp [redacted] Pêches et Océans Canada où un étudiant, engagé pour l'été, nous donna un questionnaire sur la pêche sportive dans le Bras Est du Grand Lac. Nous en avons profité pour lui demander de l'information sur les meilleurs endroits et techniques de pêche dans le coin. Il nous a finalement répondu «Je ne sais pas, je ne pêche pas moi-même!..» Nous avons poursuivi notre route, toujours vers l'est, sous [redacted] soleil radieux. Une heure plus tard, nous [redacted] trouvions dans la Baie de François, où l'eau était beaucoup plus bleue et froide. Le temps d'adopter [redacted] autre île pour le campement et d'avaler rapidement [redacted] sandwich, nous sommes retournés [redacted] la pêche. Quelques minutes plus tard, une belle truite grise [redacted] débattait [redacted] bout de la ligne. On revint au campement, question de se faire frire du poisson frais. Le sommeil nous rattrappa facilement après [redacted] pareille bouffe et c'est dans les bras de Morphée que la partie de pêche se continua.



La truite qu'apprête Mario Paris [redacted] nourri pas moins de quatorze personnes, lors d'un barbecue [redacted] retour des pêcheurs.

Le soleil brillait encore le lendemain et la pêche s'avéra incroyablement bonne. En moins de quatre heures nous avons capturé et relâché une dizaine de truites grises de six à douze livres. Yves et moi n'avions jamais connu un meilleur voyage de pêche. En soirée, nous avons préparé un gigantesque repas de truite, patates et légumes cuits sur le feu de camp. Le tout fut naturellement arrosé d'une bonne bouteille de blanc que l'on avait amenée pour l'occasion. Ce soir là, après avoir bien digérés, nous avons décidé d'entreprendre le retour vers Yellowknife (bien que notre départ n'était prévu que pour le lendemain) car le lac était d'un calme peu ordinaire. Cinq heures plus tard, nous arrivions en ville, fatigués mais heureux. La truite que nous avions ramenée a nourri ce soir-là 14 personnes.

En reprenant l'avion pour Vancouver, son visage rougi par le soleil, Yves arborait un étrange sourire en coin et me dit; «Je comprends maintenant comment quelqu'un peut tomber en amour avec la place...».



Dans les îles où campaient Yves et Mario, les vestiges d'un passé récent [redacted] manquaient pas.

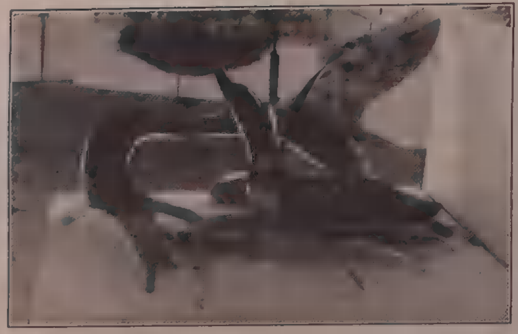
Photo-reportage :
Mario Paris

[redacted] à nos lecteurs [redacted]

Les bureaux de L'Aquilon seront fermés du 29 juillet au 28 août.
Nous serons de retour le [redacted] août
et reprendrons la publication le 3 septembre 1994.
Bon été !

Expositions, démonstrations, spectacles et films du 22 au 31 juillet

Le Festival des arts fait vibrer Inuvik pour la 6e année



Loon, une oeuvre de Richard Mercredi Sr. de Fort Smith. Le sculpteur autodidacte travaille le bois depuis 10 ans.



photos Josée Lauzon

Cette étrange créature de papier mâché qui porte le nom de Griswald sort tout droit de l'imagination de Marnie P. Hilash. Originaire de Winnipeg, l'artiste vit maintenant [illegible] Tuktoyaktuk.

Un nouveau groupe fait du bruit à Yellowknife

Le rhinocéros arrive en ville

Connaissez-vous *Small Town Rhino*, le nouveau groupe qui fait beaucoup parler de lui? Il est fort probable que, [illegible] vous vivez à Yellowknife, vous ayez entendu ce nom ou bien vous avez vu leur T-*shirt* décoré d'un rhinocéros à lunettes de soleil [illegible] train d'écraser une petite maison dans une petite ville — jusque là paisible.



Le groupe, qui en est à ses tout débuts se compose de David Milligan (à la guitare), du bassiste Mike Bryant et de Marc Lacharité (à la batterie). Les trois membres du groupe chantent à tour de rôle. Leur son évoque bien le rhinocéros : pesant, agile, rapide et imprévisible tout à la fois. Après trois présences sur scène fort remarquées (au Festival du Soleil de Minuit, au Folk on the Rocks et dernièrement au bar *The Float Base*) la nouvelle formation musicale a déjà été comparée à Led Zeppelin, The Jam, Red Hot Chili Peppers et bien d'autres. Si la tendance [illegible] poursuit, bientôt, ils ne seront comparés qu'à eux mêmes.

Les *Small Town Rhino* se produiront dans les semaines à venir au *Beach Bash* qui se tiendra à Yellowknife le 7 août sur le site du festival de musique et aussi poss[ible]ment à Fort Smith lors [du] *South Slave Music Festi[val]* les 27 et 28 août prochai[ns]. Amateurs de musique [ro]c alternative, suivez le *Sm[all] Town Rhino* à la trace.

Mario Pa[...]

[redacted] des [redacted] du [redacted]

Agent aux finances et [redacted] l'administration
Ministère des Travaux publics
[redacted] des Services **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 36 655 $ par année, plus une allocation d'isolement de 4 484 $ par année.
Réf.: 041-0118-0003 **Date limite :** le 5 août 1994

Chef, Finances et administration
Ministère des Travaux publics
[redacted] Services **Iqaluit, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 43 751 $ par année, plus une allocation d'isolement de [redacted] 484 [redacted] par année.
Réf.: 041-0117-0003 **Date limite :** le 5 août 1994

Faire parvenir [redacted] demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., IQALUIT NT X0A 0H0. Téléphone : (819) 979-5123. Télécopieur : (819) 979-6574.

Chargé de cours, Programme [redacted] formation [redacted] conseillers en alcoolisme [redacted] en toxicomanie dans les communautés septentrionales
Collège [redacted] l'Arctique **Hay River, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'au 30 juin 1995)
Le traitement est [redacted] fonction de la scolarité et des années d'expérience.
Réf.: 021-0275RW-0003 **Date limite :** le 12 août 1994

Commis [redacted] vérification et [redacted] formules comptables
Collège de l'Arctique
(Administration centrale) **Fort Smith, T. N.-O.**
(Poste occasionnel d'une durée d'un an)
Le traitement initial est de 29 823 $ par année.
Réf.: 021-0076JH-0003 **Date limite :** le 5 août 1994

Faire parvenir les demandes d'emploi au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., FORT SMITH NT X0E 0P0. Télécopieur : (403) 872-2782.

Chargé de cours, Programmes de [redacted]
Collège de l 'Arctique **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement est en fonction de la scolarité et des années d'expérience.
Réf.: 011-0259TRW-0003 **Date limite :** le 5 août 1994

Chargé de [redacted] en alphabétisation
Collège [redacted] l 'Arctique **Yellowknife, T. N.-O.**
(Poste occasionnel jusqu'en juin 1995)
Le traitement est en fonction de la scolarité et des années d'expérience.
Réf.: 011-0263TRW-0003 **[redacted] limite :** le 5 août 1994

Agent principal des achats
Ministère des Travaux publics
et des Services **Yellowknife, T. N.-O.**
Le traitement initial est de 46 721 $ par année.
Réf.: 011-0270EW-0003 **Date limite :** le 5 août 1994

Faire parvenir les [redacted] d'emploi [redacted] : Ministère du Personnel, Gouvernement des T. N.-O., Scotia Centre, 8e étage, C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Télécopieur : (403) 873-0235.

- ***Nous prendrons [redacted] considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer [redacted] travail.***
- ***Sauf indication contraire, l'anglais [redacted] langue [redacted] travail du présent poste.***
- ***L'employeur préconise [redacted] programme d'action positive –***
  Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.



CRTC **Décision** **Canada**

Décision 93-200. Hay River Community Service Society, Hay River (T.N.-O.) APPROUVÉ - Renouvellement de la licence de l'entreprise de radiocommunication qui dessert Hay River, du 1er septembre 1994 au 31 août 1999. APPROUVÉ - Changement de canal pour la distribution de WDIV (NBC) Détroit, de 12 à 13. «Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la "Gazette du Canada", Partie I; aux bureaux du CRTC, dans les bibliothèques de référence; et [redacted] bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111.»

Conseil de [redacted] radiodiffusion et [redacted] télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television [redacted] Telecommunications Commission

---

Dates de tombée :
Annonces à monter : lundi à 17h
Annonces déjà montées : mardi à 17h
Merci de votre colaboration !

Northwest Territories
APPEL D'OFFRES
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

#2-000486

[redacted] sécuritaire - Centre correctionnel territorial pour femmes

Construction d'une aile de cellules répondant aux normes [redacted] sécurité au Centre correctionnel territorial pour femmes
– Fort Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis des contrats, Division de [redacted] gestion de la construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith NT X0E 0P0 (ou être livrées en main propre [redacted] l'édifice Jack Taylor, téléphone : (403) 872-7273, télécopieur : (403) 872-3800); ou parvenir au commis aux contrats, Division de la gestion de la construction, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1068, Hay River NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au Bureau des services régionaux, Édifice du Palais de justice, téléphone : (403) 874-2631; télécopieur : (403) 874-3274); ou parvenir [redacted] commis [redacted] contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 5013, 44th Street, Yellowknife NT (ou être livrées [redacted] main propre [redacted] Bureau régional de Yellowknife, téléphone : (403) 873-7662, télécopieur (403) 873-0218) [redacted] plus tard à :

15 H 30, HEURE LOCALE, LE 10 AOÛT [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de soumission à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 21 juillet 1994.

Un montant de 50 $ est retenu pour obtenir les documents [redacted] soumission.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et inclure la caution indiquée dans les documents de soumission.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements [redacted] l'appel d'offres :	Gloria Schraeder, commis aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 872-7273
Renseignements techniques :	William Reimer, ing. Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 872-7207 ou Margaret Soon Holland Soon Architect, Yellowknife Téléphone : (403) 920-2864

Northwest Territories
APPEL D'OFFRES
Ministère des Transports
L'hon. John Todd, ministre

Gravier concassé [redacted] entassé

Gravier concassé [redacted] entassé à trois endroits : 10 000 m³ de type SC1, 15 000 m³ [redacted] type C2 [redacted] 12 500 m³ de type C1 – Kilomètre 313,6 [redacted] 518 de la route n° [redacted] et kilomètre 220 de la route n° 7, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 158, Yellowknife NT X1A 2N2 (ou livrées [redacted] main propre au 1er étage de l'édifice Highways, 4510 Franklin) ou au directeur, Divison de la voirie, Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1450, Hay River NT X0E 0R0 (ou livrées en main propre [redacted] 2e étage de l'édifice Gensen) avant :

15 H, HEURE LOCALE, LE 3 AOÛT [redacted]

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées [redacted] partir du 19 juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet être accompagnées de la caution indiquée dans les documents.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Diana Field, agente des finances Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 874-6972
Renseignements techniques :	Fred Lamb Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 874-6972

Northwest Territories
APPEL D'OFFRES
Ministère [redacted] Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Services d'entretien en électricité, selon [redacted] besoins, Secteur 4
– Broughton Island, Pangnirtung, Hall Beach, Igloolik, Sanikiluaq, T.N.-O. –

Entretien [redacted] réparations d'un édifice, selon les besoins
– Pangnirtung, T.N.-O. –

Entretien et réparations d'un édifice, selon les besoins
– Igloolik, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du surintendant régional, Ministère des Travaux publics [redacted] des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées [redacted] main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

16 H, HEURE LOCALE, LE 19 AOÛT 1994.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 29 juillet 1994.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues [redacted] cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère n'est [redacted] tenu d'accepter l'offre la plus basse ou toute offre reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Teresa Chandler Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150
Renseignements techniques :	Glen Higgins Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5194

Après avoir reçu une contravention rédigée en anglais

Un Fransaskois conteste sa contravention et gagne !

Une petite contravention de 75 $ a fait monter un Fransaskois aux barricades. René Rottiers n'a pas contesté son excès de vitesse, survenu à Régina [redacted] septembre 1992, mais bien le fait que la contravention était rédigée [redacted] anglais. Un juge de [redacted] cour provinciale de la Saskatchewan vient de lui donner raison.

Dans son verdict, le juge Linton Smith [redacted] rappelé que, selon une entente signée avec le fédéral en 1988, la Saskatchewan s'est engagée à faire traduire en français toutes les lois importantes de la province. Et parmi celles-là apparaît le «Highway Traffic Act», d'après le juge.

«L'engagement moral du gouvernement est évident. Les gouvernements ont toujours l'obligation de faire de leur mieux pour réaliser les contrats qu'ils ont signés. Lorsqu'un contrat préserve une partie des droits d'une minorité incapable de [redacted] protéger, cette obligation est même renforcée», a-t-il affirmé.

Le juge Smith précise que le gouvernement n'a pas été à la hauteur de ses engagements. «Si le délai dans ce cas était la conséquence d'une question d'erreur d'inadvertance et temporaire, j'ajournerais cette instance pour permettre au pouvoir législatif de mettre en vigueur une version française des lois en jeu. Cependant, selon les commentaires du procureur de la couronne, on ne peut pas prévoir quand, [redacted] même si, les lois appropriées seront même traduites.»

D'autres gains à obtenir

René Rottiers, fervent défenseur de la langue française, se réjouit d'une telle décision même si tous ses arguments n'ont pas été retenus par le juge. M. Rottiers basait sa défense sur des faits historiques, liés à la création de la province.

«Je visais la reconnaissance et le rétablissement des droits historiques des francophones de la province. Mais reste qu'un bon pas [redacted] été franchi», déclare M. Rottiers.

Selon l'Association des juristes d'expression française, la décision du juge Smith ramène dans l'actualité l'urgence, pour le gouvernement saskatchewanais, de faire traduire les lois d'importance. «Ce jugement est un peu embarassant pour le premier ministre Roy Romanow à cause de la conjoncture politique. Cela lui met une pression», affirme le président de l'association, M[e] Roger Lepage.

Le premier ministre de la Saskatchewan y va régulièrement de [redacted] déclarations sur une éventuelle séparation du Québec. Le sujet est chaud dans la Belle province, en pleine campagne électorale, alors que les péquistes mènent dans les sondages. «Romanow ne se gêne pas pour affirmer qu'il y a une large place pour les francophones au Canada. Est-ce que ça inclut que les francophones ont droit à la traduction des lois ?», questionne maître Lepage.

Cette affaire n'est pas [redacted] rappeler le cas du Père Mercure qui avait lui aussi contesté [redacted] contravention, rédigée uniquement en anglais. Il a gagné [redacted] cause devant la Cour Suprême en 1988. Peu de temps après, la Saskatchewan adoptait la loi 2 qui déclarait grosso modo que la seule langue officielle de la province était l'anglais.

Le Canada signait, du coup, avec la Saskatchewan [redacted] entente de 56 millions de dollars, en juin 1988, dans le but d'aider la province [redacted] mettre sur pied la gestion scolaire, à établir l'Institut de formation linguistique, à rebâtir le Collège Mathieu et enfin à faire traduire une quarantaine de lois.

Six [redacted] après la signature de cet accord entre les deux gouvernements, les lois [redacted] sont toujours pas traduites en français.

«J'espère que le gouvernement va faire un mea culpa et qu'il va faire traduire à fond de train les quatre lois en cause dans l'affaire Rottiers», poursuit maître Lepage. Mais, croit-il, il est fort à parier que le gouvernement néo-démocrate de Roy Romanow interjette appel.

Johanne Lauzon (APF)

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 31, vendredi 2 septeml



David Robinson, un des enfants qui fréquentent la garderie Plein Soleil de Yellowknife apprend [redacted] connaître la nouvelle coordonnatrice de la garderie, Mme Léa Asselin-Smith.

Accord Canada-T. N.-O. sur le français et les langues autochotones

Le gouvernement Chrétien envisage des coupures de 49% du budget

Le 22 août dernier, lorsque la reine Élizabeth II est repartie du Canada, le premier ministre, M. Jean Chrétien était de passage [redacted] Yellowknife pour saluer la souveraine. Par la même occasion, M. Chrétien s'est entretenu avec la première ministre des Territoires du Nord-Ouest, Mme Nellie Cournoyea de plusieurs questions dont l'Accord de coopération Canada-T. N.-O. sur le français et les langues autochtones.

L'accord qui a pris fin le 31 [redacted] dernier est en voie de renouvellement. Les négociations Ottawa-Yellowknife qui se déroulaient depuis plusieurs mois entre fonctionnaires se retrouvent désormais dans l'arène politique. Mme Cournoyea s'est en effet déclarée inquiète de la possibilité de plus en plus sérieuse qu'Ottawa réduise de 49% le budget de l'accord sur les langues.

M. Daniel Lamoureux, directeur-général de la Fédération Franco-TéNOise, qualifie cette possibilité d'«inacceptable et de catastrophique». Sans douter de la gravité du déficit fédéral et de la nécessité d'effectuer des coupures dans les dépenses, M. Lamoureux ne conçoit pas qu'un budget en particulier puisse subir des coupures aussi drastiques. «Dans un premier temps, de la part du ministère du Patrimoine canadien, il y a eu annonce d'un exercice de «repositionnement" qui sabre 25% des dépenses sur quatre [redacted] cinq ans. Cela, je pense que ça va se réaliser, même si c'est [redacted] détriment de toutes les communautés francophones du Canada». En ce qui a trait spécifiquement à l'Accord sur le français et les langues autochtones, l'ampleur des coupures dans le budget demeure un objet de spéculation.

Évaluation positive de l'Accord

M. Lamoureux [redacted] surprend également du «manque de cohérence» du gouvernement fédéral qui semblait endosser en avril 1994 l'évaluation positive de l'Accord produite par la firme de consultants *New Economy Development Group* et qui envisagerait pourtant maintenant de réduire de moitié le budget de cet accord.

Le précédent Accord de coopération sur le français et les langues autochtones se chiffrait à 30 millions de dollars répartis sur trois ans, dont 12 millions furent alloués au français.

Durant le dernier exercice financier de l'Accord (1993-1994), le secteur francophone communautaire avait reçu 375 000 dollars sur un budget total de 4,5 millions. Dans le cas de coupures importantes [redacted] l'Accord sur le français et

Accord sur les langues
Suite en page 2

Nouveau programme d'immersion pour la prématernelle

La garderie Plein Soleil relève le défi du recrutement

La garderie Plein Soleil semble de nouveau avoir le vent dans les voiles. Le camp d'été de la garderie [redacted] connu un franc succès. En août, la garderie [redacted] receuilli lors d'un bingo la somme de 6 000 dollars. Une nouvelle coordonnatrice, Mme Léa Asselin-Smith, est entrée en poste le 23 août dernier.

Lors d'une première visite à Yellowknife en novembre 1993 pour préparer le déménagement de sa famille, Mme Asselin-Smith avait pris contact avec la Fédération Franco-TéNOise, pour se familiariser avec les services en français offerts dans les T. N.-O.. Elle avait également visité la garderie. De son côté, l'agente de la F.F.-T. en éducation, Mme Marie Patterson, avait bien pris note des qualifications et de l'expérience de la nouvelle arrivante dans le secteur des services de garde à l'enfance.

Aujourd'hui coordonnatrice de la garderie Plein Soleil, Léa Asselin-Smith installée à Yellowknife depuis le 1er août envisage avec beaucoup d'enthousiasme ses nouvelles responsabilités. Diplômée en loisirs du Collège Algonquin à Ottawa et en techniques d'éducation et services de garde du Collège de l'Outaouais, Mme Asselin-Smith s'intéresse à tous les aspects de son travail, la programmation autant que la gestion du personnel et l'administration. Au cours des trois dernières années, elle a acquis son expérience de coordonnatrice dans une garderie en milieu scolaire avec 55 enfants et 5 éducatrices.

D'ici à la mi-octobre, Mme Asselin-Smith consacrera la plupart de son temps et de son énergie au recrutement de familles (pour augmenter le nombre des inscriptions à temps plein et temps partiel) et à la visibilité de la garderie.

Pour accroître la clientèle de la garderie Plein Soleil, Léa Asselin-Smith et le conseil d'administration de la garderie comptent entre autres sur un nouveau programme qui débutera le 12 septembre : l'immersion en français pour les

Garderie Plein Soleil
Suite [redacted] page 2



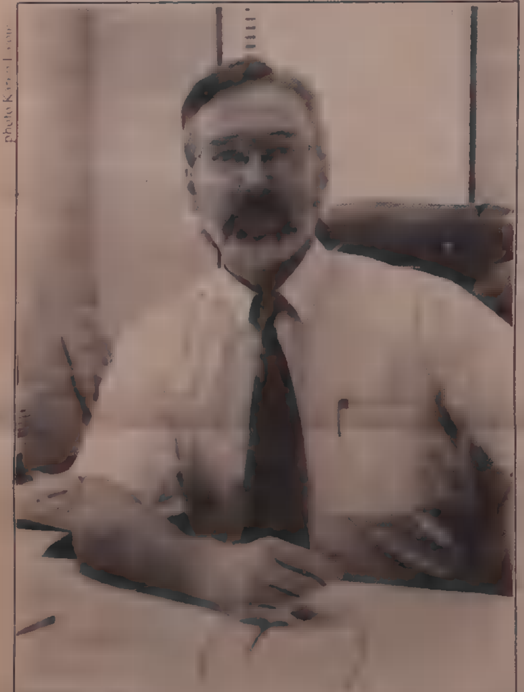
La reine Élizabeth II d'Angleterre en compagnie de la présidente de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, Mme Jeannie Marie-Jewell, visite le nouvel édifice de la législature territoriale, lors de son séjour à Yellowknife les 20, 21 et 22 août derniers.

SOMMAIRE

Accord sur les langues

Suite de la page 1

les langues autochtones, le directeur-général de la Fédération Franco-TéNOise demeure tout de même optimiste et espère que le gouvernement territorial qui s'est montré ces dernières années «réceptif aux besoins de la communauté francophone» usera «de la latitude dont il bénéficie en matière de ventilation du budget de l'Accord. Que le montant 1994-1995 pour l'Accord soit coupé d'un certain pourcentage [redacted] veut pas dire que le programme de développement communautaire et culturel (PDCC) ou tout autre programme sera coupé d'emblée du même pourcentage. Il peut y avoir des transferts de fonds.».



M. Daniel Lamoureux, directeur-général de la Fédération Franco-TéNOise, espère que le gouvernement territorial ventilera les éventuelles coupures à l'Accord sur les langues.

La Fédération Franco-TéNOise aurait fait valoir à ses interlocuteurs des gouvernements territorial et fédéral la très grande importance de l'Accord pour la communauté franco-ténoise.

Échéance prochaine du budget intérimaire

Dans l'attente du renouvellement de l'Accord de coopération Canada-T. N.-O. sur le français et les langues autochotnes, le GTNO avait adopté [redacted] printemps dernier un budget de fonctionnement lui permettant de poursuivre son activité dans les secteurs découlant de l'accord sur les langues jusqu'au 30 septembre 1994. L'échéance de ces mesures budgétaires approchant, Daniel Lamoureux croit bien que le dénouement des négociations sur le renouvellement et le budget de l'accord ne saurait tarder.

En attendant l'annonce d'une décision relative au budget de l'Accord, la Fédération Franco-TéNOise se garde bien d'une «réaction prématurée». Le directeur-général de la Fédération préfère «observer avec intérêt» les discussions que la première des T. N.-O. Mme Cournoyea aura dans le courant de la semaine avec le ministre du Patrimoine canadien, M. Michel Dupuy, et surtout le ministre fédéral des Finances, M. Paul Martin.

Dans le cas de «coupures radicales» [redacted] budget de l'Accord de coopération sur le français et les langues autochtones, la Fédération Franco-TéNOise n'écarte pas d'éventuelles actions communes avec les groupes autochtones des T. N.-O., [redacted] plan des démarches politiques et des représentations auprès des média.

Repositionnement

Cet automne, les membres de la F. F.-T. se pencheront sur les modèles de fonctionnement et de financement proposés pour consultation par le ministère du Patrimoine canadien le 3 juin dernier, dans le cadre de son exercice dit de «repositionnement» des relations du ministère avec les organismes de la communauté francophone.

L'un de ces modèles sera retenu lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-Ténoise qui se tiendra [redacted] Yellowknife les 5 et 6 novembre prochains.

Parmi les modèles proposés, une entente de type «Canada-communauté» pourrait, selon M. Lamoureux, s'avérer particulièrement avantageuse pour l'avenir de la communauté franco-ténoise. Patrimoine canadien entend compléter son exercice de repositionnement le 31 mars 1995.

Agnès Billa

Garderie Plein Soleil

Suite de la page 1

enfants anglophones de 3 à 5 ans du niveau de la pré-maternelle. Le programme sera offert les mardis et les jeudis, de 9h à 11h30. Sur la base de son expérience en garderie, Mme Asselin-Smith croit en l'efficacité de ce programme pour la clientèle des jeunes anglophones. «J'ai connu des enfants complètement anglophones de parents anglophones qui au bout d'un an (d'immersion) parlaient français.».

Soucieuse de la mission de départ de la garderie Plein Soleil («fournir l'occasion de s'épanouir en français») et respectueuse de la clientèle des enfants francophones, Mme Asselin-Smith entend offrir le nouveau programme d'immersion sans qu'il «brime les enfants francophones». Les groupes seront bien distincts et les enfants seront également soutenus et encouragés dans leur apprentissage respectif.

La garderie Plein Soleil reprend en effet cet automne les lundis et les mercredis matin le programme de pré-maternelle pour les enfants francophones.

De plus, parmi les soixante enfants d'âge scolaire inscrits à la maternelle à l'école Allain St-Cyr et à l'école St-Joseph, il se trouvera bien, selon la coordonnatrice, au moins cinq enfants intéressés à s'inscrire à la garderie, pour cinq demi-journées par semaine. Pour assurer le succès de cette opération de recrutement (d'une importance cruciale), Léa Asselin-Smith multiplie les contacts avec les écoles et les média.

Depuis son arrivée à la garderie Plein Soleil (qui compte également deux éducatrices, Mmes Hélène Cloutier et Line Levesque), Mme Asselin-Smith a procédé à un réaménagement de la garderie autant pour accomoder les différentes clientèles que pour refléter le rythme d'une journée à la garderie. «Dans une programmation, je privilégie beaucoup le jeu. Je crois qu'on apprend beaucoup tout en s'amusant. (...). Au début de la journée, il y a l'acceuil, puis une activité dirigée (quand le niveau d'énergie des enfants est le plus élevé), puis des jeux à l'extérieur et aussi une routine à établir (les repas, la sieste, l'hygiène). La garderie avec ses salles de détente, d'arts plastiques, d'activités éducatives et d'activités libres répond à tous ces besoins de l'enfant.».

La famille Asselin-Smith [redacted] décidé de venir dans les Territoires du Nord-Ouest lorsque *CBC* en a offert l'opportunité à Steve Smith, le mari de la nouvelle coordonnatrice de la garderie. M. Smith travaille pour le réseau anglais de Radio-Canada à titre d'assistant au responsable de la grille-horaire. Aux dires de Lisa et de Derek, les deux enfants du couple Asselin-Smith âgés de 12 et 13 ans, l'adaptation à Yellowknife s'est fait sans problème. «On s'est tout de suite sentis chez nous.».

A.B.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Révision de la Loi sur les boissons alcoolisées des T. N.-O.

La consultation publique que le GTNO a entrepris en juin pour la révision de la Loi sur les boissons alcoolisées suscite beaucoup d'intérêt. Selon le coordonnateur du projet, M. Alan Downe, à date près de 400 personnes et organisations ont fait part de leurs suggestions à propos de la révision de la loi.

La contrebande d'alcool figure parmi les questions reliées à la vente et à la possession de boissons alcoolisées qui préoccupent grandement la population des Territoires. D'autres intervenants proposent que la limite légale d'âge pour la consommation de boissons alcoolisées soit augmentée à 21 ans. La vente de boissons alcoolisées aux femmes enceintes suscite également beaucoup de réactions. Le Conseil du statut de la femme des T. N.-O. demande que le gouvernement interdise la vente. Le conseil explique sa position en invoquant l'incidence très élevée du syndrome d'alcoolisme foetal dans les Territoires.

Royal Oak Mines Inc. renonce à prendre le contrôle de *Lac Minerals Ltd.*

La compagnie minière *Royal Oak Mines* qui opère à Yellowknife la mine *Giant* [redacted] annoncé le 30 août sa décision de mettre fin à ses efforts de prise de contrôle de la multinationale *Lac Minerals*. Ce retrait de *Royal Oak* fait suite à la décision des actionnaires et des administrateurs de *Lac Minerals* de s'entendre plutôt avec la firme *American Barricks* également dans la course pour acquérir *Lac Minerals*. *Royal Oak* a offert à *American Barricks* de racheter les actions de Lac Minerals que *Royal Oak* avait acquis. *Royal Oak* détient présentemment pour 3.78 millions d'actions de *Lac Minerals*.

Conclusion d'une entente Canada-T. N.-O. sur le programme d'infrastucture

Le 24 août dernier, Mme Ethel Blondin-Andrew, secrétaire d'État pour la Formation et la Jeunesse et M. John Pollard, ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest ont annoncé la conclusion d'une entente de 10,8 millions de dollars entre le Canada et les T. N.-O. au sujet du programme d'infrastructure. Ottawa versera jusqu'à 5,4 millions de dollars dans le cadre de cette entente qui vise la création d'emplois autant que l'amélioration de routes, de quais, d'installations de communications et récréatives, etc. Selon le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Ron Irwin, «cette entente (...) confirme notre détermination à effectuer les réfections et améliorations nécessaires de l'infrastructure locale.». Le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation du GTNO sera chargé de la mise en oeuvre de l'entente.

Agnès Billa

Rentrée scolaire à Iqaluit et à Yellowknife

Les élèves francophones reprennent le chemin de l'école

Le lundi 29 août, la rentrée scolaire s'est déroulée à Yellowknife par un beau matin ensoleillé. Les enseignant-es de l'école Allain St-Cyr sont entrés encore plus tôt que d'habitude ce matin-là pour les derniers préparatifs avant l'arrivée des élèves. Mme Nicole Loubert, enseignante en 1ère et 2e années, s'est assurée que tous ses crayons étaient bien taillés pendant que Mme Anita Drolet, aide professeur, mettait la touche finale [redacted] la grande affiche des montgolfières illustrant le thème spécial de l'école pour l'année 1994-1995.

Mme Sharla Cameron enseigne de nouveau à la maternelle. Le groupe compte 12 élèves cette annee, quatre fois plus d'inscriptions que l'année passée. En tout et partout, 49 élèves fréquenteront l'école Allain St-Cyr cette année.

Un certain nombre de nouveaux services et programmes seront offerts à l'école Allain St-Cyr à compter de septembre 1994. Le programme de refrancisation, les services de soutien à l'élève et le programme d'enrichissement ont été confiés à Mme Marie-Claire Bradley, enseignante à l'école. Le programme de refrancisation s'adresse aux élèves de la maternelle et de la première année. Les élèves ayant besoin d'aide individuelle dans leur démarche d'apprentissage pourront maintenant compter sur les services de soutien à l'élève. Quant au programme d'enrichissement, il se composera principalement d'activités spéciales se déroulant au courant de l'année, en parallèle des cours.

En plus d'offrir ces nouveaux services et programme, Mme Bradley enseignera aussi les cours d'éducation physique et d'informatique aux élèves de la 1ère et de la 2e années, les cours de bibliothèque aux 4e, 5e et 6e années, les cours d'hygiène à tous les niveaux tout en s'occupant du projet de radio scolaire des 7e, 8e et 9e années. Ces dispositions ont été prises afin de garantir encore plus de temps à M. Terry Gallant, Mme Bernadette Leblanc-Fortier et les autres enseignantes pour la préparation de leurs cours.

La portative installée à côté des installations de l'école Allain St-Cyr ne sera plus utilisée par l'école J.H. Sissons pour des classes supplémentaires. Une cinquième portative a donc été accordée à l'école francophone. Cette autre portative abrite désormais la classe des 7e, 8e et 9e années. Ce réaménagement permet à l'école Allain St-Cyr d'acceuillir dans ses propres locaux sa toute nouvelle bibliothèque et le bureau du Conseil scolaire francophone.

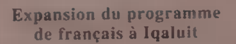
Le succès de l'Expo-livres, la foire de livres et autres produits culturels francophones qui s'est tenue à deux reprises l'année dernière, [redacted] incité l'école à mettre sur pied sa propre bibliothèque. La nouvelle bibliothèque suscite déjà beaucoup d'enthousiame chez les élèves et les professeurs.

M. Terry Gallant enseigne aux élèves des 4e, 5e et 6e années.

Immersion française à Hay River en 1995-1996

Il est question depuis quelques années de l'établissement d'un programme d'immersion française à Hay River. Le groupe *Canadian Parents for French* ainsi que des membres de l'Association franco-culturelle de Hay River collaborent [redacted] ce projet que les promoteurs espéraient voir aboutir cette année. Il est maintenant question, selon Mme Mary Vané de CPF, que le programme soit instauré en 1995. Le Conseil scolaire communautaire de Hay River [redacted] formé à cet effet un comité d'étude qui se penchera sur les perspectives d'implantation d'un programme d'immersion française dans cette localité.

Mme Barbara Grehan du Conseil scolaire communautaire de Hay River nous a indiqué que le comité existe depuis le printemps dernier. Mme Grehan siège [redacted] comité à titre de représentante des parents. Les trois autres membres du comité représentent respectivement le Conseil scolaire communautaire, la région et l'administration de l'école *Princess Alexandra*. Le comite s'est réuni à quelques reprises pour préparer la demande de subvention pour le financement du programme. La demande doit être déposée au plus tard en janvier 1995. Le programme d'immerson française envisagé pour Hay River s'adresserait dans un premier temps aux élèves de la maternelle et de la première année.



Expansion du programme de français à Iqaluit

Cette année, 21 élèves se sont inscrits au programme de français langue maternelle à l'école Nakasuk, à Iqaluit. Ce nombre d'inscriptions constitue une augmentation par rapport aux 18 élèves qui ont suivi le programme en 1993-1994. En plus de cette hausse du nombre des élèves, le programme de français langue maternelle à l'école Nakasuk a également pris de l'expansion au chapitre des niveaux d'enseignement. L'année dernière, le programme était offert de la 1ère à la 6e années. Cette année les niveaux de la maternelle et de la septième année ont été ajoutés au programme.

Pour la rentrée des élèves francophones d'Iqaluit, un thème spécial s'inspirant des Jeux du Commonwealth a été retenu par les enseignantes. À l'aide de travaux d'équipes et de recherches, les élèves prepareront des olympiades familiales reprenant les disciplines sportives et les jeux pratiqués par les Premières Nations.

Tania Gilbey (et Suzanne Lefebvre à Iqaluit)



photos Tania Gilbey (2)

Des élèves de Mme Bernadette Leblanc-Fortier cherchent des livres dans la nouvelle bibliothèque de l'école Allain St-Cyr.

Shoshanna Marie Canuel Kirkwood est enchantée d'annoncer l'arrivée de son frère

Alexandre Edgar

Tous nos remerciements à

Dr. Jane Bishop
Wendy Ledoux
Dr. Fabien Simard
le personnel en obstétrique de l'hôpital Stanton de Yellowknife
Linda Todd
Agnès Billa

pour leur travail et leur soutien incomparables.

ÉDITORIAL

L'Accord sur les langues est menacé par des coupures

L'éventualité que le budget de l'Accord de coopération Canada-T. N.-O. sur le français et les langues autochtones subisse de très importantes coupures (pouvant atteindre jusqu'à 49 % de l'enveloppe totale) semble de plus en plus réelle.

La lutte au déficit du gouvernement fédéral risque d'aller trop loin. En sabrant ainsi dans les dépenses de certains secteurs (les langues officielles, le cas échéant), le gouvernement Chrétien doit savoir que ces coupures entraîneront la disparition de certains programmes qui ne sauraient fonctionner avec des ressources financières aussi réduites.

Des coupures drastiques [illegible] des programmes ne font pas pour autant disparaître les aspirations d'un groupe et ne les amènent pas davantage à renoncer illico presto à leurs besoins et aux services y répondant. Dans le cas où des programmes et des services seraient supprimés au nom d'une lutte [illegible] finir avec le déficit, le gouvernement fédéral court le risque de devoir à court et à moyen terme remettre en place plusieurs de ces programmes et de ces services.

Les coûts d'une telle opération sont généralement élevés et dans un secteur aussi critique que la survie linguistique et culturelle (à témoin le taux d'assimilation de 57 % des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest), le temps perdu à traverser la crise et à négocier un retour à des conditions plus acceptables de fonctionnement ne fait qu'aggraver une situation déjà critique qui requiert alors encore plus d'efforts.

En avril dernier, l'Accord de coopération Canada-T. N.-O. sur le français et les langues autochtones semblait pourtant avoir fait l'objet d'une évaluation favorable. Du côté de la population francophone des T. N.-O., la firme chargée de l'évaluation estimait que la demande de services demeurait faible mais elle soulignait par ailleurs que les relations entre le GTNO et la communauté s'étaient beaucoup améliorées dans le secteur des langues officielles et que les organisations représentant la communauté franco-ténoise s'acquittaient de façon tout à fait satisfaisante de la gestion du volet communautaire de l'Accord.

Comment expliquer alors que le gouvernement Chrétien envisage quelques mois plus tard des coupures de 49 % ? Les langues officielles sont-elles devenues pour le cabinet libéral un secteur vulnérable que l'on peut forcer à «participer» au-delà des limites raisonnables à la réduction du déficit fédéral? Pire encore, les langues officielles et par le fait même l'identité nationale sont-elles devenues un secteur tout simplement encombrant dont on voudrait se désengager aussi complètement que possible?

La possibilité de coupures de 49 % au budget de l'Accord sur les langues a plongé des individus et une communauté dans une incertitude qui sévit depuis le lancement en juin du projet de repositionnement du ministère du Patrimoine canadien. Espérons que le gouvernement Chrétien va se ressaisir et rétablir son soutien à la francophonie.

Agnès Billa

AUGMENTATION DE LA VIOLENCE [illegible] LES ÉCOLES

GRAND SOLDE RETOUR À L'ÉCOLE — RAB

l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Téléc. : (403) 873-2158

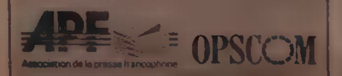
Directrice
Agnès Billa

Textes et maquette
Tania Gilbey

Collaborateurs
Karen Lajoie
Carole Thibeault (APF)
Mario Tardif (APF)
Johanne Lauzon (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.).



Nouvelle étude de Statistique Canada

Le français [illegible] régression à l'extérieur du Québec

L'usage du français est en perte de vitesse au pays. Le pourcentage de personnes utilisant le français [illegible] maison est passé de 26 % [illegible] 23 % entre 1971 et 1991.

Le français résonne moins qu'avant dans les chaumières de la minorité francophone. A titre d'exemple, en seulement dix ans, de 1981 à 1991, le pourcentage de personnes qui communiquent en français à la maison est passé de 3,1 % à 2,3 [illegible] au Manitoba.

En Saskatchewan et en Colombie-Britannique, le nombre de francophones est jusqu'à trois fois plus élevé que celui des personnes qui utilisent le français à la maison. Un peu moins de la moitié des francophones de Terre-Neuve, du Manitoba, de l'Alberta et des territoires font du français leur langue d'usage.

Hormis le Québec, le Nouveau-Brunswick est la seule province où la majorité des francophones utilisent leur langue maternelle dans l'intimité de leurs foyers. «En 1991, 34 % de la population de cette province était de langue maternelle française et 31 % parlait le plus souvent le français à la maison», note le rapport de Statistique Canada, intitulé Les langues [illegible] Canada.

La proportion des francophones au pays a diminué de 29 % à 24 % au cours des quarante dernières années. Relativement stable au Québec, elle a régressé de 7 % [illegible] 5 % dans les autres provinces et territoires.

Selon Statistique Canada, cette baisse s'explique en grande partie par les transferts linguistiques, la forte immigration et le taux de fécondité des Canadiennes françaises.

La forte fécondité des femmes francophones [illegible] longtemps contrebalancé l'effet de l'immigration internationale. Les francophones ont pu ainsi maintenir, jusqu'au début des années 1970, leur proportion au sein de la population canadienne, aux environs de 30 %.

A l'extérieur du Québec, les transferts linguistiques jouent un grand rôle dans l'effritement du poids relatif des francophones [illegible] Canada. Plusieurs enfants de parents francophones apprennent, d'abord et avant tout, l'anglais dans leur tendre enfance. Loin d'être acquise, la transmission de la langue maternelle française se fait encore plus difficilement lorsque l'un des parents est anglophone. Les transferts linguistiques ont un impact direct non seulement sur la proportion des francophones au sein de la population canadienne mais aussi sur le nombre de francophones.

Les trois quarts des francophones vivant à l'extérieur du Québec se retrouvent au Nouveau-Brunswick et en Ontario. La proportion des francophones a augmenté légèrement au Nouveau-Brunswick, passant de 33,6 % à 34 %, de 1981 à 1991. Mais, [illegible] même moment, elle a diminué en Ontario de 5,5 % à 5 %, la plus lourde perte enregistré à travers le pays.

A l'Ile-du-Prince-Edouard comme dans les provinces des Prairies, on [illegible] noté un recul tant de l'effectif des personnes de langue maternelle française que de la proportion de ce groupe au sein de la population en général.

Dans presque toutes les autres provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest, bien que les francophones soient plus nombreux depuis 10 ans, leur proportion [illegible] diminué ou est restée inchangée.

Au Yukon, comme au Nouveau-Brunswick, les francophones sont plus nombreux qu'en 1991, et leur proportion s'est même accrue [illegible] sein de la population.

Affaire René Rottiers

La Saskatchewan va en appel

Le gouvernement de la Saskatchewan vient d'interjeter appel de la décision de la cour provinciale, qui avait donné raison au Fransaskois René Rottiers, à la fin du mois de juillet.

M. Rottiers contestait une contravention pour excès de vitesse, rédigée uniquement en anglais. Dans sa décision, le juge Linton Smith avait souligné que la Saskatchewan n'avait pas procédé à la traduction d'importantes lois, dont le «Highway Traffic Act», malgré une entente conclue à ce sujet avec le gouvernement fédéral en 1988.

Le Fransaskois, d'origine belge, demande maintenant à la cour que soient traduites quatre lois, relatives à sa cause, pour qu'il puisse être en mesure de préparer sa défense.

APF

Dans la foulée du séminaire d'été sur la francophonie

Bientôt un certificat en francophonie canadienne ?

Le bureau de direction du Séminaire d'été [redacted] la francophonie canadienne étudie la possibilité d'offrir bientôt un certificat [redacted] étudiants qui prennent part au séminaire pour une période de cinq ans.

Cette proposition a été soulevée la semaine dernière, lorsque le bureau de direction du Séminaire d'été s'est réuni à Kananaskis, en Alberta, alors qu'une vingtaine d'étudiants entamait la 3e édition du séminaire.

Le Séminaire d'été sur la francophonie canadienne a été créé, il y a trois ans, par des chercheurs de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) désirant approfondir les recherches dans ce secteur. Aujourd'hui, on songe à allonger la durée du projet, qui était à l'origine de cinq ans.

Le Regroupement des recteurs des universités francophones du Canada, qui finance la plus grande partie du projet avec le ministère du Patrimoine, croit qu'il s'agit d'un bon moyen pour établir des partenariats entre les diverses communautés francophones du pays.

«On veut indiquer que c'est un champ de recherches qui se développe, très légitime, très valable. Depuis dix ans, il y [redacted] certainement un intérêt pour la recherche sur le milieu minoritaire», indique Claudette Tardif, membre du bureau de direction du Séminaire et vice-doyenne de la Faculté Saint-Jean.

Le Séminaire d'été sur la francophonie canadienne consiste en un cours intensif de trois semaines portant [redacted] divers volets de la vie des francophones [redacted] milieu minoritaire.

Cette année, par exemple, les trois professeurs responsables, Laurent Godbout, Claude Denis et François McMahon, ont développé des cours traitant de «l'éducation et la reproduction culturelle». Les organisateurs ont aussi invité huit conférenciers au cours d'un colloque de deux jours tenu à Kananaskis.

Simone St-Pierre d'Ottawa est la seule du groupe [redacted] avoir participé aux trois séminaires. «Je participe par militantisme. Je me comprends comme individu mais j'aime identifier les phénomèmes sociologiques. Ayant été élevée dans un milieu minoritaire, je sais encore plus ce qu'il me reste à découvrir», dit-elle.

«J'ai [redacted] certaines surprises au niveau de la vision des Québécois. Je ne pensais pas que les Québécois avaient une aussi mauvaise réputation. Des fois, j'ai l'impression de porter le fardeau du Québec sur le dos», explique à son tour Marie-Claude Dupont qui participe pour la première fois au Séminaire.

Carole Thibeault
(collaboration spéciale) APF

Licences renouvelées par le CRTC

Radio-Canada doit tenir compte des besoins des francophones

En renouvelant les licences de la télévision de Radio-Canada, pour une durée de cinq ans, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a enjoint la Société d'Etat [redacted] adapter [redacted] service français en fonction des Canadiens d'expression française vivant à l'extérieur du Québec.

Le CRTC demande [redacted] la Société Radio-Canada (SRC) de faire une étude des besoins des francophones hors Québec, en matière de programmation télévisuelle. Un plan d'action devra être présenté au CRTC l'an prochain.

Les francophones minoritaires ont grandement souffert de la fermeture de plusieurs stations régionales, il y a trois ans. Mais, juge le CRTC, la Société d'Etat fait néanmoins des efforts importants pour bien desservir les francophones dispersés [redacted] pays.

«La SRC tient davantage compte des intérêts particuliers des collectivités francophones dans les diverses régions, en particulier celles de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, les deux provinces qui comptent la plus forte population francophone hors Québec», note le Conseil.

Fenêtres sur le pays

L'heure est à la redéfinition du rôle des réseaux français et anglais de Radio-Canada, selon le président du CRTC, Keith Spicer.

«Nous avons besoin plus que jamais d'un solide radiodiffuseur public national. Il importe que les Canadiens aient les moyens nécessaires pour nouer des liens entre eux, découvrir les valeurs communes et les différents point de vue. La SRC peut et doit permettre [redacted] lieu de rencontre; un lieu où nous pouvons voir le Canada [redacted] nous voir nous-mêmes», déclare M. Spicer.

La SRC aura cinq ans pour [redacted] donner une nouvelle stratégie à long terme, compte tenu des bouleversements technologiques qui s'amènent à l'aube de l'an 2000.

Priorités : contenu canadien et émissions jeunesse

Le CRTC met l'accent sur l'importance du contenu canadien. Le Conseil s'attend à ce que la SRC maintienne le pourcentage de contenu canadien dans sa programmation au-dessus du seuil réglementaire de 60 [redacted] : au moins 65 [redacted] au réseau anglais et 75 % au réseau français pendant la journée de radiodiffusion (6 h à minuit) et au moins 80 % aux deux réseaux entre 19 h et 23 h.

Les émissions jeunesse sont aussi une priorité pour le CRTC. Il demande au réseau anglais d'ajouter immédiatement 2,5 heures par semaine de programmation destinée aux jeunes. Quant au réseau français, on ne fait que l'encourager à maintenir ses 20 heures d'émissions pour enfants et adolescents.

L'organisme fédéral souhaite fortement que la SRC diffuse tous les mois, sur chaque réseau, au moins «une présentation intégrale ou presque intégrale d'artistes canadiens de la scène». Le réseau anglais n'a pas atteint cet objectif, remarque le Conseil.

Le réseau français devra par ailleurs améliorer, si possible, la qualité de ses émissions de nouvelles et d'informations présentées la fin de semaine.

Le Conseil s'attend à ce que, d'ici trois mois, Radio-Canada lui soumette un code consolidé relatif à la violence à la télévision. Entretemps, elle doit respecter le code de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

APF

Les Franco-FUN se classent au troisième rang de la division E

Cet été, des francophones [redacted] des francophiles de Yellowknife ont pu jouer à la balle lente [redacted] sein d'une équipe formée [redacted] l'initiative [redacted] membres et [redacted] bénévoles de l'Association franco-culturelle de Yellowknife. L'équipe des Franco-FUN, au terme de sa première saison, s'est classée au troisième rang de la division E.

Durant les trois premières semaines du mois d'août, les Franco-FUN n'ont pas chômé. L'équipe francophone [redacted] disputé six parties dont trois dans le cadre de la saison régulière et trois autres durant les séries éliminatoires.

Au fil des parties, le jeu de défense et le jeu offensif des Franco-FUN se sont améliorés constamment. Au plan de l'esprit d'équipe, aucune autre équipe de la division E n'a su surpasser l'enthousiasme et la détermination des nouveaux venus.

Le 3 août, une partie opposant les Franco-FUN à l'équipe du *Deton 'Cho Corporation* s'est soldée par un pointage à égalité, 21 à 21.

Les deux dernières parties de la saison régulière ont eu lieu le jeudi 11 et le vendredi 12 août contre les *Royal Explorers* et les *BFTA* respectivement. Les Franco-FUN ont d'abord remporté la victoire le 11 août, en comptant 18 points contre leurs adversaires qui n'en ont marqué que 16. La partie du lendemain a échappé aux Franco-FUN, par un score de 15 à 8, en faveur des *BFTA*. Les étoiles des trois parties ont été accordées à Hélène Cloutier, Tania Gilbey et Roxanne Valade du côté des femmes. Du côté des hommes, Eugène Mercredi et Marc Lacharité (à deux reprises) se sont mérités ces honneurs.

Eugène Mercredi, Marc Lacharité et Rob Learns ont prouvé leur puissance de frappe en comptant chacun un coup de circuit le 3 août. Lors de la partie du 11 août, le seul coup de circuit réussi par l'équipe a été frappé par Marsha Hébert. Bravo Marsha!

À la fin de la saison régulière, les Franco-FUN se sont retrouvés au troisième rang de la division E. Les *Royal Explorers* détenaient pour leur part la première place. Seules les quatre meilleures équipes d'une division sont invitées par la ligue à participer aux éliminatoires.

Lors de leur première partie en série des éliminatoires (qui débutaient le lundi 15 août), les Franco-FUN ont remporté la victoire contre les *G.W. Boomers* (au deuxième rang de la division) par un score de 20 à 16. Les étoiles lors de ce match ont été accordées à Marsha Hébert et à Danny Duval, qui a d'ailleurs réussi le seul coup de circuit de la partie.

Les Franco-FUN se sont fait battre 15 à 17 par les *Royal Explorers* le mercredi suivant. Le seul coup de circuit de la partie a été frappé par Marc Lacharité.

Lors des séries finales, une équipe qui perd deux parties consécutives est éliminée. La partie du 18 août revêtait donc [redacted] grande importance pour les Franco-FUN. Avec seulement 9 joueurs, et tout juste le nombre réglementaire de femmes (quatre), les Franco-FUN [redacted] prises avec une chaleur inattendue ont été vaincus par l'équipe *BFTA* par un score de 6 à 17. Danny Duval s'est distingué en frappant le seul coup de circuit de la partie.

Les étoiles des deux dernières parties ont été accordées à Tania Gilbey et à Eugène Mercredi.

L'équipe les Franco-FUN a terminé sa saison de balle lente en troisième position de la division E derrière les *Royal Explorers* (les grands gagnants des éliminatoires) et les *BFTA*. M. Jean-François Boucher, agent de développement de l'A.F.-C.Y., s'est dit très satisfait du nombre de participants et pense peut-être pouvoir former deux équipes l'année prochaine. L'A.F.-C.Y. et les Franco-FUN aimeraient remercier tous les commanditaires de l'équipe : ThreadBear, Danmax Communications Ltd, Mercredi Delivery Service, Pido Production Ltd, Treeline Planning Services Ltd, Creative Paper & Office Supplies, M. Danny Duval, *L'Aquilon* et La Fédération Franco-TéNOise. Un grand merci à tous ceux et celles qui ont participé ainsi qu'aux fans dévouées de l'équipe.

Tania Gilbey



Eugène Mercredi, Nicole Dion-Hurst, Anne-Claire Carsin, Tania Gilbey et Mario Paris au premier rang et Danny Duval, Marie Venne, Marc Lacharité, Benoît Boutin et Alain Larivière au deuxième rang ne sont que quelques-uns des membres de l'équipe des Franco-FUN.

Tel le vent, [redacted] vie change parfois de direction de façon tout à fait imprévisible.

Merci du fond du coeur aux ami(e)s de longue date ainsi qu'aux nouveaux de l'hôpital Stanton de Yellowknife et de la Société canadienne du cancer pour vos fleurs, vos prières, votre soutien et votre présence.

France



La mascotte du camp d'été en français est de retour

Bovine, la vache en peluche, [redacted] fait le tour du monde

Du 30 juin au 22 août, une vache du nom de «Bovine» [redacted] visité au moins huit pays. Cet étonnant périple du jouet en peluche a débuté [redacted] Yellowknife et fut organisé par les [redacted]ducatrices et les enfants du camp d'été de la garderie Plein Soleil.

Après avoir procuré au jouet un «passeport» expliquant le but de son voyage et l'identité du groupe à l'origine du projet, l'équipe du camp d'été a amené Bovine à l'aéroport de Yellowknife. Elle fut alors remise à un agent de bord qui l'a amenée avec lui sur [redacted] prochain vol. Une fois parvenu [redacted] sa destination, ce premier agent de bord a remis le jouet [redacted] un collègue et ainsi de suite.

Beaucoup de compagnies aériennes ont participé à cette activité, ce qui a permis à Bovine de visiter cet été Tokyo, Londres, Lulea (en Suède), Copenhague (au Danemark), Keflavik (en Islande), Bangkok (en Thaïlande) et la Floride. En plus, «Bovine» [redacted] également fait escale à Rankin Inlet, Iqaluit, Toronto, Halifax, Montréal et Ottawa.

Lors de son voyage, Bovine a rencontré beaucoup de gens qui lui ont donné plusieurs cadeaux. Dans son sac [redacted] dos, les enfants du camp d'été de la garderie Plein Soleil ont retrouvé des cartes postales, des jouets, des affiches, des livres, des casses-tête, des épinglettes, des auto-collants, des livres à colorier, des bonbons, des arachides, des biscuits, un manteau et un grand troll.

Mmes Line Levesque et Stéphanie Matthews, responsable et animatrice du camp d'été, se sont dit très surprises et heureuses du succès de l'activité.

Tania Gilbey



photo Tania Gilbey

Cet été, les enfants et les éducatrices du camp d'été de la garderie Plein Soleil ont adopté comme mascotte une jolie vache en peluche du nom de Bovine, qui a fait le tour du monde.

47e Congrès de l'ACELF

La gestion des écoles, oui, mais pas sans l'excellence

Contre vents et marées, l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) [redacted] choisi de tenir son 47e Congrès annuel [redacted] Terre-Neuve qui compte à peine 0,5 % de francophones et qui ne leur a toujours pas accordée la gestion scolaire.

Le juriste Michel Batastache s'est chargé de donner le ton du congrès intitulé «Une nouvelle génération d'apprenants, une nouvelle génération d'intervenants». Lors de la conférence d'ouverture, Me Bastarache [redacted] affirmé sans ambages que «notre but à tous doit être l'excellence en éducation. La gestion scolaire est à mes yeux un outil essentiel à cette fin».

L'éducation de la minorité linguistique doit être caractérisée par la modernité, d'après M. Bastarache, qui a participé à maintes occasions [redacted] débats sur la gestion scolaire francophone au Canada.

«Pour que les enfants s'inscrivent dans les écoles de langue française, ils doivent avoir la conviction qu'ils ne seront pas désavantagés du point de vue de l'apprentissage, des techniques modernes de communication et qu'en fin de programme ils auront accès à une éducation postsecondaire aussi étendue que celle qui est disponible aux élèves de la majorité», a-t-il déclaré.

Pour Louise Imbeault de Radio-Canada Moncton, la télévision doit être privilégiée à l'école. «La télévision, c'est tellement plus intéressant qu'une salle de classe. Ça bouge tout le temps. Pourtant, on n'en parle pas beaucoup», note-t-elle.

Mme Imbeault affirme que l'enfant d'aujourd'hui, avant même de fréquenter l'école, [redacted] visionné plus de 1000 heures de télévision. «Lorsqu'on demande aux gens où s'ils s'informent, 70 % affirment prendre leur information à la télévision. Chaque individu consacre en moyenne 20 [redacted] 27 heures d'écoute par semaine. La télé anglaise nous fait beaucoup de compétition car dans les provinces hors Québec, on consacre cinq, six ou sept heures, maximum, par semaine au réseau français. Je suis étonnée de voir que la télévision n'a pas pris plus de place à l'école», [redacted] expliqué Mme Imbeault.

Les apprentissages des enfants ne sauraient venir que de la télé. Les parents continuent de jouer un rôle prépondérant; il existe un lien étroit entre les expériences préscolaires et les succès [redacted] l'école, juge Glen Loveless du ministère de l'Education de Terre-Neuve. «Les enfants passent cinq années avec les parents avant d'aller à l'école. Pendant cette période, il faut préparer le futur élève tant du point de vue linguistique que culturel», [redacted] précisé M. Loveless.

Mario Tardif /APF



Photo Karen Lajoie

Le 21 août dernier, le Prince Philip [redacted] assisté au parc Fred Henne de Yellowknife à un festival d'art autochtone organisé en l'honneur de la visite de [redacted] Reine Elizabeth II. Le lendemain, le couple royal s'envolait vers Rankin Inlet et Iqaluit.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 32, vendredi 9 septembre 1



Moira Cameron du groupe Ceilidh Friends de Yellowknife, en spectacle au marché public de la ville, cet été.

Conseil scolaire francophone de Yellowknife

Des élections partielles se tiendront le 21 septembre à l'école Allain St-Cyr

Le 28 février 1994, lors des premières élections au Conseil scolaire francophone de Yellowknife, quatre des cinq postes de conseiller scolaire furent comblés. Le 3 août dernier, Mme Marie-Claire Leblanc (l'une des conseillères) quittait Yellowknife pour retourner au Québec, laissant vacant un deuxième siège.

Dans les jours qui viennent, les membres du Conseil scolaire francophone apprendront de l'un des trois membres restants du conseil sa décision de demeurer en poste ou de se retirer.

Dans l'éventualité de ce retrait, il y aurait donc trois postes à combler le 21 septembre ■ Conseil scolaire francophone de Yellowknife.

Les résidant-es francophones de Yellowknife intéressé-es à présenter leur candidature à un poste de conseiller scolaire doivent remplir certains critères d'âge, de citoyenneté et de contribution aux taxes scolaires. La période de déclaration des candidatures se terminera le 19 septembre.

«Dans plusieurs endroits au Canada, ce sont uniquement des parents qui peuvent être élus au conseil scolaire. Nous, nous avons décidé d'ouvrir les postes au conseil à tous les francophones éligibles,» explique Mme Lise Picard, la secrétaire du conseil scolaire.

Droit de vote

En ce qui a trait au droit de vote lors des élections scolaires, la situation qui avait soulevé le mécontentement d'un certain nombre de personnes en février dernier se reproduira. Seuls les parents d'enfants qui fréquentent l'école Allain St-Cyr (dont le conseil scolaire assume en grande partie la gestion) auront le droit de vote le 21 septembre prochain.

À l'heure actuelle, quarante-neuf enfants sont inscrits à l'école pour l'année scolaire 1994-1995. Le nombre de parents pouvant voter ■ l'élection scolaire pour le conseil francophone se situe donc aux environs de 75 à 90 personnes.

Le conseil scolaire a obtenu la confirmation que, dans le cas d'élections scolaires, les deux parents ont droit de vote. Pour un couple exogame (dont le nombre va croissant dans les communautés francophones à travers le Canada), cela signifie donc que le parent non-francophone de l'enfant a le droit de vote au même titre que le parent francophone. L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés de la personne accorde en effet aux parents (et non à l'enfant) le statut d'ayant-droit, en ce qui a trait au droit à l'instruction dans la langue de la minorité. «Nous avons essayé

Élections scolaires
Suite en page 2

Journée internationale de l'alphabétisation

La ligne téléphonique directe Alpha-T.N.-O. est maintenant en service

À l'occasion de la journée internationale de l'alphabétisation le 8 septembre dernier, la Fédération Franco-TéNOise ■ lancé sa campagne d'alphabétisation auprès de la population francophone des T. N.-O. en inaugurant la ligne Alpha-T. N.-O.

En composant le (403) 873-8887 (les appels à frais virés sont acceptés), les résidants francophones des Territoires du Nord-Ouest préoccupés par un problème d'analphabétisme (personnellement ou pour un membre de leur entourage) pourront désormais s'adresser à la Fédération Franco-TéNOise (F.F.-T.) pour obtenir des conseils et de l'information relatifs à l'alphabétisation.

«La ligne Alpha-T. N.-O. est une ligne directe installée dans mon bureau, explique Mme Marie Patterson, l'agente de développement de la fédération chargée de coordonner le dossier de l'alphabétisation pour la F.F.-T. Nous voulons de cette façon garantir aux gens qui nous appellent la confidentialité. (...) Pour répondre aux questions des gens qui utiliseront la ligne Alpha-T. N.-O., nous ferons appel à nos ressources et à nos services et nous référerons également les gens à d'autres ressources et groupes en alphabétisation.».

Certificat d'études secondaires

En janvier 1995, la Fédération Franco-TéNOise de concert avec le Collège de l'Arctique espère offrir des séances de tutorat pour permettre aux adultes francophones des T. N.-O. qui ne détiennent pas leur certificat d'études secondaires de préparer et de se présenter à l'examen en vue de l'obtention du certificat d'équivalence du niveau secondaire, le tout en français. «Un projet comme celui-là rejoint les objectifs de la campagne d'alphabétisation car il s'adresse à des adultes désireux de compléter leur éducation. En alpha, on se rend compte de plus en plus de l'importance du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants autant pour

Alphabétisation
Suite en page 2



Durant l'été, de nombreux véhicules propices à l'aventure et à la bohème s'installent dans la vieille ville, à Yellowknife. À l'approche de l'hiver, la plupart de ces logis sur roues sont repartis vers le Sud. Ces deux fourgonettes VW, elles, s'attardent sur la rue *Ragged Ass*.

SOMMAIRE

Élections scolaires

Suite de la page 1

de plusieurs façons d'obtenir que le droit de vote soit modifié. Nous avons demandé l'autorisation à la commission scolaire de Yellowknife - district n° 1. Nous nous sommes adressés à la Ville de Yellowknife pour que les francophones soient recensé-es lors de l'énumération en vue des élections municipales. Aucune de nos démarches n'ont abouti.

Finalement le 23 juin nous avons reçu une lettre de YK n° 1 nous indiquant qu'ils refusaient de modifier la politique qui définit le droit de vote aux élections scolaires. Plusieurs comités de la commission scolaire se sont penchés sur cette question et selon eux, des changements à cette politique ne sont pas envisageables avant le 30 juin 1995.» ajoute Mme Picard.

À cette date, le mandat des premiers élus au Conseil scolaire francophone de Yellowknife se terminera et les modifications à la Loi sur l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest attendues pour le printemps prochain devraient être en vigueur.

La réforme de la loi scolaire devrait permettre à la fois de nouvelles règles de fonctionnement (pour les élections scolaires, par exemple) et l'accession pour les parents francophones de Yellowknife à un troisième et ultime niveau de gestion scolaire.

Les dossiers prioritaires

Après l'élection du 21 septembre 1994, les conseillers scolaires francophones de Yellowknife s'occuperont en priorité des dossiers de l'énoncé de mission de l'école, des modifications à la loi scolaire, du projet de centre scolaire communautaire et, bien entendu, de la gestion de l'école Allain St-Cyr.

«L'énoncé de mission pour notre école expliquera les bases de notre action et les valeurs que nous voulons véhiculer. Dès le début octobre (le 2), nous allons avec une personne-ressource nous pencher sur cette question.» précise M. Denis Milot, le président du Conseil scolaire francophone de Yellowknife.

«Pour cet énoncé de mission de l'école, nous souhaitons vraiment un effort collectif. Nous inviterons les membres de la communauté à participer à ce travail, les élèves autant que les représentants de l'Association franco-culturelle de Yellowknife et de la Fédération Franco-TéNOise,» renchérit M. Milot.

Dans le dossier du centre scolaire communautaire, le Conseil scolaire francophone de Yellowknife entend également tout mettre en oeuvre pour que le dossier aboutisse d'ici le 30 juin 1995 à une présentation formelle du projet aux autorités concernées.

À partir des études de faisabilité réalisées il y a quelques années à la demande de l'APFY, l'AFCY et la FFT), le conseil scolaire entend maintenant préparer une demande de financement que le conseil acheminera au ministère fédéral du Patrimoine canadien.

L'établissement d'un centre scolaire communautaire permettrait à l'école Allain St-Cyr de se loger dans un bâtiment abritant les autres groupes et services francophones de la communauté (tels la garderie, un comptoir de produits culturels), afin de créer à Yellowknife un centre d'activitésfrancophones.

Agnès Billa



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Lise Picard, la secrétaire du Conseil scolaire francophone de Yellowknife est confiante que les élections partielles du 21 septembre permettront de combler les postes vacants au conseil.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Le voyage de la reine Élizabeth II ... raconté par le *London Times*

Le 24 août dernier, le réputé quotidien *The London Times* s'est permis de «malmener» quelque peu les faits en relatant le récent séjour de la reine Élizabeth II dans les Territoires du Nord-Ouest. À la suite des menaces de mort proférées à l'égard de la souveraine lors de son passage à Yellowknife, le journal a dit de ne pas s'étonner de ces incidents car les T. N.-O. «sont l'une des régions éloignées les plus spectaculaires, les plus sauvages et les plus violentes du dominion». Les Territoires seraient en fait «l'exception à la règle» en ce qui a trait à la réputation méritée du Canada comme haut lieu de l'hospitalité. Le *London Times* poursuit en expliquant à ses lecteurs que la capitale des T. N.-O. malgré son vernis bureaucratique est demeurée «une ville de la ruée vers l'or : coriace, pas vraiment sortie du 19e siècle et affligée des fléaux de l'alcoolisme, de la drogue et des maladies vénériennes»

Contamination au mercure des lacs Giauque et Thislethwaite

L'exploitation de la mine Discovery de 1946 à 1949 aurait résulté en la contamination au mercure de lacs environnants situés à 85 kilomètres au nord-est de Yellowknife, conclut une étude parrainée par Santé Canada et menée par le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'étude a été réalisée dans le cadre de la Stratégie pour l'environnement arctique.

Le ministère territorial de la Santé et des Services sociaux recommande à la population de consommer en quantité modérée le poisson provenant des lacs Giauque et Thislethwaite. Dans les cas de poissons gras comme la truite et le brochet, la contamination au mercure est plus prononcée que pour des poissons moins gras comme le poisson blanc. Pour le lac Thislethwaite, il est conseillé de manger un filet de poisson par semaine. Pour le lac Giauque, une limite d'un filet aux deux semaines est préférable. En respectant ces consignes, les autorités considèrent que la consommation de poissons provenant de ces lacs ne comporte pas de risque pour la santé.

Modifications au programme de services de garde à l'enfance

Depuis le 1er septembre, le programme de services de garde à l'enfance du ministère territorial de l'Éducation, de la Culture et de la Formation professionnelle utilise de nouveaux critères d'éligibilité pour rendre les services plus accessibles.

Doté d'un budget de 2,3 millions de $, le programme qui fut instauré en 1989 accordera maintenant de l'aide financière aux parents qui travaillent ou qui reçoivent de la formation professionnelle à temps partiel. Le programme acceptera aussi les demandes d'aide de parents dont les enfants nécessitent un retrait préventif du foyer quelques jours par semaine.

Le ministre Richard Nerysoo a également annoncé que le nombre de subventions octroyées pour la mise en place et le maintien de services de garde pour les poupons et pour les enfants requérant des services spécialisés sera augmenté.

Agnès Billa

Alphabétisation

Suite de la page 1

leur réussite à l'école que pour la question du maintien de la langue. Des parents francophones qui se sentent à l'aise de lire, d'écrire et de parler leur langue maternelle vont donner le goût à leurs enfants de lire, d'écrire et de parler le français. C'est pour cela que je vois ce projet comme un élément très important pour promouvoir l'alphabétisation et combattre l'assimilation.» soutient Marie Patterson.

Selon une étude de la Fédération Franco-TéNOise sur l'alphabétisation publiée en mars 1993, on retrouve dans la population francophone des Territoires du Nord-Ouest très peu d'analphabètes de base(des adultes dont la scolarité est du niveau de la 3e année). Dans la catégorie des analphabètes dits fonctionnels (dont les connaissances sont du niveau de la 8e année), l'étude de la F.F.-T. dénombrait 130 personnes, soit 12% de la population franco-ténoise. C'est à cette clientèle entre autres que s'adresse le projet de certificat d'équivalence du niveau secondaire. Dans sa phase initiale, le projet sera offert à Yellowknife seulement, à raison de deux ou trois soirs par semaine et pour une durée de 12 semaines.

Ateliers parents-enfants

La campagne d'alphabétisation de la F.F.-T. repose également sur un projet-pilote d'ateliers parents-enfants appelé «Ensemble, c'est facile d'apprendre». Les ateliers qui seront offerts à Yellowknife à compter de la mi-octobre seront conçus selon une formule souple qui permettra plus tard la tenue d'ateliers du même genre dans d'autres communautés des T.N.-O.

Pour le développement du projet des ateliers parents-enfants, la Fédération Franco-TéNOise compte sur l'implication de bénévoles comme Mmes Ginette Bérubé et Louise Desbiens (la représentante des T. N.-O. au sein de la Fédération canadienne d'alphabétisation en français [FCAF]) ainsi que sur l'engagement prochain d'une spécialiste en éducation. Les thèmes et le déroulement des ateliers dont les activités seront structurées pour des enfants de 3 à 9 ans et pour leurs parents seront confiés à cette équipe. Les ateliers avec des jeux, des activités communes pour les petits et les grands et des conseils aux parents tenteront d'offrir aux familles des outils pour poursuivre au foyer le travail de refrancisation.

Colloque de la FCAF

Des 3 au 5 décembre prochains, la Fédération Franco-TéNOise participera au colloque annuel de la FCAF qui se tient à Aylmer, au Québec. Cette année, la rencontre de la Fédération canadienne d'alphabétisation en français, mettra aussi l'accent sur le rôle de la famille en alphabétisation.

Agnès Billa

Financement des communautés francophones

L'accès aux fonds fédéraux s'accroît et se diversifie

Patrimoine canadien ne sera bientôt plus le seul à supporter le développement des communautés francophones au pays. Désormais, de nombreux autres ministères fédéraux devront faire leur part et penser aux besoins des minorités.

Le ministre du Patrimoine canadien, Michel Dupuy, a profité de la tenue du Congrès mondial acadien (CMA) pour annoncer à Moncton l'adoption d'une stratégie fédérale, qui devrait permettre aux minorités francophones de financer plus facilement leurs projets.

La nouvelle version de la Loi sur les langues officielles, adoptée en 1988, oblige les institutions fédérales à participer activement au développement et à l'épanouissement des minorités francophones et anglophone. Mais cette section de la loi, les articles 41 et 42, n'avait jamais été mise en vigueur par le gouvernement fédéral.

Concrètement, cette annonce signifie que les francophones ne dépendront plus exclusivement du ministère du Patrimoine canadien. Cela veut aussi dire que les ministères auront des comptes à rendre à tous les ans.

Ce ne sont pas tous les ministères qui sont visés par cette décision adoptée par le Cabinet fédéral, mais seulement ceux qui oeuvrent dans les domaines du développement économique, culturel et des ressources humaines.

Chaque ministère concerné le gouvernement dévoilera la liste plus tard) devra préparer un plan d'affaires en consultation avec les représentants des minorités. Ce plan devra tenir compte des besoins particuliers des minorités francophones et anglophone. Les ministres devront ensuite transmettre ces plans au ministre du Patrimoine canadien et lui faire un rapport annuellement sur les résultats obtenus.

À titre d'exemple de cette nouvelle concertation entre les ministères, le ministre Dupuy a aussi annoncé une contribution de 4 millions$ pour la mise en oeuvre d'un programme de génie électrique à l'Université de Moncton, répartis entre son ministère et le ministère du Développement des ressources humaines. «C'est tout à fait l'illustration de ce que nous allons faire dans l'avenir», a affirmé M. Dupuy.

Selon le ministre, il fallait prendre une action vigoureuse pour permettre aux minorités de prendre leur place dans les grands programmes élaborés par les ministères. «C'est rétablir l'équilibre que nous faisons. Les ressources sont là. Elles seront mieux gérées et mieux dirigées», estime M. Dupuy. Mais il est trop tôt pour chiffrer la valeur de ce réaménagement dans les budgets des ministères.

Le ministre a averti qu'il ne fallait pas s'attendre à des bouleversements spectaculaires à court terme. «Nous allons procéder en mettant un pied devant l'autre, ministère par ministère, programme par programme. Nous n'allons pas commencer en voulant tout faire le premier jour.»

La présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) était heureuse de cette annonce. «C'est vraiment une nouvelle réjouissante», a dit Claire Lanteigne.

Il y a longtemps que la FCFA réclame l'application des articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles. «La plupart des programmes étaient développés en fonction de la majorité», a expliqué Mme Lanteigne.

Elle croit que cette mesure va compenser pour les coupures budgétaires qu'encaissent les minorités francophones depuis deux ans. L'annonce survient même plus tôt que prévu, au grand plaisir de la présidente de la FCFA. «On croyait qu'un nouveau gouvernement aurait pris encore plus de temps (avant d'agir)», conclut-elle.

APF

Pat McMahon tire sa révérence



Karen Lajoie/L'Aquilon

Cet automne, des élections municipales se dérouleront dans plusieurs localités des Territoires du Nord-Ouest, dont Iqaluit et Yellowknife. Dans la capitale des T. N.-O., après deux mandats consécutifs, la mairesse, Mme Pat McMahon, a décidé de ne pas se représenter au scrutin du 17 octobre prochain. Lors de la récente visite de la reine Élizabeth II, Mme McMahon participait aux cérémonies officielles organisées pour l'occasion.

A.B.

Selon un rapport de 60 000$

La FCFA: une organisation lourde et coûteuse

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) est perçue comme une organisation lourde, non représentative, coûteuse et qui ne reflète pas tous les aspects de la francophonie canadienne.

Ce jugement sévère et peu flatteur est tiré d'un rapport commandé par la FCFA auprès d'un comité, qui avait pour mandat de proposer un nouveau modèle de développement de l'organisme porte-parole de la francophonie canadienne.

Ce rapport est le fruit de dix mois de consultations, d'animation, de réflexion et d'analyse. Un exercice qui a coûté 60 000$ à la FCFA.

«Les membres de la Fédération considèrent cette dernière comme une entité qui leur est extérieure», lit-on dans ce rapport. Ces mêmes membres ont du mal à développer des consensus et n'ont pas toujours le courage de leurs opinions.

«On remarque que les organismes, principalement les associations provinciales et territoriales, ont beaucoup de difficulté à dire ouvertement leurs opinions, leurs attentes ou leurs positions lorsque celles-ci peuvent sembler aller à l'encontre des intérêts d'un autre groupe, principalement s'il s'agit d'une association nationale ou d'une région», est-il écrit.

Autre constat soulevé dans ce rapport: la difficulté pour la FCFA d'établir ses priorités. «La Fédération essaie d'être tout pour tous», juge le comité.

Les associations provinciales et territoriales se sentent également «mises à l'écart» du vrai pouvoir décisionnel et des préoccupations quotidiennes de la Fédération. Il en résulte donc un climat de méfiance.

L'étude soulève aussi les rapports tendus qui existent entre les associations nationales et les associations provinciales; elles représentent les mêmes personnes mais leurs intérêts sont défendus sous des angles différents.

Pour résoudre ces problèmes, le «comité sur le renouvellement de la FCFA» proposait un nouveau modèle de gestion. Ce modèle a été rejeté par les associations membres.

«Le membership n'a pas réussi à mettre les cartes sur la table et à dire ouvertement ses préoccupations réelles dans un esprit de renouvelllement et de changement», conclut le comité dans son rapport qui a coûté une rondelette somme... en pleine période de restrictions budgétaires.

APF

ÉDITORIAL

Les hauts et les bas de la vie associative

En vérifiant cette semaine dans le réseau Mercure quels articles de l'Agence de la presse francophone pourraient intéresser les lecteurs de *L'Aquilon*, j'ai remarqué un texte au titre choc: «La FCFA: une organisation lourde et coûteuse». L'article (que vous pouvez lire en page 3 de ce numéro) fait écho à une évaluation récente de la Fédération des communautés francophones et acadienne, évaluation réalisée à la demande même de la fédération par un comité sur le renouvellement.

À la lecture de cet article, je me suis prise à penser que bien des observations et des conclusions qui ressortent de ce rapport (sur la base du compte-rendu de l'APF) pourraient s'appliquer à l'ensemble des organisations de la francophonie canadienne, les journaux et leur association nationale compris.

Dans un espace géographique comme les Territoires du Nord-Ouest ou dans une organisation qui se veut d'envergure nationale (dans un pays fort vaste), il est difficile de faire en sorte que les gens, les communautés ou les composantes d'un regroupement ne se sentent pas loin du centre des décisions, «mises à l'écart». Il est également complexe d'amener les membres d'un ensemble plus vaste à adopter une vision globale quand, au départ, chacun et chacune sont censé-es représenter des intérêts plus particuliers, une région aux caractéristiques uniques ou encore un secteur d'intervention bien délimité.

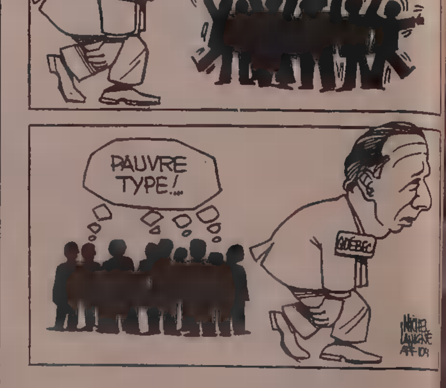
Les gens du comité sur le renouvellement de la F.C.F.A. n'ont pas dû se surprendre pendant leur travail de consultation et d'analyse de ces remarques sur l'éloignement entre la base et l'équipe dirigeante, sur la non-représentativité de la Fédération et sur sa lourdeur. Après vingt ans d'implication communautaire et de vie associative, je ne peux pas trouver dans mes souvenirs une seule organisation qui est échappée à ces critiques.

L'élément de réflexion du comité qui m'a vraiment interpellée, c'est plutôt le constat relatif au manque de courage des membres pour leurs opinions, au manque de discussions ouvertes, cartes sur table.

À prime abord, le reproche est de taille. Je serais tentée de répliquer: «C'est trop facile de rejeter le blâme sur celui qui se plaint ou critique !» . N'empêche que, sans connaître précisément la situation de la F.C.F.A. ni la justesse des perceptions de ses membres, je reconnais que, dans ces débats, il serait des fois sage de ravaler ses protestations et d'assumer le rôle que tous doivent jouer dans un effort de renouvellement d'une organisation.

Espérons que la décision des membres de la Fédération de ne pas adopter le nouveau mode de gestion proposé ne mettra pas fin au projet de renouvellement de la F.C.F.A. et sera plutôt vue comme une autre étape de cette démarche.

Agnès Billa



Pour les francophones

Rapatriement auQuébec!

Un farceur anonyme s'est servi du nom d'un organisme de promotion du français dans la région de l'Outaouais québécois. - le Mouvement impératif français - pour faire paraître paraître dans un hebdomadaire une annonce publicitaire qui moussait l'idée d'un rapatriement des francophones hors Québec dans la Belle Province!

«Quand on a reçu des appels de personnes qui désiraient obtenir de l'information à ce sujet, on s'est empressé de faire suspendre la publication de l'annonce. On n'a pas du tout apprécié le geste de cet individu qui a manqué d'éthique en utilisant notre nom», a expliqué le président de Mouvement impératif français, Jean-Paul Perreault.

M. Perreault précise que l'organisme n'a pas reçu de don de la part du public à la suite de la parution de la publicité sinon un mandat poste signé Louis Riel, sans doute le pseudonyme de l'instigateur de toute cette affaire.Le plaisantin a aussi envoyé une photocopie de la petite annonce à M. Perreault, en y joignant des copies des mandats postaux qui ont servi à régler la note: 88 $ pour 11 semaines de parution.

Selon toute vraisemblance, l'auteur de cette plaisanterie habiterait la ville de Québec; les enveloppes utilisées portaient le code postal d'un quartier de la basse-ville.

Comment une idée aussi saugrenue a-t-elle pu traverser l'esprit de quelqu'un? «Je pense que cela origine du fait qu'on a déjà parrainé une famille du Manitoba qui demandait de l'aide pour s'installer au Québec», [redacted] affirmé M. Perreault. Le Mouvement impératif Québec avait amassé des dons afin de défrayer une partie des coûts du déménagement de cette famille de six personnes, originaire de Winnipeg, désireuse de vivre dans un environnement plus favorable au français.

Ce cas est pourtant isolé. Le Mouvement impératif Québec n'a jamais eu l'intention de recueillir des fonds pour aider des francophones de la communauté minoritaire à venir s'installer au Québec.

«Nous sommes solidaires de tous nos amis de langue française, où qu'ils se trouvent. Mais on n'a pas l'intention de mener de rapatriement. Ce n'est pas sérieux. Ceux qui vivent en Alberta ou au Manitoba ont bien le droit d'y rester, voyons!», s'exclame le président du Mouvement impératif français.

«C'est une belle bataille que de vivre en français en Ontario, au Manitoba ou au Nouveau-Brunswick. C'est une bataille que nous encourageons», a dit M. Perreault en guise de conclusion.

AP

l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Téléc. : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Maquette
Geneviève Gouin

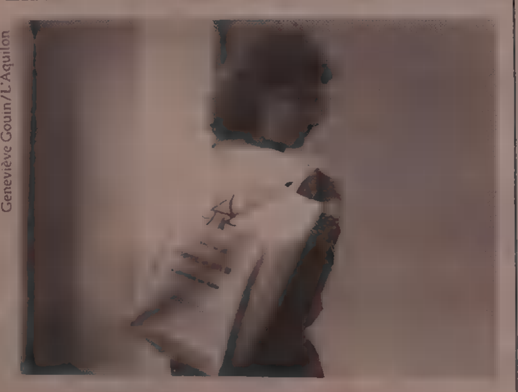
Collaborateurs

Yves Lusignan (APF)
Johanne Lauzon (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.).





Geneviève Gouin/L'Aquilon

L'alpha a son slogan

Pour sa campagne d'alphabétisation auprès de la population francophone des T. N.-O., la Fédération Franco-TéNOise a adopté le slogan «Ensemble on vit, ensemble on lit, ensemble on bâtit!». Le slogan se retrouve sur plusieurs articles de promotion conçus expressément pour cette campagne: des jacquettes de livre, un dépliant et un sac à «provisions» comme celui que porte Mme Marie Patterson, agente de développement de la F. F.-T. chargée du dossier «Alpha».

Prix d'excellence de l'Association de la presse francophone

La Liberté remporte à nouveau les grands honneurs

L'hebdomadaire manitobain, *La Liberté*, ■ de nouveau remporté les grands honneurs des Prix d'excellence de l'Association de la presse francophone (APF). Il a obtenu le titre de Journal de l'année 1993-94, pour une deuxième année consécutive et pour une neuvième fois depuis 1984.

La Liberté a presque tout raflé sur son passage dans les quatorze catégories en lice. Hormis le titre de journal de l'année, l'hebdo de Saint-Boniface a récolté quatre premiers prix (couverture, présentation, qualité du français et style rédactionnel) et cinq mentions du jury (reportage, photo, éditorial, annonce-maison, première page).

Un travail de qualité bien récompensé

Le rédacteur en chef de *La Liberté*, Jean-Pierre Dubé, s'est dit flatté de pareils honneurs. «On est très content que l'on souligne ainsi la qualité de notre travail, particulièrement pour le français et le style rédactionnel. C'est peut-être les prix les plus importants d'après moi», a-t-il déclaré depuis Saint-Boniface.

La Liberté poursuit son travail de grande qualité, semaines après semaines. L'équipe a, par exemple, suivi pas à pas la campagne électorale fédérale, l'automne dernier, en ayant un grand souci des intérêts de son public francophone. Pas étonnant donc que cet hebdomadaire ait décroché le premier prix de la meilleure couverture pour ce dossier électoral.

Trois autres journaux de l'Ouest se distinguent

Un autre journal de l'Ouest, *Le Franco* de l'Alberta, s'est démarqué en obtenant le titre de journal montant de l'année. Les premiers prix de la meilleure annonce, de la meilleure promotion et de la meilleure annonce-maison lui ont été décernés.

L'Aquilon a aussi retenu l'attention des six journalistes, graphistes et consultants en communication qui composaient le jury de cette année. Le journal des Territoires du Nord-Ouest s'est distingué avec deux premiers prix pour un reportage sur la grève à la mine Giant et une photo, intitulée *Aurores boréales*. Il a également reçu trois mentions du jury, pour un article portant sur la francophonie, la qualité du français et le style rédactionnel.

L'Eau vive de la Saskatchewan aégalement fait une bonne récolte. Le journal s'est mérité un premier prix pour sa première page et deux mentions spéciales du jury pour sa présentation générale et pour une promotion-maison.



Emmanuel Carcano/L'Aquilon

Cette photo d'Emmanuel Carcano, qui fut journaliste-coopérant à L'Aquilon pendant 18 mois, a valu au journal un premier prix dans la catégorie «photographie».

Mentions spéciales d'un océan à l'autre

Le Gaboteur de Terre-Neuve ■ aussi fait belle figure avec une mention du jury pour la couverture et un premier prix pour un article portant sur la francophonie. L'article faisait l'analyse des plus récentes données de Statistique Canada qui révèlent une régression du français à Terre-Neuve.

Lettre ouverte à Jean Tanguay, président de l'Association canadienne-française de l'Ontario, signée André Girouard du *Voyageur* de Sudbury, ■ été proclamée meilleur éditorial de l'année.

Trois autres journaux ont reçu des mentions spéciale du jury: *Le Soleil* de Colombie-Britannique (photo), *Le Moniteur acadien* de Shédiac, Nouveau-Brunswick, (annonce publicitaire) et *la Voix acadienne* de l'Ile-du-Prince-Édouard (présentation).

NDLR.

Les prix remportés cette année par L'Aquilon, c'est à l'équipe composée de Alain Bessette (à la direction), de Karen Lajoie et d'Emmanuel Carcano (aux reportages et à la photo) qu'en revient tout le mérite.

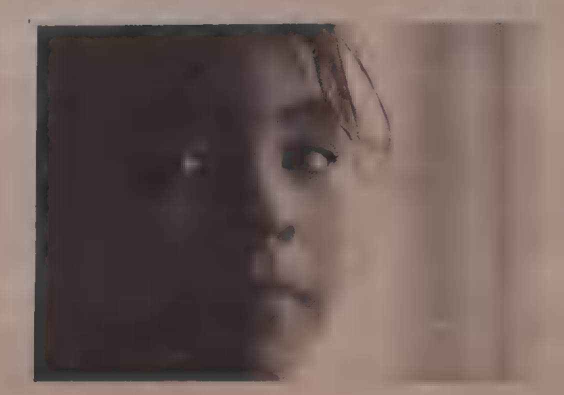
Toutes nos félicitations à ces trois artisans du journal qui ont maintenant entrepris de nouveaux projets et que nous remercions encore une fois pour leur contribution.

FINALISTES 1994

CONCOURS DE PHOTO DU CLUB DE YK

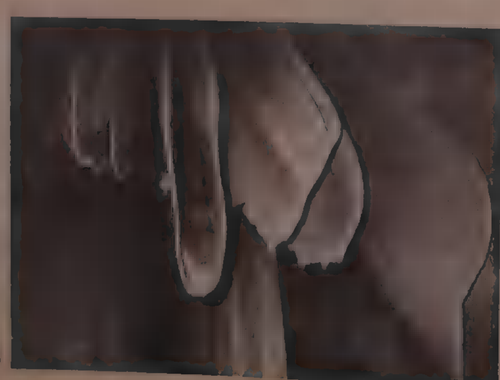
Depuis trois ans, le club de photographie de Yellowknife organise un concours auprès du grand public. Cette année, les organisateurs ont reçu plus de 80 soumissions. Le concours a ensuite donné lieu à une exposition des oeuvres primées, lors du Festival du soleil de minuit de Yellowknife. Les thèmes à illustrer cette année: les gens, la terre et ... [illegible] lune de midi!

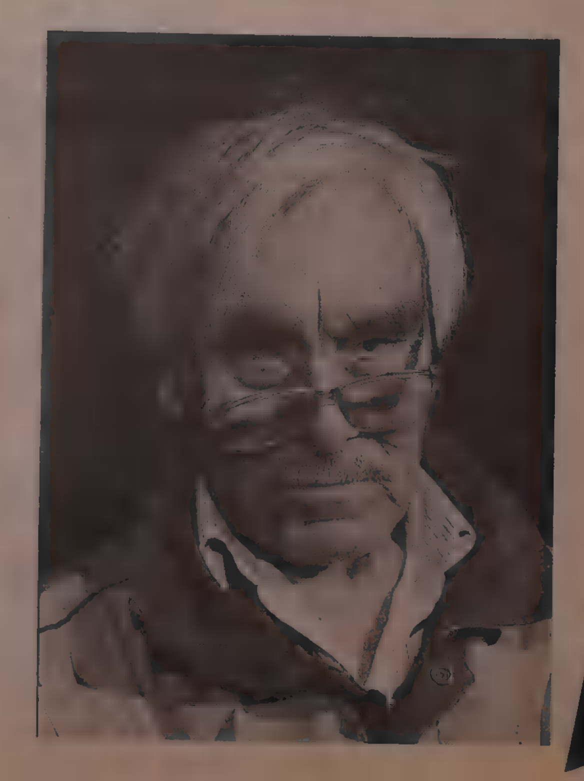














Chronique juridique

Achat à crédit et saisie des biens

Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, jugement rendu le 12 juillet 1993.

CC vs JF et JA

Les faits

En 1987, monsieur RD achète une voiture chez un concessionnaire automobile de Colombie-Britannique. Le véhicule est acheté à crédit et son coût total se monte, intérêts financiers inclus, à 26 246,40$ devant être payés en versements mensuels. À la suite de cette transaction, l'acheteur conduit le véhicule dans les Territoires du Nord-Ouest, où il réside.

Vers la fin de 1993, l'acheteur ne paie plus les versements mensuels prévus et se voit saisir son véhicule au début janvier 1994 alors qu'il lui reste à payer 2757,35$. À la date de la saisie, la valeur du véhicule est estimée à environ 6 000$. Cependant, l'acheteur estime que cette saisie s'est faite illégalement car son contrat le liant à la société financière indique que lorsque l'acheteur a payé les deux tiers de la somme dûe, le véhicule ne peut être saisi qu'après ordonnance d'un tribunal et demande donc en justice que son véhicule lui soit rendu.

La décision

La législation gouvernant les contrats de vente conditionnelle de Colombie-Britannique est sur quelques points très différente de celle des Territoires du Nord-Ouest.

En particulier, le vendeur, soumis à la loi de Colombie-Britannique, est lié par le choix qu'il fait de poursuivre ou de saisir son débiteur pour faire respecter son droit et se faire payer un montant dû. De plus, lorsque l'acheteur a déjà payé les deux tiers de la somme dûe, le vendeur n'est plus habilité à saisir ou reprendre possession du bien objet du contrat sans ordonnance d'un tribunal.

Cependant, l'acheteur, voyant qu'il n'est plus en mesure de faire face à ses obligations contractuelles, peut, de son propre chef, rendre au vendeur le bien objet de la transaction.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, cette obligation d'une ordonnance judiciaire pour la saisie d'un bien n'existe pas quand le contrat est soumis à la législation des Territoires du Nord-Ouest.

Il convient de noter que l'article 9 des conditions générales dudit contrat de vente conditionnelle précisait que «... si l'acheteur a payé au moins les deux tiers du montant devant être payé en application du contrat de vente conditionnelle, le vendeur ne pourrait reprendre possession du bien, totalement ou en partie, sans ordonnance d'un tribunal ayant compétence pour ce faire ou s'il lui est autrement permis».

L'article 12 du contrat ajoutait aussi que le contrat devait être régi par les lois de la province de Colombie-Britannique.

Loi sur les saisies

En application desdits textes, le vendeur demanda au shérif des Territoires du Nord-Ouest de procéder à la saisie du véhicule à Iqaluit en janvier 1994. À ceci, l'acheteur répondit que le vendeur ne détenait ce droit d'aucune cour de justice ni n'avait été autorisé par l'acheteur meme à procéder [illegible] la saisie, donc que cette saisie était illégale.

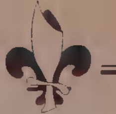
Ministère [illegible] la Justice
Territoires du Nord-Ouest

Le juge décida que la saisie n'avait pas lieu d'être, au motif que ni la *Loi sur la vente conditionnelle* ni la *Loi sur les saisies* ne donnent le droit au vendeur impayé de saisir ou de reprendre possession du bien objet du contrat. Également, pour que ce droit existe, il doit provenir, compte tenu du silence de la loi, du contrat entre les parties. Le contrat prévoyait un certain [illegible]ombre de circonstances pour lesquelles la saisie ou la repossession du bien objet du contrat aurait pu avoir lieu, mais aucune de ces conditions n'était remplie, donc inapplicables au moment de la saisie, le 19 janvier 1994.

Le juge fait également remarquer que la dernière partie de l'article 9 des conditions générales de vente du contrat précisant que le vendeur peut reprendre possession ou saisir le bien objet du contrat «... s'il lui est autrement permis» doit être interprétée comme une permission donnée par l'acheteur et non pas comme une permission accordée par les lois ou les procédures de la juridiction dans laquelle s'effectue la saisie.

En conséquence de quoi le juge déclara la saisie sans fondements juridiques, rejeta la demande d'enlèvement du véhicule et sa vente publique, et ordonna au vendeur de lever la saisie du véhicule.

Quoi de neuf?



Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - septembre 1994

C'EST LA RENTRÉE!

L'Association franco-culturelle de Yellowknife aimerait souhaiter à tous et à toutes une excellente rentrée. Surveillez nos annonces et venez en grand nombre à nos activités. Cette année sera remplie de surprises!



BALLE LENTE

Un petit mot concernant l'équipe de balle lente les Franco-FUN: les gens ont eu beaucoup de plaisir durant la saison et l'équipe a terminé au 3e rang... Pas si mal. Cette activité ayant été une réussite, nous renouvellerons certainement l'expérience l'an prochain. Pourquoi ne pas avoir deux équipes? Les personnes intéressées n'aurons qu'à nous le faire savoir.

Merci également à nos commanditaires: l'A.F.-C.Y., *l'Aquilon*, la F.F.-T., Pido Production, Mercredi Delivery Services, Danny Duval, Danmax Communication, Tree Line Planning, Creative Paper, et Threadbear.

AU REVOIR... ET BIENVENUE!

Au revoir à Stéphanie Boucher, Tania Gilbey et Janine Larivière qui nous quittent. L'été fut très agréable en votre compagnie. Bienvenue à Francine Labrie et à Geneviève Gouin qui travailleront respectivement à la F.F.-T. et à *l'Aquilon*.

ÉPLUCHETTE

Épluchette de blé d'Inde familiale à la cabane (près de la descente de bateau) au parc Fred Henne, le dimanche 11 septembre 1994 de 12 à 17h. L'entrée sera de 5$ pour les membres et de 7$ pour les non-membres. Une excellente occasion de se revoir et de rencontrer les nouveaux en ville.



HALLOWEEN ET NOËL

Voici également les dates de nos prochaines activités annuelles pour vous permettre de mieux planifier votre agenda: **Party d'Halloween** le samedi 29 octobre au 13e étage de la tour FRASER (5303-52e rue) et **souper de Noël** le samedi 3 décembre au Sam's Monkey Tree.

DICTÉE DES AMÉRIQUES

La **Dictée des Amériques** sera de retour cet automne. La date pour les épreuves est encore à déterminer, mais il y aura du nouveau. Seulement deux catégories seront programmes, il s'agit de seniors (professionnels-amateurs confondus, 18 ans et plus) et juniors (18 ans et moins). Les étudiants pourront donc être du nombre cette année. Avis aux professeurs... Surveillez *l'Aquilon* pour les dates. Pour plus d'informations, appelez au 873-3292.

Plusieurs personnes ont également manifesté de l'intérêt à partiquer les sports suivants durant les froides soirées d'automne: **volleyball, quilles, badminton.** Si vous êtes intéressé (à jouer et à aider à l'organisation) vous pouvez nous contacter au 873-3292 durant les heures de bureau.

THÉÂTRE

La troupe de théâtre *Les pas frette aux yeux* est à la recherche de personnes intéressées à faire du théâtre pour la saison 94-95. Si vous vous sentez prêts à tenter l'expérienee, vous pouvez contacter Roxanne Valade au 873-5245 ou Jean-François Boucher au 873-3292.

Le Collège de l'Artique offrira cet automne une session de formation pour les personnes intéressées à travailler derrière les décors... M. Brian Wainwright expliquera les différentes techniques au son, lumières, décors, désign, effets spéciaux, etc,. Le cours débutera le 12 septembre (jusqu'au 12 décembre, les lundis soirs, de 19h à 22h), sera offert en anglais et le coût est de 215$ + TPS. Pour information, contactez M. Brian Wainwright au 873-3958.

FOULARDS À VENDRE

La Fédération Franco-TéNOise offre des foulards en polar à son effigie au prix de 12$. Plusieurs couleurs sont disponibles. Pour les personnes intéressées, venir aux bureaux de la F.F.-T.



CENTRE DE DOCUMENTATION

Un centre de documentation est mantenant à votre disposition pour consultation et prêts à la Fédération Franco-TéNOise. Ouvert à tous. Pour plus d'information, contactez Caroline Millette 920-2919.

GILETS ET VIDÉOS... EN FRANÇAIS!

Le bureau des services en français de l'Hôpital Stanton de Yellowknife offre des gilets pour promouvoir les services en français à l'Hôpital. Ces gilets sont disponibles en différentes grandeurs au prix de 10$ pour les petits (enfants) et de 12$ pour les adultes. Les gilets sont en ventes à l'Hôpital auprès de Jean-Guy Bouvette et au bureau de l'A.F.-C.Y. (4920-52e rue, 2e étage, Edifice Précambrien).



L'Association a fait l'acquisition de plusieurs nouveaux vidéos en français durant l'été. Ces vidéos devraient nous être livrés dans les jours qui viennent. Passez nous voir à nos bureaux pour une location (du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00, réservations acceptées au 873-3292). Les titres des nouveautés seront annoncés dans *l'Aquilon*.

LA PRESSE À YELLOWKNIFE

-Si la demande le permet, il y aura possibilité de recevoir *La Presse* de Montréal du samedi à Yellowknife avec un délai raisonnable de deux à trois jours. Si vous êtes intéressé, contactez-nous pour réserver votre Presse... (873-3292)

CHAMPIONS DES ACCIDENTS...

-Voici quelques statistiques intéressantes pour les gens qui voyagent beaucoup. Quelque 52 compagnies aériennes dans le monde ont connu au moins un accident entre 1969 et 1990. Par contre, plusieurs compagnies n'ont jamais eu le moindre accident: c'est le cas de Southwest Airlines, qui peut se vanter d'être l'as mondial de la sécurité avec 1,9 million de vols sans accidents mortels. Voici une liste des compagnies aériennes les moins sûres: Aeroflot (42 accidents, 1 281 victimes); Philippine Airlines (12 accidents, 189 victimes); Chi[...] Airlines (sept accidents, 114 victimes); Korean Airlines (sept accidents, 438 victimes); Turkish Airlines (six accidents, 665 victimes); Egyptair (cinq accidents, [...] victimes); et Air India (trois accidents, 508 victimes). Parfois, vaut mieux rater l'avion!



Formation en théâtre

Êtes-vous intéressé-e à travailler comme technicien-ne pour une production théâtrale? Un des collaborateurs de la troupe de théâtre communautaire francophone de Yellowknife «Les pas frette aux yeux» offre des cours de formation (en anglais) dans les domaines suivants : son, éclairage, effets spéciaux, design et agencement de la scène.

- Les lundis soir du 12 septembre au 12 décembre de 19 heures à 22 heures, au Collège de l'Arctique
- Coût : 215$ plus tps

Renseignements : Brian Wainwright 873-3958

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 33, vendredi 16 septembre 1994

Agnès Billa/L'Aquilon



Il faut être jeune ou avoir le coeur bien accroché pour essayer cette machine infernale qui sert à l'entraînement des astronautes et que l'on voit dans les foires à Yellowknife.

Des Québécois hors Québec commentent le scrutin

La victoire du Parti Québécois ne surprend pas vraiment

Le 12 septembre dernier, les résidents de la province de Québec n'étaient pas les seuls à avoir les yeux rivés sur leur poste de télévision.

Outre les francophones et les anglophones, inquiets, des autres provinces, d'autres Québécois, ceux-là disséminés à travers le pays, regardaient l'issue des élections avec intérêt.

À Yellowknife, c'est chez Huguette Beaulieu et Marc Lacharité que se tenait la «soirée des élections». Un groupe de cinq à six personnes s'était rassemblé pour partager cet événement qui les touche tout de même, malgré la distance. Jean-François Boucher, agent de développement à l'Association franco-culturelle de Yellowknife (A.F.C.Y.), est arrivé dans les Territoires du Nord-Ouest il y a trois ans. Originaire de Trois-Rivières, il était curieux de voir qui allait remporter les élections dans son comté, mais explique que même s'il était satisfait de la victoire péquiste, les résultats ne l'auraient pas affecté outre mesure.

Quant au fait de ne pas pouvoir participer à cette élection, les sentiments sont partagés selon le nombre d'années qui se sont écoulées depuis le départ du Québec. «Ça faisait tout drôle (de regarder les élections) parce qu'avant, j'allais toujours voter», dit Jean-François Boucher. Qu'à cela ne tienne, il ne se sent pas moins Québécois pour autant. «C'était important pour moi d'être avec d'autres Québécois en cette occasion et de pouvoir échanger des commentaires avec eux», explique-t-il. Linda Jacquet, qui travaille dans les écoles de Yellowknife, a quitté le Québec en 1984. Elle vit à Yellowknife depuis huit ans et avoue qu'il est difficile de se sentir concernée par les enjeux d'une telle élection: «Ne vivant pas au Québec, on n'entend parler de certaines choses que par le biais des médias, mais c'est difficile de s'identifier à tout ça; il faut vraiment habiter au Québec pour avoir une compréhension de ce qui s'y passe». Quant à l'éventualité d'un référendum, Linda Jacquet maintient la même opinion: «Lorsque j'ai quitté le Québec, il y a dix ans, je ne crois pas que les gens étaient prêts à dire «oui» au référendum. Dans quelques mois, ils seront peut-être prêts mais une fois de plus, il sera difficile d'être au courant de ce qui se passera entre-temps».

Si les élections du Québec ont suscité quelque intérêt chez certains,

Victoire du PQ
Suite en page 2

La modification des comportements à risque s'avère difficile

La prévention du sida s'impose aussi pour les femmes

Le sida ainsi que le virus d'immunodéficience humaine préoccupent un nombre grandissant de femmes, en particulier les femmes hétérosexuelles. Plus de dix ans après que le sida se soit déclaré sur le continent nord-américain, l'avance actuelle de cette maladie auprès des femmes est alarmante.

D'où l'importance pour les groupes qui s'étaient crus à l'abri du sida et du V.I.H. de s'informer et d'adopter des comportements propices à la prévention du sida.

À ce propos, le groupe *AIDS Yellowknife* a organisé le 12 septembre dernier une soirée-rencontre intitulée «Les femmes et le sida». Laurie Vallillee du secteur de la promotion de la santé du ministère territorial de la Santé et des Services sociaux ainsi que Terry Farrell, une femme-médecin qui pratique à Yellowknife, animaient la soirée à laquelle une vingtaine de personnes visiblement très intéressées par cette question ont participé.

Au plan de la prévention de la maladie et de la promotion de la santé, les spécialistes et les associations bénévoles dans le domaine se rendent de plus en plus compte que la diffusion de l'information ne suffit pas. Des femmes informées des dangers du sida et des comportements à adopter pour éviter ce risque ne posent pas forcément les gestes qui s'imposent pour se protéger. Selon Mme Vallillee, cet écart entre ce que l'on sait et ce que l'on fait relève entre autres du contexte social dans lequel nous vivons. Traditionnellement, l'éducation des enfants relevait des femmes. La responsabilité de la contraception leur a également échu, en grande partie. La même chose se produit en ce qui a trait aux pratiques sexuelles protégées (le sécurisexe).

Dans le cadre d'une relation personnelle, discuter de pratiques sexuelles et du sida, adopter une méthode de prévention (le condom,

Le sida et les femmes
Suite en page 2



L'Association franco-culturelle de Yellowknife a profité de l'épluchette de blé d'Inde du 11 septembre pour afficher sa nouvelle bannière agrémentée du nouveau logo de l'AFCY et d'un simple message de bienvenue adapté à toutes les circonstances.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Tenue d'une conférence constitutionnelle pour l'Arctique de l'Ouest

En prévision de la division des T. N.-O. le 1er avril 1999 entre Nunavut et un territoire de l'Arctique de l'Ouest dont le nom n'a pas encore été arrêté, le processus de développement constitutionnel pour l'Arctique de l'Ouest a été relancé cette semaine.

Le Comité pour le développement constitutionnel a annoncé la tenue d'une conférence constitutionnelle en novembre 1994. La conférence sera présidée par M. Joe Clark, l'ancien premier ministre conservateur du Canada. Des rencontres publiques dans plusieurs communautés de l'Arctique de l'Ouest précéderont la conférence. Les rencontres publiques et la conférence s'inscriront dans la foulée des travaux de la commission Bourque dont le rapport remonte à avril 1992.

Le comité pour le développement constitutionnel regroupe les quatorze députés représentant l'Arctique de l'Ouest (dont la première ministre Mme Cournoyea) ainsi que les dirigeants des organisations autochtones de la région, [redacted] représentante des groupes de femmes et des représentants des municipalités. Le comité au terme de son mandat doit proposer une nouvelle constitution et un modèle de structure gouvernementale pour l'Arctique de l'Ouest.

Le fonds de secours *Royal Oak* n'est toujours pas accessible

Le 18 septembre 1994 marque le deuxième anniversaire de l'explosion à la mine *Giant*. L'explosion qui est survenue lors d'une grève des mineurs et qui fut décrétée d'origine criminelle par la GRC avait fait neuf victimes parmi les travailleurs de remplacement et les grévistes retournés au travail.

À la suite de l'explosion et de la tragédie qui s'ensuivit, deux fonds de secours furent établis pour venir en aide aux familles des victimes. Dans le cas du fonds de secours qui relève de la compagnie Royal Oak (qui opère la mine *Giant*), il n'est toujours pas possible pour les familles des victimes de recevoir les fonds recueillis. En raison du type de statut légal choisi pour la fondation de *Royal Oak*, les familles des victimes ne peuvent être directement désignées comme bénéficiaires de la fondation. Après un an d'efforts pour résoudre cette situation, l'impasse persiste.

La Commission des accidents du travail reclassifie des employeurs

À compter du 1er janvier 1995, le système de classification des employeurs de la Commission des accidents du travail sera en mesure d'accorder un traitement plus équitable aux employeurs qui opèrent dans plus d'un secteur d'activités économiques, grâce à une nouvelle catégorie «multi-industries». À l'heure actuelle, un employeur dont plus de 25% des activités industrielles se déroule dans un secteur à haut risque paie les cotisations les plus élevées.

Les modifications au système de classification des employeurs prévoient également le regroupement de plusieurs sous-catégories dans lesquelles se retrouve un trop petit nombre d'employeurs. C'est le cas entre autres des pourvoyeurs et des agriculteurs.

Agnès Billa

Discussion sur le repositionnement

L'Association franco-culturelle de Yellowknife invite tous ses membres à une discussion sur le repositionnement.

Le repositionnement proposé par le ministère fédéral du Patrimoine canadien traite des relations entre le gouvernement et les communautés francophones (dont le financement des associations).

Nous pourrons répondre à vos questions et discuter ensemble la position que l'Association prendra vis-à-vis les cinq modèles proposés.

Venez en grand nombre, nous vous attendons!



Date: lundi 19 septembre 1994
Lieu: École Allain St-Cyr
Heure: 19 heures

Victoire du PQ

Suite de la page 1

il n'en reste pas moins que l'atmosphère qui régnait dans le salon d'Huguette et Marc n'égalait en rien celle que l'on retrouvait au Capitol de Québec, ou au Métropolis de Montréal. Malgré leurs racines, l'attachement profond qu'ils ressentent pour le Québec et le fait qu'ils soient préoccupés par le sort de leur province natale, ces Québécois maintenant installés à Yellowknife n'auront suivi le cours de la campagne électorale que de façon superficielle. Les élections n'auront donc pas eu l'effet d'une vague de fond auprès de ces personnes qui vivent maintenant en contact avec d'autres réalités, et qui livrent bataille sur un autre front.

En fait, c'est de ces autres préoccupations qu'émerge un intérêt envers les élections du Québec. Vivant maintenant en milieu minoritaire, plusieurs personnes, comme Linda Jacquet, se demandent quel sera l'impact de l'arrivée au pouvoir du parti québécois sur l'avenir des minorités francophones. Selon Daniel Lamoureux, directeur général de la F.F.-T. et lui aussi d'origine québécoise, il n'y en aura pas. Comme beaucoup d'autres, il ne mettait pas en doute l'élection du parti québécois. Cependant, il pressent que le référendum sera un événement beaucoup plus déterminant pour les minorités francophones. «Tout élément stimulant génère des effets positifs sur la francophonie», affirme Daniel Lamoureux. «L'élection du parti québécois - dans la mesure ou elle suppose un référendum- incitera tout l'appareil gouvernemental fédéral à s'interroger sur la valeur de ses programmes à savoir s'ils défendent suffisamment les intérêts des francophones hors Québec ou non. Je crois que c'est très sain de se questionner là-dessus», reprend-t-il. Dans cette même perspective, le directeur de la F.F.-T. croit qu'une victoire du parti libéral aurait étouffé toute remise en question de la part du gouvernement fédéral pour cinq ans.

Geneviève Gouin



Huguette Beaulieu et Marc Lacharité assistent par l'entremise des ondes T.V. à la victoire de M. Jacques Parizeau, le chef du PQ, lors des élections du 12 septembre au Québec.

Le sida et les femmes

Suite de la page 1

la plupart du temps) et exiger que son partenaire l'utilise peut poser problème et créer des situations difficiles. Un certain nombre de femmes craignent de perdre leur partenaire si elles exigent des pratiques sexuelles sans danger. Dans d'autres cas, des femmes ayant de la difficulté à s'affirmer ou des femmes que leur partenaire intimide et menace peuvent estimer plus simple de renoncer à une relation sexuelle protégée. «Dans ce contexte de pouvoir, en raison de cette dynamique entre les hommes et les femmes, la réduction des comportements sexuels à risque pose d'énormes problèmes. Des changements sociaux d'envergure sont nécessaires», renchérit M. Robert Hay, un bénévole de *AIDS Yellowknife*.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le nombre élevé de maladies transmises sexuellement (MTS) porte à croire que les pratiques sexuelles à haut risque sont répandues, une situation qui pourrait avoir de lourdes conséquences sur la propagation du sida. Pour une partie de la population, le problème de l'alcoolisme joue aussi un rôle dans la perpétuation de comportements sexuels à risque.

Le même test est utilisé pour le dépistage du sida auprès des hommes comme auprès des femmes. Selon le Dr. Farrell, il est encore fréquent que le test ne soit pas administré à des femmes parce que le corps médical n'associe pas les femmes à cette maladie. Les symptômes de la maladie chez les femmes peuvent également se confondre avec les symptômes de maux plus bénins comme les infections vaginales. Souvent des femmes apprendront qu'elles sont séropositives après que leur conjoint ou leur enfant ait été diagnostiqué. Tous ces facteurs contribuent à un dépistage plus tardif du sida chez les femmes, alors que la maladie est à un stage plus avancé de son évolution. Des études médicales constatent d[...] plus que le sida se développe à un rythme plus rapide chez les femmes atteintes, qu'elles soient issues de milieux défavorisés ou non.

Les femmes atteintes du sida ne bénéficient pas encore de services et d'un réseau d'entraide comparables à ceux que la communauté homosexuelle a développés. Plusieurs femmes vivent le sida dans l'isolement. La reconnaissance du vécu spécifique des femmes sidatiques (par exemple le cas de femmes atteintes du sida qui sont mères et se préoccupent de l'avenir de leur famille ou le cas des femmes qui ont transmis le virus à leur enfant) débute. Des services adaptés aux femmes sidatiques se développent de plus en plus.

Agnès Billa

Enquête de Santé Canada

Les jeunes fument plus que leurs aînés

Les jeunes Canadiens fument davantage que leurs aînés selon les résultats d'une enquête effectuée, le printemps dernier, par Statistique Canada pour le compte du ministère fédéral de la Santé.

Quarante pour cent des Canadiens âgés entre 20 et 24 ans fument la cigarette de façon régulière ou occasionnelle. La moyenne nationale se situe à 31 %.

Parmi les jeunes âgés de 15 à 19 ans, plus de filles (29 %) que de garçons (26%) font usage du tabac contrairement aux autres groupes d'âge.

Les jeunes s'adonnent moins à la cigarette depuis 1981; à ce moment-là, près de la moitié d'entre eux disaient fumer. Mais, après avoir connu une baisse progressive au début des années 1980, la consommation tend à augmenter depuis 1991.

Le plus bas niveau a été atteint en 1990 pour les jeunes de 15 à 19 ans avec 21 % et 34.5 % pour ceux âgés de 20 à 24 ans.

Pourcentage élevé au Québec

Selon l'enquête du printemps 1994, 31 % des jeunes Québécois font usage de tabac; ils volent ainsi la palme aux autres Canadiens. Le Québec est suivi de près par les Prairies qui enregistrent un pourcentage de 29 %. La Colombie-Britannique a le taux le plus faible de fumeurs de 15 à 19 ans (24 %). Les provinces de l'Atlantique et l'Ontario s'en tirent avec 25 % et 26 %.

Quant au groupe des jeunes de 20 à 24 ans, l'Ile-du-Prince-Edouard obtient le premier rang avec 48 % de consommateurs de tabac. La Saskatchewan (45 %), l'Ontario (42 %) et le Québec (41 %) dépassent aussi la moyenne nationale selon les plus récentes données de Statistique Canada. C'est en Alberta qu'on compte le moins de fumeurs, soit 31 %; la Colombie-Britannique suit avec 3[...] % et le Nouveau-Brunswick avec 38 % de fumeurs âgés entre 20 et 24 ans.

APF

Après douze ans de loyaux services à Terre-Neuve

Francine Labrie retente l'aventure de la francophonie

À entendre Francine Labrie, la nouvelle agente de développement de la Fédération Franco-TéNOise, parler des groupes avec lesquels elle va travailler et des projets auxquels elle apportera son soutien, il est difficile de croire qu'elle ne vit dans les Territoires du Nord-Ouest que depuis le 31 août dernier. L'expérience de l'agente de la Fédération dans le monde de la francophonie canadienne l'aura bien servie pour se familiariser rapidement avec ses nouvelles fonctions.

Au cours des onze dernières années, Francine Labrie (originaire de la ville de Québec) [redacted] en effet travaillé à l'association locale de St-Jean (Terre-Neuve), puis à la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, ensuite au *Gaboteur*, le journal de langue française, et de nouveau à la F.F.T.N.L. À la fédération, elle a gravi les échelons de l'organisation en occupant les postes d'agente de projet, de directrice adjointe et, ces trois dernières années, de directrice générale.

L'implication professionnelle de Mme Labrie dans les affaires de la francophonie à Terre-Neuve et sur la scène nationale l'a amenée à piloter des dossiers dans plusieurs secteurs, dont le développement économique, la culture, l'éducation, les langues officielles et les services gouvernementaux. À la Fédération Franco-TéNOise, elle renouera avec le secteur culturel. Les secteurs Femmes, Jeunes et Aîné.es lui seront également confiés.

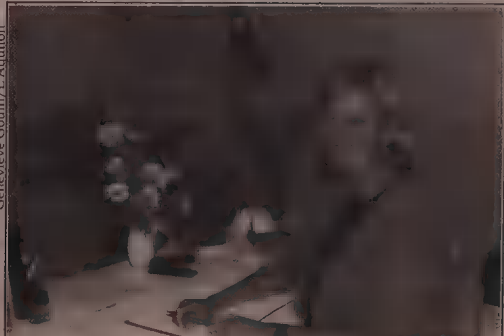
Francine Labrie estime que l'esprit d'aventure et peut-être un peu l'esprit de contradiction (car les Québécois au début des années 80 allaient surtout dans l'Ouest) l'ont conduite jusqu'à Terre-Neuve en juillet 1982. Aujourd'hui le goût de relever de nouveaux défis l'amène dans les T. N.-O. Cette trajectoire presque d'un bout à l'autre du pays lui permet après avoir vécu aussi longtemps à Terre-Neuve de trouver «du changement sans perdre l'atmosphère particulière, la chaleur humaine et le dynamisme» qui caractérisent les communautés dans des lieux un peu part comme Terre-Neuve et les T. N.-O.

À son arrivée à Terre-Neuve, Mme Labrie se rappelle avoir été «extrêmement surprise de voir qu'il y avait des francophones à Terre-Neuve». La population franco-terre-neuviennecompte présentement 3 000 personnes (soit 0,5% de la population totale); les francophones se regroupent surtout à St-Jean, dans trois communautés de la côte ouest et [redacted] Labrador City. «Ces francophones sont établis sur leur île depuis près de 200 ans, avec un passé très riche. (...)Au Québec, on est très peu sensibilisé [redacted] fait qu'il existe des francophones qui vivent à l'extérieur du Québec, sauf peut-être pour le Nouveau-Brunswick et un peu le Manitoba.». Douze [redacted] plus tard, la situation ne semble pas avoir beaucoup changé, pense-t-elle. La sensibilisation des Québécois aux francophones du reste du pays risque tout de même de progresser grâce à des événements de grande envergure comme le Congrès mondial acadien qui s'est déroulé cet été au Nouveau-Brunswick. Avec une politique de rapprochement, l'appareil gouvernemental au Québec est en tout cas plus au courant que la population en général, des francophones et de leurs aspirations. Du côté du gouvernement fédéral, Francine Labrie souhaiterait que la dualité linguistique et culturelle du pays donne lieu [redacted] une campagne de promotion du style «Participaction» afin de donner un éclairage positif [redacted] cet élément de l'identité canadienne.

Depuis son entrée en poste, la nouvelle agente de la F.F.-T. s'est entretenue avec des bénévoles de la francophonie ténoise : Lise Picard, déléguée à la Fédération culturelle canadienne-française, Sarah Kallos de l'Association de la jeunesse franco-ténoise et Judith Paradis-Pastori, présidente des Elles-Ténoises. La semaine prochaine, Mme Labrie se rendra à Fort Smith pour assister à l'assemblée générale de l'Association francophone de Fort Smith, le 21 septembre. Une autre assemblée générale (celle de la F.F.-T. en novembre) lui permettra de rencontrer les autres associations locales. Avec des projets de colloque des Elles-Ténoises, de parlement francophone des jeunes, de session de formation en leadership ainsi qu'une rencontre de l'Association des diffuseurs de produits culturels pour l'Ouest et les territoires, Francine Labrie ne devrait pas tarder [redacted] plonger complètement dans son travail.

En attendant, elle [redacted] désespère pas de trouver un jour un appartement et elle se «félicite» des prix de la nourriture comparables avec ceux de Terre-Neuve. Avec une pointe d'humour, Mme Labrie décrit Yellowknife comme «une ville qui se marche bien où les gens sont d'une extrême gentillesse» et dont les environs rocailleux lui ont rappelé Terre-Neuve.

A.B.


Geneviève Gouin/L'Aquilon

Guides du Conseil canadien de la coopération

Place aux femmes dans les coopératives!

Soucieux d'accorder une plus grande place à la gent féminine, le Conseil canadien de la coopération vient de publier deux guides, l'un qui s'adresse aux femmes et l'autre aux dirigeants de coopératives.

Le guide *Devenez une dirigeante de coopérative* apporte des réponses aux femmes qui se demandent si elles ont les outils nécessaires pour exercer leur rôle dans les coopératives.

Des dirigeantes de coopératives ont d'ailleurs été mises à profit pour réaliser ce document, conçu par la Coopérative de recherche et de conseil ORION de Québec. Elles y relatent leurs cheminements, leurs succès comme leurs échecs.

Un outil pour s'impliquer

Selon Réjean Laflamme, responsable du développement coopératif au Conseil canadien de la coopération, les femmes manquent trop souvent de confiance pour vouloir accéder à des postes de pouvoir au sein d'une coopérative. «Le guide va sans doute leur faire réaliser qu'elles sont capables d'oeuvrer dans les coopératives et de s'entraider», note M. Laflamme.

Les femmes, même pleines de bonne volonté, ne peuvent pas toujours se prêter aux responsabilités liées au conseil d'administration d'une coopérative. Par exemple, les rencontres de conseil d'administration se déroulent souvent les soirs de semaine; ce qui n'encourage guère l'implication .

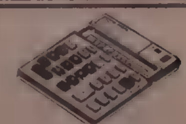
Un appel aux dirigeants

Voilà pourquoi un deuxième guide, *Un atout pour l'avenir : la participation des femmes à la démocratie coopérative*, a été conçu pour les dirigeants des coopératives. Cette publication propose différents moyens d'action afin de remédier à la sous-représentation des femmes au sein des conseils d'administration des coopérativesfrancophonesau pays. L'enjeu de la question féminine est intimement lié à la notion de démocratrie si chère au mouvement coopératif. «Cette perte de vitalité démocratique peut limiter la capacité des équipes dirigeantes de suivre et comprendre l'évolution des besoins des membres et donc la capacité de l'entreprise coopérative de s'y ajuster et de les satisfaire pleinement», est-il écrit dans le guide.

Les coopératives francophones au pays se retrouvent surtout dans les secteurs de la finance (caisses populaires...), de l'agriculture et de l'habitation. Le Conseil canadien de la coopération représente 3 600 coopératives francophones, dont les actifs atteignent 63,6 milliards de dollars.

APF

Simple comptable



Le Collège de l'Arctique de Yellowknife compte offrir sous peu un cours en français sur le *Bedford Simple comptable*, un logiciel de tenue de livres informatisée (version Mac-intosh).Si vous êtes intéressé.e à enseigner ce cours, communiquez avec Marie Patterson au 920-2919.

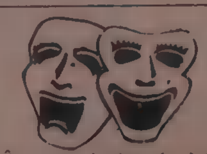
APPEL D'OFFRE POUR SERVICES DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION

La Commission des accidents du travail des Territoires du Nord-Ouest invite les personnes et les entreprises intéressées à offrir sur une base contractuelle des services de traduction et/ou d'interprétation dans l'un ou l'autre des langues suivantes: Inuktitut, Chipewyan, Cri, Dogrib, Esclave du Nord et Esclave du Sud ainsi que Gwich'in, [redacted] faire parvenir à la commission une soumission écrite.

La soumission devra comporter le tarif [redacted] mot ou à la page pour le service de traduction, et le tarif horaire pour le service d'interprétation. Vous êtes également priés d'indiquer dans votre soumission le coût et les modalités du service de microédition, le cas échéant.

Pour envoyer votre soumission ou pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec:

Christine Couturier
Coordinatrice, Langues officielles
Commission des accidents du travail des T. N.-O.
Casier postal 8888
YELLOWKNIFE NT X1A 2R3
Téléphone: (403) 920-3878
Télécopieur: (403)873-4596



Formation en théâtre

Êtes-vous intéressé-e à travailler comme technicien-ne pour une production théâtrale? Un des collaborateurs de la troupe de théâtre communautaire francophone de Yellowknife «Les pas frette aux yeux» offre des cours de formation (en anglais) dans les domaines suivants : son, éclairage, effets spéciaux, design et agencement de la scène.

- Les lundis soir du 12 septembre au 12 décembre de 19 heures à 22 heures, au Collège de l'Arctique
- Coût : 215$ plus tps

Renseignements : Brian Wainwright 873-3958

ÉDITORIAL

Pour un débat référendaire vraiment différent

Vue de loin, l'élection du 12 septembre au Québec se résumait à une succession de sondages qui, à une exception près, prédisaient la victoire du Parti Québecois par une avance considérable. Tout compte fait, les résultats du scrutin auront bel et bien accordé au Parti Québecois la victoire. À la surprise générale cependant, le nombre de voix exprimées en faveur du PQ ne dépasse que de 15 000 le nombre qu'a obtenu le Parti libéral du Québec.

Du coup, voilà le pays replongé dans la perplexité... Plusieurs premiers ministres provinciaux se sont réjouis lundi soir des résultats de l'élection, D'après eux, la preuve est faite que les Québécois.es ont élu le PQ pour changer de gouvernement et non pas parce qu'ils endossent le projet de l'indépendance du Québec. Pas d'erreur possible à ce sujet: il est vrai que lundi soir les Québécois.es ont participé à une élection et non pas à un référendum sur la souveraineté de la «Belle Province».

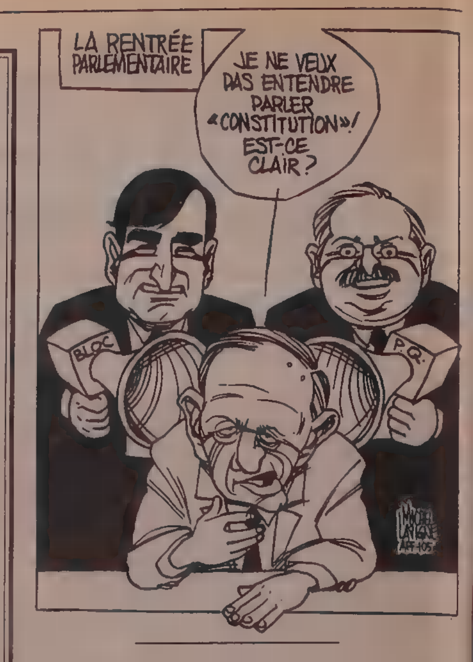
N'empêche que la population du Québec sait pertinemment bien qu'elle vient de porter au pouvoir un parti dont la raison d'être est l'accession du Québec au statut de pays autonome et distinct du Canada.

Le soir même de l'élection, M. Parizeau, le chef du PQ, a d'ailleurs confirmé que dès le lendemain, son parti mettait en branle sa stratégie référendaire.

D'ici les huit à douze prochains mois, nous allons donc tous replonger dans les questions d'unité nationale. Le débat promet de se dérouler dans un contexte très différent de la campagne référendaire de 1980. L'arrivée au pouvoir du PQ ne suscite plus dans le Canada la consternation, comme en 1976. Des observateurs semblent même se réconforter en pensant que, par deux fois déjà, la population du Québec a confié le pouvoir au Parti Québecois sans que cela se solde par le départ du Québec de la confédération. D'autres experts prédisent qu'en raison de l'évolution démographique du Québec, le référendum à venir est le référendum de la dernière chance pour les souverainistes. Se pourrait-il qu'en 1995, la campagne référendaire se passe dans un certain climat de complaisance, du côté du Canada anglais? Cela ne manquerait pas de contraster avec la stratégie du PQ qui, échaudé par les résultats du 12 septembre, va vraisemblablement redoubler d'efforts pour convaincre les Québecois.es.

En spéculant ainsi sur les enjeux et sur le ton de la campagne référendaire au Québec et sur le genre de riposte qu'elle va susciter dans le camp fédéraliste, la question à laquelle je m'arrête en fin de compte, c'est la question de l'impact du référendum sur les communautés francophones minoritaires et sur l'avenir de nos communautés, dans l'éventualité d'un éclatement du pays. Pour un débat vraiment différent sur l'unité nationale, des efforts pour apporter une réponse à cette question tant de fois posée seraient fort appréciés.

Agnès Billa



Malgré une pétition de 2000 signatures

Les évêques redisent non à l'ordination des femmes

C'est de nouveau la polémique [illegible] sujet de l'ordination des femmes avec la publication, dans un quotidien montréalais, d'une deuxième pétition endossée par 2000 catholiques. L'initiative est du groupe Femmes et ministères qui réclame l'égalité des femmes au sein de l'Église.

Le groupe Femmes et ministères demande aux évêques catholiques d'assurer la poursuite des recherches sur la participation des femmes à la vie de l'Eglise. En d'autres mots, il veut que le débat sur les femmes-prêtres soit relancé.

Les évêques, réunis en assemblée annuelle du 25 [illegible] 30 août, se sont dit sensibles à cette requête. «Tous et toutes ensemble, nous sommes l'Église», a souligné le président de la Conférence des évêques catholiques du Canada, Mgr Jean-Guy Hamelin.

Les évêques ont pourtant lancé des messages contradictoires lors de cette assemblée, tenue à l'Université Saint-Paul d'Ottawa. Ils veulent intensifier les efforts en vue d'une meilleure représentation des femmes dans l'Eglise, sans pour autant donner accès aux femmes à l'ordination sacerdotale. Pas question d'aller à l'encontre des directives du Pape.

Le Pape Jean-Paul II a publié, en mai dernier, une «Lettre apostolique sur l'ordination sacerdotale exclusivement réservée aux hommes». Les réactions ont été vives au Québec, où vivent la moitié des catholiques du Canada.

Une première pétition a été lancée et signée par des membres du clergé, des théologiens, des professeurs. Des manifestations devant les églises ont été organisées. Certains ont même menacé de déclencher «la grève de la messe».

Le Pape a récidivé en juillet au cours d'une audience: sa décision était sans appel. Les fidèles devaient tout simplement s'y conformer.

Mais la colère gronde toujours. Des catholiques, avec à leur tête le Collectif libre d'actions concertées ainsi que le groupe Femmes et ministères, ont l'intention de reprendre la bataille avec plus d'éclat cet automne.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télec. : (403) 873-2158

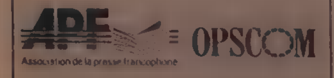
Directrice
Agnès Billa

Maquette et textes
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Johanne Lauzon (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.).



Accord sur les langues

La semaine dernière, Mme Nellie Cournoyea avait espéré rencontrer MM. Paul Martin et Michel Dupuy, ministre des Finances et ministre du Patrimoine canadien pour discuter l'Accord sur le français et les langues autochtones ainsi que l'éventualité de coupures dans l'Accord.

La rencontre n'a pu avoir lieu. M. Art Sorensen, secrétaire de presse du cabinet du GTNO nous a déclaré le 13 septembre que la date de cette rencontre serait arrêtée sous peu. M. Sorensen [illegible] ajouté que le gouvernement territorial était bien conscient que l'échéance du 30 septembre 1994 se fait plus pressante. À cette date, le budget intérimaire avec lequel le gouvernement territorial a fonctionné ces derniers six mois - depuis l'expiration du précédent Accord sur le français et les langues autochtones - vient à terme.

Selon Mme Elizabeth Biscaye, sous-ministre adjoint aux langues officielles pour le ministère de l'Exécutif, un comité du Conseil de gestion financière étudie présentement diverses hypothèses relatives au budget intérimaire. La possibilité de prolonger la durée des mesures budgétaires temporaires n'a pas été exclue.

Du côté de la Fédération Franco-TéNOise, le président M. Daniel Cuerrier a demandé une rencontre à Mme Cournoyea pour discuter, entre autres, de l'Accord sur les langues. M. Cuerrier envisage aussi cet automne un séjour à Ottawa pour faire valoir la position de la communauté franco-ténoise. «Bien que le Canada doive en effet lutter contre un lourd déficit accumulé, nous avons la conviction que le gouvernement fédéral ne se soustraira pas à ses obligations et devoirs - devant la Loi et devant l'Histoire - envers les minorités de langue officielle», soutient M. Daniel Lamoureux, le directeur-général de la Fédération.

A.B.

Élection municipale à Yellowknife

La Nation dénée réclame un forum public

À l'approche des élections municipales, les revendications et les prises de position surgissent de toutes parts. La communauté dénée désire, à tout le moins, faire entendre certaines de ses préoccupations aux candidat.e.s à la mairie et au conseil.

En conférence de presse le 13 septembre dernier, Bill Erasmus, chef de la Nation dénée, soulevait l'importance de dossiers qui, selon lui, devraient s'insérer dans le cadre de la campagne électorale. «Nous espérons que les problèmes qui persistent en ce moment et qui touchent les communautés dénée et de N'dilo ainsi que les autres autochtones à Yellowknife soient réglés», a-t-il dit.

Un débat en préparation

Pour discuter de ces problèmes et savoir ce qu'en pense chaque candidat.e, la Nation dénée a donc pris l'initiative d'organiser un débat ouvert au public. Toutefois, au moment de cette annonce, l'organisation du débat n'était encore qu'au stade embryonnaire et l'on n'avait pas approché tous les candidat.e.s. Bill Erasmus croit qu'il est important que ces derniers se prononcent sur certains dossiers autochtones et en a énuméré quelques-uns à titre d'exemples.

La question du territoire à N'dilo

Dans cette liste de préoccupations majeures, il s'est tout d'abord penché sur la question territoriale: «Plusieurs présument que les résidents de N'dilo font partie de Yellowknife lorsqu'en fait, aux yeux de la loi, tel n'est pas le cas», disait-il. Bill Erasmus a ainsi précisé que la communauté de N'dilo était une communauté séparée qui élit son propre chef et un conseil. «De fait, la plupart d'entre nous ne figurent pas sur la liste électorale pour les élections territoriales, fédérales ou municipales. Il faut donc clarifier toute cette question», a-t-il ajouté.

Le problème des juridictions

Il a poursuivi ses commentaires aux médias en abordant le problème des juridictions. «Beaucoup de gens font de la prospection minière sur le territoire de Dettah sans respecter les préoccupations et les souhaits de la communauté locale», affirmait-il.

«... la Nation dénée n'a jamais renoncé à ses droits territoriaux.»

M. Erasmus expliquait que la ruée vers les diamants est ouverte à quiconque désire s'y engager mais qu'il n'y avait jamais eu de consultation ou d'entente avec la Nation dénée à cet effet. «Les gens présument que les terres appartiennent à la municipalité de Yellowknife, [redacted] gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ou au gouvernement fédéral alors qu'en réalité, les traités et les précédents judiciaires au cours des récentes années démontrent que la Nation dénée n'a jamais renoncé à ses droits territoriaux.»



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Bill Erasmus en conférence de presse le 12 septembre dernier.

En outre, il a également mentionné la tenue d'une rencontre du comité sur la constitution de l'Arctique de l'Ouest en novembre qui sera présidée par l'ex-premier ministre et leader des négociations de Charlottetown, M. Joe Clark. Bill Erasmus affirme ne pas mettre en doute les aptitudes de M. Clark, mais soutient que ce dernier n'est pas la personne toute désignée pour mener les travaux du comité.

«Nous respectons M. Clark, mais il doit suivre nos règles lorsqu'il vient ici. [...]»

M. Erasmus a expliqué que la façon de faire de M. Clark n'avait pas été appréciée lors des négociations sur l'accord de Charlottetown et qu'il fallait respecter le protocole de négociation des autochtones sans les acculer au pied du mur. Il suggérait donc à M. Clark d'être plus objectif et de ne pas revenir sur les principes dont il était question dans le cadre de l'accord de Charlottetown puisque ces derniers n'avaient pas obtenu l'assentiment des Premières nations. «Nous respectons M. Clark, mais il doit suivre nos règles lorsqu'il vient ici. Il doit prendre pour acquis que nous avons des valeurs et des fonctionnements différents de ceux du Sud.»

Bill Erasmus a clos ses commentaires en ajoutant que la Nation dénée se sentait prête à faire preuve d'un leadership solide lors de la rencontre prochaine du comité sur la constitution. «Nous devons être ouverts et faire preuve d'écoute. Ce qui est bien dans le Nord est que nous pouvons développer quelque chose de vraiment unique, mais cela signifie qu'il faudra discuter sans devoir respecter un mandat qui soit étroit, à trop courte vue et sans alternatives», de conclure M. Erasmus.

Geneviève Gouin

Expédition en kayak sur le Saguenay

Tempêtes, paysages spectaculaires et bélugas au rendez-vous

Dimanche 24 juillet 1994, 8h00 du matin: c'est un départ... Les kayaks sont remplis, les aventuriers un peu inquiets de l'inconnu. La moitié des huit personnes prenant part à cette expédition sur le Saguenay n'ont jamais fait de kayak de leur vie.

C'est Daniel Lamoureux, notre guide, qui nous donnera une leçon très sommaire sur les rudiments et les règles de sécurité du kayak. La meilleure façon de savoir quoi faire, c'est encore d'expérimenter soi-même et, comme nous avons tous très hâte de nous jeter... à l'eau, nous nous contentons de ce très bref survol technique.

C'est parti! Sur un Saguenay clément, nous voilà tous, essayant de se diriger, d'apprivoiser notre nouveau moyen de transport pour les six jours à venir sous les yeux de quelques badeaux curieux nous regardant du haut du quai. Première étape: Cap Jaseux. Après trois heures et demie de kayak, nous prenons un repos bien mérité. Les tentes sont montées, le souper préparé devant un joyeux feu de camp. Le paysage est magnifique. Ce cap fait face à la Baie des Ha! Ha! Il est très fréquenté par les bateaux de plaisance et les promeneurs qui parcourent de magnifiques sentiers ayant jadis appartenu à une riche famille qui en a fait don au gouvernement.

Le lendemain matin, c'est sous un ciel pas très rassurant que nous entamons la deuxième étape du voyage: Sainte-Rose du Nord. Ce matin-là, le Saguenay décide de se mettre au rock'n roll...

Et dans ce beau ciel bleu que nous avons connu jusqu'à maintenant, l'orage éclate... La pluie, le tonnerre, les éclairs et le vent nous en font voir de toutes les couleurs et nous font boire quelques gorgées un peu salées du Saguenay. Sous les éclairs qui essaient de nous atteindre d'un côté comme de l'autre, nous tentons de joindre la berge où un petit chalet nous tend les bras. Ses propriétaires se montrent très accueillants et nous y attendons la fin de l'orage bien [redacted] chaud.

Enfin, on peut repartir, mais nous ne sommes pas au bout de nos peines. Des vagues de quatre à cinq pieds nous attendent fermement. Un petit kayak, au milieu du Saguenay et des vagues, dansant au gré d'un vent fort, permet à celui (ou celle) qui s'y trouve de se rendre compte de sa forme physique. Mais finalement, Sainte-Rose est en vue, bien à l'abri du vent, au fond d'une petite anse. Très pittoresque comme village. Ses maisons (toutes plus belles les unes que les autres) poussent un peu partout dans la montagne qui encercle l'anse.

Un souper au relais gastronomique «L'auberge du Presbytère» et une bonne nuit de sommeil n'auront pas été de trop pour nous remettre de nos émotions.

Au petit matin, il nous faut partir pour la plus longue étape du voyage: L'Anse St-Jean. L'étape ne sera pas atteinte, à cause des vents forts et des vagues géantes (six pieds et plus) qui nous éloignent sans cesse de notre but. Il nous faut pagayer trois heures pour atteindre un petit cap que nous aurions normalement pu atteindre en 20 minutes. Éreintés, apeurés et affamés, nous nous arrêtons pour passer le reste de la journée au pied de la falaise de la Pointe Rouge. De très bonne heure le lendemain matin, nous glissons sur des eaux aussi impassibles qu'un miroir pour atteindre la Baie Éternité.

Le secteur Rivière-Éternité offre un spectacle grandiose lorsque nous longeons ses falaises, en entrant à la baie Éternité, inlassablement gardée par deux impressionnantes sentinelles, les caps Trinité et Éternité. Ce secteur met en valeur la partie la plus spectaculaire du fjord, constituée des caps les plus escarpés et des plus grandes profondeurs marines (jusqu'à 276 mètres). Sous la surface du Saguenay se cachent deux mondes différents qui s'ignorent: l'eau douce, mince couche relativement chaude et peu salée, glisse sur une nappe profonde d'eau froide et salée, aux propriétés arctiques.

Après une petite visite des lieux et un petit lunch, nous quittons la Baie Éternité pour l'étape prévue de la veille: L'Anse St-Jean. Ce village magnifique nous a surtout révélé ses propriétés gastronomiques (pour ceux et celles qui douteraient, à ce point, du but de notre expédition, non, ce n'était pas une expédition à relais gastronomiques. Mais il fallait bien joindre l'utile à l'agréable...). Tourtières du Lac St-Jean, pâtés à la viande, tartes de toutes sortes nous ont permis d'oublier les labeurs de la journée et de reprendre, malheureusement, les quelques kilos perdus en pagayant depuis cinq jours...

Encore une fois, au petit matin, nous partons sur une rivière très calme pour l'étape suivante: Baie Ste-Marguerite. Troisième secteur d'importance à être développé au parc du Saguenay, c'est un lieu de prédilection pour observer les troupeaux de bélugas (il nous [redacted] été possible de se rendre, avec nos kayaks, très près d'eux). Ils sont souvent actifs en surface et effectuent d'interminables allers et retours d'une extrémité à l'autre de la baie.

Finalement, après une halte à l'Anse-de-Roche pour un copieux petit déjeuner, nous avons mis le cap vers Tadoussac, la dernière étape. Après avoir affronté un Saguenay assez houleux au détour du dernier cap, Tadoussac était finalement en vue. Quelle joie de voir enfin l'aboutissement de notre voyage... Mais nous n'étions pas encore au bout de nos peines. Il fallait passer entre les deux traversiers, encore une fois parmi des vagues assez impressionnantes, puis entrer dans l'estuaire du Saint-Laurent pour effectuer un lent virage afin de ne pas se faire renverser par les vagues.

Puis, c'était l'entrée [redacted] la marina de Tadoussac, parmi les bateaux de plaisance, sous les yeux attentifs et curieux des promeneurs. Ce voyage a été très enrichissant et exigeant. Mais, lorsque l'on se retrouve au coeur d'une nature si belle, diversifiée et grandiose, on oublie tout et on [redacted] peut que s'émerveiller devant tant de splendeur.

Jean-François Boucher



Départ pour Cap Jaseux: première étape de l'expédition

LE PLAISIR D'ENTENDRE

***Prose Combat* - MC Solaar**

Lorsqu'il s'agit de rap et de jeux de mots, MC Solaar est d'attaque. Et le tir vise juste! Réalisé par Jimmy Jay, *Prose Combat* frappe en plein coeur des troubles du siècle qui s'achève. Voltaire disait: «Nous sommes des fourmis qui s'entretuent sur un atome de boue». MC Solaar réplique, en version moderne: «La vie est une loterie, même si tu gagnes en finale tu perds la vie». Philosophe à ses heures, le rappeur français d'origine sénégalaise adapte la poésie à des termes très actuels. Les calembours sont cousus d'argot et le texte coule au gré d'un rap jazzé, qui se démarque du rap nord-américain que l'on connaît, et pour d'autres raisons que la langue. En fait, l'une d'elles est que l'on retrouve un sample de la chanson B*onnie & Clyde* de Serge Gainsbourg. Quoi de plus français? Instigateur de ce genre musical en France, celui dont Caroline était la muse déclame ses vers d'une voix chaude et onctueuse. Le rap jazzé devient un «rap acid jazz» comme dans *À dix de mes disciples*. À l'écoute de pareille pièce, difficile de rester campé dans son siège.

S'ouvrant avec *Aubade*, la dégringolade de mots se poursuit jusqu'à l'innommable «pièce numéro 9» (*L'NMIACCd'HTDK72KPDP*) où le jazz revient au grand galop, et le deuxième album de MC Solaar trouve sa fin en *Prose Combat*. Il faudra réécouter, pas seulement pour apprécier, mais pour saisir de nouveaux calembours qui surgissent à tous moments: «Je *Séquelles* sait», «*Dieu ait son âme*, ces vers sont pour son corps», «... elle était ma presqu'île». Riches de sens et dignes des plus grands esprits! Mais MC Solaar reste ce qu'il est avant tout: «Black man, black heart, black soul...»...

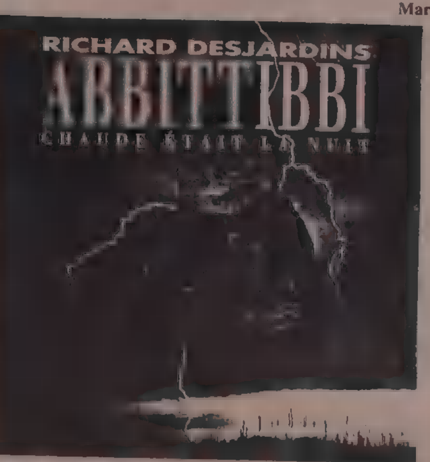
Geneviève Gouin

MC Solaar *Prose Combat*
PolyGram 521 289-2

***Chaude était la nuit* - Richard Desjardins/ABBITTIBBI**

«*Abbittibbi*, c'est qui ça?», qu'on m'a demandé lors de ma dernière discussion à propos du récent petit dernier de Richard Desjardins. Dans les années '70, Richard et quelques gars du «boutte» se mirent à jouer de la musique à l'ombre des cheminées des mines d'or et de cuivre de cette région de l'ouest du Québec. Vingt et quelques années plus tard, les voilà de retour, enrichis de l'attention portée au phénomène musical qu'est Richard Desjardins et de son expérience. L'album est déjà voué à se faire aimer de ces inconditionnels qui ont un engouement presque naturel pour le poète québécois. *Chaude était la nuit* est musicalement différent grâce aux quatre musiciens qui composent le groupe *Abbittibbi*. Les sons varient du blues au jazz en passant par le genre «chansonnier québécois» avec la chanson *Y'a rien qu'icitte qu'on est ben*. Les textes sont principalement de Richard Desjardins, avec une participation de Michel X Côté, mais ne sont certainement pas aussi touchants que ceux de *Tu m'aimes-tu?* Bref, définitivement pas le produit le plus original que Desjardins ait mis sur le marché, mais grâce [illegible] groupe *Abbittibbi*, on découvre un excellent album.

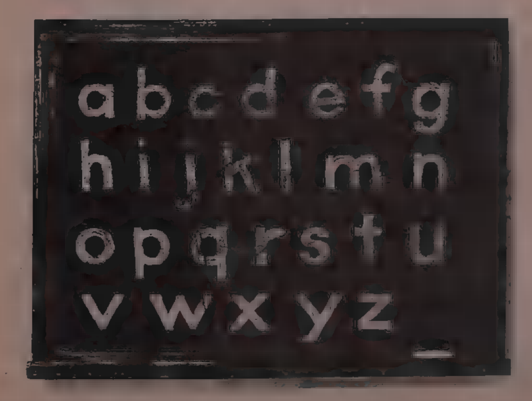
Mario Paris



Richard Desjardins/Abbittibbi-*Chaude était la nuit*
Distribution Select FUCD-5

La plupart des gens croient qu'il n'y a qu'une seule façon d'aider le monde en développement.

Nous en avons 26.



Étonnant ce que 26 lettres peuvent faire pour les populations des pays en développement. Elles peuvent leur apporter sécurité alimentaire, santé et perspectives d'emploi grâce aux connaissances et aux compétences que confère l'éducation.

Pour faire un don ou obtenir plus de renseignements, composez le 1-800-661-CODE.



L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement

Élections partielles

au Conseil scolaire francophone de Yellowknife

le 21 septembre 1994

Si la gestion des programmes de français langue maternelle pour et par des francophones vous tient à coeur, présentez votre candidature comme conseiller scolaire.

Mise en candidature

2 ou 3 postes de conseiller scolaire sont à combler lors des élections partielles du 21 septembre 1994. Le mandat des conseillers se termine le 30 juin 1995. Tous les francophones de Yellowknife rencontrant les critères d'éligibilité peuvent être élus conseillers.

Critères d'éligibilité

1. Être francophone
2. Être âgé(e) de dix-neuf (19) ans ou plus
3. Être de citoyenneté canadienne
4. Être un contribuable qui paie des taxes scolaires ou un locataire habitant dans les limites de la ville de Yellowknife. Si vous êtes propriétaire, vos taxes doivent être versées à la Commission scolaire de Yellowknife - district n° 1.
5. Ne pas être employé(e) par l'école Allain St-Cyr ou le conseil scolaire.

Déclaration de votre candidature

Toute déclaration doit être faite par écrit. Elle doit inclure les informations suivantes : vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que votre déclaration dûment signée indiquant que vous répondez aux critères d'éligibilité.

Date limite pour la déclaration de votre candidature : le 19 septembre 1994.

Veuillez faire parvenir votre déclaration de candidature à l'adresse suivante :
M. Terry Keefe
Surintendant
La Commission scolaire de Yellowknife - district n° 1
5402 - 50e avenue
C.P. 788, Yellowknife, NT X1A 2N6

Électeurs

Les candidats seront élus par les parents des enfants qui fréquentent l'école Allain St-Cyr. **Les élections auront lieu le 21 septembre à l'école Allain St-Cyr, à compter de 19 heures.**

Pour plus de renseignements, composez le 920-7434 ou le 873-6555.



L'épluchette de blé d'inde de l'AFCY marque la rentrée

Pour la rentrée, le retour à Yellowknife ou,selon le cas,une arrivée en ville, l'Association franco-culturelle de Yellowknife organisait le 11 septembre dernier une épluchette de blé d'Inde, au parc Fred Henne.

La température, comme il se doit, était un peu fraîche et les gens sont arrivés tranquillement, pas trop de bonne heure. À la fin de la journée, plus de quatre-vingt personnes étaient venues faire un tour. Parmi les participant.es, on remarquait beaucoup de nouveaux visages.

Jean-François Boucher, l'agent de développement de l'AFCY a profité de l'épluchette de blé d'Inde pour réunir des signatures pour les activités sportives et culturelles de l'association, cet automne et cet hiver.

Du côté des activités sportives, des parties de badminton, de volley-ball et des soirées de quilles sont maintenant organisées par l'AFCY.

Nul doute que le succès de l'équipe de balle-lente, les Franco-FUN, y est pour quelque chose.

Dans le secteur culturel, les francophones et francophiles de Yellowknife peuvent s'adonner au théâtre avec la troupe Les pas frette aux yeux, à la radio avec l'équipe de l'émission «À propos d'autre chose» et à la compétition internationale de la Dictée des Amériques. Il est encore possible de s'inscrire à ces activités.

A.B.


Geneviève Gouin/L'Aquilon

Au bord du lac Long et auprès d'un feu de camp, c'est l'épluchette de blé d'Inde de l'AFCY. Plus de quatre-vingt francophones et francophiles de Yellowknife y ont participé.

Ontario et Colombie-Britannique

Terres d'adoption et de prédilection

Plus que partout ailleurs au Canada, l'Ontario a vu [redacted] population augmenter, de plus de 105 000 individus, au cours de l'année 1992-1993, révèle Statistique Canada.

Cette province a attiré plus particulièrement les nouveaux arrivants [redacted] pays, surtout dans la grande région de Toronto.

Malgré ces importants gains de population, l'Ontario continue de perdre de ses habitants au profit de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et du Yukon.

Quelque 71 000 personnes sont venues gonfler les rangs de la Colombie-Britannique. Celle-ci [redacted] reçu la majorité des migrants en provenance des autres provinces et territoires. A travers le pays, ce sont davantage les habitants de l'Ontario et de l'Alberta qui ont déménagé leurs pénates en Colombie-Britannique au cours des neuf dernières années.

Les Saskatchewanais ne cessent de quitter leur province. La population de la Saskatchewan a chuté de 4 705 en 1992-93. Cela représente toutefois une amélioration par rapport à l'année précédante, au cours de laquelle 6 735 personnes étaient allées s'installer ailleurs au pays.

Les populations ont aussi diminué [redacted] Terre-Neuve (-2 594), au Manitoba (- 2394), au Nouveau-Brunswick (-1 477), dans les Territoires du Nord-Ouest (-338) et au Yukon (-220).

APF

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 34, vendredi 23 septembr



Avec l'hiver qui se fait sentir de plus en plus, les jours de beau temps et de trempoline en tenue d'été sont plus ou moins révolus pour ces jeunes garçons de Yellowknife.

Financement des communautés francophones

Les hypothèses de repositionnement sont débattues au plan local

L'Association francophone d'Iqaluit (AFI) a ouvert «le bal» des consultations locales sur le repositionnement.

Ce terme a été lancé début juin par Patrimoine canadien. Ce superministère fédéral englobe, entre autres, le défunt Secrétariat d'État de qui relevaient les programmes destinés aux communautés linguistiques minoritaires.

L'exercice de repositionnement de Patrimoine canadien touche à l'appui direct que le ministère accorde aux communautés linguistiques minoritaires. Le repositionnement s'articule autour de cinq hypothèses : le financement sélectif des organismes, le financement de contrepartie, les ententes Canada-communauté, les «contrats» de mise en oeuvre au développement communautaire et, en dernier lieu, le fonds national de développement des communautés.

Le 18 septembre, les membres du conseil d'administration de l'AFI ont opté pour l'hypothèse 4, celle des «contrats» de mise en oeuvre au développement communautaire. Mme Judith Paradis-Pastori, présidente de l'Association francophone d'Iqaluit nous explique que «l'AFI et le comité de parents ont opté pour l'hypothèse 4 surtout pour le rôle paritaire et participatif que les contrats accordent à un organisme ou à un regroupement d'organismes». «Nous avons examiné et discuté une à une les hypothèses proposées avant de faire un choix. Le financement de nos communautés est une question très sérieuse qui importe à bien des gens dans l'ensemble du pays. L'avenir de nos communautés est en jeu. Nous nous en préoccupons tout en étant bien conscients des graves problèmes économiques auxquels le gouvernement fédéral doit faire face,» ajoute Mme Paradis-Pastori.

Le 19 septembre, c'était au tour des membres de l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) à se réunir en soirée pour discuter des options de repositionnement avancées par Ottawa. Après une présentation des cinq hypothèses de repositionnement par le conseil d'administration de l'association et après les questions des membres, la quinzaine de personnes réunies a nettement privilégié l'hypothèse 3 dite «Entente Canada-communauté». Plusieurs membres de l'AFCY ont souligné «l'avantage d'un budget pluriannuel qui permet une planification de trois à cinq des activités et de la programmation, au lieu d'avoir tous les ans à présenter de nouvelles demandes de subvention». Un grand nombre des participant-es à la discussion sur le repositionnement semble beaucoup compter sur cette formule de financement pour la réalisation d'un projet qui les tient à coeur : un centre scolaire communautaire.

Repositionnement
Suite en page 2

Candidat aux élections municipales de Yellowknife

Michael Wilson souhaite représenter les francophones

Selon Michael Wilson, l'un des 24 candidat.es dans la course pour un poste de conseiller municipal à Yellowknife, le nombre sans précédent de candidat-es aux élections du 17 octobre 1994 témoigne «d'une volonté profonde de changement».

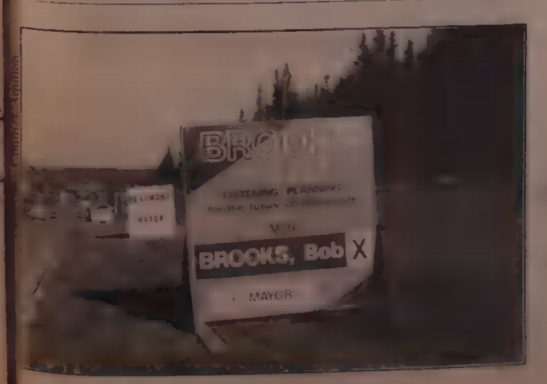
M. Wilson attribue ce désir de renouvellement des effectifs du conseil municipal à un certain mécontentement de la population qu'il associe à des situations en particulier. «Il y a par exemple le plébiciste que la ville a tenu il y a deux-trois ans sur l'utilisation de pesticides contre les moustiques. Les partisans de la lutte aux moustiques avaient remporté le vote, même si la marge n'était pas très grande. La ville est pourtant revenue sur sa décision de respecter les voeux de la majorité. Cette attitude me semble paternaliste. C'est comme si la ville disait aux gens °Nous savons mieux que vous ce que vous voulez°» déclare le candidat.

Le tumulte qui a entouré les dépenses de la mairesse sortante, Mme Pat McMahon, lors de son voyage en Russie laisse croire à Michael Wilson que des mécanismes plus stricts de contrôle des dépenses s'imposent.

Au chapitre des finances, M. Wilson souhaite également que la Ville de Yellowknife soit davantage administrée selon ses moyens. «Pour les générations à venir, pour ne pas les pénaliser, il faut éviter les déficits. Les restrictions budgétaires doivent se faire de façon plus réfléchie. (...) Je suis partisan d'un plan d'ensemble pour le développement de la ville, sur cinq ans, dix ans, 25 ans. Il ne faut pas juste réagir aux problèmes». Pour la prospérité locale, M. Wilson (qui est gérant d'une papeterie) soutient les politiques gouvernementales d'achat qui accordent une préférence aux entreprises du Nord.

Résidant avec sa femme Lise et leurs trois filles à *Northland*, près du quartier *Frame Lake* , Michael

Michael Wilson
Suite en page 2



Depuis le début de la campagne pour les élections municipales, les macarons, affiches et pancartes de toutes sortes font maintenant partie du paysage quotidien à Yellowknife. À travers cette campagne de propagande, certains candidats semblent même rivaliser d'originalité entre eux.

SOMMAIRE

ÉCHOS DES T.N.-O.

AIDS Yellowknife inaugure la «Marche pour la vie»

Le 2 octobre prochain marquera le début de la *Semaine de sensibilisation* [redacted] *SIDA* (du 3 au 9 octobre) à travers le Canada. Pour la première fois cette année, Yellowknife se joindra à d'autres villes comme Montréal et Toronto pour participer à cet événement pancanadien. Lors de la «Marche pour la vie», AIDS Yellowknife effectuera une levée de fonds qui lui permettra de poursuivre ses activités reliées à l'éducation ainsi qu'au soutien et à la défense des personnes atteintes du virus du SIDA. La «Marche pour la vie» débutera à 13h00, le dimanche 2 octobre, à l'Hôtel de ville. Par la suite, les marcheurs et marcheuses pourront prendre part à un barbecue organisé pour l'occasion.

Les négociations reprennent entre le Syndicat des travailleurs du Nord et le G.T.N.-O.

Darm Crook, président et négociateur du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Nord, déplore la lenteur des pourparlers avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, mais [redacted] dit heureux du fait qu'elles aient lieu.

Jusqu'à maintenant, les deux parties ont entrepris de négocier leurs offres respectives selon leur intérêt salarial. Au terme de la deuxième journée de négociations, les pourparlers sur les offres non-salariales ont donné lieu à certains changements. Ainsi, l'assurance dentaire constitue maintenant une clause qui fait partie de la convention collective; il y a eu accord de principe sur un programme de congé auto-financé à condition que ce dernier n'entraîne aucune dépense supplémentaire pour l'employeur, et l'un des employeurs a retiré son offre de réviser les règlements concernant l'adhésion au bloc de négociation.

Cette ronde de négociations se déroulera pendant cinq jours. La prochaine session est prévue pour la semaine du 17 octobre.

Yellowknife-Calgary, c'est reparti!

La ligne aérienne Canadian North a récemment annoncé qu'elle rétablissait ses vols directs entre Yellowknife et Calgary. À compter du 30 octobre prochain, les voyageurs à destination de Calgary n'auront plus à s'arrêter à Edmonton puisque chacune de ces villes sera desservie séparément par la compagnie aérienne.

Les vols quitteront Yellowknife matin et soir et les passagers qui se rendront à Calgary pourront également profiter d'une journée dans la métropole albertaine en plus des correspondances offertes [redacted] cet aéroport.

Êtes-vous entrepreneur?...

Le Département des Affaires municipales et communautaires et l'Association des Municipalités des Territoires du Nord-Ouest donneront bientôt le coup d'envoi à la *Semaine du Gouvernement communautaire* qui se déroulera du 26 septembre au 2 octobre.

Cette semaine spéciale a pour but de promouvoir la sensibilisation et la compréhension du rôle et de l'importance d'un gouvernement communautaire. Dans le cadre de cet événement, les promoteurs ont conçu des trousses d'information qui apportent aux écoles, aux conseils locaux, aux groupes et aux organisations des suggestions pour la planification d'événements communautaires. Cette année l'information contenue dans les trousses exploite le thème «Développer l'entrepreneurship». On veut ainsi mettre l'accent sur l'innovation qui permet à l'économie locale de se développer.

«Lorsque des individus font preuve de dynamisme dans la création de nouvelles occasions d'affaires pour eux-mêmes ou pour la communauté, les résultats sont ensuite des plus positifs, affirme Pat McMahon, présidente de l'Association des Municipalités des T.N.-O.

Les mines Royal Oak Inc. distribuent 17,4 millions d'actions

Les mines Royal Oak Inc. ont annoncé qu'elles avaient conclu une entente garantie avec le Syndicat des garants (dirigé par Scotia McLeod Inc. et Salmon Brothers Canada Inc.) en vertu de laquelle elles acceptent d'acheter et de revendre sur le marché un total de 17,4 millions d'action pour la somme de 5,75$CN (4,26$US) l'action. L'échéance de cette vente est fixée au 29 septembre prochain. Les bénéfices de cette offre serviront à financer de nouvelles acquisitions, des prospections et des projets de développement en cours, ainsi que d'autres besoins corporatifs.

Deux finalistes de Yellowknife pour les prix d'excellence de la SCHL

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a récemment divulgué les noms des 15 finalistes du Programme des prix d'excellence en habitation. Sur cette liste figurent deux compagnies de Yellowknife qui compétionneront en duel dans la catégorie *Création et conception*, soit Pin Matthews Architects et NWT Housing Corporation. Ces deux finalistes participeront ainsi avec les 13 autres au colloque des prix d'excellence qui se tiendra du 4 au 6 décembre prochain à Kelowna, en Colombie-Britannique.

Geneviève Gouin

Repositionnement: consultations locales

Suite de la page 1

À Fort Smith, les membres de l'association francophone locale tenaient leur assemblée générale le 21 septembre. Après avoir élu un nouveau comité exécutif, les membres ont préféré reporter à la fin octobre le choix d'une hypothèse de repositionnement afin de laisser aux nouveaux élus le temps de se familiariser avec le dossier.

Agnès Billa/L'Aquilon

Alain Bessette, secrétaire-trésorier de l'AFCY explique les différentes hypothèses de repositionnement proposées par le ministère du Patrimoine canadien.

Quant [redacted] l'Association franco-culturelle de Hay River, elle se prononcera elle aussi plus tard sur toute cette question. Mme Julie Bernier de l'AFCHR entend consulter individuellement le plus grand nombre de personnes possible d'ici à l'assemblée générale de La Fédération Franco-TéNOise, début novembre.

À l'heure actuelle, les hypothèses retenues par l'AFI et l'AFCY sont les deux hypothèses les plus compatibles parmi les cinq proposées par Patrimoine canadien. Le ministère lui-même, dans un document d'information, décrit l'hypothèse 4 des «contrats» de mise en oeuvre au développement communautaire comme une «version très poussée de l'entente Canada-communauté (Hypothèse 3)».

Les choix respectifs des associations locales feront l'objet d'autres discussions lors de l'assemblée de la FFT, les 4, 5 et 6 novembre prochains. «C'est dans un esprit d'ouverture que les membres et les membres associés de la FFT se rencontreront en novembre pour adopter une position commune sur le repositionnement» souligne M. Daniel Lamoureux, directeur général de la Fédération.

Agnès Billa

Michael Wilson, candidat

Suite de la page 1

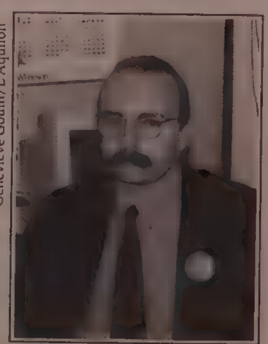
Wilson s'intéresse beaucoup [redacted] questions de logement (en pénurie chronique [redacted] Yellowknife), de transport en commun et de recyclage. «Dans le domaine du recyclage, la Ville de Yellowknife devrait être le moteur du programme auprès de partenaires comme les coopératives d'habitation Borealis et Inukshuk.». Pour ce qui est du transport en commun, le candidat estime que le covoiturage et l'autobus devraient être plus encouragés.

Tous deux originaires de Montréal, Michael et Lise Wilson vivent à Yellowknife depuis 1983. Les deux filles aînées de la famille Wilson, Isabelle et Evelyne aujourd'hui âgées de 19 et 17 ans, ont enseigné le français à Michael. «C'était plus facile d'apprendre avec elles. Elles étaient bien patientes», se rappelle-t-il avec un sourire. À Montréal, M. Wilson travaillait dans les domaines de la mode et de la coiffure. Son arrivée dans le Nord (où habitaient ses parents) marque un grand changement au plan professionnel. À l'emploi de la mine Salmita (aujourd'hui disparue) pendant quatre ans, il travaille ensuite à la mine Giant, jusqu'au déclenchement de la grève en mai 1992. À titre de conducteur de four de grillage, Michael Wilson veille au traitement du minerai d'or dont la teneur en arsenic doit être réduite à l'aide de cyanure et de sulfures. «Mon emploi dans les mines m'a amené à m'impliquer dans le syndicat. Cette expérience m'a convaincu de l'importance de travailler ensemble.».

Il y a cinq ans, Michael Wilson se présentait à une élection municipale partielle. Le siège d'échevin lui échappa par trois voix à peine. Pour la campagne de 1994, Michael Wilson n'a pas réuni autour de lui une grosse machine électorale. Le candidat fait plutôt équipe avec sa femme, Lise.

Mme Wilson, qui a une formation du Cégep du Vieux-Montréal en théâtre occupa la première dans les T. N.-O., il y a 11 ans, le poste d'assistante-professeure en immersion. Elle exerce encore ces mêmes fonctions à l'école William

Geneviève Gouin/L'Aquilon



Michael Wilson

McDonald. Aux tous débuts de l'école Allain St-Cyr (en 1988-89), Lise Wilson fit partie du groupe de parents qui lancèrent le projet. «Je suis fière d'avoir dessiné le logo de l'école avec l'emblème floral des Territoires (la dryade à feuilles entières) et la ronde des neufs premiers enfants inscrits à l'école, dont notre fille Élizabeth faisait partie.». En 1989, Michael Wilson prêtera main forte pendant quelques mois à l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFCY).

Depuis cette époque, M. Wilson constate que la présence des francophones est de plus en plus forte à Yellowknife. «La fierté de la communauté grandit, comme son affirmation et son ouverture», ajoute-t-il. M. Wilson se dit intéressé à défendre à l'hôtel de ville les intérêts des francophones. «Je ne crois qu'il faille accorder un traitement spécial à un groupe en particulier. Par ailleurs, la communauté francophone a le droit d'être entendue.». Dans des dossiers comme la recherche d'un local pour la garderie Plein Soleil ou encore le recensement de la population francophone pour les élections scolaires, des groupes de la communauté francophone de Yellowknife ont effectivement déjà eu à entreprendre des démarches auprès de l'administration municipale et du conseil.

D'ici au scrutin du 17 octobre, Michael Wilson multipliera les interviews et le porte-à-porte. «Nous allons bientôt sortir des affiches et, possiblement, un dépliant. Faire campagne entraîne beaucoup [redacted] dépenses. Nous sommes prêts à l'assumer parce que servir sa communauté, c'est important.». Le candidat croit qu'à l'avenir, les élections municipales à Yellowknife pourraient se dérouler par quartier ou par district électoral en raison de la croissance rapide de la ville. En attendant, Michael Wilson se dit prêt à travailler avec le ou la candidat.e à la mairie qui remportera la faveur populaire. «Je n'ai pas de préférence. (...) En ce qui a trait aux hauts fonctionnaires, je les juge compétents et je souhaite aux gens de Yellowknife un conseil municipal fort qui saura encadrer l'administration.».

Agnès Billa

Sondage à Fort Smith

L'AFFS recrute

En juin dernier, le comité exécutif de l'Association francophone de Fort Smith s'était bien juré de recruter cet automne de nouveaux membres et de nouveaux bénévoles.

Aux dires de Mme Valérie Catrice, cette opération de promotion et de recrutement se déroule de façon prometteuse. Mme Catrice, présidente par intérim de l'AFFS et Mme Gisèle Soucy, la trésorière de l'association, s'étaient retrouvées les deux seules responsables de l'association à la mi-juin, après le déménagement de la secrétaire, Mme Julie Harvey, et la décision de la présidente alors en poste, Mme Christine Aubrey, de prendre un repos bien mérité.

Au retour des vacances, l'AFFS a donc entrepris de s'attaquer aux priorités de la rentrée qui consistaient à faire du recrutement et de la promotion. La tenue de cette opération «Sang neuf» se déroule à une période d'autant plus stratégique qu'à la mi-octobre, Mme Catrice quittera à son tour Fort Smith, pour retourner au Québec.

Mme Sylvie Francoeur, qui [redacted] travaillé comme agente de développement pour la Fédération Franco-TéNOise pendant 18 mois, a été engagée par l'Association francophone de Fort Smith dans le cadre de l'opération de promotion et de recrutement de l'AFFS. Pendant deux semaines (et ce, jusqu'au 23 septembre), Mme Francoeur a pour mandat de rejoindre les francophones et les francophiles de l'ancienne capitale des T. N.-O. afin de sonder leurs connaissances de la francophonie et leur intérêt à cet égard, en termes d'activités, de services et d'implication personnelle.

«Je rencontre individuellement, au travail ou à la maison, les gens que je contacte pour le sondage, » nous a expliqué Mme Francoeur. «À date j'ai réalisé près de vingt entrevues.».

Le renouveau de l'Association francophone de Fort Smith passe également par l'installation du bureau de l'AFFS dans un nouveau local. L'association demeure au numéro 72 de la rue Portage mais, au lieu d'être au 2e étage, le local de l'AFFS sera bientôt (une fois les rénovations terminées) au sous-sol de ce même édifice.

Depuis que Mme Aubrey, l'ancienne présidente de l'association, s'est retirée, l'AFFS recherche des personnes intéressées à coordonner les Samedi Jeunesse, un programme destiné aux enfants que ceux-ci et leurs parents ont beaucoup apprécié l'an dernier. Sitôt la coordination du projet assurée, les Samedi Jeunesse reprendront à Fort Smith.

À compter du mois d'octobre, les francophones et les francophiles de Fort Smith seront convié.es à une série de conférences dont le financement vient du Programme territorial de développement communautaire et culturel (PDCC).

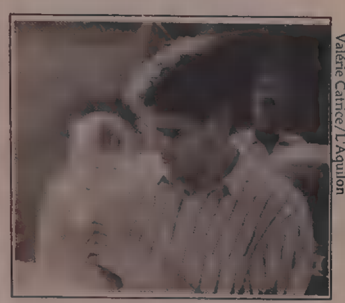
Les conférences (au nombre de quatre) porteront sur la chasse et la trappe, les mets du Nord, l'artisanat et le mode de vie autochtone. «Beaucoup de femmes participent [redacted] activités de l'Association», précise Mme Catrice. «La première conférence porte sur la chasse et la pêche dans le but d'amener plus d'hommes à nos activtés.».

Les différentes mesures entreprises à Fort Smith pour la promotion de l'association francophone et le recrutement de nouveaux membres inspirent confiance à la présidente par intérim de l'AFFS. Le 21 septembre, lors de l'assemblée générale de l'Association, Valérie Catrice compte sur une bonne participation et l'élection d'une relève pour l'AFFS.

Agnès [redacted]

La trousse Premiers pas fait des heureux à Fort Smith...





Valérie Catrice/L'Aquilon

Aux dires de Marie Patterson, agente de développement à la Fédération Franco-TéNoise (F.F.-T.), le projet de la trousse Premiers pas vise à distribuer un total de 40 trousses comprenant des livres pédagogiques en français pour parents et enfants, des articles pour bébé et une foule d'autres choses qui peuvent être utiles aux parents désireux d'apprendre le français à leurs tout-petits.. Pour mettre sur pied [redacted] tel projet, la F.F.-T. s'est inspirée d'autres projets semblables dont, entre autres, la première trousse -bébé du genre qui [redacted] été conçue [redacted] Rivière-de-la-Paix et qui portait le slogan Francophones aux couches.*Jusqu'à maintenant, un nombre de 21 trousses ont été distribuées dans les communautés de Iqaluit(8), Yellowknife(7), Fort Smith(3) et Hay River(3). Parmi les heureux «récipiendaires» de la trousse Premiers pas, on peut compter le petit Matthew, 7 mois et 1/2 (à gauche), et [redacted] parents, Christopher et Tracy Bird, ainsi que Danielle, 1 [redacted] et 2 mois (à droite), et ses parents, Patty et Jean Soucy, résidant tous [redacted] Fort Smith.*

G.G.

ÉDITORIAL

Repositionnement: le débat s'amorce dans les T. N.-O.

Début juin, lorsque le ministère fédéral du Patrimoine canadien a lancé son document «Confiance en l'avenir, Redéfinition des relations du ministère avec ses groupes clients», le ministère lancait par la même occasion un nouveau mot: le repositionnement. Ce mot est maintenant sur toutes les lèvres, à travers le Canada français.

En réouvrant la discussion sur le financement que le gouvernement accorde aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, Patrimoine canadien a précisé qu'il souhaitait mettre en place les nouveaux modèles de financement (aussi qualifié d'«appui direct») dès le prochain exercice financier qui débutera le 1er avril 1995.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'été n'étant pas propice aux consultations, les discussions et les débats sur le repositionnement ont donc débuté cet automne, dans les associations francophones locales. L'Association francophone d'Iqaluit (AFI) puis l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) se sont prononcées les 18 et 19 septembre, respectivement. L'Association francophone de Fort Smith (AFFS) et l'Association franco-culturelle de Hay River (AFCHR) feront connaître plus tard, vers la fin octobre, leurs décisions. Ces choix des membres de la Fédération Franco-TéNOise (FFT) seront ensuite mis en commun les 4, 5 et 6 novembre, à l'assemblée annuelle de la FFT.

L'exercice de repositionnement requiert de notre communauté franco-ténoise un choix parmi cinq hypothèses. Les hypothèses d'une entente Canada-communauté et d'un «contrat» de mise en oeuvre au développement communautaire se dégagent à ce stade des consultations. Les questions que soulèvent ces hypothèses sont nombreuses et variées.

La gestion des fonds accordés à la communauté par un organisme la représentant constitue à la fois une lourde responsabilité et un projet d'avenir stimulant. Le repositionnement va certainement amener toutes les composantes de notre communauté franco-ténoise à s'interroger sur l'étape de notre développement à laquelle nous sommes parvenus et sur la taille du défi que nous voulons relever ensemble.

Dans les hypothèses que propose Patrimoine canadien, le ministère fait place, selon le cas, à des degrés variables d'autonomie pour la communauté, de droit de regard pour le gouvernement fédéral, ainsi qu'à diverses bases de calcul pour la contribution monétaire et divers échéanciers. Tous ces éléments sont à soupeser et à évaluer pour dégager dans les semaines à venir l'hypothèse de repositionnement qui correspond le plus et le mieux à nos propres perspectives de développement communautaire et à nos aspirations de stabilité financière et de planification à long terme.

Agnès Billa



Jean Chrétien crée un nouveau poste

Fernand Robichaud nommé aux Pêches et à l'Agriculture

Le député acadien de Beauséjour au Nouveau-Brunswick, Fernand Robichaud, a obtenu une promotion! Il est maintenant secrétaire d'État pour les Pêches et l'Agriculture.

M. Robichaud, qui était secrétaire d'État aux Affaires parlementaires, ne cachait pas sa joie à la sortie de la résidence du Gouverneur général, où il a été assermenté en présence du premier ministre Jean Chrétien.

Son travail consistera à alléger la tâche des ministres des Pêches et de l'Agriculture, Brian Tobin et Ralph Goodale, et à s'occuper des dossiers touchant les agriculteurs et les pêcheurs francophones. «J'ai dit oui tout de suite. D'une part, la circonscription de Beauséjour dépend beaucoup de la pêche et de l'agriculture... et j'étais critique des Pêches lorsque j'étais dans l'opposition».

Fernand Robichaud voit cette nomination comme une promotion. Il s'agit d'ailleurs d'un tout nouveau poste, qui n'existait pas en novembre dernier lors de la formation du Conseil des ministres et du Cabinet Chrétien. Est-ce pour le remercier d'avoir cédé son siège à Jean Chrétien à l'époque où celui-ci était le chef de l'opposition?

«On me pose cette question-là à chaque fois. Oui, M. Chrétien apprécie certainement le geste qu'on a posé, pas seulement moi-même mais aussi les gens de Beauséjour. C'est certainement une façon de nous remercier. Il a toujours dit qu'il ne nous oublierait jamais... Mais il y a aussi du travail à faire. Du travail qui va me plaire énormément.»

Il y a maintenant neuf secrétaires d'État rattachés à des ministres. Ils font tous partie du Conseil des ministres, mais ils ne sont pas membres du Cabinet. Les secrétaires d'État reçoivent 75% du salaire d'un ministre. Le personnel à leur disposition est aussi réduit: seulement deux secrétaires adjoint.e.s et un.e secrétaire sont à l'emploi de chaque secrétaire d'État.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Maquette et textes
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Johanne Lauzon (APF)
Mario Paris
Valérie Catrice

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



À l'affiche de l'AFCY



Parmi les produits culturels disponibles à l'Association franco-culturelle de Yellowknife, les films en français sur cassette vidéo occupent une place de choix. L'AFCY offre à ses membres et à ses clients plus d'une centaine de films dont, entre autres, des films pour enfants. Pour louer un film, il suffit de se rendre au local de l'AFCY, situé au 2e étage de l'Édifice Precambrian, entre 9h et 17h.

Élections municipales dans les T.N.-O.

Nombre record de candidat.e.s

Le 17 octobre prochain, des élections municipales se dérouleront à Fort Simpson, Fort Smith, Hay River, Inuvik, Iqaluit, Norman Wells et Yellowknife, des municipalités qui ont en commun le statut d'administration fiscale municipale.

Dans le cas des villages, des hameaux et autres collectivités des Territoires du Nord-Ouest qui ne prélèvent pas directement des impôts fonciers, les élections municipales se dérouleront en décembre.

Dans quatre des villes où se tiendra un scrutin à la mi-octobre (Fort Smith, Hay River, Iqaluit et Yellowknife), les francophones sont regroupés en association. Selon les informations que nous ont transmises nos interlocutrices dans ces communautés, seule la Ville de Yellowknife compterait un candidat (en l'occurence M. Michael Wilson) qui fait activement campagne auprès des francophones et déclare publiquement vouloir représenter les intérêts de ce groupe, s'il est élu au conseil municipal.

À Iqaluit, une ville qui a déjà élu deux maires francophones (M. André Thériault de 1986 à 1988 puis M. Yvon Blanchette de 1988 à 1989), Mme Judith Paradis-Patori constate que cette année, la fièvre des élections ne s'est pas encore emparée de la population. «Des affiches et des placards - certains trilingues (Inuktitut, anglais et français. NDLR) - onf fait leur apparition la fin de semaine dernière seulement.», précise la présidente de l'Association francophone d'Iqaluit.

A Fort Smith, Mme Valérie Catrice juge également que la situation est plutôt calme dans la communauté des T. N.-O. la plus voisine de l'Alberta. «Même dans le journal local, il ne me semble pas avoir remarqué beaucoup d'articles ou d'annonces se rapportant à l'élection municipale. Le nombre d'affiches ne m'a pas frappée non plus.».

Dans les quatre communautés des Territoires où se trouve un regroupement francophone local, les associations ne s'impliquent pas dans l'élection municipale.

À Iqaluit, l'élection municipale marquera en quelque sorte le retour à l'autonomie pour les résidants de la plus importante localité de la Terre de Baffin. La ville a en effet été mise en tutelle en novembre 1993 à la suite d'une crise financière qui [redacted] fait craindre la faillite. M. Charlie Ruttan qui était maire d'Iqaluit lors de cette crise se présente de nouveau à ce poste. D'ici au 30 novembre 1994, l'administrateur nommé le 3 juin dernier par le gouvernement territorial, M. William Collings, demeurera en poste.

À Yellowknife, les résidants de la capitale choisiront leurs élu.e.s parmi un nombre record (24) de candidat.e.s aux postes de conseillers. Par ailleurs, six personnes (dont quatre membres du précédent conseil) se font la lutte.pour le poste de maire. Les deux autres candidats à la mairie sont M. Robin Beaumont qui [redacted] été le premier administrateur nommé par le GTNO lors de la mise en tutelle d'Iqaluit, ainsi que M. Alex Debogorski qui se fait remarquer en utilisant comme placards électoraux des portières d'automobile.

À Fort Smith, le maire sortant M. Dennis Bevington sollicite un troisième mandat. Un résidant de longue date, M. John Vogt, brigue également le poste de maire. Seize personnes sont intéressées à siéger au conseil municipal de Fort Smith qui compte huit places.

À Hay River, le conseiler Andrew Lamb se présente cette fois-ci au poste de maire. Le 4 octobre, un débat public réunissant les quinze candidat.e.s [redacted] conseil et les deux candidats à la mairie se déroulera à l'aréna municipale.

Agnès Billa

Association francophone d'Iqaluit

L'Assemblée annuelle des membres se tient le 30 octobre

À Iqaluit, un sous-comité de l'Association francophone regroupant Mmes Liette Valade, Rollande Carson, Nicole Beaulieu et Judith Paradis-Pastori s'affaire déjà à préparer l'assemblée générale annuelle prévue pour le 30 octobre prochain.

Selon la présidente de l'AFI, Mme Paradis-Pastori, le nombre de francophones à Iqaluit se chiffre à environ 300 personnes (sur une population totale de 3 000. NDLR) et de ce nombre de francophones, plus de 90 sont membres de leur association locale.

L'assemblée générale à laquelle les membres de l'AFI et les francophones en général sont conviés à la fin octobre traitera des nombreux dossiers dont s'occupent les comités de l'association. L'AFI compte en effet un comité de femmes, un comité d'aîné.e.s, un comité de loisirs, un comité-garderie multi-culturelle et un comité de la radio.

Pour ce qui est du domaine de l'éducation en français langue première, Iqaluit compte maintenant un comité de parents incorporé depuis l'automne 1993. Le CPFI tiendra sa propre assemblée annuelle la fin de semaine des 23 et 24 septembre.

Du côté de l'AFI, la présidente de l'association nous explique: «Nous nous sommes également dotés de deux nouveaux comités cette année. L'un s'occupe spécifiquement des questions de communications, à part de la radio. L'autre comité a pour mandat la levée de fonds», précise Judith Paradis-Pastori.

La question du repositionnement qui touche au financement des communautés francophones par le gouvernement fédéral vient de faire l'objet, le 18 septembre, d'une reunion spéciale du conseil d'administration de l'AFI. Parmi les modèles de financement proposés par le minsitère du Patrimoine canadien, le CA de l'association a retenu l'hypothèse 4 d'un «contrat» de mise en oeuvre au développement communautaire.

L'option de repositionnement sur laquelle le conseil d'administration est tombé d'accord sera présentee à l'ensemble du membership lors de l'assemblée générale. La date de l'AGA (le 30 octobre) permettra à l'AFI de consulter largement sa base avant qu'une délégation de l'association se rende à Yellowknife pour l'assemblée annuelle de la Fédération Franco-TéNOise, les 4, 5 et 6 novembre. Le repositionnement est également à l'ordre du jour de cette rencontre de la FFT.

Les élections au comité exécutif de l'AFI sont également au programme de l'assemblée générale annuelle. Le comité exécutif compte quatre postes, la présidence, la vice-présidence, la trésorerie et le secrétariat.

Avant de se lancer dans les préparatifs de l'assemblée annuelle, les bénévoles de l'Association francophone d'Iqaluit ont organisé pour la rentrée une épluchette de blé d'Inde qui a attiré beaucoup de monde. Après l'AGA du 30 octobre, le prochain rendez-vous des francophones et de l'ensemble de la population d'Iqaluit viendra la traditionnelle partie d'huîtres toujours très appréciée.

Agnès Billa

En bref - En bref - En bref - En bref - En bref

Don Boudria monte en grade

Le député libéral de Glengarry-Prescott-Russell, Don Boudria, est maintenant le nouveau whip en chef du gouvernement. Il remplace le député Alfonso Gagliano, qui a été nommé secrétaire d'Etat aux Affaires parlementaires et Leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes. M. Boudria était auparavant whip adjoint.

Le whip agit en quelque sorte comme chien de garde et préfet de discipline auprès des députés de son parti. Il surveille l'assiduité des députés et les nomme aux divers comités.

Les Richelieu fêtent leur 50ième

Le Club Richelieu International fêtera ses 50 ans d'activités du 6 [redacted] 10 octobre prochain au Centre des Congrès d'Ottawa.

C'est en effet à Ottawa, en 1944, que fut fondé le premier Club Richelieu. Aujourd'hui, 300 clubs Richelieu sont présents dans la plupart des pays francophones, dont la Belgique, la France, le Luxembourg, la Suisse, la Guadeloupe et la Martinique.

Les Richelieu se consacrent à l'aide à la jeunesse et à la promotion de la langue et de la culture françaises. Et qui aurait été mieux désigné que le chanteur et poète Gilles Vigneault pour souligner avec éclat ce cinquantième anniversaire!

Le chanteur sera la grande vedette d'un spectacle unique qui aura lieu le 7 octobre au Centre national des Arts (CNA) à Ottawa. Gilles Vigneault fera une rétrospective de son répertoire. Il sera accompagné d'autres artistes soit la chanteuse Renée Claude et des *Chansonniers* de Gloucester.

Un Gémeaux pour le film À double tour?

Le moyen métrage de la cinéaste Marie Cadieux traitant de la situation de femmes francophones détenues est en nomination pour un prix Gémeaux dans la catégorie «meilleur documentaire d'auteur».

À double tour est ce film touchant qui nous fait découvrir l'univers de femmes, surtout francophones, qui ont été condamnées à de longues peines pour fraude, trafic de stupéfiants ou meurtre. Le film a été produit par le Centre ontarois de l'Office national du film (ONF).

La remise des prix Gémeaux aura lieu lors de la grande soirée de gala de l'Académie du cinéma et de la télévision, qui se tiendra cet automne. APF

À l'affût des contaminants


Mario Paris/L'Aquilon

Pamela Taylor et Neil Strange effectuent un dernier échantillonnage dans le cadre d'une étude de trois ans initiée par le ministère des Affaires indiennes sur les taux de contaminants qu'on retrouve dans les poissons. C'est sur la rivière Liard, près de Fort Liard qu'avait lieu cette dernièrecueillette, et comme on peut le constater, la pêche n'était pas trop bonne...

Les franco-colombiens passent aux actes:

Ils tenteront d'obtenir d'un juge le droit de gérer leurs écoles

Les franco-colombiens tenteront d'obtenir d'un juge ce qu'ils n'ont jamais pu obtenir de leur gouvernement après quatre longues années de discussions et de négociations.

L'Association des parents francophones de la Colombie-Britannique (APFCB) a déposé une requête devant la Cour suprême de la province (il s'agit ici de la première instance judiciaire) afin d'obtenir le droit de gestion et de contrôle des écoles francophones et des programmes d'éducation.

La Charte canadienne des droits et libertés reconnaît le droit des citoyens canadiens de faire instruire leurs enfants aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone, là où le nombre d'enfants est suffisant. La Cour suprême du Canada [redacted] rendu un premier jugement en faveur des parents franco-albertains en mars 1990 et un second jugement en faveur des parents franco-manitobains en mars 1993.

L'APFCB réclame la création d'une commission scolaire provinviale desservant le grand Vancouver et Victoria ainsi que la vallée Fraser. Il y a quatre ans, les parents avaient décidé de mettre de côté leur action judiciaire dans le but de négocier avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. C'était à l'époque du jugement de la Cour suprême du Canada de 1990 dans l'affaire Mahé. Ils ont donc joué le jeu de la négociation durant tout ce temps, sans résultat.

Maintenant, le gouvernement ne veut plus amender sa loi scolaire et cherche une façon de respecter les droits des parents francophones sans créer une nouvelle commission scolaire. Tout au plus serait-il d'accord pour accorder à des comités de parents francophones des responsabilités particulières dans le domaine de la gestion scolaire. Mais le dernier mot reviendrait aux commissions scolaires anglophones.

La Colombie-Britannique et Terre-Neuve sont maintenant les seules provinces à ne pas respecter, en tout ou en partie, le droit des parents francophones [redacted] gérer et à contrôler leurs écoles. Coïncidence, qui n'en est pas vraiment une, ce sont aussi les seules provinces où les parents n'ont jamais eu en main un jugement d'une cour provinciale pour faire progresser leurs droits.

Selon la présidente de l'APFCB, Martine Galibois-Barss, le gouvernement «a pris panique» à la suite de la percée du Parti de la réforme dans la province: «Ils nous ont dit qu'on avait des droits, mais ils ne veulent pas donner une commission scolaire francophone, parce que ce n'est pas populaire».

En plus de réactiver l'action judiciaire initiée en 1989, les avocats des parents ont déposé à la Cour suprême de la Colombie-Britannique une réclamation de 4 millions$, pour les dommages entraînés par le défaut du gouvernement d'honorer ses obligations constitutionnelles.

Cette somme serait placée dans un fonds de fiducie, et financerait des programmes visant à remédier à l'érosion linguistique et culturelle des francophones.

APF

En pleine toundra on se régale!



Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'exploration minière et le tourisme ont principalement lieu dans la toundra. Dans les camps qui abritent ces activités, la personne responsable de la cuisine occupe une place bien spéciale dans le coeur des autres occupants. Durant la saison estivale, Barbara Medland a passé six semaines à Point Lake, dans une pourvoirie surtout fréquentée par des chasseurs et des pêcheurs des États-Unis. La cuisine du camp, installée sous une tente, ne manquait de rien: fourneau, vaste choix d'épices et ustensiles en tous genres... Vivement le prochain repas!

Agnès Billa

Un projet de SRC Ontario/Outaouais

On diffusera des vidéoclips en français

Les jeunes francophones de l'Ontario ne seront plus obligés d'écouter la station MuchMusic pour apprécier les derniers vidéoclips de Rock Voisine et de Céline Dion.

Dès le [illegible] octobre, Radio-Canada Ontario présentera des vidéoclips en français, le palmarès des dix chansons les plus populaires au Québec, des interviews, et diffusera les derniers potins sur les artistes francophones préférés des jeunes. Plus encore, on présentera aussi à chaque semaine un artiste de l'Ontario français. Tout cela dans une émission d'une demi-heure qui sera diffusée à tous les samedis après-midi, à 13 heures, et qui s'appellera tout simplement: *Vidéoclips*.

Une initiative des jeunes franco-ontarois

Ce sont des jeunes francophones qui ont convaincu Radio-Canada de produire une émission de vidéoclips en français. Au point de départ, explique le directeur de la programmation française à la station d'Ottawa, M. Pierre Fournier, la direction songeait à un «talk show» pour les jeunes. Elle s'est rapidement ravisée au terme d'une consultation régionale.

Le «clip» en français: un besoin

À Guelph et à Kingston, des jeunes franco-ontarois lui ont fait remarquer qu'il était plus facile d'écouter des vidéoclips de Céline Dion et de Rock Voisine en anglais qu'en français... ce qui a été un choc. Le projet de talk show venait de mourir pour faire place à cette nouvelle émission qui sera produite à Toronto et animée par Monique Cousineau, qui était chroniqueuse à l'émission culturelle *Espace libre* l'an dernier.

Une vague qui atteindra la francophonie de l'Ouest

L'émission sera également diffusée en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. Les stations régionales du Manitoba et de l'Alberta pourraient emboîter le pas.

La station d'Ottawa réalisera aussi dans ses studios une nouvelle émission culinaire avec nulle autre que Soeur Angèle, qui sera diffusée sur le réseau national du lundi au vendredi à 10 heures. Et c'est le groupe rock franco-ontarien Brasse-Camarade qui a produit toute la musique de cette émission; une façon pour Radio-Canada Ottawa de donner de la visibilité aux artistes de l'Ontario français.

L'économie, une autre priorité

La télévision de la SRC Ontario/Outaouais diffusera aussi une série de 13 émissions à saveur économique que dès le 8 janvier, destinée aux gens d'affaires de l'Ontario français. *Posséder mon entreprise*, c'est le titre, sera réalisée en collaboration avec la Chambre économique de l'Ontario et l'Université d'Ottawa. L'objectif est de permettre aux gens d'affaires francophones de créer de nouvelles entreprises et d'améliorer le rendement de leurs commerces et de leurs dirigeants.

Ottawa produira 13 heures

D'autre part, la station d'Ottawa produira 13 heures par semaine pour le tout nouveau Réseau de l'information (RDI), qui doit entrer en ondes dès le mois de janvier. Outre l'émission *Le monde vu de l'Ontario...*, elle réalisera la seule émission de lignes ouvertes de tout le réseau. Elle réalisera aussi un bulletin de nouvelles ontariennes d'une durée de 20 minutes, à tous les soirs à 22h30, de même qu'une émission sur les nouvelles technologies, qui sera diffusée la fin de semaine.

APF

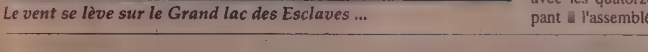
LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 35, vendredi 30 septemb

Geneviève Gouin/L'Aquilon

Le vent se lève sur le Grand lac des Esclaves ...



Assemblée générale du CPFI à Iqaluit

L'éducation en français rassemble les parents

Depuis 1987, des parents francophones d'Iqaluit travaillent [redacted] l'avancement de la cause de l'enseignement du français. Le 25 septembre, le Comité des parents (CPFI) se réunissait pour [redacted] assemblée générale annuelle.

À l'occasion de cette rencontre, le CPFI avait invité l'ancien président de la Commission nationale des parents francophones, Raymond Poirier. «Notre conférencier nous a beaucoup parlé des comités de parents, de leur importance, de leur rôle et de leurs pouvoirs», précise Daniel Loyer, le président du CPFI qui vient d'être réélu pour un troisième mandat.

Les questions du rôle et des pouvoirs d'un comité de parents se posent désormais [redacted] CPFI dans un nouveau cadre. Après avoir fonctionné pendant plusieurs années en tant que comité de l'Association francophone d'Iqaluit (AFI), le comité de parents francophones s'est incorporé comme entité distincte le 21 janvier 1994.

M. Poirier a également abordé avec les quatorze parents participant [redacted] l'assemblée la question du bilinguisme et celle des unions exogames. Selon M. Loyer, on compte à Iqaluit 30% d'unions exogames parmi les parents dont les enfants sont en droit de fréquenter un programme de français langue première. Dans une famille où l'un des parents est francophone et l'autre appartient [redacted] un autre groupe linguistique, on parle d'union exogame. La question de la langue d'instruction des enfants nés de cette union se pose en des termes propres à la situation.

Bilinguisme additif au lieu du bilinguisme soustractif

M. Poirier a réitéré le message des organisations de parents francophones qui ont dû ces dernières années tenir compte du phénomème de plus en plus répandu des unions exogames. L'ancien et très éloquent président de la CNPF a rappelé aux parents d'Iqaluit partisans de l'éducation en français langue première que, en situation minoritaire, un enfant saura toujours apprendre la langue de la majorité (l'anglais ou une autre langue, le cas échéant). Dans le contexte pancanadien, l'anglais représente la langue de la majorité, «la langue qui s'attrape», selon une expression des parents francophones. En suivant un programme de français langue première, l'enfant d'un ou de deux parents francophones apprendra le français et l'anglais, sans que l'apprentissage de l'anglais se solde par la perte du français. M. Poirier, dans sa présentation au CPFI, préconisait ce «bilinguisme additif au lieu d'un bilinguisme soustractif».

Dossier Éducation
Suite en page 2

Opération de charme et de civisme dans les écoles des TNO

L'Assemblée législative lance un défi aux jeunes

L'histoire, la politique, les institutions démocratiques, est-ce que les jeunes des Territoires s'y intéressent? Sous les auspices de l'Assemblée législative, Michelle Dumond et Mel Sabourin, les très populaires animateurs de l'émission de télévision de TVNC *The Tube*, posent ces questions à leur auditoire et se prennent [redacted] jeu.

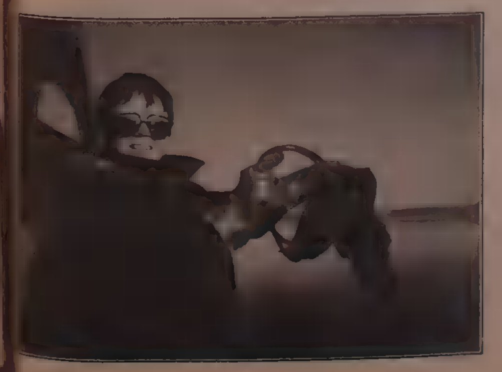
Le 19 septembre, à l'école Joseph Burr Tyrrell de Fort Smith, la présidente de l'Assemblée législative Mme Jeannie Marie-Jewell ainsi que M. Richard Nerysoo, ministre de l'Éducation, ont procédé au lancement d'une trousse d'information destinée aux écoles et portant sur l'Assemblée législative.

La trousse comprend un guide pédagogique pour les professeurs, un cahier d'activités pour les étudiant.e.s et un vidéo intitulé *Le défi de l'Assemblée*. «Il y a un peu plus d'un an et demi que nous travaillions à ce projet. L'idée d'une trousse d'information destinée aux jeunes a été lancée par Michael Ballantyne lorsqu'il était président de l'Assemblée et c'est l'actuelle présidente Mme Marie-Jewell qui [redacted] vu à la réalisation du projet», explique Paul Jones, le responsable des communications à l'Assemblée.

La trousse d'information est destinée aux étudiant.e.s de la 6e année, qui ont en moyenne de 11 à 13 ans. Dans le cadre du programme de sciences humaines, les jeunes de ce niveau reçoivent une éducation en matière de civisme à laquelle la trousse d'information sur l'Assemblée législative peut s'intégrer.

«Depuis quelques années, le ministère de l'Éducation n'a plus le mandat de produire du matériel pédagogique. Dans le sillage de la décentralisation amorcée en 1982, cette responsabilité revient désormais aux commissions scolaires, dans les régions», précise M. Jean-Marie Beaulieu, coordonnateur au ministère des études en sciences humaines.

Assemblée
Suite en page 2



Pour clôturer leur série d'activités, le comité des femmes d'Iqaluit a organisé une sortie en bateau. Les participantes (dont Nicole Beaulieu ci-contre) se sont rendues jusqu'à l'île Qamarvik, un site propice aux fouilles archéologiques et, semble-t-il, à l'examen des plantes aquatiques.

SOMMAIRE

ÉCHOS DES T.N.-O.

La conférence sur le développement constitutionnel remise à plus tard

La première conférence dans les TNO sur le développement constitutionnel des Territoires du Nord-Ouest aura lieu deux mois plus tard que prévu. C'est du moins ce qu'en a décidé le Comité d'organisation lors de sa réunion du 16 septembre dernier.

Après discussions, les membres du comité ont jugé bon de reporter la rencontre à des dates ultérieures, soit du 19 au 22 janvier 1995. Ce délai permettra selon eux une meilleure préparation en ce qui a trait aux rencontres d'information dans les communautés. M. Joe Clark a accepté de présider la rencontre.

Après Internet, voici SchoolNet!

Le personnel enseignant des écoles publiques de Yellowknife aura bientôt l'occasion, au cours du mois d'octobre, d'assister à des sessions d'information à propos de SchoolNet, dans le cadre des activités de la Journée de «l'amélioration professionnelle».

SchoolNet est une initiative des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et de l'entreprise privée qui vise à promouvoir l'accès à l'éducation et les succès des écoles élémentaires et secondaires à travers le Canada en les reliant par voie électronique. Ce réseau véhiculerait toute l'information quant aux ressources mises à la disposition des enseignant.e.s et des élèves aux niveaux national et international.

Un des représentants du programme SchoolNet, M. Dan Martin, d'Ottawa, sera à Yellowknife pour une présentation le 7 octobre prochain, au N.A.C.C.

Présumé vendeur de drogue banni de Lutsel K'e

Un dénommé David John Sanger, soupçonné d'avoir effectué le trafic de drogue (cocaïne) et d'alcool, a été sommé de quitté la communauté de Lutsel K'e par le conseil de bande. L'homme originaire de la Saskatchewan aurait été avisé à quelques reprises par des résidents de Lutsel K'e que sa présence et ses actes étaient indésirables dans le village avant que le conseil de bande ne décide de tenir une réunion et de voter l'expulsion de M. Sanger.

Le tout s'est effectué de concert avec la GRC et on apprenait récemment que l'individu allait comparaître en cour territoriale pour trafic de cannabis.

Iqaluit ne chôme pas!

D'après la Société canadienne d'hypothèque et de logement, Iqaluit aurait grandement bénéficié de la politique de décentralisation du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest depuis le début de la décennie. Entre 1986 et 1991, le taux d'emploi a connu une hausse annuelle de 7,8% et se chiffrait à 1 685 emplois en 1991. Durant la même période, le taux de chômage a diminué de 4,8%.

L'industrie des services génère 60% des emplois à Iqaluit, ce qui se traduit par des revenus familiaux très élevés. Les services gouvernementaux, le transport, les communications et les secteurs des échanges et services sont les moteurs de l'activité économique d'Iqaluit. Entre 1986 et 1991, les principaux secteurs sont demeurés stables. Les industries qui oeuvrent dans le domaine des échanges commerciaux auront été les seules à connaître une baisse.

Votre santé, à vous d'y penser...

Le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Conseil du statut de la femme des Territoires du Nord-Ouest ont récemment entrepris la distribution d'articles éducatifs et promotionnels afin d'encourager les femmes à jouer un rôle plus actif en ce qui concerne leur propre santé.

Ce programme, mis sur pied par le Projet de santé des femmes en consultation avec les services de santé a débuté en 1992 et se poursuivra pendant trois ans. Cette année, le projet a pour thème: «C'est ton corps, c'est ta santé, c'est ta décision», et il encourage le respect des droits des femmes ainsi que la responsabilisation de ces dernières dans ce qui relève de leur santé personnelle.

Afin de promouvoir ces valeurs, le Projet de santé des femmes a donc conçu des dépliants, un vidéo (*«Notre nouvelle sexualité: Vivre avec le VIH/SIDA*) et des annonces publicitaires qui parlent de sujets comme l'utilisation du condom lors de relations sexuelles, etc,. Ces articles sont disponibles en anglais, en français et en inuktitut.

Coffre-fort recherche propriétaire

Le 25 septembre dernier, un coffre-fort a été retrouvé sur l'autoroute n° 4, à une distance de 12 kilomètres de Yellowknife, sans que son ou ses propriétaires ne semblent être aux abords. Le coffre, de couleur grise, est de marque Sentry Floor Safe et possède les dimensions suivantes: 2"X 2¹/₂".

La GRC de Yellowknife effectue présentement une enquête afin de trouver le/la propriétaire du coffre. Toute personne pouvant fournir des renseignements sur la provenance du coffre est priée de contacter le poste de police de la GRC de Yellowknife au 920-8314 ou Crime Stoppers au 1-800-661-0899.

Geneviève Gouin

Éducation en français

Suite de la page 1

À la rentrée 1994, le nombre d'inscriptions au programme de français langue première à Iqaluit est passé de 19 à 22. Le programme qui se donne à l'école Nakasuk comprend deux niveaux supplémentaires cette année: la maternelle et la septième année.

Les deux professeures du programme de français, M[mes] Nicole Beaulieu et Suzanne Lefebvre ainsi que M[me] Huguette Robitaille, assistante-professeure, ont pris part à l'assemblée du comité de parents francophones, pour informer les parents du déroulement du programme. M[me] Robitaille, qui se joint à l'équipe des deux enseignantes, s'occupe des trois enfants du groupe de la maternelle ainsi que des services de soutien à l'élève.

Élections au CPFI

Outre Daniel Loyer qui conserve la présidence du Comité de parents francophones d'Iqaluit, les parents ont élu Paul Landry à la vice-présidence (2[e] mandat, après un comme trésorier), Hélène Andrews à la trésorerie, Linda McDonald au secrétariat et Julie Montigny au poste de directrice.

Les membres sortants du CPFI comptent M. Serge Nolet, Liette Valade qui avait rempli deux mandats et Huguette Robitaille qui s'est impliquée quatre ans au comité.

L'assemblée du CPFI s'est terminée par une discussion libre et un souper à la fortune du pot, au centre communautaire de l'AFI. Le président du comité, Daniel Loyer, s'est dit satisfait de l'assemblée et de la participation: «Sur 34 parents, nous en avons rejoint quatorze».

Activités à venir

Le comité des parents poursuivra cette année les sorties parents-enfants. La fin de semaine de camping de printemps sera reprise et il se tiendra aussi d'autres activités récréatives.

Les ateliers pour les enfants sont aussi de retour. Pour les enfants de huit à douze ans, un club scientifique «Les cent watts et quart» débutera à la mi-octobre et durera quinze semaines. Cet atelier s'ajoute aux ateliers d'arts et aux films qui visent également la refrancisation.

Agnès Billa



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Linda McDonald, secrétaire du Comité de parents francophones d'Iqaluit, vient d'être élue au conseil scolaire d'Iqaluit.

Assemblée législative

Suite de la page 1

«Le grand boom de la production de matériel pédagogique par le ministère s'est déroulé en 1978, 1979 et 1980. Une grande partie du matériel a été remis à jour en 1986-1987. Le ministère de l'Éducation se charge plutôt maintenant de prescrire les objectifs généraux d'apprentissage, selon les niveaux des cycles élémentaire et secondaire», précise M. Beaulieu.

Importance des partenariats

Le coordonnateur des études en sciences humaines insiste sur le fait que la trousse d'information sur l'Assemblée législative est une initiative de l'Assemblée. «De plus en plus souvent, le matériel pédagogique distribué dans les écoles est produit grâce à des partenariats avec des groupes comme la Chambre des mines des TNO. La Nation Métis, elle, mène présentement un projet sur les contaminants. Le service éducatif du ministère territorial des Ressources renouvelables est un autre partenaire fréquent.» explique-t-il.

En période de restrictions budgétaires, ces partenariats sont également appréciés au plan financier. M. Jones estime à 70 000$ le coût de la trousse d'information, pour l'Assemblée législative. Du point de vue du ministère de l'Éducation, il aura simplement fallu défrayer le temps que le coordonnateur des études en sciences humaines a consacré au projet, dans le cadre de son travail. Le ministère assume également le coût de distribution du matériel pédagogique.

«Notre réseau comporte à peu près 80 écoles que fréquentent environ 16 000 élèves. Au niveau de la 6[e] année, le nombre d'élèves se situe à plus ou moins deux mille enfants. Sans des partenariats pour la production de matériel pédagogique destiné spécifiquement aux étudiant.es des TNO, il serait impossible de convaincre des maisons d'édition de produire du matériel original et adapté à notre réalité pour un marché aussi restreint», fait remarquer Jean-Marie Beaulieu.

Un peu d'histoire, un peu de compétition

La trousse d'information sur l'Assemblée législative apprend aux jeunes à connaître le fonctionnement des instances démocratiques territoriales à travers une panoplie d'exercices.

Le cahier d'activités propose aux étudiant.e.s des visites guidées de l'Assemblée législative (dont le siège est à Yellowknife), un suivi de l'actualité politique grâce aux coupures de journaux et aux caricatures, la rédaction d'un discours pour un membre de l'Assemblée, la tenue d'une séance d'une assemblée législative ficitve dont les règles de fonctionnement s'inspireraient de celles de l'Assemblée des TNO.

Un vidéo intitulé «Le défi de l'Assemblée» et le guide pédagogique l'accompagnant font également partie de la trousse d'information. Réalisé par le cinéaste Gilles Tassé-Lafontaine pour la maison de production Gaïa de Yellowknife, le film (dont la qualité sonore laisse à désirer) adopte un ton très «relax» pour expliquer aux jeunes l'histoire de notre juridiction et sa situation législative actuelle.

Le scénario du film mise sur le tandem d'animateurs de l'émission de télévision pour adolescent.e.s *The Tube*. Au moment de débuter le tournage d'un film sur l'Assemblée législative, Michelle Dumond et Mel Sabourin se moquent l'un de l'autre et s'accusent à tour de rôle de ne pas être assez renseigné.e pour le tournage. La réalisatrice du film (interprétée par Valerie Conrad) met au défi Michelle et Mel de répondre à des questions qu'elle a préparées.

Et voilà nos deux intrépides animateurs partis à la découverte de l'Assemblée législative, de son tout nouveau bâtiment (inauguré en novembre 1993) et de l'histoire des Territoires du Nord-Ouest, une contrée qui en 1870 comprenait les TNO, le Yukon, l'Alberta, la Saskatchewan, une grande partie du Manitoba, le Nord de l'Ontario et le Nord du Québec.

L'information transmise aux étudiant.e.s sur l'Assemblée traite du rôle des député.e.s, de la composition du Cabinet, des différences entre les législatures provinciales et la législature ténoise (dont le fonctionnement se fait par consensus et non pas selon des positions partisanes), de la rémunération des membres de l'Assemblée (chiffres à l'appui), ainsi que des symboles et des emblèmes de la législature.

La visite de l'Assemblée législative sur vidéo donne l'occasion à Michelle et à Mel de s'illustrer à tour de rôle. Pour savoir qui remporte la compétition, empruntez une copie du film. L'Assemblée législative en a remis 130 exemplaires en anglais au ministère de l'Éducation et 12 exemplaires en français sont également disponibles.

Agnès Billa

Assemblée générale annuelle de l'Association francophone de Fort Smith

Le concept du «passeport participant» est lancé

L'Assemblée générale annuelle de l'AFFS n'a peut-être pas servi [redacted] régler la question du repositionnement de Patrimoine Canada, mais elle aura à tout le moins été la piste de lancement du «passeport participant». Ce concept dont l'instigatrice est Sylvie Francoeur est directement relié à la programmation qui a été dévoilée [redacted] la même occasion.

Une dizaine de personnes ont assisté à l'Assemblée générale annuelle de l'Association francophone de Fort Smith (AFFS) qui a eu lieu [redacted] 21 septembre dernier dans ses locaux. On avait également invité Daniel Lamoureux et Francine Labrie, de la Fédération franco-TéNOise (FFT) ainsi qu'Huguette Beaulieu, de Patrimoine canadien. Sylvie Francoeur, que l'Association avait embauché pour deux semaines dans le cadre d'un de ses projets PDCC sur le recrutement, était également présente.

Parmi les points importants abordés lors de l'AGA, mentionnons l'élection du nouveau conseil exécutif de l'Association, maintenant composé de Gisèle Soucy, Carole Lepage, Claude Roy et Claude Doucette. Le repositionnement de Patrimoine Canada était également à l'ordre du jour. Cependant, aucune position n'a été prise. Puisque le conseil exécutif comprend de nouveaux membres, on a proposé en assemblée qu'il y ait une rencontre entre ce dernier et des représentants de la FFT et Patrimoine canadien à une date ultérieure pour discuter de cette question. Enfin, on a proposé que la réception de la chaîne française de Radio-Canada sur le câble soit l'un des dossiers prioritaires de l'Association pour la prochaine année.

Plus tard durant l'assemblée, on dévoilait la programmation 1994-1995 de l'Association francophone de Fort Smith. Dans cette présentation, on retrouvait quatre projets PDCC: deux pour l'Association (recrutement de membres et de bénévoles et série de quatre conférences) et deux pour Samedi jeunesse (Centre de ressources et série d'activités spéciales).

L'AGA a également donné lieu au lancement d'un nouveau concept, soit le passeport participant, dont Sylvie Francoeur est l'instigatrice. Chaque membre de l'Association recevra [redacted] passeport dans lequel sont inscrites huit activités organisées par l'Association durant l'année. Lorsqu'un membre participe à l'une de ces activités, un des membres du conseil exécutif coche la case correspondante dans le passeport. À la fin de l'année, un premier tirage aura lieu parmi tous les membres qui auront participé aux activités. De plus, si un membre a participé à sept des huit activités annoncées dans le passeport, il ou elle pourra participer à un deuxième tirage.

Au terme de l'assemblée, on a annoncé le déménagement prochain de l'Association qui demeurera dans le même édifice, mais qui se trouvera désormais au sous-sol.

Valérie Catrice



Francine Labrie/Collaboration spéciale

Présents à l'assemblée annuelle de l'Association francophone de Fort Smith (de g. à d.): Valérie Catrice, Daniel Lamoureux, Jeanne Le Guerrier, Gisèle Soucy, Dorothy Mangold et Carole Lepage.

ÉDITORIAL

L'éducation, un élément de ralliement

En septembre, la rentrée donne le ton à nos activités. Pour les plus jeunes, c'est le retour à l'école et pour les autres, le retour aux choses sérieuses. La rentrée scolaire cette année n'a pas concerné que les enseignant.e.s et les étudiant.e.s. Avec la tenue d'élections scolaires dans nombreuses localités des TNO, des conseillers et des conseillères nouvellement élu.e.s se dirigent également vers les écoles.

À Iqaluit et à Yellowknife, les deux communautés des Territoires du Nord-Ouest bénéficiant d'un programme d'enseignement en français langue première, les élections scolaires sont devenues cet automne un domaine que les francophones (parents et autres) ont investi de façon concertée, contrairement aux expériences passées.

Si les partisans des programmes de français langue première s'aventurent au-delà des comités de parents, ils n'ont qu'à s'en féliciter.Le chemin parcouru par les parents franco-ténois est très impressionnant. On ne saurait trop le répéter.

Difficile de croire qu'en 1987, les parents francophones d'Iqaluit réclamaient 90 minutes de français par jour et qu'aujourd'hui un programme d'enseignement en français langue première allant de la maternelle à la septième année est offert à l'école Nakasuk.

À Yellowknife, à force de détermination et de patience, la fondation de l'école Allain St-Cyr aura mené d'un groupe initial de neuf enfants à des installations comprenant cinq portatives et une toute nouvelle bibliothèque, à cinquante inscriptions et à la mise en place d'un système progressif de gestion scolaire.

Que ce soit dans leur propre organisation (Conseil scolaire francophone de Yellowknife) ou au sein de structures comme le conseil scolaire d'Iqaluit, les parents francophones poursuivent sans relâche leur avance.

En contrepartie de ce travail et de cet engagement des parents franco-ténois, l'appui du gouvernement fédéral par l'entremise de l'Entente Canada-TNO sur l'enseignement dans la langue de la minorité, ne s'est pas démenti. Dans le cas du renouvellement de cette entente, un dénouement satisfaisant semble imminent.

Il est à souhaiter que dans le cas du gouvernement territorial, la révision de la Loi sur l'Éducation sera complétée au printemps 1995, tel que convenu. Dans le domaine de la gestion scolaire en particulier, cette révision est attendue avec impatience. Elle devrait permettre au Comité de parents francophones d'Iqaluit de franchir de nouvelles étapes dans sa reconnaissance. Pour le Conseil scolaire francophone de Yellowknife, la révision de la loi signifiera l'accession à une gamme complète de pouvoirs de gestion et de domaines d'intervention.

Malgré la gravité du risque d'assimilation des jeunes dans les TNO, les succès des parents avec les programmes de français langue première maintiennent l'espoir. Tout recul dans ce dossier serait intolérable.

Agnès Billa



Services aux familles et langues officielles

Le Commissaire aux langues officielles en [illegible] profité pour soulever une nouvelle fois les problèmes que rencontrent les familles des militaires francophones. Selon lui, les familles qui vivent sur les bases militaires n'ont pas toujours accès à des services dans leur langue. «Nous donnons aux familles des militaires tous les services qui sont actuellement disponibles» assure cependant M.Magny. «Nous avons un plan qui fait en sorte que tous les services qui sont disponibles pour l'ensemble des militaires vont l'être aussi pour les familles et ce, sur une période de deux ou trois ans».

D'autre part, le Commissaire aux langues officielles dit qu'il «devra afficher sa déception», si la ville de Kingston n'arrive pas à bien accueillir les francophones qui veulent étudier au collège militaire de Kingston. Selon M. Goldbloom, le collège deKingston «n'est pas en mesure pour l'instant» de bien accueillir les candidats francophones. La ville de Kingston de son côté refuse toujours d'autoriser la construction d'une nouvelle école française dans le parc industriel de la municipalité, même si le conseil scolaire s'est déjà porté acquéreur au coût de 4,3 millions de dollars du terrain où l'on souhaite construire une école secondaire et un centre communautaire de langue française.

Le ministère de la Défense nationale a déjà communiqué avec la municipalité de Kingston pour la sensibiliser au besoin d'une école française. Mais selon le lieutenant-colonel Paul Addy, qui est sous-ministre adjoint au personnel à la Défense nationale, «on est en train de faire un gros débat sur un petit problème. Les cadets [illegible] sont pas mariés! Ils n'en ont pas d'enfants!». Evidemment, reconnaît-il, la situation est différente pour les membres du personnel et les enseignants. Il croit qu'on est en train de monter en épingle un problème qui n'existe pas.

«Quand je suis passé au collège militaire, j'ai gradué en 1964, on avait le club français, il y avait des rencontres avec la communauté française, il y avait des écoles...Je ne dis pas que c'est facile, mais les facilités sont là».M. Magny ajoute que le ministère de la Défense nationale est «prêt à appuyer n'importe quand» le Commissaire aux langues officielles dans ses démarches auprès de l'Ontario, dans le but d'obtenir une école française.

Finalement, les statistiques du Commissaire aux langues officielles indiquent que les francophones sont davantage présents au sein de l'armée de terre, que dans l'aviation et la marine. Les soldats francophones composent 27 pour cent des effectifs. Mais la proportion d'officiers supérieurs francophones, à partir du grade de lieutenant-colonel, n'est que de 16,2 pour cent.

AP

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

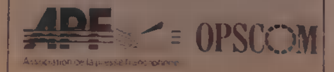
Directrice
Agnès Billa

Textes et montage
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Francine Labrie
Mario Paris
Valérie Catrice

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi [illegible] 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Situation des francophones dans l'armée

Les militaires échouent le test du bilinguisme

Moins de 55% des militaires se conforment aux exigences linguistiques du gouvernement fédéral, selon le Commissaire aux langues officielles.

Moins de la moitié des militaires qui occupent des postes bilingues satisfont aux exigences linguistiques du ministère de la Défense nationale. Des 13,000 militaires qui occupent des postes bilingues à la Défense nationale, seulement 6,000 seraient en mesure de communiquer correctement dans les deux langues officielles, selon le Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom. «La Défense ne fait pas beaucoup de vérifications pour connaître leurs capacités linguistiques», déplore-t-il.

Le directeur général des langues officielles du ministère de la Défense nationale, Jacques Magny, dit que les chiffres sont trompeurs. Selon lui, ils sont beaucoup plus nombreux à satisfaire aux exigences linguistiques de leur poste, si on ajoute les militaires qui «satisfont d'une façon presqu'adéquate» à ces exigences. «Il peut leur en manquer une (exigence). Normalement, c'est l'écrit».

C'est ce qui permet [illegible] la Défense nationale d'affirmer que, de leur point de vue, 66 pour cent des militaires satisfont aux exigences linguistiques de leur poste.Le comité parlementaire qui examine depuis le mois d'avril la politique de défense du Canada, a terminé ses audiences publiques le 21 septembre. Mais auparavant, il s'est penché sur le dossier linguistique de la Défense nationale.

Élections scolaires à Iqaluit

Linda McDonald siègera au conseil scolaire d'Iqaluit

Iqaluit compte quatre écoles: Nanuk, Joanie, Inukshuk et Nakasuk. Le conseil scolaire d'Iqaluit avise la commission scolaire de division de Baffin au sujet des écoles de la communauté. Linda McDonald vient d'être élue au conseil.

Parent de trois enfants (Maxime, Marc-Antoine et Marie-Christine), Mme McDonald travaille pour le Collège de l'Arctique où elle s'occupe de l'éducation des adultes, des études à temps partiel, des cours de conduite automobile et, à compter de janvier, peut-être même d'une école de pilotage. Le monde de l'éducation, elle connaît bien.

Linda McDonald occupe également depuis le 25 septembre le poste de secrétaire du Comité des parents francophones d'Iqaluit (CPFI). «Avec les autres membres du comité, nous nous sommes demandés si je devais siéger comme indépendante ou comme membre du comité. La deuxième option nous a semblé préférable.» nous explique-t-elle lors d'un récent séjour à Yellowknife.

Le président du CPFI Daniel Loyer ainsi que Mme McDonald décrivent en des termes assez semblables le rôle de la conseillère francophone au conseil scolaire d'Iqaluit. «Dans un premier temps, la présence de l'un de nos membres au conseil scolaire va nous permettre de mieux informer les gens sur le travail du comité et le programme de français langue première. Quant à nous, nous serons mieux informés du fonctionnement du conseil et de la commission scolaire et des décisions qui affectent le programme de français.» soutient M. Loyer.

À plus long terme, le Comité de parents francophones d'Iqaluit compte sur sa participation au conseil scolaire pour créer de plus en plus de liens avec les autres intervenants en éducation et l'ensemble de la communauté. «Il existe à Iqaluit dans bien des organisations un mode de fonctionnement qui repose sur la concertation, une approche que les Inuit privilégient. C'est important de participer à ce processus.» précise la nouvelle conseillère. Éventuellement, les liens créés au sein du conseil scolaire pourraient se concrétiser si nécessaire en des appuis aux revendications des parents partisans du programme de français langue première de l'école Nakasuk.

Selon la Loi sur l'éducation des TNO, un conseil scolaire communautaire «examine les programmes d'éducation [redacted] place et à venir; dresse le projet de budget annuel (...) en conformité avec les directives de la commission scolaire; surveille l'utilisation des crédits qui lui sont affectés annuellement; conseille la commission en ce qui concerne le choix du personnel(...)», pour ne citer que ces fonctions du conseil.

En tant que conseillère, Linda McDonald est prête [redacted] se pencher sur toutes ces questions auxquelles son travail l'a déjà familiarisé. Elle entend également soulever des questions qui préoccupent les parents francophones, comme le transport scolaire.

«Au Comité des parents francophones d'Iqaluit, je travaille avec des gens qui connaissent à fond les dossiers de l'éducation en français. Ma contribution au conseil, j'espère, ce sera de sensibiliser d'autres personnes [redacted] notre cause».

Agnès Billa

Nouveaux élus au CSFY





Geneviève [redacted] Goun/L'Aquilon

Maryse Perraud (à gauche), Dany Duval (à droite) et Nicole Châtel ont été élus le 21 septembre par les parents de l'école Allain St-Cyr [redacted] Conseil scolaire francophone de Yellowknife. Les nouveaux élus se joignent à Denis Milot et Nicole Wallbridge. Le mandat des trois nouveaux conseillers se terminera en juin 1995, mais entre-temps, il leur faudra apprendre le roulement du conseil. «C'est tout nouveau pour moi donc je compte beaucoup sur la formation pour être mieux informé des dossiers», explique Dany Duval. Pour sa part, Maryse Perraud croit que la promotion de l'école française devrait s'inscrire dans la liste des priorités du conseil. Dès le 2 octobre, le conseil se penchera sur l'énoncé de la mission de l'école Allain St-Cyr.

Nettoyage massif des berges du Grand lac des Esclaves

La Nation métis annonce «Mission accomplie!»

Le projet de nettoyage du Grand lac des Esclaves 1994, qui débutait le 1er juillet dernier, touche [redacted] sa fin. Après avoir nettoyé plusieurs sites bordant le lac, on s'apprête à boucler la boucle.

Pendant trois mois, on a ramassé, ratissé, délogé, enlevé, broyé et transporté tout ce qui ne correspondait pas au cadre naturel des berges du Grand lac des Esclaves. Résultat: 400 tonnes de fer, 2,5 tonnes de verre brisé, 16 tonnes de carbonate de calcium, deux tonnes de matériaux composés d'amiante, et un lac qui respire beaucoup mieux. Au total, huit sites ont bénéficié du travail accompli lors ce projet mené par la Nation métis. L'île OutPost, l'île Wilson (mine Aurous), la mine Destaffaney, Thompson Landing, Arctic Star Lodge, Lutsel K'e et la mine Copper Pass comptent [redacted] nombre des sites qui ont vu leur état s'améliorer au fil de la saison estivale.

Cela fait maintenant trois ans que la Nation métis, de concert avec le gouvernement fédéral et deux de ses ministères, [redacted] entrepris son projet de nettoyage. Trois années dont deux durant lesquelles plus de 120 individus ont ramassé 43 000 pieds carrés de débris et de déchets. Mais cette année, comme l'explique Bill Carpenter, coordonnateur des activités environnementales pour la Nation métis, «nous avons accompli beaucoup plus».

De fait, si l'on considère l'ampleur des travaux effectués, il [redacted] faut pas s'étonner de voir le mot «tonne» succéder aux chiffres. Cette année, la nature des tâches accomplies dépasse de beaucoup ce qui a été fait auparavant. Durant les deux premières années, le projet de nettoyage consistait surtout à ramasser les déchets et les débris à la main. Or, cette année, hormis le nettoyage effectué par des résidants au sein de communautés comme Hay River et Fort Simpson, les mains des ouvriers n'auront pas suffit à la tâche.

L'équipement lourd aura donc constitué une part importante de l'opération. On disposait d'une flotille de barges et de bateaux, de deux broyeurs à ferraille et d'un hélicoptère. «C'est un nettoyage massif», de dire Bill Carpenter. «Pourquoi? Parce que c'est dans notre cour. C'est la version nordique du nettoyage qui se produit dans le Sud, près des Grands Lacs.» C'est donc tout à l'honneur de la Nation métis d'entreprendre cette lourde tâche en plus du fait qu'un tel projet crée des emplois pour les étudiants.

Lorsque la phase trois du processus de nettoyage s'est amorcée, l'équipage comptait environ 13 personnes à son bord dont neuf étudiants. Le nombre de travailleurs était cinq fois moindre que celui des équipes des années précédentes, mais suffisant pour mener à bien l'opération nettoyage.



À l'aide de cette carte, Jack Poitras nous montre l'itinéraire de l'équipe de nettoyage.

Ce n'est qu'une question de jours avant que toute la garnison ne revienne à bon port. Tandis que l'on s'affaire à compléter la besogne, quelques barges remplies de métal broyé flottent non loin de Yellowknife, attendant la visite d'un courtier qui déterminera ce qui pourra être vendu aux fonderies et aux usines de recyclage. Certains déchets auront servi à remplir des puits miniers ou des fossés. Les débris jugés inutilisables ont été incinérés ou acheminés [redacted] dépotoir de Yellowknife.

La ferraille accumulée provient de mines et de campements désaffectés que les anciens propriétaires n'avaient pas pris soin de nettoyer. «Au Arctic Star Lodge, des appareils de chauffage ont été laissés intacts», mentionne Jack Poitras, directeur des opérations en charge du projet. Bill Carpenter explique qu'«Avant [l'adoption de la Loi sur les Eaux internes (Canada), en 1972], les compagnies n'étaient pas tenues de nettoyer les lieux. Elles pouvaient partir en laissant le site tel quel. Aujourd'hui, la plupart de ces compagnies n'existent même plus; c'est donc le gouvernement fédéral qui a la responsabilité d'entreprendre un tel projet».

Pour l'année 1994, le coût des opérations s'élève à près de 1,5 million$ si l'on inclu les frais déboursés par le ministère des Affaires indiennes pour la location d'équipement. Le gouvernement défrayé les coûts de locatio des barges et des bateaux qu ont été fournis par Travaux publics Canada. «Le financement est régi par la Stratégie pour l'environnement arctique qui est un programme échelonné sur si ans. Nous en sommes maintenant à la quatrième [redacted] c'est la troisième année d programme de nettoyage nous espérons pouvoir compléter la majeure partie d travail sur le Grand Lac de Esclaves cette année», expli que Bill Carpenter.

La Nation métis étud déjà la possibilité d'entreprendre d'autres projets milaires et c'est pourquoi se représentants s'affairent à l rédaction d'un rapport et à production d'un vidéo faisa état de ce qui a été accomp jusqu'à maintenant. C'e vraisemblablement sur le berges de la rivièr Mackenzie que s'effectu ront les travaux l'été pr chain, mais il faudra pour ce attendre le dépôt du procha budget pour avoir une id du financement. «On ne sau certainement rien avant la f d'avril 1995», conclut B Carpenter.

Geneviève Gou



Financement des communautés

Les Franco-Albertains signent une entente de 12 millions avec le fédéral

Après les Fransaskois et les Franco-Manitobains, les Franco-Albertains ont à leur tour signé [redacted] entente avec le gouvernement fédéral, qui vise à «poursuivre le développement et l'épanouissement de la communauté franco-albertaine».

L'entente, d'une durée de cinq ans, prévoit que le ministère du Patrimoine canadien versera 12 millions$ pour financer des projets communautaires. Un comité conjoint composé de représentants du gouvernement fédéral et de la communauté francophone a été mis sur pied pour examiner à chaque année les projets et les demandes d'aide financière. Ce comité pourra faire des recommandations au ministère du Patrimoine canadien. Les priorités seront d'abord définies dans les régions.

Le gouvernement fédéral [redacted] conclu des ententes semblables avec les Fransaskois de la Saskatchewan en juin 1993 (9,9 millions$ sur trois ans) et les Franco-Manitobains en juin dernier (10,6 millions$ sur cinq ans).

L'entente couvre de nombreux secteurs. L'éducation, le développement économique, les communications, le développement culturel, le développement des ressources humaines, la visibilité et la promotion du fait français, l'infrastructure communautaire, les services gouvernementaux, la concertation et la planification, les sports et loisirs, la migration et l'immigration, la sensibilisation et la représentation dans la sphère politique de même que la santé et le bien-être social sont les principaux domaines qui seront financés dans le cadre de l'entente signée avec les Franco-Albertains.

Cette entente de 12 millions$ tient compte des restrictions budgétaires connues lors de sa signature, mais elle n'est pas [redacted] l'abri de nouvelles compressions du gouvernement fédéral, qui pourraient être annoncées dans le budget du mois de févrie prochain.

Le ministre du Patrimoine canadien, Michel Dupuy, a qualifié la signature de cette entente «d'étape décisive dans la promotion du fait français en Alberta».

La première entente du genre [redacted] été signée en 1988 avec la Saskatchewan. À cette époque, la Cour suprême du Canada, dans son jugement Mercure, avait décrété que l'Acte des Territoires du Nord-Ouest reconnaissant l'usage du français et de l'anglais à l'ouest du Manitoba s'appliquait toujours, du moins techniquement, en Alberta et en Saskatchewan.

Chaque province avait cependant le loisir d'abolir les droits historiques des francophones, avec la bénédiction de la Cour suprême du Canada. Pour y parvenir en toute légalité, elles ont dû, ironiquement, adopter une loi provinciale... dans les deux langues officielles! La Saskatchewan a ensuite signé une entente financière en matière de langues officielles avec le gouvernement fédéral.

APF

Ces charpentes constituent ni plus ni moins le squelette du nouveau Centre des arts Acho Dene qu'on prévoit terminer pour juillet 1995. Sur la photo, des résidants de Fort Liard (où est construit le centre) s'affairent sur le chantier. Le nouveau centre fera sans nul doute [redacted] belle place aux célèbres paniers en écorce de Fort Liard faits à partir de bouleaux assez gros pour servir à la confectiondes paniers.

Élections municipales

La Nation dénée tiendra [redacted] débat public

Un débat public se déroulera entre les candidat.e.s à la mairie de Yellowknife, le mardi 4 octobre prochain [redacted] 19h00. C'est ce qu'annonçait M.Bill Erasmus, chef de la Nation dénée, le 26 septembre dernier dans le cadre d'une conférence de presse.

Le débat, pour lequel on recherche un modérateur, se tiendra au gymnase de la communauté de N'dilo et laissera à chacun.e des candidat.e.s une période de cinq à sept minutes pour s'exprimer avant de passer à la période de questions.

Si la Nation dénée organise un tel débat, c'est avant tout pour répondre à une de ses préoccupations majeures. «Il faut régler la question des juridictions territoriales», précise Bill Erasmus.

Des questionnaires, formulés par des dénés et quelques membres de la communauté métis, seront préalablement remis aux candidat.e.s pour les informer des dossiers qui seront abordés au cours du débat, [redacted] leur permettre d'énoncer clairement leurs prises de positions. Comme l'explique Bill Erasmus, les discussions graviteront autour de trois thèmes principaux: «Nous nous pencherons sur la question des traités, sur les droits autochtones et sur des questions spécifiques aux communautés de N'dilo et Detah».

Selon M. Erasmus, il est important que les candidat.e.s se prononcent sur la façon dont ils entrevoient une collaboration entre la communauté de Yellowknife et celles de Detah et N'dilo.

La Nation dénée, de par ses traditions, ne s'est jamais vraiment impliquée dans les élections municipales, et hormis les dossiers touchant les communautés autochtones de la région, Bill Erasmus dit ne pas être intéressé par un tel événement politique. «En ce qui me concerne, il n'est pas question de voter, mais si les gens de notre communauté désirent exprimer leur droit de vote, c'est leur affaire», dit-il. Bill Erasmus se dit également conscient du fait que plusieurs dénés sont maintenant installé.e.s dans la ville de Yellowknife.

Questionné à savoir si la Nation dénée allait offrir son appui à l'un.e ou l'autre des candidat.e.s, il a répliqué qu'il n'y avait nul besoin d'appuyer un candidat pour obtenir l'appui de ce dernier. Bill Erasmus veut laisser les membres de sa communauté -qui le désirent- choisir le ou la candidat.e qu'ils ou elles désirent appuyer. Et selon le chef de la Nation dénée, il n'en tiendra qu'aux candidat.e.s de faire valoir leurs points de vue en ce qui concerne les questions autochtones locales.

Geneviève Gouin

ERRATUM

Une erreur s'est involontairement glissée en page 3 de l'édition du 23 septembre de l'Aquilon, dans la vignette intitulée «La trousse Premiers pas fait des heureux à Fort Smith».

Dans la photo de gauche, on peut apercevoir la petite Danielle Soucy (1 an et 2 mois) et sa mère Patty, tandis que dans celle de droite, on aperçoit le petit Matthew (7 mois et 1/2) et son père Christopher Bird... et non pas le contraire, comme nous l'avions écrit la semaine dernière.

Toutes nos excuses!

Portrait d'un francophone hors-Yellowknife

George Jooris, philosophe sans prétentions

À première vue, lorsque l'on rencontre George Jooris à Fort Liard, à bord de son gros camion 4 [redacted] 4 monté d'une soudeuse moderne à l'arrière, on pense tout de suite à un quelconque entrepreneur-soudeur et probablement mécanicien. Dès qu'il vous parle, on dénote un accent, mais lequel? «Belge!», dit-il avec un large sourire.

George Jooris est l'un des employés saisonniers engagés par les Ressources renouvelables du Gouvernement des T.N.-O. pour la saison des feux de forêts à l'extrême sud-ouest des Territoires, près de la frontière du Yukon et de la Colombie-Britannique. Cet emploi est une corde de plus [redacted] son arc, car en le questionnant un peu plus, on s'aperçoit que ce bonhomme a beaucoup d'expérience dans plusieurs domaines.

Il a d'abord fait son Bacc. en Affaires commerciales-internationale dans son pays d'origine, la Belgique, pour ensuite suivre les traces de son père et travailler pour l'OTAN (Organisation du Traité Atlantique Nord). «Après deux ans de ce métier, je me suis rendu compte que je ne pouvais pas faire avancer la machine; j'étais trop rebelle pour me conformer», relate-t-il. Au milieu des années soixante-dix, il s'engage donc dans l'aventure de sa vie.

D'abord les États-Unis, ce symbole de liberté de l'Amérique, mais il n'y a pas trouvé ce qu'il cherchait. «Trop de violence et de gens!», s'exclame-t-il. Le Canada et ses grands espaces l'appelait, et c'est ainsi qu'il s'est tortillé un chemin jusqu'à Yellowknife [redacted] début des années [redacted] où, dit-il, «les gens me trouvaient étrange parce que j'avais plus de copains autochtones que blancs». Écoeuré de ces tensions sociales et de la trop grande présence du fonctionariat gouvernemental qui enveloppait déjà la ville de Yellowknife, il a pris la direction de Fort Liard.

Il s'occupe ici et là avec quelques emplois saisonniers dans le domaine de l'exploration et de l'exportation du pétrole. Un certain hiver, il part au milieu des montagnes avec un trappeur autochtone. Là, il apprend énormément sur la culture dénée et découvre une philosophie de vie qui lui plaît.

Aujourd'hui, après avoir lu et pratiqué la méditation sur des principes du bouddhisme, George Jooris affirme que le fondement spirituel autochtone est fondamentalement similiaire. Il ajoute: «Il y a encore des gens à Fort Liard qui tentent de vivre de façon traditionnelle afin de garder leur culture mais l'alcool fait des ravages, surtout auprès des jeunes». En fait, il parle en connaissance de cause car [redacted] femme, native de Fort Liard, est conseillère en abus de substances toxiques. «Les gens d'ici doivent apprendre à vivre dans le système moderne nord-américain tout en gardant l'esprit clair et un oeil sur leur passé avec toutes les richesses qu'on peut y trouver», d'affirmer George Jooris.

Il réalise qu'il est l'un de ces rares blancs à vivre en communauté sans être au crochet d'un emploi permanent du gouvernement. À prime abord, George Jooris est un philosophe un peu timide. Avec le temps il finit par dire simplement: «C'est pas d'hier que j'ai remarqué que les Québécois autant que les Anglo-Canadiens ont un complexe de supériorité envers les autochtones; ça m'a toujours énormément déplu». En dépit de tout cela, il d aimer pouvoir parler en français. l rencontre à l'occasion des gens l'accent francophone et trop pe osent utiliser leur langue. «C'es dommage...», conclut-il.

George Jooris demeure à For Liard depuis déjà douze [redacted] compte y fonder sa famille dans u avenir proche.

Mario Par

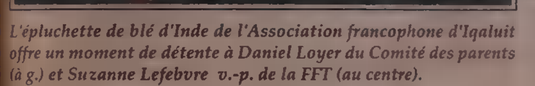


George Jooris dans son élément, [redacted] Fort Liard, l'endroit où il s'est installé au début des années 80.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 36, vendredi 7 octobre



L'épluchette de blé d'Inde de l'Association francophone d'Iqaluit offre un moment de détente à Daniel Loyer du Comité des parents (à g.) et Suzanne Lefebvre v.-p. de la FFT (au centre).

Le nombre actuel d'inscriptions demeure trop limité

La garderie Plein Soleil mise sur l'immersion

En juin dernier, la garderie Plein Soleil de Yellowknife avait entrepris une nouvelle fois de sensibiliser la population francophone locale à l'importance d'inscrire leurs enfants à la seule garderie française en ville. À l'approche de son 2e anniversaire (le 19 octobre), la garderie, afin de garder ses portes ouvertes, opte pour [redacted] nouvelle stratégie: l'immersion.

Après des mois de réflexion, de discussions et d'une situation financière serrée, les parents et les ami.e.s de la garderie Plein Soleil réuni.e.s en assemblée générale annuelle le 29 septembre ont opté pour l'ajout d'un programme d'immersion [redacted] temps plein pour les enfants anglophones de 18 mois à cinq ans.

En offrant ce nouveau programme à la population anglophone de Yellowknife, la garderie Plein Soleil détiendra l'exclusivité de ce service parmi les garderies locales. Avec le programme d'immersion, la garderie Plein Soleil espère atteindre le nombre d'inscriptions à temps plein qui lui permettra de franchir son seuil de rentabilité. Pour être financièrement viable, la garderie Plein Soleil requiert 12 enfants [redacted] temps plein. À l'heure actuelle, quatre enfants sont inscrits à temps plein à la garderie; cinq y viennent à demi-temps et deux autres profitent des services sur une base occasionnelle.

À la rentrée, Léa Asselin-Smith, la nouvelle coordonnatrice de la garderie entrée en poste le 23 août, avait redoublé d'efforts pour recruter des enfants dans un programme de pré-maternelle [redacted] français et un programme de pré-maternelle en immersion, à raison de deux avant-midi par semaine. L'intérêt qu'a suscité le programme d'immersion (quatre inscriptions au départ dont une devenue depuis une inscription [redacted] temps plein) lui a confirmé le potentiel d'un programme d'immersion, en termes de clientèle.

À l'assemblée du 29 septembre, les membres et les ami.e.s de la garderie ont envisagé différentes options (dont la fermeture) avant de [redacted] prononcer unanimement pour l'instauration du programme d'immersion. Des participant.e.s à l'assemblée ont tout de même exprimé certaines inquiétudes en ce qui [redacted] trait à l'impact du programme d'immersion sur l'apprentissage ou le maintien du français chez les enfants dont la langue maternelle est le français. Ces inquiétudes portent principalement sur la propension des enfants francophones qui parlent également anglais à s'exprimer en anglais avec un.e camarade de langue anglaise lorsque cet.te enfant débute en

Garderie Plein Soleil
Suite en page 2

La Cour suprême du Canada se prononce

Le droit à l'interprétation judiciaire est précisé

Un procès pour cause d'agression sexuelle qui débuta en Nouvelle-Écosse en septembre 1990 vient de connaître son dénouement en Cour suprême du Canada, quatre ans plus tard.

Le verdict de culpabilité rendu en octobre 1991 contre le prévenu (dont la langue maternelle n'était ni le français ni l'anglais) est survenu, selon le jugement, au terme d'un procès qui, au chapitre de l'interprétation en cour, ne s'est pas déroulé de façon conforme à l'article 14 de la Charte des droits et libertés.

L'article 14 de la charte canadienne établit que «la partie ou le témoin qui ne peuvent suivre les procédures, soit parce qu'ils ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue employée, soit parce qu'ils sont atteints de surdité, ont droit à l'assistance d'un interprète».

Dans le cas de l'affaire portée en appel devant la Cour suprême, l'interprète dont les services avaient été retenus par la cour avait aussi témoigné pour la défense durant ce même procès. De plus, le juge n'avait demandé qu'un sommaire du témoignage de l'accusé, au lieu d'une retranscription intégrale. Ces manières d'appliquer le droit à l'interprétation ont été rejetées dans un jugement unanime (chose peu courante) des membres du plus haut tribunal au pays en février 1994. Pour bien expliquer leur décision, les juges ont attendu jusqu'en septembre pour publier leurs motifs.

«Ce document de 75 pages constitue une première au Canada. Les juges nous ont fourni des critères pour évaluer la qualité des services d'interprétation. Leur jugement porte également sur les conditions dans lesquelles la partie ou le témoin peuvent renoncer [redacted] leur droit. Il doit exister une certitude absolue que la partie ou le témoin comprennent la décision et ses conséquences» explique Betty Harnum, la Commissaire aux langues officielles des TNO.

Interprétation
Suite en page 2



À défaut de trouver des canneberges (qui sont plutôt rares et minuscules cet automne), une promenade dans les bois aux abords de la piste Ingraham permet de découvrir des curiosités de la nature, comme cette pierre fendue par le froid.

SOMMAIRE

ÉCHOS DES T.N.-O.

Le traitement de l'hépatite via l'ordinateur

Depuis un an, programme mis sur pied par le département de médecine de l'Université de l'Alberta permet des médecins du Nord d'avoir directement accès aux services d'un gastro-entérologue pour le traitement des Autochtones souffrant d'hépatite. Grâce au financement de la Fondation canadienne du foie et aux dons d'équipement, le service offert par l'Université est accessible par téléphone ou par fax (1-800-268-0498) de même que par Internet (Adresse: bruce@nshadc.uah.ualberta.ca).

Durant les sept premiers mois du programme, les coordonnateurs ont été en contact avec quelques 50 médecins et ont offert des consultations pour plus de vingt cas. Ce service, qui dessert un territoire qui s'étend d'Edmonton jusqu'au Pôle Nord, permet aux Autochtones du Nord d'obtenir, gratuitement, consultation et traitement sans parcourir d'énormes distances.

Statistiques sur le virus du Sida

En septembre dernier, l'organisme AIDS Yellowknife faisait état de quelques statistiques liées au virus du Sida et à d'autres maladies, transmises sexuellement. On apprend par exemple que 75% des cas de Sida à travers le monde sont le résultat de contacts hétérosexuels et que 65% des Canadiennes atteintes du VIH ont contracté le virus lors de relations hétérosexuelles.

Dans les TNO, on a rapporté 26 cas d'infection au VIH. En multipliant chacun de ces cas par 30, on peut obtenir le nombre approximatif de personnes séropositives, ce qui signifie qu'il y aurait 780 cas d'infection au VIH dans les TNO. De plus, en juillet 1994, on y aurait diagnostiqué 83 cas de chlamydia et huit cas de blennorragie.

Financement d'un système national d'autoroutes

Le ministre des Transports des Territoires du Nord-Ouest, M. John Todd, presse le gouvernement fédéral d'apporter son aide financière dans l'implantation d'un système national d'autoroutes. Une étude complétée en 1992 signalait un consensus des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral concernant la définition d'un système d'autoroutes de 25 000 km, de ses ramifications, des besoins de chaque juridiction, etc,.

L'étude proposait également formule de partage des coûts entre les gouvernements, mais l'aide du fédéral se fait toujours attendre. «Le gouvernement fédéral reçoit 4,5 milliards$ chaque année provenant des taxes d'essence reliées à l'usage de la route. La moindre des choses serait qu'une part de ces fonds soient réinvestis dans le système d'autoroutes», arguait M. Todd.

En 1988, au rang des pays industrialisés qui assument une partie des dépenses reliées à leur réseau d'autoroutes, la Grande-Bretagne se classait première avec le déboursement de 100% des frais, suivie de la France (68%), de l'Espagne (64%), de l'Australie (49%), de l'Italie (44%), de l'Allemagne (36%) et des États-Unis (31%). Le Canada faisait piètre figure au 8e rang, avec un maigre 6%.

Nouveaux membres chez les Métallos

Les employé.e.s de l'hôtel Explorer de Yellowknife ont récemment joint ceux et celles de la mine Colomac, des Services de Traitement de l'Alcoolisme et de la Toxicomanie dans le Nord (Northern Addiction Services) et des deux supermarchés OK Economy en adhérant au syndicat des Métallos des TNO.

Cette nouvelle affiliation s'est opérée dans le cadre d'une campagne de recrutement qui se déroule à l'échelle des Territoires.

Conférence à l'hôpital Stanton

Dr. Sharon Leclercq, rhumatologue, donnera une conférence sur l'arthrite chez les enfants, le lundi 17 octobre prochain à 19h00, dans la salle de réunion de la bibliothèque de Yellowknife.

La conférence s'adresse au grand public et l'admission est gratuite. Pour toute autre information, veuillez contacter Dot Bergman à la Clinique médicale de l'hôpital Stanton, au 873-8541.

L'alcool et les femmes enceintes

Le Conseil sur la condition de la femme des TNO énonçait récemment la position qu'il «devrait être illégal de servir de l'alcool aux femmes enceintes». Plusieurs personnes ont réagi à cette déclaration mentionnant entre autres qu'«aucune loi ne devrait s'adresser exclusivement aux femmes»; qu'«il est pratiquement impossible de faire respecter une telle loi», et que, historiquement parlant, «la législation n'a pas modifié les comportements parce qu'elle ne tient pas compte de l'origine de ces comportements». Suite à ses commentaires, le Conseil a décidé de revenir sur sa position et d'adopter des recommandations qui mettent en relief l'éducation des femmes, de la société et des vendeurs d'alcool, ainsi que sur la recherche des causes premières de la consommation d'alcool chez les femmes enceintes.

Geneviève Gouin

Garderie Plein Soleil

Suite de la page 1

immersion, avec une connaissance encore limitée du français. Au plan des programmes, de la pédagogie et de l'objectif de l'épanouissement en français pour les enfants de la minorité francophone, l'ajout du programme d'immersion entraînera donc certains aménagements au fonctionnement de la garderie. De l'avis des parents et des ami.e.s de la garderie qui ont choisi l'option de l'ouverture de la garderie à la clientèle anglophone, cette décision représente par ailleurs la seule avenue actuelle pour la poursuite des activités de la garderie Plein Soleil.


Geneviève Gouin/L'Aquilon

Le 3 octobre, lors d'une première rencontre, le conseil d'administration nouvellement élu de la garderie a décidé de se consacrer avant tout à une campagne de promotion de la garderie. La campagne mettra l'accent sur le nouveau programme d'immersion à temps plein et se déroulera jusqu'au 28 octobre. Le conseil d'ici là se réunira toutes les semaines afin de suivre de près l'évolution de la situation, à savoir le nombre de nouvelles inscriptions. En ce qui trait au programme d'immersion, la garderie Plein Soleil vise à combler dix places.

Le 28 octobre, le conseil d'administration évaluera de nouveau la situation de la garderie, en fonction des revenus garantis et des dépenses, et se prononcera alors sur l'avenir de la garderie. Le conseil d'administration de la garderie Plein Soleil compte aussi court terme se pencher sur la question du loyer de la garderie. Après consultation d'un agent en immobilier sur le coût moyen d'un local de la superficie de celui de la garderie, la coordonnatrice et les administrateurs croient en effet qu'il est impérieux de réduire la part du loyer par rapport à l'ensemble des dépenses.

En regardant les possibilités d'aménagement dans un nouveau local, la garderie Plein Soleil envisage aussi de s'installer dans un lieu qui lui permettrait d'acceuillir davantage d'enfants (32 au lieu de 22, selon les limites du permis actuel) et qui pourrait offrir une location plus centrale.

Dans les semaines à venir, la garderie Plein Soleil reprendra ses efforts pour la levée de fonds. Après le grand succès du bingo de cet été, les bénévoles de la garderie organisent une autre soirée de bingo le 28 octobre prochain, au club Elk's.

Mme Asselin-Smith poursuivra par ailleurs ses démarches à Yellowknife et ailleurs pour se documenter sur un programme d'immersion adapté à la garderie. Elle prévoit entre autres de la formation pour les éducatrices. Mme Asselin-Smith es père de plus que le nombre d'inscriptions à la garderi permettra la constitution de deu groupes d'enfants, un d'immersio et un de français langue premièr

Le conseil d'administration d la garderie Plein Soleil a désigné la présidence Mme Line Gagnon, la vice-présidence M. Jean-Mari Beaulieu, à la trésorerie M. Françoi Cyr, au secrétariat Mme Lind Jacquet. Mmes Juanita Robinson Michèle Martel ainsi que M. Jea François Boucher sont directric et directeur au c.a. Les sept post au conseil sont ainsi comblés.

Agnès

Interprétation judiciaire

Suite de la page 1

Mme Harnum retient du jugement de la Cour suprême plusieurs éléments. Le service d'interprétation doit être confié à une personne compétente, ayant reçu une formation dans le domaine. La fidélité au déroulement du procès dans ses détails, l'impartialité et l'intégralité doivent caractériser l'interprétation. De plus, le service d'interprétation doit se dérouler de façon concomitante: sitôt qu'une question est posée, elle doit être interprétée et il en va de même pour la réponse à cette question.

«Le jugement de la Cour suprême tient compte du fait qu'il ne peut pas exister de correspondance parfaite des concepts et des mots, d'une langue à l'autre. Ceci étant établi, il existe tout de même maintenant des normes à respecter pour la prestation d'un service de qualité» ajoute la Commissaire.

La récente décision de la Cour suprême du Canada soulève aussi une série de questions que la Cour souhaite étudier plus tard. Le droit à l'interprétation s'applique lors de procédures criminelles. Cette obligation n'existe pas dans un tribunal civil ou administratif. Les coûts des services d'interprétation et la question de savoir qui assume ces coûts sont également abordés sans être réglés. «Dans les Territoires du Nord-Ouest, les coûts d'interprétation sont défrayés par le ministère de la Justice, pour ce qui est des causes au criminel. Au civil et dans un tribunal administratif, pour exercer son droit à l'interprétation, il faut payer» précise Mme Harnum. «L'administration de la justice est de compétence provinciale ou territoriale. Ici, les tribunaux disposent de fonds pour les dépenses courantes reliées aux témoins et aux jurés. Ces fonds servent également pour les interprètes».

Formation des interprètes

Le jugement sur le droit à l'interprétation survient alors que le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation professionnelle procéde à une révision de son programme de formation des interprètes pour les secteurs judiciaire et médical.

«L'entente Canada-TNO sur le français et les langues autochtones accorde un financement à des activités de maintien, de développement et de promotion des langues. Patrimoine canadien se demande depuis quelque temps si le programme de formation des interprètes répond à ces critères» souligne la Commissaire aux langues officielles des TNO.

Si l'importance de répondre à cette question explique l'exercice de révision du programme de formation des interprètes, Mme Harnum se dit gravement préoccupée par décision du ministère de suspend pour cette session le cours de fo mation des interprètes qui se don sur le campus du Collège de l'Ar tique à Fort Smith.

«Ce programme de formati établi en 1986 est le seul du ge pour les interprètes autochtones, Canada. D'une durée de huit maines, c'est un programme t complet» ajoute Mme Harnum. «J écrit au ministre territorial de Justice pour inciter le Gouver ment des TNO à prendre un eng gement vis-à-vis la prestation services d'interprétation et la qu lité de ces services.». La Comm saire espère recevoir une répon dans les jours à venir.

«Au moment où la Cour suprê du Canada se prononce sur le dr à l'interprétation et l'importance confier ce service à une person compétente, ayant reçu une form tion, il est essentiel de mainteni programme de formation des terprètes» conclut Betty Harnu

Dans l'entente Canada-T échue le 31 mars dernier, les bu gets 1993-1994 pour l'interpré tion étaient de 90 000$ pour le maine de la santé et de 415 0 pour le domaine judiciare du des langues autochtones. Du du français, le programme béné ciait d'un montant de 71 000$.

Agnès B

Consultation du Conseil scolaire francophone sur la mission de l'école Allain St-Cyr

Une éducation de qualité et le partenariat avec la communauté se dégagent comme priorités

À Yellowknife, les débuts de la gestion scolaire remontent ■ peine au 28 février 1994, date ■ laquelle le Conseil scolaire francophone de Yellowknife ■ été formé. Les élections du 21 septembre dernier tout juste terminées, les membres du conseil ont consulté la communauté le 2 octobre pour s'entendre sur une définition de l'école Allain St-Cyr.

La rencontre de consultation ■ remporté un grand succès, selon Denis Milot, président du Conseil scolaire francophone de Yellowknife (CSFY). Vingt personnes ont participé à la journée de discussions. Outre les membres du conseil scolaire, la consultation réunissait des bénévoles de l'Association des parents francophones de Yellowknife, de la garderie Plein Soleil, la direction et le personnel enseignant de l'école francophone, deux étudiants ainsi qu'une représentante de la Fédération Franco-TéNOise et une représentante de la commission scolaire n° 1 de Yellowknife.

Les participant.e.s à la consultation avaient pour objectif l'élaboration d'un énoncé de mission pour l'école Allain St-Cyr. Ne disposant que d'une seule journée pour accomplir en groupe ce travail, le conseil scolaire avait retenu les services d'une facilitatrice. «Mme Jo Nelson, de l'Institut canadien des affaires culturelles (ICAC), possède beaucoup d'expérience dans ces questions. Elle nous a proposé une méthode d'animation et de discussion qui a été très appréciée. Dès le début de l'après-midi, nous avions élaboré l'énoncé de mission. Durant le reste de la journée (jusqu'à 16 heures 30), nous sommes consacrés à développer une vision d'avenir pour les cinq prochaines années» explique M. Milot.

Mission de l'école

Débutant par une série d'exercices (Expliquez l'école Allain St-Cyr à un extra-terrestre ou encore témoignez dans 50 ans de l'école et durôle que vous y avez joué), la rencontre de consultation a permis de dégager des éléments qui importent à tous et ■ toutes quand vient le temps de définir l'école, son évolution à ce jour et son futur.

«Le partenariat de l'école avec la communauté, la participation de toute la communauté ■■ développement de l'école, voilà un point auquel tout le groupe a accordé une très grande importance» précise le président du Conseil scolaire.

«En privilégiant une méthode de discussion qui vise le consensus, la facilitatrice de la rencontre a d'abord amené les participant.e.s à exprimer des idées de base, des idées de départ sur la raison d'être de l'école, poursuit M. Milot. Ces idées ont été consignées sur des fiches et par la suite, sans présumer de catégories, ces mêmes idées ont été regroupées. Parmi les thèmes relatifs à la raison d'être de l'école, ■■■ nous sommes entendus sur la célébration de la différence (notre identité de francophones), sur la notion de droit acquis par rapport à l'instruction dans la langue de la minorité et par rapport ■ l'existence de l'école. Il a aussi été question de l'enseignement de compétences linguistiques et du dynamisme inhérent au projet de l'école».

Vision d'avenir

Selon les participant.e.s ■ la consultation, l'école Allain St-Cyr se définit principalement par son projet éducatif axé sur la qualité et par son partenariat avec la communauté. Lorsque les discussions se sont tournées vers une vision d'avenir pour l'école, ces deux questions ont de nouveau marqué les discussions.

«Durant les cinq prochaines années, nous espérons que notre volonté de partenariat avec la communauté francophone de Yellowknife aboutira à l'établissement d'un centre scolaire communautaire dont l'école serait le moteur.

Pour ce qui est de la qualité de l'éducation, nous visons entre autres l'extension du programme jusqu'à la douzième année pour offrir le cycle complet d'études primaires et secondaires, ainsi que l'engagement d'une direction à temps plein. » déclare Denis Milot.

«Les discussions sur l'école, sa raison d'être et sa mission nous ont même inspirées une devise "Ensemble, bâtissons notre fierté!" Nous parlons de bâtir parce que le centre scolaire communautaire à bâtir nous tient à coeur».

Les étapes à venir

Le 20 octobre, le Conseil scolaire procèdera lors de sa réunion statuaire (le 3e jeudi du mois) à l'adoption formelle de son énoncé de mission qui sera alors rendu public et communiqué à la commission scolaire n° 1 de Yellowknife.

Avant même cette réunion, le Conseil animera le 18 une rencontre des partenaires dans la communauté pour le projet de centre scolaire communautaire.

Maintenant l'énoncé de mission de l'école rédigé, Denis Milot espère qu'en 1995 le conseil et ses partenaires franchiront d'autres étapes de la démarche de consultation. «Il est crucial de discuter aussi des obstacles prévisibles à notre projet, des stratégies de dépassement de ces obstacles et d'un plan d'action pratique pour une période de 3 à 6 mois maximum. Le tout étant sujet à une réévaluation, au terme du cycle. Cette approche de l'ICAC me semble très prometteuse».

Agnès Billa

Accord Canada-TNO sur les langues

Coupures de 38%

La première ministre des TNO a annoncé le 5 octobre à l'ouverture de la 6e session de la douzième Assemblée législative les coupures avancées par Ottawa en ce qui ■ trait à l'Accord sur les langues.

Mme Nellie Cournoyea mentionne dans son discours «la possibilité de coupures de 38% par rapport au niveau actuel de financement du fédéral pour les services en français et en langues autochtones dans les Territoires».

Des coupures de 38% équivaudraient à une perte se chiffrant à plus de 10 millions de dollars. Les coupures s'échelonneraient sur une période de trois ans.

La première ministre a ajouté: «Si nous n'arrivons pas à convaincre le gouvernement fédéral de maintenir au moins une contribution financière du niveau de celle de 1993-1994, nous devrons procéder à des coupures importantes dans les programmes existants. Les discussions à ce sujet se poursuivent et j'entends informer les membres de l'Assemblée législative ainsi que les groupes d'intérêt concernés des développements dans ce dossier».

Réactions des députés

Mme Elizabeth Biscaye, sous-ministre adjointe pour le dossier des langues officielles au ministère de l'Exécutif du GTNO, précise que les réactions des députés aux coupures seront receuillies d'ici les deux prochaines semaines. La décision finale à propos de l'offre du gouvernement fédéral sera prise par le Conseil de gestion financière, un comité du Conseil exécutif. La date à laquelle se prendra cette décision n'est pas encore arrêtée.

En attendant le renouvellement de l'Accord de coopération relatif au français et aux langues autochtones, le Gouvernement des TNO dispose de nouveau d'un budget provisoire qui est en vigueur jusqu'au 31 décembre 1994.

L'adoption d'une deuxième série de mesures budgétaires d'appoint permet au GTNO, selon Mme Biscaye, de ne pas interrompre la prestation de services linguistiques en attendant le renouvellement de l'Accord qui a pris fin le 31 mars 1994.

Révision des programmes

Le gouvernement territorial ■ toutefois déjà procédé dans certains cas à une révision de programmes et de services. Ainsi le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation professionnelle a entrepris une révision du programme de formation en interprétation judiciaire. Mme Biscaye explique que «le ministère croit que ce programme donne lieu à beaucoup de dédoublements auxquels il veut remédier». Pendant la révision du programme, le ministère ■ suspendu le cours de formation que dispensait le Collège de l'Arctique, à Fort Smith. Aux dires de Mme Biscaye, il s'agit d'une mesure temporaire.

Dans d'autres cas (dont un poste de traducteur-interprète à Fort Smith), la sous-ministre adjointe soutient que la décision de ne pas renouveller des contrats dont l'échéance approche découle d'une évaluation qui a été faite de la demande pour ■■ service. «Ces mesures ne s'inscrivent pas dans le processus de renouvellement de l'Accord. Il s'agit plutôt d'évaluation des programmes et de mesures de gestion interne».

Agnès Billa

ÉDITORIAL

La garderie Plein Soleil tente le tout pour le tout

La garderie Plein Soleil de Yellowknife vient d'opter en assemblée générale annuelle pour l'ouverture de ses portes aux enfants anglophones. La garderie offrira désormais à cette clientèle un programme d'immersion à temps plein. Le conseil d'administration et la coordonnatrice de la garderie espèrent que ce nouveau programme amènera finalement à la garderie le nombre d'inscriptions nécessaires à la viabilité financière de l'établissement.

La décision prise en assemblée le 29 septembre dernier à propos du programme d'immersion ■ demandé à toutes les parties impliquées dans la discussion du sang-froid et de la détermination. Depuis des mois, les appels lancés aux parents francophones de Yellowknife pour qu'ils inscrivent leurs enfants au programme de français langue première n'ont pas produit les résultats escomptés. La garderie, soutenue par l'ensemble des associations de la comunauté francophone de Yellowknife, se devait tout de même de faire face à l' épineux problème de sa clientèle.

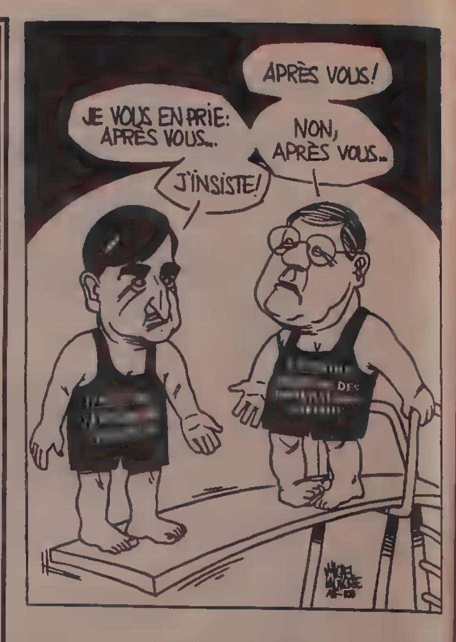
Il est tout à l'honneur des administrateurs bénévoles de la garderie de ne pas vouloir accumuler de déficit sans se soucier du lendemain. En se basant sur des prévisions de revenus et de dépenses, le conseil d'administration se donne jusqu'à la fin octobre pour réévaluer une première fois la situation des inscriptions et des revenus. D'ici la fin de l'année 1994, le c.a. semble croire que d'une manière ou d'une autre l'avenir de la garderie Plein Soleil sera fixé.

Dans une situation aussi exigeante, c'est un témoignage de maturité de la communauté que de voir sept personnes se présenter pour combler tous les postes au conseil d'administration de la garderie. Dans les semaines et les mois à venir, ces bénévoles de la garderie auront à investir beaucoup de temps et d'énergie, comme plusieurs autres avant eux et elles l'ont fait. Nous leur souhaitons du succès dans leurs démarches.

L'instauration d'un programme d'immersion à la garderie Plein Soleil ne faisait pas partie des objectifs de départ de la garderie. La réalité des inscriptions et des revenus ne laissait que peu d'options pour l'avenir de la garderie. Pour préserver les acquis (le simple fait qu'il existe depuis presque deux ans une garderie francophone à Yellowknife), les parents et les ami.e.s de la garderie Plein Soleil ont opté unanimement pour la stratégie qui, dans les circonstances, semblait la plus indiquée.

Si la stratégie de l'ouverture des portes de la garderie Plein Soleil s'avère la bonne à court terme, en d'autres mots si le programme d'immersion amène à la garderie la clientèle dont elle a besoin, le conseil d'administration de la garderie aura remporté une victoire et franchi une étape cruciale. Il lui faudra brièvement savourer ce succès pour se plonger ensuite dans un autre défi de taille: le développement d'un programme d'immersion dans le respect de la mission de la garderie Plein Soleil en ce qui ■ trait aux enfants francophones.

Agnès Billa



Rencontres hebdomadaires à Yellowknife

Nicole Dion invite les parents et les enfants francophones

Pendant trois ans, alors qu'elle vivait à Winnipeg, Nicole Dion ■ fréquenté assidûment le groupe «Le Mini Franco-Fun du parc Windsor».

«Les rencontres du groupe permettaient à des enfants et à des parents francophones de socialiser et de parler français régulièrement. Depuis un an que je vis à Yellowknife, ces rencontres me manquent beaucoup. Les activités de l'association francophone sont devenues pour mes enfants et moi-même notre seule occasion de parler le français. À raison d'une fois par mois, ce n'est pas suffisant», raconte Nicole Dion, l'instigatrice d'un groupe de rencontres parents-enfants à Yellowknife.

La formule des rencontres parents-enfants est simple. Le groupe se donne comme objectif l'épanouissement des parents et des enfants dans une ambiance française. En établissant des rencontres hebdomadaires, le groupe parents-enfants favorise le maintien du français chez les parents et l'apprentissage de la langue chez les enfants. Les rencontres mettent l'accent sur les échanges, la discussion, la «jasette», le jeu et les sorties (piscine, musée, etc). Pour les enfants uniques à la maison, le groupe parents-enfants favorise également la socialisation de l'enfant.

Le groupe parents-enfants de Yellowknife a tenu sa première rencontre le 7 octobre. Les rencontres se déroulent de 10 heures à midi dans une salle de l'église «Seventh Day Adventist», sur la rue Forrest, à côté du bâtiment de la CBC. Le groupe se compose présentement de six mères et de dix enfants. Mme Dion, elle-même mère de deux enfants, aimerait qu'environ six autres parents et quatorze autres enfants se joignent au groupe.

«Le groupe repose sur la coopération entre les mères. Chacune participe aux activités et à leur préparation. Pendant les mois d'hiver, où l'on passe plus de temps à l'intérieur, nous amenons des jouets et des jeux pour les enfants», explique-t-elle.

Pour se joindre au groupe de rencontres, les parents qui parlent français et qui ont des enfants en bas âge peuvent contacter Nicole Dion au 873-2371, le jour et le soir.

A.B.

L'Aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

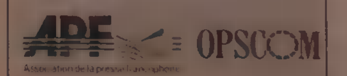
Directrice
Agnès Billa

Textes et montage
Geneviève Gouin

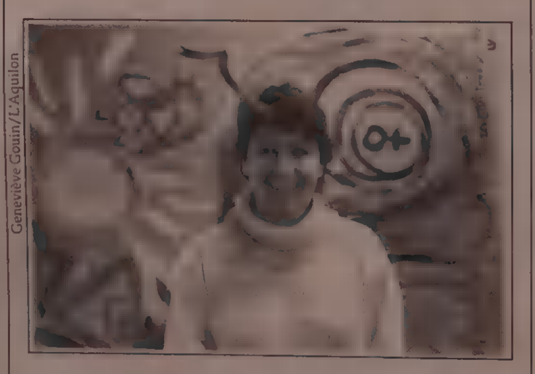
Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Annie Bourret (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numero de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Rencontres parents-enfants



Geneviève Gouin/L'Aquilon

C'est Nicole Dion qui a initié les rencontres parents-enfants qui ont débuté le 7 octobre à Yellowknife. Ces rencontres se tiennent tous les vendredis de 10h à 12h à l'église Seventh Day Adventist, sur la rue Forrest. À compter du mois d'avril, lorsque la température sera plus clémente, les parents et les enfants pourront effectuer quelques sorties à l'extérieur et socialiser en plein-air.

Le Programme de contestation judiciaire sera rétabli en octobre

Le ministre du Patrimoine canadien lancera, probablement à la mi-octobre, le nouveau Programme de contestation judiciaire.

Aboli par les conservateurs, ce programme avait notamment permis aux parents francophones de faire reconnaître leurs droits scolaires devant les tribunaux, aux frais du gouvernement fédéral. Les libéraux avaient promis son rétablissement durant la campagne électorale et avaient renouvelé cette promesse dans le premier budget du ministre des Finances.

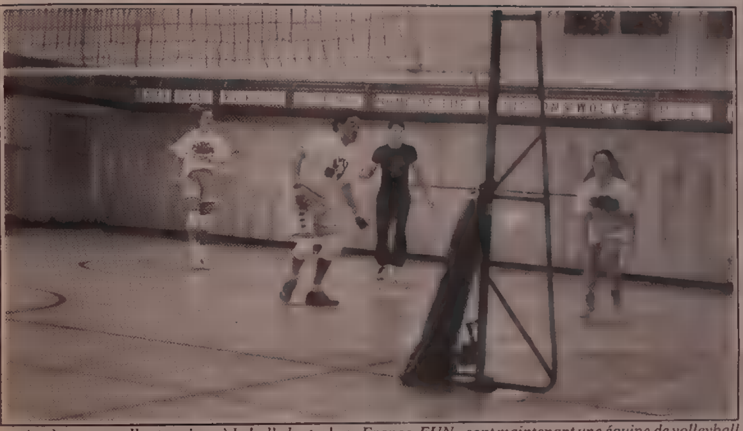
Une Société, dont le conseil d'administration sera formé de personnes issues des groupes linguistiques et des groupes à l'égalité, indépendant du gouvernement, gérera le programme. Le fédéral pouvant être l'objet de poursuites de la part de ces groupes, le ministère de la Justice ne pouvait pas gérer ce programme sans se faire accuser d'être en conflit d'intérêts. Lors de son abolition au mois de février 1992, il était d'ailleurs géré par l'Université d'Ottawa.

Le programme fonctionnera avec un budget de 2,75 millions de dollars par année. Les groupes linguistiques auront droit à 550,000$ par année au cours des cinq prochaines années, ce qui leur permettra de financer les causes d'intérêt national. Le droit linguistique à l'instruction par exemple, qui est reconnu par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, a été reconnu deux fois par la Cour suprême du Canada grâce aux fonds du Programme de contestation judiciaire.

Selon une fonctionnaire du ministère du Patrimoine canadien, le nouveau programme sera sensiblement le même que le précédent, «avec de petits changements». Mais on préfère, semble-t-il, laisser au ministre Dupuy le soin de divulguer tous les détails. Selon le plus récent bulletin de la Commission nationale des parents francophones (CNPF), 20 pour cent du budget annuel serviront aux frais administratifs.

APF

Équipe de volleyball les «Franco-Fun»



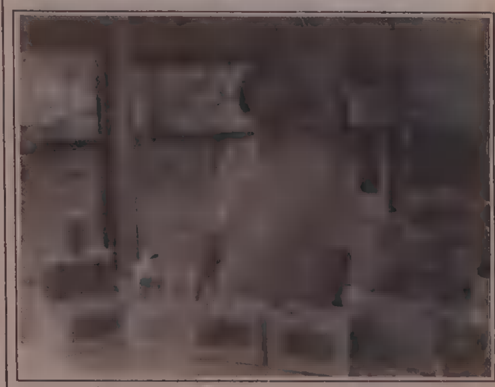
Geneviève Gouin/L'Aquilon

Après une excellente saison à la balle lente, les «Franco-FUN» sont maintenant une équipe de volleyball dans la division «D» de la Yellowknife Volleyball Association. La saison 1994-1995 a débuté pour les francophones le 21 septembre dernier. L'équipe de l'AFCY a remporté la victoire en ayant raison de l'équipe «Spare Change», lors d'un deux dans trois. Le lundi 26 septembre, les «Franco-Fun» récidivaient dans un match les opposant à l'équipe «Eldonn's Nuggets» par le compte de 2-1.

Le 28 septembre, les Franco-FUN s'assuraient une troisième victoire consécutive aux dépens des Elks. Le 30 septembre, les Ptarmigan Pterminators infligeaient une première défaite aux Franco-FUN. Même scénario le 3 octobre; cette fois-ci les Kavanaugh Krushers remportent la victoire. Les Franco-FUN joueront de nouveau le 6 octobre (contre les Bad L'Attitudes) et le 17 octobre, vis-à-vis les Spare Change. Parmi les joueurs.euses régulier.e.s de l'équipe, on retrouve Marsha Hébert (capitaine), Louis Martin, Eugène Mercredi, Lucie Bérubé, Nicole Lance et Jean-François Boucher. Si vous êtes intéressé.e à vous joindre à l'équipe, contactez l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) au 873-3292.

Cuisinière hors pair

Jeanne Dubé: une femme qui a du piquant!



Francine Labrie/L'Aquilon

Jeanne Dubé et ses épices.

Jeanne Dubé a une réputation qui n'est plus à faire et on n'a pas fini de parler d'elle!...

À Fort Smith, où elle habite avec son époux depuis 30 ans, elle a inventé un mélange d'épices pour les viandes et volailles dont elle reprend la mise en marché par le biais de la Compagnie UFL, à Edmonton. Le mélange de madame Dubé, qui contient six épices différentes, est le fruit de plusieurs années d'expérience dans le domaine culinaire. Elle a d'ailleurs acquis ses compétences professionnelles au Northern Alberta Institute of Technology (NAIT). L'idée de concevoir un mélange d'épices est née du passe-temps favori de Oreale, son mari: la chasse. «Il allait souvent chasser avec un de nos voisins et ramenait toutes les variétés de viande possible», raconte-t-elle. M. Dubé rentrait de ses périples rapportant de la viande de castor, de boeuf musqué, de caribou, d'orignal et autres: un défi de taille en ce qui concerne la façon d'apprêter le gibier. Le goût corsé de la viande sauvage nécessite donc souvent les effets bénéfiques d'une marinade. C'est dans cette optique que Jeanne Dubé a mis au point ses assaisonnements. Mais si ce n'était de son «hobby», la cuisine, et de sa tendance à expérimenter, rares sont celles et ceux qui auraient pu un jour savourer des viandes qui ne sont pour ainsi dire jamais consommées! Maintenant âgée de 72 ans, Mme Dubé affirme que ces épices sont certainement un des buts qu'elle aura atteint dans sa vie, «et ça, c'est aussi grâce à la prière», souligne-t-elle. Les épices de Jeanne Dubé sont vendues sous l'appellation *Madame Dee's - Gold Medal*. Il est possible de s'en procurer au local de l'AFCY au coût de 6$ le contenant de 225 grammes. Elles seront bientôt également disponibles à Iqaluit. A surveiller!

Geneviève Gouin

Débat électoral dans la communauté de N'dilo

Les candidat.e.s ne font aucune promesse concrète

Le débat entre les candidat.e.s à la mairie de Yellowknife s'est déroulé tel que prévu et comme l'avait annoncé M. Bill Erasmus, chef de la Nation dénée. Mais lors de ce débat, aucune joute verbale exaltante entre les candidat.e.s. Une même ligne de pensée a animé les discours tout au long de la soirée. Les rivaux se trouvaient-ils à la table ou dans la salle?...

Les six candidat.e.s se sont présentés au gymnase de la communauté de N'dilo ou l'assistance était en partie composée de dénés et de supporters. Ces derniers avaient disposé sur les sièges la propagande de leur aspirant respectif: un effort pour s'attirer l'appui de cette communauté autochtone.

Pour sa part, la Nation dénée n'avait pour dessein que de connaître les prises de positions de chacun.e des candidat.e.s quant aux questions territoriales. On voulait également favoriser un choix plus éclairé chez les membres de la communauté dénée qui habitent dans les juridictions de la ville de Yellowknife.

Un questionnaire comprenant six questions avait auparavant été distribué aux candidat.e.s, afin d'amener les discussions sur des questions spécifiques, qui préoccupent la Nation dénée. Était-ce également les préoccupations des Beaumont, Brooks, Byrne, Cyr, Debogorski et Lovell? Il n'en reste pas moins qu'ils ont tous -ou presque- répondu sans ambages aux questions qui leur avaient été posées.

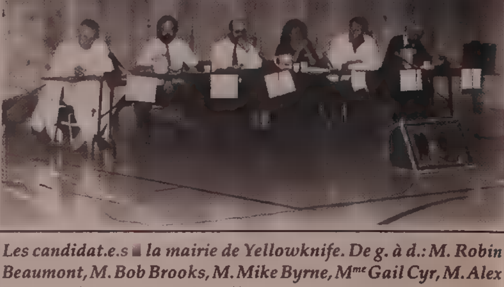
Six candidat.e.s... une même voix

Au terme de ce débat, on [redacted] demande s'il y avait un souci réel d'obtenir l'appui de gens peu enclins à voter ou s'il n'y avait tout simplement pas ambiguité au niveau des questions, pourtant courtes. Le débat n'aura pas connu d'éclats ou de grandes divergences d'opinions. À chacune des six questions, les candidat.e.s adoptaient sensiblement la même ligne de pensée.

Présidée par M. Tom Eagle, la soirée a débuté par une prière et les présentations. Les candidat.e.s invité.e.s ont par la suite fait un discours d'ouverture de trois minutes chacun.e, après quoi on bénéficiait d'un temps de réplique de dix minutes. Lors de cette première partie, la plupart des invité.e.s ont tout de suite -mais brièvement- abordé les questions privilégiées par la Nation dénée, si l'on exclut M. Robin Beaumont qui n'a livré qu'un discours très général sur ses motivations dans la course à la mairie.

Revendications territoriales

Le temps était ensuite venu de répondre publiquement aux six questions formulées par la Nation dénée. D'entrée de jeu, on demandait aux candidats s'ils allaient faire en sorte que les autochtones expropriés par la Ville de Yellowknife reçoivent compensation ou retrouvent leurs terres. En réponse à cela, les candidat.e.s ont adopté le même discours. Tous ont signalé vouloir des précisions sur les réclamations territoriales. «S'il doit y avoir compensation, ce ne sera pas avant que des recherches aient été faites», mentionnait Mike Byrne. M. Bob Brooks a ajouté que s'il y avait eu expropriations dans certains cas, «il fallait les étudier sur une base individuelle» et que si les requêtes étaient fondées, «la ville devait certainement prendre [redacted] part de responsabilités». Gail Cyr, Alex Debogorski et Dave Lovell ont repris les mêmes principes dans leur discours respectif. Quant à Robin Beaumont, il n'a rien voulu ajouter à ce qu'avait été exprimé par ses rivaux.



Les candidat.e.s [redacted] la mairie de Yellowknife. De g. à d.: M. Robin Beaumont, M. Bob Brooks, M. Mike Byrne, Mme Gail Cyr, M. Alex Debogorski et M. Dave Lovell.

Le litige N'dilo-Yellowknife

On demandait ensuite aux candidat.e.s ce qu'ils entendaient faire pour résoudre le désaccord sur les limites territoriales entre N'dilo et Yellowknife. On soulevait alors une fois de plus l'importance du dialogue entre les différentes communautés afin de connaître les causes du litige et de négocier dans l'intérêt de chacun. Messieurs Lovell et Beaumont ont toutefois souligné qu'une telle question devait plutôt s'adresser aux gouvernements fédéral et territorial.

Égoûts et service d'eau

Une autre question mentionnait qu'il y avait eu entente en vertu de quoi la Ville s'engageait à fournir des services d'eau et collecte d'égoûts gratuitement à la communauté de N'dilo. Mais les propos des candidat.s laissaient entendre que l'accord en question n'existait pas vraiment et qu'il était hors de question qu'on offre gratuitement un service pour lequel les citoyens de Yellowknife doivent eux-mêmes payer. «Une fois de plus, voilà une question qui relève des gouvernements fédéral et territorial», arguait Bob Brooks.

Néanmoins, tous se sont dits intéressés à siéger sur un comité conjoint pour discuter des préoccupations de la Nation dénée qui pouvaient aussi concerner la ville.

Siège déné à l'Assemblée législative

Le dernière question soulevée amenait les invité.e.s à se prononcer sur la validité d'un siège spécial pour les dénés de Yellowknife à l'Assemblée législative. À ce propos, les candidat.e.s étaient unanimes: «pas de sièges spéciaux». «Voilà une répartition qui serait disproportionnée, étant donnée la taille de la communauté», expliquait M. Lovell. La période de question qui a suivi a surtout donné lieu à des clarifications [redacted] niveau des réponses données précédemment.

«Collaboration» et «dialogue»: deux constantes

Au niveau des actions concrètes, les candidat.e.s n'ont fait aucune promesse aux membres de la Nation dénée. «Collaboration étroite» et «dialogue constant» auront été les seuls engagements qu'auront pris les six candidat.e.s.. Il faudra maintenant attendre l'issue des élections municipales afin de voir si cette parole sera tenue, et s'il en ressortira des résultats positifs.

Geneviève Gouin



Options postsecondaires

Afin de mieux informer les jeunes sur leurs options d'études postsecondaires, la Fédération de la jeunesse canadienne française (FJCF) vient de publier *TOP* (Tes Options Postsecondaires). *TOP* est un répertoire de tous les programmes d'études postsecondaires de 1er cycle disponibles en français au Canada. Les élèves peuvent y retrouver plus de 400 programmes offerts dans plus de 40 institutions. De plus, *TOP* renferme des renseignements sur chacun de ces programmes quant à leur durée, les conditions d'admission, etc,. Les étudiant.e.s intéressé.e.s peuvent se procurer copie du répertoire auprès de la FJCF en contactant Aline Taillefer au (613) 562-4624. Le répertoire est offerte au coût de 5$ plus les frais d'envoi.

Poète dans l'âme?

Dans le cadre de la 3e Semaine de la Francophonie, du 19 au 25 mars 1995, le Conseil de la vie française en Amérique (CVFA), de concert avec la Société des écrivains canadiens, section Québec, annonce l'ouverture du Concours Poésie-Jeunesse 1995. Ayant pour thème *Le monde est ma maison*, ce concours s'adresse à tous les jeunes de 7 à 13 ans. Les poèmes, qui peuvent être accompagnés d'un dessin ou d'un collage, doivent être envoyés avant le 25 février 1995 à l'adresse suivante: Concours Poésie-Jeunesse, 56 rue St-Pierre, 1er étage, Québec (Qc), G1K 4A1. Info.: Esther Taillon au (418) 692-1150.

Dictée pour les jeunes

La dictée P.G.L. (Paul Gérin-Lajoie) est un concours de dictée française qui réunit des jeunes du Canada, du Sénégal et de la Louisiane pour une Grande Finale télévisée. La dictée s'adresse à toutes les classes des écoles primaires francophones ainsi qu'aux classes d'immersion française des écoles anglophones. Il est possible d'inscrire son école en composant le 1 800 EN-FANTS.

Appels à tous les Beaulieu...

Honoré Rizzoli, de Montréal, aimerait entrer en contact avec des membres des familles Beaulieu, auxquelles il est apparenté par sa mère (Hudon-Beaulieu). Il aimerait particulièrement connaître l'origine du Chef de la Nation des Couteaux-Jaunes, François Beaulieu, qui, paraît-il, aurait vécu jusqu'à l'âge de cent ans. Vous pouvez le joindre à l'adresse suivante: 3453, rue Jeanne-Mance, Montréal (Qc), H2X 2J7. Tél.: (514) 845-6368.

Chronique de la langue française

Sur le bout de la langue

La langue française, c'est [redacted] la fois un grand plaisir et un mystère parfois insondable. À compter de ce mois-ci et jusqu'au 31 mars 1995, l'Association de la presse francophone offre aux lecteurs et de lectrices de *L'Aquilon* une chronique de la langue française qui nous parviendra tous les quinze jours...

Mieux vaut tourner la langue sept fois dans sa bouche avant de parler, dit le proverbe. Sinon on pourrait bien s'en **mordre la langue**! C'est vrai que la prudence évite de regretter d'avoir trop parlé. Comme quoi il faut se retenir de parler et, mieux encore, **savoir tenir sa langue.** Difficile à faire pour les francophones. On compte tellement d'expressions avec le mot langue en français, qu'on pourrait traiter les francophones de...**grand-langues!**

Les **mauvaises langues** aiment nous faire **passer par les langues**, une expression acadienne qui veut dire «faire parler en mal de soi», de même que **être dans les langues.** Les gens qui aiment mémérer méchamment, on les appelle aussi des **langues de vipères** et même des **langues raides** (à cause de la fatigue?). Rien à craindre si vous **n'avez pas la langue dans votre poche**, vous saurez répondre aux mauvaises langues à temps et avec de l'esprit

En français, on admire les gens qui ont **la langue bien pendue**, qui s'expriment facilement et beaucoup. Ça n'est pas donné à tout le monde. Mais nous avons tous connu la gêne d'avoir **la langue qui fourche**, à ne pas confondre avec **une langue fourchue.** Quand la langue fourche, elle se trompe de mots, elle s'enfarge. La langue fourchue, elle, raconte des mensonges, comme **la langue de serpent**, dont elle se rapproche par la forme.

Si on vous demandait de quand date l'expression du titre, **donneriez-vous votre langue au chat?** Autrefois, c'est aux chiens qu'on donnait sa langue quand on renonçait à trouver une solution [redacted] qu'on avouait son ignorance. Aujourd'hui, on la donne [redacted] chat, au Canada comme en France, où on a pourtant des **langues-de-chats** bien différentes, car on les lèche chez nous et on les croque là-bas. La langue-de-chat, ici, c'est la spatule en caoutchouc souple qui râcle le plat de pâte à gâteau. En France, c'est un petit biscuit sec.

Le cours de l'histoire change le sens de certaines expressions. Autrefois, par exemple, **tirer la langue** voulait dire avoir très soif. Vous pouvez toujours essayer de tirer la langue aujourd'hui, mais vous aurez peu de succès car les gens n'aiment pas les grimaces. Durant les années 1850, on disait **Il a avalé sa langue** quand quelqu'un mourait. De nos jours, ça désigne quelqu'un qui se tait, par timidité ou parce qu'on lui a coupé le sifflet.

Pour en revenir à [redacted] **le bout de la langue**, l'expression ne date pas d'hier: on a eu des mots sur le bout de la langue depuis l'an 1549 au moins. Plus tard, l'expression a désigné tout souvenir vague qu'on voudrait bien retrouver. Aucune parenté avec **parler [redacted] le bout de la langue**, qui n'existe que depuis le 20e siècle, pour les gens qui ont un «seveu» sur la langue.

À tant parler, je commence à avoir la langue comme un bardeau, tellement j'ai soif. Je le savais que j'aurais dû me tourner la langue sept fois dans la bouche...

APF/Annie Bourret
Collaboration spéciale

Pour nous transmettre vos commentaires:

Téléphone	Télécopieur
(403) 873-6603	(403) 873-2158





Agnès Billa/L'Aquilon

Depuis le 6 septembre (un mois déjà!), Geneviève Gouin travaille à L'Aquilon comme journaliste-coopérante. Engagée pour [redacted] an par l'Association de la presse francophone, Geneviève [redacted] travaillé en Colombie-Britannique et se dirigera, après les TNO, vers Terre-Neuve.

Bon séjour parmi nous, d'ici à la mi-décembre.

Reflets du patrimoine

La Bolduc

«Tam-ti-lam-da-la-didou..» La Bolduc est une pionnière de la chanson populaire québecoise. Ses célèbres turlutes, suite de syllabes et d'onomatopées qui entrecoupent les couplets de ses chansons, sont l'une de ses marques de commerce.

La Bolduc est née Marie Travers en 1894, àNewport, en Gaspésie, mais ses parents l'ont toujours appelée «Mary». Son intérêt pour la musique, le violon en particulier, est précoce.

À l'âge de 13 ans, Mary quitte sa Gaspésie natale pour Montréal où sa soeur travaille. Elle est d'abord engagée comme bonne, dans les familles aisées du carré Saint-Louis. En 1914, quelques jours après le déclenchement de la Première Guerre mondiale, Mary Travers devient Madame Édouard Bolduc. Son mari est, lui aussi, un passionné de musique.

Ses talents de musicienne, Mme Bolduc les déploie d'abord dans des soirées familiales improvisées. En 1928, elle fait ses débuts sur la scène du Monument national, à Montréal, à titre de «violoneuse et joueuse de guimbarde» dans le cadre des Soirées du bon vieux temps.

Bientôt, elle interprètera une première chanson de son cru «Y a longtemps que je couche par terre». Sa nervosité est telle qu'elle ne parvient à chanter qu'un couplet. Qu'importe, le public demande un rappel. Le reste de sa carrière fut l'écho de ce premier succès.

L'année suivante, Mary est bien décidée à produire un disque. La compagnie approchée refuse catégoriquement. La chanteuse manque d'expérience. À l'époque, les chansons étaient enregistrées sur des matrices en cire qui, une fois gravées, n'étaient plus réutilisables. Or, une matrice coûtait deux dollars, une «fortune» en 1929.

Le 15 décembre 1929, La Bolduc réussit néanmoins à enregistrer «La Cuisinière» avec la compagnie Starr. Le 78 tours connait un énorme succès. En pleine crise économique, La Bolduc est un antidote contre la morosité. Elle atteint rapidement la célébrité en étant elle-même et en chantant l'âme de son peuple.

En 1937, près de Rimouski, Mme Bolduc est impliquée dans un grave accident de la route. Elle subit des fractures au nez, à la colonne vertébrale, au bassin et à la jambe. Au cours des traitements à l'hôpital, les médecins diagnostiquent un cancer. On lui prédit quelques années à vivre. La Bolduc n'arrête pas pour autant de chanter.

Quelques jours avant de mourir, le 20 février 1941, elle confie à une de ses filles: «La Bolduc ne sera jamais morte.» Elle avait bien raison car ses chansons sont maintenant des classiques.

Fondation CRB

Quoi de neuf?



Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - octobre 1994

UN GROS MERCI!

Le 11 septembre dernier avait lieu l'épluchette de blé d'Inde annuelle de l'AFCY. Lors de cette journée, plus de 90 personnes se sont déplacées pour venir déguster du bon blé d'Inde sucré. Tout d'abord, merci à toutes ces personnes, sans qui tout cela n'aurait pu être possible et merci également aux bénévoles qui ont donné un sérieux coup de main: Ginette Bérubé, Louise Desbiens, Caroline Millette et François Cyr.

PARTY D'HALLOWEEN

Le samedi 29 octobre prochain, l'AFCY organise un party d'Halloween hors de l'ordinaire... Vous vous devez d'y être, pour ne pas vous en vouloir pour longtemps. Les portes seront ouvertes à compter de 17h00, à la salle de réception (13è étage) de la Tour Fraser. Au programme: musique, jeux, prix de présence,. Des billets seront disponibles bientôt, surveillez *l'Aquilon*.

PIERRE LÉGARÉ À L'AGA DE LA FFT

Les 4, 5 et 6 novembre prochains aura lieu l'assemblée générale annuelle de la Fédération Franco-TéNOise. Le samedi 5 novembre, un souper-spectacle sera offert à la communauté, avec, comme artiste invité, Pierre Légaré (un humoriste très populaire [redacted] Québec). Son spectacle sera suivi d'une danse avec les Metis Reelers. Les billets seront bientôt disponoibles au coût de 25$ pour le souper-spectacle et de 10$ pour le spectacle seulement (cet événement [redacted] tiendra à la salle Katimavik B à l'hôtel Explorer).

SEMI-FINALES DE LA DICTÉE DES AMÉRIQUES

C'est à l'École Allain St-Cyr, le samedi 12 novembre, [redacted] 14h00, que se tiendront les semi-finales de la Dictée des Amériques. Le concours est ouvert cette année aux 18 ans et moins (au 31 mars 1995) pour la première fois dans les Territoires du Nord-Ouest. Une catégorie adultes (amateurs et professionnels confondus) et une catégorie juniors, donc, seront formées à Yellowknife. Pour vous inscrire, vous n'avez qu'à nous rejoindre par téléphone, [redacted] 873-3292, ou par fax, au 873-2158.

«TOASTÉ DES DEUX BORDS»

L'Association des parents francophones de Yellowknife vous offre, le weekend du 26 novembre, la chance de voir la pièce *Toasté des deux bords*, jouée par la troupe professionnelle de Janine Tougas. Cette comédie s'adresse à tout francophone ou francophile qui désire s'amuser tout en apprenant un peu d'histoire. Les billets sont déjà en vente, au coût de 8$ auprès de plusieurs membres du Conseil d'administration de l'AFCY. Pour connaître les autres points de vente, composez le 920-2919 et demandez Marie Patterson.

PRODUITS CULTURELS DE L'AFCY

Si vous passez nous voir à notre bureau (au 2e étage de l'édifice Precambrian), vous remarquerez qu'il y a du nouveau. L'Association offre présentement aux francophones et francophiles une demi-douzaine de produits culturels et promotionnels. *La Presse* de Montréal (édition du samedi, que l'on reçoit le mardi), du sirop d'érable, des épices (selon la recette de Mme Jeanne Dubé, de Fort Smith), et notre comptoir vidéo (plus de 130 films pour vous divertir), ainsi que quelques autres produits (foulards en polar, tasses à café, gilets promotionnels de l'Hôpital Stanton).

De plus, l'Association est souvent distributrice de billets d'événements spéciaux, de spectacles, etc. Passez nous voir, pour profiter de plusieurs offres spéciales mises sur pied pour mieux vous servir. Pour plus d'information, téléphonez au 873-3292.

NOUVEAUTÉS AU COMPTOIR VIDÉO DE L'AFCY

Au sujet des vidéos en français, voici quelques titres que nous recevrons d'ici la fin octobre: *Les Meilleurs «Bye Bye»* en 4 volumes, *Le Père Noël est une ordure*, *Blanche Neige et les sept nains*, *Casse-Noisette*, *Tom et Jerry* (le film), *Dumbo* et *Spirou* volumes 1-2-3-4. Nous avons mis à jour une liste de tous nos films; si vous êtes intéressé.e à vous la procurer, pour votre classe ou autre, contactez-nous au 873-3292.

SPORTS

Vous voulez vous joindre nos équipes de sports? Il y a encore de la place. L'équipe de volleyball les «Franco-Fun» peut accueillir encore quelques personnes, au coût de 60$ (info : Marsha Hébert, 873-6978 ou Jean-François Boucher, 873-3292).

Si vous êtes intéressé.e par le badminton, le coût est de 80$ (saison 1994-1995). Nous jouons tous les lundis et jeudis, de 20h00 à 22h00, au gymnase de l'école Sir John Franklin (info: 873-3292).

AU REVOIR

Marie Patterson (agente de développement à l'éducation) quittera les TNO à la fin octobre. Au nom de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, merci Marie de l'excellent travail accompli ici, et merci de ton dévouement... Tu vas nous manquer.

BIENVENUE

Une vingtaine de personnes se sont jointes à nos rangs depuis septembre. De peur d'oublier quelqu'un, nous ne pouvons les nommer, mais soyez toutes et tous les bienvenu.e.s parmi nous et merci de nous encourager. Cela porte maintenant au nombre de 110 les membres en règle de l'Association franco-culturelle de Yellowknife. En passant, si vous avez reçu un avis de renouvellement, ou si vous êtes intéressé.e à devenir membre, nous serons heureux de vous inscrire à notre liste. Passez nous voir, ou téléphonez au 873-3292.

GARDERIE PLEIN-SOLEIL

Un nouveau conseil d'administration s'est formé à la Garderie suite à la dernière assemblée générale annuelle qui avait lieu le 29 septembre dernier. Il s'agit de Line Gagnon (présidente), Jean-Marie Beaulieu (vice-président), François Cyr (trésorier), Linda Jacquet (secrétaire), Michèle Martel, Juanita Robinson et Jean-François Boucher (administrateurs). Félicitations à toutes ces personnes. Si vous désirez obtenir plus d'information sur les services de la Garderie Plein-Soleil, contactez Mme Léa Asselin-Smith au 920-7676.

«À PROPOS D'AUTRE CHOSE»

Soyez sur les ondes du 101,9fm, tous les dimanches matins de 12h00 à 13h00 pour être bien informé.e sur toutes les activités qui vous sont offertes, pour entendre les derniers «hits» francophones, bref, pour passer un agréable moment de détente en français.

POUR LES NOSTALGIQUES...

Pour celles et ceux qui le connaissent, vous serez heureuses et heureux d'apprendre que le groupe *Beau Dommage* ressuscitera très bientôt, avec l'enregistrement d'un cinquième disque (toutes des nouvelles chansons). Très attendu [redacted] Québec, il y [redacted] fort à parier que ce disque sera très intéressant.

Bon mois d'octobre!...

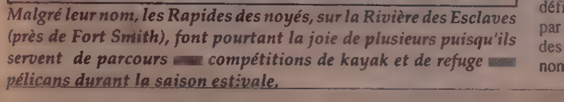


LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 37, vendredi 14 octobre

Mario Paris/L'Aquilon



Malgré leur nom, les Rapides des noyés, sur la Rivière des Esclaves (près de Fort Smith), font pourtant la joie de plusieurs puisqu'ils servent de parcours [redacted] compétitions de kayak et de refuge [redacted] pélicans durant la saison estivale.

Dépenses en immobilisations du GTNO pour 1995-1996

Le niveau des dépenses passe à 195 millions de dollars

Le ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest, John Pollard, a annoncé le 7 octobre, lors du discours du budget, que les prévisions de déficit pour l'exercice financier 1993-1994 [redacted] chiffrent plus à 23 millions$ (tel qu'annoncé en février 1994) mais plutôt à 35 millions$.

La révision à la hausse du déficit du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) est dû principalement [redacted] des provisions beaucoup plus importantes du GTNO en ce qui a trait aux dépenses que le gouvernement devra encourir, au chapitre des frais de déménagement des fonctionnaires qui retournent dans le Sud.

En ce qui concerne les prévisions pour le déficit de l'exercice financier 1994-1995, elles aussi atteignent désormais le montant de 35 millions$, bien que le ministre des Finances avait d'abord espéré un budget équilibré.

Selon M. Pollard, [redacted] montant du déficit pour 1994-1995 s'explique par deux facteurs. Cet été, les forêts des TNO ont été ravagées par un nombre record d'incendies. La lutte aux feux de forêt va coûter 20 à 23 millions$ de plus que la saison précédente.

Le déficit est de plus attribuable à la décision du gouvernement territorial d'injecter une [redacted] supplémentaire de 17 millions$ dans son programme de construction de logement social. Le gouvernement fédéral s'est retiré en 1994 de ce programme conjoint. Le ministre des Finances des TNO estime à plus de 45 millions$ le manque à gagner qu'a entraîné [redacted] retrait.

Tout en assumant une part croissante des coûts du programme de construction de logement social, le GTNO nie avoir renoncé à convaincre Ottawa de participer de nouveau au programme. «À notre grand regret, le gouvernement fédéral ne s'est pas encore rendu à nos arguments relatifs aux économies à long terme que permet le logement social, dans les domaines de la santé, des services sociaux et des services correctionnels. (...) Éventuellement, le gouvernement fédéral devra prendre ses responsabilités dans le domaine du logement social.»

Perspectives d'avenir

Pour ce qui est de 1995-1996, M. Pollard ne prévoit pas d'amélioration de la situation financière du GTNO. «L'entente Canada-TNO sur la formule de financement préétablie expire le 31 mars 1995. Dans une lettre, le ministre fédéral

Budget
Suite en page 2

Alphabétisation en français dans les TNO

«Même si on est gêné, il faut oser apprendre!»

Linda Jacquet [redacted] débuté à [redacted] Fédération Franco-TéNOise (FFT) en septembre. La Fédération lui [redacted] confié [redacted] projet d'alphabétisation en français dans les TNO, auquel son expérience [redacted] éducation et en enseignement l'a bien préparée.

«Le projet d'alphabétisation dans les TNO se fait en deux volets: des ateliers parents-enfants et du travail individuel - et confidentiel - avec des adultes qui veulent apprendre à lire et à écrire», nous explique Mme Jacquet.

Dans le cas des adultes, deux personnes ont manifesté de l'intérêt pour le projet et l'une des deux [redacted] débuté son apprentissage. «Nous avons une banque de bénévoles intéressés à travailler avec les apprenants adultes. L'apprenant choisit la personne avec qui il se sent à l'aise et les deux travaillent en équipe.»

Les adultes analphabètes peuvent [redacted] situer à divers niveaux de connaissance: analphabétisme complet, niveau élémentaire, niveau secondaire. Dans les Territoires du Nord-Ouest, Mme Jacquet s'attend surtout à travailler avec des adultes qui possèdent une instruction de niveau élémentaire. «Pour diverses raisons, par exemple des difficultés d'apprentissage comme la dyslexie, ces gens durant leur enfance ont connu des échecs scolaires et ont quitté l'école avant d'obtenir leur douzième année. Aujourd'hui, ces personnes pourtant intelligentes et tout à fait capables occupent des emplois de cols bleus et n'osent pas aspirer à des postes de superviseurs. Le manque de confiance en soi est très grand chez elles», poursuit Linda Jacquet.

Méthodes d'apprentissage

En raison de ces antécédents de plusieurs apprenants adultes à qui l'école [redacted] rappelle pas exactement de bons souvenirs, il est important

Alphabétisation
Suite en page 2

Mario Paris/L'Aquilon

Le Tembah, bateau de la garde côtière qui sert normalement de «dépanneuse» aux bateaux [redacted] difficultés, est maintenant en cale sèche pour l'hiver. Le vaisseau hibernera à Fort Providence, non loin du traversier.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Sommet mondial des Nations unies [redacted] le développement social

Le 16 novembre prochain, la Fédération du Travail des Territoires du Nord-Ouest sera l'hôte d'un forum et d'une discussion publique en vue du Sommet mondial des Nations unies sur le développement social qui se tiendra en 1995. Les groupes communautaires et les organismes de partout à travers le Nord sont invités à prendre part à cet événement et à trouver des solutions à des situations pressantes telles que le chômage, la pauvreté et les droits de la personne.

Les propositions recueillies lors de cette rencontre seront transmises aux chefs d'états des gouvernements national et internationaux. Dans le cadre du Sommet mondial de Copenhague, ces derniers mettront sur pied et signeront un plan d'action destiné à combattre le chômage et les problèmes sociaux.

Flexwatt rappelle ses panneaux de plafond chauffants

Le département de la Sécurité et des Services publics des TNO [redacted] jugé que certaines tuiles de plafond chauffantes produites par la compagnie Flexwatt posent un danger potentiel d'incendie et estime qu'elles doivent être retournées à l'usine.

Ces panneaux de chauffage électrique sont normalement utilisés dans les systèmes de chauffage central et sont installés au-dessus des tuiles de plafond. Le rappel s'applique aux types de panneaux suivants: panneaux R17C20H240 de 20 Watts (240 Volts par panneau) portant les dates 1/17/90, 1/18/90 et 10/25/91, ainsi que les panneaux R25C30H240 de 30 Watts (240 Volts par panneau) portant la date 3/8/90.

Participation autochtone dans la réforme de la Sécurité sociale

Madame Ethel Blondin-Andrew, secrétaire d'état à la Formation et la Jeunesse, a annoncé à la Chambre des Communes qu'elle serait en charge des discussions avec les Autochtones, assurant ainsi la participation de ces derniers au processus de réforme de la Sécurité sociale.

Dans un discours, Mme Blondin-Andrew mentionnait que la Réforme sociale allait permettre aux Autochtones de s'assurer une livraison efficace des services sociaux ayant un impact direct sur leurs communautés. La secrétaire d'état a également félicité le GTNO dans son effort pour rendre les Autochtones du Nord plus autonomes, grâce à des programmes comme les Initiatives stratégiques des TNO, qui vient en aide aux prestataires de l'assistance sociale.

Projet de loi sur la santé et la sécurité dans les mines

Le projet de loi 5, sur la santé et la sécurité dans les mines, devrait bientôt être déposé à l'Assemblée législative par le ministre de la Sécurité et des Services publics, M. Richard Nerysoo.

Suite aux séances du Comité permanent sur la Loi 5, présidé par le député de Deh Cho, M. Gargan, un rapport comprenant les notes des séances a été remis au Conseil de la santé et de la sécurité au travail dans les mines pour fins de révision. Quatre nouveaux membres avaient été nommés au Conseil soit M. Andrew King, représentant des travailleurs au Bureau national des Métallos, M. Lance Flewellyn, représentant de la direction de la compagnie Royal Oak, M. Peter Sangris, mineur résidant à Dettah et M. Jim Marshall, de Strathcona Mineral Services Ltée. (mines de Nanisivik). Le Conseil, présidé par M. Dave Turner, inspecteur en chef de la Sécurité dans les mines, a produit un rapport favorable au projet de loi, accompagné de quelques recommandations.

Symposium sur l'Autoroute électronique du Nord

Un symposium intitulé *Connecting the North* reliera diverses communautés du Nord les 23, 24 et 25 novembre prochains, pour discuter de l'implantation de l'Autoroute électronique dans le Nord canadien.

Ouvert à tous, le symposium sera diffusé par IBC grâce à Television Northern Canada (TVNC) à raison de quatre heures par jour. Les communautés participantes, reliées par satellite, pourront visionner des présentations et prendre part à des discussions avec plusieurs intervenants et experts dans le domaine des nouvelles technologies de communication. Le symposium sera diffusé à l'échelle de cinq fuseaux horaires et les discussions pourront être traduites en six langues.

La communication se fera chaque jour, de 11h30 à 13h30, et de 15h30 à 17h30, heure de l'Est. Entre chaque volet de présentation, les communautés auront l'occasion de tenir des ateliers et de préparer commentaires, questions et stratégies qu'elles pourront ensuite transmettre par téléphone, télécopieur, par affichage électronique ou par satellite. Pour suivre le déroulement du symposium, vous devez capter le signal de TVNC ou contacter la Société de télédiffusion inuit («IBC») à Yellowknife ou Iqaluit. Pour plus de renseignements, contactez Katherine Fry ou Sarah MacLaren à la Société de télédiffusion inuit, au (613) 235-1892.

Geneviève Gouin

Budget du GTNO

Suite de la une

des Finances nous annonce que les discussions pour le renouvellement de l'entente se feront sur la base d'une formule au coût réduit ou semblable à la formule actuelle», déclarait M. Pollard [redacted] l'Assemblée législative.

Tout en reconnaissant l'importance pour le gouvernement fédéral de s'attaquer à son déficit, M. Pollard déplore la méthode qu'utilise Ottawa pour réduire ses dépenses. «Les coupures, comme dans le cas du logement social, [redacted] font sans nous consulter. La baisse de 30% du financement des programmes linguistiques en fournit un autre exemple. Cette baisse menace la prestation des services en langues officielles», renchérit le ministre.

Le GTNO justifie son niveau de dépenses en immobilisation pour 1995-1996 [redacted] rappelant l'impact important des projets de construction sur la création d'emplois et l'économie en général.

Agnès Billa



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Alain Bessette, de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, explique comment fonctionne le jeu de bingo que la Fédération Franco-TéNOise et l'AFCY ont fait venir du Yukon, pour sensibiliser les francophones à l'alphabétisation. Au lieu de chiffres, ce jeu de bingo repose sur des mots. La soirée de bingo pour l'alphabétisation du 7 octobre, à Yellowknife, a été bien appréciée.

Alphabétisation

Suite de la une

que les bénévoles du projet d'alphabétisation n'adoptent pas une approche trop scolaire ou trop académique. «Pour apprendre à des adultes, il existe plusieurs méthodes: l'étude de l'alphabet ainsi que les méthodes phonétique, globale, thématique et orale. Cette dernière méthode - la méthode orale - est très populaire en ce moment en Ontario. Les apprenants adultes savent parler; ils savent communiquer oralement. La méthode orale part donc de ce que les apprenants savent déjà, pour aller vers l'inconnu.»

Pour amener d'autres adultes à se joindre au groupe des apprenants, Mme Jacquet compte sur la ligne téléphonique de la FFT «Alpha-TNO», le 873-8887, et aussi beaucoup sur la famille et les amis de ces adultes analphabètes. «Les adultes analphabètes sont gênés de leur situation. Ils ont développé toutes sortes de stratégies pour dissimuler leurs difficultés à lire ou à écrire. Au moment de signer un contrat, ces personnes prétexteront avoir oublié leurs lunettes et demanderont à un ami de vérifier à leur place si tout est en ordre. D'où l'importance de l'entourage pour informer l'adulte analphabète de l'existence du projet d'alphabétisation et pour l'encourager à y participer», conclut la responsable du projet d'alphabétisation.

Des parents impliqués

La participation active des parents comptera également pour beaucoup dans le volet «ateliers parents-enfants» du projet d'alphabétisation. Les ateliers qui devraient débuter la semaine du 20 novembre seront précédés d'une rencontre d'information et d'inscription aux alentours du 15. Les ateliers sont préparés en fonction d'enfants de 4 à 9 ans.

Selon les parents qui se manifesteront le soir de l'inscription, les ateliers pourront être adaptés, selon l'âge de leurs enfants. Si le financement demandé est accordé, Linda Jacquet souhaite offrir, un soir de semaine, de deux à trois ateliers par mois, jusqu'en avril. Un déroulement régulier et fréquent des ateliers favorisera davantage l'apprentissage des enfants.

«La formule des ateliers se veut simple et dynamique. Les ateliers miseront beaucoup sur le jeu. Je veux créer une trousse pour les ateliers qui portera sur l'animation et les activités. Les ateliers se dérouleront avec du matériel pas très coûteux pour qu'ils soient abordables. Avec une chaussette, on peut fabriquer une marionnette. Nous comptons aussi sur des dons pour des livres d'enfants, des contes. Les ateliers doivent pouvoir s'exporter dans les localités et servir à divers groupes: des garderies, des groupes parents-enfants. Les ateliers suggèreront aussi des activités aux parents pour prolonger à la maison l'apprentissage fait en atelier», précise Linda Jacquet.

Pour mener à bien le projet d'alphabétisation, Mme Jacquet a fait appel aux ressources de plusieurs centres oeuvrant dans le domaine, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba, en Colombie-Britannique et bientôt en Alberta. L'éducatrice affectée au projet de la FFT aura l'occasion, du 3 au 5 décembre, de poursuivre ces échanges en assistant au colloque annuel de la Fédération canadienne d'alphabétisation en français. La vice-présidente de la FFT, Suzanne Lefebvre, d'Iqaluit, sera également déléguée de la Fédération Franco-TéNOise à la rencontre nationale. Mme Lefebvre collabore au projet d'alphabétisation au plan du contenu des ateliers. Avec Yellowknife, Iqaluit est l'une des localités visées par le projet d'alphabétisation, pour la tenue des ateliers parents-enfants.

Agnès Billa



Linda Jacquet prépare pour le projet d'alphabétisation de la Fédération Franco-TéNOise des ateliers parents-enfants.

Dossier «Tables nationales»

Au nom des Franco-ténois.e.s

La communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest respire à pleins poumons; elle vit, bouge et fait preuve de dynamisme lors de projets et d'activités de toutes sortes. Son coeur bat pour la survie du français dans le Nord du Canada, mais elle n'est pas recluse dans cet environnement. Elle a «le bras long», comme on dit, car la Fédération Franco-TéNOise, son artère politique, s'emploie également à la représenter où elle ne peut physiquement se rendre. Par l'entremise de cette représentation, les francophones des TNO s'impliquent dans divers secteurs sur la scène nationale. Ainsi, les Franco-ténois bénéficient de ces outils que d'autres organismes peuvent leur apporter, et qui favorisent le développement de leur communauté...

Centre canadien de philanthropie

Représentant: Daniel Lamoureux, directeur général de la FFT

Sans être un organisme qui vient directement en aide à la communauté franco-ténoise, le Centre canadien de philanthropie s'avère être une source d'information qui permettra à la communauté d'aller quérir le support financier dont elle a besoin pour réaliser ses projets.

Dévoué au secteur des oeuvres de charité et des organismes à but non-lucratif, cette corporation pancanadienne, dont le siège est situé à Toronto, est en quelque sorte un centre de ressources multiples. L'information qu'on y trouve traite de plusieurs aspects reliés aux fondations ainsi qu'aux oeuvres de charité, qu'il s'agisse de levées de fonds, d'activités d'autofinancement ou du recrutement de bénévoles, en passant par les questions d'ordre légal ou fiscal.

«Les membres sont uniquement des oeuvres centrales de charité, que ce soit des fondations publiques ou privées, explique Daniel Lamoureux. La Fédération, et surtout la Fondation franco-ténoise, font partie de ce centre de philanthropie.»



Parmi les services offerts à ses membres par le Centre canadien de philanthropie, on retrouve un annuaire des fondations qui est publié chaque année et qui renferme les noms d'au moins 1000 fondations canadiennes en plus des fondations américaines, encore plus nombreuses. Comme l'explique Daniel Lamoureux, un tel bottin constitue une mine d'or pour qui désire faire une campagne de levée de fonds. On y retrouve les adresses, les membres des conseils d'administration, les intérêts, et les champs d'intervention des fondations ainsi que les détails des subventions allouées durant les deux dernières années. Outre cet annuaire, le Centre canadien de philanthropie assure la publication d'un bulletin d'information.

Nul n'est tenu de siéger à une table de concertation ou autre réunion du genre, si ce n'est un forum annuel ou les membres peuvent acquérir information, formation et ressources techniques. Et si les fondations membres ne peuvent envoyer de représentant.e, elles ont toujours la possibilité de se procurer la documentation distribuée dans le cadre des ateliers auprès du Centre.

Le prochain forum organisé par le Centre canadien de philanthropie se tiendra quelque temps au cours du mois de novembre. G.G.

Financement

La Fondation franco-Ténoise voit le jour

Après six mois de négociations avec le ministère canadien du Revenu, la Fondation franco-ténoise obtient son numéro d'enregistrement en tant qu'organisme de charité.

Durant la dernière assemblée générale annuelle qui avait eu lieu en novembre 1993, les membres de la Fédération avaient adopté une motion proposant la création de la Fondation franco-ténoise. Cette dernière a par la suite été incorporée le 28 janvier 1994.

La FFT opère ainsi un virage important en matière de financement puisqu'elle s'orientera désormais vers le financement privé. «C'est tout nouveau dans la mesure où dans le passé, nous n'avons fonctionné qu'avec l'aide de subventions», souligne Daniel Lamoureux, directeur général de la FFT. «La Fédération étant un organisme politique, elle ne pourrait jamais avoir de numéro de charité, pas plus que la plupart de ses membres. Il fallait donc créer un organisme qui, parallèlement aux actions de la FFT, servirait à amasser des fonds», ajoute-t-il.

Avec ses trois corporations privées (Agence de développement touristique, Azimut communications et Boréal Consultants) et la Fondation, la Fédération espère maintenant pouvoir générer suffisamment d'argent pour alimenter le fonctionnement des associations franco-ténoises. Comme l'explique Daniel Lamoureux, «ces fonds seront répartis en fonction d'une «politique de gestion du financement privé» qui sera adoptée lors de la prochaine assemblée, le 6 novembre». Cette politique fera en sorte que chacune des corporations puisse avoir l'exclusivité de certains types d'activités de financement et que les profit nets soient distribués selon certains critères qui seront déterminés lors de l'assemblée.

Mais avant de passer au vote, la Fédération a décidé de procéder à une ronde de consultation auprès de ses associations membres. Ces dernières auront donc à compléter un questionnaire avant de participer à un atelier-débat, qui se déroulera le 5 novembre prochain, dans le cadre de l'AGA.

Geneviève Gouin

ÉDITORIAL

Le budget Pollard préconise le développement économique

Le 7 octobre dernier, John Pollard, le ministre des Finances du GTNO, a déposé à l'Assemblée législative la première tranche du budget 1995-1996 (celle relative aux immobilisations plutôt qu'aux dépenses de fonctionnement). Par rapport à l'exercice financier 1994-1995, le niveau des dépenses en immobilisation passe de 180 à 195 millions$. Selon M. Pollard, la décision de maintenir le niveau des dépenses en immobilisations ne fut pas facile.

Le ministre justifie cette croissance en soulignant l'impact de tous ces projet de rénovation ou de construction institutionnelle (quinze écoles, les routes des régions d'Inuvik et de Fort Smith, les aéroports de Cambridge Bay et Taloyoak, les centres de santé de Gjoa Haven, Fort Providence et Clyde River, etc) sur l'économie et la création d'emplois. M. Pollard va même jusqu'à qualifier les immobilisations «d'outil de développement économique et social d'une importance capitale».

Il est indéniable, par exemple, que les projets en immobilisations du GTNO permettent de plus en plus systématiquement - grâce à une collaboration entre le ministère territorial de l'Éducation, de la Culture et de la Formation professionnelle et celui des Travaux publics et des Services - la certification des résidants des plus petites localités des TNO, dans le secteur des métiers de la construction en particulier.

Ces initiatives du gouvernement Cournoyea dans le domaine des Travaux publics et des Services n'épargnent pas pour autant au ministre des Finances des critiques quant à la vision du développement économique et social du GTNO.

Les immobilisations du GTNO portent en partie sur des projets bénéfiques au développement social: les centres de santé, les installations récréatives et le logement social. Au-delà des infrastructures, la question des politiques d'intervention et des programmes demeure entière. Aux dires du président du Comité permanent des finances, le député Jim Antoine, le gouvernement, malgré des déclarations d'intentions louables (entre autres sur la lutte à la violence familiale), ne maintient pas des engagements financiers suffisament fermes, pour ce qui est du développement social.

Par ailleurs, dans le domaine du développement économique, le GTNO s'inquiète de sa trop grande dépendance envers les fonds fédéraux. M. Pollard sait que la part des revenus générés de façon autonome par le GTNO doit s'accroître. Pour atteindre cet objectif, le ministre des Finances se tourne vers les ressources minérales. Le GTNO souhaite que, dans un avenir rapproché, le gouvernement fédéral transfère aux Territoires du Nord-Ouest la responsabilité de ce secteur afin que le GTNO puisse prélever sa part des revenus provenant de l'exploitation de ces ressources. Dans ce contexte, le développement économique risque encore plus de prendre la part du lion.

Agnès Billa



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

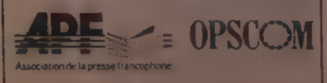
Directrice
Agnès Billa

Journaliste
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Isabelle Hachette

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

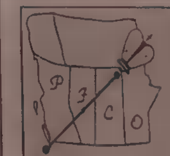




Geneviève Gouin/L'Aquilon

Patrick McVarnock né le 8 juillet 1994 reçoit une trousse Premiers pas de la FFT, en compagnie de sa soeur Chantal âgée de quatre ans et de sa mère, Suzanne.

Le Parlement Jeunesse à TVNC



À voir dans le cadre de l'émission «The Tube»: un extrait de huit minutes des débats du Parlement Jeunesse à Yellowknife, l'automne dernier. Diffusion le 19 octobre à 19h30, le 24 octobre à 16 heures, le 28 octobre à 20h30 et le 29 octobre à 13h30.

Courrier des lecteurs

Merci à l'hôpital Stanton!

En juillet dernier, j'ai appris par malheur que je devais subir une opération majeure. Étant donnés les conseils et les soins que j'avais reçus antérieurement de mon médecin à l'hôpital Stanton de Yellowknife et de tous les employés de la clinique médicale, j'ai décidé de me faire opérer ici. Cette décision s'est avérée être la meilleure qu'il m'a été donnée de prendre.

Avant mon intervention chirurgicale, mon médecin m'a rencontrée à trois reprises afin de répondre à mes nombreuses questions et de discuter des enjeux de l'intervention. Je n'avais aucun doute quant à la nécessité de l'opération mais je tenais à en connaître le déroulement. Lorsque je téléphonais à la clinique médicale, les employées étaient toujours polies et aimables et je n'ai jamais eu l'impression d'être un simple numéro, alors que dans le Sud du Canada, il en aurait peut-être été autrement.

Il était aussi bien évident que les employés de l'hôpital reconnaissaient que toute maladie physique a un aspect mental. Lors de mon admission à l'hôpital, j'étais rassurée de voir que les infirmières me demandaient si j'avais déjà recherché les conseils d'un.e psychologue. On m'a avisée que les infirmières seraient également disponibles si je désirais me confier à elles, ce que j'ai fait à plus d'une reprise! Lorsque les portes de la salle d'opération se sont refermées sur moi, je n'aurais pas pu être plus prête autant mentalement que physiquement. Il était particulièrement rassurant de savoir que l'opération serait menée par une spécialiste d'Edmonton assistée de mon médecin, plutôt que d'avoir à me rendre moi-même à Edmonton.

Reconnaissant qu'une partie vitale de toute guérison doit s'effectuer avec le support d'ami.e.s et de membres de la famille, les infirmières ont été plus que compréhensives en m'accordant des heures de visite beaucoup plus flexibles qu'à l'ordinaire. Les ami.e.s sont comme la famille dans le Nord. Les miens m'ont été d'un soutien vital.

L'hôpital Stanton de Yellowknife m'a également fourni des services dans ma langue maternelle. M'entretenir de choses personnelles avec mon médecin dans ma propre langue est l'un des sentiments les plus sécurisants qu'il m'ait été donné de vivre. Des brochures informatives, des magazines et des cassettes vidéo en français ont rendu mon séjour un peu plus agréable.

Cet été, l'hôpital Stanton a été pour moi un port d'attache sur une mer très agitée.

France Benoit

La trousse Premiers pas se rend à Iqaluit



Liam K. C. Burns, âgé de 9 mois et demi, et sa mère Sherron.



Daphné-Anne Lafond, également âgée de 9 mois et demi, et sa mère Louise.

De plus en plus d'activités de sensibilisation

Sida YK désire informer les jeunes

Mary Pepper, membre du conseil d'administration du groupe SIDA YK (YK pour Yellowknife), ainsi que Pancy Hamilton, infirmière également membre de SIDA YK, ont animé un atelier sur les modes de propagation du SIDA le [redacted] octobre dernier.

Le besoin de créer [redacted] association portant sur cette maladie s'est fait sentir l'année dernière lorsque le nombre de malades, dans les TNO, a augmenté d'un coup. Ce regroupement vise aussi [redacted] aider les personnes atteintes du virus VIH et à éduquer la population.

Le groupe SIDA YK est financé par le ministère de la santé des Territoires du Nord-Ouest ainsi que par des dons individuels, et a amassé 5000$ lors de la «Marche pour la vie» du 2 octobre dernier. SIDA YK est un membre de la Société canadienne de la lutte contre le SIDA. La société-mère, qui regroupe plus de 80 organisations-membres, rédige chaque année un manuel sur les progrès dans le domaine de la recherche et le distribue dans les provinces et territoires canadiens. Elle s'occupe, aussi, d'envoyer quelques-uns de ses délégués dans les communautés qui sont durement atteintes.

SIDA YK préconise, comme dans d'autres pays, la prévention et une éducation adéquate face à ce fléau. «Il faut à tout prix aller dans les écoles de Yellowknife parler aux jeunes et animer différents ateliers qui traitent du sujet, affirme Mary Pepper. Alors, il est certain, que l'on doive parler de sexualité. Mais comme on ne peut pas arrêter, pour le moment, la propagation du virus VIH, il faut s'assurer que les jeunes sachent le mieux possible comment ils peuvent se protéger», poursuit-elle.

Selon Mme Pepper, il est difficile d'instaurer des politiques appropriées et semblables partout dans les Territoires. Les nombreuses petites localités qui existent sur cette vaste étendue ne peuvent bénéficier d'autant de soins que dans la capitale. «Il y a aussi parfois beaucoup de différences entre les cultures, les langues et les religions. À l'heure actuelle, nous publions des pamphlets dans deux ou trois langues aborigènes dont le dogrib. En plus, nous aidons la communauté d'Inuvik à monter un projet qui traite des moyens de prévention du SIDA», précise-t-elle.

À Yellowknife, l'association organise des événements publics et des conférences dans les écoles secondaires. «Mais il y a encore beaucoup de chemin à faire avant que les mentalités évoluent. Vous vous rendez compte qu'il n'y [redacted] aucune machine qui distribue des condoms dans les écoles et il n'y en a que deux dans les bars», déclare-t-elle en soupirant.

Cette année, SIDA YK planifie un concours auquel tous les adolescents de 15 ans ou plus peuvent participer. Il leur suffit de composer une bande dessinée traitant de la maladie et de l'envoyer au bureau SIDA YK avant le 15 novembre. Des prix seront remis aux gagnants. Les bandes dessinées peuvent être en français; alors, avis aux intéressé.e.s.

Isabelle Hachette

LE PLAISIR DE LIRE

Gilles Archambault
Un après-midi de septembre
Boréal compact

Je n'avais jamais lu de roman de Gilles Archambault, l'écrivain. Gilles Archambault, la voix de Radio-Canada qui pendant plus de vingt-cinq ans [redacted] l'émission «Jazz Soliloque», je le connaissais surtout de réputation.

Un après-midi de septembre, ce n'est pas une oeuvre de fiction. C'est plutôt, comme l'indique la couverture du livre, un récit. À la mort de sa mère, Gilles Archambault a 59 ans. Ce décès d'un être proche auquel il vouait beaucoup d'affection le plonge dans des réflexions un peu sombres sur sa vie et sa mortalité. L'auteur ne cache pas que d'aussi loin qu'il se souvienne, il s'est interrogé sur le sens de la vie et la valeur de son existence à lui, en particulier. La mort de sa mère ne fait que raviver ces pensées et ces questionnements.

Le sujet d'*Un après-midi de septembre* semblera peut-être trop sérieux ou trop triste à certains. Le ton de Gilles Archambault qui m'apparaît à travers sa prose comme un homme assez rationnel est cependant désarmant de rigueur et de simplicité. Les émotions [redacted] fusent pas mais ce récit est honnête et courageux.

Agnès Billa

Gilles Archambault
Un après-midi
de septembre
récit
BORÉAL COMPACT



Annie Ernaux
Passion simple
Gallimard

La passion est-elle un état d'âme exaltant ou redoutable, un tumulte des sens ou des émotions, ou encore un tour que nous joue notre imagination ou notre culture trop romanesque?

Dans cet autre récit, inspiré cette fois-ci par la vie amoureuse de l'auteure, *Passion simple* retrace le parcours d'une femme qui pendant un an [redacted] décidé et accepté de vivre une relation sur le mode de la passion.

Aux dires d'Annie Ernaux, cette année de passion se déroula dans l'attente de l'homme qu'elle aime. Tout en poursuivant ses activités quotidiennes un peu comme des automatismes, la romancière se dit uniquement habitée par cette relation placée sous le signe de l'attente.

Arnie Ernaux avec *Passion simple* parle d'une relation dont le récit aurait pu facilement verser dans la caricature. L'homme dont elle s'est épris est un homme marié. Elle doit donc patienter et espérer qu'il fasse signe pour que le couple [redacted] voie. Cet élément du récit n'occupe pourtant pas une place particulière dans ses préoccupations ni dans ses tentatives de comprendre ce qui lui arrive et les raisons pour lesquelles elle vit cette relation.

La passion n'est pas une situation qui convient à tous les caractères. Plusieurs n'y croient tout simplement pas comme mode d'expression durable de ses sentiments. Le livre d'Annie Ernaux permet de suivre pas [redacted] pas une femme qui croit à la passion tout simplement parce qu'elle en a fait l'expérience.

Son itinéraire ne lui a pas permis pour autant de saisir les tenants et les aboutissements de ce phénomène. Le récit d'Annie Ernaux témoigne sans fioritures d'une année pendant laquelle elle a éprouvé des sentiments et posé des gestes que seule la passion inexplicable pourrait expliquer.

Agnès Billa



Dupuy se heurte au refus

Michel Dupuy, le ministre du Patrimoine canadien, a avoué son impuissance à faire respecter les droits scolaires des francophones en Colombie-Britannique et en Ontario. Sur la côte Ouest, l'affaire est en voie d'être menée en Cour suprême alors qu'en Ontario, le cas est déjà devant les tribunaux. Puisque les gouvernements sont, d'une part inflexible et d'autre part dans leur plein droit de mener cette affaire, Michel Dupuy affirme qu'il lui est impossible de trop s'imiscer dans le dossier. Suite à ces aveux, la députée bloquiste Suzanne Tremblay, critique en matière de droits des francophones hors Québec, s'est insurgée: «Si, depuis 1982, le Québec n'avait pas respecté la Charte (des droits - Article 23)imaginez-vous ce qui ce serait passé», a-t-elle lancé au ministre.

Le CVFA accueille de nouveaux membres

Réunis en session annuelle, les membres du Conseil de la vie française en Amérique (CVFA) ont récemment décidé d'élargir la base de représentation de leur organisme en créant une nouvelle catégorie de membres, soit les membres associés. À titre individuel ou au nom d'associations, d'organismes ou d'institutions, ils s'ajouteront aux membres actifs et aux membres d'honneur issus de toutes les régions de l'Amérique francophone. Le siège social du CVFA est situé ~~au 56~~ rue St-Pierre, 1er étage, Québec (Qc), G1K 4A1. Tél.: (418) 692-1150.

Réseau scolaire canadien

L'autoroute électronique veut mainenant faire des émules dans le milieu scolaire. Pour familiariser les élèves avec cette nouvelle technologie, le gouvernement canadien désire leur faire acquérir certaines compétences dans le domaine de l'électronique et de l'informatique. C'est pourquoi on veut créer le Réseau scolaire canadien (RSC), un réseau d'information qui relierait les 16 000 écoles élémentaires et secondaires du Canada entre elles et avec le reste du monde. À l'intérieur de ce réseau, les étudiant.e.s et enseignant.e.s auraient accès à une foule de renseignements. Pour plus d'information, communiquez avec le RSC, Promotion des sciences et affaires universitaires et collégiales, Industrie Canada, 235, rue Queen, Ottawa, Ont. K1A 0H5. Tél.: (613) 993-5452. Téléc.: (613) 998-0943.

G.G.

Rapport alarmant du Conseil canadien de développement social

La pauvreté guette tous les Canadiens

À la veille du dépôt du projet de réforme de la sécurité sociale, le dernier rapport sur la pauvreté publié par le Conseil canadien de développement social fait à nouveau voler en éclats certaines croyances populaires.

Première croyance populaire: l'instruction est un antidote contre la misère et les bas salaires. Ce n'est pas toujours vrai. En 1991 la proportion de familles pauvres dont un adulte avait un diplôme post-secondaire était de 29 pour cent. «Ces diplômes ne servent à rien tant qu'il n'y a pas d'emplois convenables sur le marché du travail» constate le Conseil. Mais règle générale, lit-on dans le rapport, plus le degré d'instruction est élevé, moins il y [illegible] un danger de se retrouver dans la pauvreté.

Deuxième croyance populaire: on ne peut pas être pauvre lorsqu'on travaille 40 heures par semaine. En 1991, 172,000 familles biparentales avaient accumulé, en moyenne, 70 semaines d'emploi mais avaient gagné moins de 14,000$. Plus encore, le CCDS [illegible] calculé que les mères jeunes, qui élèvent seules leurs enfants, devraient travailler 75 heures par semaine au salaire minimum pour tout juste atteindre le seuil de la pauvreté!

Troisième croyance populaire: les pauvres habitent généralement les provinces maritimes. En 1991, le pourcentage des ménages pauvres était plus élevé dans les quatres provinces de l'Ouest que dans les quatre provinces maritimes.

Même que la proportion des familles pauvres a baissé au Québec et dans les Maritimes, sauf à Terre-Neuve, et augmenté en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario.

C'est d'ailleurs en Alberta où on note la plus grande croissance du taux de pauvreté dans les familles, qui est passé de 14 à 21 pour cent entre 1981 et 1991. Le taux de pauvreté familiale au Manitoba [illegible] aussi connu [illegible] augmentation importante entre 1986 et 1991, dépassant même la moyenne nationale.

Le taux de pauvreté des ménages varie selon les provinces. A Terre-Neuve, le pourcentage s'élevait à 21 pour cent en 1991. Il était de 19 pour cent à l'Ile-du-Prince-Edouard et en Nouvelle-Ecosse, de 18 pour cent au Nouveau-Brunswick et en Ontario, de 25 pour cent au Québec, de 24 pour cent au Manitoba, de 20 pour cent en Alberta et en Saskatchewan et de 21 pour cent en Colombie-Britannique.

Quatrième croyance populaire: les enfants pauvres ne vivent qu'avec un seul parent. Selon le rapport du Conseil, 54 pour cent des enfants pauvres vivaient pourtant avec leurs deux parents. Ce qui est vrai, c'est qu'un seul revenu est insuffisant de nos jours. Selon le Conseil, les familles qui n'ont qu'un seul revenu font face à un taux de pauvreté trois fois plus élevé que celles où il y a deux salariés. Tout cela fait d'ailleurs dire au Conseil de développement social que toute réforme des programmes sociaux doit tenir compte du marché du travail. «Nos programmes sociaux ont peut-être besoin d'être révisés, mais ils fonctionnent. Ce qui ne fonctionne pas, c'est le marché du travail».

APF

L'étudiant et son ami

(poème inspiré de *La cigale et la fourmi* de Jean de Lafontaine)

Un étudiant ayant paressé tout l'été
Se trouva fort cassé quand le temps de la rentrée fut venu.
Pas une seule poutine ni une seule petite bière
À se mettre sous la dent.
Il demanda alors à un de ses amis,
Qui restait pas loin de chez lui,
Une couple de piastres pour aller brosser
Jusqu'à ce que son chèque de bourse soit arrivé.
«Je vas te le remettre,
La semaine prochaine, inquiète-toi pas,
Pis j'te payerai une bière en plus de d'ça!»
Mais son ami n'est pas très généreux,
C'est là son moindre défaut.
«Mais veux-tu ben me dire qu'est-ce que t'as fait de ton été?»
Demanda celui-ci à son chum dans le besoin.
«Le jour et la nuit et pas mal tout l'temps,
J'étais su'l'party, y a rien de mal à ça!»
«T'étais su'l'party, pas de problème avec ça.
Il te reste pu rien qu'à dégriser astheure!»

Adaptation de Marc Lacharité

Opposition du conseil scolaire anglophone de Geraldon

La construction en Ontario d'un centre scolaire communautaire est bloquée

Six conseillers scolaires anglophones ont réussi l'impossible: bloquer la construction d'un centre scolaire et communautaire francophone de plus de 8 millions de dollars alors qu'il ne restait plus qu'à accorder le contrat au plus bas soumissionnaire!

Le conseil scolaire anglophone de Geraldon, dans le nord de l'Ontario, [redacted] décidé de mettre un frein à ce projet tant attendu par les francophones de la municipalité de Longlac, qui y travaillent depuis maintenant cinq ans.

Le ministère de l'Éducation avait pourtant déjà approuvé une subvention totale de 7,104,135 millions pour la construction de ce centre et le gouvernement fédéral s'était déjà engagé à verser 1,3 million de dollars. La part du conseil scolaire dans la construction du centre scolaire et communautaire ne s'élevait qu'à 175,335$.

Le 3 septembre 1991, le conseil scolaire avait pourtant conclu une entente avec le ministère de l'Education de l'Ontario. Depuis la signature de cette entente, le conseil a retenu les services d'un architecte, soumis les plans du projet pour obtenir l'approbation du ministère et formulé ses demandes de subventions.

Le ministère de l'Education [redacted] déjà dépensé près de 600,000$ pour l'achat d'un terrain. En prime, le ministère s'est aussi engagé [redacted] investir plus de 1 million de dollars à l'école secondaire anglophone de Geraldon. Plus encore, il a même promis en décembre dernier d'accorder une subvention spéciale si les frais d'opérations du centre scolaire et communautaire dépassaient les prévisions budgétaires.

Le président de la section française, M. Raymond Saulnier, [redacted] s'explique pas ce revirement de la part du conseil scolaire. Il était là le 26 septembre dernier, lorsque six conseillers anglophones ont refusé d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, alors que quatre conseillers (dont les trois conseillers francophones) voulaient aller de l'avant. Il y a eu deux abstentions.

«C'est une décision irresponsable et inexplicable» dit M. Saulnier. Ce dernier menace de demander un injonction à la cour d'ici la fin du mois d'octobre, si le conseil scolaire n'accorde pas le contrat de construction.

Les élections scolaires ont lieu cet automne [redacted] Geraldon. Il y a trois ans, deux conseillers anglophones qui avaient approuvé l'entente avec le gouvernement n'avaient pas été réélus.

Le ministre de l'Education a très mal pris la nouvelle, au point de lancer un ultimatum au conseil scolaire. Dans une lettre en date du 28 septembre, le ministre Dave Cooke donne au conseil jusqu'au 6 octobre pour allouer le contrat de construction. Si le conseil refuse, le ministre écrit qu'il considérera cela comme un bris de contrat et qu'il agira en conséquence.

M. Cooke écrit aussi qu'il tiendra compte des sommes déjà dépensées dans ce projet, lorsqu'il étudiera les prochaines demandes de subventions du conseil scolaire. En d'autres mots, le ministre entend [redacted] faire rembourser d'une façon ou d'une autre si le projet ne voit pas le jour!

Le président de l'Association canadienne-francaise de l'Ontario, André Lalonde, n'y comprend rien. «On ne peut pas parler d'un manque de fonds, d'un manque de soutien des gouvernements. Les fonds sont là».

Sans tracer un parallèle avec la situation qui prévaut à Kingston, où le conseil municipal bloque toujours la construction d'une école secondaire française, M. Lalonde s'inquiète de ce qu'il perçoit comme le début d'une nouvelle tendance: «On s'inquiète de voir que les projets bâtis par les francophones sont bloqués et on soupçonne que plusieurs projets vont être bloqués comme ça».

L'Assemblée des centres culturels de l'Ontario est de cet avis. Selon son président, Jean-Pierre Cloutier, cela se produira encore tant que les francophones ne contrôleront pas leurs commissions scolaires. «Si le gouvernement de l'Ontario reconnaissait [redacted] notre communauté la pleine gestion scolaire, nous aurions déjà trois à quatre centres scolaires communautaires».M. Cloutier ajoute qu'il est «grandement temps» que le ministre Cooke et son gouvernement «arrivent» au vingtième siècle, «sinon on continuera à éteindre des feux partout en province».

APF

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 38, vendredi 21 octobr



Quand les produits culturels de l'AFCY prennent la forme de produits de l'érable, ils deviennent de vraies délices pour le palais, comme c'est le cas avec ce sirop provenant de Plessisville, Québec.

Rencontre des organisations francophones de Yellowknife

Le projet d'un centre scolaire communautaire est relancé

Le coup d'envoi ■ été donné le ■ octobre pour la constitution d'un comité qui se chargera à Yellowknife de piloter le dossier d'un centre scolaire communautaire. Le centre n'est encore qu'un projet mais toutes les organisations associées à ce projet font preuve de beaucoup d'enthousiasme.

Pour Marc Lacharité, président de l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY), «le centre scolaire communautaire, c'est un lieu de rencontre, un lieu où l'on peut se retrouver. Depuis que je vis à Yellowknife, je trouve que ça manque, un lieu de rassemblement comme celui-là».

Lors de son assemblée spéciale du 19 septembre dernier sur le financement des communautés francophones (le projet de repositionnement du ministère fédéral du Patrimoine canadien), l'AFCY avait d'ailleurs reçu un mandat sans équivoque de ses membres de s'associer avec les autres organisations francophones de Yellowknife pour la réalisation du projet de centre scolaire communautaire.

À la rencontre du 18 octobre, les porte-parole de l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY), du Conseil scolaire francophone, de la garderie Plein Soleil, de la Fédération Franco-TéNOise (FFT) et de l'École Allain St-Cyr ont également évoqué l'importance pour toutes les organisations francophones de Yellowknife de travailler ensemble si elles veulent voir aboutir le projet du centre.

«Le centre scolaire communautaire, c'est un projet pour une équipe», déclarait Terry Bradley, directeur de l'École Allain St-Cyr. «Ce projet doit se faire dans le respect de tous. La bonne entente, c'est essentiel pour vivre ensemble, pour cohabiter», de renchérir Terry Gallant, enseignant à l'école.

La construction à Yellowknife d'un centre scolaire communautaire ferait en sorte en effet que toutes les organisations francophones situées dans la ville se retrouveraient sous un même toit. Sylvie Vincent, présidente de l'Association des parents francophones, souligne l'importance pour l'école et ses élèves de se retrouver dans cette situation. «Le centre, la réunion de tous les groupes et les services de la francophonie signifient pour l'école un milieu de vie accueillant, confortable.».

D'autres partenaires du projet de centre scolaire communautaire voient pour leur organisation des avantages très concrets à s'associer au projet. «Le centre est un projet

Centre scolaire ...
Suite en page 2

Gestion scolaire et jugements de la Cour suprême

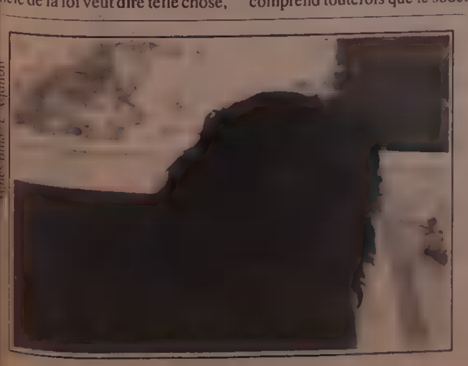
Le public et les médias ne comprennent pas toujours

La Cour suprême du Canada s'est prononcée en 1990 en faveur des parents franco-albertains dans le dossier de la gestion scolaire. Il ■ faut pas automatiquement conclure que toutes les provinces canadiennes sont liées par ce jugement.

C'est l'avis exprimé par le juge en chef de la Cour suprême du Canada, le très honorable Antonio Lamer: «Le jugement s'adressait à une province. Je ne crois pas que ça lie d'autres provinces», a déclaré le juge à l'APF.

Depuis le jugement rendu par la Cour suprême dans l'affaire Mahé, les parents, des associations francophones, et des politiciens fédéraux ont pris l'habitude de qualifier de «hors-la-loi» les provinces qui ne se sont pas encore conformées au jugement. Or, dit le juge Lamer, «je ne connais pas de cas où un gouvernement ne se soit pas conformé à un jugement de la Cour suprême». Mais «si on dit que tel article de la loi veut dire telle chose, ça veut dire ça pour tout le monde», dit le juge Lamer. Il ■ soulevé ce phénomène où un litige est souvent utilisé pour attirer l'attention sur une question importante, d'intérêt public. «Il n'est pas rare d'ailleurs que le mémoire dans une affaire portée devant notre Cour soit transmis aux médias par télécopieur avant même qu'il soit déposé à la Cour», a-t-il souligné. Le juge Lamer remarque aussi que de plus en plus de gens «sont prêts à commenter des décisions judiciaires qu'ils n'ont ni lues ni comprises», ce qui arrive fréquemment avec les médias. «Il arrive encore trop souvent, dit-il, que les faits essentiels ne soient pas bien compris». Il comprend toutefois que le souci du journaliste de produire un reportage dans de brefs délais l'oblige à résumer ■ quelques lignes un jugement qui ■ demandé des semaines de réflexion. Pour faciliter l'accès à des renseignements exacts, la Cour suprême parraine présentement un projet pilote avec la collaboration de l'Université de Montréal, qui consiste à diffuser des jugements par le réseau informatique Internet. Les arrêts de la Cour suprême sont transmis d'Ottawa à l'université et sont instantanément accessibles, à peu de frais, à quiconque dans le monde dispose d'un ordinateur personnel, d'un modem et d'un moyen de communiquer avec l'Université de Montréal.

APF



Les chiens ont-ils le pied marin? On peut vaguement lire la réponse dans les yeux de Boris, qui ne semble guère apprécier son excursion houleuse sur les eaux du Grand lac des Esclaves. Les chiens ont-ils le mal de mer? Voilà une question qui est toutefois demeurée sans réponse, au grand soulagement de sa maîtresse...

Le rythme auquel sont distribuées les trousses Premiers pas témoigne du désir qu'ont plusieurs parents de voir grandir leurs enfants en français. À voir ■ page 3.

Preston Manning et le Reform Party continuent leur croisade contre la Loi sur les langues officielles. Lire en page 4.

Le dossier «Tables nationales» se poursuit avec les comptes-rendus sur le rôle et la mission de trois organismes nationaux bien connus: Le RNAÉF, qui veut assurer une éducation pour toutes les femmes francophones au Canada; la FNFCF, qui se veut un groupe de pression politique auprès du gouvernement en ce qui ■ trait aux questions touchant les femmes, de près ou de loin; et la FCCF, qui revendique haut et fort les droits des organismes artistiques et culturels en milieu minoritaire. Lire en pages 5,6 et 7.

Nouveau défi dans la Francophonie: les parents veulent obtenir la gestion de leurs écoles, mais veulent aussi une clientèle. Lire en page 8.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Référendum sur les terres municipales de Nunavut

La ministre des Affaires municipales et communautaires, Mme Rebecca Mike, [redacted] annoncé [redacted] l'Assemblée législative la tenue d'un référendum sur les terres municipales de Nunavut en avril 1995. Ce référendum est l'une des conditions soumises par la Loi sur l'entente territoriale de Nunavut qui mènera à la décentralisation de l'administration des terres publiques vers les communautés de Nunavut.

Avant que les municipalités puissent disposer de ces terres, il faudra toutefois que les citoyens de chaque communauté [redacted] prononcent par un vote sur le niveau d'autorité cédé aux conseils des communautés locales. Chaque communauté tiendra donc son propre référendum qui déterminera si les conseils locaux auront le choix de vendre des terres municipales ou s'ils n'auront comme possibilité que de remettre des baux et des permis.

Le 10 avril 1995, la question du référendum se lira comme suit: «Désirez-vous que (le hameau de...) (la Ville d'Iqaluit) soit habilité(e) à vendre des terres municipales?». Les résultats du référendum seront basés sur un vote [redacted] majorité simple.

Mission économique canadienne en Chine

La première ministre des Territoires du Nord-Ouest, Madame Nellie Cournoyea, fera partie de la Mission économique canadienne en Chine le mois prochain. Mme Cournoyea se joindra au premier ministre Jean Chrétien ainsi qu'à d'autres premiers ministres dans le but de promouvoir les échanges commerciaux et l'exportation entre le Canada et la Chine. Cette mission économique se déroulera du 4 au 13 novembre.

Nouveaux services aériens à Hall Beach et Coppermine

La compagnie NWT Air offre désormais un service de transport aérien jusqu'à Hall Beach (TNO), une communauté inuit de 500 habitants, située à plus de 2000 km au nord de Winnipeg, sur la côte arctique. Le service entre Winnipeg et Hall Beach s'effectuera chaque mardi et fera escale à Rankin Inlet où des passagers en provenance de Yellowknife et Edmonton pourront prendre place à bord de l'avion.

De plus, NWT Air assurera désormais un transport aérien jusqu'au village de Coppermine, une localité de 1000 habitants située à 600 km [redacted] nord de Yellowknife, à raison de trois fois par semaine (lundi, mercredi et jeudi). Ce même service desservira à la fois Cambridge Bay, Yellowknife et Edmonton.

Nouveau président du Comité de direction à l'hôpital Stanton

Monsieur Tony Chang a été nommé nouveau président du Comité de direction à l'hôpital Stanton de Yellowknife. Résidant depuis 20 ans dans les Territoires du Nord-Ouest, M. Chang est propriétaire et directeur de plusieurs entreprises en plus d'être très actif dans le secteur du bénévolat. En raison de ses nombreux déplacements à travers le Nord, M. Chang est connu dans un grand nombre de communautés des TNO.

Cette nomination s'effectue dans le cadre d'une restructuration du Comité de direction de l'hôpital qui, en tant qu'hôpital régional de renvoi, recherche désormais des représentations régionales de tous les conseils de santé dans l'Arctique de l'Ouest ainsi qu'au sud et au nord du Grand lac des Esclaves.

Dépôt du rapport «Investissons dans notre avenir»

Le 11 octobre dernier, le député de Nahendeh et président du Comité permanent sur les Finances, M. Jim Antoine, délivrait le rapport «Investissons dans notre avenir» qui invite le gouvernement des TNO à accorder plus d'importance au développement social.

Les membres du comité ont incité le gouvernement territorial à développer un plan d'action sociale qui concentrerait des investissements à long terme dans les communautés des TNO. Comme l'expliquait Jim Antoine, «ce gouvernement [GTNO] est perçu comme un gouvernement qui met surtout l'accent sur le développement économique, et l'on craint qu'une telle préoccupation soit privilégiée au détriment de graves problèmes sociaux».

Le Comité permanent sur les Finances a donc suggéré trois domaines d'intervention sur lesquels le gouvernement devrait se pencher au cours de la prochaine année: l'intervention auprès des enfants en bas âge ayant des besoins spéciaux (identifier leurs besoins et y répondre); accès [redacted] des ressources pour les jeunes dans les écoles (offrir aux élèves «à risque» ou «potentiellement à risque» des services tels que des infirmier.ère.s, travailleur.euse.s sociaux, etc..); et la violence familiale (établir un budget spécifique pour appuyer l'initiative du ministère de la Santé et de s Services sociaux dans ce domaine).

Geneviève Gouin

Centre scolaire communautaire

Suite de la une

[redacted] projet. «Le centre est un projet très intéressant et très bénéfique pour la garderie, pour ce qui est des inscriptions et de la clientèle» affirme Léa Asselin-Smith, coordonnatrice de la Garderie Plein Soleil.

Il demeure que, de l'avis de plusieurs, l'école se situera «au coeur» de ce projet de centre scolaire communautaire, pour reprendre l'expression de Dany Duval, conseiller scolaire pour l'École Allain St-Cyr.

Relance du centre

Dès novembre 1989, alors que l'École Allain St-Cyr venait [redacted] peine d'ouvrir ses portes, il était déjà question d'un centre scolaire communautaire à Yellowknife. En 1990, la firme ACORD de Toronto à qui un sondage auprès de la population et une étude de faisabilité avaient été confiés remettait un rapport sur la question. Les démarches pour l'implantation du projet furent menées jusqu'en 1992 par un comité du centre scolaire communautaire qui réunissait l'AFCY, l'APFY et La FFT.

Au bout du compte, les organisations francophones qui soutenaient le projet de centre avaient reçu des indications comme quoi les perspectives de financement n'étaient pas très prometteuses.

Aujourd'hui les associations (sans pouvoir révéler trop d'informations [redacted] ce stade des discussions avec les bailleurs de fonds) semblent confiantes que le climat est propice [redacted] projet. De l'avis général, «il faut battre le fer pendant qu'il est chaud».

Un comité de coordination en formation

Pour que le projet de centre se mette en branle dans les semaines à venir, les associations francophones de Yellowknife se sont entendues pour la formation d'un comité auquel la réalisation du projet sera confiée.

Le comité se composera de représentant.e.s du Conseil scolaire francophone de Yellowknife, de l'Association des parents francophones, de l'Association franco-culturelle et de la Garderie Plein Soleil. Le groupe Canadian Parents for French (CPF) qui avait été invité à la rencontre du 18 octobre n'était pas présent et n'a donc pas pu exprimer au reste du groupe son intérêt pour le projet de centre. Le nom d'autres organisations [redacted] été également mentionné. Les partenaires du projet de centre se sont donnés jusqu'à leur prochaine rencontre (le 1er novembre) pour arrêter la composition du comité du centre. Il a été suggéré que chaque organisation siégeant au sein du comité détienne un siège et un droit de vote. Les organisations ont également semblé intéressées par une formule de nomination d'un.e représentant.e et d'un.e suppléant.e, en vue d'une plus grande efficacité.

Dans le cas de la Fédération Franco-TéNOise qui participe depuis décembre 1993 au mouvement de relance du projet, l'organisation territoriale apportera au projet et au comité «un support au plan financier, politique, technique et humain» ainsi que le déclarait Daniel Lamoureux, directeur-général de la FFT, le soir même de la rencontre.

La participation de la Fédération au comité du centre scolaire communautaire a suscité le 18 octobre des discussions sur la forme exacte que devrait prendre cette participation. Ainsi que le mentionnait le président de l'AFCY, Marc Lacharité, «nous souhaitons fortement que la FFT nous appuie dans nos démarches pour l'établissement d'un centre scolaire communautaire. Nous comptons sur ce soutien. En même temps la Fédération est une organisation territoriale et, parce qu'elle est à Yellowknife, nous ne voudrions pas l'accaparer pour un projet local».

Les remarques de l'AFCY à ce sujet ont amené les participant.e.s à la rencontre à s'accorder un temps de réflexion. La Fédération Franco-TéNOise [redacted] quant à elle réitéré le 20 octobre, par l'entremise de M. Lamoureux, son intention d'appuyer «ce projet qui [redacted] un caractère capital» pour la communauté de Yellowknife. La FFT se joindra donc «aux efforts, au "blitz" pour le centre scolaire communautaire sans pour autant être un membre à part entière du comité.

Agnès Billa

La FFT distribue de plus en plus de trousses!





La liste des heureux récipiendaires de la trousse Premiers pas s'allonge. Voici quatre autres familles qui pourront [redacted] leur tour profiter de son contenu: (en haut, à gauche) Madeleine Lafrenière, âgée de quatre mois, et ses parents, Robert et Holly, de Yellowknife; (en haut, à droite) Gillyan, âgée de cinq mois, et ses parents Claire et Stuart, d'Iqaluit; (en bas, à gauche) Éric Schwenck, petit dernier de la famille Paquette-Schwenck d'Iqaluit, né le 26 juillet 1994; ainsi que Martine Dumont (en bas, [redacted] droite), âgée de cinq mois, et ses parents Jean-Louis Dumont et Lucie Côté, également d'Iqaluit. Ces photos nous ont été gracieusement prêtées par Mme Liette Valade, de l'Association francophone d'Iqaluit, et Marie Patterson, de la FFT à Yellowknife.





ÉDITORIAL

Le droit à la gestion scolaire: c'est à ne rien y comprendre

Le juge en chef de la Cour suprême, le très honorable Antonio Lamer, a prononcé récemment le discours d'ouverture de la conférence de l'Institut canadien d'administration de la justice. La conférence de l'Institut portait cette année sur le thème: «La transparence dans le système judiciaire». Fait troublant, les propos du juge ne font pas vraiment espérer une plus grande ouverture, ni une plus éclatante limpidité des tribunaux.

Pour illustrer son propos, le très honorable Antonio Lamer s'est attardé à la question de la gestion scolaire. Aux dires du magistrat, le jugement rendu en 1990 par la Cour suprême du Canada en faveur des parents franco-albertains en ce qui a trait au droit de gérer les établissements scolaires de la minorité ne s'applique qu'à cette province.

Mettons cela sur le compte de la culture populaire (trop d'heures passées à suivre à la télévision ou dans des romans bon marché les exploits des avocats!): je croyais un peu simplement qu'un jugement portant sur une situation spécifique pouvait plus tard servir de précédent ou au moins de point de référence dans une situation similaire à la situation qui initialement avait motivé le jugement en question.

Le juge en chef de la Cour suprême du Canada fustige donc les parents, les organisations francophones et les politiciens fédéraux qui eux aussi sont tombés dans le piège du précédent et se sont permis de traiter de «hors-la-loi» les gouvernements provinciaux récalcitrants. En fait, rétorque le juge en chef du plus haut tribunal du pays, le jugement rendu dans l'affaire Mahé en Alberta ne concernait que cette juridiction et, qui plus est, les jugements de la Cour suprême sont observés par les gouvernements qu'ils visent. À nous de ne pas sauter à des conclusions hâtives en nous imaginant qu'un jugement pourrait lier plus que les parties qu'il nomme.

Ce raisonnement tout à fait cohérent dans la logique des lois et des tribunaux perpétue, me semble-t-il, des notions d'une justice dont la transparence n'est pas exactement aveuglante. Le contexte social et politique des revendications et d'une lutte (celle des parents francophones, dans ce cas-ci) est évacué. L'urgence d'une situation d'assimilation doit s'incliner devant l'importance de prouver cas par cas, province par province, le droit des minorités linguistiques officielles à la gestion de leurs écoles. Qui plus est, ce fonctionnement du système de justice ne tient pas compte de la réalité des finances publiques, Chaque procès additionnel fait de la gestion scolaire un dossier très coûteux. Le très honorable Antonio Lamer déplore que la population en général ainsi que les médias ne saisissent pas la portée et la signification des jugements de la Cour suprême, à cause entre autres de leur complexité. C'est à n'y rien comprendre, tant d'incompréhension...

Agnès Billa



Chronique de la langue française

Cessez de jouer au chat et à la souris

Anciennement, le mot ordinateur signifiait «Dieu qui m de l'ordre dans nos vies». IBM-France a remplacé calcu teur, qui était la traduction acceptée pour «computer», p **ordinateur** en 1954. Étant donné l'influence de l'informa que dans nos vies, le terme était prédestiné! Avec l'avè ment de l'autoroute électronique, l'influence d'une techn logie principalement développée en anglais se fait lourdem sentir en français. Pensons à tous ces «freenets» qui ■ d veloppent un peu partout au pays, et pour lesquels on n'ac **réseaux** ou **libertels** en français.

Tout de même, avec un peu de discipline, on peut arr de jouer au chat et à la souris en informatique, et pren l'habitude de cliquer sa souris en bon français. Pour ce fa sauvegarder ce qui suit dans vos fichiers personnels. Certa mots français corrects se rapprochent des termes anglais l'informatique, parce que la forme française existe déjà sont faciles à mémoriser, par exemple **pointer**, **pointa** **cliquer** et **cliquage**. Mais les verbes franglais comme «load «downloader» et «uploader» sont quasiment vissés dans cerveaux. Pourtant, ils n'ont rien à voir avec leurs équivale en français, qui sont **charger** et **télécharger** (la «directi de la transmission des données importe moins en franç De même pour les programmes: on ne les «runne» pas, on **exécute**. Une autre erreur courante est «entrer des donné ou même «les rentrer». L'expression correcte est **saisir** **données**. Les sigles de l'informatique ont envahi le fran et sont couramment acceptés. Le CD-ROM (prono «cédéromm» et non «cidiromm») s'emploie en fran correct. Il a même donné un nouveau mot, le cd/romalo formé par une soudure entre les mots cd-rom et catalogue cd-romalogue désigne un catalogue informatisé pour c mander par la poste. La création des mots informatiqu modem ressemble à celle de cd-romalogue. Né en 196 mot informatique vient de information et automatique

Quant au sigle modem, il dérive de deux mots qui e quent sa fonction de MODulateur et DEModulateur d'in mation (on transforme l'information numérique des ord teurs en sons, pour la transmettre par téléphone). WYSIW ou What You See Is What You Get. En français, s'appelle EET ou Equivalence écran-tirage (tirage, da sens d'impression sur papier). Pour terminer, ne croyez que la création de termes informatiques se fait toujou anglais.

Annie Bo

l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

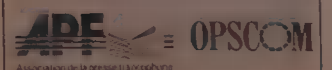
Directrice
Agnès Billa

Journaliste
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Marc Lacharité

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Les réformistes réclament l'abolition de la Loi sur les langues officielles

Plus que jamais, le Parti réformiste veut abolir la Loi sur les langues officielles.

Les délégués, qui ont participé en fin de semaine dernière au premier congrès réformiste à se tenir à l'ouest du Manitoba, ont réclamé à une majorité écrasante de 96% la tenue d'un référendum pour permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de se prononcer sur cette loi.

La loi sur les langues officielles «a provoqué de grands bouleversements sociaux et divisé les Canadiens», selon le texte de la résolution. «Elle a coûté inutilement des dizaines de milliards de dollars à l'économie et elle ne bénéficie qu'aux francophones», lit-on encore.

La résolution a été adoptée par 99% des délégués de la Colombie-Britannique, où les réformistes détiennent 24 des 32 sièges à la Chambre des Communes. En Alberta, patrie des réformistes, 97% des délégués ont voté en faveur de la résolution. Le Reform Party détient dans cette province 22 des 26 sièges aux communes.

Le débat ■ duré à peine une dizaine de minutes. Un délégué ■ résumé ainsi la pensée réformiste: «Nous ne sommes pas contre le Québec et le bilinguisme, nous sommes contre la Loi sur les langues officielles». Un délégué anglo-québécois de la région de Montréal ■ renchéri en affirmant que la Loi 101 et la Loi sur les langues officielles étaient toutes deux des lois odieuses. Les réformistes ont applaudi.

APF

Dossier «Tables nationales»

Au nom des Franco-ténois.e.s

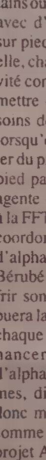
La communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest respire à pleins poumons; elle vit, bouge et fait preuve de dynamisme lors de projets et d'activités de toutes sortes. Son coeur bat pour la survie du français dans le Nord du Canada, mais elle n'est pas recluse dans cet environnement. Elle [redacted] «le bras long», comme on dit, car la Fédération Franco-TéNOise, son artère politique, s'emploie également à la représenter où elle ne peut physiquement se rendre. Par l'entremise de cette représentation, les francophones des TNO s'impliquent dans divers secteurs sur la scène nationale. Ainsi, les Franco-ténois bénéficient de ces outils que d'autres organismes peuvent leur apporter, et qui favorisent le développement de leur communauté...

Réseau national action éducation femmes (RNAÉF)

Représentante: Ginette Bérubé

La mission première du Réseau national éducation femmes (RNAÉF) est de faire en sorte que toutes les femmes francophones du Canada puissent accéder à une éducation en français. Grâce à des congrès qui se tiennent trois fois l'an, des représentantes de chaque province assistent à des conférences et se tiennent [redacted] courant de l'évolution des dossiers pris en charge par le Réseau. Ginette Bérubé est représentante des TNO aux conférences du RNAÉF depuis un an.

Lors de la prochaine assemblée générale de la Fédération franco-TéNOise (FFT), elle délivrera un rapport dans lequel elle fera état des dossiers préconisés par le RNAÉF et ceux qui sont actuellement en préparation. Très ordonnée, et malgré sa nomination assez récente, Mme Bérubé est déjà prête. Elle a copie du rapport en main, sinon une ébauche assez complète.



Son optique est très simple: emmagasiner l'information transmise par le Réseau, et se servir de certains outils en convergence avec d'autres projets mis sur pied par la FFT. Selon elle, chaque nouvelle activité constitue le moyen de mettre en lumière les besoins des femmes. Aussi, lorsqu'elle [redacted] entendu parler du projet Alpha mis sur pied par Marie Patterson, agente de développement à la FFT, et Linda Jacquet, coordonnatrice du projet d'alphabétisation, Ginette Bérubé s'est empressée de leur offrir son appui. «Le Réseau distribuera la somme de 350 dollars dans chaque province dans le but de financer des activités d'alphabétisation touchant les femmes, dit-elle; nous nous sommes donc mis d'accord pour que cette somme soit utilisée dans le cadre du projet Alpha.»

Outre l'alphabétisation, le RNAÉF désire faire progresser d'autres dossiers tels que la reconnaissance des acquis et l'équité pour les jeunes filles. Le premier consiste à faire reconnaître l'expérience autre que professionnelle et académique sur les curriculum vitae et les relevés de notes des femmes. Le RNAÉF estime que l'expérience acquise grâce aux voyages, au bénévolat et aux soins familiaux est aussi valable que celle que l'on considère normalement. Toutefois, Mme Bérubé précise que le dossier de la reconnaissance des acquis n'évolue qu'à un rythme très lent malgré les forces de lobbying déployées par le Réseau.

Pour d'autres dossiers, comme celui de l'equité pour les jeunes filles, le RNAEF bénéficie parfois de l'aide gouvernementale. Une étude démontrant que les jeunes filles entre 12 à 25 ans abandonnaient rapidement les cours d'éducation physique par manque de confiance a amené le gouvernement fédéral à se pencher sur la question et à intervenir dans les écoles. Ainsi, deux représentantes du gouvernement effectueront prochainement une tournée de sensibilisation dans les commissions scolaires à travers le pays.

Ginette Bérubé a également mentionné l'arrivée de nouveaux dossiers dans l'agenda du RNAÉF qui feront l'objet de discussions plus approfondies dans le cadre des réunions futures, soit le tabagisme chez les femmes et la conférence de Pékin. «Les femmes désireuses de s'y rendre sont invitées à utiliser la couverture du Réseau, ce qui facilitera leur entrée à la conférence», souligne-t-elle. Vue l'importance de ces dossiers, l'information s'accumule de jour en jour, mais Ginette Bérubé veillera certainement à ce qu'elle parvienne aux oreilles des Franco-ténoises...

Geneviève Gouin

Parlons radio...



Marc Lacharité/L'Aquilon

L'émission Parlons d'autre chose *entame une autre saison sur les ondes de CLKB avec une nouvelle équipe de chroniqueurs et une foule de sujets intéressants. Mais ce nouvel arrivage ne vous empêchera toutefois pas de retrouver deux vétérans de l'émission: Marc Lacharité et Mario Paris (photo).*

Dossier «Tables nationales»

Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)

- Représentante: Lise Picard

Depuis cinq ans, la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) lutte avec acharnement pour l'obtention des fonds fédéraux «qui, disent ses délégués, nous reviennent de droit».

Une nouvelle administration s'est donné pour mandat de faire pression sur le gouvernement afin que les organismes culturels et artistiques des minorités francophones obtiennent leur juste part du financement des programmes culturels [redacted] Canada. C'est là la principale préoccupation de la FCCF dans le moment, comprenant bien qu'il s'agit d'abord et avant tout d'assurer la survie des artistes francophones hors Québec ainsi qu'une meilleure diffusion des produits culturels.

«Depuis près de quatre ans, il n'y a plus d'agent.e culturel.le dans les Territoires du Nord-ouest», déplore Lise Picard, déléguée du Nord [redacted] la FCCF. Mais grâce à la FFT, le dossier culturel est tout de même existant, et la communication avec le représentant national demeure assidue.

Lise Picard en est à la deuxième année de son mandat (de deux ans) en tant que déléguée du Nord (Yukon, TNO), après quoi son rôle sera relégué à un.e délégué.e du territoire voisin.

Grâce à des rencontres et au *Qui-vive*, le bulletin d'information de la FCCF, chaque association membre -elles sont [redacted] nombre de 16- est tenue au fait de l'évolution du dossier.

«La nouvelle administration, dirigée par M. Sylvio Boudreau, avait d'abord pour but d'aller chercher les statistiques prouvant que les minorités francophones ne recevaient pas leur part équitable d'argent pour faire la promotion des arts et de la culture», explique Lise Picard.

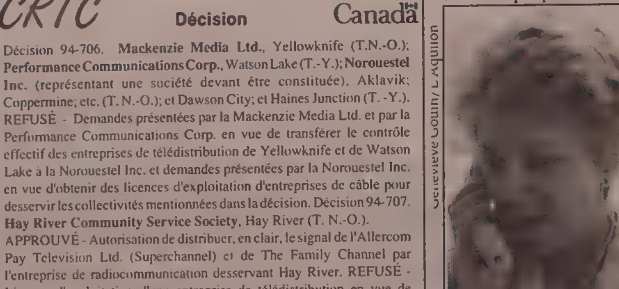
Il aura donc fallu déployer des forces de lobbying et monter plusieurs dossiers avant d'en arriver à ces preuves, mais il fallait également les débattre. Un défi de taille si l'on considère que le plaidoyer de la FCCF arrive en pleine période de coupures budgétaires. Mais l'argument de la Fédération est dur comme fer: «impossible de couper ce que nous n'avons jamais reçu».

Ne voulant pas s'engager dans une guerre de tranchées avec le ministère du Patrimoine canadien, la FCCF a même pris les devants. «Nous voulions prendre connaissance de l'organisation des budgets du Patrimoine et voir s'il n'était pas possible de les réaménager», explique Mme Picard. Cet exercice aura d'ailleurs permis à la FCCF d'apprendre qu'une trentaine d'institutions et ministères fédéraux ont également des responsabilités à l'égard des associations culturelles francophones, en vertu des articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles.

Par ses moyens de pression et ses revendications, la FCCF aura amené le ministre du Patrimoine canadien, M. Michel Dupuy, à demander des comptes aux autres responsables, ce qu'il affirme vouloir faire très bientôt.

Les autres institutions pouvant apporter de l'aide aux associations culturelles et artistiques francophones devront donc produire des plans d'action pour répondre à ces besoins.

Outre ces démarches fructueuses auprès du gouvernement fédéral, la FCCF pourvoie elle même certains services à ses membres et les [redacted] doté d'un outil indispensable: l'Association de diffusion des produits culturels (ADPC). Et si elle observe le développement et l'épanouissement de ses membres d'un œil bienveillant, de l'autre, elle veille...



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Lise Picard, déléguée du Nord à la FCCF.

Geneviève Gouin



Ailleurs dans la francophonie

Affaire Longlac: suite et fin

Les francophones de Longlac auront leur école. C'est ce qu'en a décidé le Conseil scolaire de Geraldton, en Ontario, lors d'une réunion extraordinaire, le 3 octobre dernier. Ce revirement s'est effectué après la décision du Conseil, le 26 septembre, de ne pas allouer le contrat de construction de l'école secondaire francophone de Longlac au soumissionnaire le plus bas. Le 28 septembre, le ministre ontarien de l'éducation, M. Dave Cook, signifiait au Conseil scolaire qu'un tel refus constituait un bris de contrat qui serait lourd de conséquences. Cet ultimatum serait donc à l'origine de cette nouvelle décision qui donne le coup d'envoi au projet du Centre scolaire et communautaire francophone.

Alphabétisation familiale

La Fédération canadienne pour l'alpha-bétisation en français (FCAF) tiendra un colloque sur l'alphabétisation familiale les 1,2,3 et 4 décembre prochains à Aylmer (Québec). Les partici-pant.e.s pourront assister à des ateliers pouvant leur fournir des outils et des modèles utiles dans l'élaboration d'un projet d'alphabétisation familiale. Les représentantes de la Fédération franco-TéNOise (FFT) à ce colloque seront Suzanne Lefebvre d'Iqaluit, représentante de la FFT à la FCAF, et Linda Jacquet, coordonnatrice du dossier de l'alphabétisation à la FFT.

Congrès des professeurs d'immersion

L'Association canadienne des professeurs d'immersion (ACPI) tiendra son 18e congrès annuel les 3 et 4 novembre prochains à Edmonton. Les professeurs pourront entre autres participer à deux ateliers sur l'enseignement du français en situation multilingue, animés par Mme Danièle Moore, de l'École supérieure de Fontenay-St-Cloud/CRÉDIF, en France.

Gestion scolaire

Les francophones de Terre-Neuve et du Labrador se heurtent, comme ceux de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, font face à des difficultés dans le dossier de la gestion scolaire. Mais dans ce cas précis, le réfractaire n'est pas le gouvernement provincial mais bien l'Église (catholiques, pentecôtistes et protestants), qui refuse de céder volontairement son droit de gérer les écoles dans cette province.

Prix littéraire Champlain

Le Conseil de la vie française en Amérique (CVFA) tient cette année la 38e édition de son concours pour le Prix littéraire Champlain, ouvert aux auteur.e.s des minorités francophones en Amérique du Nord. Les participant.e.s devront soumettre des œuvres dans la catégorie «Ouvrages d'érudition» (livre, recueil d'articles ou essai) et les faires parvenir au CVFA avant le 31 décembre 1994. On peut se procurer le feuillet d'inscription à l'adresse suivante: CVFA, 56 rue Saint-Pierre, 1er étage, Québec (Qc), G1K 4A1.

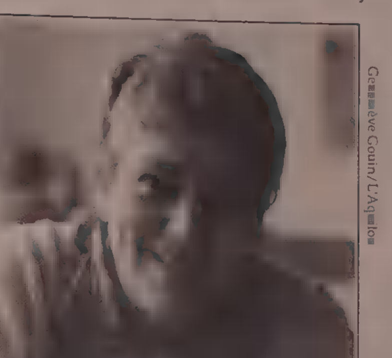
Geneviève Gouin

Dossier «Tables nationales»

Fédération nationale des femmes canadiennes françaises (FNFCF)

Représentante: Geneviève Harvey

Il y a de cela 80 ans, la Fédération nationale des femmes canadiennes françaises (FNFCF) était créée à Ottawa, pour venir en aide aux femmes dont les conjoints participaient à la Première Guerre mondiale. Depuis, cet organisme a bien changé. Le mandat qu'il s'était donné en 1914 s'est transformé pour faire place aux pressions politiques auprès des gouvernements, et sa longévité lui confère aujourd'hui une crédibilité qui fait le poids sur la scène politique.



Geneviève Gouin/L'Aquilon

La Fédération a pour membres plusieurs groupes et associations de femmes francophones à travers le Canada et les Elles ténoises comptent parmi celles-ci. C'est Geneviève Harvey, qui, pour la deuxième année consécutive, assure un lien entre les Franco-ténoises et la FNFCF. Jusqu'à la fin de son mandat, en juin 1995, elle siège également sur le conseil d'administration de la Fédération et est donc au fait des dossiers à l'agenda. «Nous sommes en train de redéfinir notre rôle et c'est pourquoi nous aurons un congrès d'orientation au mois de juin. Nous allons peut-être changer de nom et nous ouvrir à d'autres groupes, mais il est certain que nous demeurerons un organisme francophone», dit-elle.

C'est que la FNFCF évolue au gré des tendances, et dans cette optique, elle veut élargir ses champs d'intervention et rejoindre les groupes multiculturels, ainsi que d'autres commes les immigrantes, les handicapés, et les lesbiennes.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la FNFCF dessert donc ses associations membres, et la représentation pour ces dernières [illegible] fait de façon équitable, étant donnée l'étendue du territoire. Ainsi, en juin 1995, c'est une femme de l'est des TNO (Iqaluit) qui succèdera à Geneviève Harvey pour ensuite ramener le flambeau à Yellowknife, après un mandat de deux ans. «S'il n'y a jamais eu de représentante de Hay River ou Forth Smith, explique Geneviève Harvey, c'est qu'il est difficile de trouver quelqu'un parce que les femmes francophones y sont peu nombreuses et que les membres de leurs comités changent du jour au lendemain. Mais il n'est pas dit que nous n'aurons pas de représentantes provenant de ces communautés éventuellement.»

Mis à part les quatre rencontres formelles de la Fédération au cours de l'année, la communication demeure toutefois un problème constant, comme c'est le cas pour la plupart des organismes pancanadiens. Aussi, la FNFCF étudie présentement de nouvelles avenues, comme l'autoroute électronique, pour améliorer cet aspect du rôle important qu'elle joue auprès des femmes. Cette nouvelle façon de faire faciliterait de beaucoup la transmission d'information dans les situations où les événements surgissent rapidement. «Cela nous permettrait d'être plus ponctuelles en ce qui concerne les dossiers importants comme c'est le cas en ce moment avec la réforme des services sociaux», explique Geneviève Harvey.

À l'affût de tous les changements et au fait de chaque sujet brûlant, la FNFCF se veut donc un organisme à vocation politique qui se prononce haut et fort dans l'intérêt de ses membres. Mais les dossiers sur lesquels elle se penche ne touchent pas exclusivement aux femmes, dans le sens où l'on ne se limite pas à un cadre restreint: [illegible] Durant les deux dernières années, nos dossiers prioritaires concernaient tout ce qui touche à l'économie, puisque même s'il y a des problèmes plus spécifiques aux femmes, il y en [illegible] d'autres qui les touchent et qui touchent aussi la société en général, que ce soit au niveau politique, économique ou environnemental», de dire Mme Harvey.

À l'échelle locale, la FNFCF tente également d'appuyer les associations dans leurs démarches respectives, et peut, à l'occasion, offrir les services de personnes ressources pour des ateliers ou des conférences. De même, elle contribue à l'avancement de la femme en milieu professionnel en décernant chaque année la bourse Amanda Walker-Marchand (1000$), du nom de la fondatrice de la FNFCF, à une femme qui [illegible] effectué un retour aux études.

Pour informer ses associations membres sur divers thèmes, elle publie aussi la revue *Femme d'action* à raison de quatre numéros par année. Mais avec les coupures qui sévissent, ces contributions ont un avenir incertain, et c'est pourquoi la FNFCF désirent regrouper ses ressources avec celles des autres associations francophones nationales. Cette nouvelle tangeante prend entre autres la forme de collaborations avec des organismes tels que le Réseau national action éducation femmes (RNAÉF). Cela n'indique pas un essoufflement de la FNFCF, mais plutôt le souci de continuer à bien représenter ses membres, dans quelque domaine que ce soit et peu importe les obstacles...

Geneviève Gouin

Nouveau défi dans la Francophonie

Les parents francophones veulent conserver leur clientèle et franciser leurs enfants

Après avoir lutté pendant dix ans pour obtenir le droit de gérer leurs écoles françaises d'un bout [redacted] l'autre du pays, les parents francophones n'ont même pas le temps de reprendre leur souffle. Ils doivent dès maintenant se battre pour conserver leur clientèle!

Les statistiques sont limpides: les jeunes francophones épousent de plus en plus d'anglophones et 90% des enfants nés de ces unions ne parlent pas le français.

«De plus en plus, le potentiel de notre clientèle va se retrouver dans ces foyers-là», estime Armand Bédard, directeur général de la Commission nationale des parents francophones (CNPF). En fait, les commissions scolaires francophones n'auront même pas le loisir d'accepter ou de refuser ces enfants si elles veulent survivre. Car c'est la loi du nombre qui dicte le financement accordé à chaque commission scolaire.

Les statistiques pour l'année 1991 révèlent que plus de 53% des enfants âgés entre 0 et 17 ans, qui ont droit à une éducation dans une école de langue française, proviennent de couples mixtes. Presque tous, environ 90%, ne parlent pas le français. Avant même d'ouvrir ses portes, une école française a déjà perdu la moitié de son effectif au profit de l'école anglaise.

Le défi pour les parents est de franciser ces jeunes dès la prématernelle. «On a testé une pédagogie envers trois groupes d'enfants âgés entre trois et cinq ans, et c'est faisable», dit Armand Bédard.

Grâce à une subvention fédérale de 75 000$, la CNPF [redacted] produit une «trousse de francisation» qui sera destinée aux enseignant.e.s et aux parents qui désirent franciser leurs enfants. La trousse, volumineuse, contient entre autres 40 grands livres et le film de l'ONF sur les mariages mixtes intitulé *Mon amour, my love*. Mais il faudrait encore 250,000$ pour produire assez de trousses dont le prix serait abordable.

Selon Armand Bédard, l'expérience réalisée au Manitoba dans trois prématernelles de francisation prouve qu'il est possible de franciser un maximum de huit enfants par classe. Au-delà de ce nombre, il faudrait plus d'un an de travail et les classes ressembleraient davantage à des classes d'immersion.

Les parents francophones fondent beaucoup d'espoir sur les jeunes couples mixtes. «La génération des langues officielles», comme la décrit Armand Bédard, celle des couples dans la trentaine qui ont baigné toute leur vie avec le concept d'un Canada bilingue, ferait preuve d'une grande ouverture d'esprit envers l'école française.

«A l'heure actuelle, ces enfants sont perdus... parce qu'ils sont à l'école anglaise», ne peut que constater M. Bédard. «On s'est battu comme des diables dans l'eau bénite pour obtenir la gestion mais la question qui se pose c'est: gérer quoi? C'est beau avoir la gestion, mais si tu n'as pas d'enfants...Il faut s'assurer que les nombres se maintiennent...», ajoute-t-il.

En 1991, deux mariages sur trois chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient mixtes. Et cette réalité rattrape les parents, alors que dans certains coins du pays, ceux-ci luttent toujours pour obtenir la gestion scolaire. En Ontario, la question du financement des écoles de langue française est devant les tribunaux.

En Colombie-Britannique, les parents ont discuté pendant quatre ans avec le gouvernement avant de conclure qu'ils n'obtiendraient jamais la gestion pleine et entière de leurs écoles. Ils ont donc décidé de poursuivre pour de bon le gouvernement néo-démocrate, et réclament 4 millions$ en compensation: une première canadienne.

A Terre-Neuve, c'est l'impasse. Le gouvernement voudrait régler le dossier dans le cadre d'une grande réforme de l'éducation. En Nouvelle-Ecosse c'est une grande réforme des divisions scolaires qui retarde la mise en place de la gestion scolaire. A la CNPF, on ne s'inquiète pas trop: «C'est une question de temps, ils ne peuvent pas résister, il y a des précédents».

Toujours est-il que les parents n'ont pas le temps de s'asseoir sur leurs lauriers. «On a bien des chats à fouetter», reconnaît d'emblée le directeur général de la CNPF.

APF

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 39, vendredi 28 octol

Spécial Giant

Où va-t-on ?

Les acteurs principaux

Un bon coup de pouce

Archives/L'Aquilon

L'explosion à la mine Giant en septembre 1992 [redacted] déjà fait couler beaucoup d'encre. Le début du procès de l'accusé, Roger Warren, le 25 octobre laisse croire que le dénouement de cette affaire approche.

Début du procès dans l'explosion à la mine Giant

La couronne dit détenir les aveux de Roger Warren

Un enregistrement audio ainsi qu'un enregistrement vidéo des aveux de M. Roger Warren figurent parmi les moyens qu'utilisera la Couronne pour convaincre un jury composé de sept femmes et de cinq hommes de [redacted] culpabilité de l'accusé dans l'affaire de l'explosion [redacted] la mine Giant.

Le procureur de la Couronne, Me Peter Martin, a fait cette annonce au jury le 25 octobre, quinze minutes à peine après l'ouverture du procès du présumé coupable, devant la cour suprême des Territoires du Nord-Ouest.

En raison du décorum propre [redacted] un tribunal, cette révélation a été accueillie dans le calme apparent tout en soulevant une émotion palpable dans l'assistance surtout composée de proches des victimes de l'explosion et de M. Warren, ainsi que de journalistes et de plusieurs membres du Barreau des TNO.

M. Roger Warren, le présumé coupable, travaillait pour la mine Giant depuis 1978 au moment où les travailleurs de la mine déclenchèrent en mai 1992 la grève. En septembre 1992, lors de l'explosion d'une bombe à la mine Giant, le conflit de travail perdurait et se caractérisait par son âpreté.

L'explosion du 18 septembre survenue dans une des galeries de la mine avait entraîné [redacted] mort de neuf employés.

M. Roger Warren arrêté le 15 octobre 1993 pour le meurtre de ces neuf personnes a plaidé non-coupable aux accusations portées contre lui.

Après que le procureur de la Couronne ait expliqué en détails les éléments de preuve [redacted] lesquels reposeront ses efforts pour démontrer la culpabilité de l'accusé, la séance du tribunal a été suspendue pour une brève pause. À la reprise des travaux, la Couronne appelait son premier témoin.

Reconstitution des événements

Comme beaucoup d'autres membres du détachement de la GRC à Yellowknife, le constable Mascotto (qui en temps normal fait partie de l'escouade des drogues) a été appelé à 11 heures 20 le jour de l'explosion à la mine Giant [redacted] se rendre sur les lieux de la tragédie qui s'était déroulée quelques heures plus tôt.

Lors de son témoignage, le constable Mascotto a relaté l'inspection des lieux à laquelle la police a procédé pour découvrir par quelle voie d'accès le ou les res-

Procès de Roger Warren
Suite en page 2

De passage à Yellowknife

Allan Rock roule et n'amasse pas mousse

À Yellowknife dans le cadre d'une tournée de consultations publiques sur les amendements au Code criminel, le ministre fédéral de la Justice s'est esquivé rapidement, [redacted] grand mécontentement des citoyens.

C'est dans une salle bondée qu'ont pris place le ministre Allan Rock et la députée fédérale de l'Arctique de l'Ouest, Ethel Blondin-Andrew, dans le but de consulter les citoyens de Yellowknife sur les amendements à apporter [redacted] Code criminel.

Des intervenants de plusieurs milieux étaient venus faire valoir leurs causes respectives en abordant divers sujets tels que la Loi sur les jeunes contrevenants et le contrôle des armes à feu. Cette dernière question semblait d'ailleurs affecter la majeure partie des membres de l'assistance. Aussi, dans la salle, on retrouvait ceux qui, quelques minutes auparavant, avaient participé à une petite manifestation à l'extérieur de l'édifice du Northern United Place. En signe de protestation contre les amendements qui pourraient éventuellement être apportés au Code criminel, des chasseurs et des membres de clubs de tir ont brandi des pancartes sur lesquelles on pouvait lire «Crime control, not gun control» (le contrôle du crime, et pas le contrôle des armes).

Plus tard, au cours des présentations faites par les représentant.e.s d'organismes, ceux qui s'opposent à une loi stricte sur la possession d'armes à feu ont une fois de plus exprimé leur désaccord.

Dans un discours plein de ressentiment, Robert Lafrenière, président du club de tir de Yellowknife, soulignait que légiférer sévèrement sur les armes [redacted] feu n'était pas une solution au problème de la criminalité. «Ce sont les gens qui commettent des crimes, pas les armes»,

Les amendements...
Suite en page 2

Lise Picard/Collaboration spéciale

Au début de l'année scolaire 1994-1995, les élèves et le personnel de l'école Allain St-Cyr ont adopté les montgolfières légères et colorées comme thème pour la rentrée et l'année. «Ensemble ... Prenons l'envolée...»

SOMMAIRE

ÉCHOS DES T.N.-O.

Gare aux individus suspects

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) à Yellowknife [redacted] reçu un appel d'un homme inquiet suite à un incident survenu le 19 octobre dernier.

Alors que son fils de huit [redacted] se trouvait aux environs des avenues Braathen et Arden, un individu [redacted] volant d'un véhicule de couleur blanche, à deux portes, s'est arrêté près de l'enfant pour lui demander s'il voulait qu'on le reconduise chez lui. Le jeune garçon s'est alors précipité chez lui pour tout raconter à son père.

Malgré un suivi de l'incident, la GRC n'a pu identifier de suspect. Elle invite cependant les parents à être vigilants et leur conseille d'informer leurs enfants sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont accostés par des étrangers. À l'approche de l'Halloween, il est effectivement important de redoubler de précautions. La GRC souligne également que tout incident du genre devrait être rapporté aux postes de police locaux.

Vols commis en plein jour dans des bureaux

Même durant les heures de travail, personne n'est à l'abri du vol. C'est du moins ce que l'on peut en conclure d'après certains rapports de la GRC qui font mention de quelques vols commis dans des bureaux.

Ces actes auraient été perpétrés en plein jour, alors que l'attention était quelque peu relâchée, pendant les pauses-café, les heures de lunch, en l'absence de réceptionnistes ou lorsque les employé.e.s s'affairaient dans des locaux éloignés. Par ailleurs, quelques personnes ont rapporté des vols de sacs à main, de malettes et d'ordinateurs portatifs.

La GRC invite donc les employé.e.s des bureaux (publics et privés) de la ville à alerter leurs collègues et [redacted] être vigilants.

Le marché locatif demeure tendu à Yellowknife

Le marché locatif à Yellowknife demeure tendu et continue de fléchir alors que la confiance dans l'économie se maintient. Des 1 401 logements locatifs relevés lors d'une enquête de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), seulement 11 étaient inoccupés, ce qui représente un taux d'inoccupation global inférieur à 1%. Comparativement à octobre 1993, le taux d'inoccupation a reculé de 4,8 points de pourcentage.

D'avril à octobre 1994, le taux d'inoccupation a baissé de 1,7 point de pourcentage. Le taux d'inoccupation des studios [redacted] affiché la plus forte baisse, soit 6,4 points de pourcentage. La seule hausse, quoique minime (0,3 point de pourcentage), a été enregistrée dans la catégorie des logements de trois chambres.

Les Jeux d'hiver de l'Arctique 1998 se tiendront à Yellowknife

Le Comité international des Jeux d'hiver de l'Arctique (CIJHA) a annoncé que la ville de Yellowknife avait été désignée hôtesse de cet événement sportif pour 1998. La ville d'Inuvik, qui s'était également portée candidate pour la tenue des Jeux, a été félicitée pour ses efforts par le président du CIJHA, M. Gerry Thick. «Le désir de vouloir être hôte de ces jeux continue de croître. L'exaltation et la compétitivité que provoquent le processus de mises en candidatures indiquent que les communautés sont pourvues de détermination et d'ambition», a-t-il déclaré.

Nominations au Conseil de gestion des ressources du Nunavut

Le ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Ronald A. Irwin, a annoncé la nomination des membres des équipes de transition au Conseil de gestion des ressources du Nunavut. Ces nominations se sont basées sur celles faites préalablement par le Nunavut Tunngavik Inc. (NTI), le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et le Gouvernement du Canada. Selon le député de Nunatsiaq, M. Jack Anawak, ces conseils prendront une part active dans l'établissement du territoire du Nunavut.

Les équipes de transition sont au nombre de trois soit: la Commission de planification du Nunavut (sept membres), le Conseil d'examen des répercussions du Nunavut (cinq membres), et le Conseil des eaux du Nunavut (sept membres).

Des profits pour la Commission des accidents du travail

Le ministre responsable de la Commission des accidents du travail (CAT) des TNO, M. John Todd, a annoncé à l'Assemblée législative que le rapport annuel de la Commission affiche un profit de 5,1 millions$ pour l'année 1993. Il s'agit là d'un revirement financier d'importance si l'on considère que la CAT cumulait un déficit antérieur de 8,3 millions$. Notons qu'avec ces profits, la CAT des TNO devient l'une des trois commissions du genre au Canada à posséder suffisamment d'actif pouvant couvrir le passif éventuel.

Geneviève Gouin

Procès de Roger Warren

Suite de la une

ponsables de l'explosion avaient pénétré dans la mine. Il appert que, dès le jour de l'explosion, la police avait établi que le cabanon abritant l'entrée du puits Akaitcho, un petit bâtiment en retrait et à l'abandon, avait été utilisé pour accéder à la galerie au niveau 750 de la mine, où s'est produite l'explosion.

Tout contre une fenêtre sans vitre du bâtiment, les enquêteurs de la GRC (dont le caporal Stevely, un expert-légiste du détachement de Hay River) ont constaté la présence d'un baril utilisé vraisemblablement pour se hisser à l'intérieur du cabanon.

Selon le deuxième témoin appelé par la Couronne, le caporal Stevely, une inspection des lieux a permis de découvrir sur le baril, puis à l'intérieur du cabanon et jusqu'au niveau 750 de la mine, des empreintes de bottes de marque Kamik (pointure 11).

En suivant les empreintes, la police a reconstitué le parcours que, selon la GRC et la Couronne, M. Warren a emprunté pour atteindre les galeries de la mine où il aurait trouvé l'équipement et une partie du matériel ayant servi à la fabrication et à l'installation de la bombe qui causa la mort des neuf travailleurs de la mine Giant.

Découverte de pièces à conviction

Lors de leurs témoignages, MM. Mascotto et Stevely ont également relaté les fouilles effectuées par les policiers dans les environs de la mine, à Vee Lake, afin de retrouver des matériaux ou tout autre élément de preuve liés à l'attentat.

Les recherches le jour de l'explosion se seraient avérées infructueuses. Plus tard au cours de son enquête, la GRC devait toutefois retrouver à une quinzaine de kilomètres de Yellowknife, dans un étang, certaines des pièces utilisées pour la fabrication de la bombe.

La police aurait de plus interrogé M. Warren à propos de la paire de bottes dont les empreintes figuraient sur les lieux du crime.

M. Warren aurait dans un premier temps remis à la GRC une paire de bottes identique lui appartenant pour ensuite conduire les enquêteurs aux chutes Cameron où il avait précédemment découpé puis brûlé une autre paire de bottes Kamik, celle-ci de pointure 10.

En plus de ces témoignages, la Couronne [redacted] recouru [redacted] un plan du site de la mine (en surface) ainsi qu'à une série de photos du puits Akaitcho de l'extérieur et [redacted] l'intérieur. L'exposé de la Couronne devrait se poursuivre pendant quatre semaines. Au terme de cet exposé, la défense présentera à son tour ses arguments, en faveur de l'accusé.

La veille de l'ouverture du procès, le juge Mark de Weerdt a rappelé aux jurés que tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable. Le juge de Weerdt a également insisté sur l'importance de ne pas prêter attention aux rumeurs entourant cette affaire ni aux comptes rendus du procès dans les médias.

Agnès Billa

Les amendements au Code criminel suscitent la polémique

Suite de la une

a-t-il dit. «Les gens honnêtes obéissent aux lois. Les criminels [...] n'obtiennent pas de permis et n'achètent pas d'armes à feu chez les détaillants enregistrés», a-t-il poursuivi.

Allan Rock n'était pourtant pas convaincu par cette thèse. Il a répliqué que ce sont parfois et trop souvent des hommes qui détiennent des permis d'armes qui utiliseront celles-ci à des fins criminelles, que ce soit sur leur épouse, leurs enfants [redacted] sur tout autre individu. Le fait que de tels actes ne soient pas perpétrés par tous les détenteurs d'armes ne devrait pas être une raison pour [redacted] pas adopter des lois plus strictes, et cela pour la sécurité des citoyens et citoyennes, a-t-il ajouté.

Cette explication n'a toutefois pas semblé satisfaire Robert Lafrenière qui, au terme de son allocution, accusait le gouvernement de se servir des propriétaires d'armes à feu comme boucs émissaires. «Il existe déjà des lois pour punir ceux et celles qui commettent des crimes violents», a-t-il conclu. La présentation de M. Lafrenière a fait écho chez plusieurs participants, pour la plupart des hommes, qui ont applaudi ses commentaires.

Pour alimenter les discussions et mieux renseigner les participant.e.s sur le sujet, on avait mis à leur disposition une brochure comprenant des statistiques et des faits sur les types d'armes qu'on retrouve au Canada, la contrebande d'armes à feu, le vol d'armes, l'acquisition d'armes et de munitions, ainsi que les décès et les crimes reliés aux armes à feu. On y retrouve aussi un profil du propriétaire-type d'arme à feu: 86% sont des hommes, 46% sont âgés entre 35 et 54 ans, 55% ont complété leur 12[e] année ou moins, et 45% ont un revenu annuel de 40 000$ ou plus. Mentionnons que l'on retrouve 2,7 armes dans un foyer sur quatre au Canada, qu'on peut donc en compter près de six millions au pays, et que dans 67% des cas, ces armes sont utilisées pour la chasse.

La question de la loi sur les jeunes contrevenants aura suscité moins de remous au cours de cette consultation publique, mais elle n'en aura pas moins fait l'objet d'une discussion approfondie. Plusieurs appuyaient l'idée que l'incarcération de ces jeunes ne devrait être qu'un dernier recours, ce dont M. Allan Rock avait fait mention au tout début de la rencontre. «L'incarcération des jeunes contrevenants [redacted] devrait pas être une solution automatique. Ce n'est pas dans leur meilleur intérêt à long terme et ça coûte cher en cette période de restrictions budgétaires alors que tout cet argent pourrait servir aux programmes communautaires.»

En accord avec ces arguments, Mme Sam Gallant, porte-parole de la Société John Howard (organisme qui travaille auprès des jeunes contrevenants), ajoutait que du financement supplémentaire devrait être alloué à des programmes qui répondraient aux besoins des jeunes contrevenants. «Le gouvernement fédéral devrait collaborer de façon plus étroite avec les familles et les communautés dans la mise sur pied de programmes de réhabilitation», a-t-elle fait remarquer. Il a ensuite souligné que la décentralisation de ces programmes sociaux vers les communautés devait aller de pair avec l'allocation des ressources nécessaires, ce dont le ministre Allan Rock l'a assuré. À ce même chapitre, Mme Blondin-Andrew mentionnait que son bureau régional avait mis sur pied [redacted] unité spéciale ayant pour mandat de travailler avec les jeunes contrevenants.

Pendant plus de deux heures et demie, la foule de participant.e.s avait les yeux et les oreilles rivés tantôt vers le micro des intervenants -au nombre de 12-, tantôt sur le ministre fédéral de la justice. On ne pouvait d'ailleurs pas se méprendre sur l'impatience de certains à prendre la parole, à la suite des présentations. Mais leur attente n'aura pas été récompensée.

Après la présentation de JoAnn Lowell, du Comité d'action nationale sur le statut de la femme, vers les 22h, Ethel Blondin-Andrew expliqué à l'assistance que la journée avait été longue et qu'on allait ainsi mettre fin à la rencontre. Cette dernière s'est donc terminée sur une note d'amertume, et quelques personnes, déçues de la rencontre, n'ont pas manqué de crier leur mécontentement à l'endroit de M. Rock.

Geneviève Gouin



Mme Jennifer Schoeck, de NWT Family Services, durant ... présentations.

Après avoir obtenu la gestion des écoles françaises:

Les parents réclament une place décisionnelle

Les parents francophones veulent faire partie du système scolaire qu'ils ont obtenu de haute lutte juridique. Leur volonté [redacted] été réitérée par la soixantaine de participants au 9e congrès de la Commission nationale des parents francophones (CNPF), qui s'est déroulé à Winnipeg les 21 et 22 octobre.

Rappelons que la plupart des provinces, conformément à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, ont remis aux francophones le contrôle de leurs écoles. Deux provinces sont encore carrément «hors-la-loi»: Terre-Neuve et la Colombie-Britannique. La nouvelle vision à long terme de la CNPF sera précisée au cours des prochains mois.

«Les parents réclament une place décisionnelle», souligne Gilbert Savard, le nouveau président, élu à l'assemblée annuelle le 23 octobre. Le Manitobain, trésorier sortant de la CNPF, succède à l'Acadienne Murielle Comeau. L'autre candidate à la présidence était la présidente des parents de la Colombie-Britannique, Martine Galibois-Barss).

Le plan d'action qui sera développé devra tenir compte des limites budgétaires du principal bailleur de fonds de la CNPF. Le ministère du Patrimoine canadien se livre en effet à un «repositionnement», c'est-à-dire à des réductions budgétaires qui auront un impact sur les activités de l'organisme national dont le siège est à Winnipeg. Toutefois, la CNPF dispose du soutien du ministre du Patrimoine canadien.

Dans son message aux congressistes, Michel Dupuy [redacted] été sans équivoque: «Le gouvernement du Canada est un partenaire de première ligne». Exemple: un fonctionnaire du Patrimoine canadien sera responsable d'aider la CNPF à coordonner ses interventions auprès d'autres ministères fédéraux. Dans le jargon, cela s'appelle faire de «l'interministériel».

Cette initiative va dans le sens de l'engagement pris par le premier ministre du Canada lors du Congrès mondial acadien cet été. Jean Chrétien avait exprimé la volonté du fédéral d'appliquer une politique interministérielle concernant les subventions aux organismes francophones. La CNPF [redacted] une certaine expérience en la matière: depuis plusieurs années, elle sollicite et obtient des fonds de Santé et Bien-être Canada pour des projets dans le domaine préscolaire.

Le préscolaire est une priorité de la CNPF. Motif: un réseau solide de garderies et autres prématernelles françaises permet d'assurer une clientèle [redacted] l'école (environ 160.000 élèves étudient en français dans les provinces et territoires majoritairement anglophones).

Une autre priorité est la mise sur pied de programmes de francisation. En effet, les mariages mixtes sont partout à la hausse. Or, les enfants de ces couples, bien qu'ils aient droit à une éducation en français, ne risquent guère de s'en prévaloir.

Les statistiques sont formelles: seulement un enfant sur dix issu d'un mariage mixte parle le français. Pour sensibiliser les couples linguistiquement mixtes, la CNPF a contribué 150.000$ à la réalisation d'un film de l'ONF intitulé: *Mon amour, my love*. Le film d'une heure a été présenté en avant-première [redacted] congrès. Les participant.e.s ont jugé qu'il s'agissait d'un bon outil de sensibilisation. Il fera partie d'une trousse de francisation que prépare la CNPF en collaboration avec la Manitobaine Janine Tougas, une spécialiste des activités de la jeune enfance.

Par ailleurs, les parents ont salué le rétablissement du Programme de contestation judiciaire fédéral. D'autant plus fort que la CNPF a joué un rôle dans l'élaboration des nouveaux critères régissant ce programme. Parmi les poursuites possibles: tester la portée de l'article 24 de la Charte canadienne des droits et libertés. L'article 24 permet à toute personne victime de violation ou de négation des droits ou libertés qui lui sont garantis par la charte, de s'adresser à un tribunal pour obtenir une réparation «convenable et juste»...

Bernard Bocquel (APF)

Armes à feu: [redacted] débat désarmant



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Robert Lafrenière, président du club de tir de Yellowknife, [redacted] tenu à participer [redacted] forum public organisé par le ministre fédéral de la Justice. M. Lafrenière y [redacted] défendu avec vigueur les droits des propriétaires d'armes.

Marie Patterson nous quitte



Difficile de croire que nous ne verrons plus Marie, dans les locaux de la FFT préparer avec soin une trousse «Premiers pas» ou sa prochaine rencontre avec des parents francophones. Le travail, le dévouement et la gentillesse de Marie lui ont valu une place bien spéciale dans le coeur de beaucoup de gens. Merci Marie! À toute la famille Patterson (George, Grégoire et Gabrielle), bonne adaptation à Regina. On se revoit! O[redacted] ne s'oublie pas...

ÉDITORIAL

Le dénouement de l'affaire Warren approche enfin

Depuis des mois, l'explosion d'une bombe à la mine Giant en septembre 1992 et la mort des neuf personnes qui en résulta inspiraient aux médias et aux personnalités publiques les mêmes questions et les mêmes commentaires qui, chaque fois répétés, semblaient se vider un peu plus de leur sens et de leur sincérité.

Faute de savoir quoi dire ou quoi comprendre de toute cette situation, les gens à qui l'on demandait de se prononcer déclaraient souvent que le dénouement de toute cette affaire était souhaitable pour que, finalement, la ville et la population de Yellowknife puissent guérir de cette blessure terrible au tissu de la ommunauté.

En fait, en tant que résidante de Yellowknife, il y a longtemps que j'ai ressenti la tristesse et la consternation que l'explosion à la mine m'inspira, lorsque la nouvelle de la tragédie se répandit en ville, trois heures après le décès des employés de Giant.

À en juger par l'absence quasi-totale d'un auditoire lors de l'enquête préliminaire de M. Roger Warren, le mineur accusé des neuf meurtres, la majorité des gens à Yellowknife ont également mis de la distance entre le drame de l'explosion à Giant et leur vie quotidienne.

Le 25 octobre, à l'ouverture du procès de M. Roger Warren, le public se composait surtout de journalistes, de juristes et de proches des deux parties: les victimes et l'accusé. Le public ne s'est pas manifesté. L'affaire ne semble plus nous hanter.

D'ici à la conclusion du procès de M. Warren, nous allons devoir malgré tout replonger dans l'affaire de l'explosion à la mine Giant. Il est bien sûr impossible et inconcevable de spéculer dans ces pages sur le verdict qui découlera du procès.

Il n'en est pas moins important de se rappeler que la vigilance s'impose. La tenue du procès de M. Warren ne signifie pas que l'affaire est réglée. Comme le recommandait fort justement au jury le juge de Weerdt chargé du procès, il ne faut pas oublier qu'une personne accusée d'un crime est avant tout présumée innocente, et cela tant qu'elle n'est pas déclarée coupable. Notre désir de voir l'affaire de l'explosion à la mine Giant réglée ne doit pas nous faire hâtivement conclure que cette tragédie se résume au procès de M. Warren et au dénouement de ce procès.

Un souci de justice pour toutes les parties signifie que la tenue du procès et son dénouement sont importants. Ils devront aussi éventuellement déboucher sur un examen plus complet des événements qui servaient de toile de fond: la grève de 1992 à la mine. Au plan des relations patronat-syndicat, au plan de l'intervention (ou du manque d'intervention) des autorités fédérales, au plan du rôle des forces de l'ordre parfois en proie à des reproches des deux parties, il est à espérer que le conflit de plus d'un an qui opposa Royal Oak à CASAW sera réexaminé un jour pour que l'on en tire les leçons qui s'imposent.

Agnès Billa



Objectif à atteindre: réduction de moitié en trois ans

Lutte au déficit

Le gouvernement fédéral devra trouver 9,4 milliards au cours des deux prochaines années pour respecter ses objectifs budgétaires. Le ministre des Finances, Paul Martin, a lancé les consultations prébudgétaires en mettant cartes sur table. Oui, il a bien l'intention de réduire le déficit de moitié d'ici 1996-1997, comme les libéraux l'ont promis en campagne électorale dans leur fameux livre rouge. Non, il n'est pas question pour le gouvernement de trouver des excuses pour ne pas y parvenir. Le ministre Martin, qui a fait le point sur l'état des finances publiques devant les membres du comité des Finances, a même évoqué un scénario encore plus dramatique. Si les taux d'intérêt à court et à long terme continuent de grimper, ce n'est pas 9,4 milliards mais 13,7 milliards que le gouvernement devra récupérer au cours des deux prochaines années, uniquement pour atteindre ses objectifs. Pour y parvenir, Paul Martin ■ le choix entre réduire les dépenses, augmenter les recettes, ou les deux à la fois. Sa préférence va ■ la réduction des dépenses: «Les Canadiens vivent selon leurs moyens. Les gouvernements devraient faire de même. Cela veut dire dépenser moins».

Où couper? Paul Martin demande aux Canadiens de s'exprimer et «de dire au gouvernement ce que le budget devrait contenir», tout en avertissant que «le gouvernement a le dernier mot». Le gouvernement, a dit encore le ministre, entend «être équitable» et protéger les plus vulnérables de la société, tout en étant «aussi économe que possible». Lorsque le gouvernement parle de réduire les dépenses dans les programmes, il entend par là une réduction «absolue» des dépenses. Entre 1984 et 1994, les dépenses des programmes ont augmenté de 4,2 pour cent par année. Selon Paul Martin, le gouvernement conservateur ne faisait que ralentir le rythme des dépenses. «Ce petit jeu est terminé», avertit le ministre. «On ne peut plus maintenant penser ■ un simple gel des dépenses. Nous n'en sommes plus là».Le déficit étant l'affaire de tout le monde, tout le monde devra faire sa part. Sans faire connaître ses préférences, le ministre Martin a rendu public une mise à jour économique et financière qui donne un portrait d'ensemble des dépenses publiques. C'est à partir de ce document de 103 pages intitulé «Instaurer un climat financier sain» que les Canadiens sont invités à débattre des finances publiques. Le gouvernement fédéral a dépensé 158 milliards en 1993-1994.

Près du quart de ces dépenses, 38 milliards, ont servi à payer les intérêts de la dette. Le reste, 120 milliards, représente les dépenses du gouvernement. C'est dans ce budget que le ministre veut couper.

APF

En bref: réforme et RDI

Le document de travail du ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, portant sur la réforme des programmes sociaux a été dénoncé d'un bout à l'autre du pays. Le Comité permanent du développement des ressources humaines va prendre le pouls de la population à ce sujet lors d'audiences publiques débutant le 17 octobre à Ottawa. Les membres du comité entreprendront ensuite une tournée du 13 novembre au 16 décembre. Le comité visitera une quinzaine de villes d'un bout à l'autre du pays, dont Yellowknife (le 21 novembre) et Iqaluit (le 5 décembre). Les dates limites pour les demandes de comparution sont le 24 octobre pour les TNO; le 31 octobre pour l'Est de l'Arctique. La date limite pour déposer les mémoires est le 9 décembre. En fait, le ministère semble ne rien ménager pour consulter le plus rapidement possible la population. Il sera aussi possible d'écrire à son député et même directement au ministre, qui fera parvenir au comité les lettres qu'il recevra au sujet du projet de réforme.

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) ■ brûlé ses dernières cartouches dans le dossier du Réseau de l'information (RDI), qui doit entrer en ondes au début du mois de janvier. La Cour fédérale a refusé d'entendre l'appel logé par la FCFA, qui contestait la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de ne pas imposer une distribution obligatoire du signal du RDI d'un bout à l'autre du pays. Le 2 septembre dernier, le gouvernement canadien confirmait la décision du CRTC et rejetait une autre requête de la FCFA, qui voulait que le cabinet oblige le CRTC à réexaminer ou à annuler sa décision. Les francophones de l'extérieur du Québec n'ont maintenant d'autre choix que d'exercer des pressions localement auprès de leur câblodistributeur, s'ils veulent avoir une chance d'assister aux débuts de ce service de nouvelles en français, qui sera diffusé 24 heures par jour, sept jours par semaine.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

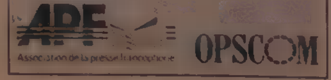
Directrice
Agnès Billa

Textes et maquette
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Suzanne Lefebvre
Pascale Bréniel
Bernard Bocquel
Lise Picard

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Dictée des Amériques

Hubert Reeves lira le texte de la finale

Hubert Reeves, le célèbre astrophysicien et écrivain canadien, rédigera et lira l'édition 1994-1995 de la Dictée des Amériques, a annoncé mercredi Radio-Québec, la société organisatrice de l'événement.

Dans un souci de plus grande ouverture sur le monde francophone, la Dictée, dont la finale se tiendra le 18 mars 1995 à l'Université de Montréal, regroupera pour la première fois l'ensemble des provinces et territoires du Canada, Terre-Neuve et le Yukon venant cette année s'ajouter aux autres régions déjà participantes. De plus, de nouveaux pays seront présents, comme la Belgique, l'Argentine, le Bénin et le Togo (tous deux en Afrique de l'Ouest).

«Des pourparlers sont actuellement en cours avec la Suisse, le Luxembourg et le Sénégal», a précisé Sylvio Morin, coordonnateur de l'événement. Au total, le concours regroupera donc trois continents: les Amériques du Nord et du Sud, l'Europe et l'Afrique) et au moins 13 pays: le Canada, les Etats-Unis (qui présentent dix Etats), huit pays de l'Amérique latine, deux d'Afrique et un d'Europe.

Participation: on vise gros

Les organisateurs espèrent ainsi réunir 65,000 participant.e.s contre 50,000 lors de l'édition 1993-1994. Parmi eux, la majorité viendront du Québec (43,000 juniors sont déjà inscrit.e.s). Quant aux autres Canadien.ne.s, plus de 15,000 ont répondu à l'appel jusqu'à présent. Ils résident surtout en Ontario (envion 11,000), au Nouveau-Brunswick (2300), en Nouvelle-Écosse (700) et au Manitoba (650).

Alors que le Québec sera représenté par 15 juniors (moins de 18 ans) et 40 seniors, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick enverront chacun 11 représentant.e.s à la finale montréalaise: cinq juniors, trois seniors amateur.e.s et trois seniors professionnel.le.s (des spécialistes du français). Les autres provinces hors-Québec ainsi que les territoires délégueront chacun deux candidat.e.s (un.e junior et un.e senior).

La sélection des candidat.e.s devant représenter les provinces et territoires s'effectuera durant l'automne et aboutira aux finales provinciales qui auront lieu vers le 26 novembre (à l'exception de l'Ontario et du Québec qui tiendront les leurs le 4 février).

Une diffusion [redacted] grande échelle

Les gagnant.e.s pourront alors se rendre à Montréal pour la grande finale internationale du 18 mars 1995, qui sera télédiffusée par Radio-Québec, La Chaîne de TVOntario et TV5. Les personnes intéressées doivent entrer en contact avec l'association francophone de leur province ou territoire.

Le concours est ouvert à toutes et à tous, sans limite d'âge. Des prix d'une valeur totale de 100,000$ seront offerts. Hubert Reeves [redacted] voulu encourager les éventuel.le.s candidat.e.s en déclarant qu'il [redacted] «indulgent», ajoutant que, lui aussi, avait tendance à faire des fautes d'orthographe. L'astrophysicien [redacted] promis qu'il n'utilisera pas le jargon propre à sa profession. «Ma dictée sera certainement jugée trop facile», a-t-il précisé.

La dictée ressuscitée

La Dictée des Amériques a succédé au fameux championnat d'orthographe organisé par l'animateur de la télévision française Bernard Pivot et le magazine français *Lire*, qui en avaient abandonné l'organisation après la finale tenue en 1992 au siège de l'Organisation des Nations unies (ONU) à New-York. Radio-Québec, qui n'était auparavant qu'un des collaborateurs de «la dictée de Pivot», a alors pris le relais, organisant la première édition de la Dictée des Amériques en 1993-1994. Le texte avait été lu par l'écrivaine acadienne Antonine Maillet, prix Goncourt 1979.

Parallèlement à la Dictée des Amériques, la France continue d'organiser son propre concours, réservé aux Français.e.s. Cependant, Jean-Claude Rondeau, président du jury et de l'Office de la langue française (OLF), n'a pas caché son espoir de voir la France participer «peut-être un jour» à la Dictée des Amériques «par un juste retour des choses».

APF

Le coin des enfants et des parents

Depuis le 7 octobre dernier, quelques parents et leurs enfants ont fait d'une salle de l'église Seventh Day Adventist un petit coin bien à eux. Les rencontres ont lieu tous les vendredis, de 10h à 12h, dans un cadre qui permet aux enfants de se faire d'autres ami.e.s, de jouer et de bouger à qui mieux mieux. C'est Nicole Dion (à gauche) qui est l'instigatrice de ces rencontres hebdomadaires. Pendant que les enfants s'amusent, les parents ont l'occasion de discuter et d'échanger entre eux tout en ayant leur marmot bien en vue. Parfois, on met les jouets de côté et on s'assied le temps de manger une petite collation. Mais ce qui rend ces rencontres spéciales, c'est qu'elles permettent aux parents et aux enfants de faire des activités en français, ce qui peut s'avérer difficile lorsqu'on est seul.e à la maison avec les enfants et qu'on a l'occasion de rencontrer d'autres francophones qu'une fois par mois. [redacted] vous êtes intéressé.e.s à participer à ces rencontres, contactez Nicole Dion au 873-2371.



Geneviève Go[illegible]n/L'Aquilon

En spectacle à Yellowknife le 5 novembre

Pierre Légaré, l'existentialiste de l'humour québécois

De la horde d'humoristes qui ont pris d'assaut depuis dix ans les scènes du Québec, il se distingue par son style sobre.

Certains optent pour une mise en scène élaborée, des changements de costumes fréquents ou un accompagnement musical. Pas lui. En guise d'accessoires, Pierre Légaré se contente d'un tabouret, d'un pied de micro et d'une chemise qu'il transforme en capuchon.

«La première chose que doit défendre un «show», affirme-t-il, c'est le propos. Si ton propos est faible, c'est là qu'il faut que t'ailles chercher des chiens savants, des ombres chinoises pis des danseuses!»

L'humoriste mise d'abord et avant tout sur ses textes. Ce qui alimente ses ruminations? «Le quotidien, ce qu'il y a au bout de la vie et le chemin qui y conduit!» Plus concrètement, cela peut se traduire par des réflexions sur les relations hommes-femmes ou sur la société dans laquelle nous vivons.

Pierre Légaré estime que son matériel est facilement «exportable». «Je ne traite pas de «québécitude», d'îlot francophone au milieu d'une mer anglophone, d'Hydro-Québec ou de souveraineté. C'est plus l'amour, la vie, la mort. J'essaie d'écrire un humour qui laisse quelque chose, confie-t-il, qui porte à réfléchir sur ses propres valeurs, sur ses attitudes, sur sa vie conjugale ou sociale. Je souhaite qu'il reste quelque chose une fois le spectacle terminé.» Psychologue de formation, Pierre Légaré a fait ses débuts sur scène à la fin de la trentaine. À ceux qui s'étonnent de cette vocation tardive, il explique que le saut [redacted] s'est pas fait d'un coup.

Il a écrit pour d'autres pendant des années avant de décider de défendre lui-même ses textes. Des chanteurs, des animateurs de radio, des réalisateurs télé, un magicien et même d'autres humoristes ont eu -ou ont encore- recours à ses services. Pour lui, le passage des coulisses à la scène s'est donc fait en douceur.

Pierre Légaré voit d'un bon oeil la multiplication du nombre d'humoristes québécois. «Logiquement, la pire place pour installer un magasin, c'est dans un centre d'achat, à côté d'un autre magasin! Pourtant, les magasins attirent les magasins. C'est un peu la même chose pour l'humour. Si quelqu'un va voir un spectacle d'humour et qu'il apprécie, il [redacted] le goût de recommencer.»

L'humoriste affirme que cette situation crée un climat de saine concurrence. «Certains placent la barre très haute», constate-t-il. Pour soutenir la comparaison, il faut donc fignoler son spectacle. Chacun essaie de se démarquer avec un style particulier. «À une certaine époque, le peu d'humour francophone qui se faisait en Amérique était de l'humour de club. Maintenant, il y a des courants. Certains sont plus poétiques, d'autres plus satiriques. Certains vont cogner sur la politique, d'autres sur le vécu. Ça force les gens à [redacted] distinguer.»

Pascale Bréniel
Collaboration spéciale

Histoire de ne pas avoir peur



Les petits monstres de l'école Allain St-Cyr sont fins prêts pour l'Halloween. Avec leur enseignante, Nikole Loubert, ils ont installé dans leur classe une maison hantée. Le soir du 31, il est recommandé de porter du maquillage au lieu d'un masque, ainsi qu'un déguisement court. Les enfants devraient sortir en groupe, bien connaître leur itinéraire et se munir d'une lampe de poche. Il est plus prudent de ne pas courir et de faire [redacted] côté de la rue à la fois. Les enfants ne devraient pas visiter les maisons dont les lumières sont éteintes. Comme toujours, il ne faut aller nulle part avec un étranger. Au retour de votre enfant, examinez ses friandises. Bonne Halloween!

Rentrée scolaire

Iqaluit célèbre l'année internationale de la famille

Le programme de français de l'école Nakasuk à Iqaluit a entamé l'année scolaire, dans un esprit familial, sur le thème des Jeux du Commonwealth qui se sont déroulés en Colombie-Britannique, au mois d'août dernier.

Le thème des Jeux aura permis aux plus jeunes l'école Nakasuk de se familiariser avec certains concepts relatifs aux diverses compétitions sportives des Jeux tandis que les plus vieux ont travaillé davantage sur les concepts de village global, et de répartition de population et de richesse à travers les continents.

Au terme des pratiques d'épreuves, le lancer du poids, la marche, la course de haies, la course, le saut en hauteur et le triple saut ont été retenus comme épreuves officielles de nos jeux familiaux.

Chaque élève du groupe 4e-7e année a choisi un pays qui est devenu l'un de nos dix pays officiels des jeux. Des délégations ont été formées avec les élèves de maternelle à la 7e année ainsi que les parents de ces élèves. L'activité a ensuite débuté par [redacted] défilé des délégations portant leurs drapeaux. Puis c'était l'arrivée du flambeau olympique, au son de la cornemuse qui a permis le chant de l'hymne national en inuktitut, en anglais et en français. Cette cérémonie était suivie de la levée officielle du drapeau qui, fabriqué par les petits, représentait des objets des pays participants.



Liette Valade est au nombre des parents d'Iqaluit qui ont participé à la journée des Jeux du Commonwealth.

Des juges attendaient les délégations à chacune des épreuves afin de déterminer les pointages et les gagnants des groupes-âges pour ensuite décider des pays occupant les première, deuxième et troisième positions. Tous et toutes ont reçu des rubans de participation.

La cérémonie de clôture terminée, les participant.e.s étaient invité.e.s à visiter les kiosques mis sur pied par les plus grands. On y retrouvait des travaux de recherche sur différents pays du Commonwealth ainsi qu'un goûter préparé par des parents.

Soulignons la participation de toutes les familles du niveau primaire ainsi que de quelques familles du niveau maternelle. Cette journée a permis aux parents de participer à une activité familiale, de visiter les classes, et de voir le travail accompli depuis le début de l'année scolaire.

Suzanne Lefebvre

Ailleurs dans la Francophonie

Programme de contestation judiciaire

APF - Le doyen de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, Fernand Landry, de même que l'ancien directeur général de la Commission nationale des parents francophones (CNPF), Paul Charbonneau, siégeront sur le tout nouvel organisme chargé d'administrer le Programme de contestation judiciaire. Le ministre du Patrimoine canadien, Michel Dupuy, a rempli une promesse libérale contenue dans le Livre rouge en rétablissant officiellement ce programme, qui avait été aboli par les conservateurs en février 1992 pour des raisons budgétaires.

Nouveaux élus à la CNPF

La Commission nationale des parents francophones (CNPF) compte maintenant trois nouveaux membres à son bureau de direction. Il s'agit de M. Gilbert Savard (Saint-Boniface, Manitoba) à la présidence, de Mme Dolorès Nolette (Rivière-la-Paix, Alberta), à la vice-présidence, et de M. Ronald Boudreau (Dartmouth, Nouvelle-Écosse) en tant que trésorier. Les mandats de la présidence et de la trésorerie son d'une durée de deux ans, et celui de la vice-présidence, d'un an. Le nouveau bureau de direction aura pour mandat de piloter le dossier post-gestion du mouvement national.

Ordre des francophones d'Amérique

Le 13 octobre dernier, Mme Marie Malavoy, ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française (Québec) et M. Pierre-Étienne Laporte, président du Conseil de la langue française, ont remis les insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique (OAF) à neuf personnalités de la francophonie. Les réci-piendaires de cette année sont: MM. Fernand Daoust, Jean Éthier-Blais et Louis-Edmond Hamelin (Québec), M. Léonce Bernard (Île-du-Prince-Édouard), Mme Rolande Faucher et M. Étienne Saint-Aubin (Ontario), Mme Odette Carignan (Saskatchewan), M. Réal P. Gilbert (New Hampshire, É.-U.), et M. Philippe Rossillon (France). Le prix du 3-Juillet-1608 (date de fondation de la ville de Québec) a été décerné à la Chaîne de TVOntario pour ses services exceptionnels rendus à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

G.G.

Dossier «Tables nationales»

Au nom des Franco-ténois.e.s

La communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest respire à pleins poumons; elle vit, bouge et fait preuve de dynamisme lors de projets et d'activités de toutes sortes. Son coeur bat pour la survie du français dans le Nord du Canada, mais elle n'est pas recluse dans cet environnement. Elle [redacted] «le bras long», comme on dit, car la Fédération Franco-TéNOise, son artère politique, s'emploie également à la représenter où elle ne peut physiquement se rendre. Par l'entremise de cette représentation, les francophones des TNO s'impliquent dans divers secteurs sur la scène nationale. Ainsi, les Franco-ténois bénéficient de ces outils que d'autres organismes peuvent leur apporter, et qui favorisent le développement de leur communauté...

L'Association nationale des aînés et aînées francophones (ANAAF)

Représentant: Alban Soucy

À la dernière assemblée générale annuelle de l'Association des aînés et aînées francophones du Canada AAFC), en août dernier, M. Alban Soucy a entrepris un nouveau mandat de deux ans en tant que délégué des aîné.e.s franco-ténois.e.s.

Comme les autres représentant.e.s des tables nationales dont fait partie la Fédération franco-TéNOise (FFT), M. Soucy présentera un rapport d'activités lors de l'AGA du 6 novembre prochain. Un rapport de quelques lignes, certes, mais qui énoncera les préoccupations majeures d'un groupe d'âge qui se veut toujours actif au sein des communautés.

De fait, la vie ne s'arrête pas à la retraite et le dynamisme des aîné.e.s se fait sentir dans les priorités de l'ANAAF. Dans le cadre d'une tournée dans quelques provinces (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Nouvelle-Écosse), le président de l'Association [redacted] pu identifier trois perspectives en ce se.is.

D'abord, les aîné.e.s veulent participer aux activités de leurs communautés respectives en s'impliquant au niveau des associations et de l'âge d'or. Mais le développement personnel est aussi une préoccupation importante de ce groupe trop souvent marginalisé. Ainsi, les aîné.e.s démontrent un grand intérêt envers différents ateliers auxquels ils voudraient assister lors des assemblées annuelles, et s'informer quant aux ressources qui s'offrent à eux après ou à la veille de leur retraite. L'ANAAF, qui a pour membres plusieurs associations locales d'aîné.e.s et clubs d'âge d'or, offre des services en réponse à ces besoins. Ses membres peuvent maintenant compter sur une banque de personnes-ressources qui [redacted] été mise sur pied en 1993-94 et qui se compose de professionnels et de gens de métier retraités ou non, répartis dans 79 catégories.

Outre la création de ce service et la publication d'un bulletin d'information intitulé *Mon coeur me parle*, l'ANAAF entreprend également des démarches pro-actives auprès de ses membres. Elle a ainsi réalisé plusieurs sondages sur des sujets aussi variés que les services en français, les soins de santé, et le Régime de pensions du Canada.

Ces champs d'intérêts prouvent que les aîné.e.s francophones sont sensibles aux changements qui s'opèrent dans les communautés, et qu'ils désirent y jouer un rôle significatif en veillant à leurs propres intérêts. G.G.

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF)

Représentante: Marie Patterson

C'est seulement depuis le mois de septembre que la FFT est devenue membre de l'ACELF dont fait également partie l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY).

«Un organisme comme l'ACELF est important puisque c'est le porte-parole officiel des enseignant.e.s et qu'il offre des services complémentaires qu'il serait difficile d'obtenir auprès du gouvernement fédéral à cause des coupures», explique Marie Patterson.

L'ACELF joue donc un rôle primordial dans la promotion de l'éducation en français non seulement parce qu'elle est la seule association nationale oeuvrant dans ce domaine, mais aussi parce qu'elle agit auprès de tous les ordres d'enseignement ainsi qu'auprès des élèves.

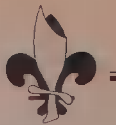
La création d'une table nationale de concertation aura favorisé les discussions sur des sujets reliés à l'éducation auxquelles prennent part plusieurs intervenant.e.s dans le domaine de l'éducation en français. Mais comme toutes les autres associations nationales, l'ACELF croit en l'importance d'informer et d'établir un dialogue constructif avec ses membres dans le cadre d'un congrès annuel et par le biais d'une revue et d'un bulletin de liaison (*Au fil des jours...*). La revue *Éducation et francophonie* est publiée à raison de quatre fois par année et regroupe des séries d'articles rédigés par des spécialistes en éducation.

L'Association est consciente du fait que l'éducation en français est vitale pour beaucoup d'individus de tout âge et qu'il faut leur prêter main forte dans leurs tâches quotidiennes. C'est pourquoi elle offre aux enseignant.e.s de tout ordre des stages de 15 jours sur l'éducation en français en milieu minoritaire, ainsi que des stages de formation en animation et en leadership qui s'adressent au jeunes des minorités francophones en milieu scolaire. Grâce à l'ACELF, ces derniers peuvent également participer [redacted] un prgramme d'échange avec des étudiant.e.s du Québec.

C'est donc dire que l'adhésion de la FFT à l'ACELF ne pourra qu'être bénéfique aux Franco-ténois.e.s.

G.G.

Quoi de neuf?



Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - novembre 1994

VIN ET FROMAGE

Le vendredi 4 novembre, une soirée dégustation vins et fromages de France est offerte à toute la population francophone et francophile de Yellowknife. Une exposition d'œuvres d'art (artistes francophones locaux) sera également organisée dans le cadre de cet événement. Soyez donc les bienvenus dès 19h30 au 2e étage de l'édifice Precambrian.

BANQUET/SPECTACLE DE LA FFT

Le samedi 5 novembre 1994, une soirée banquet/spectacle est organisée dans le cadre de l'A.G.A. de la Fédération Franco-TéNOise. En vedette, Pierre Légaré (un humoriste du Québec), les Métis Reelers et Lee Mandeville (pour la danse). L'Association franco-culturelle de Yellowknife est dépositaire des billets, au coût de 25$ pour l'ensemble de la soirée et 10$ pour les spectacles seulement.

AGA [redacted] LA FFT

La fin de semaine du 5 et 6 novembre sera consacrée à l'assemblée générale annuelle et au conseil d'administration de la FFT. Bienvenue à tous/toutes les délégué.e.s des autres associations. Les personnes intéressées peuvent également assister [redacted] assemblées, qui sont publiques.

DICTÉE DES AMÉRIQUES

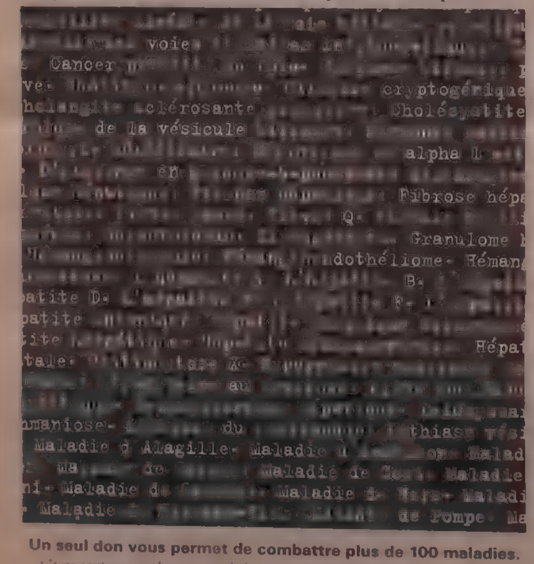
Le samedi 12 novembre 1994, la Dictée des Amériques sera offerte à la population francophone et francophile de tout âge de Yellowknife. Les épreuves de qualifications débuteront dès 14h, à l'École Allain St-Cyr.

Un gagnant pour chaque catégorie (Seniors et Juniors) sera alors déterminé et s'envolera (en mars) [redacted] Montréal pour les finales internationales. Bonne chance. Dernier rappel, donc, pour [redacted] Dictée des Amériques!!! Inscriptions: 873-3292.

CONFÉRENCE SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Le vendredi 18 novembre, à 19h00, à la Fraser Tower, le comité des femmes de Yellowknife offre une soirée conférence sur la violence faite [redacted] femmes. La personne-ressource lors de cette soirée sera Mme Barbara McDonald.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Geneviève Harvey au 873-8451 après 17h.



«TOASTÉ DES DEUX BORDS»

Le samedi 26 novembre 1994, du théâtre professionnel («Toasté des deux bords») sera présenté à Yellowknife, par la troupe *Le Cercle de Molière*. Les billets sont en vente auprès de l'Association des parents francophones de Yellowknife et de l'Association franco-culturelle de Yellowknife au coût de 8$. Ce même samedi (26 novembre), dès 9h30, au NACC, un atelier sera offert par les gens de la troupe à ceux et celles qui sont intéressé.e.s [redacted] théâtre. Pour inscription: 873-3292.

PARTY DE NOËL

L'Association franco-culturelle de Yellowknife et l'Association des parents francophones de Yellowknife organisent un party de Noël familial le 3 décembre, au Sam's Monkey Tree. Plus de renseignements seront disponibles dans les semaines [redacted] venir.

NOUVEAUTÉS AU COMPTOIR VIDÉO

Du nouveau sur les tablettes de l'Association franco-culturelle de Yellowknife. Nous avons dernièrement reçu de nouveaux vidéos. Parmi ceux-ci, la collection en vidéo-cassettes des meilleurs *Bye Bye* de Radio-Canada (trois cassettes, six «Bye Bye»), *Les aventures de Spirou et Fantasio*, en quatre cassettes, et *Tom et Jerry, Le Film*. Ces titres sont maintenant disponibles à notre comptoir, et d'autres s'y ajouteront prochainement (dont *Casse-Noisette*, *Blanche-Neige et les sept nains* et *Le Père-Noël est une ordure*).

JOURNAUX ET MAGAZINES EN FRANÇAIS!

En plus de recevoir *la Presse* du samedi, l'AFCY pourrait offrir à la population et aux écoles toutes sortes de revues et journaux [redacted] français, et ce, dans des délais très raisonnables (deux jours, sinon, c'est gratuit!). Il nous faut toutefois une demande pertinente pour en arriver à vendre ces revues à des prix avantageux pour tous. Pour plus d'information, ou si vous êtes intéressé.e à commander un ou plusieurs titres, contactez-nous au 873-3292.

PORTES OUVERTES À LA GARDERIE

La Garderie Plein Soleil ouvre ses portes [redacted] toutes et [redacted] tous. Venez la visiter, vous informer,... Pour inscriptions et/ou information, composez le 920-7676 et demandez Mme Léa Smith.

MARIE-CLAIRE LEBLANC À YELLOWKNIFE

Pour ceux et celles qui la connaissent, sachez que Mme Marie-Claire Leblanc viendra nous visiter, à Yellowknife, du 1er au 6 novembre. Bienvenue Marie-Claire et bon séjour parmi nous.

CENTRE SCOLAIRE COMMUNAUTAIRE

Le 1er novembre, à 19h00, à l'École Allain St-Cyr, une rencontre publique est organisée pour discuter du projet du Centre scolaire communautaire. Cette rencontre est ouverte à tous ceux et celles qui sont intéressé.e.s à s'impliquer dans ce dossier. Pour plus de renseignements, 873-3292.

TUTEUR.TRICE.S DEMANDÉ.E.S

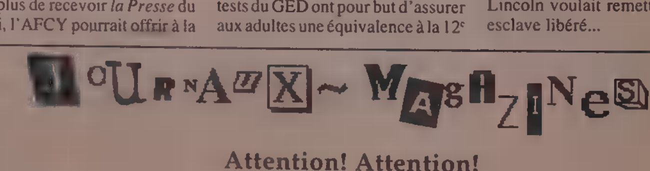
Le Collège de l'Arctique est à la recherche d'un.e tuteur.trice pour encadrer des candidat.e.s aux tests du GED en français (General Educational Development) qui seront offerts l'hiver prochain. Les tests du GED ont pour but d'assurer aux adultes une équivalence à la 12e année. Les personnes intéressées à s'inscrire pour ces tests, en plus des gens intéressés [redacted] être tuteur.trice.s, doivent communiquer avec Francine Labrie [redacted] 920-2919 ou Sandra Osborne (Collège de l'Arctique) au 920-3035. Le Collège recherche également un.e enseignant.e pour donner un cours d'introduction [redacted] l'ordinateur Macintosh et aux logiciels Word Perfect et Microsoft. Les personnes intéressées peuvent communiquer aux numéros de téléphone mentionnés plus haut.

CENTRE DE RESSOURCES JEUNESSE

Nous vous rappelons que vous pouvez vous procurer divers ouvrages en français au Centre de ressources jeunesse situé dans les locaux de la FFT au 2e étage de l'édifice Precambrian. Vous y trouverez notamment des romans, des bandes dessinées, des livres de références, etc,. De plus, en communiquant avec Francine Labrie (920-2919), vous pouvez consulter le répertoire de tous les programmes d'études postsecondaires de 1er cycle disponibles en français au Canada, ainsi que la liste des organisations nationales et internationales qui permettent aux jeunes de voir du pays par l'entremise de divers programmes d'échanges et de travail à l'étranger.

CHÈRE LIBERTÉ

-Le prix de la liberté: Les États-Unis devront-ils payer des compensations aux noirs américains pour les années d'esclavage? L'idée commence à faire son chemin. Quelle forme prendrait le dédommagement? Parmi les propositions: donner à chaque descendant d'esclave 98 191$, soit le prix estimé actuellement pour «40 acres de terrain et un mulet», ce qu'Abraham Lincoln voulait remettre à chaque esclave libéré...



Attention! Attention!

L'AFCY vous offre maintenant la possibilité de vous procurer vos magazines et journaux préférés à prix très abordable, et ce, seulement deux jours [redacted]près leurs dates de parution (C'est garanti ou c'est gratuit!).

Que ce soit pour des particuliers, votre classe ou votre bureau... plus vous serez nombreux à commander auprès de l'AFCY, plus vous économiserez!!!

Appelez-nous dès maintenant! **873-3292**

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 40, vendredi 4 novembre

Lors d'une soirée de danse folklorique à l'école Allain St-Cyr, deux élèves attendent le signal de Tania Gilbey, leur instructrice, avant de se lancer dans un pas à deux endiablé.

Assemblée annuelle des francophones d'Iqaluit

L'AFI privilégie l'ouverture et la coopération

Les dossiers radio et garderie retiendront tout particulièrement l'attention du nouveau conseil d'administration de l'Association francophone d'Iqaluit (AFI).

Ces priorités se dégagent de l'assemblée générale annuelle des membres qui s'est déroulée le 30 octobre dernier, au centre communautaire de l'AFI.

«Nous sommes très contents d'avoir comblé tous les postes au conseil exécutif et au conseil d'administration. Une quinzaine de personnes ont participé à l'assemblée. Plusieurs d'entre elles - dont des nouveaux membres - ont donné leur nom pour s'impliquer dans des activités. «On ne peut pas encore parler d'une relève mais ça fait du bien d'avoir du sang neuf», déclare Suzanne Lefebvre, la nouvelle présidente de l'AFI.

L'équipe de la radio

Depuis 1990, de nombreux membres de l'Association francophone d'Iqaluit ont consacré beaucoup de temps et de travail à la mise sur pied d'une radio communautaire. Le 18 mars dernier, leur projet, et leur rêve, se sont réalisés lors de l'ouverture officielle de CFRT-MF. Dans sa demande de licence, la radio s'est engagée auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à diffuser 15 heures d'émissions par semaine.

Pour remplir ces engagements, l'équipe de la radio doit pouvoir compter sur de nouvelles recrues. En juin, dix personnes avaient suivi une session de formation pour se préparer à collaborer à la radio.

Linda McDonald, la responsable du comité «Communications» de l'AFI et l'animatrice de l'émission réveil de CFRT-MF, mènera dans les mois à venir le dossier «relance» de l'équipe de la radio. Mme McDonald souhaite entre autres que les enfants s'impliquent.

Garderie multicurelle

Du côté de la garderie multiculturelle d'Iqaluit, des changements récents à la formule de financement de base de la garderie ainsi que l'ouverture d'une nouvelle garderie en ville amènent la garderie à mettre l'accent sur les nouvelles inscriptions et la levée de fonds. Sur cette lancée, la garderie multiculturelle vient d'organiser un marché aux puces qui a remporté beaucoup de succès.

La responsabilité du comité «Garderie» de l'AFI revient à Lucille Blaquière. Mme Blaquière assurera la liaison entre la garderie (qui fonctionne avec son propre comité de parents) et l'Association francophone d'Iqaluit. La garderie

Assemblée de l'AFI
Suite en page 2

Sous la tutelle du Conseil scolaire francophone de Yellowknife

Le comité du centre scolaire communautaire voit le jour

Les organisations francophones de Yellowknife qui se sont rencontrées le 18 octobre dernier pour discuter de la relance du projet d'un centre scolaire communautaire se sont entendues le 1er novembre pour aller de l'avant.

De l'avis de plusieurs participant.e.s à cette rencontre, il ne serait pas possible d'envisager la mise sur pied d'un centre scolaire communautaire s'il n'existait pas un projet de centre scolaire qui semble bien engagé auprès des décideurs politiques et des bailleurs de fonds.

La mise sur pied d'un centre scolaire s'inscrit dans le mandat confié au Conseil scolaire francophone qui assume en partie la gestion de l'école Allain St-Cyr, depuis le printemps. Le conseil est par ailleurs tout à fait intéressé à ajouter au centre un volet communautaire pour en faire un centre scolaire communautaire. En raison de cette conjoncture, les autres organisations francophones de Yellowknife se sont mises d'accord pour remettre au Conseil scolaire la responsabilité ultime et le leadership dans le projet de centre scolaire commumautaire.

Un comité ad hoc

Le comité ad hoc sera donc un comité de travail dont les recommandations seront transmises au conseil scolaire à qui appartient le pouvoir décisionnel et le droit, si nécessaire, de trancher. La participation d'un représentant du Conseil scolaire au comité ad hoc permet cependant de croire que le Conseil entérinera - à moins d'une situation exceptionnelle - les recommandations du comité ad hoc.

Ce comité chargé du projet de centre scolaire communautaire se composera d'un.e représentant.e des organisations suivantes: l'Associa-

Centre scolaire ...
Suite en page 5

Mario Paris/L'Aquilon

Dans le cimetière de Fort Smith, une croix toute simple témoigne de la présence des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest, au début du siècle.

Le projet fédéral de réforme de la sécurité sociale pourrait toucher le financement de l'éducation postsecondaire. La position de la Fédération de la jeunesse canadienne-française. Lire en page 3.

La Société Radio-Canada devrait produire une télévision dans laquelle l'ensemble des francophones se reconnaîtraient. Lire en page 5.

Les canadianismes, ces mots bien de chez nous, sont à l'honneur dans la chronique de la langue française d'Annie Bourret. Lire en page 6.

Pour conclure le dossier «Tables nationales», un entretien avec Daniel Cuerrier à propos de la FCFA et un aperçu du travail en alphabétisation de la FFT, au sein de la FCAF. Pour s'y retrouver dans tous ces acronymes, lire en page 7.

Dans la chronique «Le plaisir de lire», Isabelle Hachette et Marc Lacharité nous livrent leurs impressions à propos de deux romans: l'un de Jacques Godbout et l'autre de Dany Laferrière. Lire en page 8.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Méthode de financement préétablie dans les TNO pour 1994-1995

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ron A. Irwin, [illegible] annoncé que l'entente relative à la mise en application d'une méthode de financement préétablie dans les Territoires du Nord-Ouest pour l'année 1994-1995 avait été signée.

Selon cette entente, le gouvernement des TNO devrait recevoir, [illegible] cours de cette année financière, une somme d'environ 883,6 millions$, ce qui représente 75% du budget territorial. Cette entente annuelle remplace l'entente quinquennale d'une méthode de financement préétablie signée en 1990-1991.

Des négociations sont déjà en cours en vue d'établir une méthode de financement préétablie pour 1995-1996 qui, dit-on, tiendra compte de la création du Nunavut [illegible] 1999.

Fusée à détonateur explosif trouvée près de l'Assemblée législative

Le département des incendies de la ville de Yellowknife a répondu à un appel signalant la présence d'une fusée à détonateur explosif dans l'allée de l'Assemblée législative le jeudi 27 octobre dernier.

Après qu'un passant qui se dirigeait vers l'édifice de l'Assemblée ait fait la découverte inquiétante, deux unités et un spécialiste du désamorçage ont été dépêchés sur les lieux pour fins d'examen. On a fermé l'allée afin de procéder à l'étude du mécanisme du détonateur, qui, selon, le département des incendies, ne présentait aucun danger pour le public.

La fusée explosive aurait été désamorcée antérieurement, au terme d'une opération qui consistait, a-t-on dit, à élargir l'entrée de la route qui mène à l'Assemblée législative.

Étude sur les tempêtes dans le Nord

Une expérience réalisée dans le nord du Canada nous permettra de mieux comprendre les systèmes météorologiques qui touchent les latitudes boréales.

L'expérience sur les tempêtes de la mer de Beaufort et de l'Arctique réunit des scientifiques d'Environnement Canada, de l'Université de Toronto, de l'Institut de recherche aérospatiale à Ottawa, de l'Université d'Hokkaido au Japon, de l'Université du Colorado, de l'Observatoire aérologique à Moscou et du bureau météorologique de l'Alaska, à Fairbanks.

Un élément important de cette expérience consiste à utiliser [illegible] avion du Conseil national de recherches du Canada, équipé d'instruments spéciaux, qui recueillera des données en volant dans un certain nombre de tempêtes alors que celles-ci traversent la mer de Beaufort et le nord du district du Mackenzie.

Programme de logement dans les communautés éloignées

Le ministre responsable de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, M. Don Morin, a annoncé aux membres de l'Assemblée législative que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) allait fournir la somme approximative de neuf millions$ pour la construction de nouveaux logements dans les TNO cette année.

Cet octroi, qui est alloué dans le cadre du Programme de logement dans les communautés éloignées pour l'année fiscale 1994-95, a été prélevé du budget de M. David Dingwall, ministre responsable de la SCHL. «Ce financement du fédéral n'est pas près de résoudre le problème du logement dans les Territoires du Nord-Ouest, soulignait M. Morin, mais c'est un début».

Approbation du plan d'utilisation des terres du Keewatin

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Ron A. Irwin, a annoncé que le gouvernement fédéral avait approuvé le plan d'utilisation des terres du Keewatin, une région de 750 000 km² située au sud-est des TNO.

La commission d'aménagement du Nunavut a élaboré le plan qui servira de lignes directrices à la gestion des ressources et au développement dans la région du Keewatin au moment où est entreprise la mise en oeuvre de la revendication territoriale du Nunavut. D'après ce plan, la région visée par la planification peut se prêter à toutes les utilisations, à condition d'appliquer les modalités de l'entente.

Selon le MAINC, le plan tient compte du point de vue des résidants des sept collectivités de cette région autant que de celui du gouvernement, de l'industrie et des organisations régionales. Ces parties ont déjà entrepris l'élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre du plan qui est financée à même les budgets fédéraux actuels des ministères et des organismes designés.

▼ ▼ ▼

Assemblée de l'AFI

Suite de la une

multiculturelle d'Iqaluit qui s'adresse aux clientèles anglophone, inuk et francophone compte depuis deux-trois ans un nombre croissant d'enfants francophones.

Activités et comités

Après s'être occupée pendant quelques années du comité «Femmes», Suzanne Lefebvre cède la place à Liette Valade. Mme Valade s'impliquait précédemment au comité de parents francophones de Iqaluit et s'occupait à l'AFI du recrutement des membres.

Marie Fortier, elle, prend en main le comité «Activités sociales et culturelles». Fin novembre, l'Association francophone conviera ses membres et les gens d'Iqaluit en général à sa traditionnelle partie d'huîtres. Au programme des activités sociales et culturelles, viendra ensuite la fête de Noël pour les petits et les grands. Le comité recueille en ce moment des suggestions d'activités pour cette célébration de fin d'année.

Dans un contexte généralisé de coupures budgétaires, l'Association francophone d'Iqaluit entend s'occuper de plus en plus de levées de fonds. Au sein du conseil d'administration, c'est à Daniel Loyer qu'a été confié ce dossier. M. Loyer se consacrera également au recrutement de nouveaux membres. Selon les données les plus à jour, la population totale d'Iqaluit se chiffre maintenant à 4 000 personnes. 10% d'entre elles sont francophones. L'AFI compte à l'heure actuelle près de cent membres en règle.

La nouvelle présidente de l'Association francophone d'Iqaluit, Suzanne Lefebvre, siège également au comité exécutif de la Fédération Franco-TéNOise (FFT), à titre de vice-présidente. Forte de cette expérience, Mme Lefebvre assumera pour l'AFI le dossier des relations extérieures, entre autres avec la FFT et *L'Aquilon*.

Parmi les dossiers que mènent ensemble l'AFI et la Fédération Franco-TéNOise, les deux parties se préoccupent de l'embauche d'un.e permanent.e pour l'association d'Iqaluit.

Nouvelles dispositions pour la durée du mandat

Au Conseil exécutif de l'AFI, Nicole Beaulieu, la secrétaire, s'est représentée pour un deuxième mandat. Jacques Fortier, qui agissait à titre de trésorier depuis moins d'un an, a également brigué de nouveau son poste. La vice-présidence est revenue à Paul Landry.

Une modification apportée à l'article 21 des règlements de l'association fait en sorte que désormais «les membres élus du Conseil exécutif auront un mandat de deux ans. Les postes de présidence et vice-présidence seront mis au suffrage aux années paires tandis que ceux de secrétaire et de trésorerie (seront comblés) aux années impaires».

Dans le cas de la présidence, les choses se dérouleront toutefois d'une façon un peu différente en 1994-1995. Mme Lefebvre a en effet accepté ce poste pour un intérim de quelques mois. Il devrait se tenir le 15 janvier prochain une assemblée générale spéciale de l'AFI durant laquelle la présidence sera remise à une nouvelle ou un nouveau titulaire.

D'ici là, Suzanne Lefebvre compte travailler énergiquement, avec ses collègues du conseil de l'AFI. «J' espère contribuer à lancer les projets de l'association sur une bonne piste. À l'AFI, nous accordons de l'importance aux activités qui se déroulent «entre nous», pour nos membres. En même temps, nous voulons travailler avec le reste de la communauté dans un esprit d'ouverture et de coopération», précise-t-elle.

Agnès Billa

Centre scolaire

Suite de la une

tion des parents francophones de Yellowknife (APFY), l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY), le Conseil scolaire francophone de Yellowknife, la garderie Plein Soleil, ainsi qu'un.e représentant.e de l'école Allain St-Cyr (direction et personnel enseignant inclus).

Chaque représentant.e sera appuyé.e par un.e remplaçant.e afin d'assurer au comité ad hoc efficacité et dynamisme. Au plan du fonctionnement, les membres du comité ad hoc ont discuté du quorum et du rythme de réunions à adopter. Le comité a décidé de fonctionner sans se préoccuper du quorum dans la mesure où chaque membre du comité peut déléguer un.e remplaçant.e en cas d'absence du (de la) représentant.e. Le rythme des réunions n'a pas été précisé.

Co-présidence

Le comité ad hoc du Centre scolaire communautaire sera co-présidé par Denis Milot, président du Conseil scolaire francophone et Mme Diane Mahoney.

La nomination de l'ancienne présidente de la Fédération Franco-TéNOise à la co-présidence du nouveau comité ad hoc a suscité l'unanimité. Respectée pour son approche consensuelle et coopérative, Mme Mahoney se consacrera au projet du centre scolaire communautaire en animant et en dirigeant les travaux du comité ad hoc. Le rôle de porte-parole officiel du comité lui revient également.

Après avoir réglé la question du statut et de la composition du comité ad hoc, les membres du tout nouveau comité se sont penchés sur leur mandat. Selon une première hypothèse d'échéancier, les tâches confiées au comité devraient être accomplies de par le 1er avril 1997.

Mandat du comité

Les tâches du comité incluent l'élaboration d'un plan stratégique, d'un plan d'action à court terme (un an) et à moyen terme (cinq ans) et de protocoles de communication entre le comité, la communauté et tous les intervenants dans le dossier.

Le comité travaillera également à l'identification des usagers du centre, à la définition de la structure administrative et des politiques internes. Les tâches du comité touchent aussi à l'identification des programmes, des services, des espaces et des équipements ainsi qu'à la préparation des demandes de subvention.

Pour réaliser son mandat, le comité ad hoc qui se veut d'abord un groupe de travail poursuivant un objectif précis entend (quand le besoin se fera sentir) mener des consultations publiques. Ces consultations seront particulièrement importantes quand se posera la question des clientèles à desservir et des programmes à offrir au centre scolaire communautaire.

Même si le nombre d'organisations participant au comité ad hoc a été arrêté, d'autres organisations comme *Canadian Parents for French* (CPF) pourront prendre part au projet, par le biais des consultations.

Les membres du comité ad hoc sont aussi soucieux d'obtenir pour le centre scolaire communautaire un appui aussi large que possible de diverses organisations autochtones, territoriales, francophones et nationales.

Journée de formation pour les membres du comité

Selon le président du Conseil scolaire francophone de Yellowknife, Denis Milot, d'ici à la fin novembre, le Conseil devrait savoir de façon plus certaine si la demande d'installations permanentes pour l'école Allain St-Cyr (qui loge depuis cinq ans dans des portatives) est appuyé par les autorités gouvernementales concernées. Cette annonce signifierait que le projet du centre scolaire communautaire a un avenir prometteur.

En attendant cette confirmation, le Conseil scolaire et le comité ad hoc pour le centre scolaire communautaire entreprendront des démarches auprès de la Fédération Franco-TéNOise pour mettre en commun les ressources qui permettront l'embauche d'un.e contractuel.le au service du comité ad hoc. Il est présentement question de pouvoir engager une personne à raison de deux ou trois jours par semaine.

Le comité ad hoc souhaite que la question de cette embauche soit réglée avant sa prochaine réunion le 10 décembre. A cette date, tous les membres du comité (représentant.e.s et remplaçant.e.s) se retrouveront pour une journée de formation.

La formation portera entre autres sur les démarches, les études et les rapports de consultants qui ont été menés ces cinq dernières dans le dossier d'un centre scolaire communautaire, lors des précédents efforts pour la réalisation du projet.

Lors de la journée de formation, les membres du comité ad hoc souhaitent la présence d'une personne-ressource qui a fait l'expérience concrète de la mise sur pied d'un centre scolaire communautaire afin de les aider à se familiariser avec le travail qui les attend et les étapes que le projet doit franchir avant que l'on lève la symbolique pelletée de terre.

Agnès Billa

Financement du postsecondaire

La FJCF demande au fédéral de ne pas se retirer

La Fédération de la jeunesse canadienne-française aimerait que le gouvernement fédéral y pense à deux fois avant de se retirer complètement du financement de l'éducation postsecondaire.

Selon la Fédération, une telle décision ne ferait que précipiter la hausse des frais de scolarité, ce qui forcerait de nombreux.ses étudiant.e.s à abandonner leurs études. «En se retirant du financement des institutions, en limitant ses responsabilités, le gouvernement fédéral met en danger le système d'éducation postsecondaire et limite son accessibilité aux plus nantis».

Le gouvernement verse présentement huit milliards de dollars par année aux provinces pour l'éducation postsecondaire, dont six milliards sous forme de transferts.

Dans son livre vert sur «la sécurité sociale dans le Canada de demain», le ministre des Ressources humaines propose de réorienter les dépenses fédérales en éducation pour créer un programme plus complet de prêts aux étudiant.e.s: «Nul ne devrait être empêché de poursuivre des études parce qu'il est incapable d'assumer le fardeau d'un prêt étudiant» lit-on d'ailleurs dans le document de travail du ministère.

La Fédération a justement profité de sa comparution devant le Comité permanent du perfectionnement des ressources humaines, qui se penche sur le projet de restructuration du système de sécurité sociale, pour dire qu'il y a une limite [illegible] ce que des étudiants francophones en milieu minoritaire sont prêts à payer pour poursuivre leurs études.

«Toute la notion de l'endettement en est une qui effraie la population canadienne-française et acadienne. Poursuivre des études qui occasionnent un endettement sera perçu par plusieurs comme un prix trop élevé...» lit-on dans le mémoire.

La Fédération souhaite donc que le gouvernement fédéral ne se désengage pas totalement du financement de l'éducation postsecondaire, tout en créant un meilleur programme de prêts aux étudiant.e.s.

Pour atténuer l'impact d'une forte hausse des frais de scolarité, la Fédération propose de mettre sur pied «un système de ristourne sur les prêts étudiants». L'étudiant.e se verrait ainsi accorder une partie de son prêt sous forme de ristourne, qui serait calculée selon le nombre de cours réussis.

Dans [illegible] autre ordre d'idées, la Fédération estime que le gouvernement fédéral devrait, en collaboration avec les provinces, créer des places dans des garderies françaises de façon à freiner l'assimilation des tout-petits.

On pense aussi que le gouvernement fédéral devrait faire la promotion de l'embauche des étudiant.e.s dans le secteur non gouvernemental et privé.

APF


Agnès Billa/L'Aquilon

Après quelques tours de «piste» dans le gymnase de l'école, la classe de Bernadette Leblanc-Fortier de l'école Allain St-Cyr s'y retrouve dans les échanges de partenaires.

Le français de l'informatique

Dans sa deuxième chronique sur la langue française, Annie Bourret remettait les pendules à l'heure quant à la terminologie française qu'il convient d'employer en informatique. Voici maintenant un petit lexique de son cru qui vous révèlera la traduction correcte de termes d'informatique, employés quotidiennement, au bureau comme à la maison...

Chip: une **puce**; **Software**: un **logiciel**; **Bug**: un **problème**; **Cursor**: un **curseur**; **Driver**: un **lecteur de disquette**; **Screen**: un **écran**; **Keyboard**: un **clavier**; **Icon**: une **icône**; **Meg**: un **meg** (méga-octet); **Key** : une **touche**; **File**: un **fichier**; **Directory**: un **répertoire**; **Scroll menu**: un **menu déroulant**; **Spread sheet**: une **feuille de calculimage**; **Digitizer**: un **numériseur d'images**

Annie Bourret (APF)

ÉDITORIAL

De plus en plus de concertation dans les communautés

À Iqaluit comme à Yellowknife, le nombre d'organisations et d'initiatives de la communauté francophone locale augmente depuis quelques années. Cette prolifération des projets et des groupes a pu sembler risquée à certains, vu le nombre de francophones que l'on trouve dans les TNO.

Cette diversification semble au contraire avoir de plus en plus d'effets bénéfiques. La concertation dans les communautés se développe. Elle se fait des fois pour des raisons d'allocation de ressources, comme dans le cas des demandes de subvention au PDCC (le programme de développement communautaire et culturel).

Dans d'autres cas, les organisations d'une communauté se regroupent pour la réalisation d'un projet. La relance du dossier du centre scolaire communautaire à Yellowknife illustre cette situation.

En s'asseyant de plus en plus souvent autour d'une même table pour discuter de préoccupations et d'objectifs communs, les organisations francophones d'une même communauté apprenent à encore mieux se connaître et à bien comprendre les buts propres à chaque groupe. Le dialogue se fait de plus en plus fructueux.

Le développement de ces pratiques de mise en commun et de concertation tombe à point nommé, dans le contexte actuel des coupures budgétaires et de redéfinition des rapports avec les gouvernements.

L'assemblée générale de la Fédération Franco-TéNOise qui se déroule les 4, 5 et 6 novembre fera une large part dans ses délibérations à ces mêmes questions: le repositionnement du ministère fédéral du Patrimoine canadien et les coupures de 38% à l'Accord de coopération Canada-TNO sur le français et les langues autochtones.

Pour en arriver à des positions communes et respectueuses de toutes les composantes de la Fédération, les membres réguliers et les membres associés pourront puiser dans leur propre expérience de concertation locale. Cette expérience devrait en effet beaucoup jouer dans le succès d'une démarche de concertation entre communautés.

Les hypothèses de repositionnement privilégiées par chaque communauté donneront, entre autres, l'occasion à notre réseau associatif de mesurer le chemin parcouru dans la consolidation de nos acquis et de notre identité en tant que communauté franco-ténoise.

Bâtir un réseau fédératif pour une communauté aussi dispersée géographiquement et aussi jeune historiquement que la nôtre demande beaucoup de persévérance. Il est bon de savoir que la cohésion de ce réseau peut aussi maintenant s'appuyer sur les succès des communautés locales en matière de concertation.

Agnès Billa



Distribution du RDI

Radio-Canada recherche une «couverture suffisante»

Radio-Canada (SRC) n'a pas changé d'idée: si les pourparlers avec les câblodistributeurs, portant sur la distribution du signal du Réseau de l'information (RDI) à l'extérieur du Québec ne donnent pas de résultats satisfaisants, la société d'état sollicitera l'intervention du CRTC.

«J'espère que ce ne sera pas nécessaire. Mais la réponse est: oui», a indiqué le président-directeur général, Anthony Manera au terme de sa longue comparution devant les membres du Comité du Patrimoine canadien.

Le président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), M. Keith Spicer, a promis devant le Comité des langues officielles d'imposer la distribution du signel du RDI, même si la SRC n'en fait pas la demande. «Je n'ai aucune indication que le CRTC est prêt à faire cela», a dit M. Manera, qui ne semblait pas être au courant des dernières déclarations du président du CRTC.

Dans une lettre datée du 17 août adressée au ministre du Patrimoine canadien, M. Manera s'est engagé à négocier avec les câblodistributeurs dans le but d'en arriver à «une pénétration importante de RDI à l'extérieur du Québec». M. Manera parle maintenant d'«une couverture suffisante».

M. Manera n'a pas voulu préciser ce qu'il entend par «couverture suffisante». L'idéal, dit-il, serait que toutes les communautés francophones et acadienne aient accès au RDI. Mais, prend-t-il soin d'ajouter, «si on n'obtient pas 100% (de pénétration), ce n'est pas un échec».

Moins d'emplois pour les étudiants

Les étudiants en arrachent de plus en plus lorsque vient le temps de se trouver un emploi d'été. C'est ce qu'indiquent les plus récentes données de Statistique Canada.

En juillet 1989, 64,9% des étudiants âgés de 15 à 19 ans avaient trouvé un emploi alors que cette année, seulement 50,9% d'entre eux avaient un emploi.. La situation est toutefois moins dramatique chez les étudiants de 20 à 24 ans..Toujours en juillet 1989, 81,5% des étudiants de ce groupe d'âge avaient déniché un emploi d'été. Ce taux d'emploi a chuté de 68,7% en 1993, mais a remonté à 72,5% cet été.

Le taux de chômage a également augmenté chez les étudiant.e.s durant cette période. Il était de 12,8% en 1989 chez les 15 à 19 ans et s'élevait à 20,9% en juillet dernier. Chez les 20 à 24 ans, le taux de chômage était de 5,9% en juillet dernier, pour atteindre 14,7% en juillet 1993, et baisser à 10,7% en juillet dernier.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Textes et maquette
Geneviève Gouin

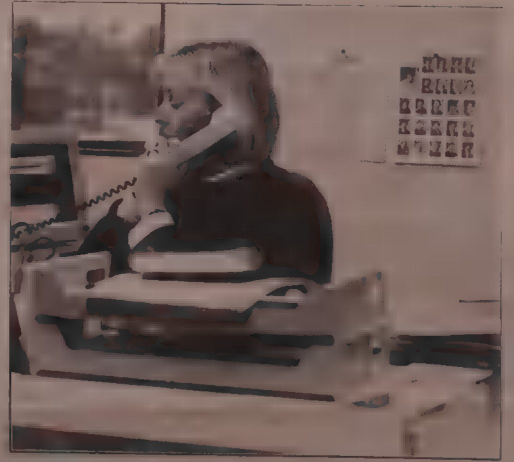
Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Isabelle Hachette
Marc Lacharité
Annie Bourret (APF)
Mario Paris

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Francine Labrie au service des parents



Francine Labrie, agente de développement à la Fédération Franco-TéNOise s'occupe maintenant des dossiers en éducation. Avis aux intéressé.e.s!

Ici Radio-Montréal

Les francophones hors Québec veulent une télévision à «leur» image

Vous rappelez-vous de cet extraordinaire téléroman sur la Déportation des Acadiens, entièrement tourné au Nouveau-Brunswick, et diffusé sur les ondes de Radio-Canada? Ou encore, de cette émission jeunesse produite à Gravelbourg en Saskatchewan, où l'on voyait de jeunes Fransaskois.e.s faisant découvrir à de jeunes Québécois.e.s éblouí.e.s, l'immensité des plaines de l'Ouest? Et cette série avec les artistes de la relève, animée par Daniel Lavoie et Édith Butler? Vous ne vous souvenez pas? Normal, ces émissions n'ont jamais existé!

Pourtant, tout cela aurait pu être vrai. C'est la réflexion qui nous vient à l'esprit lorsqu'on relit le plan d'action quinquennal *Pour répondre aux besoins de programmation en télévision dans les milieux francophones à l'extérieur du Québec*, que la Société Radio-Canada (SRC) avait rendu public en septembre 1988.

Ce plan, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en avait fait une condition lors du renouvellement de la licence en 1987. Radio-Canada avait alors calculé qu'il était possible de desservir adéquatement les populations francophones de l'extérieur du Québec, moyennant un budget supplémentaire de 81 millions$ répartis sur cinq ans.

Six ans après la publication de ce rapport, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) constate que Radio-Canada a lamentablement échoué. Pire: elle accuse carrément la SRC de s'être «moquée» de l'étude que le CRTC lui avait commandée. Non seulement la SRC n'a pas obtenu les 81 millions$, mais les restrictions budgétaires de décembre 1990 ont reporté indéfiniment la mise en oeuvre du rapport.

Ce n'est pas la première fois que les associations francophones se plaignent ouvertement de la Société Radio-Canada. La FCFA, pour ne nommer que celle-là, répète inlassablement le même message sur toutes les tribunes. Que ce soit devant le CRTC, le Comité permanent des langues officielles et, maintenant, le Comité du Patrimoine canadien, le discours se résume en une phrase: la programmation de la SRC ne tient pas compte des besoins des régions.

«En quoi les dramatiques, qui recréent pour la plupart des scènes de la vie montréalaise et québécoise, sont-elles un véhicule idéal pour refléter le Canada et ses régions?», se demande la FCFA, qui reproche à Radio-Canada «son approche du bilinguisme territorial dans laquelle se retrouve un Québec français et un Canada anglais». Elle réclame maintenant qu'un budget soit réservé chaque année pour la programmation régionale.

Le Bloc québécois a aussi découvert les vertus de la régionalisation et ne s'oppose pas à une redistribution du budget de Radio-Canada en faveur des régions. «Tant et aussi longtemps qu'on va être dans le Canada c'est important qu'on apprenne à mieux se connaître, puisqu'on aura à vivre malgré tout ensemble après», selon la députée bloquiste Suzanne Tremblay.

Elle pense que «Radio-Canada est passée à côté de sa mission et de son mandat» et que le CRTC «a manqué de vigilance». La porte-parole du Bloc pour les dossiers touchant la francophonie canadienne ne voit pas pourquoi Radio-Canada ne pourrait pas produire une dramatique dont l'action se situerait dans les Prairies, «plutôt que dans la campagne rurale du Québec».

APF

Trousses «Premiers pas»

L'affaire est dans l'sac!



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Denise Canuel de Yellowknife reçoit, en compagnie de sa fille Shoshanna, une trousse «Premiers pas» pour le petit Alexander Edgar né à la fin de l'été 1994. La famille Canuel-Kirkwood s'est présentée juste à temps pour recevoir la trousse des mains de Marie Patterson, la veille du départ de l'agente de développement de la Fédération Franco-TéNOise.

Gestion scolaire

Le fédéral appuiera les parents franco-colombiens de «tout son poids»

Le ministre du Patrimoine canadien est peut-être impuissant à forcer la Colombie-Britannique à respecter la Charte canadienne des droits et libertés et le droit des francophones à gérer leurs écoles, mais il entend bien appuyer les parents dans leur bataille judiciaire. «Le gouvernement du Canada va mettre tout son poids derrière cette contestation judiciaire», ■ soutenu le ministre Michel Dupuy lors de sa comparution devant le comité parlementaire des langues officielles.

Le gouvernement a déjà décidé de financer la poursuite judiciaire que les parents franco-colombiens ont déposée devant la Cour suprême de la province. Pour le ministre, la victoire des parents francophones ne fait aucun doute, puisque la Cour suprême du Canada ■ reconnu le droit des parents à la gestion scolaire dans un jugement rendu en 1990. «Il y aura une contestation judiciaire, il y aura une décision à laquelle le gouvernement devra se plier, il y aura une gestion scolaire».

L'utilisation des tribunaux est «une méthode lente, coûteuse mais efficace», estime le ministre, qui dit avoir tenté de convaincre le gouvernement de la Colombie-Britannique de ne pas dépenser inutilement l'argent des contribuables dans une cause perdue à l'avance. Le ministre Michel Dupuy a d'ailleurs qualifié la Colombie-Britannique de «dernier foyer de résistance absolue» en ce qui concerne le droit des francophones à gérer leurs écoles.

APF

Chronique santé

Êtes-vous atteint.e du *Novembris male* ?

Novembre revient chaque année, c'est un fait auquel [redacted] ne peut échapper. Le 11e mois de l'année, que certains appellent «le mois des morts», semblait même déplaire à Victor Hugo qui écrivait «Quand novembre de brume inonde le ciel bleu...».

Hugo ne croyait pas si bien dire car novembre correspond à «brumaire» et «frimaire», deux mois du calendrier républicain qui s'écoulaient à la même période et qui sont des dérivés de brume et frimas, vous l'aurez deviné. Mais avec tout ce qu'il comporte, novembre ne serait-il pas dérivé de «névrose»?

De fait, avec son apanage de froid, d'obscurité et de grisaille, [redacted] a souvent l'impression que ce mois n'en finit plus, ce qui n'est sûrement pas étranger aux phénomènes de la dépression et de l'anxiété. Selon l'Institut canadien de la recherhce sur la condition physique et le mode de vie, il est toutefois possible de remédier à ces maux.

Les cas d'anxiété et de dépression pouvant survenir en cette période signalent souvent une incapacité de faire face au stress. Or, selon l'Association canadienne des psychiatres, pas moins de 47% des Canadiens et Canadiennes rapportent «être extrêmement stressés plusieurs fois par semaine». D'après l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie, l'activité physique serait un moyen très approprié de surmonter cette tension mentale.



L'anxiété

L'anxiété est une tendance à réagir à des situations en s'inquiétant, en doutant de soi et en craignant la catastrophe. L'activité physique peut aider les gens anxieux.

Une séance d'exercice permet souvent de réduire son anxiété pendant deux à quatre heures. La relaxation, le repos ou la psychothérapie produisent les mêmes améliorations, mais l'effet de l'activité physique dure plus longtemps. Il faut cependant respecter certaines conditions:

1. Il faut pratiquer une activité continue et rythmique, c'est-à-dire une activité aérobie;

2. Il faut faire cette activité jusqu'à ce qu'on ressente une tension physique légère à moyenne. (Une minute peut suffire à créer cette tension chez les personnes souffrant de troubles cardiaques ou respiratoires.)

Selon des expériences qui ont été effectuées, l'exercice à long terme aide les personnes qui se sentent généralement anxieuses, surtout celles qui souffrent d'anxiété légère ou moyenne. Ces personnes deviennent moins anxieuses quand elles suivent un programme d'activité physique pendant au moins dix semaines. Les avantages sont encore plus grands si le programme dure plus de 15 semaines.

La dépression

L'exercice peut aussi réduire la dépression. Une personne dépressive est une personne triste, désespérée, pessimiste qui [redacted] perdu intérêt à la vie. Les gens qui souffrent de dépression sont souvent moins dépressifs après avoir pratiqué une activité aérobie pendant deux à six mois.

Mais l'exercice n'est pas toujours bon. Des gens qui ne sont pas dépressifs le deviennent parfois à cause d'une «dépendance» à l'activité physique. Cela se produit surtout chez les athlètes de compétition qui suivent un entraînement intense. Le surentraînement mène parfois au «syndrome du surmenage», qui s'accompagne d'une baisse de la performance et parfois d'une dépression. Quand une personne en est atteinte, le meilleur remède est le repos.

C'est le dosage de l'exercice qui le rend avantageux ou nuisible à la santé mentale. On fait actuellement des études pour déterminer la durée et la fréquence idéales ainsi que le meilleur type



d'exercice pour traiter l'anxiété et la dépression.

En attendant, on sait qu'un minimum d'exercice ne peut qu'être bénéfique pour la santé mentale comme pour le corps. Et comme à Yellowknife les salles d'aérobie ne manquent pas, vous n'aurez pas d'excuse!



Adaptation de Geneviève Gouin
Source: ParticipAction MD

Chronique de la langue française

Auprès de ma blonde...

Le sens du mot «blonde», comme dans la chanson *Auprès de ma blonde*, ne survit plus qu'au Canada. C'est pourtant bien la France qui nous [redacted] légué la signification de «fiancée» ou de «petite amie», courante au 16e siècle! Nos canadianismes sont souvent des mots, des prononciations et des sens disparus en France entre les années 1500 et 1750.

Une vraie mot-saïque

Bien entendu, on ne s'est pas contenté de garder des mots anciens. On en a créé sur mesure comme «poudrerie». On a emprunté «maskinongé» et «atoca» aux langues amérindiennes. Dans une expression comme «dégrer la table», on a adapté un terme maritime (dégréer un voilier) à la vie de tous les jours. Tout de même, l'emploi de vieux mots oubliés aujourd'hui en français caractérise notre parler d'un bout à l'autre du pays. Alors pourquoi ne pas en «écornifler» quelques-uns, juste pour le plaisir de renouer avec nos racines?

Commençons par «astheure» (ou à c't'heure), l'une de nos expressions les plus courantes. «Astheure» vient de la vieille tournure «à cette heure», qui voulait dire «maintenant, tout de suite» vers 1530. Au sens de «parce que, car», «à cause que» était courant dans les conversations jusqu'au 18e siècle en France. Enfin, la longue formule «Je vous souhaite le bon jour» pour se saluer a vite cédé la place à «bonjour». Et, dès le 19e siècle, bonjour se dit à n'importe quelle heure et remplace même bonsoir.

La prononciation «siau» pour «seau» [redacted] été introduite en Nouvelle-France par des colons du Nord-Est de la France. «Formage», considéré comme une «faute», observe fidèlement son origine latine «formatica». En réalité, le mot «fromage» était une déformation fautive du mot «formage», exactement comme «aréoport» au lieu d'«aéroport», où deux sons changent de place. Mais fromage était si répandu que les dictionnaires l'ont conservé vers 1660, condamnant ainsi formage.

Des mots qui résistent [redacted] temps

Courant en 1283, le mot «avaricieux» [redacted] précédé «avare» de presque 250 ans. Les deux ont longtemps été concurrents: un grand auteur comme Molière utilisait «avaricieux» dans sa pièce de théâtre intitulée... *L'Avare*! Chez nous, «avaricieux» s'emploie encore, de même qu'«écrapoutir», «achalant», «besson», «se revenger», «chicoter»... Ah, on pourrait en citer encore longtemps de ces beaux vieux mots canadiens, autrefois bien «français». Mais, comme de raison, les meilleures choses ont une fin.

Ça [redacted] date pas d'hier!

«Abrier»: en usage au 11e siècle, on considère abrier comme un «vieux» mot dès 1684 en France.

«Bavasser»: Bavasser vient d'un ancien sens de baver, qui signifiait «dire des niaiseries» au 15e siècle.

«Grafigner»: Courant entre le 15e et le 16e siècle pour parler d'égratignure. Au 17e siècle, on l'utilise seulement pour parler des chats qui grafignent.

«Maganer»: Depuis la première attestation de maganer dans un texte de 1180, on a trouvé au moins 40 différentes façons d'écrire ce mot. Il a disparu de l'usage en France depuis le 17e siècle.

Annie Bourret (APF)

ERRATUM

UNE ERREUR S'EST GLISSÉE À LA PAGE 5 DE L'ÉDITION DE L'AQUILON DU 28 OCTOBRE. LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU GROUPE PARENTS-ENFANTS, DONT IL EST QUESTION DANS LE TEXTE *LE COIN DES ENFANTS ET DES PARENTS*, EST LE **873-2379** ET NON PAS LE 873-2371. TOUTES NOS EXCUSES.

Ailleurs dans la Francophonie

Marc Godbout quitte la FCFA

Le directeur général de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), M. Marc Godbout, [redacted] annoncé qu'il quitterait ses fonctions après le prochain Conseil national des présidentes et présidents (CNPP) de la FCFA, à la fin du mois de novembre.

«Après plus de trois ans au poste de directeur général de la Fédération, a-t-il dit, le temps me semble propice pour assurer une transition la plus douce possible maintenant que la planification stratégique mise de l'avant semble rapporter des dividendes.»

À titre d'expert-conseil, M. Godbout s'est vu confier par le Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne (CARHFC), un organisme indépendant créé par le ministère fédéral du Développement des ressources humaines, le mandat de conceptualiser le plan directeur de la formation et de l'adaptation de la main-d'œuvre francophone au pays.

Le BQ critique Jean-Louis Roux

La députée bloquiste de Rimouski-Témiscouata, Mme Suzanne Tremblay, a dénoncé le silence du sénateur Jean-Louis Roux en ce qui a trait à l'absence de services en français pour les minorités francophones.

Selon Mme Tremblay, c'est seulement lorsqu'il s'est présenté devant la Townshippers Association (Estrie, Qc), pour discuter de la difficulté d'obtenir des services en anglais auprès des ministères fédéraux, que M. Roux s'est dit «scandalisé» d'une telle situation. Suzanne Tremblay soulignait toutefois que la population anglophone au Québec (10%) bénéficiait de 52,7% de postes bilingues alors que la population francophone du reste du Canada (33,4%) n'avait droit qu'à 39,4% de postes bilingues.

Toujours selon Mme Tremblay, si l'on voulait appliquer le même ratio population/postes bilingues qu'au Québec dans le reste du Canada, il faudrait créer plus de 31,000 nouveaux postes.

La porte-parole de l'Opposition officielle en matière de Patrimoine canadien déclarait que le silence de M. Jean-Louis Roux «devant l'absence de services pour les francophones vivant à l'extérieur du Québec [est extrêmement révélateur] de l'attitude tendancieuse de ce comédien récemment nommé sénateur par le premier ministre Jean Chrétien.

* * *

Dossier «Tables nationales»

Au nom des Franco-ténois.e.s

La communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest respire à pleins poumons; elle vit, bouge et fait preuve de dynamisme lors de projets et d'activités de toutes sortes. Son coeur bat pour la survie du français dans le Nord du Canada, mais elle n'est pas recluse dans cet environnement. Elle a «le bras long», comme on dit, car la Fédération Franco-TéNOise, son artère politique, s'emploie également à la représenter où elle ne peut physiquement se rendre. Par l'entremise de cette représentation, les francophones des TNO s'impliquent dans divers secteurs sur la scène nationale. Ainsi, les Franco-ténois.e.s bénéficient de ces outils que d'autres organismes peuvent leur apporter, et qui favorisent le développement de leur communauté... Cette semaine, nous vous présentons le dernier volet du dossier «Tables nationales». À la veille de l'assemblée générale anuelle de la FFT et du dépôt des rapports des différent.e.s représentant.e.s à ces tables, nous espérons que les comptes-rendus publiés vous auront aidé à comprendre leurs rôles et à mieux saisir les enjeux.

Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA)

Représentant: Daniel Cuerrier

L'acronyme «FCFA» est souvent mentionné dans le cadre des bulletins de nouvelles, lorsqu'il est question de sujets importants touchant les minorités francophones au Canada.

C'est parce qu'elle est le chien de garde des droits des francophones minoritaires qu'elle joue un rôle important auprès de ces derniers. En tant que porte-parole des communautés francophones et acadienne dans l'arène gouvernementale, la Fédération, mue par le souci constant de bien représenter ses membres, se fait donc le devoir de jouer un rôle d'avant-plan au niveau des dossiers nationaux et de créer l'impact voulu auprès du gouvernement fédéral.

La FCFA est un organisme national regroupant des corporations privées, des associations provinciales et territoriales ainsi que d'autres organismes nationaux. Tout comme les autres organismes pancanadiens qui veillent aux intérêts des francophones hors Québec, elle accueille chaque année des représentant.e.s de ses organisations membres lors d'une assemblée générale annuelle, en plus de tenir deux conseils nationaux des présidentes et présidents (CNPP).

Pour ce qui est de la communauté francophone des Territoires du Nord-Ouest (TNO), c'est au président de la Fédération franco-TéNOise (FFT), en l'occurence M. Daniel Cuerrier, que revient le mandat de siéger à la FCFA à titre de représentant. M. Cuerrier, qui assistera au prochain conseil national des présidences (CNPP) à Ottawa, connaît déjà les dossiers prioritaires qui seront à l'agenda de cette rencontre à la fin du mois de novembre.

On a débattu la question au CNPP du mois d'avril et à l'AGA du mois d'août à Moncton: le renouvellement de la constitution de la FCFA semblait être une impasse pour les membres de la Fédération, mais on a finalement atteint le compromis. Comme l'explique Daniel Cuerrier, «beaucoup d'associations provinciales et territoriales avaient le sentiment que les organismes nationaux prenaient beaucoup de place au sein de la FCFA.» On [redacted] remis le membership des organismes nationaux en cause et on s'interrogeait à savoir si la Fédération ne devait pas être uniquement le porte-parole des associations provinciales et territoriales, ce qui a provoqué du mécontentement au niveau national.

«[...] les coupures ne se négocient pas [...].»

«Le compromis que nous avons adopté fait en sorte que les organismes nationaux sont toujours membres, mais qu'ils ont un nombre limité de votes au CNPP, et cela semble faire l'affaire de tout le monde», explique M. Cuerrier.

En outre, la FCFA s'est doté de nouvelles structures et de nouveaux modules qui seront entérinés lors de sa prochaine assemblée générale.

Dans un rayon plus large, la FCFA se penchera également sur l'importante question du repositionnement du ministère du Patrimoine canadien. Il sera alors question d'un nouveau mécanisme de concertation, de l'accès aux fonds inter et intraministériels, et d'un nouveau mécanisme de répartition des subventions. «Puisque les coupures [redacted] se négocient pas, nous aimerions tout de même avoir droit de regard sur la façon dont elles seront appliquées», souligne le président de la FFT.

Un autre sujet, celui-là plus délicat, est celui du positionnement de la FCFA face au Parti Québécois. Selon Daniel Cuerrier, c'est un terrain où la Fédération «marche sur la pointe des pieds». «On en parle de façon émotive. Certains paniquent, d'autres sont plus fatalistes, mais il reste que c'est un sujet tendu», dit-il. Malgré cela, la FCFA désire s'avancer dans ce dossier et entreprendre des discussions avec le gouvernement de Jacques Parizeau.

«[de] l'énergie et [des] fonds dans l'autoroute électronique [...]»

Une dernière préoccupation mais non la moindre est l'autoroute électronique. C'est connu, les entreprises et les organisations de tout genre veulent maintenant s'adapter aux changements technologiques. La FCFA n'y fait pas exception, d'autant plus que la communication avec ses membres en dépend. «L'information parvient toujours à la FFT, mais il y a selon moi matière à amélioration. Il est certain que le problème de la distance est généralisé, mais il faut mettre l'énergie et les fonds dans l'autoroute électronique qui est une solution au problème», de dire Daniel Cuerrier.

La FCFA veut s'assurer que l'autoroute électronique soit accessible aux francophones hors Québec. Le dossier n'est qu'à la phase embryonnaire, mais si la science évolue rapidement, il faut savoir adopter son rythme, mais pour ce qui est des communautés, la FCFA désire que cela se fasse en français. «Ce dont il faut s'assurer, souligne M. Cuerrier, c'est que les informations permettant d'accéder au système soient disponibles en français. Mais pour cela, il faudra intervenir à la base: «Si l'on doit demander du financement au gouvernement fédéral, ce sera assurément au niveau de l'implantation des services», conclut Daniel Cuerrier.

Geneviève Gouin

Fédération canadienne de l'alphabétisation en français

Représentante: Suzanne Lefebvre

Plutôt que d'expliquer le rôle de la Fédération de l'alphabétisation en français (FCAF) de «A à Z», nous parlerons ici de ses répercussions directes dans les TNO, et de l'importance qu'elle a pour ses représentant.e.s.

La FCAF, en pleine période de réflexion sur sa position en ce qui concerne la refrancisation, n'en oublie pas pour autant sa préoccupation première: l'alphabétisation. Aussi, elle continue d'organiser des colloques, dont le prochain en décembre, à Aylmer, auxquels assistent les intervenant.e.s des TNO dans ce dossier.

En plus de Suzanne Lefebvre, qui assure la représentation des TNO à la FCAF, les Franco-ténois.e.s peuvent maintenant compter sur Mme Louise Desbiens qui siège désormais sur la table nationale des apprenantes et des apprenants.

Hormis sa représentation au niveau national, le dossier de l'alpha, une des priorités de la FFT, a donné lieu à une foule d'activités au cours de l'année: campagne de sensibilisation sur la lecture en famille, rallye de lecture, les trousses «Premiers pas» accompagnées du slogan «Ensemble on vit, ensemble on lit, ensemble on bâtit», et l'inauguration de la ligne ALPHA-TNO (873-8887). En outre, la FFT élabore présentement un projet d'ateliers ayant pour thème «Ensemble, c'est facile d'apprendre», financé par le GTNO.

Toutes ces réalisations démontrent sans conteste l'intérêt des Franco-ténois.e.s pour l'alphabétisation.

G.G.

Des jeunes de l'École Allain St-Cyr visitent le Nouveau-Brunswick à distance



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Le professeur Terry Gallant et ses élèves de 4e, 5e et 6e années participent à un projet des plus intéressants: Avec d'autres écoles du Manitoba, de l'Alberta, et du Nouveau-Brunswick, ils prennent part à un échange d'objets provenant de leurs régions respectives. Ainsi, il y a quelques jours, les élèves de l'École Allain St-Cyr ont appris de nouvelles choses sur le Nouveau-Brunswick. À leur tour, ils enverront une trousse d'objets typiques des TNO qui circulera dans les autres écoles. Les voyages forment la jeunesse, même à distance!

LE PLAISIR DE LIRE

Jacques Godbout
Le temps des Galarneau

Jacques Godbout, écrivain québécois, journaliste pour le magazine *L'Actualité* et essayiste, a publié son deuxième roman sur la vie de famille des Galarneau. *Le temps des Galarneau* suit son premier recueil *Salut Galarneau!* édité en 1967.

Jacques Godbout commence son roman en nous plongeant dans un univers strict d'uniforme de garde de securité. Cet attirail, qui porte le nom de «Harry's Security», lui permet d'évoquer la guerre, depuis les plaines d'Abraham, entre le français et l'anglais. «L'anglais faisait plus sérieux et certainement beaucoup plus peur aux petits voleurs à l'étalage. Aujourd'hui plus rien ne fait peur à personne. Ce n'est pas que les gens soient devenus plus courageux qu'hier: la morale est à sec comme les fonds de bénitier. Tout change».



Ainsi le décor est planté, l'intrigue commence. Des questions sur l'éthique d'un mariage blanc en vue d'obtenir la citoyenneté canadienne; sur la moralité d'Arthur, un frère qui se cherche dans les villes francophones d'Europe; et les différences entre le Français et le Québécois vues par un Montréalais de banlieue constituent la toile de ce roman.

Les souvenirs et les pensées de François, le héros, emportent le conteur dans un monde où l'imaginaire côtoie le réel et le passé se confond avec le present.

L'écrivain utilise des exemples empruntés à la vie quotidienne afin de nous montrer notre univers contemporain et l'étrange relation des êtres humains entre eux.

Un roman à lire qui s'avère, dès les premières pages, une réflexion originale sur la vie d'un Québécois essayant de comprendre, à partir de son passé, son futur au Canada.

Isabelle Hachette

Dany Laferrière
Le goût des jeunes filles

Ayant entendu parler de Dany Laferrière grâce à son «célèbre» roman *Comment faire l'amour à un negre sans se fatiguer*, ma curiosité a été piquée à la vue d'un nouveau titre de cet auteur. *Le goût des jeunes filles* est un roman qui se déroule principalement en Haïti. Comme monsieur Laferrière s'exprime à la première personne, on a l'impression qu'il raconte sa propre histoire mais il s'en défend bien en interview, et pourtant...

L'histoire commence en Floride où le personnage principal se détend tranquillement dans son bain. Il adore faire la lecture de son courrier en ce moment de totale relaxation. Soudaine inspiration, il décide tout simplement d'écrire un scénario de film! Il s'en permet le monsieur!

Ce film est un livre ouvert sur une vie de quartier en Haïti où un petit garçon, l'auteur, est en totale admiration devant ses voisines d'en face, toutes de remarquables beautés. Il rêve du jour où il «ira au paradis, c'est-à-dire en face». Il observe cette maison vivre de la fenêtre de sa chambre; il en connaît les moindres allées et venues, autant celles de ses occupantes que celles de leurs soupirants...

Un soir, son meilleur ami, Gégé, décide de l'emmener au bordel voir les filles. Il est fasciné par cette luxure. Mais un marsouin (police locale) saoûl-mort, l'aborde et décide de lui faire la vie dure. Il sort un fusil et le petit garçon s'enfuit. Gégé ira le rejoindre un peu plus tard, mais entre-temps, il se fâche et décide de montrer au marsouin de quel bois il se chauffe. Il monte à sa chambre d'hôtel et en redescend avec les couilles du méchant monsieur dans sa poche!



L'enfant est apeuré à la pensée des supplices qu'il pourrait subir et il doit trouver un refuge avant que les policiers ne les retrouvent, Gégé et lui. Idée: Il demande à la voisine d'en-face de les cacher pendant quelques jours. Elle accepte.

Pendant ces quelques jours, le jeune garçon vivra des moments inoubliables avec ces merveilleuses jeunes femmes qui se croisent, s'animent, se querellent, s'interrogent, se déshabillent, se pavanent. Il découvrira tout ce dont il rêvait et apprend à mieux connaître le monde des plus grands. Il y fera aussi ses premiers pas sexuels (fallait s'y attendre!). Sa mésaventure se transforme en une expérience de vie inoubliable et se termine sur une note heureuse (je ne vendrai pas le «punch»!).

Après une introduction un peu lente et une difficulté à pénétrer dans le monde de l'auteur dû à la quantité impressionnante de personnages, ce livre s'avère d'une vivacité surprenante et d'un réalisme attachant. Dany Laferrière nous fait découvrir Haïti par le truchement de ses habitants, fiers et débordants d'énergie.

Même s'il se défend d'écrire sur sa propre vie, il nous fait croire que c'est la sienne et c'est ce qui fait la force de ce roman. Une suggestion rafraîchissante qui vous divertira et vous renseignera sur une toute autre culture que la nôtre.

Marc Lacharité

Vous aimez lire, écoutez de la musique et...écrire? Vous pouvez collaborer aux chroniques *Le plaisir de lire* et *Le plaisir d'entendre* dans *L'Aquilon*. Contactez-nous!

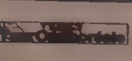
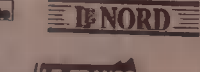
(403) 873-6603

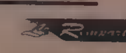
* ■ *










LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 41, vendredi 11 novembre

Assemblée générale de la Fédération Franco-TéNOise du 6 novembre 1994

Le repositionnement et les services en français sont débattus

«Une des très grandes forces de notre mouvement, c'est que, même si nous ne sommes pas toujours d'accord, nous sommes capables de consensus quand cela s'impose».

Daniel Cuerrier, le président de la Fédération Franco-TéNOise (FFT), résume ainsi ses impressions générales à propos des rencontres des membres et des membres associés de la Fédération, les 5 et 6 novembre derniers.

En raison de l'importance de deux dossiers - le repositionnement et les services en français - les ordres du jour du conseil d'administration et de l'assemblée générale annuelle ont été réaménagés. Pour permettre aux membres de se prononcer sur ces deux questions, les ateliers sur le financement privé, le programme de développement communautaire et culturel (PDCC) ainsi que le mandat de *L'Aquilon* ont été remis au conseil d'administration de février 1995.

Repositionnement

Après des discussions dans leurs localités respectives, les associations membres de la FFT devaient opter pour l'une des options avancées par le ministère fédéral du Patrimoine canadien dans le cadre de son projet de repositionnement.

Le terme «repositionnement» désigne le projet du ministère de redéfinir ses rapports avec les organisations des communautés de langues officielles, entre autres en ce qui a trait au financement des organisations et des communautés.

Les associations francophones de Fort Smith, Hay River et Yellowknife privilégiaient l'option 3 d'une entente Canada-communauté. L'association francophone de Iqaluit préférait l'option 4 des «contrats» de mise en oeuvre au développement communautaire.

Au cours des discussions du week-end, les membres de la Fédération se sont entendus pour promouvoir auprès de Patrimoine canadien une «option 3.5», qui s'apparente à une entente Canada-communauté, avec l'accent mis sur la gestion des fonds et, en général, la gestion du programme d'appui direct à la francophonie.

Les représentant.e.s de Patrimoine canadien qui participaient aux réunions de la FFT, MM. Pierre Gaudet, Jean-Gilles Francoeur, Ken East et Chuck Larocque ainsi que Mme Huguette Beaulieu, se sont dits prêt.e.s à travailler avec la communauté franco-ténoise afin de développer cette formule de financement inédite qui devrait entrer en vigueur au printemps ou à l'automne 1995.

À l'assemblée générale du 6 novembre, le comité exécutif de la FFT a proposé à ses membres une ébauche de politique de gestion du programme d'appui direct. Les membres ont jusqu'au 14 décembre pour en discuter dans leur localité. La 2e version de la politique sera transmise aux membres de la FFT début janvier 1995. La version finale de la politique de gestion sera proposée pour adoption au conseil d'administration de la Fédération du 11 février 1995.

Services en français

Le 1er novembre, M. Daniel Cuerrier rencontrait Nellie Cournoyea, la première ministre des TNO. L'entretien portait presque exclusivement sur l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones, échu depuis le 31 mars 1994.

Mme Cournoyea a confirmé que des coupures d'au moins 35% s'appliqueraient à l'Accord, dans son ensemble. La première ministre a par ailleurs évoqué la possibilité que les coupures imposées au volet des services en français soient de plus grande envergure. Le programme de développement communautaire et culturel n'est pas non plus à l'abri des coupures.

«Avec des moyens financiers réduits, le Gouvernement des TNO (GTNO) accorderait la priorité à la prestation des services exigés par la loi [des langues officielles]», précise le président de la FFT.

Bien que, selon certaines sources, la signature de l'Accord soit imminente, la première ministre a demandé à la FFT de consulter ses membres et d'indiquer au GTNO dans deux semaines quels sont les services essentiels dont la communauté préconise le maintien.

M. Cuerrier ajoute: « Nous pouvons également suggérer quels services assumés par le gouvernement pourraient être offerts à contrat à un coût moindre». La FFT favorise aussi la révision de services existants. «Par exemple, l'interprétation des débats à l'Assemblée législative à temps plein pourrait devenir un service sur demande. Le reste du temps, l'interprète-traducteur pourrait s'occuper de la publication des travaux de l'Assemblée en français».

Les commentaires de la communauté franco-ténoise sur les coupures seront acheminés à Mme Elizabeth Biscayne, la sous-ministre adjointe responsable des Langues officielles au ministère de l'Exécutif. La Fédération Franco-TéNOise attendra la suite des événements avec intérêt.

Agnès Billa



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Des déléguées au conseil d'administration de la Fédération Franco-TéNOise du 6 novembre dernier écoutent avec attention l'exposé de M. Pierre Gaudet de Patrimoine canadien sur le repositionnement. De gauche à droite: Mme Christiane Lacasse-Clarke de l'Association des parents de Yellowknife, Mme Julie Bernier de l'Association franco-culturelle de Hay River, et Mme Monique Bird de l'Association francophone de Fort Smith.

Marie-Claire Leblanc, la récipiendaire du Prix Jeanne Dubé en 1994 a été indéniablement une bénévole hors pair dans la communauté francophone des TNO. Elle s'est consacrée au dossier de l'éducation en français et les Franco-Ténois.e.s lui doivent la gestion scolaire. Lire en page 2.

Les 4, 5 et 6 novembre, c'était le rendez-vous de la francophonie ténoise à Yellowknife. À l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération Franco-TéNOise, les discussions, les décisions et, en soirée, les divertissements ont rassemblé des bénévoles motivé.e.s et prêt.e.s à relever les défis de l'heure. Voir en pages 4 et 5 le reportage-photo de Geneviève Gouin et Caroline Lafontaine.

Quand le chômage est causé par le manque d'emplois, que peut-on faire? Le Conseil canadien de la coopération suggère les coopératives de travail. Lire en page 7.

La réforme Axworthy: une opération en plusieurs volets. Lire les textes de l'APF en pages 3 et 6.



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Après la remise du prix Jeanne Dubé à Mme Marie-Claire Leblanc, la vice-présidente de la Fédération Franco-TéNOise, Suzanne Lefebvre (à gauche) et le président de la FFT, Daniel Cuerrier (à droite) reprennent pour M. Chuck Larocque de Patrimoine canadien la danse des canards qui lui avait tellement plu l'an dernier.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Iqaluit en deuil après la mort de huit chasseurs inuits

Iqaluit traverse présentement l'un des moments les plus difficiles qu'il lui ait été donné de vivre. Après quelques jours de recherche en mer sans qu'il ait été possible de retrouver les corps des huit chasseurs inuits disparus, la communauté d'Iqaluit reste on ne peut plus ébranlée par la tragédie qui vient de se produire.

Le vendredi 5 novembre dernier, plusieurs personnes ont fermé boutique et pris congé et se sont jointes aux deux chasseurs rescapés pour rendre un dernier hommage aux huit hommes -certains très jeunes et d'autres plus âgés et très respectés- qui ont péri dans la Baie Frobisher.

L'Aquilon tient également à offrir ses condoléances aux familles et amis des chasseurs disparus, ainsi qu'à tous les résidant.e.s d'Iqaluit touché.e.s par cette affligeante nouvelle.

Jour du Souvenir à Yellowknife

Si le 11 novembre est un jour particulier pour plusieurs, la journée le précédant ne l'aura pas moins été puisque le Secteur du Nord des Forces Canadiennes (SNFC) y trouvait une occasion toute spéciale à commémorer.

Il y a un an, c'est à cette date que l'on stationnait un véhicule de reconnaissance du commando des Lynx devant les quartiers généraux du SNFC. D'ailleurs, vous avez sûrement déjà pu remarquer ce char blindé de couleur blanche portant les lettres «UN» qui porte désormais l'appellation de «monument».

Le 26 avril dernier, le véhicule a officiellement été dédié aux membres du personnel militaire canadien qui, par leur dévouement et leurs sacrifices, ont favorisé la paix dans le monde. Ce «monument commémoratif» souligne également le dévouement de celles et ceux qui ont été tués lors des deux Grandes Guerres ainsi que durant la Guerre de Corée. Ces événement seront reflétés tout au long des activités et parades du SNFC.

Un pas avant pour l'Arctique de l'Ouest

Le Comité d'organisation du développement constitutionnel (CODC) a donné le coup d'envoi à la deuxième phase du processus constitutionnel de l'Arctique de l'Ouest. Les membres du CODC en sont maintenant rendus à l'étape des rencontres d'information avec les communautés de l'Ouest des TNO, qui permettront à ces derniers d'être renseignés sur les dossiers et les thèmes dont il sera question lors de la première conférence constitutionnelle, en janvier prochain.

Le CODC espère ainsi rencontrer les 34 communautés constituant l'Ouest des TNO, et choisir les 150 participant.e.s qui assisteront à la conférence. De ce nombre, on comptera quelques députés, des chefs de communautés autochtones, ainsi que quelques maires. La balance des participant.e.s sera constituée d'un nombre égal de femmes et d'hommes, de résidant.e.s autochtones et non-autochtones, qui seront choisis équitablement dans chacune des communautés.

Le formulaire d'inscription en tant que participant.e à la conférence sera disponible à compter du 14 novembre prochain et doit être retourné dûment rempli avant le 9 décembre. Les personnes intéressées peuvent en obtenir copie en communiquant avec le bureau du CODC à Yellowknife au (403) 873-4440.

Semaine nationale de sensibilisation aux toxicomanies

Dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux toxicomanies, qui se déroule du 13 au 19 novembre, la première ministre des TNO, Mme Nellie Cournoyea, a annoncé la tenue de plusieurs événements communautaires. Ces derniers viseront non seulement à sensibiliser la population des TNO mais annonceront également les programmes et services disponibles pour cel'es et ceux nécessitant un support quelconque pour des activités ou autres.

À l'occasion de l'Année internationale de la famille, les communautés participeront à des activités de sensibilisation qui mettront l'accent sur une vie familiale saine.

On équilibre le prix de la fourrure

Le ministèret des Ressources renouvelables du GTNO a introduit de nouveaux prix qui devraient stabiliser le marché de la vente des fourrures ainsi que les revenus des trappeurs. En vigueur depuis le 4 novembre dernier, ces nouveaux prix s'appliquent aux espèces suivantes: le phoque, le renard blanc, le renard (de couleur), la martre, le vison, le castor, et le rat musqué.

Le paiement des chasseurs se basera sur un mode de paiement double: un premier paiement sur réception du produit, et un deuxième en automne, avant que l'autre saison de piégeage ne commence. Le ministre territorial des Ressources renouvelables, M. Silas Arngna'naaq, a annoncé que ce nouveau système avait pour but de garantir des revenus annuels plutôt fixes aux trappeurs, d'attirer de nouveaux trappeurs et de promouvoir le niveau de la trappe dans le Nord.

Geneviève Gouin

Hommage à une association, à une équipe et à sa présidente

Marie-Claire Leblanc reçoit le prix Jeanne Dubé

«Elle possède la ténacité nécessaire pour surmonter les obstacles et la sagesse pour trouver le chemin qui la mène à son but».

Cet hommage de M. Chuck Larocque, du bureau de Patrimoine canadien à Yellowknife, à la récipiendaire 1994 du prix Jeanne Dubé rejoint les commentaires de nombreuses autres personnes venues, lors d'un banquet le 5 novembre, témoigner leur reconnaissance à Marie-Claire Leblanc pour ses cinq ans d'implication hors-pair à l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY).

Une fois déclaré, l'engagement de Mme Leblanc dans le dossier de l'éducation en français langue première dans les Territoires du Nord-Ouest (TNO) a été complet. D'abord représentante, auprès de la Fédération Franco-TéNOise (FFT), de l'organisation de promotion de l'immersion *Canadian Parents for French*, l'ancienne présidente de l'APFY opta en 1990, peu après les débuts de l'École Allain St-Cyr, pour l'éducation en français langue première, en ce qui a trait aux enfants francophones. Au plan professionnel, Mme Leblanc a enseigné, dans le cadre du programme d'immersion, à l'École St-Joseph de Yellowknife, pendant huit ans, jusqu'au retour de la famille Leblanc-Prince au Québec, en août 1994.

«Dans le domaine de l'éducation, Marie-Claire s'est occupée de l'école, de la garderie et de la gestion. [...] La gestion scolaire, nous la devons à Marie-Claire Leblanc. Merci de la part de toutes et tous les francophones!», a lancé Diane Mahoney, ancienne présidente de la FFT, qui a d'abord travaillé avec Mme Leblanc à l'époque où elle-même occupait à la Fédération le poste d'agente en éducation.

Avant de devenir présidente de l'APFY de 1991 à 1994, Marie-Claire Leblanc a occupé les postes de secrétaire, puis de vice-présidente de l'Association de parents. Pendant toutes ces années, une grande complicité régnait entre Mme Leblanc et Bernadette LeBlanc-Fortier, la présidente fondatrice de l'APFY. «Après quelque temps, quand Marie-Claire appelait à la maison, Michel (mon mari) me passait le téléphone en disant: "Bernadette, c'est ta soeur", se rappelle l'enseignante à l'École Allain St-Cyr. Pour taquiner l'invitée d'honneur du banquet, Bernadette LeBlanc-Fortier a également évoqué le style direct et vigoureux des lettres que Mme Leblanc rédigait lorsqu'elle croyait que les droits et les acquis des parents francophones étaient menacés. «Pendant les années où j'étais présidente, je disais à Marie-Claire: "Plus tard, quand tu seras présidente, tu pourras écrire les lettres avec le ton que tu veux." Quand elle est devenue présidente, Marie [Patterson, ancienne agente en éducation de la FFT. NDLR] et moi avons continué à dire à Marie-Claire qu'elle ne pouvait pas envoyer la première version de ses lettres, qu'il fallait un peu modérer tout cela».

L'implication de Marie-Claire Leblanc dans le dossier de l'éducation dans les TNO a eu des retombées au-delà de Yellowknife. Daniel Loyer, président du Comité de parents francophones d'Iqaluit, se rappelle comment il avait imaginé la présidente de l'APFY, après quelques conversations téléphoniques: «Marie-Claire a tellement d'énergie et de détermination que je la pensais une grande femme, imposante. J'ai été surpris de rencontrer une petite femme. Sa taille lui a permis par exemple de trouver des ouvertures et de se faufiler et, comme je ne suis pas bien gros moi non plus, j'ai pu la suivre et passer par les mêmes ouvertures. Merci Marie-Claire!».

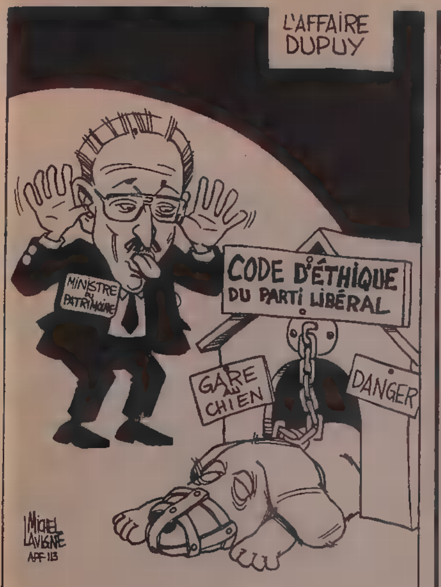
Marie-Claire Leblanc a modestement expliqué les succès de l'APFY durant sa présidence en insistant sur l'excellent travail des autres membres de l'équipe de l'Association. Contente d'avoir reçu le prix Jeanne Dubé, la bénévole de l'année dans la francophonie ténoise était aussi fort heureuse de revenir à Yellowknife et de retrouver les gens qu'elle a cotoyés pendant ses années de service pour la cause de l'éducation en français.

Son intérêt pour le sujet est toujours aussi fort. L'ancienne présidente de l'APFY se réjouit de la relance du projet de centre scolaire communautaire à Yellowknife: «C'est la preuve que la situation continue à évoluer», constate-t-elle. «Ce que l'on fait unis profite à tout le monde. En reserrant toujours les liens, on bâtit la communauté.»

Agnès Bi...



Mme Marie-Claire Leblanc montre à la salle le cadeau que M. Chuck Larocque de Patrimoine canadien lui a offert. Le maître de cérémonie Benoît Boutin et le président de la FFT, Daniel Cuerrier, assistent à la scène.



Réforme Axworthy

Les universités et collèges francophones seraient menacés selon la FCFA

La réforme de la sécurité sociale pourrait mettre en danger les universités et collèges francophones, si le ministre Axworthy décidait d'éliminer les transferts aux provinces pour l'éducation postsecondaire.

«La réforme proposée risque de faire monter les frais de scolarité à un niveau tel que des institutions de la grandeur de celle de l'Université de Moncton pourraient se voir dans l'obligation de fermer boutique», selon la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA).

Au lieu de financer les établissements d'enseignement par le biais des provinces, le gouvernement fédéral propose de verser plus d'argent dans une nouvelle forme de prêts pour les étudiant.e.s. Pour la FCFA, cette formule ferait porter «le fardeau du financement» des universités et collèges sur les épaules des étudiant.e.s.

La FCFA imagine déjà le pire pour les petites institutions d'enseignement, d'autant plus que la plupart ont moins de 30 ans d'existence et souffrent d'un sous-financement, selon le porte-parole Gino LeBlanc. «Si les maisons d'enseignement postsecondaires ne peuvent plus attirer une population étudiante suffisante et si elles ne sont plus financées directement par des paiements de transfert, une bonne part d'entre elles vont disparaître.»

M. LeBlanc prétend même que la réforme Axworthy pourrait «anéantir 30 ans de travail et d'efforts des bâtisseurs de l'Acadie moderne».

Le gouvernement fédéral verse six milliards$ par année l'éducation postsecondaire sous forme de transferts aux provinces, et 500 millions$ par an au programme canadien de prêts aux étudiant.e.s.

Le pourcentage de francophones ayant un diplôme universitaire se chiffrait à 17,4% en 1991, comparativement à 21,9% chez les anglophones.

APF

ÉDITORIAL

La décroissance se gère

Lors d'une entrevue qu'il nous accordait le 8 novembre 1994, Daniel Cuerrier, président de la Fédération Franco-TéNOise (FFT), reconnaissait sans ambages qu'«à tort ou à raison, nous avons pris pour acquis qu'il va y avoir des coupures. Nous croyons qu'il s'agit là de la nouvelle réalité économique dans laquelle nous devons évoluer. Dans ce contexte, gérer soi-même les coupures, c'est efficace».

«À tort ou à raison»... L' expression est lourde de sens et prudente! Comment savoir en effet, de façon certaine, que la stratégie proposée et adoptée le 6 novembre dernier en assemblée générale de la FFT est bel et bien la stratégie qui s'impose dans le domaine du financement et de la gestion de la communauté franco-ténoise?

Il est en fait impossible de savoir une telle chose. Confrontées à des changements d'importance dans les relations entre les minorités de langue officielle et les gouvernements, toutes les organisations des communautés francophones et acadienne doivent décider de la marche à suivre pour leurs communautés respectives.

Dans le cas de la communauté franco-ténoise, les discussions des membres de la Fédération en conseil d'administration puis en assemblée générale annuelle le week-end dernier auront permis de rallier tous et toutes les participant.e.s autour d'une option «maison» de repositionnement. Aux dires du président de la Fédération, pour développer plus avant cette option qui emprunte des éléments à deux des hypothèses de repositionnement avancées par Patrimoine canadien, «il sera important de travailler en collaboration» avec le ministère fédéral. En contrepartie, les représentant.e.s de la communauté franco-ténoise sont confiant.e.s d'avoir choisi un mode de repositionnement qui colle à leur réalité et à leur capacité de se concerter, de s'entendre sur des objectifs et un fonctionnement, ainsi que de se partager des fonds.

Dans l'autre dossier critique pour la francophonie dans les TNO - le renouvellement de l'Accord de coopération relatif au français et aux langues autochtones -, les représentant.e.s de la communauté franco-ténoise ont également accepté de collaborer en examinant dans un bref délai les services en français afin de distinguer les services essentiels des services qui pourraient être réaménagés ou même confiés à d'autres parties que le gouvernement territorial. C'est à la demande de la première ministre des Territoires du Nord-Ouest que les membres de la FFT passent en revue les services en français dont le financement sera coupé d'au moins 35% aux dires de Mme Cournoyea.

En ce qui a trait à ce deuxième exercice de «gestion» des coupures, l'avantage pour la communauté de participer à une consultation est cependant moins net tant que le GTNO ne reconnaît pas l'importance du programme de développement communautaire et culturel (PDCC) pour les Franco-Ténois.e.s.

Agnès Billa

Courrier des lecteurs

Philatéliste recherche autocollants...

Je suis un philatéliste de Québec. Je vous écris en espérant [pouvoir être] en contact avec quelqu'un [...] [s'intéressant] aux timbres.

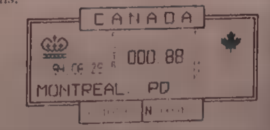
[...] J'essaie d'obtenir le nom de toutes les villes canadiennes sur autocollant (exemple au bas de la lettre). Ce genre d'autocollant est utilisé par les bureaux de poste franchisés. Cette étiquette est utilisée seulement depuis un environ. Je fais cette tentative avec chaque province.

J'ai pensé écrire à [L'Aquilon] parce que je sais par expérience que les journaux [et d'autres regroupements] reçoivent une certaine quantité de courrier. Travaillant Service des périodiques de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, je connais assez bien ce milieu.

Je ne veux pas, par cette démarche, vous occasionner du travail. J'espère seulement que [quelques personnes se mettent] en contact avec moi.

Merci à l'avance et mes salutations.

André Cochrane
7296, rue des Grèbes
Charny (Qc)
G6X 2B9



l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

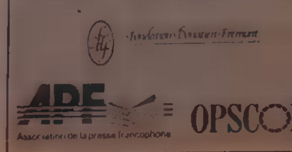
Directrice
Agnès Billa

Textes et maquette
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Caroline Lafontaine

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



ÉCRIVEZ-NOUS

Nous attendons vos lettres nous faisant part de vos commentaires ou de vos opinions sur l'actualité francophone, territoriale ou nationale.

Assemblée générale 1994 de

On s'est retrouvé... On a discut



Caroline Lafontaine/L'Aquilon

Tout a commencé le soir du 4 novembre. Plus de soixante personnes se sont retrouvées dans les locaux de la Fédération Franco-TéNOise pour une dégustation très appréciée. Le consulat de France à Edmonton fournissait les vins et les fromages. Tous [redacted] remerciements au consul et à son personnel!

Pour l'occasion, le 2e étage de l'édifice Precambrian était décoré de ballons, de guirlandes et ses murs étaient parés de tableaux d'artistes francophones et francophiles locaux.



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Daniel Loyer, président du Comité de parents francophones d'Iqaluit a travaillé fort pendant quelques années avec Marie-Claire Leblanc, l'ancienne présidente de l'Association des parents francophones de Yellowknife à qui le prix Jeanne Dubé de la francophone de l'année a été remis. M. Loyer [redacted] rendu un hommage très éloquent à Mme Leblanc, avec l'humour qui le caractérise.



Caroline Lafontaine/L'Aquilon

Grâce à la musique de Lee Mandeville et cie et grâce à l'entrain des Metis Reelers, le banquet du 5 novembre s'est terminé en musique et en danses endiablées. À plusieurs reprises, le claviériste du groupe s'est adressé à l'assistance en français, pour le plus grand plaisir des invité.e.s.

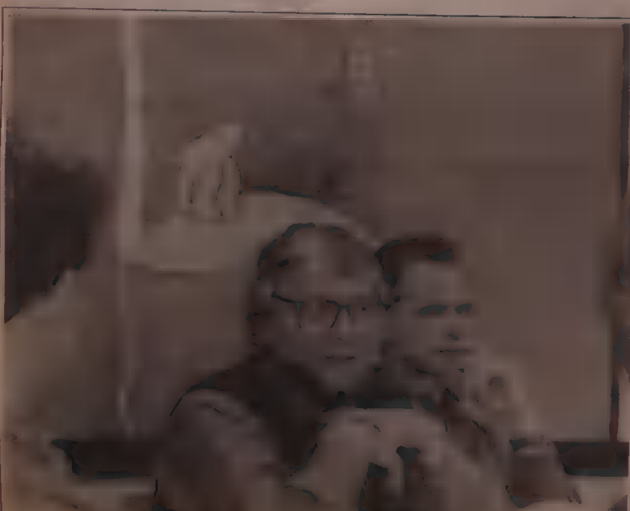
Plusieurs Franco-ténois.e.s se sont joint.e.s aux danseurs et aux danseuses dès les premières mesures. On reconnaissait aisément dans la salle les Francophones originaires de l'Ouest canadien à leur familiarité avec le «two-step».



Caroline Lafontaine/L'Aquilon

Le soir du Vin et fromages, Mme Hélène Croft de Yellowknife figurait au nombre de la dizaine d'artistes locaux dont les oeuvres étaient exposées dans les bureaux de la FFT.

Mme Croft pose ici à côté d'une de ses oeuvres les plus récentes, une aquarelle réalisée en 1994 et intitulée «Weaver and Devore, ancien magasin général».





Geneviève Gouin/L'Aquilon

Daniel Cuerrier, le président de la Fédération Franco-TéNOise, écoute avec beaucoup de sérieux l'exposé de M. Pierre Gaudet de Patrimoine canadien sur le repositionnement.

Terre des femmes, pl
communication. Pier
pince-sans-rire, a bi
dissertant sur cette q

et décidé... On s'est bien amusé



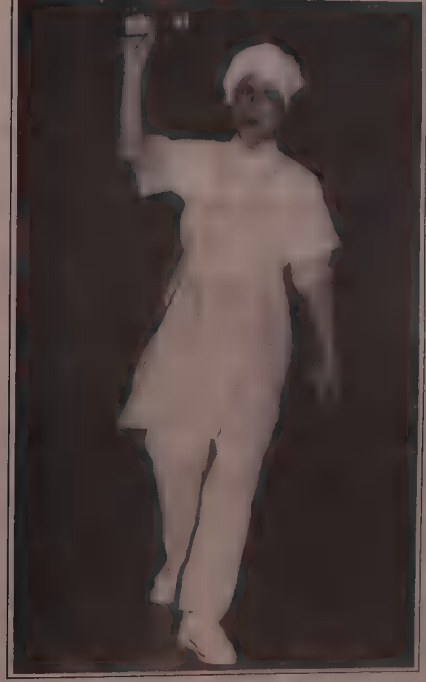
Une semaine avant l'Assemblée générale de la FFT, MM. Daniel Loyer (2e à gauche) et Paul Landry (à droite) ont été élus au conseil d'administration de l'Association francophone d'Iqaluit. Tout un début à l'AFI via la FFT. Les autres membres de la délégation: Jacques Fortier et Suzanne Lefebvre.



À l'assemblée générale de la FFT succédait l'assemblée générale de L'Aquilon. *Il fut question entre autres d'amendements aux règlements administratifs, un sujet quelque peu ardu. À droite, Diane Mahoney, la présidente d'assemblée, s'assure que tout le monde suit les débats avant de passer au vote.*
À ses côtés: Daniel Cuerrier, président de la FFT, Agnès Billa, directrice de L'Aquilon *et Daniel Lamoureux, directeur général de la Fédération Franco-TéNOise.*



hommes, difficile la ...humoriste du Québec ...u banquet de la FFT en ...d' autres...



Maître de cérémonie pour le banquet de remise du prix Jeanne Dubé, Benoît Boutin révèle à son auditoire (des plus intéressés) le secret du bonheur ... ou plutôt du financement de la francophonie.
Tenant en main une bouteille de ketchup «Paul Martin», le chef déplore que cet ingrédient ne coule pas plus vite...



Dans la ~~délégation de~~ l'Association francophone de Fort Smith, deux femmes d'expérience: Mme Gisèle Soucy (à gauche) et Mme Monique Bird (à droite).
En leur compagnie, une recrue de la rentrée 1994, M. Claude Doucette, un passionné de technologie et de communications.
Durant l'assemblée annuelle, Mme Bird a été élue au comité exécutif de la Fédération. Il s'agit d'une deuxième participation au comité exécutif pour Mme Bird.





Dans la délégation de Yellowknife: à gauche Jocelyne Bernard de l'Association des parents. Caroline Lafontaine et Marc Lacharité représentent l'Association franco-culturelle.

Autre volet de la réforme Axworthy

Le Forum sur la santé devra proposer des moyens de réduire les coûts des soins de santé

Après les programmes sociaux, le gouvernement lance maintenant une grande réflexion nationale sur les soins de santé, avec pour principal objectif de réduire les coûts tout en conservant la qualité des soins.

Comme promis dans son livre rouge, le gouvernement a mis sur pied un Forum national sur la santé composé de 22 personnes ayant des compétences dans le domaine, et présidé par M. Chrétien. Le Forum a un mandat de quatre ans et coûtera 12 millions$ aux contribuables.

Le premier ministre du Canada croit que les Canadien.ne.s s'inquiètent de la hausse des coûts des soins de santé. Les soins de santé au Canada coûtent 72 milliards$ par année et l'État paie 72 % de cette somme, a rappelé le premier ministre.

Contrôle des coûts

«Si nous n'adoptons pas une vision globale de la santé, nous ne réussirons pas à réduire les coûts.» M. Chrétien a même parlé de «scruter les dépenses de santé à la loupe». Le Forum est formé de bénévoles qui se réuniront trois ou quatre fois par année.

Le docteur Richard Lessard de Montréal, qui est spécialiste en santé communautaire et qui a été nommé sur ce forum, est convaincu qu'il est possible de faire une meilleure utilisation des sommes disponibles pour la santé. «Il y a des problèmes qui existent et qui ne devraient pas exister», explique-t-il. À titre d'exemples, le docteur Lessard cite le problème de la cécité chez les diabétiques et le cancer du sein. La technologie permet aujourd'hui de prévenir presque tous les cas de cécité chez les diabétiques. Pourtant, ce n'est pas ce qui se produit et il y [redacted] encore des diabétiques qui deviennent aveugles. En ce qui concerne le cancer du sein, toutes les femmes de 50 à 69 ans devraient se prémunir en passant un examen annuel de dépistage selon le docteur Lessard. Pourtant, dit-il, 45 % des femmes [redacted] le font pas. «Ce n'est pas parce qu'on n'a pas les ressources, parce qu'on n'a pas les connaissances et la technologie. Mais le système de santé pourrait être organisé de façon différente pour produire de meilleurs résultats».

Qualité des soins

Il n'y aucun doute dans son esprit qu'il est possible de «produire plus de santé» avec les ressources existantes. «Il ya de l'argent qui est mal dépensé et qui est mal investi», pense-t-il. Ceci dit, M. Lessard n'est pas favorable à l'imposition d'un ticket modérateur. Selon lui, cette approche «a le gros désavantage» de décourager les gens de consulter un médecin au moment où ils en ont besoin. Paradoxalement, un des «effets pervers» du ticket modérateur pourrait être d'augmenter les coûts du système de santé. En retardant le moment de la consultation, explique le docteur Lessard, le malade pourrait se présenter avec des complications, et nécessiter des soins qui coûteraient davantage que l'argent épargné avec le ticket modérateur. Mais tous s'entendent pour dire que le revenu constitue un des facteurs déterminants de la santé.

Santé et pauvreté

Ceux qui ont un revenu plus élevé vivent plus longtemps et en meilleure santé que les Canadiens dont le revenu est insuffisant, a rappelé le premier ministre Jean Chrétien lors de la premère séance du Forum national sur la santé. Le docteur Lessard partage cet avis. «C'est absolument irréfutable. Le système corrige les problèmes de santé une fois qu'ils sont apparus. Les conditions sociales, le milieu de vie, le revenu, l'éducation ont un impact prépondérant sur l'apparition des problèmes.» Par exemple, les enfants qui naissent prématurément ou qui ont un poids insuffisant à la naissance sont issus de milieux défavorisés. On note aussi davantage de maladies cardiovasculaires dans les milieux défavorisés.

APF

Planification stratégique





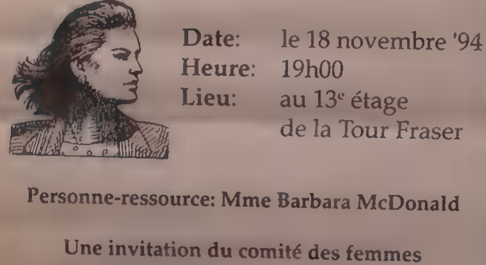
La planification stratégique du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation est maintenant terminée. Le document qui en découle, *Notre vision de l'avenir. Une stratégie jusqu'à l'an 2010*, est le fruit de maintes consultations menées auprès de la population des Territoires du Nord-Ouest et servira à orienter les programmes et les services du Ministère au cours des quinze prochaines années.

Vous pouvez obtenir un exemplaire du document en anglais auprès d'un bureau local du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, d'une commission scolaire et d'un conseil scolaire de division. Vous pouvez également écrire à la Division des politiques et de la planification, Éducation, Culture et Formation, C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9.

Si vous désirez obtenir le document en français, veuillez communiquer avec nous à l'adresse indiquée ci-dessus pour faire inscrire votre nom sur notre liste d'envoi; une fois le document traduit, nous vous en ferons parvenir un exemplaire.

Northwest Territories Education, Culture and Employment
Hon. Richard Nerysoo Minister

Conférence et discussion sur la violence faite aux femmes



Date: le 18 novembre '94
Heure: 19h00
Lieu: au 13e étage de la Tour Fraser

Personne-ressource: Mme Barbara McDonald

Une invitation du comité des femmes de Yellowknife



Secrétaire d'État Formation et Jeunesse — Secretary of State Training and Youth

MESSAGE DE LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA FORMATION ET À LA JEUNESSE À L'OCCASION DU JOUR DU SOUVENIR

Chers compatriotes,

Le jour du Souvenir est l'occasion de nous souvenir de ceux qui ont tant donné pour défendre les libertés dont nous jouissons aujourd'hui. C'est une occasion solennelle qui unit les Canadiens et les Canadiennes d'un bout à l'autre du pays et qui nous rapproche des générations passées par le souvenir des sacrifices de tous ceux qui ont combattu, au-delà des mers et ici-même, et qui étaient nos camarades, nos amis et des êtres chers à nos coeurs.

Le jour du Souvenir est aussi l'occasion d'enseigner à nos jeunes les valeurs qui ont inspiré les braves Canadiens et Canadiennes qui ont combattu pour la liberté il y [redacted] cinquante ans. Le courage qu'ils nous ont laissé en héritage inspire encore aujourd'hui les activités de nos soldats canadiens chargés du maintien de la paix dans le monde.

Le 11 novembre, nous arborerons nos «coquelicots» avec fierté, en l'honneur des hommes et des femmes de valeur qui ont servi et qui continuent de servir notre pays, et envers qui nous sommes redevables de la paix et de la liberté qu'ils nous ont données au prix de leur vie.

Ethel Blondin-Andrew
Ethel Blondin-Andrew
Secrétaire d'état, Formation et jeunesse

Gouvernement du Canada — Government of Canada



Célébrons la Journée nationale de l'enfant le 20 novembre

Canada

À l'occasion du jour du Souvenir, une pensée à la mémoire des femmes et des hommes pris dans les tourmentes de la guerre.

Ailleurs dans la Francophonie

Sur l'autoroute de l'information

APF - De plus en plus de Canadien.ne.s ont ce qu'il faut à la maison pour naviguer sur l'autoroute électronique. Selon Statistique Canada, 25% des ménages possèdent un ordinateur personnel; deux fois plus qu'il y a six ans. Le tiers de ces ordinateurs est équipé d'un modem, un outil indispensable permettant la transmission de données par téléphone. Qui dit autoroute électronique dit téléphone. De plus, 99% des ménages canadiens possèdent un téléphone. Reste à espérer que cette technologie révolutionnaire soit accessible en français. Cette préoccupation fait d'ailleurs partie des dossiers de la FCFA, qui souhaite que le gouvernement fédéral finance l'implantation de tels services.

Soirée gala du Prix Riel 1994

C'est en présence de Michel Dupuy, ministre du Patrimoine canadien, et d'une assistance de 400 personnes, que la Société franco-manitobaine (SFM) rendait hommage aux lauréat.e.s du Prix Riel 1994. Le Prix Riel est décerné annuellement aux Franco-manitobain.e.s ayant contribué au développement de leur collectivité et à la promotion du fait français dans leur communauté. Les lauréat.e.s pour l'année 1994 sont: le Comité de parents francophones de Saint-Georges (Domaine communautaire), l'organisme Réseau (Domaine politique/juridique), André Garand, Murielle Bérard, Mona Audette et Gilbert Audette (Domaine de l'éducation française), et *La Compagnie du Sieur de La Vérendrye* (Domaine patrimoine).

Mario Dumont se rend hors Québec

Le chef du parti de l'Action démocratique, Mario Dumont, cherche de plus en plus à faire valoir la pertinence de son programme. Le 4 novembre dernier, il se rendait à Toronto, au collège Upper Canada, afin d'établir un rapprochement avec des jeunes Canadien.ne.s. Comme il l'expliquait au journal *La Presse*, Mario Dumont désirait ainsi présenter son programme et «tester les réactions». De même, il espérait mettre en lumière un aspect de son parti qui le différencie du PQ: «une considération pour nos voisins». La journée suivante, M. Dumont effectuait un arrêt au Manitoba où il allait discuter avec les francophones de «leur place» dans un «nouveau partenariat» suggéré par le Parti de l'Action démocratique.

Geneviève Gouin

Pour sortir les petites communautés de la dépendance:

Le Conseil canadien de la coopération souhaite la multiplication des coopératives de travail

Alors que le gouvernement fédéral préconise une plus grande formation des travailleur.euse.s qui [redacted] retrouvent fréquemment sur l'assurance-chômage, le Conseil canadien de la coopération (CCC) pense plutôt que dans certaines communautés, le véritable problème est celui de l'emploi.

Le Conseil, qui comparaissait devant le comité permanent du développement des ressources humaines -qui se penche sur le projet de réforme de la sécurité sociale- va même jusqu'à dire que la réforme de la sécurité sociale ne doit pas être axée sur les besoins de l'individu, mais plutôt sur ceux de la communauté.

Pour résoudre le problème de l'emploi, le CCC propose la création de nouvelles entreprises coopératives de travail ou de travailleurs-actionnaires. Le gouvernement devrait même faire la promotion de ces entreprises dans les communautés et appuyer financièrement leur création, pense le président du CCC, M. Majella St-Pierre. «La formation et les mesures d'assurance-chômage ne sont pas suffisantes, parce que dans certaines communautés, il s'agit d'un problème d'emplois d'abord.»

La proposition du gouvernement, qui consiste à créer un nouveau régime d'assurance-chômage en deux volets -l'un pour les prestataires occasionnels et l'autre pour les prestataires fréquents-, fait donc sourciller le CCC. Le Conseil propose «une application prudente» de cette formule dans les régions où les emplois sont saisonniers.

Le Conseil canadien de la coopération ajoute que le gouvernement ferait erreur en oubliant «les formules collectives qui aident les communautés à se prendre en main». D'après le Conseil, il faut donc «épauler» les efforts des communautés pour garder leurs familles dans leur milieu, plutôt que de forcer les gens à déménager en leur coupant leurs prestations d'assurance-chômage, «du seul fait qu'ils résident dans des provinces où une grande partie de l'économie repose sur des industries à caractère saisonnier».

Le CCC admet que les coopératives de travail sont peu connues au Canada et dans le monde. La formule est pourtant simple: il s'agit, pour des travailleurs et travailleuses qui ont perdu leur emploi, de se regrouper et de créer leur propre emploi [redacted] sein d'une entreprise coopérative. Depuis quelques années, une autre formule a vu le jour au Québec et dans les provinces atlantiques; il s'agit de la coopérative de travailleurs-actionnaires. Dans ce cas, les travailleur.euse.s acquièrent un pourcentage des actions d'une entreprise avec d'autres partenaires du mouvement coopératif, ou des investisseurs privés.

Selon le CCC, les possibilités qu'offre la formule coopérative pour les travailleur.euse.s sont sous-utilisées. Ce n'est pourtant pas d'hier que les francophones exploitent des coopératives au pays. Le Conseil canadien de la coopération, qui représente les coopérateurs francophones depuis 1946, regroupe 3652 coopératives francophones dont 1514 caisses populaires. Pas moins de 67 000 francophones de partout [redacted] pays gagnent leur pain quotidien au sein d'une coopérative.

APF

Éducation et francophonie

Une nouvelle école française au Yukon

Si l'on regarde, entre autres, les cas de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de Terre-Neuve, où l'obtention de la gestion scolaire est une lutte de tous les instants, le parents franco-yukonnais ont en revanche de quoi s'estimer choyés...

Adieu les classes portatives vétustes et insalubres. Les Franco-Yukonnais.e.s auront une nouvelle école française en septembre 1996.

La nouvelle École Émilie Tremblay de Whitehorse coûtera six millions$. Les gouvernements fédéral et territorial se partageront la facture en deux parts égales.

L'École Émilie Tremblay offre un programme de la maternelle à la 11e année et compte présentement 98 élèves. La nouvelle école aura une capacité d'accueil de 250 élèves et offrira le programme de 12e année.

A ses débuts en septembre 1984, le programme cadre «École Émilie Tremblay» comptait 26 élèves de la 1ère à la 6e année qui étudiaient dans des locaux d'une école d'immersion. En septembre 1985, on a ajouté une classe de 7e, 8e et 9e année. En 1990, les parents ont voté en faveur d'un déménagement dans une école homogène constituée de portatives.

Contrairement à ce qui se passe dans plusieurs coins du pays, et selon Luc Laferté, du Bureau des parents franco-yukonnais, les relations entre les parents francophones et le gouvernement territorial sont au beau fixe. Les francophones ne souffrent pas du climat d'intolérance qui prévaut dans certaines villes du pays. «En général, dit-il, les francophones sont bien vus à Whitehorse. Les cas d'intolérance sont rares.»

APF



Financement aux entreprises

Les banques font la vie dure aux PME

Les banques ont fait la vie dure aux petites entreprises durant la dernière récession, au point de demander le remboursement de marge de crédit dans le but de mettre de l'ordre dans leurs affaires.

Un rapport du comité permanent de l'industrie portant sur le financement de la PME, reproche aux banques canadiennes de ne pas avoir fait de grands efforts pour aider les propriétaires de petites entreprises à démarrer ou à prendre de l'expansion.

«Les banques ne font aucun financement risqué et ont plus d'attentes à l'égard des entreprises qu'il y a dix ans», constate le comité. Aujourd'hui encore, les compagnies qui ont survécu à la récession se heurtent à des politiques de crédit encore plus sévères, résultat des faillites des dernières années.

Les banques ont reconnu qu'elles devaient améliorer leurs relations avec les petites entreprises, mais se défendent bien de ne pas comprendre l'importance des PME dans l'économie canadienne. Toujours est-il que le Comité se propose de surveiller l'accès de la petite entreprise aux capitaux. Pour ce faire, il invitera à témoigner au moins une banque à chaque trimestre, pour évaluer les prêts consentis aux petites entreprises.

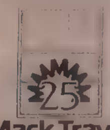
Le Comité propose aussi aux banques de rédiger un code de conduite qui explique les rôles et les responsabilités du prêteur et de l'emprunteur. On souhaite également que chaque banque mette en place un processus de médiation interne, auquel pourraient faire appel les petites entreprises à qui une banque déciderait de couper le crédit. Il faut dire que les PME sont presque à la merci des banques.

Près de 90 % des prêts proviennent des banques. La Banque Royale, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) et la Banque de Montréal accordent, à elles seules, 67 % de tous les prêts aux petites et moyennes entreprises. Le Comité souhaite d'ailleurs qu'il y ait une plus grande concurrence dans le secteur des services financiers.

On aimerait que les sociétés de fiducie, les caisses de crédit et les caisses populaires puissent servir davantage les PME. Justement, le Comité note que ce sont les cai[sses] populaires qui obtiennent la [plus] haute cote de satisfaction de la p[art] des propriétaires de petites en[tre]prises. Pourquoi? Parce que les [di]recteurs rendent des comptes à [la] population.

«Les prêteurs, écrit le Com[ité] dans son rapport, peuvent tout m[et]tre en oeuvre pour aider les clie[nts] à se tirer de leurs difficultés fin[an]cières parce qu'ils connaissent [les] emprunteurs et leur entreprise, [et] non pas seulement leur bilan».

A



ENTENTE SUR LA REVENDICATION TERRITORIALE GLOBALE DES DÉNÉS ET [redacted] MÉTIS DU SAHTU

Appel aux candidats désireux de siéger [redacted] Conseil d'arbitrage

Le Sahtu Secretariat Incorporated, le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest cherchent conjointement des personnes intéressées à siéger au Conseil d'arbitrage à la suite d'une nomination conjointe. Ce conseil sera créé en vertu de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu.

Le Conseil d'arbitrage aura pour tâche de trancher les litiges que pourraient soulever l'interprétation ou l'application de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu et d'autres aspects précisés dans l'entente.

ON ACCORDERA LA PRIORITÉ AUX CANDIDATS QUI RÉSIDENT AU CANADA ET QUI RÉPONDENT AUX CRITÈRES SUIVANTS :

- expérience préalable en arbitrage, avoir été ou être membre d'un tribunal administratif ou avoir dirigé des audiences publiques, ou posséder des connaissances relatives aux travaux d'audiences et à leurs procédures;
- connaissance de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés [redacted] des Métis du Sahtu, du plan de mise en oeuvre et des questions qui peuvent être portées en arbitrage;
- connaissance de la culture, des coutumes et du mode de vie des Autochtones et expérience pratique des conditions de vie dans le Nord canadien;
- compréhension des principes juridiques et des témoignages et connaissance de l'interprétation juridique;
- aptitude à s'exprimer clairement, tant oralement que par écrit;
- aptitude à bien écouter la présentation des preuves et des témoignages durant les audiences.

Vous pouvez poser votre candidature en vous adressant, par écrit, au :

Directeur
Direction de la planification et de la mise en oeuvre des ententes relatives aux revendications
Affaires indiennes et du Nord canadien
Pièce 915, Les Terrasses de la Chaudière
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Les demandes devront être reçues au plus tard le 2 décembre 1994. Les nominations au Conseil d'arbitrage seront conjointement approuvées par le Sahtu Secretariat Incorporated, par le gouvernement du Canada et par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Direction de la planification et de la mise en oeuvre des ententes relatives aux revendications par téléphone au (819) 997-9550, ou par télécopieur au (819) 994-7043.

Affaires indiennes et [redacted] Nord Canada | Indian and Northern Affairs Canada



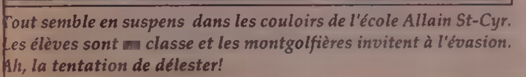
Sahtu Secretariat Incorporated

Canada

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 42, vendredi 18 novembre 19



Tout semble en suspens dans les couloirs de l'école Allain St-Cyr. Les élèves sont [redacted] classe et les montgolfières invitent à l'évasion. Ah, la tentation de délester!

2e rapport annuel de la Commissaire aux langues des TNO

Les obligations légales du GTNO doivent être respectées

L'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones devrait être renouvelé dans les semaines à venir. Bien que la Commissaire [redacted] langues des TNO ne participe pas aux négociations devant aboutir à la signature du nouvel accord, Mme Harnum suit de près ce dossier.

Le 15 novembre dernier, lors d'une conférence de presse (qui s'est déroulée [redacted] français et en anglais) entourant le dépôt du rapport 1993-1994 de la Commissaire, Mme Harnum déclarait que «dans ses négociations avec Ottawa, le Gouvernement des TNO doit d'abord s'assurer qu'il conserve le financement nécessaire pour respecter ses obligations légales». Au-delà de ces obligations légales, tous les autres programmes et services offerts grâce à l'Accord de coopération devront faire l'objet d'une évaluation détaillée, à la lumière de la réduction de 35% qui touchera vraisemblablement le budget de l'Accord.

Interrogée par un journaliste de la *CBC* [redacted] propos de l'impact des coupures sur la survie des langues autochtones, Betty Harnum, la Commissaire aux langues des TNO, a rappelé que l'Accord de coopération sur le français et les langues autochtones ne peut à lui seul assurer le maintien des langues autochtones ou du français.

«La question du soutien financier n'est pas la seule question à considérer. La volonté des communautés et des individus de parler leur langue joue aussi un rôle très important. Dans les TNO, cette volonté est de plus en plus forte», précise la Commissaire. Elle ajoute que «l'Accord de coopération aura servi, entre autres, à l'implantation de programmes, au développement de ressources (du matériel didactique, par exemple) et à la formation de personnes. Une fois cette phase initiale complétée, l'Accord n'entre pas forcément en jeu pour maintenir ces programmes ou ces initiatives [...]. En outre, de plus en plus, le gouvernement territorial consacre de ses propres fonds à des programmes et des services reliés à la promotion et au développement des langues officielles des TNO».

Suites [redacted] rapport 1992-1993

Dans son deuxième rapport annuel, la Commissaire aux langues des TNO se réjouit du travail accompli avec le gouvernement territorial (GTNO) pour que soient appliquées certaines des recommandations découlant du premier

Commissaire aux langues
Suite en page 2

Modifications à la Loi sur l'éducation des TNO

Le ministre Nerysoo dépose la version préliminaire de la loi

Le 14 novembre, tel que prévu, Richard Nerysoo, ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, déposait à l'Assemblée législative le «brouillon» de la nouvelle Loi sur l'éducation dont l'adoption sera proposée [redacted] printemps 1995.

Le processus de révision de la Loi sur l'éducation a débuté en 1990. Le ministère de l'Éducation (ainsi appelé à cette époque) [redacted] eu recours à des ateliers, des consultations, des rencontres avec des groupes-cibles afin de rédiger une nouvelle loi qui tienne compte des attentes des clientèles et de la population.

La révision de la Loi sur l'éducation s'est effectuée parallèlement à l'élaboration d'un plan de développement stratégique pour le ministère. Le document intitulé *Une stratégie pour l'an 2010* a été rendu public par M. Nerysoo, il y a deux semaines. À cette occasion, le ministre avait confirmé à *L'Aquilon* que l'échéance pour la révision de [redacted] Loi sur l'éducation demeurait le printemps 1995.

Pour les parents francophones des TNO partisans de l'éducation en français langue première, les modifications à la loi signifient surtout que le gouvernement territorial va rendre [redacted] loi scolaire conforme à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Cet article traite du droit des minorités linguistiques officielles à l'instruction dans leur langue maternelle.

À ce chapitre, la version préliminaire de la loi énonce que «les étudiants dont les parents ont droit à l'instruction en français en vertu de l'article 23 recevront cet enseignement, partout dans les Territoires où ce droit s'applique, en conformité avec les règlements».

Au plan de la gestion scolaire, le ministre propose pour la nouvelle loi des modalités d'établissement d'une commission scolaire francophone de division requérant l'existence d'au moins deux conseils scolaires francophones.

Agnès Billa



Caroline Mallette/Collaboration spéciale

Une limousine - rien de moins - attendait à leur arrivée à Vancouver David Mariez, Heather Metcalfe, Parneet Cheema, Sarah Kallos et Éric Deschênes. Le groupe de jeunes des TNO, auquel s'est jointe Marianne Fortier d'Iqaluit, participait au Parlement franco-canadien de l'Ouest.

La délégation des jeunes francophones et francophiles des TNO au Parlement franco-canadien de l'Ouest du 10 au 13 novembre s'est fait remarquer lors des débats, avec un projet de loi sur l'harmonisation des programmes scolaires à travers le Canada. Lire en page 3

De jeux de mots en calembours en expressions imagées, la chronique de la langue française d'Annie Bourret de l'APF continue à nous instruire tout en divertissant. Lire en page 5.

La Nation dénée refuse de payer la taxe de 1% sur le salaire que le GTNO a instaurée le 1er juillet 1993. Le ministre des Finances ne l'entend pas de cette oreille. Lire en page 6.

Depuis deux ans déjà, la télévision de Radio-Canada recherche un scénario qui lui permettrait de réaliser une série dramatique mettant en scène des francophones «hors Québec». Avis aux intéressé.e.s. Lire en page 7.

Le poêle à bois trône dans plusieurs chaumières des TNO. Tout sur ce mode de chauffage. Lire en page 8.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Accès routier aux communautés

Le programme d'accès routier aux communautés mis en branle par le ministère des Transports des TNO et diverses communautés réduit petit ■ petit l'isolement de ces dernières. Le programme, qui a pour but de construire des routes menant aux régions satellites d'importance, est financé de façon conjointe par les communautés participantes et le ministère des Transports du GTNO. Le ministre responsable, M. John Todd, annonçait récemment les progrès accomplis ■ l'Assemblée législative:

«À Taloyoak, le hameau et le ministère ont conclu une entente de financement conjoint (50% - 50%) permettant d'embaucher 18 étudiants qui ont réaménagé les pistes pour véhicules tout-terrain jusqu'à Netsilik Lake et Redfish Lake. La communauté d'Igloolik vient de compléter un projet de deux ans visant à remettre en bon état des pistes de cinq kilomètres jusqu'à Igloolik Point.» Et la liste fait état de plusieurs autres projets. M. Todd espère pouvoir consacrer un budget de un million$ dans le cadre du même projet l'année prochaine. En outre, il a déclaré avoir déjà reçu plusieurs soumissions dont le coût total s'élève ■ 700 000$, et se dit prêt à en recevoir au moins dix autres.

Les réserves d'eau peu élevées entraînent des coûts plus élevés

Le Conseil des Services publics des TNO a dernièrement pris une décision concernant l'indexation des tarifs de la Société d'énergie des TNO, reliée à une diminution du niveau d'eau en réserve.

Le Conseil permettra ■ la Société d'énergie de récupérer 4,3 millions$ en dédommagement au cours des 12 prochains mois afin de défrayer les coûts du diesel utilisé comme substitut pour les turbines.

Les résidant.e.s des environs de Yellowknife, Rae Edzo et Dettah (incluant Northland Utilities Ltée et les mines) verront donc une hausse de 14% s'ajouter à leur facture d'électricité initiale permettant ainsi ■ Power Corp. de récolter environ 3,3 millions$. La somme manquante (1 million$) sera collectée auprès des client.e.s résidant à l'extérieur du système Snare/Yellowknife, dont les tarifs de consommation d'électricité seront assujettis à une hausse de 1,4%. Le Conseil des Services publics déterminera sous peu les chiffres exacts correspondants à ces pourcentages.

Entre-temps, si les réserves d'eau n'augmentent pas, Power Corporation prévoit réajuster ses tarifs afin de créer un fonds de stabilisation qui lui permettrait de faire face à de telles situations dans le futur.

Ruée vers le Nunavut?

Si les affaires s'annoncent moins bonnes à Hong Kong pour les années à venir, il semble en être tout autre pour le Nunavut, dont la création avance à grands pas. Un signe avant-coureur de sa prospérité future est sans doute l'ouverture d'un bureau de la firme d'avocats Wallbridge et Associés à Rankin Inlet.

Déjà établie à Yellowknife, le firme de M. Garth Wallbridge fait affaires depuis longtemps avec des client.e.s de cette partie des TNO. Avec son nouveau bureau, M. Wallbridge espère ainsi pouvoir mieux desservir cette clientèle. Dans un communiqué transmis aux médias, il déclarait: «[...] étant autochtone, je crois que le défi que constitue le développement du Nunavut est une chose à laquelle j'aimerais participer activement».

Les rencontres du CODC se poursuivent

Le Comité d'organisation du développement constitutionnel (CODC) entreprend une deuxième ronde de rencontres avec les communautés. Ces rencontres se dérouleront dans l'ordre suivant:

Yellowknife: le lundi 21 novembre à 19h30, à la salle Katimavik B de l'hôtel Explorer.

Hay River: le mardi 22 novembre à 19h30, au Centre communautaire de Hay River.

Inuvik: le mercredi 23 novembre à 19h30, au Centre Ingamo.

Fort MacPherson: le jeudi 24 novembre à 9h30, dans la salle de réunion du Conseil de hameau.

Tsiigehtchic: le jeudi 24 novembre à 13h30, au gymnase.

Aklavik: le vendredi 25 novembre à 9h30, au complexe récréatif de Aklavik.

Vous pouvez obtenir copie des documents relatifs à ces rencontres au bureau du CODC, dans l'édifice Cooper-Gullberg (à côté du restaurant Papa's), sur la 49e Rue, à Yellowknife.

Précautions pour l'hiver

Le ministère de la Sécurité et des Services publics distribue présentement aux communautés une série d'infogrammes comprenant des conseils de sécurité pour l'hiver. On y aborde les sujets suivants: conseils sur la sécurité en motoneige et la sécurité sur les routes de glace (disponibles en anglais, français et inuktitut), ainsi que des conseils sur l'installation des câbles électriques, l'empoisonnement au monoxyde de carbone et les sources de chaleur recommandées pour faire dégeler les conduits de propane (disponibles en anglais et français). Pour tout autre renseignement supplémentaire, il est possible d'obtenir un service d'information en français en contactant le Centre de ressources du ministère des Transports au (403) 873-7470.

Geneviève Gouin

Commissaire aux langues

Suite de la une

exercice de la Commissaire (dont le poste fut créé en février 1992). Mme Harnum souligne en particulier «l'élaboration par le GTNO de politiques et de lignes directrices relatives à la Loi sur les langues officielles et d'un manuel qui sortira sous peu; la coopération [du GTNO] avec le Commissariat aux langues en vue de produire une brochure expliquant la Loi sur les langues officielles, qui sera distribuée bientôt dans toutes les langues officielles; (...) la consultation sur l'avenir des services et des programmes relatifs aux langues, tout particulièrement en ce qui a trait à la révision de la Loi sur l'éducation».

Recommandations pour l'avenir

Lorsque le poste de Commissaire aux langues des TNO a été instauré, il avait été suggéré par l'Assemblée législative (dont relève la Commissaire) que soit mis sur pied un conseil consultatif. Ce conseil aurait permis à la Commissaire de se conformer à une obligation légale qui stipule qu'elle doit se réunir chaque année avec des représentant.e.s de chacune des langues officielles.

Après discussion avec des individus et des organismes, Mme Harnum suggère plutôt au gouvernement territorial «d'étudier en profondeur la possibilité de créer un comité de cogestion de l'administration du financement des programmes et des services relatifs aux langues officielles». Cette recommandation découle des commentaires de personnes et de groupes oeuvrant dans le domaine de la sauvegarde et de la promotion des langues, que la Commissaire a sondés. Selon la Commissaire, cet intérêt plus marqué pour la cogestion que pour la consultation s'inscrit bien dans le contexte actuel des revendications autochtones pour l'autonomie gouvernementale et du transfert de responsabilités aux communautés. La cogestion porterait sur l'ensemble des fonds consacrés aux langues officielles et non pas seulement sur une enveloppe consacrée aux initiatives des communautés, comme cela se fait présentement dans le cas de la communauté franco-ténoise avec le PDCC (Programme de développement communautaire et culturel).

Le michif, une langue à part entière

L'article 35 de la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît aux Métis le statut de peuple autochtone du Canada. La langue michif en usage dans les TNO serait parlée par 150 personnes, selon le plus récent recensement auprès de la population métis. Ce n'est qu'en février 1994 que l'Association du patrimoine métis des TNO a organisé une première conférence sur le michif afin d'étudier plus avant cette langue qui emprunte à une langue non-autochtone (le français) et à une langue autochtone (le cri, par exemple) pour constituer une langue distincte. Dans l'Ouest canadien et aux États-Unis (au Dakota), les formes régionales du michif font depuis plusieurs années l'objet de recherches et d'un enseignement.

Dans les TNO, au moment de la rédaction de la loi territoriale sur les langues officielles, le michif n'avait pas été retenu comme langue autochtone. La Commissaire aux langues des TNO recommande maintenant que «le GTNO appuie les recherches, la documentation et l'analyse de la langue michif afin de sérieusement envisager de l'inclure au nombre des langues officielles».

Renseignements et plaintes

En 1993-1994, la Commissaire a reçu 195 nouvelles demandes de renseignements et 91 nouvelles plaintes. Lors du premier exercice de la Commissaire (qui s'est échelonné sur 14 mois et non pas une année), le nombre de demandes de renseignements se chiffrait à 120 et le nombre de plaintes à 152. Pour les cas soulevés en 1993-1994 auxquels s'ajoutaient les cas non réglés du premier exercice, Mme Harnum et son équipe affichent un taux de résolution de 80%.

51,4% des plaintes et des demandes de renseignements provenaient de la région de Yellowknife. Cela s'expliquerait par la concentration de la population dans cette région et la proximité des bureaux de la Commissaire. La deuxième région en importance (le Baffin) au chapitre des plaintes et des demandes de renseignements ne génère que 9,7% des cas. Vient ensuite la région de Fort Smith (comprenant la ville du même nom et la ville de Hay River) avec 8,3% des plaintes et des demandes de renseignements.

Selon le bureau de la Commissaire, 77% des plaintes et 57% des demandes de renseignements qu'on lui adresse se situent dans le cadre de sa compétence, ce qui ne signifie pas forcément que les plaintes sont fondées. En 1993-1994, 27 plaintes ont été jugées légitimes et ont donné lieu à une enquête au terme de laquelle la Commissaire a conclu qu'une erreur administrative, une omission ou une injustice s'était produite.

En 1993-1994, les plaintes ont porté sur les services et les communications avec le public (27,7%), les cours de langue ou les documents de référence (23%), les services d'interprétation et de traduction (17,4%), la mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles (9%), les accords Canada-TNO sur les langues officielles (6,5%), le financement (3,2%), les droits linguistiques non prévus à la Loi sur les langues officielles (3,2%) et les motifs autres (12,9%).

Les demandes de renseignements touchent la Loi sur les langues officielles (23,6%), les services d'interprétation et de traduction (15,9%), le financement (13,2%), les langues elles-mêmes (10,5%), les cours de langue (10,5%), les services et les communications avec le public (6,8%), l'alphabétisation (3,6%), la mise en oeuvre de la Loi sur les langues officielles (3,6%) et les sujets autres (14,1%).

Des 377 cas de plaintes et de demandes de renseignements figurant au bilan de 1993-1994, 5[illegible] (14%) avaient trait au français.

Agnès Bill[illegible]

ERRATUM

Dans la parution du 11 novembre, dans l'article *Le repositionnement et les services en français*, nous aurions dû écrire: «Les associations francophones de Fort Smith, Hay River et Iqaluit privilégiaient l'option 4 des "contrats de mise en oeuvre au développement communautaire" (...)». Toutes nos excuses aux associations de Hay River et de Fort Smith pour avoir indiqué qu'elles avaient d'abord opté pour l'hypothèse de repositionnement 3. Merci à Mme Gisèle Soucy de Fort Smith qui nous a appelé pour nous signaler cette erreur.

Nos remerciements s'adressent également à Mme Odette Colomb de Yellowknife qui a remarqué la semaine dernière dans une annonce publicitaire pour la **Semaine nationale de sensibilisation aux toxicomanies** que le slogan de la campagne aurait dû se lire «Le [et non les] choix est le vôtre!». Nous apprécions vos commentaires et votre vigilance.

4e Parlement franco-canadien de l'Ouest

L'Association Jeunesse franco-ténoise s'illustre à Vancouver

Le 10 novembre, des membres de l'Associatio[redacted] Jeunesse franco-ténoise (AJFT) s'envolaient pour Vancouver. Le Parlement franco-canadien de l'Ouest, qui se tenait en 1993 à Yellowknife, se déroulait cette année en Colombie-Britannique.

La délégation des Territoires du Nord-Ouest (TNO) se composait de six participant.e.s: Parneet Cheema, Éric Deschênes, Marianne Fortier, Sarah Kallos, la présidente de l'AJFT, David Mariez et Heather Metcalfe. Caroline Millette de la Fédération Franco-TéNOise accompagnait le groupe.

Âgé.e.s de 16 à 20 ans, les membres de la délégation comptaient cette année, dans leurs rangs, une résidante d'Iqaluit: Marianne Fortier. Les autres délégué.e.s vivent à Yellowknife. À l'exception d'Éric Deschênes qui travaille comme moniteur dans une école, les représentant.e.s de l'Association Jeunesse sont aux études.

Du 10 au 13 novembre, le Parlement franco-canadien de l'Ouest siégeait. Les débats en chambre étaient entrecoupés d'activités sociales organisées par les hôtes de la rencontre, le Conseil Jeunesse de la Colombie-Britannique. Aux jeux brise-glace, ont succédé visite guidée de la ville, spectacle de Janine Tougas à la Maison de la Francophonie, banquet, projection du film *Mon amour, my love*, et danse.

Au sein de la délégation franco-ténoise, David Mariez détenait un poste de ministre. Pour les débats du Parlement franco-canadien, M. Mariez avait préparé un projet de loi portant sur l'harmonisation des programmes scolaires au Canada. Le projet de la délégation des TNO a remporté beaucoup de succès.

L'Alberta proposait de débattre la prohibition de l'alcool. Le projet de loi de la délégation du Manitoba portait sur les jeunes contrevenants. Dans le cas de la Saskatchewan, c'est des droits des fumeurs dont il a été question.

Agnès Billa



Au parc Stanley, de gauche à droite: Sarah Kallos, David Mariez, Caroline Millette, Heather Metcalfe et Parneet Cheema.

ÉDITORIAL

La Commissaire aux langues des TNO va de l'avant

Le rapport 1993-1994 de la Commissaire aux langues des TNO, Betty Harnum, a été déposé à l'Assemblée législative le 14 novembre dernier. Ce dépôt du deuxième rapport de la Commissaire permet de tourner la page, en quelque sorte.

Instauré en février 1992, le poste de Commissaire aux langues des TNO a demandé, durant les quatorze mois du premier exercice, que beaucoup de temps et de travail soit consacré au poste lui-même.

Le rôle de la Commissaire, ses pouvoirs, les paramètres de ses interventions, ses obligations, ses relations avec le gouvernement territorial, voilà autant de questions que la loi créant le Commissariat aux langues des TNO avait abordées bien sûr mais que seule la pratique quotidienne pouvait permettre de vraiment cerner. Cela s'était parfois déroulé de façon tumultueuse.

Durant sa deuxième année d'activités, la Commissaire aux langues des TNO et son personnel auront eu l'occasion de travailler à la fois avec le Gouvernement des TNO et le grand public et, par le fait même, de mieux connaître ces deux «entités».

Les projets menés en coopération avec le GTNO, les réalisations du gouvernement en matière de langues officielles et les suites que le gouvernement a données aux recommandations du premier rapport de Mme Harnum auront permis à la Commissaire (la nouvelle pièce du jeu) de se situer sur l'échiquier de l'appareil gouvernemental.

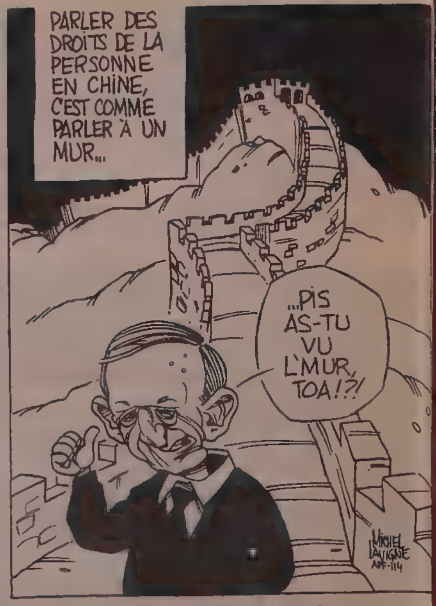
Du côté du grand public, les centaines de demandes de renseignements et de plaintes traitées par le bureau de la Commissaire illustrent l'intérêt de la population pour les langues officielles ainsi que l'efficacité du procédé pour le traitement de ces cas.

Durant l'année 1993-1994, la Commissaire aux langues des TNO semble avoir beaucoup fouillé la notion de l'ombudsman, du protecteur du citoyen pour guider ses propres démarches. Soucieuse de son indépendance, la Commissaire accorde de l'importance à son pouvoir d'enquête autant qu'à son accessibilité. Personne - d'une fonctionnaire à un simple citoyen - ne doit se sentir exclu des services et des recours qu'offre la Commissaire.

L'assurance qu'a pris la Commissaire se dégage aussi de sa capacité, en période de restrictions budgétaires, de ne pas se braquer sur les questions de financement tout en envisageant des avenues de développement, allant de la reconnaissance de la langue michif à la création d'un conseil de cogestion.

Le bureau de la Commissaire n'existe pas depuis assez longtemps pour être déjà une machine bien rôdée. La vitesse de parcours semble en tout cas maintenant atteinte.

Agnès Billa





En bref

Déficit prévu

Le ministre des Finances, Paul Martin, est sur le point d réussir un exploit qu'on n'avait pas vu depuis longtemp prédire à quelques centaines de milliers de dollars près déficit fédéral!

Selon Statistique Canada, le déficit pour l'année 199 1995 devrait être de 39,3 milliards de dollars. Dans s premier budget, le ministre des Finances annonçait un défic de 39,7 milliards. Il avait maintenu cette prévision dans u mise à jour économique et financière publiée [redacted] mois d'o tobre.

Selon Statistique Canada, les recettes devraient atteind 136,2 milliards en 1994-1995 alors que les dépenses devraie totaliser 175,5 milliards. A elle-seule, la dette représente pour cent des dépenses fédérales.

Louis Riel: erreur judiciaire?

Le Bloc québécois a déposé un projet de loi exigea l'annulation du verdict de culpabilité rendu à l'endroit Louis Riel.

La député bloquiste Suzanne Tremblay [redacted] profité du 109ièm anniversaire de la pendaison du leader métis, le 16 novemb 1885, pour réclamer justice. <<Le jury qui a condamné francophone catholique était composé exclusivement d'a glophones protestants>> a rappelé Mme Tremblay. <<Lo Riel a été pendu parce qu'il était métis, parce qu'il ét francophone, parce qu'il s'était porté à la défense d'u société distincte>>.

La députée de Rimouski estime que le premier minist John MacDonald a sacrifié le héros métis au puissant lob ontarien.

Des livres pour le Sénégal

L'Association des enseignantes et des enseignants franc ontariens est à la recherche de livres français, qui ser ensuite distribués dans les bibliothèques municipales de ville de Dakar, au Sénégal.

L'AEFO a lancé une campagne provinciale de collectes livres, avec pour objectif de recueillir 15,000 romans, liv de fiction, biographies, poésie, aventures et bandes dessiné

La campagne prendra fin en mars prochain lors de l' semblée annuelle de l'AEFO.

AP

l'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

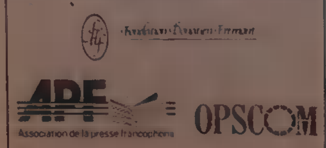
Directrice
Agnès Billa

Textes et maquette
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Annie Bourret (APF)
Lise Picard
Caroline Millette
Éric Deschênes
Julie Bernier

L'Aquilon est [redacted] journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction par-



Alphabétisation [redacted] français

La Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français veut que les gouvernements provinciaux et territoriaux reconnaissent l'alphabétisation comme une priorité, et allouent des fonds pour le faire en français.

La Fédération a profité de sa récente comparution devant le Comité permanent du développement des ressources humaines pour faire la promotion de l'alphabétisation en français.

La Fédération est enfin d'avis que l'alphabétisation en milieu de travail «brise le silence autour de l'analphabétisme» et qu'elle devrait être favorisée, principalement dans «les secteurs mous» de l'industrie canadienne.

Non aux mégaprojets

La Conseil canadien de la coopération est bien heureux de la décision du ministre des Finances de ne plus financer à l'avenir des mégaprojets du type Hibernia.«Ces projets ont prouvé à maintes reprises leur inefficacité pour créer de l'emploi de façon durable dans des communautés» a soutenu le Conseil de la coopération, devant les membres du comité permanent des Finances.

A la place, le Conseil propose d'augmenter les prêts et les contributions remboursables aux P.M.E, qui sont davantage créateurs d'emplois.

Prix Bacchus à l'université d'Ottawa

L'Université d'Ottawa vient de recevoir le prix du campus de l'année en matière de sensibilisation à l'alcool au Canada. L'Université d'Ottawa a remporté le prix grâce à sa campagne de sensibilisation à l'alcool au nom évocateur de CEASAR (Comité des Affaires étudiantes pour la sensibilisation à l'alcool - Responsabilité).Le prix Bacchus Canada est remis annuellement à une université ou un collège universitaire pour souligner son dynamisme et sa coopération avec les étudiants dans sa campagne contre les abus.

APF

Chronique de la langue française

Drôles de salades

«Régalez-vous» pour une quatrième fois avec la [illegible]copieuse» chronique d'Annie Bourret. Un «savoureux mélange» d'esprit et de français...

Quand on est maladroit, on se met les pieds dans les plats. L'ambition, elle, préfère les gens qui ont les dents longues. La compromission nous fait manger à tous les râteliers, quand ce n'est pas accepter des pots-de-vin. Bref, les mots de la faim et de la soif peuvent servir à toutes les sauces!

J'espère que cette introduction vous a mis en appétit, parce que les hors-d'oeuvres sont maintenant terminés. Vous verrez que l'appétit vient en mangeant: on passe maintenant au plat de résistance et, pour bien vous régaler, le buffet comprend trois plats principaux: le travail, l'amour et... Bon, vous le découvrirez bien assez tôt. Il faut tout de même que je garde des choses pour la bonne bouche!

Un salaire de famine

Le travail et l'argent sont tous deux indispensables pour se procurer de la nourriture. Pas étonnant que travailler, ce soit d'abord gagner son pain. Pour y arriver, certains mettent les bouchées doubles. Ces gens-là mangent souvent la claque (encore que ça dépend de leur constitution), parce qu'ils n'admettent pas qu'on leur mâche la besogne. Comme il y a loin de la coupe aux lèvres, peut-être se nourrissent-ils d'illusions? Il s'en trouve pour devenir gras durs, même avec un salaire de crève-faim. De quoi se demanders'ils sont des liche-la-piastre ou s'ils gardent une poire pour la soif.

Se faire chanter la pomme

Plaignez celui ou celle qui boit les paroles de l'être aimé et le dévore des yeux sans retour. En perdre le boire et le manger est ce qui peut lui arriver de mieux. Pensez-y: on peut lui faire avaler n'importe quoi, même lui manger la laine sur le dos. Mieux vaut goûter la douce émotion de se manger des yeux réciproquement.

Trouver quelqu'un à son goût, ça porte à faire un plat ou à chanter la pomme. Ce qui nous amène aux comparaisons entre le corps humain et certains fruits. Ne dit-on pas des femmes qu'elles sont jolies à croquer? Honnêtement, ça commence à être un sujet un peu trop épicé à mon goût, je [illegible] mange pas de ce pain-là.

N'en faites pas un plat

Commencez-vous à en avoir ras-le-bol? Vraiment, certains se plaignent le ventre plein. Lâchez pas la patate, je sais mettre de l'eau dans mon vin. A vrai dire, voilà une affirmation qui ne mange pas de pain, car complètement fausse. En réalité, je vais vous faire la morale, mais n'en faites pas tout un plat.

Tout d'abord, par simple politesse, vous allez arrêter de manger vos mots. Ensuite, arrangez-vous pour avoir quelque chose dans le ventre, la vie ne [illegible] passe pas à lécher des bottes dans ce cas. Et puis, ca peut toujours servir à courir ventre-à-terre en cas d'urgence. Enfin, ne vous sucrez pas avec l'argent des autres. La vengeance est un plat qui se mange froid. S'ils sont méchants, ils vous feront manger les pissenlits par la racine.

Annie Bourret (APF)

Associations francophones

Regain d'activités à Hay River

L'Association franco-culturelle de Hay River a retrouvé un bon rythme d'activités. Dans un rapport délivré le 5 novembre dernier , Julie Bernier fait état des événements survenus depuis février 1994.

Lors de la journée «cabane à sucre» organisée au mois d'avril, l'AFCHR a élu un comité exécutif formé de cinq nouveaux membres, toutes des femmes dynamiques!

Dans la liste des activités et projets, les enfants ont occupé une place de choix. L'Association a inauguré les rencontres Parents Bout'choux (un projet PDCC), permettant aux parents et à leurs enfants de se réunir une fois par semaine pendant deux heures. Dans le cadre de ces rencontres hebdomadaires, les enfants d'âge préscolaire peuvent s'amuser tout en s'exprimant en français.

En collaboration avec le regroupement Canadian Parents for French (CPF) de Yellowknife, l'AFCHR a mis sur pied un deuxième camp d'été de jour en français. Comme Julie Bernier le mentionne dans son rapport, «le nombre d'inscriptions encore grand cette année démontre bien la pertinence du projet; surtout avec l'avènement d'un programme d'immersion». À cet effet, Mme Bernier souligne la création d'un groupe de CPF [illegible] Hay River ainsi que d'un comité de parents pour l'immersion avec lesquels l'AFCHR collabore étroitement pour l'organisation de certaines activités.

L'année 1994 n'est pas terminée, et les activités ne s'arrêtent pas là comme laisse entendre Julie Bernier dans la conclusion de son rapport: «Dans les prochains mois, nous concentrerons nos efforts à l'organisation d'une campagne de recrutement, d'un spectacle de magicien francophone et à la création de rencontres sociales hebdomadaires (les 4 à 6)».

G.G.

La Garderie Plein Soleil

C.P. 1061
Yellowknife, NT
X1A 2N8

ASSEMBLÉE SPÉCIALE

SUJET: FERMETURE IMMINENTE

Le mardi 15 novembre 1994

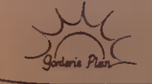
Cher.chère.s membres

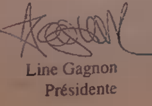
Vous êtes convoqué.e.s par la présente à une assemblée générale spéciale de la Garderie Plein Soleil.

Cette réunion aura lieu le mardi 22 novembre 1994 à compter de 19h30 à l'École Allain St-Cyr.

C'est une réunion bien importante durant laquelle nous vous ferons part des états financiers, et discuterons des conséquences à venir dans les prochaines semaines. Je vous encourage à y participer en grand nombre.

Au plaisir de vous revoir,





Line Gagnon
Présidente

Actualité autochtone

La Nation dénée se refuse à payer la taxe de 1% sur les salaires

L'échange de correspondance entre la Nation dénée et le ministre des Finances des TNO, M. John Pollard [redacted] adopté une fréquence on [redacted] peut plus régulière durant la dernière année. Cette situation n'est pas étrangère au fait que, dès [redacted] adoption en juin 1993, la Nation dénée ait refusé de se soumettre à la nouvelle taxe de 1% sur les salaires, remettant même en question le pouvoir de taxation du GTNO auprès des citoyen.ne.s.

Le chef de la Nation dénée, M. Bill Erasmus, s'appuie sur certains arguments pour dire que la taxe de 1% sur les salaires n'a pas raison d'être en ce qui concerne la Nation dénée.

Dans une lettre adressée au ministre des Finances du GTNO, M. Erasmus soutenait que la Nation dénée est exempte de toute taxe en vertu des droits lui étant accordés par le Traité 8 (déné). Lors d'une conférence de presse, il soulevait également l'importance d'un cas similaire, soit le cas Benoît en Alberta, qui, selon Bill Erasmus, s'inscrit dans le processus de reconnaissance des traités, et ne fait que mettre en lumière l'ambiguité entourant leur application.

Ce plaidoyer ne semble toutefois pas émouvoir John Pollard qui a, et ce à plusieurs reprises, prié la Nation dénée de se plier à la nouvelle taxe.

Dans une lettre datée du 16 septembre 1994 adressée au chef Bill Erasmus, M. Pollard signale que la Taxe sur les salaires agit selon les mêmes paramètres que la Loi sur l'impôt du Canada (au fédéral) à laquelle est assujettie la Nation dénée comme tous les autres citoyens canadiens.

Plus loin, il cite un passage d'une lettre du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Ron Irwin, adressée au chef Jerry Paulette, arguant que la Nation dénée ne répondait pas «aux critères lui permettant d'obtenir une ordonnance de remise sur l'impôt fédéral». Plus tard, faisant référence à cette lettre, Bill Erasmus soulignait que M. Jerry Paulette n'avait jamais reçu copie originale de cette lettre, que la copie qu'il avait en sa possession ne portait pas la signature de M. Irwin, et qu'elle n'était pas rédigée sur du papier officiel.

Mais que ce soit dans la lettre qu'il a adressée à Jerry Paulette ou dans celle destinée à M. Pollard, M Irwin évoque les motifs -légaux- selon lesquels la Nation dénée ne serait pas éligible à une ordonnance de remise de l'impôt.

Dans une perspective légale

D'après la Loi sur les Autochtones, les localités autochtones pouvant bénéficier d'une exemption d'impôt doivent répondre à deux critères:

«1. Les localités doivent être suffisamment engagées dans le processus leur permettant d'acquérir le statut de réserve (ou un statut équivalent régi par la Loi Cri-Naskapi [du Québec]) en foi de quoi le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien [MAINC] aura publiquement pris l'engagement de créer des reserves dans ces mêmes communautes.

2. Ces localités ont des limites bien définies qui ont fait l'objet d'une entente entre toutes les parties [traduction libre].»

La Nation dénée répond-t-elle a ces deux critères? Selon Ron Irwin, il semblerait que non. La communauté autochtone [redacted] déjà entamé le processus en vue d'acquérir le statut de réserve, mais c'est au niveau du second critère d'éligibilité qu'il y aurait irrégularité. Pour la Nation dénée, le problème des limites de ses localités persiste et subsiste encore.

N'ayant toujours pas le statut qu'elle cherche à obtenir, la Nation dénée se retrouve ainsi «gros Jean comme devant».

Dans sa lettre du 16 septembre, John Pollard demandait à Bill Erasmus de se conformer aux dispositions de la Loi de la taxe sur les salaires. Le 19 octobre, il réitérait [redacted] demande, soulignant qu'il avait auparavant obtenu confirmation du gouvernement fédéral du fait «que les employé.e.s de la Nation dénée ne remplissent pas les conditions pour une exemption de taxes. Mais rien n'y fera. Bill Erasmus et les chefs de la Nation dénée ont la ferme intention de ne pas obtempérer, au nom des droits qui leur sont conférés par les traités.

Visites des vérificateurs

Lorsqu'un vérificateur-comptable du GTNO s'est présenté au siège de la Nation dénée, en juillet dernier, on lui a demandé de partir sans lui donner accès aux livres de paye.

Le même scénario s'est produit, le 8 novembre dernier, alors que M. Robert Dowdall, directeur de l'administration des taxes pour le GTNO, s'était rendu au bureau chef de la Nation dénée désirant consulter les livres de cette dernière. Lui refusant l'accès aux locaux en lui disant que les livres [redacted] s'y trouvaient pas, M. Bill Erasmus s'est ensuite joint au chef de la communauté de N'dilo, M. Darrell Beaulieu, au chef de la communauté de Dettah, M. Jonas Sangris et au député de Deh Cho, M. Sam Gargan, pour s'adresser aux médias.

Genevièvc Gouin/L'Aquilon

«Je ne veux pas vous mettre dans l'embarras, mais nous ne croyons pas que le gouvernement territorial soit habilité à nous taxer», déclarait Bill Erasmus, chef de la Nation dénée, à M. Bob Dowdall, directeur de l'administration des taxes pour le ministère des Finances du GTNO.

En refusant l'accès aux livres au vérificateur du GTNO, «j'ai obéi aux instructions qui m'avaient été données par les chefs», expliquait Bill Erasmus. «Il est important que les gens comprennent que le Traité 8 est en position d'intervenir dans la situation présente», poursuivait-il.

M. Erasmus a ensuite abordé la question du statut de la Nation dénée aux yeux de la Loi sur l'impôt du Canada. «Après discussion avec le MAINC, le ministre [Ron Irwin] nous a fait savoir que les négociations se poursuivraient, ce qui constitue pour nous un gain substantiel dans le cadre de ces mêmes négociations.»

Bill Erasmus a ajouté que le gouvernement se montrait désireux de faire progresser ce dossier. «Le Traité [redacted] est maintenant sur le point de devenir une entente protocole avec le gouvernement fédéral, c'est du moins ce que nous laissent entendre les négociateurs», affirmait-il.

Toutefois, alors que les négociations en ce qui [redacted] trait au statut des localités dénées semblent progresser, le ministre John Pollard se montre impatient et soutient que dans l'état actuel des choses, la Nation dénée n'a d'autre choix que de se soumettre.

Pourtant, M. Erasmus faisait mention d'un entretien qu'il aurait eu en septembre avec la première ministre des TNO, Mme Nellie Cournoyea, au terme de laquelle ils se seraient entendus pour que rien ne soit fait avant que des négociations soient entreprises. «Pourquoi M. Pollard n'attend-t-il pas qu'elle [Nellie Cournoyea] soit de retour de son voyage en Asie afin qu'elle dise publiquement ce dont il a été question durant notre rencontre?», questionne M. Erasmus.

La prison s'il le faut

Entre-temps, les événements se déroulent à un rythme qui dépasse la notion de pourparlers. Les lettres se suivent et les visites des vérificateurs au bureau de la Nation dénée ne font que mettre en évidence les prises de position respectives. Le hic, c'est que la résistance de Bill Erasmus et de la Nation dénée prend maintenant une tournure illégale.

La loi, c'est la loi, et en refusant de s'y conformer, la Nation dénée s'expose à des poursuites judiciaires. «S'ils [le GTNO] veulent que j'aille en prison, j'irai, mais faudra-t-il en arriver là?», lançait Bill Erasmus, le 7 novembre dernier. Le lendemain, il ajoutait: «S'il y a des poursuites, nous sommes prêts à aller en cour».

Pour sa part, M. Sam Gargan, député de Deh Cho, affirme «qu'à chaque fois qu'il y a eu tergiversations à propos des traités, ils [le GTNO] décidaient ensuite de ne pas insister.» Selon lui, c'est ce qui se produira à nouveau.

«Je ne crois pas être en train de menacer l'ordre établi, de dire Bill Erasmus. Je veux seulement qu'ils arrêtent d'insister et de négocier en nous mettant le fusil sur la tempe.»

Geneviève Gouin

Ailleurs dans la Francophonie

Prix littéraires du Gouverneur général

Il y [redacted] de cela quelques semaines, *L'Aquilon* publiait les noms des finalistes pour les prix littéraires du Gouverneur général, édition 1994. Le 15 novembre dernier, on apprenait ainsi les noms des lauréat.e.s de ces prix, qui ont reçu une copie de leur livre relié par l'artisan de renom Pierre Ouvrard et un chèque de dix mille dollars des mains du Gouverneur général du Canada, M. Ramon J. Hnatyshyn. Les lauréat.e.s francophones 1994 sont: Robert Lalonde (Romans et nouvelles: *Le petit aigle à tête blanche, Seuil*), Fulvio Caccia (Poésie: *Les lilas, Guernica*), Michel Ouellette (Théâtre: *French Town, Nordir*), Chantal Saint-Jarre (Études et essais: *Du sida, Denoël*), Suzanne Martel (Littérature jeunesse - texte: *Une belle journée pour mourir, Fides*), Pierre Pratt (Littérature jeunesse - illustrations: *Mon chien est un éléphant, Annick Press*) et Jude Des Chênes (Traduction: *Le mythe du sauvage, Septentrion*).

La France sur Internet

Le serveur «gopher» portant le nom *French Embassy/Ambassade de France (Ottawa-Canada)* (répertorié dans le groupe «worldwide gophers» sous le groupe «Amérique du Nord» et la section «Canada») permet depuis l'été dernier d'obtenir des renseignements généraux sur la France ainsi que sur la France au Canada via Internet. En outre, vous pouvez accéder aux services scientifique et culturel en utilisant les adresses suivantes: SCIEFRAN@acadvm1.uottawa.ca et AS609@FREENET.CARLETON.CA.

Nouveau programme à l'Université Laval

La Faculté des Lettres de l'Université Laval (Qc) offre maintenant un programme pour les gens intéressés aux communautés francophones nord-américaines sous toutes leurs coutures. La Mineure (certificat) en Francophonie nord-américaine est un programme multidisciplinaire de 30 crédits, d'une durée d'un an, qui se penche sur «les» français parlés en Amérique du Nord, celles et ceux qui les parlent, ainsi que les contextes dans lesquels ils évoluent. Pour plus de renseignements, adressez-vous à la direction des études de géographie, Faculté des Lettres, bureau 3256, Pavillon Charles-De Koninck, Université Laval, tél.: 656-5932.

Geneviève Gouin

Communautés francophones et acadienne

Radio-Canada aimerait produire une série sur la Déportation des Acadiens

Radio-Canada aimerait bien diffuser une mini-série sur la Déportation des Acadiens... si elle pouvait mettre la main sur un bon scénario.

En fait, la vice-présidente à la télévision française, Michèle Fortin, veut diffuser une série, peu importe le sujet, dont l'histoire se déroulerait dans une communauté francophone de l'extérieur du Québec: «J'aimerais bien. Il n'y a que nous qui pouvons faire ça».

Ceci dit, il serait très difficile de produire un téléroman entièrement tourné à l'extérieur du Québec, avec des comédiens francophones de l'extérieur du Québec. «C'est presque impossible estime Mme Fortin. Nos stations hors Québec ne sont pas équipées pour faire ça. L'usine de téléromans, elle est à Montréal».

D'ailleurs, ce n'est pas un téléroman que Radio-Canada (SRC) produirait pour raconter la Déportation des Acadiens, parce que cela coûterait trop cher. Il faut plutôt imaginer une production du genre Filles de Caleb, tournée en Acadie en collaboration avec une maison de production indépendante.

Radio-Canada a déjà en banque trois projets de téléromans. Le premier projet soumis [redacted] la SRC [redacted] été développé par le producteur de l'émission jeunesse *Watatatow*, et porte sur les jeunes francophones en milieu minoritaire et la difficulté de vivre son adolescence dans un environnement culturel anglophone. Le producteur [redacted] cependant mis son projet sur la glace depuis un an. Radio-Canada était pourtant intéressée et «avait mis de l'argent là-dedans», dit Mme Fortin.

Le deuxième projet est beaucoup plus avancé. Il s'agit d'une série qui raconte l'histoire, vraie, d'un immigrant polonais qui [redacted] habité successivement à St-Boniface, Sudbury et au Québec. Ce serait en sorte suivre la vie d'un immigrant canadien à travers les communautés francophones au Canada. Le projet est à l'étape de l'écriture et il pourrait être produit dans deux ans. Le troisième projet, une mini série sur la Déportation des Acadiens, est à l'étape préliminaire. Radio-Canada a reçu quelques propositions, dont celle d'un écrivain acadien qui propose de développer cette série à partir de ses romans.

Contrairement à l'impression qui [redacted] dégage à chaque fois qu'il est question de produire des émissions qui reflètent les communautés francophones et acadienne, ce n'est pas faute d'argent si Radio-Canada n'a toujours pas diffusé un téléroman «hors Québec». «C'est pas une question de budget... pour écrire un téléroman, il faut qu'un auteur écrive un téléroman explique Mme Fortin. Moi, je ne peux pas l'écrire». Cela fait deux ans, dit-elle, qu'elle souhaite produire une telle émission. Elle est prête à financer «un projet qui se tienne debout» et se dit ouverte aux propositions.

Et il n'est pas nécessaire d'être un auteur connu pour convaincre Radio-Canada. «Ça n'a aucun rapport, dit elle. Ça dépend de la qualité». Et elle cite l'exemple du téléroman *Quatre et demi* qui a été écrit «par deux parfaits inconnus». Radio-Canada prépare même une grande série, du genre *Scoop*, rédigée «par un gars qu'on n'avait jamais vu. À un moment donné, on s'est demandé s'il existait», raconte Mme Fortin. Avis donc aux intéressé.e.s: Radio-Canada est à la recherche de nouveaux auteurs. «On [redacted] choisit pas prioritairement un téléroman d'un auteur connu plutôt que celui d'un auteur inconnu», assure la vice-présidente de la télévision française.

APF

Chronique du Patrimoine

Jerry Potts: Un héros de la lutte à la contrebande d'alcool

En 1874, le premier ministre Macdonald a dépêché la nouvelle Police à cheval du Nord-Ouest pour sa première mission: débusquer les trafiquants américains de whisky et du même souffle, faire régner l'ordre dans les Prairies canadiennes. Mais la nouvelle bande de policiers n'a pas connu un succès instantané!

Alors qu'ils étaient perdus depuis plus de deux mois dans les bois, [redacted] chasseur métis bien connu, Jerry Potts, vint porter secours aux policiers qui mouraient de faim. Il les guida à Fort Whoop-Up, centre névralgique du traffic d'alcool, et leur suggéra même de faire du site de Fort MacLeod leur premier quartier général. À partir de ce moment, Jerry Potts joua un rôle clé dans le développement de ce qui fut l'ancêtre de la Gendarmerie royale du Canada et dans l'épanouissement de l'Ouest canadien.

Cependant, Jerry Potts n'avait rien d'une «police montée». De petite taille, il était vêtu d'habits européens, portait des mocassins et une peau de chat en guise de porte-bonheur.

Jerry Potts avait dû se débrouiller seul dès son plus jeune âge. Son père, un commis d'origine écossaise, travaillait pour la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il meurt alors que Jerry était encore au berceau. Enfant, il est ballotté d'une famille à l'autre: celle de sa mère qui était autochtone et celle de ses «pères adoptifs» blancs. À travers ces épreuves, Jerry a appris à survivre dans la nature sauvage, à garder silence et à ne compter que sur ses propres capacités physiques.

Son éducation lui a donné des qualités inestimables pour assister la Police à cheval dans sa lutte à la contrebande.

Lorsqu'il dirigeait une patrouille, Potts partait en éclaireur, établissait le campement et préparait les repas en attendant l'arrivée des policiers en tunique rouge. Il n'utilisait jamais de carte pour se guider et selon certains, son odorat lui permettait de repérer la présence de l'alcool à plus de 100 kilomètres.

Jusqu'à sa mort, survenue en 1896, Potts a dirigé la Police à cheval du Nord-Ouest. Il a contribué à préserver une atmosphère de cordialité et de coopération entre les autorités civiles et la population autochtone.

Fondation CRB

Des conseils pour l'économie d'énergie

Les secrets du chauffage au bois

Dans l'Ouest de l'Arctique, il existe encore de nombreux foyers qui installent des poêles à bois dans leur maison. Ils apprennent rapidement que pour chauffer au bois, il ne suffit pas tout simplement d'alimenter un feu ronflant. Ceux qui s'y prennent de la bonne façon constatent cependant que ce mode de chauffage peut être efficace, confortable et économique.

Achetez un appareil approuvé

Il est important d'acheter un appareil qui a été vérifié et homologué selon les normes de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ou des Laboratoires des assureurs du Canada (UCL). Une vérification du produit par des ingénieurs impartiaux s'impose afin de s'assurer que le fonctionnement respecte les normes de sécurité. Au cours de ces tests d'homologation, les appareils sont soumis à des séries d'essais qui représentent les conditions d'utilisation les plus extrêmes.

Les organismes d'homologation examinent aussi les matériaux utilisés pour la fabrication des poêles, les pièces mécaniques ainsi que l'agencement général de l'appareil.

Vous n'avez aucun garantie de ce genre lorsque vous achetez une appareil de chauffage non homologué.

Faites un choix judicieux

Il existe deux types de poêles à bois d'usage courant. Le poêle radiant transmet la chaleur à l'espace environnant par rayonnement direct de la chaleur de ses surfaces chaudes. Dans le cas du poêle à convection, la surface chaude est entourée d'une enveloppe métallique pourvue d'orifices au-dessus et au bas de l'appareil. La circulation de l'air s'effectue par convection naturelle ou est accélérée par un ventilateur.

Il est aussi important d'acheter un appareil qui répondra adéquatement à vos besoins. Un appareil trop gros devra fonctionner à une température bien au-dessous de la température optimale à laquelle il fournit une bonne combustion.

S'ils connaissent suffisamment bien vos besoins de chauffage et ont été informés de l'endroit où vous prévoyez installer votre poêle, les détaillants compétents peuvent vous recommander la dimension et le type de poêle qui répondra adéquatement vos besoins.

Chauffez en toute sécurité

Il faut savoir bien utiliser son poêle à bois afin d'en tirer le maximum d'efficacité et d'éviter les dépôts de créosote. Le créosote qui est le sous-produit inflammable de la combustion incomplète du bois peut constituer un danger. Si elle s'enflamme, elle peut provoquer un feu de cheminée. Les risques de feux s'accroissent si le dépôt dépasse trois millimètres d'épaisseur.

Il est possible de réduire cette



accumulation en utilisant un appareil à rendement amélioré, en brûlant du bois bien sec et en faisant des feux vifs qui brûlent rapidement. Toutefois, la meilleure solution est de nettoyer et de faire inspecter la cheminée.

La cheminée... Une partie importante du système

La cheminée est conçue pour amener l'oxygène au feu et pour expulser à l'extérieur les produits de la combustion en toute sécurité.

Le régistre manuel, soit le rabat situé dans le conduit de la cheminée, doit être de la même dimension que le conduit d'évacuation de l'appareil de chauffage ou être légèrement plus petit afin d'évacuer convenablement les produits de la combustion.

Un espacement adéquat de la cheminée par rapport au toit et aux autres matériaux est essentiel à une bonne sécurité.

Le bon état des supports de raccord (supports qui retiennent la tuyauterie du conduit de la cheminée), du capuchon et des tôles extérieures assureront une protection de la cheminée contre les intempéries.

De plus, il faut nettoyer et faire inspecter la cheminée par des professionnels le plus régulièrement possible. Elle doit être vérifiée plus particulièrement au printemps et à l'automne; les feux qui couvent accentuent l'accumulation de dépôts de créosote.

Le bois de chauffage

Le début du printemps est la saison morte pour les marchands, c'est donc l'occasion idéale pour l'approvisionnement. Le bois coupé l'hiver et vendu au printemps a le temps de sécher avant d'être utilisé; le bois sec brûle mieux, dégage plus de chaleur par corde et réduit le risque d'accumulation de créosote dans la cheminée.

L'unité normale de mesure du bois de chauffage est la corde. Elle mesure 1,2 m sur 1,2 m sur 2,4 m (4 pi sur 4 pi sur 8 pi). Dautres mesures sont aussi utilisées, y compris la corde de bois de poêle ou corde mince qui mesure 40 cm (16 po) et qui correspond au tiers d'une corde entière de 120 cm (48 po).

Le bois fendu et entreposé à l'abri pendant l'été perdra par évaporation plus de la moitié de l'humidité qu'il contient. On peut reconnaître un bois sec du fait qu'il est fendillé aux deux extrémités.

Même si la valeur thermique par kilogramme de bois sec est presque identique pour toutes les espèces, la valeur thermique par corde varie énormément. Les bois durs et plus denses comme l'érable, le chêne, et le frêne sont préférables pour le chauffage, donc plus chers.

Mais bien que le bois dur produise plus de chaleur, le bois tendre comme le peuplier et l'épinette coûte moins cher et fournit souvent de la chaleur à meilleur marché.

Le contenu de matières solides dans le bois est important. Une corde de bûches mal empilées contient moins de bois et donc moins d'énergie thermique qu'une corde de bûches bien empilées.

Texte tiré de *Protégez l'environnement et économisez l'énergie* Énergie, Mines et Ressources Canada

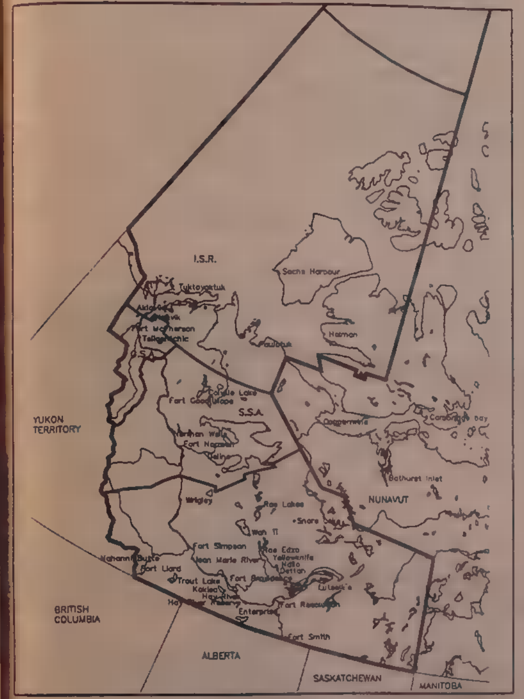
Cadeaux de Noël

À ne pas manquer le 3 décembre au Centre Abe Miller: une foire d'artisanat international, de 10 à 14 heures. Les profits de la vente iront au Centre, au YWCA, Carrefour canadien international, à Amnestie internationale et au groupe Guate.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 43, vendredi 25 novemb



Une carte datée du 30 septembre 1994 montre lefutur territoire de l'Arctique de l'Ouest dont le [redacted] officiel n'est pas encore arrêté.

Territoire de l'Arctique de l'Ouest

Le public est mis au courant du processus constitutionnel

Le 1er avril 1999, Nunavut devrait officiellement voir le jour en tant que territoire autonome. Par la force des choses, un nouveau territoire de l'Arctique de l'Ouest résultera de cette redéfinition de la situation géographique et politique du Nord canadien.

Établi en novembre 1992, le Comité d'organisation du développement constitutionnel s'est donné pour mandat la mise [redacted] point d'une constitution et d'un modèle de gouvernement pour l'Arctique de l'Ouest. Le comité regroupe entre autres les 14 députés de cette partie des TNO, les dirigeant.e.s de cinq organisations autochtones et [redacted] représentante des femmes.

Afin de sensibiliser la population en général à ces changements, le Comité d'organisation du développement constitutionnel (CODC) a entrepris unetournée d'information [redacted] la mi-novembre. À tour de rôle, divers membres du comité animent des rencontres publiques dans le Sahtu, la région du Grand lac des Esclaves et le Delta-Beaufort. Le comité profite de ces rencontres pour expliquer le processus d'élaboration, de ratification et d'implantation d'une nouvelle constitution pour l'«autre» territoire.

Bien que le CODC reconnaisse que les résidant.e.s de l'Arctique pourraient tout simplement opter pour le statu quo, ses membres recommandent plutôt que les gens de l'Arctique de l'Ouest saisissent l'occasion créée par Nunavut pour se donner une constitution et un gouvernement qui innoveraient et qui colleraient à leur réalité propre.

Le processus de développement constitutionnel se déroulera en trois étapes. En janvier 1995, 150 délégué.e.s (dont 75 simples citoyen.ne.s) participeront à une première conférence constitutionnelle. La présidence de la conférence a été confiée à M. Joe Clark, ancien premier ministre du Canada. Une deuxième conférence se tiendra en mai ou en juin de la même année. Dans le courant de l'année suivante, la constitution élaborée lors de ces conférences et d'autres sessions de travail sera soumise au vote populaire, lors d'un référendum.

À la première conférence constitutionnelle, les participant.e.s se pencheront pendant trois jours et demi sur des options relatives [redacted] cinq éléments de la future constitution: les principes, la structure du gouvernement, ses pouvoirs, son mode de représentation (élection

Constitution
Suite en page 2

Services en français dans les TNO

La communauté francophone avise le GTNO de ses priorités

Le 23 novembre, Daniel Cuerrier, président de [redacted] Fédération Franco-TéNOise (FFT) a fait parvenir à la première ministre des Territoires du Nord-Ouest, Nellie Cournoyea, [redacted] lettre exprimant «les attentes de la communauté francophone des TNO en matière de services en français».

Mme Cournoyea avait en effet demandé à la FFT, lors d'une rencontre avec M. Cuerrier le 1er novembre dernier, de fournir les priorités de la communauté francophone, en ce qui [redacted] trait à l'Accord de coopération Canada-TNO.

L'accord porte sur le français et les langues autochtones. Échu depuis le 31 mars 1994, l'Accord sera vraisemblablement renouvelé dans les prochaines semaines. Le montant global du budget de l'Accord devrait être considérablement réduit. Il est question de coupures de 35%. C'est dans le cadre de ces restrictions financières que la première ministre des TNO souhaitait recevoir de la communauté francophone ses priorités en matière de services en français.

Priorités de la communauté

Selon le directeur général de la FFT, Daniel Lamoureux, la Fédération rappelle d'abord [redacted] Mme Cournoyea que «le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ne peut se soustraire [redacted] ses obligations légales [redacted] l'endroit du français».

La FFT recommande par ailleurs [redacted] gouvernement territorial de s'efforcer, dans la mesure du possible, d'offrir ces services en français «obligatoires» de la manière la moins coûteuse. La Fédération sug-

Services en français
Suite en page 2



Occupés qu'ils sont à faire des pitreries, David Mariez et Éric Deschênes, participants au Parlement franco-canadien de l'Ouest, ne se doutent pas qu'ils s'apprêtent à assener un coup d'oreiller à l'assistant (à gauche) de M. Peter Martin (à droite), procureur de la couronne dans le procès Warren.

Le nombre des unions exogames va en croissant. Les enfants issu.e.s de ces «mariages mixtes» s'assimilent neuf fois sur dix à la langue anglaise. Que faire? Lire en page 3.

Un vol au dessus de l'aéroport d'Iqaluit peut se transformer en une escale peu banale. Une «enquête» de Geneviève Gouin. Lire en page 3.

Des nouvelles de dernière heure de Fort Smith. Le câblo-distributeur surprend ses abonné.e.s en ajoutant la station de langue française CBUFT à son menu. Lire en page 5.

Une journée d'audiences à Yellowknife sur la réforme de la sécurité sociale du ministre Axworthy. Le projet ne suscite pas que des commentaires élogieux. Lire en page 6.

Cette année, David Mariez [redacted] participéau Parlement franco-canadien de l'Ouest, à Vancouver, comme il se l'était promis. Il nous raconte sa vie de ministre. Lire en page 8.

ÉCHOS DES T.N.-O.

L'«Encan des célébrités» attire les foules et la générosité

Généreux les gens de Yellowknife! L'«Encan des célébrités» (Celebrities Auction) qui s'est tenu le 19 novembre dernier dans les Salles Katimavik de l'hôtel Explorer a amassé pas moins de 42 000$.

L'encan, qui pour la 15e année consécutive ammasse des fonds au profit du Comité des personnes handicapées des TNO, offrait des items de toutes sortes aux plus chérant.e.s. On y retrouvait de quoi satisfaire tous les goûts: des installations de pare-brise aux séances de bronzage en passant par des services de garde d'enfants!

Remise de prix d'excellence aux Autochtones 1995

C'est le 31 mars 1995 que seront remis les Prix nationaux d'excellence aux Autochtones pour l'année 1995. La cérémonie, qui se déroulera au théâtre Queen Elizabeth, à Vancouver, soulignera les contributions d'une dizaine d'hommes et femmes professionnel.le.s autochtones (Premières nations, Inuit et Métis) qui ont contribué considérablement au patrimoine social, culturel et industriel du pays.

Au rang de ces personnes, qui oeuvrent dans plusieurs domaines de la société (arts, économie, politique, etc,.), on retrouve entre autres Nellie Cournoyea, première ministre des Territoires du Nord-Ouest (TNO) et le joueur de hockey Ted Nolan. Ces deux personnalités figurent sur la liste des premiers lauréats qui ont été récompensés à Ottawa, en février dernier, lors d'un gala télévisé. Il sera de nouveau possible d'assister à la remise des Prix grâce à une émission spéciale qui sera transmise à l'échelle nationale sur les ondes de Radio-Canada.

Légère baisse des tarifs de la Commission des accidents du travail

Les nouveaux tarifs de la Commission des accidents du travail (CAT) des Territoires du Nord-Ouest (TNO) prendront effet le 1er janvier 1995, calculant une légère diminution des contributions payables à la Commission. Le tarif moyen passera donc de 2,56$ à 2,54$ par tranche de salaire de 100$.

Les industries des TNO sont divisées en huit grandes catégories regroupant 37 sous-catégories. De ce nombre, 15 verront leurs tarifs inchangés et 13 bénéficieront d'une diminution. Par contre, neuf sous-catégories écoperont d'une augmentation chez les entreprises et ministères suivant.e.s: Ressources renouvelables (de 1,70$ à 2,50$), Opération des mines (NEC) (de 7$ à 7,75$), secteur de la construction des autoroutes, ponts, égoûts et pipelines (de 6,75$ à 7,25$), ainsi que les secteurs de l'excavation, de la démolition, du dynamitage et du déneigement (de 5,25$ à 5,75$).

Nouvelle échelle de loyers plus équitable

Le ministre responsable de la Société de logement des TNO, M. Don Morin, a annoncé une fluctuation à la hausse et à la baisse des prix des loyers à compter du 1er avril 1995. Cette nouvelle échelle de prix «réduit les loyers des locataires à faible revenu et augmente [ceux] des locataires à revenu plus élevé», a-t-il dit.

M. Morin a par ailleurs ajouté que ces nouvelles mesures traitaient les locataires de façon plus équitable et qu'elles rendaient les logements plus accessibles aux gens qui en avait un besoin plus pressant tels que les personnes âgées.

De par cette nouvelle échelle des loyers, 70% des locataires verront ainsi leur loyer diminuer ou demeurer stable. Ces locataires ne consacreront donc pas plus de 30% de leur revenu à leur logement. Les personnes pouvant bénéficier d'une réduction de loyer, soit les personnes handicapées vivant en pension, les bénéficiaires du bien-être social, les bénéficiaires de compensations de la Commission des accidents du travail, les chasseurs, les pêcheurs, les trappeurs et les individus vivant de pensions de veuvage ou de survivant.e.s, auront à payer un loyer fixe de 32$ par mois.

Quant aux augmentations de loyer, elles s'échelonneront sur une période de quatre ans à compter du 1er avril 1995.

Journée mondiale du SIDA

À l'occasion de la Journée mondiale du SIDA, le 1er décembre prochain, des organismes de partout à l'échelle internationale profitent de cette Année internationale de la famille pour mettre l'accent sur le rôle de la famille dans la lutte contre ce qui est devenu l'un des fléaux les plus dévastateurs de notre siècle. Le thème de cette année: «Le SIDA et la famille: *Les familles y voient*» veut également mettre en lumière le fait que de plus en plus de familles sont touchées par le virus du SIDA.

En effet, une étude de l'Organisation mondiale de la Santé revèle que plus de 17 millions d'hommes, femmes et enfants ont contracté le virus depuis le début de sa propagation et que 6 000 nouveaux cas surviennent quotidiennement. L'Organisation prédit que d'ici l'an 2 000, les nouvelles infections seront au nombre de 15 millions si l'on ne consacre pas plus d'énergie et de ressources à la prévention du SIDA. Par ailleurs, Sante Canada révèle que le nombre de cas en Amérique du Nord ne cesse d'augmenter et qu'il se chiffre maintenant à 10 000 au Canada.

Geneviève Gouin

Constitution des TNO

Suite de la une

ou nomination des membres du gouvernement) et, finalement, le processus même d'élaboration de la constitution.

Les options qui seront discutées à la conférence de janvier 1995 ont été dégagées en 1993 par neuf organisations dont les travaux étaient financés par le CODC. Ces organisations sont la Corporation régionale Inuvialuit, le Conseil tribal Gwich'in, l'Association des municipalités à pouvoir de taxation direct de l'Arctique de l'Ouest, l'Association des femmes autochtones conjointement avec le Conseil sur la condition de la femme, les conseils tribaux du Traité 8, du Deh Cho, du Traité 11 des Dogrib, le *Sahtu Secretariat Incorporated* et la Nation métis des TNO. De ces options se dégagent des points communs et des vues divergentes.

À titre d'exemple, lors de la rencontre publique du 21 novembre à Yellowknife, M. Dave Lovell, le porte-parole de l'Association des municipalités à pouvoir de taxation direct, a rappelé la préférence qu'accorde son groupe à un gouvernement centralisé. Du côté des organisations autochtones du Delta-Beaufort, un gouvernement régional fort remporte nettement la faveur. Dans le Deh Cho, le conseil tribal propose plutôt un gouvernement des Premières Nations reposant sur les coutumes et les valeurs des Dénés. Quant aux deux organisations de femmes et au *Sahtu Secretariat Incorporated*, ils mettent l'accent sur les communautés et les gouvernements locaux.

Parmi les principes à la base de la constitution de l'Arctique de l'Ouest, l'Association des femmes autochtones et le Conseil sur la condition de la femme insistent sur l'importance des droits de la personne et d'une Charte sociale, «quoiqu'en pensent les experts», comme le précisait Mme Winnie Fraser-McKay, la représentante des deux organisations à la soirée d'information publique de Yellowknife.

Pendant cette soirée, les gens dans la salle ne se sont pas seulement intéressés aux thèmes et aux questions qui seront discutés lors des conférences constitutionnelles. L'organisation de la conférence de janvier 1995 a aussi soulevé beaucoup de questions et de commentaires.

Aux dires de quelques personnes, le choix des délégué.e.s à la conférence devrait reposer sur le mérite ou encore un tirage au sort, et non pas un modèle de représentation également partagée entre femmes et hommes, autochtones et non-autochtones, aîné.e.s et jeunes, comme le propose le CODC. M. Gary Gee, un résidant de Yellowknife d'origine chinoise, a au contraire déploré que dans la composition de la délégation à la conférence constitutionelle, le Comité d'organisation n'ait pas réservé de siège pour les minorités visibles. Mme Betty Harnum a rappelé au comité que dans ses travaux et dans l'élaboration d'une constitution, «l'équité consiste à donner à tous les groupes des chances égales, dans le respect des différences».

Agnès Billa



À la réunion d'information publique du 21 novembre à Yellowknife, le Comité d'organisation du développement constitutionnel était représenté (à partir de la gauche) par M. Charles McGee, directeur adjoint, Mme Winnie Fraser McKay, porte-parole des femmes et les députés de Yellowknife, MM. Charles Dent et Mike Ballantyne.

Services en français

Suite de la une

gère entre autres que le GTNO remette la prestation de certains de ces services à l'entreprise privée ou à la communauté franco-ténoise.

Après des discussions en conseil d'administration et en assemblée générale les 5 et 6 novembre derniers, ainsi que des consultations locales, les membres de la Fédération Franco-TéNOise accordent au maintien du Programme de développement communautaire et culturel (PDCC) «la plus haute priorité».

La FFT indique également au gouvernement territorial que l'enveloppe budgétaire de 375 000$ accordée au PDCC en 1993-1994 devrait être maintenue car cette somme «représente aux yeux de la communauté un acquis essentiel».

Conseils au GTNO pour le futur Accord

En prévision de l'exercice de priorisation des services en français auquel le GTNO va bientôt se livrer, la Fédération Franco-TéNOise fait trois recommandations.

La FFT conseille au gouvernement territorial de se baser, pour sa priorisation, sur «l'impact immédiat d'un service». Selon la FFT, cet impact se mesure au nombre de francophones qui bénéficient d'un service. À titre d'exemple, la Fédération mentionne le Service centralisé d'information, le matériel en français disponible dans les bibliothèques et les musées, et la publication d'annonces et d'avis gouvernementaux dans *L'Aquilon*.

Dans un rapport d'évaluation de l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones (rapport déposé à l'Assemblée législative le 29 mars 1994), les consultants chargés de l'étude avaient estimé positive la gestion que la Fédération Franco-TéNOise fait du Programme de développement communautaire et culturel, en collaboration avec le gouvernement territorial. En communiquant au GTNO les priorités de la communauté francophone, la FFT reprend à son compte cette conclusion et incite le gouvernement à «favoriser la mise en oeuvre de véritables partenariats».

En dernier lieu, la Fédération espère que le gouvernement des TNO se référera dans sa priorisation aux commentaires recueillis auprès des francophones par l'Unité des langues officielles du GTNO lors de sa tournée dans les localités de Fort Smith, Hay River, Iqaluit et Yellowknife, en mai dernier.

Position du GTNO

Pour ce qui est du respect des obligations légales qui découlent de la Loi sur les langues officielles, Linda Todd, de l'Unité des langues officielles du GTNO, avait déjà fait part le 5 novembre au conseil d'administration de la FFT de la ferme intention du gouvernement territorial d'accorder la priorité au respect de ces obligations.

Afin de respecter ses obligations légales en matière de langues officielles, le GTNO utiliserait une part importante du budget de l'Accord de coopération Canada-TNO consacré au français. La somme disponible pour d'autres services n'est pas connue présentement.

La question du maintien du niveau actuel de financement du Programme de développement communautaire et culturel semble plus problématique. Selon M. Lamoureux, «l'importance du PDCC est soulignée dans une lettre du ministre Dupuy {de Patrimoine canadien qui négocie l'Accord de coopération avec les TNO} qui contient les offres du fédéral». Par contre, pour le gouvernement territorial, «que les coupures s'appliquant au PDCC soient inférieures à 35%, cela se heurte au principe d'équité envers les autochtones». Le directeur général de la Fédération Franco-TéNOise espère que l'ajout récent d'une somme de deux millions$ à l'enveloppe budgétaire consacrée aux langues autochtones va bonifier la position du GTNO.

Agnès Billa

Rencontre territoriale en éducation

Les enfants de la «mixité»: une clientèle à récupérer

Les 25, 26 et 27 novembre, la question des unions exogames - aussi appelées «mariages mixtes» - reprenait l'affiche au Colloque territorial [redacted] éducation, organisé par l'Association des parents francophones de Yellowknife. Depuis deux ans, l'APFY consacre beaucoup de temps et d'efforts à ce phénomène [redacted] lourdes conséquences pour la clientèle des écoles françaises.

Des données provenant de la Commission nationale des parents francophones illustrent l'étendue et la gravité de la situation, pour les communautés francophones minoritaires, à l'échelle du pays.

En 1991, le nombre de jeunes en droit de s'inscrire à l'école française est de 357 905. Des statistiques de la même année montrent que plus de 53% de ces jeunes âgé.e.s de 0 à 17 ans, qui ont le droit de fréquenter l'école française, sont issu.e.s de mariages mixtes. On entend par ce terme ou le terme «union exogame» un couple dont l'un des partenaires est francophone et l'autre anglophone.

En chiffres réels, les jeunes provenant de mariages mixtes sont donc au nombre de 188 765. Or, des études récentes ont établi qu'environ 90% de ces enfants de la «mixité» ne parlent pas le français.

Pour les écoles françaises, il s'agit donc d'une perte quasi-totale (neuf enfants sur dix). La perte est considérable dans la mesure où ces enfants né.e.s de mariages mixtes représentent plus de la moitié des effectifs potentiels des écoles françaises.

Situation dans les TNO

Selon le recensement de 1986, les Territoires du Nord-Ouest comptaient à cette date 57 645 résidant.e.s dont 1515 étaient de langue maternelle française.

Au sein de la population francophone, le groupe des 5 à 17 ans ayant droit à une éducation en français (langue maternelle), selon les dispositions de la Charte des droits et libertés, totalise 490 jeunes. De ce groupe, 75 jeunes (soit 15,3%) utilisent toujours le français.

Un des facteurs qui semble contribuer [redacted] cette situation de non-rétention du français est la structure linguistique de la famille.

Là où le couple est endogame, c'est-à-dire où les deux parents sont francophones, on constate un taux de maintien du français de 72,2%. Ce taux est de loin supérieur à celui des couples exogames qui se situe à peine à 2,6%. Dans les foyers monoparentaux, le taux de maintien du français chute à 0%.

Dans les Territoires aussi, le phénomène des mariages mixtes prend de l'ampleur. Les enfants issu.e.s d'unions exogames représentent 77,5% des ayants droit. Seulement dix d'entre eux (2,6%) parlent encore le français.

Sensibilisation et responsabilités

Les unions exogames étant un phénomène qui [redacted] répand, Sylvie Vincent, la présidente de l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY), invite les parents à y faire face.

«En tant qu'association de parents, nous avons une responsabilité à sensibiliser notre communauté aux facteurs qui contribuent à l'assimilation et à la responsabiliser quant à la transmission des valeurs, de la culture et de la langue françaises, particulièrement en milieu exogame.»

Pour jouer ce rôle, l'Association des parents a décidé de miser sur la carte de l'humour. Tout au long du colloque sur la «mixité», l'APFY a fait appel à des personnes-ressources et des outils d'animation aussi divertissants que propices à la réflexion.

La pièce *Toasté des deux bords*, présentée le 26 novembre au centre culturel NACC, ainsi que son auteure et interprète, Janine Tougas, illustraient cette approche de la prise de conscience et de l'action «dans la bonne humeur».

Afin d'agir sur le problème du transfert linguistique des jeunes, l'APFY a profité du séjour de M[me] Tougas à Yellowknife pour organiser une session de formation sur la refrancisation. La session s'adressait aux enseignant.e.s et aux éducateurs et éducatrices en garderie, en pré-maternelle et en maternelle.

Texte de Francine Labrie
Adaptation: Agnès Billa

Aéroport d'Iqaluit

Une escale peu banale

Peu nombreux sont les gens du Sud qui ont même déjà entendu prononcer le nom d'Iqaluit. Quand vient le temps de choisir une destination à caractère exotique, auquel on associe souvent l'aspect «chaleur», les regards des touristes se poseront rarement au-dessus du 60e parallèle.

Iqaluit n'est peut-être pas aussi méconnue qu'on serait porté à le croire. De par sa situation et son site aéroportuaire, on pourrait même dire qu'il s'agit d'un emplacement stratégique, et ce, à plusieurs niveaux.

Peut-être avez-vous déjà entendu dire que la piste d'atterissage de l'aéroport d'Iqaluit pourrait servir d'alternative à la NASA en cas d'atterrissage d'urgence de la navette Discovery, ce qui n'est pas complètement faux. Dans le Nord canadien, l'aéroport d'Iqaluit est assurément le seul pouvant permettre une telle manoeuvre. Toutefois, il faudrait que la navette ait été lancée de la Côte californienne, ayant ainsi la trajectoire et l'angle nécessaires à un tel atterrissage.

Mais à cela s'ajoutent d'autres conditions. La piste d'atterissage de l'aéroport d'Iqaluit fait 9 000 pieds de long, alors que la navette Discovery en nécessite 10 000. Dans ce cas, et comme l'explique monsieur Daniel Auger, directeur de l'aéroport d'Iqaluit, c'est le décollage qui s'avère plus critique. «Si un appareil décolle normalement sur une piste pavée de 10 000 pieds de long et qu'il doit décoller d'ici, c'est alors une question de charge. Il pourrait donc y avoir délestage de certaines choses que l'avion transporte».

Sans avoir reçu d'avis officiel lui expliquant que l'aéroport d'Iqaluit figurait sur la liste des aéroports-alternatives de la NASA, Daniel Auger sait toutefois qu'il est une alternative reconnue chez les compagnies aériennes. «Nous recevons quelques vols intercontinentaux qui s'arrêteront pour une escale technique (carburant ou réparation d'urgence), en cas d'urgence médicale ou tout simplement pour un dédouanement.»

Cette dernière pratique est d'ailleurs assez courante puisque les vols en provenance du Groenland font d'abord escale à Iqaluit avant de mettre le cap vers le Sud avec leur nouveau statut de vol domestique. Mais le dédouanement s'applique surtout aux avions privés, corporatifs, ou militaires. «Il y [redacted] beaucoup de militaires qui s'arrêtent ici, qu'ils soient Canadiens ou Américains, mais il peut aussi advenir que de nouveaux équipages arrivent de l'étranger pour relayer ceux qui se trouvent ici sur les bateaux. C'est pourquoi notre aéroport requiert les services d'un agent de douanes en permanence», explique Daniel Auger.

En outre, il arrive fréquemment que des compagnies aériennes européennes s'informent des services et ressources disponibles à Iqaluit. «On nous demande par exemple des renseignements sur les hôpitaux, comme le nombre de lits, etc.,», de dire Daniel Auger.

Quoi qu'il en soit, l'aéroport d'Iqaluit n'est peut-être pas aussi populaire pour les mêmes raisons que ceux de Cancun [redacted] Varadero, mais il n'en demeure pas moins un «oasis» pour plusieurs!...

Geneviève Gouin

ÉDITORIAL

L'Arctique de l'Ouest va-t-il perdre le nord?

Vivement le référendum de 1996 sur la constitution du nouveau territoire de l'Arctique de l'Ouest! Pourquoi cet empressement? Parce que je crains que le chemin vers ce vote populaire soit long et tortueux.

Le processus de développement constitutionnel qui vient d'être relancé dans l'Ouest ce mois-ci en vue de l'échéance du 1er avril 1999 (la création de Nunavut) risque en effet de mettre à rude épreuve notre capacité à toutes et à tous de vivre dans une relative harmonie.

Le comité d'organisation chargé du développement constitutionnel (CODC) a rendu publiques les options pour une nouvelle constitution et un nouveau modèle de gouvernement. Ces options préparées par neuf groupes différents (regroupement de femmes, municipalités, organisations autochtones à vocation politique) doivent servir de point de départ aux discussions constitutionnelles, lors d'une première conférence en janvier 1995.

La lecture initiale de ces options fait plutôt entrevoir un enchevêtrement inextricable de visions, de principes, de structures, de pouvoirs dont les définitions ne seront pas faciles à réconcilier en un seul texte.

Au plan des structures et des pouvoirs par exemple, les hypothèses abondent, dans toutes les directions: pouvoir très centralisé, gouvernements régionaux forts, rôle de premier plan pour les communautés. À cela s'ajoutent d'autres structures parallèles qui ne relèvent pas du projet constitutionnel mais plutôt du gouvernement autonome et des revendications territoriales autochtones.

Une chose est sûre. Pour passer à travers ce processus (auquel la communauté francophone est d'ailleurs conviée par l'entremise de la Fédération Franco-TéNOise), mieux vaudra s'abstenir du genre de déclarations que l'on a pu entendre le 21 novembre à la réunion d'information de Yellowknife.

Déclarer que les options pour une nouvelle constitution ne constituent pas une base démocratique de discussion parce qu'elles ont été élaborées par (et je cite) «sept hommes autochtones» ne fait qu'accentuer l'écart qui existe entre Yellowknife et les petites communautés dénées et inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest. Ces «sept hommes autochtones» sont les dirigeants élus de leurs organisations respectives et représentent des collectivités entières.

Dans le nouveau territoire de l'Arctique de l'Ouest, la population d'environ 38 000 personnes se répartira à presque 50-50 entre autochtones et non-autochtones. Près de la moitié de cette population résidera à Yellowknife. Cette équation complexe doit nous inciter à l'ouverture et au respect des autres si nous voulons un territoire à nous, reflétant notre diversité.

Agnès [redacted]



L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

Textes et maquette
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Julie Lagacé (APF)

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

APF Association de la presse francophone
OPSCOM

Courrier des lecteurs

Séduit par Yellowknife

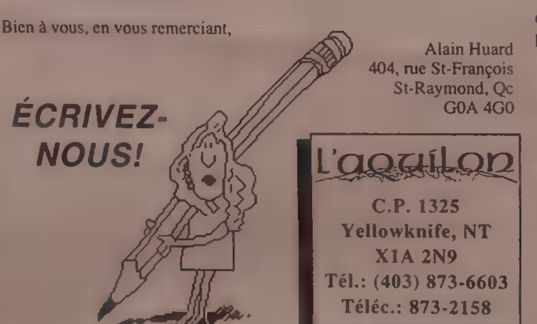
Bonjour! Au début du mois, je suis allé visiter votre ville. J'ai beaucoup aimé la visiter. Étant donné que c'était la fin de semaine, je n'ai pas pu prendre beaucoup d'information. J'ai lu votre journal et je l'ai trouvé intéressant. On voit que le français vit là-bas aussi.

C'est par l'entremise de votre journal que je désire m'adresser à celles et ceux qui seraient susceptibles de me fournir des renseignements sur les mines des environs. Ça fait tout drôle de faire autant de kilométrage et d'apercevoir cette ville tout au bout près d'un lac aussi grand qu'une mer. C'est vraiment spécial.

Si jamais quelqu'un est intéressé, j'ai fait un tournage sur les érablières du Québec. Je pourrais vous en faire parvenir une cassette.

Bien à vous, en vous remerciant,

Alain Huard
404, rue St-François
St-Raymond, Qc
G0A 4G0



L'aquilon
C.P. 1325
Yellowknife, NT
X1A 2N9
Tél.: (403) 873-6603
Téléc.: 873-2158

En bref

Les enseignants travaillent plus d'heures

Vous trouvez que les enseignant.e.s ne travaillent pas beaucoup. Erreur! Selon Satistique Canada, ils travaillent davantage qu'en 1982.

En moyenne, les enseignant.e.s travaillaient 1,5 heure de plus en 1992 qu'en 1982. La semaine moyenne a augmenté de 4% durant cette période, passant de 39,4 heures à 40,9 heures. La moyenne nationale était de 41,4 heures en 1992.

Le phénomène est généralisé dans toutes les provinces mais les enseignant.e.s de l'Alberta travaillaient plus d'heures que la moyenne nationale.

En Alberta, les enseignant.e.s ont déclaré travailler 42,5 heures par semaine en 1992, soit trois heures de plus par semaine en moyenne qu'en 1982.

Ce sont les enseignant.e.s de la Colombie-Britannique qui ont déclaré la semaine de travail la plus longue avec 43,1 heures.

Acadie Rock

Lors de leur parution en 1973, les poèmes de Guy Arsenault scandalisent l'élite acadienne. Aujourd'hui, les *Éditions Perce-Neige* rééditent *Acadie Rock*, en livre et en cassette.

La cassette audio du livre met en vedette l'auteur lisant *Acadie Rock* en entier, sur fond d'une musique créée tout spécialement par les membres du groupe *Zéro Celsius*.

L'auteur Herménégilde Chiasson, qui signe la préface, écrit que relire Guy Arsenault, «c'est redécouvrir l'un des plus grands textes produits ici».

La pièce de théâtre *French Town* est primée

Le dramaturge Michel Ouellette [redacted] reçu le Prix du gouverneur général, catégorie théâtre, pour la pièce *French Town* publiée aux *Éditions du Nordir*. Le prix était accompagné d'une bourse de 10,000$.

Sa pièce a été jouée pour la première fois à Sudbury en mars 1993. Elle a ensuite été présentée à Moncton, Toronto et au Centre national des arts (CNA), à Ottawa.

Yves Lusignan
APF

Bons baisers de Vancouver

Le Parlement franco-canadien de l'Ouest



Les participant.e.s au 4ᵉ Parlement des jeunes. Tout le monde est bien souriant! À droite, on reconnaît accroupies, dans la première rangée, Marianne Fortier, Heather Metcalfe et Parneet Cheema de la délégation des TNO.

Télévision en français

CBUFT transmet à Fort Smith

Un homme d'affaires de Fort Smith, M. Park Ang, qui assure le service de câblodistribution dans cette localité, a avisé sa clientèle que, désormais, les amateurs de télévision de Fort Smith auront accès au poste de langue française CBUFT.

Le signal de la station de télévision affiliée, semble-t-il, au réseau de Télé-Métropole, proviendrait de Montréal. À Fort Smith, la station en français occupe la position nº 14 sur la roulette (ou la télécommande).

Mme Carolle Lepage, de l'Association francophone de Fort Smith, qui a annoncé la nouvelle à *L'Aquilon*, nous a rappelé qu'à l'automne, l'AFFS avait demandé à M. Ang s'il lui était possible d'offrir le service de Radio-Canada (télévision). Les démarches n'avaient pas abouti à ce moment-là. L'ajout de CBUFT à son service de câblodistribution est donc une initiative de M. Ang.

Mme Lepage est confiante que l'Association francophone de Fort Smith va représenter sa demande pour le service de Radio-Canada (télévision) via la câblodistribution, à défaut du service de base.

Agnès Billa

Comité permanent du Développement des ressources humaines à Yellowknife

«La réforme Axworthy est une réforme en profondeur et non pas un exercice de réduction du déficit»

Le 18 septembre dernier, le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, annonçait à Québec le programme de son gouvernement en matière d'emploi et de croissance économique. La réforme de la sécurité sociale dont [redacted] était question depuis des mois fait partie de ce programme. La réforme est pilotée par le ministre Lloyd Axworthy.

Le 21 novembre, le comité permanent du Développement des ressources humaines était à Yellowknife pour une journée d'audiences publiques. La consultation portait sur le livre vert du ministre Axworthy: *La sécurité sociale dans le Canada de demain*. M. Francis LeBlanc, député libéral de la Nouvelle-Écosse et président du Comité permanent, animait la rencontre.

Une dizaine d'organisations se sont présentées devant le comité, entre autres le Conseil sur la condition de la femme des TNO, la Chambre de commerce de Yellowknife, le YWCA, le groupe *Alternatives North*, la Fédération du travail des TNO ainsi qu'une coalition apparemment spontanée de groupes autochtones regroupant la Nation métis, la Nation dénée, les Centres d'entraide et d'amitié autochtones ainsi que des porte-parole de la jeunesse.

Parmi les groupes à vocation sociale et communautaire, le Centre des femmes semble avoir particulièrement touché le comité.

La directrice du centre, Mme Haché, a d'abord exposé la situation des personnes extrêmement démunies qui forment la clientèle du Centre. Au besoin que ces personnes ont d'un système de sécurité sociale, elle a opposé des mesures gouvernementales telles que la Taxe de 7% sur les produits et les services (TPS) «dont on ne sait même pas si elle aura eu un impact véritable sur la réduction du déficit». Mme Haché s'est également interrogée sur l'utilité de la consultation sur la réforme Axworthy, à la lumière d'autres études et recommandations (celles de la Commission Forget, par exemple) qui sont demeurées lettre morte.

M. Antoine Dubé, membre du comité et député de Lévis, a demandé à la représentante du Centre des femmes de croire «que le changement n'est pas impossible. Des politiciens s'y consacrent avec sérieux». M. Dubé a assuré «que la cause sociale, la cause humaine est importante, au-delà des causes politiques».

Au nombre des organisations autochtones qui ont commenté la réforme Axworthy, la Nation métis s'est montrée particulièrement virulente. Dans une intervention-fleuve, Gary Bohnet, le président de la Nation métis, a reproché au gouvernement Chrétien de «réduire l'accessibilité de l'assurance-chômage et de l'assistance publique au moment où on en a le plus besoin». Selon M. Bohnet, «le livre vert parle de tout et de rien». Le président de la Nation métis [redacted] aussi dénoncé le fait que «le livre vert ne mentionne presque pas les autochtones et leur situation unique».

Au terme de la présentation des organisations autochtones, M. Dubé du Bloc québécois et M. Bill Erasmus, chef de la Nation dénée, se sont réjouis que les travaux du comité leur aient permis de [redacted] comprendre un peu mieux.

En guise de conclusion aux échanges, Mme Blondin-Andrew a soutenu «que la réforme Axworthy est une réforme en profondeur et non pas un exercice de réduction du déficit fédéral».

Agnès [redacted]

La députée du Western Arctic, Mme Ethel Blondin-Andrew, est également secrétaire d'État à la Formation et à la Jeunesse. C'est à ce titre qu'elle s'est brièvement adressée [redacted] comité qui se penche sur la réforme Axworthy.

De passage à Yellowknife, M. Antoine Dubé, député du Bloc québécois (Lévis) et membre du comité sur le développement des ressources humaines.

Ailleurs dans la Francophonie

Hubert Reeves: un des grands de la science

Dans son édition du mois d'octobre, *Label France*, le magazine d'information du ministère des Affaires étrangères français, consacre quelques pages à quelques «grands» de la science à l'intérieur d'un dossier intitulé *La science pour tous*. Le magazine y parle entre autres de l'astrophysicien Hubert Reeves, qui, en avril 1995, lira le texte d'épreuve finale de la Dictée des Amériques. Dans un court profil, on décrit M. Reeves, «Québécois installé en France depuis 1966», comme un homme dont la voix «posée, un peu chuintante, [...] tiendrait en haleine l'auditeur le plus rebelle aux mystères du cosmos»...

Une loi qui fait plus que plaire

La loi 134 sur les caisses en Ontario a été accueillie avec enthousiasme par la communauté franco-ontaroise. Un des plus importants employeurs francophones dans sa province (822 employé.e.s), la Fédération des caisses populaires de l'Ontario peut maintenant, grâce à cette loi, offrir des services identiques à ceux des autres institutions, tout en préservant son caractère français. De plus, il semblerait qu'avec la loi 134, le plafond pour les prêts commerciaux (qui représentait de 7% à 15% de l'actif de chaque caisse) soit haussé, favorisant ainsi les investissements des Franco-Ontarois.e.s.

FJCF: un mémoire sur la réforme sociale

Dans un mémoire qu'elle a remis au Comité permanent du perfectionnement des ressources humaines, la Fédération de la jeunesse canadienne française (FJCF) met surtout l'accent sur l'acquisition du savoir. Parmi ses recommandations, la FJCF mentionne qu'il importe qu'une distinction soit faite entre acquisition du savoir et acquisition continue du savoir. Selon Chantal Berard, présidente de la Fédération, «l'habileté qu'a un adulte d'investir financièrement dans des études postsecondaires est très différente de la réalité et de l'habileté d'un jeune et il faut en tenir compte si le gouvernement propose de changer les programmes de prêts». A cet effet, la FCJF propose que le gouvernement mette sur pied des programmes de promotion des études postsecondaires, qu'il offre des sessions de formation sur l'endettemen, et qu'un système de ristourne sur les prêts étudiants soit mis en place; et tout cela, bien sûr, en appliquant la loi sur les langues officielles.

G.G.

Du porte-monnaie familial à la bourse de New York

Fonder son propre club d'investissements: pas sorcier pour les femmes francophones!

Longtemps limitées à la gestion du porte-monnaie de la famille, les femmes gèrent dorénavant leur propre portefeuille. Il n'y [redacted] donc pas de quoi s'étonner quand les chiffres révèlent que 4,5 milliards de dollars ont été placés dans des REER par 1,7 million de femmes en 1989.

De toute évidence, certaines sont plus audacieuses que d'autres en affaires, puisqu'elles ont créé leur propre club d'investissements.

Et qui a dit que le monde des affaires est, habituellement, l'apanage des Anglais? Julie Champagne, enseignante à la retraite, [redacted] contourné les règles du jeu en fondant avec des copines le club d'investissements *Encore* + à North Bay, bastion anglophone en Ontario.

«L'objectif de départ de la création d'un club d'investissements était, d'abord et avant tout, l'éducation. On s'est rendu compte que les femmes francophones n'avaient pas beaucoup de connaissances du monde des affaires et, d'ajouter Mme Champagne, sourire au coin des lèvres, c'est sûr que l'idée de devenir riche un jour nous [redacted] effleuré l'esprit».

La mise sur pied du club d'investissements a nécessité un grand nombre de ressources techniques à ses débuts. «C'est l'ACFO régionale de North Bay qui a parrainé notre projet la première année. De cette façon, on faisait une pierre deux coups. On offrait aux femmes un programme de formation en économie et ce, en français», explique l'instigatrice de ce projet.

Fonder un club d'investissements ne [redacted] fait pas sans engagement et à l'aveuglette. «Il faut y croire et mettre du temps», avoue-t-elle. Après huit ans d'existence, des 15 fondatrices du club, il n'est reste qu'une dizaine environ. «On [redacted] eu beaucoup de plaisir à apprendre et à se rencontrer. Je me suis rendu compte à quel point nous avions de la force et du pouvoir dans le monde des affaires en tant que groupe», ajoute Mme Champagne.

Placer son argent

Placer son argent dans un club d'investissements n'est pas sorcier. Cependant, comment s'y prendre est une autre paire de manches. On pense souvent à tort qu'il faut beaucoup d'argent pour investir dans un club d'investissements. Ce n'est pas tout à fait le cas. Il est possible d'investir un montant de 25$ par mois.

Preuve à l'appui, le club *Encore* + a réussi à faire des placements dans des dépôts à terme, des obligations d'épargne, [redacted] passant par les actions en bourse et l'achat d'un immeuble, avec la modique somme de 25$ par mois. Avec en prime [redacted] taux de rendement de 12∞ à ce jour.

Certaines ont même été plus audacieuses que d'autres en empruntant 75.000$ pour ensuite les placer dans un fonds mutuel: Le montant a triplé depuis ce temps.

Certes, le succès en affaires repose sur une dose de risques et Julie Champagne en est consciente. «Investir dans les dépôts à terme ou les obligations, tout le monde pouvait faire ça», dit-elle.

L'expérience du Manitoba

Contrairement [redacted] Club de North Bay, celui du Manitoba est à risque élevé. Créé il y a environ deux ans, le club est strictement réservé aux femmes francophones. Les 22 membres tirent bien leur épingle du jeu avec leurs placements dans des actions canadiennes, internationales et américaines. Récemment, elles infiltraient les rangs de la bourse de New York.

N'accède pas qui veut [redacted] cette catégorie de club. «Nous, on doit investir un montant minimum de 50$ par mois et il n'y a pas de maximum. C'est de cette façon que l'on peut placer notre argent dans la catégorie à risque élevé», raconte Louanne Beaucage, l'une des membres de ce club.

Le vieil adage voulant que l'homme soit l'unique maître des décisions financières de la famille semble un peu dépassé. Les institutions financières découvrent de plus en plus le potentiel d'investissement de la gent féminine. Chez Trimark, centre de gestion de placements, on accorde ses flûtes pour tenter de conquérir les femmes. La publication du guide, *Faites valoir votre avoir*, afin que les femmes puissent mieux planifier leur avenir financier, en est un bel exemple.

Aux personnes désireuses d'en connaître davantage en matière d'investissements, vous pouvez obtenir des renseignements à l'Association canadienne des clubs de placements au numéro suivant: (416) 867-3457. Deux ouvrages sont également intéressants à consulter: *Le Barbier riche* de David Chilton et *Balancing Act* de Johanne Thomas Yacato.

Julie Lagacé
Collaboration spéciale
APF

Vente d'artisanat

Le 3 décembre prochain, le Centre Abe Miller de Yellowknife tiendra [redacted] bazar d'artisanat international. Idéal pour vos achats de Noël!

Le YWCA, Carrefour canadien international, Amnistie internationale et le groupe Guate se partageront les profits.

Jeunesse francophone des TNO

David Mariez, ministre de l'Éducation

En 1993, alors que le Parlement franco-canadien de l'Ouest (PFCO) siégeait à Yellowknife, David Mariez, parce qu'il travaillait cette fin de semaine, n'avait pu assister qu'à quelques séances. Il s'était bien promis de se reprendre l'année suivante.

En 1994, à Vancouver, lors du 4e Parlement des jeunes, David Mariez détenait, au sein de la délégation des Territoires du Nord-Ouest, le portefeuille de l'Éducation.

À la demande générale de ses collègues (Parneet Cheema, Éric Deschênes, Marianne Fortier, Sarah Kallos et Heather Metcalfe), David avait accepté de rédiger, de présenter et de défendre le projet de loi que les jeunes des TNO allaient soumettre [redacted] parlement, durant les délibérations du 10 au 13 novembre derniers.

Le projet de loi piloté par l'Association Jeunesse franco-ténoise (AJFT) préconisait l'harmonisation des programmes scolaires [redacted] Canada. Tel que le précisait le gouverneur général du PFCO dans son discours, «les programmes sont différents d'une province et d'un territoire à l'autre. C'est pourquoi il faut, entre autres, faciliter le transfert des étudiants entre les provinces et les territoires».

David Mariez connaît bien, personnellement, cette situation. À 17 ans, il a déjà étudié en Alberta, en Ontario, au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest. «Le Québec et l'Ontario en particulier ont des systèmes [scolaires] à part des autres. Il devrait exister un programme [redacted] plan national. En 10e année, j'ai passé une année dans un nouveau système scolaire à attendre de voir si mes notes seraient assez élevées pour [redacted] valoir des équivalences pour l'année d'avant. C'est pas évident!», explique le ministre de l'Éducation du Parlement de Vancouver.

Le projet de loi sur l'harmonisation des programmes scolaires a remporté l'adhésion de la vaste majorité des délégué.e.s au PFCO. David Mariez précise que «le débat autour du projet a été très court. J'ai même failli manquer de temps pour préparer mon droit de réplique, à la fin de la période de questions. Une seule personne s'est opposée à son adoption».

Sans être un passionné de la politique, David Mariez s'y intéresse. Il a bien l'intention, quand il en aura l'âge, d'exercer son droit de vote. «Le Parlement nous apprend à exprimer nos opinions. [...] Ça nous donne confiance pour parler en public.» Durant sa courte expérience parlementaire, David Mariez a observé que les ministres du Parlement des jeunes, bien qu'ils et elles viennent de différentes délégations, se montraient solidaires les un.e.s envers les autres.

Le ministre des TNO ajoute que «le PFCO, c'est aussi une activité en français, [redacted] occasion qui ne [redacted] présente pas souvent pour les jeunes. Même avec deux parents francophones, je trouve que le français, je le vis en famille seulement. À Yellowknife, tout mon environnement est anglais». Au Parlement franco-canadien de l'Ouest, les jeunes se rassemblent à raison de dix personnes par province (Manitoba, Alberta, Colombie-Britannique, Saskatchewan) et de six à sept personnes par territoire (Yukon et TNO). À ce nombre de participant.e.s, les possibilités de rencontres et d'échanges enrichissants sont nombreuses.

À la fin de cette année scolaire, David Mariez, qui est en 12e année à l'école secondaire Sir John Franklin, quittera les TNO pour Montréal. Il s'est inscrit au Cégep Maisonneuve, en Sciences pures, en vue d'étudier plus tard en médecine. Il déclare ne pas trop appréhender son retour [redacted] Québec. «J'ai déjà fait un an de «rattrapage» [redacted] Québec. Cette année-là, je me suis rendu compte qu'après deux ans dans les TNO, je commençais à perdre mon français. Le vocabulaire et des règles de grammaire que je ne connaissais pas... En immersion, les dernières années du programme, on ne va pas [redacted] même rythme. Ça s'est bien replacé. Évidemment, au début à Montréal, il va y avoir une période d'adaptation mais je suis prêt pour cette expérience.»

Agnès Billa



Colette Lavallée, membre de la délégation albertaine au Parlement franco-canadien de l'Ouest, occupait le poste de solliciteur général. À ses côtés, David Mariez, ministre de l'Éducation et l'un des représentant.e.s des TNO.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 44, vendredi 2 décembre 1



Au colloque de l'Association des parents francophones de Yellowknife, les 25, 26 et 27 novembre derniers, la projection du film «Mon amour, my love» de Sylvie Van Brabant [redacted] soulevé beaucoup de discussions.
Le film produit par l'ONF s'inspire de la formule du cinéma vérité et traite des mariages mixtes au Canada, entre francophones et anglophones.
Après la projection, M. Laurent Morin (à droite) de Yellowknife témoigne de sa propre expérience dans une union exogame.

Avenir de la Garderie Plein Soleil

Les parents déménagent plutôt que de fermer

La fermeture imminente de la Garderie Plein Soleil, à la fin de l'année 1994, [redacted] été longuement discutée le 22 novembre dernier, lors d'une assemblée spéciale des membres (parents et ami.e.s) de la garderie.

Cette mesure drastique [redacted] dû être envisagée en raison d'une situation financière précaire. La garderie avait tenté d'y remédier en instaurant le 29 septembre un programme d'immersion (visant [redacted] nouvelle clientèle et des revenus supplémentaires). Le programme d'immersion ayant été annoncé à la fin de l'automne, une période de l'année où les enfants sont déjà placés dans une garderie ou un foyer, l'ajout du programme n'aura permis que cinq nouvelles inscriptions temps plein [redacted] la garderie. Le déséquilibre entre les revenus et les dépenses a donc persisté et la garderie Plein Soleil semblait [redacted] diriger inexorablement vers un déficit.

Pour offrir une alternative à la fermeture, le conseil d'administration de la garderie [redacted] élaboré un plan de redressement qui repose surtout sur un changement de local. Le loyer actuel de la garderie qui se chiffre [redacted] 1 700$ (eau et chauffage non compris) constitue en effet une charge très lourde. La coordonnatrice de la garderie, Léa Smith-Asselin, et le conseil d'administration ont recommandé [redacted] parents de réduire cette dépense [redacted] déménageant dans un local situé tout à côté de l'Église *Seventh Day Adventist*. Le local de la rue Forrest appartient [redacted] la congrégation religieuse qui est disposée [redacted] le louer pour une somme modique. Le loyer correspondrait [redacted] fait [redacted] un don dont le montant pourrait varier selon les moyens de la garderie. Dans l'immédiat et pour les premiers mois de l'année 1995, le loyer serait fixé à 400$.

En plus d'un changement de local, la garderie a également procédé dans le cadre de [redacted] plan de redressement à une réorganisation du personnel. Sur la recommandation de Mme Smith-Asselin elle-même, le poste de coordonnatrice est devenu un emploi à temps partiel, à raison de quinze heures par semaine. Dans les prévisions budgétaires présentées à l'assemblée spéciale de la garderie, cette réduction des dépenses (pour ce qui est du loyer et des salaires) doit s'accompagner du recrutement d'un.e enfant à temps plein en janvier et d'un.e autre en février; sans quoi, la garderie ne sera pas davantage viable, [redacted] plan financier.

Garderie Plein Soleil
Suite en page 2

Procès de l'explosion à la mine Giant

Roger Warren nie être l'auteur de l'attentat à la bombe

Après cinq semaines de présentation des preuves que la Couronne [redacted] réunies pour établir la culpabilité de M. Roger Warren accusé du meurtre de neuf mineurs, c'est maintenant à l'avocat de [redacted] défense de fournir au jury sa version de l'affaire entourant l'explosion du [redacted] septembre 1992.

Le procès de M. Warren, qui a débuté le 25 octobre dernier, s'était ouvert sur une déclaration fracassante du procureur de la Couronne, Me Peter Martin. La Couronne avait déclaré détenir la confession de M. Warren, enregistrée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sur support audio et vidéo. Deux jours plus tard, l'avocat de la défense, Me Glenn Orris affirmait que les soi-disant aveux de son client «sont faux», «ne sont pas véridiques».

Le 29 novembre, la défense a exposé, dans leurs grandes lignes, les événements, les circonstances et les motifs qui auraient, selon Me Orris et sa collègue Me Gillian Boothroyd, conduit l'accusé à confesser un crime «qu'il n'a pas commis».

Afin d'étayer leur position, les avocats de la défense ont appelé à la barre, comme premier témoin, M. Warren lui-même. Sur un ton assuré et calme, l'ancien employé de la mine Giant [redacted] affirmé ne pas être l'auteur de l'attentat à la bombe du 18 septembre 1992 qui [redacted] tué neuf mineurs.

Dans les jours qui ont suivi, l'accusé a surtout répondu à des questions de ses avocats visant [redacted] recréer le climat qui régnait aux abords du site de la mine Giant, durant la grève qui résulta de la mise à pied des travailleurs, le 22 mai 1992, par la *Royal Oak*.

Procès Warren
Suite en page 2



Mme Léa Smith-Asselin expose aux parents et ami.es de la Garderie Plein Soleil la situation de l'établissement en termes d'inscriptions, de revenus et de dépenses. Réuni.e.s en assemblée, les membres de la garderie ont opté pour un déménagement (et un loyer plus modique) plutôt que le déficit et la fermeture.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Prolongation du projet de Norman Wells jusqu'en 2020

Le projet de loi C-25 (Loi modifiant la Loi fédérale sur les hydrocarbures), qui permet la production du gisement de pétrole de Norman Wells jusqu'en l'an 2020, a été adopté par le Parlement le 24 novembre dernier.

Le projet prévoit entre autres l'élargissement de l'exploitation du gisement jusqu'à ses zones limitrophes, permettant ainsi son exploitation maximale. Aux dires de M. Ron Irwin, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ces nouvelles mesures favoriseront les réserves énergétiques du Canada tout en bénéficiant aux résidant.e.s du Nord, aux Autochtones et aux gouvernements territoriaux.

De par une entente conclue avec la Compagnie pétrolière impériale Ltée, la partie centrale de la vallée du Mackenzie -où le gisement se trouve- devrait, d'ici l'été 1995, faire l'objet d'un programme de forage de 30 millions$, qui créerait 65 emplois dont 40% pourraient profiter aux résidant.e.s du Nord.

La Compagnie pétrolière devra s'acquitter de redevances à l'endroit du gouvernement fédéral ainsi qu'aux Gwich'in, aux Dénés et aux Métis du Sahtu, en vertu des ententes sur les revendications territoriales, assurant à ces communautés autochtones des revenus pour une période de 25 ans.

Des travaux d'infrastuctures créeront 79 emplois dans l'Arctique

Les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest (TNO) ont lancé conjointement un programme d'infrastructure qui permettra la réalisation de 18 nouveaux projets dans les TNO. Ces projets créeront ainsi 79 emplois à court et à long termes, dont 29 dans l'Est de l'Arctique et 50 dans l'Ouest de l'Arctique. Les investissements, d'une valeur totale de plus de 1,4 million$, seront partagés par les gouvernements fédéral et territorial.

Dans l'Ouest, la somme approximative de 600 000$ sera allouée à deux collectivités, soit le hameau de Rae-Edzo (quatre projets) et la réserve de Salt Plains (un projet) pour des travaux reliés à des bâtiments et installations. Dans l'Est, un montant de près de 800 000$ sera réparti à travers cinq collectivités, soit le hameau de Taloyoak (un projet), le hameau de Pelly Bay (un projet), le hameau de Rankin Inlet (six projets), la communauté de Baker Lake (quatre projets) et les habitants de Whale Cove (un projet), pour des travaux d'installations, d'agrandissement, de rénovation, d'équipement et d'aménagement.

Révision de la Loi sur les boissons alcoolisées dans les TNO

Le ministre de la Sécurité et des Services publics, M. Richard Nerysoo, a récemment déposé un énoncé de mesures législatives intitulé «Re-Writing Liquor Laws in the Northwest Territories» (Réécrire la Loi sur les boissons alcoolisées dans les TNO). Ce document s'appuie sur cinq orientations principales qui devraient déterminer les paramètres de la nouvelle Loi.

Ces priorités font état des boissons alcoolisées comme étant un produit règlementé constituant un privilège et mettent l'accent sur la règlementation à un niveau plus communautaire. On y mentionne également le fait que les principes de la Loi se doivent de refléter la réalité des TNO et que ses mesures doivent être constamment vérifiées afin de s'assurer de leur efficacité. Le cinquième principe reconnaît que la nouvelle Loi doit être adaptée aux modes de vies et aux besoins individuels qu'on retrouve dans le Nord.

Le document déposé par M. Nerysoo comprend également des thèmes-clés tirés des recommandations du public. On y aborde entre autres l'âge légal pour la consommation d'alcool et la proposition d'implanter un système de permis individuels pour l'achat et la consommation d'alcool. Par ailleurs, au terme des recommandations, la proposition sur la vente restreinte d'alcool aux femmes enceintes n'a pas été retenue.

Occasions d'affaires en Russie pour les entreprises de construction

M. Semyon N. Nazarov, ministre responsable du Conseil d'État sur la construction pour la République du Sakha (en Russie) sera de passage à Yellowknife le 5 décembre prochain pour une présentation sur les occasions d'affaires s'offrant aux entreprises des TNO dans le cadre d'un programme de logement pour l'année 1995-1996.

Cette conférence organisée par les chambres de commerce des TNO et de Yellowknife ainsi que par l'Association de la construction des TNO se tiendra au Northern Frontier Visitors Association entre 19h et 21h. À cette occasion, M. Nazarov expliquera les détails d'un projet de construction de 1 million de m² de logements, comprenant au moins 2 000 habitations individuelles.

Cette visite s'inscrit dans le cadre d'une série d'échanges entre les TNO et la république russe, qui ont lieu depuis 1984 grâce au support et à l'appui du gouvernement canadien.

Notons que la République russe du Sakha compte une population de 1,3 million d'habitants et que son climat et sa géographie sont très similaires à ceux des TNO.

Geneviève Gouin

Garderie Plein Soleil

Suite de la une

Entretemps, la garderie pourra compter sur un don de 5 000$ que lui accordait la Fédération Franco-TéNoise le 17 novembre dernier, ainsi que les services d'une employée de la FFT qui travaillera un jour par semaine, jusqu'à la fin décembre, [illegible] recrutement d'enfants.

À part une abstention, les parents de la Garderie Plein Soleil ont unanimement approuvé le plan de redressement. Le vote a été précédé par un échange animé sur la vocation de la garderie et l'impact du programme d'immersion sur les enfants francophones inscrit.e.s [illegible] la garderie. Le conseil d'administration a également été chargé de poursuivre son travail pour la réalisation de ce plan.

Avant de pouvoir s'installer dans son nouveau local, la garderie doit entre autres résilier son bail actuel, attendre les rapports de divers services d'inspection et obtenir à la Ville de Yellowknife un permis d'occupation.

La demande de permis sera entendue à la prochaine réunion du comité de l'aménagement urbain de la Ville de Yellowknife, le 5 décembre. Le comité se compose de trois élu.e.s: Mme Vi Beck et MM. Trevor Kasteel et Blake Lyons. Ce dernier préside aux travaux du comité. Le directeur du Service d'urbanisme de la ville, M. Bob McKinnon, siège également au comité. Selon Mme Coral Callioux, greffière à la Ville de Yellowknife, après l'étude en comité de la demande de permis, la question sera renvoyée au conseil municipal. Les membres du conseil municipal se prononceraient donc sur la demande de permis au plus tôt le 12 décembre. Si le comité de l'aménagement urbain décidait d'étudier plus longuement le dossier de la garderie Plein Soleil, la décision finale serait prise lors d'une autre séance du conseil qui se réunit tous les deuxièmes et quatrièmes lundis du mois.

Line Gagnon, présidente du conseil d'administration de la Garderie Plein Soleil, envisage avec optimisme les démarches auprès de l'Hôtel de Ville. «Les inspections avec le service des incendies et le ministère des Services sociaux ont très bien été. Les contacts avec le service d'urbanisme sont positifs. La personne qui s'occupe de notre dossier a fait beaucoup d'efforts pour que le comité ait toutes les informations en main le 5 décembre pour faire sans délai une recommandation au conseil». Si le conseil municipal [illegible] prononce en faveur de la demande de permis de la garderie, il s'écoulera probablement de 10 à 15 jours avant l'émission du permis. En raison de ces délais, Mme Gagnon précise qu'«il est vraiment important que le comité règle la question du permis le 5 décembre».

Si tout va bien à l'Hôtel de Ville, les parents et les employées de la garderie prépareront le déménagement durant la période des Fêtes. Le conseil d'administration vise le 1er janvier comme date d'entrée dans le nouveau local de la garderie.

Agnès Billa



Au premier plan, Mmes Linda Jacquet et Line Gagnon du conseil d'administration de la Garderie Plein Soleil, lors de l'exposé de la coordonnatrice sur les perspectives d'avenir de la garderie.

Procès Warren

Suite de la une

M. Warren s'est entre autres dit au courant d'actes de vandalisme et de sabotage perpétrés par des collègues grévistes. Il a ajouté qu'il désapprouvait personnellement ces gestes et redoutait que le conflit de travail s'envenime encore davantage. L'ancien mineur qui est âgé de 50 ans a reproché aux gens au pouvoir (le ministre fédéral du Travail, le ministre territorial de la Justice et la première ministre des TNO) de ne pas être intervenus pour mettre fin à la grève.

M. Warren allègue avoir vu le jour de l'explosion deux hommes dont l'un était armé d'un pistolet, sur le terrain de la mine. L'accusé ajoute qu'il a «menti à la police à ce sujet parce qu'il se trouvait lui-même sur le terrain de la mine [une action interdite aux grévistes par injonction]». «Après avoir été congédié et après avoir été formellement accusé de participation à des émeutes, je ne voulais pas m'attirer d'ennuis. Je ne voulais pas non plus être traité de rapporteur par mes collègues grévistes. J'ai préféré me taire et attendre pour voir si quelqu'un d'autre était au courant de quelque chose. La vue du pistolet m'a effrayé et m'a convaincu qu'il fallait mettre fin à l'escalade de la violence dans ce conflit.»

Lors de son premier entretien avec la GRC, le 25 septembre 1992, M. Warren affirme «qu'il n'éprouvait déjà plus la confiance qu'il avait auparavant pour les autorités» à cause de la façon dont se déroulait l'enquête policière. Bien que les avocats-conseillers du syndicat des mineurs *CASAW* avaient enjoint les grévistes de coopérer avec la police, de plus en plus d'entre eux semblaient trouver que les interrogatoires de la police n'étaient pas équitables envers les syndiqués sur lesquels planaient de lourdes accusations, sitôt après l'explosion.

Les avocats de la défense dans l'affaire Warren ont l'intention de faire témoigner un psychiatre, un psychologue, des collègues et des membres de la famille de M. Roger Warren pour établir que d'une part M. Warren se sentait complètement diminué depuis la grève et que, d'autre part, il était convaincu que seuls des aveux pouvaient mettre un terme au conflit de travail.

Les éléments invoqués jusqu'à maintenant par la défense constituent un autre coup de théâtre dans le procès. Durant les semaines précédentes, la Couronne avait produit des témoins qui sont pour la plupart des officiers de la GRC des diverses escouades chargées de l'enquête sur l'explosion.

Ces témoins avaient souligné à plusieurs reprises combien les aveux de M. Warren, les détails fournis dans sa confession et sa reconstitution sur les lieux des événements correspondaient aux éléments de preuve recueillis par les enquêteurs et les experts, ainsi qu'aux conclusions auxquelles était arrivée la police, quant au déroulement des événements survenus le 18 septembre 1992.

Le procès de M. Roger Warren qui a plaidé non-coupable se poursuivra probablement jusqu'à la mi-décembre. Il reprendra début janvier. Le jury se compose maintenant de onze personnes, l'une des membres du jury (le seul juré francophone d'ailleurs) ayant dû se retirer pour des raisons familiales.

Agnès Billa

Toasté des deux bords de Janine Tougas

Une histoire de francophones pas nés pour un p'tit pain

Intervention remarquée les 25, 26 et 27 novembre de Janine Tougas et sa troupe ■ colloque territorial en éducation.

Janine Tougas, animatrice, comédienne, humoriste et recherchiste est venue, la semaine dernière, diriger un atelier sur le théâtre et présenter sa pièce *Toasté des deux bords*, qui est aussi le nom de sa troupe.

Quatorze personnes ont participé, samedi matin, à un atelier sur de nouvelles techniques d'enseignement du théâtre dans les classes. Selon Madame Tougas, l'improvisation et la mise sur pied de pièces de théâtre sont les meilleures façons d'inciter tout jeune à parler en français. «C'est ça le plus important, car sinon c'est l'assimilation qui débute», soutient-elle. Entre les exercices de respiration et ceux de la voix, les institutrices et instituteurs présent.e.s ont pu apprécier la nouveauté et la différence des notions qui leur étaient présentées.

Toasté des deux bords, dont la première représentation a été donnée en 1993, est une comédie musicale inspirée de ce que Mme Tougas ■ vécu dans sa ville natale de Saint-Charles au Manitoba et de thèmes qui lui sont chers. Selon l'animatrice, les messages de sa composition sont multiples: «on [les francophones] est venu au Manitoba, on est rendu quelque part. Il faut accepter qui on est et où on est car on a beaucoup de créativité, donc on peut contribuer à l'émergence d'une nouvelle culture. Il faut travailler avec ce qu'on a: ni pleurer, ni envier les autres cultures francophones».

Madame Tougas décrit les treize membres de sa troupe comme étant «des artistes de qualité professionnelle avec un enthousiasme d'amateurs». Ils viennent tous du Manitoba et adhèrent à sa philosophie. Cette dernière touche les problèmes inhérents aux couples mixtes (l'exogamie), la langue que l'enfant devrait utiliser à la maison, l'assimilation des francophones par les anglophones et la place de la religion dans la culture franco-manitobaine.

Les chansons présentées dans la pièce: *Minuit chrétien*, *L'important c'est la rose* de Gilbert Bécaud (rebaptisée *L'important c'est la cause*) ou *Les Chinois* de Mitsou, faisaient allusion aux transformations qu'a éprouvées la tradition québécoise en s'installant dans l'Ouest. Elle a dû s'adapter au contexte, à l'éloignement du centre linguistique; d'où l'incorporation de mots d'origine anglaise. «C'est pourquoi il faut arrêter de comparer les langues françaises comme le québécois, le français ou le franco-manitobain. Le plus important n'est-il pas de se faire comprendre dans la langue de notre éducation, dans notre langue?».

Janine Tougas, enrichie de ses expériences dans les communautés francophones de l'Ouest, prévoit monter une autre pièce de théâtre dans le courant de l'année 1995: *Toasté des deux bords 2*. Celle-ci racontera l'histoire de francophones rencontrés lors de ses voyages et la situation du français dans les provinces de l'Ouest.

Isabelle Hachette



Francine Labrie/Collaboration spéciale

La troupe au grand complet, lors du souper à la fortune du pot par lequel a débuté le colloque en éducation organisé par l'Association des parents francophones de Yellowknife.

ÉDITORIAL

À la recherche de son identité, dans le respect de l'autre et de soi

Avant la tenue du colloque territorial sur l'éducation en français les 25, 26 et 27 novembre derniers, je m'étais étonnée (en mon for intérieur) que le thème du colloque porte de nouveau sur les mariages mixtes, ces unions entre francophones et anglophones. Le thème avait déjà été abordé et je ne savais pas trop s'il était pertinent de consacrer un autre colloque à cette question, aussi importante soit-elle.

L'importance de la question tient évidemment au fait que parmi les enfants issus des unions exogames, neuf sur dix ne conservent pas l'usage de la langue française qui appartient pourtant à leur double identité linguistique et culturelle. Ce très haut taux d'assimilation préoccupe beaucoup les parents francophones parce qu'il risque à court terme d'avoir un impact néfaste sur l'avenir des écoles françaises ainsi privées de près de 50% de leur clientèle.

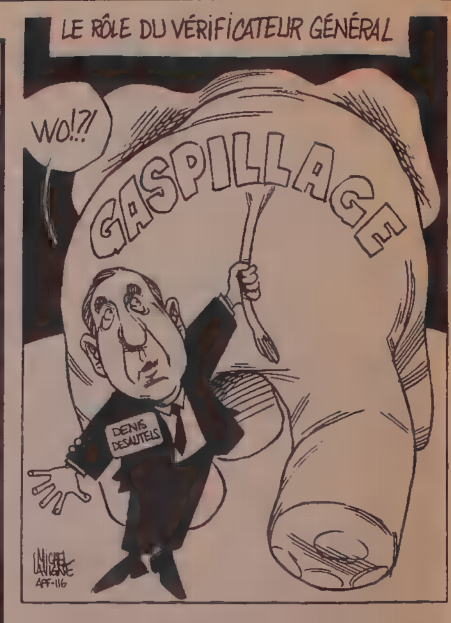
Cette année, le thème de la mixité a été abordé lors du colloque de l'Association des parents francophones de Yellowknife par le biais du film «Mon amour, my love».

Réalisé par la cinéaste Sylvie Van Brabant, ce film parle avec beaucoup d'éloquence du phénomène (pour utiliser le nom savant) des unions exogames. Pas étonnant que la projection du film ait été suivie par une discussion très animée à laquelle plusieurs parents voulaient participer pour pouvoir témoigner à leur tour sur la mixité.

La force et la pertinence du film reposent en effet sur des témoignages. Mme Van Brabant et son équipe ont su trouver des femmes et des hommes, des francophones et des anglophones, des couples et des parents qui sans hypocrisie et sans pudeur inutile nous livrent leurs doutes, leurs joies et leurs colères. Il n'est pas de tout repos d'être francophone au Canada. Plusieurs expriment combien il peut être lassant parfois de se dire que la lutte ne sera jamais terminée, qu'il faudra toujours se battre pour ne pas être avalé.e.s par le grand ensemble anglo-canadien.

L'attachement des «personnages» bien en chair et en os du film «Mon amour, my love» à leur langue et à leur identité est d'autant plus convaincant qu'il ne se vit pas comme une cause abstraite et intellectuelle. Ces francophones et ces anglophones (dont plusieurs sont allié.e.s dans cette lutte) nous parlent d'identité culturelle, au jour le jour, dans leur famille, dans le domaine souvent périlleux des relations inter-personnelles. De leurs propos et de leurs gestes, se dégagent beaucoup de valeurs (comme le respect des enfants) qu'il aurait été facile de sacrifier à la cause. Le phénomène, incontournable pour les communautés francophones du Canada, de l'exogamie, grâce à des réflexions comme celles de Mme Van Brabant, peut devenir facteur positif de mobilisation.

Agnès Billa



Courrier des lecteurs

J'ai mal à la francophonie

Je suis allé voir la pièce de théâtre *Toasté des deux bords*. Je dis pièce de théâtre mais je ne suis pas certain que ça tombait dans cette catégorie. De dire que j'en suis sorti un peu déçu serait l'équivalent de dire que le peuple canadien a été peu déçu par Brian Mulroney. Soyons honnêtes, il y avait quelques bons moments. Irénée Fourré-Partout nous fait rire à quelques reprises et certaines chansons sont... «cutes». Malheureusement, ces trop brefs moments ne compensent pas pour les deux heures passées à écouter des airs du passé avec des paroles banales sur la francophonie. Comme concept de base pour une pièce de théâtre c'est plutôt faible.

Dans un numéro, on chantait et on dansait, habillé en «spandex», sur une «toune» de Mitsou. Je me suis alors surpris à regretter le stroboscope qui avait égayé ce bizarre spectacle au tout début de la chanson. Dans un autre numéro, un homme et une femme représentent respectivement les Francophones hors Québec et les Québécois. Pendant leur duo (sur les airs d'une chanson américaine), j'ai ressenti un profond malaise que j'ai pu associer, après longue réflexion, à la sensation qu'on a quand on entend Jean Chrétien parler français à Paris.

Oui, j'ai mal à la francophonie. Si on m'avait dit que j'allais voir une troupe locale qui avait monté une petite pièce, j'aurais sans doute applaudi. Pas fort en créativité et un peu trop long mais un effort louable. Toutefois, quand j'ai appris que l'Association des parents francophones avait payé environ 10 000$ pour faire venir *Toasté des deux bords*, j'étais abasourdi. Je sais que c'était dans le contexte d'un colloque et que Janine Tougas a aussi donné des ateliers mais quand même. Avec 10 000$ tu fais venir Richard Séguin avec son guitariste pour un show «unplugged». Avec 10 000$, tu fais venir un acteur ou une actrice professionnel.le pour faire son «one man/woman show». Tu ne fais pas venir quinze amateurs avec une pièce moyenne!

Si vous voulez promouvoir la culture francophone, montrez-la nous dans toutes ses nuances, ses qualités et sa grandeur. Qnad on voit un spectacle de qualité en français, on est fier d'être francophone. Quand on voit un spectacle ordinaire, qui nous incite à la fierté avec toute la subtilité d'un troupeau de caribou sur la rue Franklin, on l'est moins. Les gens à qui j'en ai parlé ne veulent pas continuellement voir de la culture de minoritaire. Ils veulent voir de la culture francophone! C'est possible de vivre en français à l'extérieur du Québec sans se limiter constamment au sujet majorité-minorité. On aimerait bien que les gens qui ont les mains sur le cordon de la bourse changent de« toune» eux aussi. Personnellement, quand je vois du n'importe quoi pour 10 000$, j'ai mal à la francophonie.

Jean-Yves LeFort
Yellowknife

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

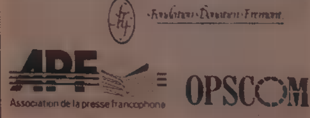
Directrice
Agnès Billa

Textes et maquette
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Annie Bourret (APF)
Isabelle Hachette
Marc Lacharité

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Chronique de la langue française

Derrière les mots de tous les jours

Vous les utilisez tous les jours. Ils s'infiltrent dans votre discours [redacted] vous ne savez d'où ils viennent, mais Annie Bourret, elle, sait...

Qu'est-ce que la «poubelle», les «guillemets» et le «sandwich» ont en commun? Ils perpétuent le nom de la personne qui les a inventés! L'homme qui a imposé l'usage de la boîte à ordures, Eugène René Poubelle, lui a laissé son nom. Les guillemets ont été créés par l'imprimeur Guillaume au 16e siècle. On doit au comte de Sandwiche, qui voulait manger sans quitter la table de jeu de cartes, le mets du même nom.

Le «bottin», le «calepin», le moteur «diesel», le degré «fahrenheit», les «montgol-fières», les «volts» et les «watts» portent tous le nom de leurs inventeurs. Même chose pour la «guillotine» et le «lynchage», heureusement disparus aujourd'hui! Le docteur Guillotin avait créé son invention pour abréger les souffrances des condamnés à mort. Le capitaine Lynch, lui, a créé les exécutions à mort sans jugement.

Les marques de commerce «klaxon» et «frigidaire» sont devenues si populaires que leur nom a remplacé celui de leurs produits, les avertisseurs d'auto et les refrigérateurs. Les bottes «kodiak» et les mouchoirs «kleenex» ont connu le même sort. (Petite parenthèse: les mots commençant par K en français sont presque tous des mots étrangers [kayak, kimono, kiwi] ou des marques de commerce [«kodak»].)

Certaines personnes ont laissé leur nom à des vêtements, comme le baron Raglan, qui survit aujourd'hui dans les manches «raglan». On doit le «pantalon» à [redacted] personnage de la comédie italienne, un docteur victime de tours pendables. Rares sont ceux qui connaissent son existence, mais tout le monde connaît ses culottes.

Plusieurs noms de villes sont immortalisés dans leurs produits. Mot américain créé en 1902, le «hamburger» a été nommé d'après Hambourg, sa ville d'origine. Le «xérès», dont nous connaissons surtout la variété sherry, porte le nom de la ville d'Espagne d'où il vient. Notre pâté «chinois» tient son adjectif de la ville de China, dans le Maine. Le fromage «oka» et le «champagne» rappellent le nom de leur région d'origine. Enfin, l'usine de produits chimiques du village de «Javel» a changé à tout jamais la façon de nettoyer des «yvettes», personnages de femmes [redacted] foyer de vieux manuels scolaires canadiens.

La «nicotine», plaisir plutôt fumeux, [redacted] été popularisée par l'ambassadeur Nicot, qui [redacted] rapporté le tabac de ses nombreux voyages. Deux dieux grecs nous ont légué leurs prénoms pour des voluptés fort différentes: Eros et Aphrodite survivent dans «érotisme» et «aphrodisiaque». Serait-ce pour contrer ces dieux lascifs que treize papes ont porté le prénom «Innocent»?

Après cette revue des noms propres devenus noms communs, il me reste à citer des cas contraires, où le nom commun s'est transformé en nom propre, comme les villages «Quarante» et «Condom» -je n'invente rien... Le mot de la fin? À me relire, je constate que je n'ai rien pour les lettres U, T et Z. Ah, zut alors!

Annie Bourret, APF
Collaboration spéciale

En bref - En bref - En bref

Le prochain gouverneur général sera Acadien

Roméo LeBlanc sera le premier Acadien à occuper le poste de gouverneur général depuis le début de la Confédération.

«Je suis certain qu'il saura très bien s'acquitter de ses nouvelles fonctions», [redacted] déclaré le premier ministre Jean Chrétien.

Monsieur LeBlanc est le deuxième francophone né à l'extérieur du Québec à occuper ce poste après Mme Jeanne Sauvé, qui était originaire de la Saskatchewan. Il entrera en fonction en février 1995.

Un Franco-Manitobain comme président du Sénat

La nomination de l'Acadien Roméo LeBlanc au poste de Gouverneur général a obligé le premier ministre Jean Chrétien [redacted] nommer un nouveau président du Sénat. L'honneur revient au sénateur Gildas Molgat, qui était jusqu'à maintenant Leader suppléant du Gouvernement [redacted] Sénat.

«En raison de son expérience et de la qualité de son jugement, il est éminemment bien qualifié pour occuper ce poste», a déclaré M. Chrétien lors de l'annonce de cette nomination.

APF

LE PLAISIR DE LIRE

Carole Tremblay

La douce revanche de madame Thibodeau

Gallimard

Qui croirait qu'une sexagénaire puisse reprendre goût à la vie? Carole Tremblay décrit dans son premier roman, *La douce revanche de Madame Thibodeau*, comment «une vieille peau abandonnée, sans amour-propre» redevient une jeune femme pleine d'espoirs, de craintes et d'énergie entourée de nouveaux amis.

L'auteure, une Québécoise reconnue pour écrire des pièces de théâtre pour enfants, exploite avec beaucoup de simplicité une idée qui pourrait sembler à prime abord banale.

Quatre individus, une jeune étudiante Clémence, un infirmier Robert, un prêtre Martial, et Mme Thérèse Thibodeau, habitent dans le même immeuble à Montréal. Ils se rencontrent sur le palier et leur vie bascule. L'amitié qui commence les bouleverse.

Autrefois, leur existence, qui était ordinaire, se métamorphose en ces «petits rien» amusants car spontanés, imprévisibles. Entre le champagne savouré dès le réveil, les nuits blanches, les dîners, et les sorties où ils jouent au billard, Mme Thibodeau,



Clémence, Robert et Martial réapprennent à rire et à s'émouvoir.

Selon Mme Thibodeau cette transformation s'explique par «l'orgueil de sa jeunesse [qui] refaisait surface maintenant qu'elle avait de nouveaux amis».

Même si Mme Thibodeau est à la retraite, donc que son existence est presque achevée, elle se rend compte qu'elle n'est point encore morte et qu'il lui reste beaucoup de sentiments à découvrir ou à redécouvrir. Ses trois amis partagent cette quête du bonheur à leur manière. Clémence apprend à se respecter, Robert ôte [redacted] couverture de timidité et Martial compte s'installer après avoir beaucoup voyagé.

La douce revanche de Madame Thibodeau est un livre court qui se lit d'un trait. Carole Tremblay rend ses personnages sympathiques: le lecteur s'attache aux différents aspects de leurs caractères. Il prend aussi conscience que la vie ne s'estompe pas à un certain âge; au contraire, en tout temps, l'être humain est exposé à de nouvelles émotions qui peuvent le transfigurer.

Isabelle Hachette

Monique Proulx

Homme invisible à la fenêtre

Boréal/Seuil

Dès les premières lignes de ce roman, j'ai été agréablement surpris par le style de l'auteure, Monique Proulx. *Homme invisible à la fenêtre*, gagnant du Prix Québec-Paris, est son troisième roman.

L'écriture de Monique Proulx nous berce et nous entraîne dans des univers maintes fois expérimentés mais racontés de façon si fraîche qu'à chaque phrase, chaque soupir phrasé, nous revoyons ces expériences d'un oeil nouveau. Elle utilise la langue française en la coulant dans de frappantes comparaisons.

Bon, maintenant que j'ai ardemment vanté sa vision du roman, je vais vous parler un peu de l'histoire.

Un peintre, Max, nous parle de sa vie d'après «Big Bang», son accident de voiture après lequel il a perdu l'usage de ses jambes. Max

Monique Proulx
Homme invisible à la fenêtre
Roman
Boréal / Seuil

porte un regard cynique sur la vie, sur ses relations avec les autres, ces êtres qui n'arrêtent pas d'aboutir sur son sofa, dans son lit, dans sa vie. Ces êtres qu'il peint avec passion jusqu'à ce qu'il ait enfin trouvé sa lumière, sa voie picturale.

Il ne tient pas vraiment à parler de sa vie lorsqu'il avait encore la capacité de courir à des vitesses folles, à travers des champs infinis; de dévaler les espaces verts avec ses deux amis, Purple et Lady... mais il se la raconte fréquemment.

Un de ces jours, le téléphone sonne; il reconnaît la voix: c'est celle de son ex-compagne, Lady, qui après 20 ans d'absence, vient s'installer dans la maison en face de chez lui. Et décide de se refrayer un chemin jusqu'au coeur de l'artiste. Et lui combat de toutes ses forces...

Pour conclure ce résumé, je n'ai que quelques mots à vous dire: je rêve de pouvoir exprimer mes sentiments de façon aussi convaincante et originale que cette remarquable écrivaine.

Si vous désirez vous procurer *Homme invisible à la fenêtre* et jouir de ces bijoux de paragraphes iridescents de génie littéraire, sachez qu'il est publié aux *Éditions Boréal/Seuil*. Vous ne serez pas déçus. Pour ma part, j'ai dévoré!

Marc Lacharité

N'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions de titres! L'Aquilon (403) 873-6603



Semaine nationale de la francophonie

La Semaine nationale de la francophonie, organisée par l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), a pris son envol le 1er décembre dernier en présence de 200 personnes à l'Édifice de l'Ouest du Parlement, à Ottawa. Plusieurs dignitaires de la scène politique et associative étaient présents à cette cérémonie orchestrée par M. Henri Bergeron, communicateur de renom et l'un des patrons d'honneur de l'événement qui se déroulera du 20 au 26 mars 1995. À cette occasion, on dévoilait quelques nouveaux aspects de la Semaine nationale de la francophonie qui cette année se penchera sur les secteurs public, privé et associatif en plus du monde du secteur de l'éducation. Ainsi, aux Prix de la francophonie canadienne et internationale en éducation et en alphabétisation s'ajouteront ceux de la diversité ethnoculturelle et de la participation (Prix Guérin) ainsi que le Prix en informatique.

Soutien financier à la francophonie canadienne

La ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Mme Lise Beaudoin, [redacted] annoncé que la politique du gouvernement québécois en matière de soutien à la francophonie canadienne est présentement en révision. En attendant l'annonce de la nouvelle politique qui sera présentée par Mme Beaudoin au début de l'année 1995, les inscriptions au Programme de soutien à la francophonie canadienne sont décalées, ce qui reporte la date limite du 1er février 1995 pour la réception des formulaires aux calendes grecques. Les bureaux du Québec desservant les communautés francophones hors Québec communiqueront plus tard à ces dernières les nouvelles dates ainsi que les modalités d'inscription au nouveau programme.

Banque de ressources des aîné.e.s francophones

L'Assemblée des aînés et des aînées francophones du Canada offre l'occasion à ses membres retraité.e.s d'inscrire leur nom et leur champ de spécialisation dans une banque de personnes-ressources qui servira d'outil à l'association pour ses revendications à divers niveaux. Cette banque de ressources, mise sur pied grâce à l'appui financier du Programme Nouveaux horizons du Canada, a également pour but de permettre aux aîné.e.s de demeurer actifs en mettant leurs compétences et leur expertise au service des autres regroupements. Pour vous procurer une copie du formulaire d'inscription, adressez-vous à l'AAAFC à l'adresse suivante: 1, rue Nicholas, pièce 1404, Ottawa, Ontario, K1N 7B7.

Une assemblée semi-annuelle à l'APF?

L'Association de la presse francophone étudie présentement cette possibilité auprès de ses membres. L'assemblée se tiendrait en février et permettrait un suivi plus approfondi des dossiers de l'APF.

Geneviève Gouin

«Référendum Québec 1995»

La FCFA fera cavalier seul lors de la campagne référendaire

Les organisations qui représentent les francophones de l'extérieur du Québec ne militeront dans aucun camp lors du référendum sur la souveraineté du Québec, qui doit avoir lieu en 1995.

«Il n'est pas question de se ranger dans un camp ou un autre de façon officielle», dit la présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), Mme Claire Lanteigne.

Si la FCFA et ses 16 organisations membres refusent de militer ouvertement dans le camp du NON, qui sera formé en vertu de la loi référendaire au Québec, c'est que personne ne veut se retrouver dans la position gênante de lutter aux côtés...du Reform Party! «C'est sûr qu'on est du côté du NON, dit Mme Lanteigne. Mais de là à camper dans le camp du NON sans savoir qui va être là...». La FCFA, ajoute sa présidente, ne veut pas être obligée de souscrire à tous les messages qui seront véhiculés par les partisans du Canada uni et indivisible.

La Fédération souhaite plutôt lancer sa propre campagne publicitaire dès le mois de janvier, qui s'adressera tant aux Québécois qu'aux anglophones des autres provinces. Le hic, c'est que cette campagne à la radio, à la télévision et dans les journaux coûterait 500 000$ et que le gouvernement fédéral n'a pas encore répondu favorablement à une demande de financement. Si la réponse fédérale est négative, la campagne sera plus modeste.

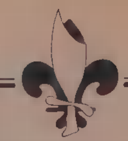
La campagne publicitaire fera la promotion des communautés francophones et mettra en relief leurs réalisations. Le message véhiculé sera le même pour tous. Même l'Association canadienne française de l'Alberta, qui avait contesté la façon de faire de la FCFA lors du débat constitutionnel de Charlottetown, se range cette fois derrière la stratégie adoptée par les associations francophones.

La FCFA entreprendra aussi des démarches auprès de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux, en leur demandant de poser des gestes concrets à l'endroit de leur minorité francophone, à la veille du référendum. La Colombie-Britannique et Terre-Neuve, par exemple, n'ont toujours pas accordé aux parents francophones le droit de gérer et de contrôler leurs écoles françaises, comme l'accorde l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. L'objectif de cette démarche est de priver le Parti québécois et le Bloc québécois de munitions durant la campagne référendaire. Ceci dit, la FCFA n'a pas l'intention de cacher que les francophones ne sont pas toujours traités avec justice dans certaines provinces.

Même si elle admet que le Bloc québécois fait du bon travail à la Chambre des communes en défendant les minorités francophones, Mme Lanteigne affirme du même souffle que les libéraux «ont fait plus de travail que les conservateurs en neuf ans de pouvoir». Elle cite à titre d'exemples la récente signature d'ententes financières Canada/communauté avec les Franco-Albertains et les Franco-Manitobains, de même que la décision du fédéral d'activer les articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles.

L'année 1995 s'annonce en tout cas fort prometteuse pour les minorités francophones. En janvier prochain, les représentant.e.s de la FCFA rencontreront le premier ministre Jean Chrétien pour discuter, entre autres, de l'avenir de la Loi sur les langues officielles et des coupures budgétaires. Toujours en janvier, le gouvernement du Québec dévoilera sa très attendue politique sur la francophonie canadienne, qui sera basée en grande partie sur la politique de rapprochement entre le Québec et les communautés francophones et acadienne, proposée en avril 1993 par la FCFA. **APF**

Quoi de neuf?



Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - décembre 1994

PARTY DE NOËL

Le samedi 3 décembre, les associations locales (AFCY et APFY) ainsi que l'École Allain St-Cyr organisent et invitent toute la population francophone et francophile à un party de Noël au Sam's Monkey Tree. La journée débute vers les 14h00. Le Père Noël sera sur place pour distribuer des cadeaux aux enfants, ce qui sera suivi d'un souper «pot-luck», une pièce de théâtre présentée par les élèves de l'École Allain St-Cyr, et une soirée (danse, bar, karaoké, ...). Bienvenue à toutes et à tous!



LANCEMENT DU LIVRE DE RENÉ FUMOLEAU

Le 13 décembre, l'Association franco-culturelle de Yellowknife organise un 5 à 7 pour marquer le lancement du livre *Aussi longtemps que le fleuve coulera* du Père René Fumoleau (O.m.i.). Vous êtes donc toutes et tous cordialement invité.e.s à venir rencontrer et féliciter le Père Fumoleau.

BRAVO À L'APFY!

Toutes nos félicitations à l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) pour l'organisation de leur colloque en fin de semaine dernière. La présentation de la pièce *Toasté des deux bords* a, entre autres, été très appréciée. Encore une fois, bravo!

OFFRE D'EMPLOI AU CSC

Le Comité du Centre scolaire communautaire (CSC) de Yellowknife est présentement à la recherche d'un.e agent.e de développement pour le Centre scolaire communautaire de Yellowknife. Il s'agit d'un poste de trois jours par semaine, à raison de sept heures par jour, pour 125$ par jour. Vous pouvez faire parvenir votre demande accompagnée de votre C.V. à Diane Mahoney au bureau du Conseil scolaire francophone, 5622-51[e] Avenue (dans les locaux de l'École Allain St-Cyr) avant 15h30, le 9 décembre 1994. Les demandes sont aussi acceptées par télécopieur au 873-5644. Pour plus de renseignements sur les qualifications requises et la description de tâches, vous pouvez communiquer avec Diane Mahoney au 920-6178.

JOURNAUX ET MAGAZINES EN FRANÇAIS

L'Association franco-culturelle offre toujours aux personnes intéressées la possibilité de recevoir *La Presse* du samedi et le *Journal de Montréal* (deux jours après leur parution). Pour plus de renseignements, composez le 873-3292. Vous pouvez également commander des revues et des magazines en français.

CE N'EST QU'UN AU REVOIR...

Au revoir et bonne chance à Geneviève Gouin, qui travaille à l'Aquilon depuis septembre dernier. En effet, cette star de la plume et du kodak doit nous quitter pour un nouveau contrat avec l'Association de la Presse Francophone (APF) avec le *Gaboteur* de Terre-Neuve. Ton travail ici, Geneviève, a été très apprécié et sois certaine que nous garderons un très bon souvenir de toi. À bientôt!

NOUVEAUTÉS VIDÉO

L'AFCY renouvelle, lentement mais sûrement, ses tablettes de films en français. Passez nous voir pour découvrir nos nouveautés. Depuis septembre dernier, une vingtaine de nouveaux films se sont ajoutés à notre collection (films pour enfants et pour adultes). Plus les gens louent, plus le choix sera grand... Une bonne idée pour relaxer en français durant le congé des Fêtes, louez un bon film en français pour vous-même ou pour calmer les enfants trop bruyants...



SESSION DE FORMATION POUR LE CSC

Il y aura session de formation le 10 décembre (c'est un samedi) pour les représentant.e.s des divers groupes communautaires au comité du Centre scolaire communautaire (CSC). La session aura lieu à l'École Allain St-Cyr. Pour plus de renseignements, contactez Madame Diane Mahoney, au 920-6178 (jour).

RÉUNION ET SOIRÉE SOCIALE DE L'AJFT

Le 10 décembre également, il y aura réunion et soirée sociale organisées par l'Association jeunesse Franco-TéNOise (AJFT). La première partie de la journée, de 11h00 à 16h00, sera consacrée à la préparation en vue de la Session sur le Leadership, en février. À partir de 20h30, une soirée sociale est [redacted] l'horaire pour ceux et celles qui sont intéressé.e.s. Pour plus d'information et pour inscription à cette journée, contactez Francine Labrie au 920-2919.

PROJET ALPHA FAMILIAL

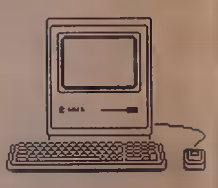
Le mercredi 14 décembre, à l'École Allain St-Cyr, une soirée d'information et d'inscription sera offerte au public concernant le projet Alpha Familial. Le thème du prochain atelier sera *J'apprends avec mon enfant*. Pour plus d'information, vous pouvez joindre Linda Jacquet au 920-2919.

FILM *MON AMOUR, MY LOVE*

L'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) ainsi que les associations de Fort Smith et d'Iqaluit ont présentement en main une copie du film *Mon amour, my love*. Si vous êtes intéressé.e à visionner ce film qui traite des mariages entre anglophones et francophones, veuillez communiquer avec votre association locale.

PROFESSEUR.E RECHERCHÉ.E

Le Collège de l'Arctique est à la recherche d'un.e professeur.e pour enseigner un cours d'introduction à Macintosh en janvier prochain. Si vous êtes intéressé.e, veuillez communiquer avec Francine Labrie au 920-2919 ou Sandy Osborne au 920-3035.



TALENTS MUSICAUX RECHERCHÉS

La Fédération Franco-TéNOise est à la recherche d'auteur.e.s-compositeur.e.s-interprètes dans le but éventuel d'organiser une soirée *Boîte à chanson* à Iqaluit et à Yellowknife. Cette première dans les TNO permettrait d'identifier les talents musicaux francophones en vue du Gala albertain de la chanson qui se déroulera entre le 21 avril et le 12 mai 1995. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Francine Labrie au 920-2919.

FERMETURE DES BUREAUX

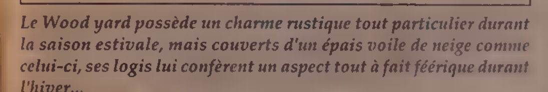
Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés pour Noël du 22 décembre 1994 au 3 janvier 1995. Bonnes vacances à tous et à toutes ! Joyeux Noël et Bonne Année!!!

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numero 45, vendredi 9 décem

Mario Paris/L'Aquilon



Le Wood yard possède un charme rustique tout particulier durant la saison estivale, mais couverts d'un épais voile de neige comme celui-ci, ses logis lui confèrent un aspect tout à fait féérique durant l'hiver...

Concertation des femmes de l'Arctique de l'Ouest

Dignité et respect au coeur de la constitution

Les personnes et les communautés importent plus que toute autre chose dans la définition et l'avenir du territoire de l'Arctique de l'Ouest. Ce message a été repris par les soixante déléguées [redacted] la conférence sur les femmes et la constitution.

Cette conférence, qui s'est déroulée les 4, 5 et 6 décembre à Yellowknife, était organisée par l'Association des femmes autochtones des TNO et le Conseil de la condition de la femme des TNO. 36 déléguées, soit plus de la moitié des participantes, provenaient de localités en dehors de la région immédiate de Yellowknife. Les déléguées représentaient 18 communautés de l'Arctique de l'Ouest, de Holman à Fort Smith.

La conférence visait à dégager, en vue de l'actualiser, la vision que les femmes de l'Arctique de l'Ouest ont de leur futur territoire. Le 1er avril 1999, le territoire de Nunavut sera officiellement instauré. Dans l'autre moitié des Territoires du Nord-Ouest les leaders politiques (les député.e.s et les dirigeant.e.s d'organisations autochtones et autres) invitent donc la population à saisir l'occasion pour affirmer l'identité de l'Arctique de l'Ouest et se donner une nouvelle constitution.

Le processus constitutionnel repose, entre autres, sur la tenue de deux conférences et d'un référendum. Un Comité d'organisation du développement constitutionnel (CODC), au sein duquel les deux organisations de femmes se partagent un siège, s'occupe du bon déroulement des événements.

En vue de la première conférence (celle de janvier 1995), l'Association des femmes autochtones des TNO et le Conseil de la condition de la femme des TNO ont donc décidé de réunir des femmes des diverses régions de l'Arctique de l'Ouest pour qu'elles se prononcent sur la contribution des femmes au débat constitutionnel.

Pour une société saine et égalitaire

Avant de se pencher en atelier sur des sujets spécifiques de discussion, les participantes ont beaucoup insisté sur l'importance de guérir les gens et les communautés des TNO des maux dont ils souffrent.

Ces maux touchent les domaines physiologique, psychologique, social et spirituel. L'alcoolisme, le suicide, la violence envers les femmes, les abus envers les enfants ont été cités à plusieurs reprises. Pour se guérir de ces maux, aux plans individuel et collectif, les femmes réunies à Yellowknife préconisaient une approche holitisque, tenant

Femmes et constitution
Suite en page 2

Visite du ministre de l'Habitation de la République de Sakha

L'industrie de la construction des TNO découvre la Russie

Salle comble [redacted] Centre d'information touristique de Yellowknife le 5 décembre, pour la visite de M. Semyon N. Nazarov, le ministre responsable du Comité d'État de la Construction pour la République de Sakha, dans le nord de la Russie.

Le ministre a rappelé à la cinquantaine de personnes (des gens d'affaires pour la plupart) assistant à sa présentation que les Territoires du Nord-Ouest sont un partenaire tout désigné pour la République de Sakha.

«Notre géographie, notre climat, notre population qui comprend un large groupe autochtone sont semblables aux vôtres. Dans le secteur de la construction, nous rencontrons les mêmes difficultés structurelles et nous faisons appel à la même technologie pour les surmonter. Votre expertise est très précieuse», a confirmé M. Nazarov.

Pour mieux illustrer l'importance que la République de Sakha accorde à des partenariats avec le gouvernement et les entreprises des TNO, le ministre a expliqué que tout récemment (à la mi-octobre) le Comité d'État de la Construction s'était doté d'un secteur Habitation. Le 5 décembre, à Yellowknife, M. Nazarov effectuait sa première visite à l'extérieur de son pays, en sa qualité de responsable de ce nouveau secteur d'activités.

L'intérêt de la République de Sakha pour les TNO n'empêche pas le Comité d'État de la Construction de traiter avec une dizaine d'autres pays. La compétition pour des contrats dans le secteur de l'habitation risque [redacted] brève échéance de devenir encore plus féroce. La République vient en effet d'annoncer un programme de construction dans le secteur de l'habitation d'une am-

Construction [redacted] Russie
Suite en page 3

Plus on lève le voile sur les langues officielles au Canada, plus on découvre que la situation va de mal en pis. Les francophones subissent des revers jusque dans les services pancanadiens majeurs: Air Canada et la Société canadiennes des postes...
À lire en pages 3 et 5.

Les aîné.e.s francophones du Canada disent qu'ils en ont assez d'être les boucs émissaires dans la question du déficit et de la dette nationale.
À lire en page 5.

Les minorités francophones peuvent-elles compter sur la ministre Louise Marleau en ce qui a trait aux soins de santé en français? **À lire en page 6.**

Faites connaissance avec Jacques Sirois, «l'homme qui observait les oiseaux». Un portrait de Mario Paris...
À lire en page 7.

Revivez le party de Noël de l'AFCY et de l'APFY en photos! Théâtre, danse et karaoké... jusqu'à ce que divertissement s'ensuive!
À voir en page 8.

Geneviève Gouin/L'Aquilon

Le temps des fêtes est à nos portes et bientôt, les tables seront garnies comme celle-ci. Le repas de Noël est une tradition qui remonte à loin, mais [redacted] ne se lasse toujours pas des dinde, tourtière et canneberges qui éveillent en nous l'esprit des fêtes. À moins que l'on opte pour des viandes plus exotiques comme on en trouve dans les TNO.

ÉCHOS DES T.N.-O.

Des cartes de statut aux jeunes autochtones

Les jeunes autochtones des Territoires du Nord-Ouest (TNO) âgés entre 13 et 16 ans pourront bientôt se procurer une carte de statut leur donnant accès certains services en vertu de la politique concernant le «Certificat du statut d'Indien». Cette carte leur permettra d'obtenir des services non assurables comme les lunettes, les soins dentaires et les médicaments délivrés sur ordonnace lorsqu'ils entreront ou sortiront du Canada. Par le fait même, cette carte pourra leur servir de preuve de citoyenneté pour les besoins de l'immigration.

Des représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) entreprendront en décembre et janvier une tournée dans les collectivités importantes des TNO afin de recueillir les demandes des jeunes autochtones admissibles.

Exploration pétrolifère et gazière dans la région de Fort Liard

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Ronald A. Irwin, et le chef du conseil de bande de Fort Liard, M. Harry Deneron, ont annoncé que des droits d'exploration pétrolifère et gazière ont été accordés à certaines compagnies dans la région de Fort Liard.

La Ranger Oil Ltd, Amoco Canada Petroleum Company Ltd, Chevron Canada Resources Ltd, Ocelot Energy Inc, Shell Canada Ltd et Paramount Resources Ltd [illegible] partageront ainsi huit parcelles de terre d'une superficie de 150 000 hectares (576 milles carrés) au sud des TNO.

Une telle entente ne s'était pas produite depuis 25 ans et selon M. Irwin, celle-ci permettra [illegible] résidant.e.s de Fort Liard de bénéficier «de possibilités d'emploi et d'occasions d'affaires plus nombreuses».

Les droits d'exploitation accordés aux six compagnies garantiront des investissements d'une valeur de 22 681 389$ et prendront en considération la protection de l'environnement. À cet effet et avec le souci de préserver des terres pour les générations futures, deux régions ont d'ailleurs été exclues du processus d'émission des licences.

Agents de police communautaire dans les TNO

Le gouvernement fédéral et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) ont mis sur pied un projet conjoint de trois ans qui consiste à former des agents de police civils pouvant collaborer, au besoin, avec les agents de la GRC dans les localités isolées des TNO.

Afin de tester l'efficacité des «agents de police communautaire», la GRC a entrepris de former un groupe de personnes et de les mettre à l'essai dans les localités de Fort Good Hope et Coral Harbour. Ces nouveaux agents (hommes et femmes) ont suivi un entraînement de quatre semaines à l'École de la GRC, à Regina.

Ce projet-pilote, et les autres qui suivront, permettra de déterminer s'il est possible d'engager des civils sur place, dans les localités isolées, pour venir en aide aux agents de la GRC.

Prix d'excellence en habitation de la SCHL

La firme d'architectes Pin/Matthews de Yellowknife s'est mérité un prix à l'occasion du symposium des Prix d'excellence en habitation 1994 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le 5 décembre dernier.

Respectant le thème *Partager les réussites du logement autochtone*, la SCHL a remis à la firme Pin/Matthews le prix «création et conception» pour la construction d'un centre pour Aînés «tenant compte du style de vie, de la période de la vie et des préférences personnelles de résidants ainsi que des perceptions de la collectivité de Rae-Edzo».

Dans le cadre de cette même cérémonie, la Corporation de logement des TNO s'est vu décernée deux mentions honorables pour la construction de huit logements pour personnes âgées et/ou handicapées («création et conception»), et pour son programme de logements venant en aide aux personnes qui ne sont pas logées convenablement («technologie et production»).

Ethel Blondin Andrews: discours sur la violence faite au femmes

Dans un discours qu'elle prononçait le 6 décembre dernier à la Chambre des communes, la député de l'Arctique de l'Ouest, Mme Ethel Blondin Andrews, a exhorté les individus et les pouvoirs décisionnels à mettre fin à l'influence néfaste qu'ont les médias de masse et les comportements insensibles sur le phénomène de la violence dans notre société. Pour mieux illustrer la lourdeur de la tâche, Mme Blondin-Andrews a énoncé quelques statistiques alarmantes se rapportant aux TNO: entre autres, au moins une femme sur quatre a été abusée par son partenaire dans les Territoires. «Nous ne serons peut-être pas capables d'arrêter les gens qui commettent de tels actes, mais nous pouvons toujours trouver les moyens d'aider les personnes qui vivent des relations abusives afin qu'elles s'en sortent, et d'aider celles et ceux qui désirent une vie meilleure et plus saines pour eux-mêmes, leurs enfants et leurs familles.»

Geneviève Gouin

Femmes et constitution

Suite de la une

compte de toutes les dimensions de la situation.

Charte des droits et libertés

Afin que cette philosophie de guérison holistique se retrouve dans la constitution de l'Arctique de l'Ouest, Mme Eileen Beaver de Fort Smith et les autres participantes à l'atelier sur la Charte des droits et libertés (celle dont le Canada s'est doté en 1982) ont indiqué que la constitution pour l'Arctique de l'Ouest devait tenir compte du droit à la santé, du droit à la dignité, du droit à l'intégrité physique, du droit [illegible] travail, du droit au respect pour les Aîné.e.s, les familles et les femmes, ainsi que du droit à la non-violence.

Dans l'atelier sur la Charte, les participantes ont aussi réclamé des *leaders* à tous les échelons qu'ils et elles servent de modèles pour l'ensemble de la population et la génération montante. La conduite des *leaders* devrait être exemplaire, entre autres en ce qui a trait à la sobriété et au rejet de la violence.

Dans le domaine de l'éducation, il [illegible] été recommandé que le droit à l'éducation soit respecté, en termes d'accessibilité et d'égalité. Il [illegible] aussi été mentionné qu'il fallait réconcilier les connaissances modernes et le savoir traditionnel, pour une éducation complète.

Du côté des services de santé et des services sociaux, les femmes souhaitent que les interventions extérieures soient limitées au strict nécessaire. Les communautés devraient avoir un rôle de premier plan dans ces questions. La primauté des communautés dans l'avenir collectif de l'Arctique de l'Ouest constitue d'ailleurs une des pierres angulaires de la vision constitutionnelle développée à la conférence.

Ce même principe [illegible] été invoqué pour le système judiciaire. Les participantes ont dit privilégier une approche visant la réinsertion plutôt que la punition, dans le cas des infractions les moins graves.

Obstacles à la participation politique des femmes

«Nous sommes toutes d'accord pour dire qu'il faut briser le silence. En tant que femmes, lorsque nous nous mêlons de politique, on nous traite tout de suite d' "agitatrices", de "grandes gueules". La plupart d'entre nous sont impliquées au niveau local. Au sein d'un conseil, une femme peut se retrouver seule parmi huit ou neuf hommes. Lorsque nous nous réunissons, nous sommes fortes. Ensuite nous retournons dans nos communautés où nous nous sentons isolées et intimidées. Les femmes ne doivent plus hésiter à s'affirmer, à exercer l[...] pouvoir», a exhorté Mme Cind[...] Gilday, lors de l'atelier sur les fem[...]mes et les obstacles à leur participa[...]tion politique.

«En tant que mères et en tan[...] qu'autochtones, nous avons la res[...]ponsabilité de faire inscrire dans l[...] constitution de l'Arctique de l'Oues[...] la protection de l'environnemen[...] de la terre, de l'air, de l'eau. L'éga[...]lité entre hommes et femmes doi[...] aussi figurer au nom des principe[...] de base. Si nous retournons à l[...] définition traditionnelle de *leade[...]* dans nos cultures, il [illegible] s'agit [...] forcément d'un homme. Nous cons[...]tituons 52% de la population mon[...]diale. Nous devrions détenir 50[...] de représentation», a-t-elle ajout[...]

À la pleinière du mardi aprè[...]midi, plusieurs participante[...] autochtones ont rappelé qu'un[...] certaine solidarité s'impose tout d[...] même avec les dirigeant.e.s poli[...]ques actuel.le.s «car il n'est pas f[...]cile de fonctionner dans le systèm[...] du pouvoir politique sans en êt[...] affecté.e», précisait la chef de band[...] de Arctic Red River, Grace Blak[...]

La solidarité touche aussi les re[...]vendications autochtones comm[...] les traités et l'autonomie gouverne[...]mentale. «Nous ne voulons pa[...] marcher devant ou derrière le[...] hommes. Nous voulons marcher [...] côté».

Agnès Bil[...]

Selon une politique de la Société canadiennes des postes...

Adresser son courrier selon le bon usage de la langue française coûterait plus cher à l'expéditeur

S'ils veulent économiser de l'argent, les gros clients doivent se conformer aux règles d'adressage de la Société canadienne des postes. Le hic, c'est que ces règles ne respectent pas la grammaire française.

La Société offre aux gros expéditeurs de courrier des tarifs préférentiels, seulement s'ils adoptent les règles de l'adresse dite «optimale» par opposition à l'adresse dite «courante».

Mais contrairement à l'adresse courante, l'adresse optimale ne tient pas compte des règles de la langue française en la matière affirme le député bloquiste Pierre De Savoye, qui siège au Comité permanent des langues officielles.

Ce dernier a pris par surprise le président de la Société lors de sa comparution, en affirmant que cette dernière encourageait sans le savoir la diffusion de normes contraires à la langue française. Il a même qualifié la politique de la Société de «discrimination tarifaire basée sur la langue».

L'adresse courante devrait se lire comme suit: Monsieur François Boucher, Tour La rose des vents, 634, 43ᵉ Avenue Nord-Ouest app.4, Lasalle (Québec), H8P 3B7 (exemple).

Mais l'adresse optimale suggérée par la Société canadienne des postes à ses gros clients se lit ainsi: F Boucher, 634 43E AV NO, APP 4, LASALLE QC, H8P 3B7.

Selon le député bloquiste, la Société n'a pas pris conscience de l'influence néfaste que cette norme pourrait avoir en matière d'éducation populaire. Une norme, a-t-il répété à plusieurs reprises en citant le Multidictionnaire, qui est contraire au bon usage de la langue française en ce qui a trait à l'abréviation, la ponctuation et l'emploi des minuscules et des majuscules: «Tout cela grâce à un logiciel construit à partir des spécifications de la Société», [redacted] révélé le député. (Vérification faite, le Multidictionnaire se réfère justement aux normes de la Société canadienne des postes, pour ce qui est de l'adressage courant d'une enveloppe).

Pris au dépourvu, le président de la Société canadienne des postes, Georges C. Clermont, n'a pas voulu entrer dans ce débat linguistique. Il [redacted] cependant affirmé qu'une institution avait le droit d'adresser le courrier de façon courante. «Il y a des institutions qui refusent et préfèrent écrire de façon correcte, en anglais ou en français, mais il faut accepter les conséquences», a répondu M. Clermont. «Les conséquences», c'est qu'il en coûtera plus cher à l'expéditeur.

C'est que l'adresse optimale favorise un traitement plus rapide du courrier selon le vice-président des Ressources humaines, André Villeneuve. «Nous sommes malheureusement devant le langage de la machine», a-t-il reconnu. Il a néanmoins pris l'engagement de vérifier les normes d'adressage, pour s'assurer qu'elles soient conformes au bon usage de la langue française.

APF

Découvrez l'artiste qui se cache en vous!



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Vous n'avez peut-être pas le génie de Da Vinci ou le talent de Picasso, mais cela ne veut pas dire que vous ne pouvez laisser libre cours à vos élans créateurs. Si vous aimez la peinture, l'aquarelle, le fusain [redacted] toute autre forme d'expression graphique, vous pouvez vous joindre à d'autres comme vous qui s'adonne à ce «hobby» [redacted] l'École Allain St-Cyr tous les jeudis. La dernière rencontre pour 1994 aura lieu le [redacted] décembre à 19h. Les séances reprendront ensuite dès le 12 janvier 1995 à la même heure.

Programme de construction domiciliaire en Russie

Suite de la une

pleur sans précédent. La superficie totale du programme est de un million de mètres carrés. Au moins 2 000 des unités de logement consistent en des maisons individuelles. Le programme se déroulera sur une période de deux ans et doit débuter dès 1995.

Nouvelles règles du jeu

Pour la réalisation de son programme de construction domiciliaire, la République de Sakha, qui a adopté un régime présidentiel il y a à peine dix ans, entend fonctionner avec de nouvelles règles.

Le Comité d'État souhaite entre autres que les banques s'impliquent activement dans le financement du programme d'habitation. Selon M. Nazarov, il s'agirait là d'une pratique inédite en Russie.

Le Comité confiera aussi un rôle plus actif aux propriétaires de maisons et aux entreprises locales qui participeront au programme. La République compte environ 30 grandes compagnies de construction et une douzaine d'usines spécialisées dans la production de matériaux de construction.

Pour les propriétaires individuels et pour les entreprises, le Comité prévoit une série de mesures d'exemption pour le paiement de taxes de vente et de taxes foncières. Quant aux banques, le gouvernement espère les convaincre d'investir en leur offrant une exemption fiscale sur leurs profits, proportionnelle aux sommes investies.

Les risques du métier

Les exemptions fiscales et autres incitatifs qu'offre le gouvernement de la République de Sakha à ses futurs partenaires en affaires n'ont pas calmé toutes les inquiétudes des participant.e.s à la rencontre du 5 décembre.

Dans la situation économique dans laquelle se trouvent la Russie et la majorité des républiques autrefois membres de l'Union soviétique, les entrepreneur.e.s voulaient savoir dans quelle mesure les compagnies sont assurées d'être payées pour leur travail, une fois les projets complétés.

L'obtention d'un contrat d'envergure dans le secteur de la construction signifie règle générale que l'entreprise doit au départ investir des sommes considérables avant de recevoir des paiements. Les besoins en capitaux, et par conséquent les risques, sont élevés. Dans le contexte d'un chantier en Sibérie, plusieurs entrepreneur.e.s des TNO semblaient croire que les risques étaient encore plus grands.

L'éloignement de la République de Sakha suscitait également de l'appréhension. Pour atteindre Yakutsk, la capitale, le voyage par voie aérienne de Yellowknife dure 24 heures. Dans un tel contexte, la supervision d'un projet et les contacts entre le siège social et l'équipe sur le terrain deviennent complexes et coûteux.

Nouveaux partenaires et nouveaux produits

Comme le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), la République de Sakha décrit la formation professionnelle de sa population comme une priorité.

Cela signifie que le programme de construction domiciliaire offre des opportunités non seulement à des compagnies spécialisées dans le secteur de la construction à proprement parler mais aussi à des entreprises du secteur tertiaire.

Dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre, le ministre Nazarov a laissé entendre que les entreprises territoriales de ce secteur ne devraient pas hésiter à offrir leurs services. Les mêmes remarques ont été adressées aux entreprises qui se spécialisent dans les matériaux de finition (tapis, etc,.).

Les entreprises que tente l'aventure sibérienne peuvent compter sur le GTNO dans leurs démarches. M. Randy Cleveland, le sous-ministre adjoint des Travaux publics et Services, a indiqué que les programmes de visites et d'échanges qui ont déjà permis à onze entrepreneur.e.s de se rendre en Russie vont se poursuivre. Les prochaines «missions d'exploration» devraient se tenir en octobre 1995.

Outre le ministère, l'Association de la Construction des TNO, l'Association des ingénieur.e.s, la Chambre de commerce de Yellowknife, la Chambre de commerce des TNO, la Société territoriale d'habitation et Développement économique et Tourisme (GTNO) collaborent à la promotion des intérêts des Territoires auprès de la république russe. À Ottawa, le ministère fédéral des Affaires extérieures est également actif dans le dossier.

Les relations entre la République de Sakha et les Territoires du Nord-Ouest remontent à 1984. En 1990, des représentants de la république avaient effectué dans plusieurs communautés de la Terre de Baffin un voyage comparable à celui qui a amené M. Nazarov dans l'Arctique de l'Ouest.

Agnès Billa

LANCEMENT DE LIVRE

L'Association franco-culturelle de Yellowknife invite toute la population francophone et francophile de Yellowknife à venir rencontrer le Père René Fumoleau, lors du lancement de son livre: *Aussi longtemps que le fleuve coulera* ("As long as this land shall last").

Un 5 à 7 aura lieu pour souligner cet événement, **le mardi 13 décembre** 1994 au 13ᵉ étage de la Tour Fraser.

Bienvenue à toutes et à tous!



ÉDITORIAL

Non à la violence envers les femmes

Le temps passe. Cinq ans déjà depuis la tuerie à l'École polytechnique de Montréal, un 6 décembre 1989 de désolante mémoire. Arrivée en janvier de cette même année à Yellowknife, je me souviens avoir souhaité ardemment à ce moment-là me retrouver à Montréal. Consternée par cette terrible tragédie, je ressentais un tel besoin d'être proche des femmes, des amies et de l'alma mater frappées en plein coeur par les balles de Marc Lépine.

Le temps passe et, pour moi en tout cas, la douleur s'est un peu estompée. Ce qui compte maintenant, c'est la détermination grandissante chez les femmes de ne plus tolérer la violence dont elles sont depuis trop longtemps victimes.

Le crime de Marc Lépine aura révélé de la manière la plus choquante et la plus meurtrière le phénomène de la violence envers les femmes, un phénomène autrement plus répandu dans notre société que cet acte de démence isolé qui demeure dans les annales de notre pays le pire massacre jamais survenu au Canada.

Cette année, pendant toute la journée du 6 décembre, soixante femmes autochtones et non-autochtones de l'Arctique de l'Ouest étaient réunies à Yellowknife pour définir leur vision d'avenir pour le nouveau territoire de l'Ouest des TNO. Parmi toutes les valeurs et tous les principes qu'ont évoqués les participantes à cette conférence, aucun n'avait plus d'urgence que le refus une fois pour toutes du recours à la violence contre les femmes.

Un article dans la Constitution de l'Article de l'Ouest sur le rejet de la violence, la politique du GTNO dite de «Tolérance zéro à la violence»..., toutes ces mesures déjà acquises ou à venir ne font que refléter les actions des femmes des Territoires qui, quotidiennement dans leurs communautés, disent non à la violence.

En 1989, le lendemain du massacre à Polytechnique, des gens refusaient de voir dans ce crime une attaque contre les femmes, malgré les propos du meurtrier qui avait déclaré sa haine des féministes. Il avait fallu faire remarquer à ces gens que si le massacre avait touché uniquement des hommes de race noire, personne n'aurait douté qu'il s'agissait d'un crime odieux et raciste.

Aujourd'hui, la gravité du scandale de la violence envers les femmes est connue. De plus en de plus de femmes témoignent; de plus en plus de gens les entendent et les écoutent. Le silence entourant la violence est de plus en plus souvent brisé. Dans les mois à venir, lors des débats constitutionnels territoriaux, réclamons une société respectueuse de l'intégrité des femmes.

Agnès [redacted]



Exit le député d'Ottawa-Vanier

Jean-Robert Gauthier est maintenant au Sénat

Député d'Ottawa-Vanier pendant 22 ans, grand défenseur de la francophonie canadienne à la Chambre des communes, celui que des députés appellent affectueusement «J.R.», siège maintenant à la Chambre haute.

«Il faut savoir sortir de la politique active», a déclaré à l'APF le nouveau sénateur, dont la voix trahissait une certaine tristesse. «Jean [Chrétien] m'a fait l'offre d'un poste au Sénat. A tout prendre, je pense que c'est une bonne décision», a-t-il ajouté.

Jean-Robert Gauthier n'avait pas caché sa déception de ne pas avoir été élu comme président de la Chambre des communes, il y a un an. Nommé président du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, le premier ministre Chrétien lui a offert de siéger au Sénat quelques jours après le dépôt de son rapport sur la révision de la politique étrangère canadienne.

M. Gauthier a l'intention de poursuivre son travail de toujours en faveur des minorités francophones, «mais dans un contexte plus large». Libéré de ses responsabilités de député, il offre dès aujourd'hui ses services à toutes les communautés francophones au pays: «Je suis disponible. Je l'ai toujours été», rappelle-t-il. Évidemment, il concentrera ses énergies en Ontario où, dit-il, «il y a de l'éducation populaire à faire» pour ne pas que se reproduise un autre Sault-Sainte-Marie.

Il se dit aussi prêt à s'impliquer dans le débat référendaire [redacted] Québec, et ne pense pas que cela offusquera les Québécois. «J'imagine que les Québecois vont accepter que des représentants des minorités francophones disent qu'il est important que le Canada reste uni».

Il n'a pas l'intention de se mêler à la course à sa succession dans sa circonscription. Il a repris à son compte la formule consacrée de «non ingérence, non indifférence» pour expliquer [redacted] position. Il espère quand même que son successeur poursuivra son travail.

M. Gauthier [redacted] été conseiller scolaire et président de Conseil scolaire dans la région d'Ottawa-Vanier pendant 12 ans. Élu député en 1972, il a été whip em chef de l'opposition de 1984 à 1990 et leader de l'opposition à la Chambre des communes de 1990 à 1991. Il est le président de la section canadienne et vice-président international de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

À 65 ans, après 34 années de vie politique dont 22 années à titre de député, Jean-Robert Gauthier a décidé de passer à autre chose.

APF

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

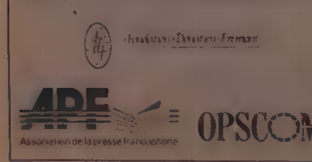
Directrice
Agnès Billa

Textes et maquette
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Mario Paris

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.



Chronique du Patrimoine

Des femmes aux commandes de leur destinée

Canada, 13 mars 1928 - Ce n'était pas facile pour les Canadiennes de devenir pilote au début du siècle. D'abord, il y avait trop de pilotes sur le marché du travail parce que plusieurs d'entre eux avaient été formés pendant la Première Guerre mondiale. De plus, les vols commerciaux étaient plutôt rares et les écoles pour les aspirants pilotes acceptaient peu d'élèves.

Mais l'obstacle le plus difficile à surmonter pour celles qui rêvaient de piloter un avion était l'opinion publique. La place d'une femme, croyait-on à l'époque, n'était surtout pas dans un poste de pilotage.

Malgré tout, de nombreuses Canadiennes se sont accrochées à leur rêve et lorsque les cours de pilotage devinrent accessibles au grand public, à la fin des années 1920, nombreuses furent celles qui s'y inscrivirent.

Le 13 mars 1928, la jeune Eileen Vollic d'Hamilton a réussi son examen de pilote à bord d'un vieil avion de guerre devenant ainsi la première Canadienne à détenir un permis de pilote. Mme Vollic fut également la première femme au monde à voler sur un avion équipé de skis.

Évidemment, tout le monde parlait des exploits de ces pionnières de l'aviation. Cependant, lorsque venait le temps de postuler un emploi, c'était beaucoup plus difficile d'attirer l'attention des patrons. Daphne Paterson, la première pilote d'avion du Nouveau-Brunswick et la première Canadienne à détenir un permis de pilote commercial, accumulait frustration sur frustration dans ses tentatives pour décrocher un emploi.

Malgré tous les obstacles qui se dressaient sur leur chemin, les femmes, en nombre toujours croissant, luttaient pour obtenir une place dans le monde de l'aviation, traçant ainsi le chemin pour toutes celles qui les ont suivies. Pour plusieurs d'entre elles, voler symbolisait le pouvoir de maîtriser leur destinée, une expérience qu'elles ne pouvaient pas vraiment vivre ailleurs que dans les airs.

Fondation CRB

Les aîné.e.s

Pas si riches

APF - Les aîné.e.s francophones en ont assez d'entendre dire que leur situation financière est bonne, d'entendre dire qu'ils sont riches et que le gouvernement n'a plus les moyens de leur verser des prestations.

Pour «rectifier les faits» cinq organisations nationales d'aîné.e.s, dont l'Assemblée des aînés et aînées francophones du Canada (AAAFC), ont rédigé un mémoire à l'intention des ministres des Finances et du Développement des ressources humaines.

«Ébranlés» par les attaques des médias et de la presse financière contre les bénéfices aux aîné.e.s, ceux-ci affirment qu'au contraire, le gouvernement gruge dans leurs revenus depuis dix ans. Après avoir versé toute leur vie des contributions au régime de retraite du gouvernement pour assurer «leurs vieux jours», voilà que tout est remis en question..

Ce qui inquiète les aîné.e.s, c'est que de plus en plus de gens pensent que le pays ne peut plus se permettre de leur payer des prestations de vieillesse. C'est pourquoi ils dénoncent le «mythe» selon lequel ils vivraient dans une relative aisance et que le programme de la Sécurité de la vieillesse est inefficace et trop cher. Sans ce programme, affirme la coalition, 75% des personnes âgées auraient un revenu inférieur à 20 000$ par année. C'est aussi ce programme, et d'autres initiatives gouvernementales, qui ont permis de réduire depuis 20 ans la pauvreté chez les aîné.e.s.

Ces derniers dénoncent aussi l'ingratitude des citoyens. Les jeunes, disent-ils, ne voient que les coûts des bénéfices consentis aux aîné.e.s, sans penser à ce qu'ils ont eux-mêmes reçu de la société, ou s'attendent à recevoir. «Si l'on croit que les autres générations n'ont aucun devoir envers les aîné.e.s, pourquoi devraient-elles s'attendre à leur participation au financement des programmes d'éducation?».

Les aîné.e.s sont prêts à «payer leur quote-part à la société», déclare le président de l'AAAFC, M. André Lécuyer, «mais ils n'acceptent pas d'être les seuls à payer plus que leur quote-part». Et, à tout le moins, les aîné.e.s demandent au gouvernement d'être consulté.e.s, s'il a l'intention de toucher à leurs bénéfices.

Elles s'envoleront pour Montréal...

pour la grande finale de *la Dictée des Amériques* **le 18 mars 1995**

Catégorie «seniors»:
Madeleine Fontan

Catégorie «juniors»:
Cathy Simard

Bonne chance à nos finalistes!



Loi sur les langues officielles

Air Canada ne dictera aucune règle à ses transporteurs

Air Canada n'a pas l'intention d'obliger ses transporteurs régionaux à se soumettre à la Loi sur les langues officielles, même si cette loi s'applique au transporteur national.

Le vice-président général et chef de l'exploitation chez Air Canada, M. Jean-Jacques Bourgeault, a été clair à ce sujet lors de son passage devant le Comité permanent sur les langues officielles: «Nous les incitons à donner un service bilingue, en autant que faire se peut».

Air Canada est propriétaire, à 100%, des compagnies Air Ontario, Air Alliance au Québec et Air Nova en Atlantique. Mais selon M. Bourgeault, ces petites compagnies aériennes sont indépendantes, même si Air Canada peut nommer des membres sur le conseil d'administration.

Malgré l'insistance du Comité des langues officielles, le porte-parole d'Air Canada a dit qu'il était hors de question d'obliger ces compagnies à respecter la Loi sur les langues officielles. Et selon les avocats consultés par Air Canada, cette loi ne s'appliquerait pas aux transporteurs régionaux qui brassent des affaires avec la compagnie.

«Si le législateur a pris la peine d'imposer une obligation légale à Air Canada d'offrir un service dans les deux langues officielles, a répliqué le sénateur Jean-Claude Rivest, il me semble qu'il y a des raisons juridiques d'offrir des services dans les deux langues de la part des transporteurs». La loi privatisant Air Canada, adoptée le 18 juillet 1988 par la Chambre des communes, maintenait l'obligation du transporteur à se soumettre à la Loi sur les langues officielles.

Le sénateur Jean-Louis Roux a critiqué de son côté la «position légaliste» d'Air Canada: «Je ne comprends pas que vous ne leur imposez pas une façon d'agir». Selon M. Roux, il s'agit plus «d'une question d'équité que d'une question juridique».

Le député libéral anglo-québécois, Warren Allmand, s'est plutôt inquiété de l'impact de cette politique auprès des francophones, à la veille du référendum: «En cette période de tensions au pays, on ne doit pas se contenter d'opinions juridiques, alors que des personnes remettent l'unité du pays en question».

M. Bourgeault, qui au début de sa comparution avait qualifié Air Canada de «joyau de la Couronne en terme de politique des langues officielles», s'est défendu en soutenant qu'il y avait «des limites à ce qu'on peut imposer aux gens».

Interrogé par l'APF, M Bourgeault a maintenu sa position. Le gouvernement, dit-il, avait la possibilité lors de la privatisation d'Air Canada en 1988, d'étendre aux transporteurs régionaux l'obligation de respecter la Loi sur les langues officielles: «Le gouvernement ne l'a pas fait... Ils [les moyens] existaient pourtant». Et ce n'est pas, selon lui, parce qu'Air Canada est maintenant propriétaire de transporteurs régionaux, à 100%, que la Loi s'applique pour autant: «Pourquoi elle s'appliquerait? Ce n'est pas parce que j'achète une compagnie demain matin, qui ferait du pétrole, qu'elle est soumise à la Loi sur les langues officielles».

Il estime même qu'il est «anormal» qu'une compagnie privée soit soumise à la Loi sur les langues officielles, qui a d'abord été rédigée pour des institutions fédérales. «C'est très vaste, c'est très bureaucratique, c'est très lourd, c'est très compliqué de le faire, dit-il. Nous, on le fait, mais je ne pense pas que ce soit normal pour d'autres compagnies d'être soumises à ça». Il serait «dommage», ajoute-t-il, que le gouvernement impose cette loi aux transporteurs régionaux.

De toute façon, dit-il, le service est bilingue sur tous les vols d'Air Nova et d'Air Alliance. Pour ce qui est d'Air Ontario, le service est bilingue sur «la plupart de ses vols», surtout là où il y a une demande en français. Mais c'est une toute autre histoire dans l'Ouest, admet M. Bourgeault. Le transporteur régional AirBC n'offre un service bilingue que sur quelques vols seulement. «L'acceptation du français dans l'Ouest, c'est quelque chose qui n'est pas facile», conclut-il.

APF

Plus de 30 000$ en prix

La 3e Semaine nationale de la francophonie soulignera la diversité culturelle

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) a procédé au lancement de ce grand événement annuel, qui aura lieu du 20 au 25 mars 1995 sous le thème: *La diversité ethnoculturelle de la francophonie canadienne.*

«Le choix de ce thème se veut une invitation pressante à prendre conscience que la grande famille francophone du Canada est formée d'une multitude de membres dont l'origine ethnique et culturelle varie, mais qui possèdent en commun une caractéristique fondamentale: l'usage de la langue française», a expliqué le président de l'ACELF, Louis-Gabriel Bordeleau.

La Commissaire à l'équité d'emploi du ministère des Affaires civiques de l'Ontario Juanita Westmoreland-Traoré, elle-même issue de cette diversité culturelle que l'ACELF entend souligner en 1995, sera d'ailleurs patronne d'honneur de l'événement. Le communicateur Henri Bergeron, l'éducateur Paul Gérin-Lajoie, l'écrivaine Antonine Maillet, le Commissaire aux langues officielles Victor Goldbloom, l'ancien fonctionnaire Edgar Gallant, de même que la présidente de l'Agence canadienne de développement international Huguette Labelle, ont également accepté de patronner l'événement qui, cette année, ne s'adresse plus seulement aux enseignants et aux étudiants des niveaux primaire, secondaire et postsecondaire, mais à toute la population.

Tout comme lors des deux précédentes éditions, on remettra des Prix de la francophonie canadienne et des Prix de la francophonie internationale. Ces prix récompensent les organismes et les personnes qui proposent les plus intéressantes activités éducatives favorisant la promotion de la langue et de la culture françaises.

Outre ces prix, l'ACELF innove cette année en ajoutant trois nouvelles attributions. Le Prix en informatique d'une valeur de 1 000$ récompensera une institution d'enseignement de langue française qui aura soumis le meilleur projet, mettant en valeur l'utilisation du Réseau scolaire canadien. Le Réseau vise à relier lplus de 16 000 écoles du pays à l'autoroute de l'information.

Le Prix national de la diversité ethnoculturelle, d'une valeur de 2 000$, récompensera un projet d'une association, d'un organisme ou d'une entreprise, qui fait la promotion d'une vision pluraliste de la francophonie canadienne.

Enfin, les Prix de la participation, qui totaliseront 3 000$, seront décernés au hasard à deux jeunes, l'un du primaire et l'autre du secondaire, qui auront soumis un court texte décrivant leur vision personnelle de la diversité ethnoculturelle de la francophonie canadienne. Tous les prix totalisent une somme de plus de 30 000$ cette année, dont 19 500$ pour les prix de la francophonie canadienne dans le domaine de l'éducation et 11 000$ pour les prix de la francophonie internationale en éducation.

La date limite pour soumettre sa candidature à tous ces concours est le 17 février 1995. APF

Soins de santé en français:

Diane Marleau s'en lave les mains

La ministre de la Santé a beau être une Franco-Ontaroise, ce n'est pas elle qui va se faire l'apôtre de l'accessibilité des services de santé en français, pour les minorités francophones.

«Je n'ai pas la responsabilité de la gestion des soins de santé. Je peux soulever la question, mais la responsabilité reste dans les mains des autorités provinciales», a déclaré Mme Marleau à l'APF, immédiatement après sa comparution devant le Comité permanent des langues officielles.

Selon la ministre, l'Ontario «fait un effort» pour offrir des services de santé en français, mais elle ne peut se prononcer sur la situation qui existe dans les autres provinces canadiennes: «Je ne connais pas leurs services de santé. Je [redacted] peux pas vous dire exactement ce qui est offert et ce qui n'est pas offert». Mme Marleau n'a pas l'intention d'exercer des pressions auprès des provinces, mais simplement de «soulever la question».

Le sénateur Jean-Claude Rivest, qui a été conseiller de l'ex-premier ministre du Québec Robert Bourassa, a rappelé à la ministre que le Québec avait adopté la Loi 142, qui garantit à tous les Anglo-Québécois des soins de santé dans leur langue, partout en province. Il s'est plaint de l'attitude de la ministre devant le Comité: «Quand a-t-elle dit publiquement qu'elle se préoccupait de l'accès linguistique des francophones aux soins de santé», [redacted] demandé le sénateur, visiblement excédé par les réponses de la ministre. Pour se tirer d'impasse, Mme Marleau a affirmé qu'elle en avait déjà parlé «à certaines ministres de la Santé», sans toutefois les identifier. «On ne demande pas quelque chose d'irraisonnable pour les francophones hors Québec», [redacted] renchéri le député Anglo-Québécois Warren Allmand.

Le sénateur Rivest rappelle que la ministre Marleau [redacted] critiqué les provinces qui ont voulu imposer un ticket modérateur, dans le but de contrôler les coûts de la santé: «Elle a même menacé de couper les subventions». Aujourd'hui, ajoute le sénateur, alors qu'il s'agit de garantir l'accès pour les communautés francophones à travers le pays à des services de santé en français, Mme Marleau répond que la santé est une juridiction provinciale. M. Rivest croit que cette question devrait figurer à l'agenda d'une conférence fédérale-provinciale sur la santé: «Je voudrais qu'il y ait un certain leadership moral de la part de la ministre de la Santé».

A force d'insister, le Comité permanent des langues officielles a finalement arraché à la ministre la promesse qu'elle en parlerait...au ministre du Patrimoine canadien Michel Dupuy. APF

Ailleurs dans la francophonie

Nouveau patron à la Fédération des jeunes

APF - La Fédération de la jeunesse canadienne française (FJCF) ■ trouvé son nouveau directeur général au Manitoba.

M. Gilles Vienneau, qui est le directeur de la formation et de la recherche à la Commission nationale des parents francophones à Saint-Boniface, entrera en fonction à Ottawa le 1er février prochain. Il succèdera à M. Paul Lapierre.

Natif du Nouveau-Brunswick, M. Vienneau a déjà vécu en Alberta, au Yukon, et en Colombie-Britannique.

Elliot Lake sous la loupe des chercheurs

APF - Une équipe de chercheurs de l'université Laurentienne de Sudbury étudiera les effets à long terme des mises à pied à Elliot lake en Ontario.

Cette étude sera financée par le ministère du Développement des ressources humaines, qui s'intéresse aux effets des mises à pied dans des collectivités qui dépendent du secteur des ressources primaires. L'étude coûtera deux millions$.

Elliot Lake a été frappée durement par la mise à pied de près de 4 000 travailleurs à la suite de la fermeture de mines d'uranium en 1990. Les chercheurs étudieront notamment les conséquences sur les familles, la santé, la collectivité. On évaluera aussi l'efficacité des programmes gouvernementaux de counselling et de formation.

Nouveau directeur général à l'ACFC

L'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFC) ■ choisi celui qui succédera à M. Florent Bilodeau au poste de directeur général de l'Association. M. Ronald Labrecque, qui occupait jusqu'à maintenant le poste de directeur de développement culturel à la Commission culturelle fransaskoise (CCF), entrera en fonction à l'ACFC en janvier 1995.

La Colombie-Britannique à la SRC

Les francophones à travers le Canada peuvent enfin voir ce qui se passe sur la Côte Ouest grâce à une nouvelle émission intitulée *Ici la Côte du Pacifique*. Cette émission, animée par Thérèse Champagne, est maintenant diffusée les samedis sur les ondes de la SRC et fait connaître aux téléspectateurs et téléspectatrices des autres provinces des francophones de diverses régions de la Colombie-Britannique. Une émission à ne pas manquer!

G.G

Portrait d'un francophone des TNO

Une passion qui donne des ailes

D'abord, qui est Jacques Sirois? Jacques, c'est l'homme aux oiseaux. Car si le Québec a eu Frédéric Bach, l'homme qui plantait des arbres, et bien les TNO ont l'homme qui observait les oiseaux.

C'est en 1980 que Jacques Sirois a terminé ses études bachelière en biologie à l'Université du Québec ■ Rimouski. Sa passion pour l'ornithologie l'a immédiatement conduit à travers le pays vers des emplois intéressants ■ sein du Service Canadien de la Faune. Ses deux premières années se sont écoulées à Terre-Neuve pour qu'ensuite il se retrouve près de Vancouver, en Colombie-Britannique. Éventuellement, en 1984, Jacques Sirois atterrit à Yellowknife, qui est devenue son lieu de vie pendant les dix dernières années.

Les études ornithologiques se sont succédées ■ fil des ans. Ses trois premiers étés se sont déroulées sur la Mer de Beaufort, près du delta de la rivière Mackenzie où l'on planifiait à ce moment d'énormes projets d'exploitation du pétrole. Une étude environnementale était donc de mise, mais lorsque les priorités des industries pétrolières ont changé de cap, il en a été de même avec ce projet. D'autres inventaires devenaient plus prioritaires. Jacques Sirois s'est donc retrouvé d'un bout à l'autre des TNO durant ces dix années.

Un de ses derniers projet se déroulait aux portes de Yellowknife. Le Grand lac des Esclaves, cinquième plus grand lac en Amérique, a toujours accueilli une population d'oiseaux migrateurs mais très peu d'informations y avaient été enregistrées. Un imposant rapport sur le sujet devrait être publié d'ici un an.

L'expérience au service de la faune

Son prochain défi est l'une des raisons qui lui font quitter Yellowknife. Jacques Sirois veut utiliser les années d'expérience accumulées sur ce grand lac pour effectuer un retour aux études mais en maîtrise cette fois-ci. 80% de l'eau qui coule jusqu'au Grand lac des Esclaves provient de la Rivière des Esclaves qui draine une bonne partie de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ainsi, en théorie, si l'on pollue dans le Sud, le flot des rivières devrait transporter ces contaminants ici ■ nord. Jacques Sirois vas donc entreprendre de suivre le chemin des contaminants dans les oiseaux qui vivent en colonies (sternes et goélands) dans cet énorme écosystème encore méconnu qu'est le Grand lac des Esclaves. Pour ce faire, il doit se rendre en Saskatchewan, où il pourra suivre les cours nécessaires.

Les oiseaux et tout ce qui les entoure

Pour Jacques Sirois, les oiseaux sont une passion, mais il ne s'agit pas là de ■ seul et unique intérêt. Lorsque l'on parle avec lui, on sent une préoccupation toute particulière pour la vie et l'environnement global. Jacques Sirois partage facilement ses pensées profondes sur le sujet. Selon lui, les problèmes d'ici sont relativement peu critiques par rapport à la biosphère qui en prend «une claque» beaucoup plus sérieusement ailleurs sur notre planète. Il souligne que présentement, il préfèrerait travailler là où les besoins environnementaux sont plus urgents. Mais système oblige, maîtrise et doctorat sont indispensables pour comprendre vraiment les mécanismes environnementaux qui régissent notre monde. De plus, Jacques Sirois mentionne qu'il aimerait bien vivre dans un pays hispanophone afin d'élargir encore plus ses horizons.

Lorsqu'on lui parle de sa langue maternelle, M. Sirois explique qu'il n'a jamais éprouvé de problème à être un francophone en dehors du Québec. En parlant de la situation des francophones en milieu minoritaire, il répond immédiatement qu'il ne se sent pas du tout à part. «Autant que je sache, nous les francophones faisons partie d'un groupe majoritaire au Canada; moi je fais plutôt partie d'une minorité qui observe les oiseaux!».

«Vol au-dessus d'un nid de coucou»

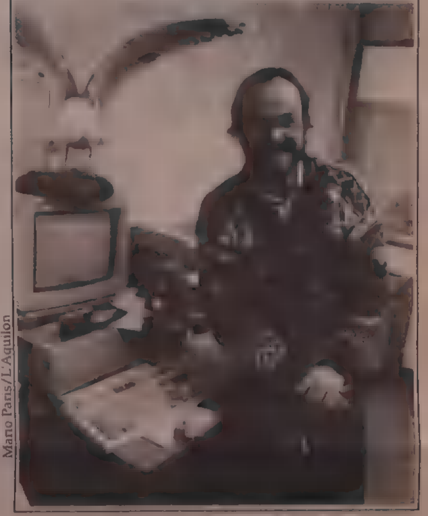
La politique, les revendications et tout le fonctionnariat gouvernemental (et il est le premier à dire qu'il est lui-même fonctionnaire) sont pour lui bien trop peu efficaces et concertés pour pouvoir rendre quelques lettres de noblesse à leurs causes. Un bon exemple, selon Jacques Sirois, est la ville de Yellowknife, située au milieu de quelques millions de kilomètres carrés de nature sauvage. On s'y empile dans des gratte-ciel qui étranglent le centre-ville et on va dormir dans une banlieue qui n'a rien d'autre à offrir qu'un «MacDo» ou un «WalMart». «Oubliez votre rêve de petite maison sur le bord d'un lac tranquille lorsque vous venez vous établir ici!», dit-il.

Il résume ensuite sa pensée sur les politiques prônées dans les Territoires du Nord-Ouest: «Plus que j'en sais, moins que je veux en savoir!».

Le Nord: le nid idéal

Bien qu'il ne se gêne pas pour décrier l'injustice et l'absurde, Jacques Sirois n'hésite pas à dire que son bilan dans le Nord est très positif. Après avoir vécu dans plusieurs régions du Canada, il constate que le coeur économique est au sud mais que l'âme du pays est définitivement dans le Nord. Lorsqu'il se retrouvera pour une dernière fin de semaine dans son camp en bois rond construit en 1945 par Anderson Thompson lui-même, Jacques Sirois pourra nourrir les mésanges et les jais du Canada en étant fier d'avoir vécu dans ce coin de pays où les aurores boréales n'ont d'égale qu'en la beauté d'un monde unique.

Mario Paris



Mario Paris/L'Aquilon

Jacques Sirois et un de ses protégés.

Le Père Fumoleau lance son oeuvre à Montréal



Louise Doren/Collaboration spéciale

Le Père René Fumoleau était de passage [redacted] Salon du livre de Montréal, le 18 novembre dernier, pour le lancement de [redacted] livre intitulé Aussi longtemps que le fleuve coulera. *À cette occasion, plusieurs férus de lecture se sont arrêtés à sa table, et parmi eux, beaucoup étaient des ex-résident.e.s des Territoires du Nord-Ouest.*

Souvenons-nous...

Une pensée toute spéciale pour les 14 femmes tuées à l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989 et pour toutes les femmes violentées de la terre...



Les francophones de Yellowknife fêtent Noël



Geneviève Gouin/L'Aquilon

Les francophones de Yellowknife, jeunes et vieux, s'en sont donnés à coeur joie le 3 décembre dernier, lors du «Party de Noël» organisé par l'Association franco-culturelle (AFCY) et l'Association des parents francophones (APFY). Après s'être divertis grâce à la lecture d'un conte et la visite du Père Noël, les élèves de l'École Allain St-Cyr (en-haut) ont offert leur cadeau aux plus vieux: une pièce de théâtre agrémentée d'effets spéciaux qui [redacted] sans conteste plu [redacted] toutle monde! Après ce spectacle, les irréductibles ont pu participer [redacted] une soirée karaoké, entrecoupée de musique et de danse (en-bas). La participation à cette activité laisse croire qu'elle a été très appréciée...



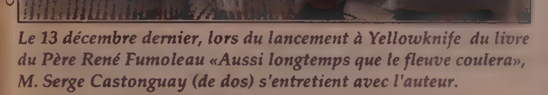
Geneviève Gouin/L'Aquilon

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 9 numéro 46, vendredi 16 décembr

Genevieve Gouin/L'Aquilon



Le 13 décembre dernier, lors du lancement à Yellowknife du livre du Père René Fumoleau «Aussi longtemps que le fleuve coulera», M. Serge Castonguay (de dos) s'entretient avec l'auteur.

Session de formation pour le futur CSC

Vers un centre scolaire communautaire

La décision officielle portant sur la construction d'un bâtiment permanent pour l'école Allain St-Cyr, à Yellowknife, n'a pas encore été prise, mais déjà, on étudie la possibilité d'incorporer cette école à un centre scolaire communautaire.

Le 10 décembre dernier, le comité ad hoc du centre scolaire communautaire (CSC) de Yellowknife franchissait une autre étape de son projet en offrant [redacted] session de formation réunissant membres du comité, conseillers scolaires et personnes ressources à l'École Allain St-Cyr. Et puisqu'une entreprise du genre comporte moult préparatifs et travaux, les organisateurs et organisatrices de la session ont fait appel à une experte dans le domaine.

Parce qu'elle est impliquée à plusieurs niveaux dans la création d'un centre scolaire communautaire à Calgary, Yvonne Hébert, Franco-Albertaine de naissance, était la personne toute désignée pour animer cette rencontre. Professeure titulaire spécialisée en didactique des langues à l'Université de Calgary, où elle est également responsable du secteur d'éducation en français et d'éducation autochtone et bilingue, Mme Hébert a participé à la création du CSC de Calgary en tant que membre du comité de programmation et de l'exécutif du CSC. Il [redacted] s'agissait pas de son premier voyage à Yellowknife, [redacted] celui-ci a, semble-t-il, bénéficié à plus d'un.e puisque l'information présentée a suscité de nombreuses questions.

C'est [redacted] l'aide de «collages» d'idées qu'Yvonne Hébert a invité les participant.e.s [redacted] un questionnement de base. Il fallait d'abord justifier la raison d'être d'un centre scolaire communautaire à Yellowknife. En répondant à [redacted] simple «pourquoi», les raisons [redacted] la base du projet se sont avérées aussi diversifiées que pertinentes: «milieu francophone authentique, valorisation des enfants, services sous un même toit, ralliement, visibilité, etc.,». Selon Mme Hébert, il est primordial d'identifier ces raisons «parce qu'elles seront plus tard inclues dans les demandes de subventions».

Un deuxième aspect essentiel est de brosser un tableau (en anglais et en français) de la communauté francophone à Yellowknife avec [redacted] histoire, le territoire qu'elle couvre, des statistiques et autres données prouvant que les francophones y constituent [redacted] groupe visible et homogène.

Grâce à cet exercice, les participant.e.s ont relever des aspects qui méritent d'être mieux documentés. Toute la démarche était accompagnée d'exemples, reliés au CSC de Calgary, qui permettaient d'éclairer les participant.e.s sur certains problèmes ou obstacles potentiels et de s'attarder à des questions comme le statut confessionnel. «Il est tout de même important de ne pas attendre une crise; il faut tenir compte de cet aspect tout [redacted] long du processus», a mentionné Mme Hébert.

Le CSC prend forme
Suite en page 2

Allégation de conflit d'intérêt envers le ministre Morin

La présidente de l'Assemblée législative démissionne

La députée de Thebacha, Jeannie Marie-Jewell, a annoncé qu'elle quittait la présidence de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest (TNO), le 15 décembre dernier. Elle renonce à la présidence car l'impartialité qu'exige le poste l'empêcherait, a-t-elle déclaré, «de défendre les intérêts de ses concitoyens».

Mme Jeannie Marie-Jewell s'inquiète d'une décision du cabinet du Gouvernement des TNO (GTNO), prise le 7 décembre, d'aller en appel d'offres pour un service d'entretien et d'exploitation d'avions-citernes. Ces avions sont utilisés pour combattre les feux de forêt.

Dans une lettre au greffier de l'Assemblée législative datée du 15 décembre, la députée originaire de Fort Smith dit «contester le fait que (cette) décision est juste et que la conduite du ministre (responsable du dossier) est intègre».

Mme Jeannie Marie-Jewell soutient que la décision du cabinet va [redacted] l'encontre d'un engagement donné à la population de [redacted] circonscription d'octroyer le contrat à la société *Denel Metis Holdings*. Le cabinet serait revenu sur cet engagement à la lumière d'un rapport commandé à la firme de consultants *Foulger Aviation Services*.

La présidente démissionnaire de l'Assemblée législative allègue que M. Don Morin, le ministre des Travaux publics et des Services du GTNO, se trouve en situation de conflit d'intérêt dans cette affaire car il est personnellement lié à la firme *Foulger*. Le ministre loue sa maison de Fort Resolution [redacted] un dénommé Norman Zigarlick, autrefois de la firme *Foulger*.

Le rapport de la firme de consultants *Foulger Aviation Services* avait remis en question le choix de *Denel Metis Holdings* pour l'octroi du contrat des avions-citernes

Démission
Suite en page 2

Mario Paris/L'Aquilon



À l'approche des fêtes, le groupe *Small Town Rhino* (avec à [redacted] batterie Marc Lacharité) multipliait les apparitions dans les bars de Yellowknife. Pour leur spectacle du 31 décembre, le trio avait adopté le slogan «Maximum 95». Pas d'excès de vitesse permis; que des excès de décibels!

ÉCHOS DES T.N.-O.

Brochure du GTNO sur la Loi sur les langues officielles

Le gouvernement des TNO vient de lancer une publication intitulée *Les Langues de chez nous*. La brochure vise à aider les gens et les organismes à comprendre les lois relatives aux langues dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle a été produite par l'Unité des langues officielles du ministère de l'Exécutif et par le ministère de la Justice, de concert avec la Commissaire aux langues, Betty Harnum.

Les langues de chez nous renferme de l'information de base sur les principes, le contenu et la portée de la Loi territoriale sur les langues officielles, le statut légal des langues et les droits garantis par la Loi sur les langues officielles. La brochure explique également le rôle et les responsabilités de la Commissaire aux langues.

Rédigée dans toutes les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest, la brochure [redacted] été réalisée grâce à des fonds provenant de l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux langues autochtones. Des exemplaires de la brochure sont disponibles auprès de l'Unité des langues officielles (403-920-6960) et du Commissariat aux langues (1-800-661-0889).

Choix des participant.e.s pour la conférence sur la constitution

Les participant.e.s à la conférence de janvier 1995 sur la constitution de l'Arctique de l'Ouest seront choisi.e.s selon une nouvelle méthode qui donnera aux régions et aux municipalités à pouvoir de taxation direct un rôle plus actif dans le processus.

Au départ un sous-comité du Comité d'organisation du développement constitutionnel (CODC) devait se charger de la sélection des participant.e.s. Lors d'une tournée d'information sur le processus constitutionnel, les membres du CODC se sont rendus compte que les gens et les communautés souhaitaient être davantage impliqués dans le choix de leurs représentant.e.s. Le Comité d'organisation a toutefois demandé aux régions et aux municipalités de respecter les principes d'équité mis de l'avant par le CODC dans le choix des délégué.e.s à la conférence. Le CODC favorise un nombre égal d'hommes et de femmes, d'autochtones et de non-autochtones, de jeunes et d'aîné.e.s.

Meilleurs voeux

Les résidant.e.s du Nord qui désirent envoyer des voeux du Nouvel An aux membres des Forces canadiennes stationné.e.s à l'étranger dans le cadre de missions humanitaires peuvent contacter le capitaine James Simiana à ce sujet. L'agent des relations publiques, que vous pouvez rejoindre au (403) 873-0805, vous fournira les adresses des contingents au Mozambique, au Koweit, au Moyen-Orient, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, à Chypre et au Cambodge.

Agnès Billa

Le CSC prend forme

Suite de [redacted] une

On passait ensuite aux étapes d'organisation et de communication telles qu'elles s'étaient déroulées à Calgary. On y aborde entre autres les besoins de la communauté en rapport avec la construction, les levées de fonds, l'étude du quartier ciblé, etc,. Comme l'a expliqué Yvonne Hébert, on pourrait croire que c'est précipiter les choses que de se pencher sur des questions aussi spécifiques, mais il faut surtout mettre toutes les chances de son côté: «Il faut avoir une idée précise [des besoins de la communauté] avant de faire la demande [de subvention]. Si le travail se fait bénévolement, il faut aller chercher de l'expertise ailleurs et même du côté anglophone. Vous décidez entre vous ce que doit faire le comité de construction. Un comité d'administration déterminera ensuite les méthodes de gestion».

Il existe en fait plusieurs modèles de gestion pour un CSC. Yvonne Hébert les a énumérés en signalant que le CSC de Calgary avait opté pour celui de centre scolaire communautaire/Régionale. Mais pour voir de façon concrète la forme que peut prendre un centre scolaire communautaire, les gens étaient invités à visiter le CSC de Ste-Anne à Fredericton (Nouveau-Brunswick) à l'aide d'une vidéo de 18 minutes. Après cette visite, les francophones de Calgary ont enclenché l'étape d'une première gestion qu'il fallait ensuite parfaire.

Le deuxième volet de la rencontre consistait à définir la vision du centre et à élaborer un plan de travail pour sa mise sur pied. La vision est l'une des premières choses qu'il est important de prédéterminer. En observant cette marche à suivre, on aboutit non seulement à des résultats mais comme l'explique Yvonne Hébert, «on devient co-partenaire avec le ministère [Éducation]: On ne lui demande pas ce qu'il va faire


Geneviève Gouin/ L'Aquilon

Yvonne Hébert.

mais on lui dit ce que nous allons faire avec lui». D'après Yvonne Hébert, si l'on veut que ce co-partenariat soit bien établi, il importe de définir un plan d'action rigoureux (pour la demande de fonds) comprenant entre autres les objectifs à atteindre, les ressources disponibles, la structure décisionnelle, l'élaboration des dossiers d'activités, les tâches [redacted] accomplir, les outils de travail, les moyens de communication et un échéancier. C'est d'ailleurs ce dernier qui a fait l'objet de la dernière partie de la rencontre.

Sur une feuille, les participant.e.s ont dressé une liste d'étapes préliminaires à la construction qui défile comme suit: Définition des besoins; sensibilisation et recrutement des personnes d'expression française; rédaction d'un inventaire des ressources humaines; choix d'une structure décisionnelle axée sur la collaboration (comités d'autofinancement, de construction, de programmation et d'administration); définition d'un plan de travail à long terme; et documentation (arguments économiques favorables au CSC).

Yvonne Hébert soutient qu'à ce rythme, les francophones de Yellowknife devraient obtenir des engagements du fédéral ainsi qu'un terrain municipal pour 1996.

Geneviève Gouin

Éducation en français

La mission de l'école Allain St-Cyr

L'école Allain St-Cyr constitue le pivot du projet de centre scolaire communautaire [redacted] Yellowknife. Le Conseil scolaire francophone de Yellowknife s'est penché sur la mission de l'école qui a été finalisée en octobre 1994.

L'école Allain St-Cyr est un milieu où l'on travaille en partenariat en vue d'offrir une éducation de qualité et de favoriser l'appartenance à la communauté francophone.

L'école Allain St-Cyr s'adresse aux ayants droit en vertu de l'article 23 de la charte des droits et libertés.

L'école a comme mission et raison d'être:

- de fournir un milieu de vie qui permet de découvrir et de vivre pleinement la langue et les valeurs culturelles francophones;
- d'éveiller, de stimuler et de maintenir le goût d'apprendre;
- de favoriser l'estime de soi et la fierté d'être francophone à travers l'éducation en français;
- de développer les habilités et les attitudes nécessaires afin de devenir des citoyens autonomes et responsables
- d'assurer un environnement motivant qui favorise le respect, le développement et le plein potentiel de l'enfant en vue de sauvegarder l'identité francophone tout en développant un haut degré de compétence linguistique dans les deux langues du pays.

Mot d'ordre: Ensemble, bâtissons notre fierté!

Démission

Suite de la une

après que la société de Fort Smith se soit associée à Conair, une compagnie de la Colombie-Britannique, afin de pouvoir offrir le service d'avions-citernes. Les termes du contrat stipulent que le service doit être confié à une compagnie des TNO.

La première ministre Nellie Cournoyea a déclaré le 16 décembre faire entièrement confiance à son ministre et ne pas avoir de doute que le cabinet a pris la décision appropriée.

Agnès Billa

AVIS DE RECHERCHE

Si vous avez trouvé une paire de bottes en cuir noir (pointure 8) perdues lors du party de Noël de l'AFCY le 3 décembre dernier, prière d'appeler le 873-5245. Merci!

Déménagement de la garderie Plein Soleil

La Ville accorde le permis d'occupation

Après avoir franchi avec succès l'étape de l'étude en comité de l'aménagement urbain, la demande de permis d'occupation de la garderie Plein Soleil a été unanimement approuvée par le conseil municipal de la Ville de Yellowknife.

Avant que la demande de permis ne soit entendue par le conseil, il aura tout de même fallu que les cinq représentantes de la garderie attendent pendant deux heures et demie la fin d'un débat sur le projet fort controversé de développement des environs du lac Niven.

Mmes Gagnon, Jacquet, Martel, Robinson et Smith-Asselin se sont réjouies que l'heure tardive n'ait pas repoussé à une autre séance la décision du conseil à propos du permis d'occupation. M. Blake Lyons, le conseiller qui préside aux travaux du comité de l'aménagement urbain, a recommandé au conseil municipal d'accorder le permis.

À la surprise générale de ses collègues, le conseiller John Dalton s'est empressé d'appuyer la recommandation. M. Dalton a la réputation de souvent mener la vie dure aux requérant.e.s de permis. Dans le cas de la garderie Plein Soleil, il a déclaré que la demande de permis d'occupation lui semblait tout à fait acceptable car le local de la rue Forrest convient très bien à l'usage que la garderie veut en faire. Après cette intervention, la décision tant attendue a été prise à l'unanimité, en moins de trois minutes.

Dans l'attente du permis d'occupation, les membres du conseil d'administration de la garderie avaient tout de même commencé depuis quelques semaines [redacted] préparer le déménagement de la garderie. Dès le 1er janvier 1995, la garderie Plein Soleil occupera son nouveau local situé au 5008 Forrest Drive, à l'intérieur de l'église *Seventh Day Adventist*.

«Nous croyons qu'il est dans le meilleur intérêt des enfants et des parents de déménager dans un local plus près du centre-ville. Le nouveau local de la garderie est également situé près du quartier de *Frame Lake South*, près de la piscine Ruth Inch, du parc Pettitot, de la plage Mc Niven, de la patinoire et des pistes de randonnée. Dans le nouveau local de la garderie, les enfants auront aussi un gymnase [redacted] leur disposition.», explique Mme Linda Jacquet, une des administratrices de la garderie.

Dans les semaines à venir, le nouveau local de la garderie Plein Soleil va permettre de réduire considérablement les coûts d'opération, [redacted] ce qui a trait au loyer et aux services publics (eau et électricité). Les économies résultant du déménagement ne résoudront cependant pas toutes les difficultés de la garderie.

Le recrutement de nouveaux enfants le plus tôt possible demeure la priorité numéro [redacted] du conseil d'administration. La viabilité financière de la garderie Plein Soleil en dépend, selon un plan de redressement adopté le 29 septembre dernier. Maintenant que le volet «réduction des dépenses» de ce plan a été réalisé, la garderie doit pouvoir compter sur des revenus accrus. La garderie recherche tout particulièrement des inscriptions à temps plein.

À Yellowknife, la garderie Plein Soleil est le seul établissement pour enfants d'âge préscolaire [redacted] offrir un programme d'immersion, en plus d'un service de garde en français. Les parents intéressés à obtenir plus de renseignements à ce sujet ou au sujet du nouveau local peuvent rejoindre Mme Linda Jacquet [redacted] 920-2919, du lundi [redacted] vendredi, durant les heures de bureau.

Agnès Billa

ÉDITORIAL

L'instinct de survie, le propre de la gent politique

Combien, parmi nous, peuvent s'imaginer être à la place de Jean Charest, le chef du Parti conservateur? Son parti a essuyé une défaite des plus cuisantes lors de l'élection fédérale du 25 octobre 1993. Le PC ne compte plus que deux député.e.s à la Chambre des Communes et, en raison de ces piètres résultats, le parti ■ perdu, au parlement, le staut officiel auquel était habituée cette vénérable institution canadienne, dont les débuts remontent à 1854.

En dépit de cette situation qui avait, le lendemain du scrutin, semé la consternation dans les rangs du parti, M. Charest a accepté de succéder à la leader tory Kim Campbell. Depuis le début de l'année 1994, Jean Charest a donc pris la route dans le but avoué de reconstruire le Parti conservateur.

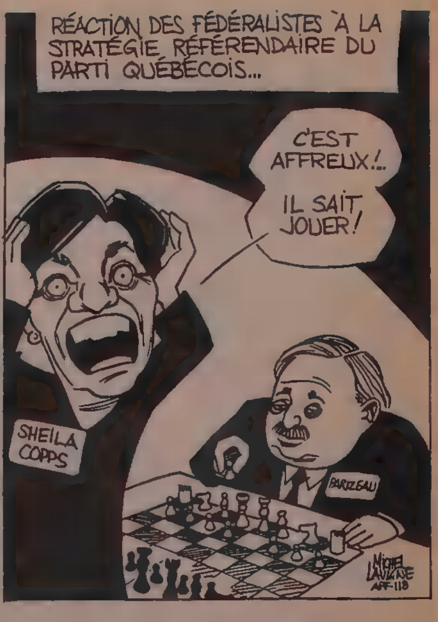
Ce projet se compare à l'un des travaux d'Hercule (le nettoyage des écuries d'Augias peut-être, si l'on en croit l'enquête de la journaliste Stevie Cameron sur le règne Mulroney). Le seul fait qu'une personne posséde la détermination et l'énergie considérables qui seront indispensables pour relever ce défi me laisse perplexe. Quel est donc le carburant mystérieux qui propulse la gent politique? Cet instinct irrépressible de survie en fait des êtres un peu à part. Dans un contexte de méfiance envers les élites, cet instinct contribue peut-être ironiquement à creuser encore le fossé.

Parmi les efforts que Jean Charest consacrera à rebâtir le Parti conservateur, le chef du PC entend donner au parti une nouvelle équipe et de nouvelles règles du jeu. Pour la modernisation en profondeur de la machine, M. Charest propose l'instauration d'une commission politique permanente. Les travaux de la commission permettraient au parti de développer des idées et un discours pertinents pour les enjeux futurs de notre société et de notre pays.

Si seulement un parti et ses élu.e.s pouvaient vraiment relever ce défi des idées plutôt que celui du retour ou du maintien au pouvoir, nous pourrions peut-être reprendre confiance en l'avenir. Malheureusement, à l'heure actuelle à Ottawa, les seul.e.s député.e.s qui semblent d'abord miser sur leurs convictions appartiennent au *Reform Party* ou encore dénoncent - à la surprise de leur parti et des gens qui l'ont élue- une conspiration contre les valeurs familiales traditionnelles soi-disant ourdie par les gai.e.s et les lesbiennes.

Au moment où le débat référendaire débute, alors que la définition du pays est en jeu, espérons que la gent politique nous surprendra et nous proposera des projets collectifs qui ne se résumeront ni à un retour en arrière ni à la réduction du déficit.

Agnès Billa



En route pour Terre-Neuve

Une collaboratrice hors-pair

L'Aquilon aura tout essayé pour retenir ■ journal Geneviève Gouin... Hélas, Mme Gouin en tant que journaliste itinérante de l'Association de la presse francophone (APF) doit poursuivre son chemin. Elle aura passé dans les Territoires près de quatre mois pendant lesquels sa compétence, son ardeur au travail et son professionalisme ne se sont pas démentis. Nous lui devons une politique de féminisation, une nouvelle rubrique (Ailleurs dans la Francophonie), des idées d'annonces publicitaires et communautaires fort réussies, et j'en passe. Du fond du coeur, mille fois merci!

Agnès Billa

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Directrice
Agnès Billa

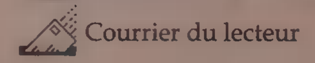
Textes et maquette
Geneviève Gouin

Collaborateurs
Yves Lusignan (APF)
Aie Bourret (APF)
David Mariez
Mario Paris

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.





Courrier du lecteur

Ça se soigne!

Nous souhaitons répliquer ici au commentaire de M. Jean-Yves LeFort, intitulé *J'ai mal à la francophonie*, publié dans le cadre de la rubrique *Courrier du lecteur* du numéro du 2 décembre de *L'Aquilon*.

M. LeFort y exprime sa piètre opinion du spectacle *Toasté des deux bords*, présenté fin novembre à Yellowknife. Il déplore l'ampleur du budget consacré à cet événement. Il émet l'avis qu'à ce prix, le spectacle d'un Richard Séguin eut suscité davantage de fierté d'être francophone.

M. LeFort se trompe de cible.

La venue à Yellowknife de la troupe de Winnipeg s'inscrivait dans le cadre du colloque annuel des parents francophones des Territoires du Nord-Ouest. Outre la représentation publique (103 entrées) et celle destinée aux jeunes (250 enfants), ce colloque comprenait la projection -suivie d'une discussion- du film *Mon amour, my love*, un atelier portant sur la refrancisation, un atelier de théâtre, et des échanges sur l'exogamie et les conditions difficiles dans lesquelles évoluent les parents en milieu de langue minoritaire. La troupe de Janine Tougas ■ participé à chacun de ces événements de façon bénévole.

D'ailleurs, ce colloque n'aurait jamais eu lieu sans l'implication des nombreux bénévoles qui ont hébergé les artistes et les participants, qui leur ont servi de chauffeurs au besoin, qui ont transporté les instruments et les costumes, qui ont vendu les billets, qui ont préparé le souper communautaire, etc,.

J'aimerais souligner que les parents des associations francophones de parents des TNO ont pour objectif de répondre aux besoins de nos gens, c'est-à-dire des parents et des enfants. Or, la raison d'être de ce colloque n'était pas de susciter la fierté de sa langue. Il s'agissait plutôt de créer un espace/temps privilégié, où parents et enfants francophones partagent leurs difficultés de vivre en situation minoritaire. Il s'agissait d'autre part d'offrir à ces participants des outils de sensibilisation et de compréhension, et des pistes vers la résolution des problèmes générés par leur condition de francophones noyés dans une Amérique dominée par la langue anglaise et la culture anglo-saxonne.

La raison d'être de ce colloque n'était pas de charmer, de faire battre les coeurs et les mains, de provoquer le rire ou les larmes. Mais plutôt d'éveiller les esprits à une certaine réalité: une réalité partagée de St-John's à Whitehorse par des Canadiens francophones aux prises avec des conditions-limites de survie culturelle, et en butte à un taux d'assimilation catastrophique.

Richard Séguin en spectacle acoustique à Yellowknife: une chouette de bonne idée! Mais pour les activités à caractère et à vocation culturels, c'est la porte à côté: l'Association franco-culturelle de Yellowknife!

Quant à ce «mal à la francophonie» dont M. LeFort fait grand cas, ça se soigne comme se mérite l'appartenance assumée à une communauté: PAR L'IMPLICATION. Bienvenue à tous ceux et celles qui ont le désir de s'impliquer dans notre communauté.

Sylvie Vincent
Présidente de l'Association
des parents francophones de Yellowknife.

Chronique de la langue française

Sens intéressant, généralement lettres en enfilade (SIGLE)

Sigle ou acronyme?... Avec ou [redacted] points? Annie Bourret démystifie ces petits mots pratiques qui nous cassent parfois les pieds.

Mon titre pourrait presque servir d'attrape à mots croisés! Mais il a ceci d'utile qu'il illustre très bien la fonction des sigles: abréger des expressions très longues, autant à l'écrit qu'à l'oral. Comparez ACELF et REER à Association canadienne d'éducation en langue française et Régime enregistré d'épargne-retraite. Ouf! Les sigles, vous l'avez deviné, sont fort utiles pour les noms d'organismes, de ministères, de réalités scientifiques ou techniques.

Pour former un sigle, on retient la première lettre de chacun des mots de l'expression qu'on raccourcit. Généralement, on «oublie» les mots de transition comme de, le, l', les, en (c'est pourquoi mon titre ne se transforme pas en SIGLEE). Devrait-on écrire le sigle du Congrès mondial acadien C.M.A. [redacted] CMA? J'aimerais bien pouvoir répondre «sans point», un point c'est tout! Même si la tendance favorise les sigles sans points, l'usage accepte les deux façons d'écrire, sauf pour les sigles qui sont des acronymes.

Eh oui! si l'acronyme est nécessairement un sigle, un sigle n'est pas toujours un acronyme. Leur prononciation les distingue. On énonce les sigles lettre par lettre: TPS pour taxe sur produits et services et DSFM pour Division scolaire franco-manitobaine. Les acronymes se prononcent comme des mots ordinaires (SIDA pour syndrome d'immuno-déficience acquise, APECA pour Agence de promotion du Canada atlantique).

La confusion vient de l'anglais «acronym», qui a fait son entrée en français vers 1970. «Acronym» désigne aussi bien des sigles (GST pour TPS) que ce que l'on considère un acronyme en français (NATO pour OTAN, Organisation du Traité de l'Atlantique nord).

Les sigles écrits avec des joints ne doivent pas être confondus avec des abréviations géographiques comme I.-P.-E. ou T.N.-O. qui, en plus de leurs points, conservent leurs traits d'union. Quand la Société canadienne des postes transforme Ile-du-Prince-Edouard et Territoires du Nord-Ouest en IPE ou TNO, on les considère comme des symboles.

L'emploi des majuscules avec les sigles pose un beau piège, parce que de nombreux acronymes deviennent des noms communs. Des mots aussi répandus que radar, sonar, cégep, sida et laser avaient des noms à rallonge d'abord abrégés en sigles avec lettres majuscules. Lorsque ces réalités se sont retrouvées dans l'usage général, les points et les majuscules ont disparu. Cette nouvelle orthographe [redacted] facilité la création d'autres mots à partir d'acronymes. Le sida a vite eu les dérivés sidatique, sidéen et sidéenne, le radar a eu besoin de radaristes!

L'élaboration de certains acronymes a pour point de départ un mot du vocabulaire courant. Le Service Électronique de Renseignements au Téléphone de Revenu Canada exploite bien cela dans sa publicité, qui annonce qu'il SERT à renseigner les gens sur leurs déclarations d'impôt! Même chose pour le Bureau des Regroupements des Artistes Visuels de l'Ontario, à qui on a envie de dire bravo! Le sommet? Durant l'année internationale de la paix en 1986, le groupe SAGE était parvenu à conserver le même acronyme en français (Solidarité anti-guerre étudiante) et en anglais (Students Against Global Extermination).

Annie Bourret (APF)
Collaboration spéciale



Eileen, Charles et Tyler Dent

Ma famille et moi-même vous souhaitons un «Joyeux Noël» et une «Bonne et heureuse année»!





Charles Dent,
Député de Yellowknife, Frame Lake

Le chef du PC parle d'unité nationale à Yellowknife

La séparation du Québec appauvrirait tout le pays

Lors de sa visite à Yellowknife, le 8 décembre dernier, Jean Charest, chef du parti Progressiste-Conservateur (PC), est venu rencontrer les étudiantes et étudiants de l'école Sir John Franklin et leur parler d'unité canadienne.

À propos du projet de loi sur la souveraineté et du référendum au Québec, M. Charest a nettement indiqué qu'il était en désaccord avec ce projet. Selon lui, le Québec devrait demeurer [redacted] sein du Canada pour continuer à grandir et [redacted] s'enrichir et, par ailleurs, «la perte du Québec appauvrirait le reste du Canada».

Au cours des six prochains mois, M. Charest entend «se battre pour éviter que le Québec quitte notre pays». Il veut rappeler [redacted] la population canadienne que MM. Bouchard et Parizeau n'ont obtenu la faveur que de la moitié de l'électorat québécois, lors des derniers scrutins provincial et fédéral. Il existe donc au Québec, selon M. Charest, au moins la moitié de la population qui n'est pas d'accord avec l'option souverainiste.

M. Charest dit avoir été sollicité par les deux camps (souverainiste et fédéraliste) pour [redacted] joindre à leurs campagnes. Dans les deux cas, M. Charest [redacted] été informé des intentions de MM. Parizeau et Chrétien par le biais de la télévision ...

Dans le débat actuel sur la souveraineté du Québec, le chef des troupes conservatrices croit que «le gouvernement fédéral est «mêlé» en ce moment. Quelques députés et ministres disent qu'ils ont une stratégie, d'autres qu'ils n'en ont pas et quelques autres encore disent qu'ils en ont peut-être une. Il faut qu'ils [redacted] décident et qu'ils soient extrêmement prudents sur ce sujet».

Quant à savoir s'il devrait y avoir un référendum canadien sur la souveraineté du Québec, en parallèle au référendum proposé par le gouvernement péquiste, M. Charest a préféré ne pas se prononcer sur la question.

Afin d'éviter une éventuelle rupture du pays, M. Charest croit que des changements aux structures du pays s'imposent. Il préconise la création de quatre ou cinq grandes régions au pays, auxquelles on accorderait plus d'autonomie. «Cela sauverait énormément d'argent pour le pays», ajoute-t-il.

Alors que le débat national sur le projet souverainiste du PQ débute, la maladie du chef du Bloc Québécois, Lucien Bouchard, montre, selon M. Charest, qu'il y [redacted] «des choses qui dépassent la partisanerie». Le chef du PC [redacted] dit impressionné par la compassion que les gens ont manifesté, à travers le pays, à Lucien Bouchard. M. Charest espère que M. Bouchard va se rétablir le plus vite possible mais il refuse de commenter l'impact qu'aura l'épreuve que traverse le chef du BQ sur sa popularité.

Interrogé sur l'avenir des programmes d'immersion française en cas de séparation du Québec, M. Charest [redacted] répondu: «Si le Québec partait, les gens pourraient se demander pourquoi apprendre le français. Apprendre plus d'une langue ouvre des portes sur le monde (...) C'est donc important».

Lors de la rencontre avec M. Jean Charest, les étudiantes et les étudiants de l'école Sir John Franklin ont posé plus de 80% de leurs questions en français. M. Charest s'en est dit très heureux. «Nous vivons dans un pays immense. Le Québec est le foyer de la francophonie en Amérique du Nord. Moi, je me présente à Yellowknife et je n'ai que des questions en français (...) C'est extraordinaire!».

David Mariez

Référendum au Québec

Loi sur la souveraineté

Le Parti québécois a enclenché le débat menant au référendum de 1995, en déposant un avant-projet de loi sur la souveraineté.

La question qui sera posée lors du référendum y est précisée: «Etes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec? OUI ou NON?»

Contrairement [redacted] premier référendum de 1980, la question est simple et claire. Mais avant de prendre une décision, les Québécois.e.s seront directement invité.e.s, dans chacune des régions du Québec, à [redacted] prononcer sur le projet péquiste. Ensuite, vers la fin du mois de mars, les parlementaires recueilleront toutes les suggestions et observations des Québécois.e.s et rédigeront ensuite le projet de loi sur la souveraineté.

Cet avant-projet de loi «expose le projet politique que le gouvernement québécois préconise pour résoudre de façon définitive le problème constitutionnel dans lequel se débat le Québec depuis plusieurs années», peut-on y lire en guise de notes explicatives.

L'article 1 va droit au but et affirme que «le Québec est un pays souverain».

L'article 2 autorise le Québec à conclure avec le Canada un accord consacrant le maintien d'une association économique.

L'avant-projet prévoit la rédaction d'une nouvelle constitution, qui garantirait à la communauté anglophone «la préservation de son identité et de ses institutions». Il reconnaît aussi aux nations autochtones le droit de se gouverner «sur des terres leur appartenant en propre», mais dans le respect de l'intégrité du territoire québécois.

Il n'est cependant aucunement fait mention de la responsabilité future du gouvernement du Québec à l'endroit des minorités francophones et acadiennes au Canada.

Après consultation de la population, l'Assemblée nationale adoptera un projet de loi, qui sera ensuite soumis au vote populaire. Les Québécois.e.s seront alors invité.e.s à se prononcer en faveur de cette loi, déclarant la souveraineté du Québec.

APF

Ailleurs dans la Francophonie

Auditions à l'École nationale de théâtre

L'École nationale de théâtre accepte présentement des inscriptions pour les auditions 1995-1996 qui se tiendront en février prochain. L'école de réputation internationale est située à Montréal. Elle offre un programme co-lingue où francophones et anglophones partagent le même campus, les mêmes théâtres tout en suivant les cours dans leur propre langue (sauf en scénographie [décor et costume]). Les disciplines au programme sont: l'interprétation, la scénographie, les techniques de production et l'écriture dramatique. Pour plus de renseignements, contactez l'école par téléphone au (514) 842-7954 ou par télécopieur au (514) 842-7328.

50e anniversaire de la F.F.C.B.

Tout au long de l'année 1995, la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique soulignera ses 50 ans. Les activités au programme se dérouleront en deux volets: célébration et planification. Le lancement du premier volet se fera en janvier avec la diffusion d'une affiche illustrant la présence francophone en Colombie-Britannique qui remonte à plus de 200 ans. Durant 1995, une trentaine de regroupements francophones se joindront à la fête au cours d'activités fort variées: colloque sur la culture, gala de la chanson, théâtre jeunesse, etc. En octobre 1995, les célébrations atteindront leur apogée avec la tenue d'un grand colloque provincial. Du côté planification, la Fédération préparera pour 1995-2000 un plan de développement global pour la communauté franco-colombienne.

Combien de francophones au Canada?

En excluant la population du Québec du calcul, le nombre de francophones au Canada se chiffre à environ un million de personnes. Pour obtenir des données plus précises sur la population de langue maternelle française, les études distinguent entre la langue maternelle et la langue d'usage. De plus, les démographes ont recours à quatre méthodes d'estimation: minimale, maximale, médiane et ajustée. Cette dernière méthode permet une comparaison dans le temps. Selon ces méthodes, les données de 1986 de Statistique Canada indiquent 842 815 francophones (minimale), 1 047 600 (maximale), 942 342 (médiane) ou 945 860 (ajustée).

Agnès Billa

Entretien avec Jean Charest

«Nous devons être la seule alternative nationale»

Pour le chef du parti conservateur, Yellowknife est le dernier arrêt d'une tournée canadienne qui a débuté en janvier de cette année. Après avoir connu un franc succès à Montréal, Jean Charest poursuit son projet de reconstruction du parti dont la phase un (la restructuration) s'est amorcée en septembre. De passage dans les bureaux de la Fédération Franco-TéNOise, il nous a livré quelques propos sur le retour de son parti, le référendum québécois et divers dossiers touchant aux minorités francophones...

A: Dans le cadre de votre tournée des provinces, quelles idées présentez-vous aux gens et qu'est-il essentiel de faire valoir pour reconstruire votre parti?

J.C.: Notre thème est la restructuration du parti pour bien assumer la leçon de la défaite d'il y a un an. Il faut commencer par revoir nos façons de faire. On met donc tout sur la table dans notre façon de fonctionner. Trois sujets m'intéressent: la méthode pour choisir le prochain chef du parti - je crois qu'on devrait aller vers le suffrage universel des membres; la création d'un conseil national pour le parti qui offrirait un forum pour permettre aux membres, aux exécutifs et aux associations de comtés entre autres d'avoir un contact avec le leadership et d'avoir un élément d'imputabilité dans notre travail; et la création d'une commission politique permanente pour nous permettre de toujours avoir une réflexion sur les enjeux d'avenir. Au Canada on est le seul pays moderne où les partis politiques n'ont pas de commission politique permanente et ça a un impact. Le fond de tout ça, c'est le fait qu'au Canada les gens ont beaucoup évolué depuis les 30 dernières années. Ils sont plus éduqués, mieux informés que jamais. L'objectif est de créer le parti politique le plus moderne au Canada. [...] La deuxième phase consistera à organiser une grande conférence canadienne sur les questions politiques et la troisième est la reconstruction de l'équipe comme tel. À Montréal, on s'est penché sur la question nationale. C'était important pour nous d'avoir une première discussion parce que la réunion a eu lieu après l'élection du parti québécois et on s'en va en référendum. S'il y a des enjeux, il fallait en discuter.

A: Puisque la campagne référendaire au Québec est enclenchée, vous verra-t-on avec le parti conservateur à l'avant-scène de la campagne du NON?

J.C.: Certainement. D'autant plus que ma cote est bonne au Québec dans les sondages. [...] J'ai donc un rôle à jouer et il y des attentes de ce côté là de la population québécoise. On s'attend à ce que je sois présent et à ce que mon parti se prononce également. En ce sens, nous avons un rôle à jouer parce que je suis l'héritier d'un parti politique qui croit beaucoup à l'autonomie des provinces et à la valeur des régions. [...] À cela s'ajoutent les neuf ans où nous avons été le gouvernement [donc] on présente une feuille de route. On a pratiqué une forme de fédéralisme dans lequel les Québécois et les Québécoises se reconnaissent. Nous aurons donc un rôle très important à jouer.

A: La Fédération des communautés francophones et acadienne a déclaré que durant ces neuf années de pouvoir, les conservateurs avaient accompli moins pour les minorités francophones que ce que les libéraux ont fait jusqu'à maintenant. Comment réagissez-vous devant une telle déclaration?

J.C.: En quoi ont-ils accompli davantage?... À part une réduction de budget de 38% ici dans les Territoires? Si c'est ça la réalisation des libéraux fédéraux... En termes concrets c'est de cela dont j'ai été témoin. On verra avec le temps mais je crois que les conservateurs, de la période où nous avons été au pouvoir en tous les cas, ont réaffirmé haut et fort nos engagements envers certaines valeurs qui touchent de très près la francophonie. Entre autres, l'histoire retiendra que c'est Mulroney et son gouvernement qui ont rendu possible le Sommet de la francophonie et mis en place ces institutions là qui représentent un pas extraordinaire pour ceux et celles qui ont à coeur le maintien de la culture et de la langue française. Je crois qu'on a toujours été loyal envers nos convictions dans ce domaine et on le demeure. Nous avons été loyaux jusqu'au bout.

A: Si l'on regarde justement du côté des libéraux, que pensez-vous de la façon de faire du ministre Michel Dupuy en ce qui a trait aux minorités francophones?

J.C.: Je suis probablement aussi confus que vous. M. Dupuy est un ministre qui trempe dans une situation malheureuse et j'en sais quelque chose car j'ai déjà vécu une situation similaire. Les libéraux ont réclamé ma démission et [je l'ai] donc soumise[...]. Je pense que plus rapidement on pourra mettre en place un nouveau ministre, le mieux ce sera. Qu'on le veuille ou non, M. Dupuy est maintenant un ministre affaibli et [illegible] un défenseur qui a du poids et de l'influence à l'intérieur du cabinet.

Jean Charest lors de son passage à la FFT. De g. à d.: M. Alain Bessette, Mme Caroline Millette, M. Jean Charest, M. Daniel Lamoureux et M. Jean-François Boucher.

A: Outre le fait qu'il soit affaibli, on l'a également accusé de mollesse dans le dossier de la gestion scolaire. Que pensez-vous de l'impasse qui persiste dans certaines provinces à ce niveau?

J.C.: Ce sont des dossiers où il faut toujours s'avancer avec prudence pour s'assurer que nos gestes nous font faire un pas en avant et pas deux pas en arrière. Mais c'est un dossier où il faut montrer un élément de constance. C'est là où nous [les conservateurs] avions accompli des progrès. Nous avions fait des progrès assez importants [...] et ça a exigé de notre part un certain élément de persévérance et de détermination. Le gouvernement libéral est malheureusement le seul qui aura fermé deux collèges. J'ai été témoin de la fermeture d'une université incluant le Collège militaire Royal de St-Jean pour finalement tout concentrer à Kingston en Ontario. Jusqu'à maintenant, les libéraux fédéraux montrent un solde négatif, un recul sur leur bilan des institutions francophones.

A: Vous dites vouloir aborder les questions d'ordre politique lors d'un congrès ultérieur mais quelle est votre opinion sur les réformes actuelles du parti libéral comme celle des programmes sociaux?

J.C.: [...] Nous avons déjà fait des choses semblables mais ce qui les différencie est qu'il y a une espèce de discussion au sens large du terme sans que l'on dise quelle est l'orientation. Ce qui veut donc dire qu'il y aura des gens très déçus du résultat parce qu'ils sont invités à mettre des idées sur la table sans savoir à l'avance ce que le gouvernement a l'intention d'en faire. Malheureusement pour eux [les libéraux], le seul domaine où ils ont semblé pouvoir donner une orientation est celui de l'éducation postsecondaire mais l'orientation est la mauvaise. Ils devraient mettre l'accent sur l'accessibilité et reconnaître qu'il est légitime de demander aux étudiants d'en payer davantage. [...] Payer davantage ne veut pas dire sacrifier l'accessibilité de l'éducation postsecondaire au Canada. C'est excessivement important; c'est l'un des avantages, une caractéristique de notre système d'éducation. [Les libéraux n'ont donc] pas fait grand chose depuis qu'ils sont là [...]. Ça nous montre à quel point c'est important pour nous de reconstruire quand on pense aux réformistes qui veulent se présenter comme l'alternative nationale alors qu'ils sont opposés au bilinguisme et qu'ils sont contre la charte des droits et libertés. [...] Il ne faut pas s'en cacher, les réformistes sont une menace pour la francophonie au Canada. C'est donc très important pour nous de reconstruire parce que nos engagements, notre histoire à nous est très claire en ce sens: c'est nous qui devons être la seule alternative nationale...

A: Une question importante pour les minorités francophones est celle des centres scolaires communautaires. Les francophones de Yellowknife en sont à réclamer le leur; croyez-vous que c'est important?

J.C.: Je le crois. J'ai signé celui de l'Île du Prince-Édouard au nom du gouvernement du Canada et j'étais très fier d'y être associé. Je crois que ça met en valeur l'importance de créer une «masse critique» pour une communauté francophone, sur le plan des communications et sur le plan du ralliement. Je suis favorable au concept; il me semble que le concept a fait ses preuves ailleurs et qu'ici dans les Territoires c'est un projet qui mérite d'être réalisé.

Propos recueillis par Geneviève Gouin

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE!

L'Aquilon vous reviendra le 6 janvier 1995.





Secretary of State
Training and Youth

MESSAGE DE NOËL DE LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT, FORMATION ET JEUNESSE

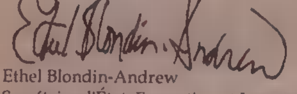
Chers concitoyennes et concitoyens canadiens,

Je veux vous offrir, à vos familles et à vous, mes vœux les plus sincères à l'occasion de la période des Fêtes.

En décidant que 1995 serait l'Année internationale de la tolérance, les Nations unies donnent aux Canadiens et Canadiennes de tout le pays une occasion très spéciale de favoriser l'émergence d'un climat plus propice à la paix, à la bonne volonté et au respect mutuel au sein de leur entourage, dans leur famille et parmi leurs voisins du monde entier.

Nous devons jeter un pont de tolérance, de générosité et de compréhension entre les gens de tous les groupes d'âge. Nous pourrons y arriver notamment en continuant à investir dans notre jeunesse. Il nous faut fournir à tous les jeunes Canadiens et Canadiennes l'éducation, la formation, l'estime de soi et les compétences dont ils ont besoin pour prendre conscience du fait qu'ils peuvent faire changer les choses, apporter une contribution valable et améliorer le monde dans lequel nous vivons.

Je vous souhaite donc de bonnes fêtes de fin d'année et tout le bonheur et la santé possibles pour 1995.



Ethel Blondin-Andrew
Secrétaire d'État, Formation et Jeunesse



